



Thèse Présenté par
Yves Alexandre
CHOUALA

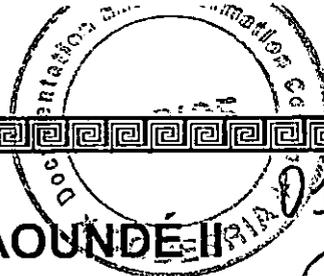
UNIVERSITE DE
YAOUNDE II

DESORDRE ET ORDRE DANS
L'AFRIQUE CENTRALE. ACTUELLE
DEMOCRATISATION, CONFLICTUALISATION
ET TRANSITIONS GEOSTRATEGIQUES
REGIONALES

octobre 1999



07 SEP. 2000



UNIVERSITÉ DE YAOUNDE II

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II

Institut des
Relations
Internationales
du Cameroun
(I.R.I.C.)



International
Relations
Institute
of Cameroon
(I.R.I.C.)

**DESORDRE ET ORDRE DANS
L'AFRIQUE CENTRALE. ACTUELLE :
DEMOCRATISATION,
CONFLICTUALISATION ET TRANSITIONS
GEOSTRATEGIQUES REGIONALES**

Thèse pour le Doctorat de 3^e cycle en Relations Internationales

Présentée et soutenue publiquement par :

Yves-Alexandre CHOUALA

Sous la direction de :

Luc SINDJOUN

Professeur Agrégé de Science Politique

THESE HONOREE D'UNE SUBVENTION DU CODESRIA

Yaoundé, octobre 1999

**THESE SOUTENUE PUBLIQUEMENT
LE MARDI 25 JANVIER 2000
A LA SALLE DES CEREMONIES DE
L'INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES
DU CAMEROUN
(I.R.I.C)**

JURY

Président : Professeur Bertrand BADIE
Institut d'Etudes Politiques de Paris

Rapporteur : Professeur Luc SINDJOUN
Professeur- Agrégé de Science Politique
Université de Yaoundé II

Membres : Professeur Tessy BAKARY
Université de Laval (Québec) – Canada

Professeur Jean Emmanuel PONDI
Maître de Conférences
Directeur de l'I.R.I.C

Note : 18/20

Mention : Très Bien avec les félicitations du Jury.

**L'UNIVERSITE N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI
IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS LES THESES: CES
OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A
LEURS AUTEURS.**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEDICACE

A la mémoire de mes **parents** et **frères** disparus,
pour tout ;

En hommage à

Bertin MBIDA

Jean-Claude MEKOAK

Pour que la flamme **BAGOBA'AW** soit maintenue vivante.

REMERCIEMENTS

L'occasion est heureuse et la tribune indiquée pour que l'auteur soit infiniment reconnaissant à Monsieur le Professeur **Luc SINDJOUN**, directeur de cette thèse qui, outre la rigueur scientifique et la froideur de l'analyse qu'il a à chaque fois recommandé à l'auteur, lui a par ailleurs ouvert tant de perspectives et de voies...

L'auteur sait sincèrement gré à Messieurs les Professeurs **Jean MFOULOU** et **Laurent ZANG** qui ont bien voulu promener leur regard exercé et attentionné sur la première version du projet de cette thèse et qui ont par ailleurs eu la bienveillance de recommander le projet au CODESRIA pour une subvention.

Le Professeur **Maurice ENGUELEGUELE** a abondamment annoté la première version de la proposition de cette thèse et a apporté à l'auteur un soutien bibliographique. Pour sa contribution critique à cette recherche qu'il veuille bien trouver ici l'expression de la gratitude de l'auteur.

Le Docteur **Alain Didier OLINGA** a toujours été très attentif aux modestes exercices intellectuels de l'auteur et lui a souvent gratifié de son estime, de son aide et de ses encouragements. Qu'il en soit sincèrement remercié.

L'auteur est redevable au Docteur **Mathias Eric OWONA NGUINI** auprès de qui il a trouvé disponibilité, décence et soutien bibliographique.

L'auteur exprime aussi sa vive reconnaissance au **Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA)** pour son concours bibliographique et surtout matériel sans lequel ce travail ne serait sans doute pas parvenu à cette étape finale.

Que l'**Institut** qui a assuré l'encadrement académique de l'auteur soit grandement remercié et à travers-lui l'ensemble de ses dirigeants, de son corps enseignant et de son personnel.

Les « *aînés académiques* », « *professionnels* » et « *sociaux* » de l'auteur lui ont fermement inspirés courage et tenacité : **Louis-Maris NKOUM - ME - NTSENY**, **Alain GODWE**, **J. DJOUKENG**, **Jean Stanislas OYONO**, **Madeleine LIGUEMOH ONDOUA**, **Ciriac OLOUM**, **Joseph MBAÏGUEDEM MBAÏRO** (Diplomate tchadien), **Inoussa ALADJI** (Niger) **Marcel NDJOG NYOBE**, **Martin Dieudonné EBOLO**.

L'esprit d'émulation critique et les discussions que l'auteur a eues avec ses amis du Département de Philosophie et du **CRECLE PHILO-PSYCHO-SOCIO-ANTHROPO** de l'Université de Yaoundé I lui ont été très bénéfiques. Dans cette multitude d'amis fidèles et sincères quelques noms méritent d'être inscrits ici en lettres indélébiles : **André-Marie YINDA YINDA** et **D.A.F. LEKA ESSOMBA** (pour leurs multiples relectures), **Oumarou MAZADOU** et **Idrissou ALIOU** (du Département d'Histoire) pour leur grande amitié, **Pascal Blaise TOUOYEM** (pour son offre répétée

des espaces d'émergence critique) ; les présidents **Mohammed NJOYA MAMA** et **Jean FOKOU** et à travers toutes les « **Cerlaines** » et tous les « **Cerlains** ».

L'auteur remercie également les amis du Foyer des Jeunes d'Olézoa à l'intérieur duquel la providence a voulu qu'il finalise cette recherche: son Responsable Général **Paul-Firmin NGUELE** et les responsables **ATEBA** et **NKOA** doivent trouver ici un témoignage d'amitié de la part de l'auteur.

L'auteur exprime aussi sa reconnaissance à ses amis et compagnons de L'Association des Elèves et Etudiants de l'Est-Cameroun (A.S.E.E.E.C.): le président **Alain GANKE**, **Gabriel ESSOMBA**, **Claudiel FOU DA**, **Jean-Médard NTOMKANE**, **François MABAYA** et tous les autres.

L'auteur remercie toute sa famille et surtout **Josephine BILOUNGA**, la mère affectueuse, tenace et vaillante ; **Elise MPOUOT SEM**, la tante altruiste, **Ruth ATSOUL**, **A. MEKOUL**, **Madeleine AIYANGUE**, **Marguerite MEFANTE ASSIGA**, **André Charles ASSIGA**, **Emmanuel WOOD ASSIGA**, **Ernest ATANGANA**, **Dieudonné MPACK**, **Jean-Jacques NDOUA**, **Rachél MENTSOUGA ASSIGA**, **Antoine Patrice BANGA**, **Sara NKOASSE**, **Rose ZOANZEWE**, **Blanche IBASSAL**, **Jean-Marc MBEUL**, **Jean ABADE ABADE**, **Ph. CHIMBE FLASSI** , **Dieudonné MIMBANG**.

Une profonde gratitude est adressée au regretté **Sylvain DJONG GOL** , à ses épouses **Laurentine AYIBISSE**, **Rosanne OYANA** et à toute la progéniture. Le MDL **Edouard YANGUE YANGUE** , toute sa famille et **M. OKASSIE AMBOLE** doivent trouver ici les profonds remerciements de l'auteur. L'auteur n'oublie pas ses très chers frères **Roland NDEWA MBIENZ**, **Alexis MBIDA**, **Roger MEBOMA MBIDA** et tous les autres.

L'auteur remercie aussi tous ses amis et camarades. D'abord le noyau de ses intimes : **Alain Patrice MINKANDA**, **Paul-Firmin NGUELE**, **Cathy MITSONGO BA'AH**, **Marie-Joseph FOU DA**, **Vivian NAIN KUN**, **Arlette NTSAMA ENGOULOU**, **Raymond NDANA MEKONGO** , **Anastasie AYA ONDOUA**, **Chantal MBEFOUOH**. Ensuite, l'auteur pense à ses camarades et amis sincères : **Laurent NKOLO OBAM**, **MISSOUP**, **Oswald BABOKE**, **Donacien MEBOUOGUE**, **Samuel WAFFO**, **Richard ETOUNDI**, **Lidye ELLA**, **Ahoudou GARBA**, **Pascal MBOGNING**, **Hamadou MGBALE**, **Pasteur KAKPO YAWO**, **Cécile MBALLA EYANGA**, **Eugen FAÏ**, **Roger NKAMTOUMBI**, **Brillant Emile EKAMBI**, **NGUEFACK**, **KEMEKA DONGMO**, **Dieudonné TAMWO**, **Abelin FONKOUÉ**, **Paul Armand NTOGUE**, **Prosper M. EBO'O** et **Roger MONDOUE**.

Messieurs **Bernard ESSOMBA**, **Ousmane MBOUOMBOUO**, **Louis-Marie NGOUMOU** , le père **Auguste ZEFACK** doivent également être remerciés pour leur disponibilité.

L'auteur remercie **Zenith Micro Edition** pour le laborieux, patient et munitieux travail de secrétariat.

Yaoundé, le 05 décembre 1999
Yves Alexandre CHOUALA.

ABREVIATION ET SIGLES

A.C.P. - U.E.	Afrique Caraïbes Pacifique - Union Européenne
A.C.R.I.	African Crisis Reponse Initiative
A.C.R.F.	African Crisis Response Force
A.E.F.	Afrique Equatoriale Française
A.F.D.L.	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
A.P.R.	Armée Patriotique Rwandaise
B.E.A.C.	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
C.A.R.C.	Capacité Africaine de Réaction aux Crises
C.C.Q.S. - A.C.	Comité Consultatif Permanent des Nations-Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale
C.E.E.A.C.	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
C.E.M.A.C.	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
C.E.P.G.L.	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
C.N.D.D. - F.D.D.	Comité National de Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie
C.N.U.C.E.D.	Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COMESSA	Commission Economique des Etats Sahélo-Sahéliens
ECOMOG	ECOWAS (Economic Community of West African States) Monotoring Group.
F.A.A.	Forces Armées Angolaises
F.A.C.	Forces Armées Congolaises
F.A.L.P.A.	Forces Armées Populaires de Libération de l'Angola
F.A.R.	Forces Armées Rwandaises
F.A.Z.	Forces Armées Zaïroises
F.M.I.	Fonds Monétaire International
F.P.R.	Front Patriotique Rwandais
FRODEBU	Front Démocratique Burundais
FROLINAT	Front de Libération Nationale
M.C.D.D.I.	Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral

M.L.C.	Mouvement de Libération du Congo
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda
MINUOR	Mission des Nations Unies en Ouganda et au Rwanda
MINURCA	Mission des Nations Unies en République Centrafricaine
M.I.O.B.	Mission Internationale de Protection et d'Observation pour le Rétablissement de la Confiance au Burundi
M.P.L.A	Mouvement Populaire de Libération de l'Angola
M.R.N.D.	Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement
N.R.A.	National Resistance Army
O.G.D.	Observatoire Géopolitique de la Drogue
O.I.N.G.	Organisation Internationale Non-Gouvernementale
O.M.C.	Organisation Mondiale du Commerce
O.N.U.	Organisation des Nations-Unies
O.U.A.	Organisation de l'Unité Africaine
O.T.A.N.	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
P.A.L.	Plan d'Action de Lagos
PALIPEHUTU	Parti de la Libération du Peuple Hutu
P.A.S.	Programme d'Ajustement Structurel
P.D.G.	Parti Démocratique Gabonais
P.I.B.	Produit Intérieur Brut
P.M.E. - P.M.I.	Petites et Moyennes Entreprises - Petites et Moyennes Industries
R.C.D.	Rassemblement Congolais pour la Démocratie
R.C.A.	République Centrafricaine
RECAMP	Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix
R.D.C.	République Démocratique du Congo
S.A.D.C.	South African Development Community
S.C.N.C.	South Cameroon National Council
U.D.E.A.C.	Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale
U.D.P.S.	Union Démocratique pour le Progrès National
UNAVEM	Mission de Vérification des Nations Unies en Angola
U.N.E.S.C.O.	United Nation Economic, Scientific and Cultural Organization
U.N.I.T.A.	Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola
U.P.A.D.S.	Union Panafricaine pour une Démocratie Sociale
U.P.C.	Union des Populations du Cameroun

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Indicateurs géophysiques et humains.....	10
Tableau 2	Indicateurs politiques.....	14
Tableau 3	Indicateurs macro-économiques.....	15
Tableau 4	Appartenance des pays de la région aux différents regroupements régionaux.....	17
Tableau 5	Typologie des conflits selon J.L. DURFOUR et M. VAISSE.....	70
Tableau 6	Conflits armés par Etat et par région depuis 1945....	73
Tableau 7	Dynamique des conflits après la guerre froide.....	73
Tableau 8	Les conflits armés d'Afrique centrale et leurs enjeux	88
Tableau 9	Les militaires, rebelles et guerilleros au pouvoir en Afrique centrale.....	201
Tableau 10	Récapitulatif (représentations diplomatiques du Cameroun).....	307
Tableau 11	La diplomatie camerounaise et les grands regroupements politico-culturels dans le monde.....	313
Tableau 12	Les étapes de l'intégration.....	333
Tableau 13	Structure des importations intra-régionales.....	342
Tableau 14	Niveau d'extraversion économique de la sous- région.....	342

LISTE DES CARTES ET FIGURES

1	.Carte de la région d'Afrique centrale.....	13
2	Carte de la situation des marchés aux frontières du Cameroun	18
3	Carte conflictuelle d'Afrique centrale.....	143
4	Carte des tensions géopolitiques internes et externes de la RDC.....	157
5	Carte de la circulation de drogue en Afrique en 1995.....	207
6	Carte des alliances stratégiques en Afrique centrale jusqu'en 1989.....	221
7	Carte diplomatique du Cameroun.....	309
8	Fig. Vue schématique du nouvel ordre régional en Afrique centrale.....	325

TABLE DES MATIERES

Dédicace	i
Remerciements	ii
Abréviations et Sigles	vi
Liste des tableaux	vii
Liste des cartes et figures	viii
<u>Chapitre introductif :</u>	
CONSIDERATIONS EPISTEMOLOGIQUES SUR L'AFRIQUE CENTRALE, L'ORDRE ET EL DESORDRE : CONCEPTS, PROBLEMES ET DONNEES.	1
Section 1 : LA DETERMINATION DU CHAMP D'AFRIQUE CENTRALE : LES TRAJECTOIRES HISTORIQUES ET LES SITUATIONS CRITIQUES D'UN ESPACE GEOPOLITIQUE EN FORMATION	2
<u>Paragraphe 1 : L'Afrique centrale comme validation panafricaine d'une construction géopolitique coloniale.....</u>	2
1) Point de départ : L'Afrique centrale, une conception coloniale.....	3
a) L'AEF, noyau dur de l'Afrique centrale.....	5
x b) L'intervention du Plan d'Action de Lagos comme validation panafricaine d'une commande coloniale.....	7
2) Caractères généraux d'une configuration régionale provisoire.....	8
a) Les traits géographiques et humains	8
b) Les traits socio-politiques et économiques.....	10
3) Un processus éclaté et contradictoire de régionalisation.....	16
a) Afrique centrale : espace politique, espace économique ?.....	
b) L'Afrique centrale, espace de sens	
c) L'Afrique centrale par le bas.....	17
<u>Paragraphe 2 : Les enjeux épistémologiques de la construction régionale : l'Afrique centrale, la science régionale et l'identité régionale.....</u>	19
1) L'apport de la science régionale à la définition de la région d'Afrique centrale.....	
a) La science régionale.....	
b) L'Afrique centrale à la lumière de la science régionale.....	21
2) La question de l'identité régionale : une part de la dialectique de la pluralité et de l'unicité régionale.....	22
a) De l'identité régionale en général.....	23
b) Afrique centrale : des identités en réseaux.....	25
3) La nature de la région d'Afrique centrale: société, communauté, ordre ou	26

systeme?.....	
a) Un système et un ordre ?.....	27
b) Communauté et/ou société	28
Paragraphe3 : Afrique centrale et concepts géopolitiques:	
géographisme et dimension stratégique.....	29
1) Afrique centrale et doctrines géopolitiques	30
a) La géopolitique de la puissance maritime et l'Afrique centrale	
b) L'Afrique centrale dans la géopolitique de la puissance continentale.....	31
2) Afrique centrale et bipolarité: un enjeu géostratégique capital.....	32
3) Afrique centrale et mondialisation géoéconomique: actualités du polymorphisme.....	
a) Crise de la géopolitique et émergence de la géoéconomie.....	
b) Le reclassement international géoéconomique de l'Afrique centrale.....	33
SECTION 2 : L'AFRIQUE CENTRALE ENTRE DEMOCRATISATION, CONFLITS ET RECOMPOSITIONS DE LA PUISSANCE: LA CONSTRUCTION D'UNE PROBLEMATIQUE GEOPOLITIQUE DU DESORDRE	36
Paragraphe 1 : Construction du sujet et débayage sémantique des concepts	37
1) Epistémologie des concepts	
2) Le sujet : contours et intérêts.....	44
a) Intérêt politique du sujet.....	46
b) Intérêt théorique.....	47
3) L'ordre: figures prospectives.....	49
4) Perspectives heuristiques.....	51
Paragraphe 2 : Détermination de l'objet et construction d'une problématique géopolitique du désordre.....	
1) La dialectique de la démocratisation, de la conflictualisation et la puissance comme objet.....	52
a) Démocratisation et conflictualisation	53
b) Démocratisation, conflictualisation et puissance : l'objet et sa spécification	54
2) La construction d'une problématique géopolitique du désordre	55
a) Les question qui se posent	
b) Les hypothèses de la recherche.....	56
Paragraphe 3 : La spécification du cadre théorique et méthodologique.....	57
1) Une combinatoire théorique : choix de l'opérationnalité	
a) Les grilles réaliste et transnationaliste	58
b) Les théories des configurations et de la fluidité	60
c) La grille géopolitique	61
d) Les grilles complémentaires	62
2) Une relativisme méthodologique	63
3) Les matériaux utilisés et la trajectoire de l'étude	
a) Le déjà-là ou les matériaux utilisés ..	

b) La trajectoire de l'étude	64
PREMIERE PARTIE : LA REGION D'AFRIQUE CENTRALE ENTRE DEMOCRATISATION ET CONFLICTUALISATION : CONFLICTS, ACTEURS, ET CONSEQUENCES SUR LES ORDRES POLITICO- ECONOMIQUES INTERNES	65
Chapitre 1 : LES CONFLITS CENTRE-AFRICAINS : ESQUISSE TYPOLOGIQUE ET ANALYSE DES FONDEMENTS	67
Section : TRANSFORMATION DE LA SOCIOLOGIE DES CONFLITS ET « NOUVEAUX CONFLITS » AFRICAINS.....	68
Paragraphe 1: Postbipolarité et dynamique de l'analyse des conflits	69
1) Esquisse synthétique de la typologie classique des guerres	
2) L'analyse des conflits dans la nouvelle conjoncture internationale post- bipolaire	71
Paragraphe 2): Les conflits d'Afrique centrale, « conflits de troisième type »?.....	76
1) Dynamisme conflictuelle en Afrique centrale et promotion de la théorie des « nouveaux conflits »	
x 2) Théorie des « nouveaux conflits » et conflits africains : crise et innovation ..	79
3) Actualités des projections périphériques des duels du centre : les conflits de « Shatterbelt » en Afrique centrale	81
v a) La dimension américaine des guerres en Afrique centrale	82
b) La France dans les conflits d'Afrique centrale	83
Paragraphe 3 : Les lignes directrices des conflits en Afrique centrale.....	85
1) Des conflits de puissance	86.
2) Des conflits de sens/légitimé	87
3) Des conflits environnementaux	
Section 2 : LA DEMOCRATISATION CONFLICTUELLE ET SES RACINES NOURRICIERES	88
x Paragraphe 3 : La démocratisation conflictuelle entre « crise d'émergence du modèle socio-politique pluraliste » et crise de gouvernabilité	90
1) La dénaturation du pouvoir politique	
a) Privatisation, sacralisation et instrumentalisation du pouvoir politique : fondements de la précarité socio-politique	91
v b) Pouvoir factieux et militarisme : ressources de la violence politique	93
v 2) Echec des politiques transitionnelles et désinstitutionnalisation des ressources et des moyens politiques	98
a) La désynchronisation entre mobilisation et participation politiques : fondement de l'échec des politiques transitionnelles.....	
b) Crise transitionnelle et désinstitutionnalisation des ressources politiques ou « la politique par d'autres moyens »	102

3) Difficile (re)fondation de l'Etat de droit et crise de gouvernabilité : une source de conflagration politique	105
a) Politique transsitionnelle et Etat de droit : la difficile attestation.....	
b) Crise de gouvernabilité : la part conflictuelle de l'accumulation des contradictions socio-politiques	109
Paragraphe 2 : Les fondements économiques, anthropologiques et géographiques des conflits en Afrique centrale	110
1) « <i>Economie de pillage</i> » et insécurité matérielle : carburant des conflits	
a) Dans l'ombre le numéraire : l'économie et son double	112
b) Rareté matérielle, paupérisation et conflits	116
2) La manipulation des différences anthropologiques : une ressource des « <i>guerre pauvres</i> »	120
a) La corruption politique des différences anthropologiques : fondement ethno-identitaire des conflits	121
b) Vers les « cultures Kalachnikov » en Afrique centrale ou les ressorts cachés de la conflictualisation	123
3) Les contraintes de la géographie: pierre d'attente des conflits.....	126
a) Dynamiques territoriales, aménagement en tensions socio-politiques	
b) Nombre de conflits	131
Paragraphe 3 : Les facteurs internationaux des conflits en Afrique centrale.....	134
1) Mutations internationales et conflits : l'Afrique centrale atteinte par la « <i>nouvelle génération des conflits</i> » post-bipolaires	135
2) Mutations internationales et dynamique de positionnement géoéconomique : l'Afrique centrale au coeur de la concurrence économique et géostratégique occidentale ?	139
3) Nouveaux schémas géostratégiques occidentaux en Afrique : facteurs de révision conflictuelle des équilibres géopolitiques traditionnels	140
Chapitre 2 : GEOGRAPHIE DU DESORDRE CONFLICTUEL SOUS-REGIONAL : ETAT DES CRISES ET REPERCUSSIONS SUR LES ORDRES POLITIQUES INTERNES	142
Section 1 : DES TRAJECTOIRES SPECIFIQUES DES CONFLITS DANS UN « CONTINUUM CONFLICTUEL » REGIONAL.....	144
Paragraphe 1 : Les pays à conflictualité structurelle	
1) Le Congo-Brazzaville : guerres de milices et crise de gouvernabilité	
a) De la bipolarisation à la tripolarisation milicienne de la vie politique	145
b) De Brazzaville fragmenté au Congo éclaté : une guerre désormais centrifuge	149
2) La République Démocratique du Congo : un empire du chaos au coeur de	

l'Afrique centrale	152
a) Une instabilité structurelle inscrite dans les fondements historiques de la construction de l'Etat	
b) La vocation diffusionniste du chaos congolais	154
3) Le Tchad et ses phœnix de rébellion : l'impossible pacification des moeurs politiques	158
a) La lutte armée : une culture politique	
b) Le Tchad depuis 1990 : entre démocratisation et rebelle(s).....	160
4) L'Angola : une guerre chronique fortement transnationalisée	161
a) L'histoire récente de l'Angola sous la forme d'une brochette de quatre guerres	
b) Les ramifications du conflit : un conflit civil, international et transnational	163
¶ Paragraphe 2 : Les pays a instabilité structurelle	164
1) Paix ruinée et violences cultivées : le Rwanda depuis 1990	
a) Pouvoir et violence au Rwanda : profondeur historique	
b) Deux camps aux multiples fissurations internes : une multiplication des acteurs de la violence	166
¶ 2) Le Burundi entre pourparlers de paix et rebellion(s) : une situation sécuritaire dégradée	168
a) Dynamiques politiques et logiques de violence : chronique d'une liaison intime	
b) Les principaux acteurs du conflit politico-ethnique et militaire au Burundi	170
¶ 3) RCA : une situation socio-politique précaire	172
a) Des incertitudes politiques quasi-chroniques	
b) Une démocratisation emprêtée : mutinerie et chaos socio-politique.....	173
Paragraphe 3 : Les îlots de paix relative	175
1) Une situation sécuritaire globalement maîtrisée : le Cameroun entre contradictions structurelles, incertitudes économiques et stabilité socio-politique	
a) La remarquable transformation de la scène insurrectionnelle d'après-indépendance en ressource de paix et de sécurité	
b) Acteurs et principaux sites d'insécurité	177
2) Le Gabon ; une stabilité socio-politique relative	179
3) Deux Etats insulaires en quasi-stabilité	181
a) La Guinée Equatoriale : une conjoncture socio-politique préoccupante	
b) Soa tome et Principe : un îlot de stabilité	182
Section 2 : L'ECONOMIE POLITIQUE POST-CONFLICTUELLE : VERS UN ORDRE SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE LA PRIVATISATION	183
Paragraphe 1 : La politique nationale post-conflictuelle : éloge de l'ordre de « l'homme fort »	
1) L'ère de la politique post-nationale	184
a) Conflits, localismes et effondrement de l'Etat	
b) L'ère post-nationale.....	186
2) Politique post-conflictuelle et promotion de l'ordre de l'homme fort	190
a) Seigneurs de la guerre et politique	191
b) Hommes forts et restauration autoritaire : hommage au « <i>One party system</i> ».....	194

 Paragraphe 2 : Dynamique des transitions démocratiques et environnement conflictuel et/ou post-conflictuel : chronique d'une « criminalisation » attendue	196
1) La démocratisation conflictuelle et/ou post-conflictuelle : la démocrature...	197
a) La démocrature, recherche sémantique	
b) Essai de théorisation : la démocrature, une démocratisation-ustensile	198
2) L'ombre de l'armée	199
Paragraphe 3 : Après-conflit et économie transnationale criminalisée	201
1) Economie de guerre, économie de prédation	202
2) Economie de guerre, économie du crime	204
DEUXIEME PARTIE : CONFLITS, TRANSITIONS GEOSTRATEGIQUES ET GENESE DU NOUVEL ORDRE REGIONAL EN AFRIQUE CENTRALE : PERSPECTIVES ET FRONTIERES	208
Chapitre 3 : CONFLICTUALISATION ET POLARISATION GEOPOLOTIQUE EN AFRIQUE CENTRALE : MUTATIONS STRATEGIQUES ET RECOMPOSITIONS DE L'ORDRE REGIONAL	210
SECTION 1 : LA RESOLUTION MILITAIRE DES CONFLITS ARMES EN AFRIQUE CENTRALE : UN CHAMP D'AFFIRMATION DE LA PUISSANCE	211
Paragraphe 1 : Les alliances stratégiques en Afrique centrale jusqu'en 1995: tendances lourdes	212
1) L'alliance d'obédience occidentale	213
a) La ligne inféodée à Paris	214
b) Les alliances préférentielles avec les autres Etats du camp occidental	216
2) L'alliance rouge	217
a) Les Etats captés par Moscou	218
b) Les relais de l'influence de Moscou en Afrique centrale	219
3) Les alliances entre les pays d'Afrique centrale et les autres Etats africains...	222
a) Le Maroc et son alliance	
b) La ligne libyenne	223
Paragraphe 2 : Entre la rupture de 1989 et les recompositions de 1995-1997 : les contradictions d'une transition stratégique	224
1) Guerre d'Afrique centrale et nivellement des axes géostratégiques régionaux	226
a) L'éphémère « continuum hégémonique » de « l'Afrique médiane » en accord avec Washington : les pronostics stratégiques erronés du Pentagone ?.....	
b) L'affaiblissement (durable ?) des positions stratégiques françaises.....	234
2) La rédefinition de l'influence des puissances régionales africaines	241
a) La Libye de retour sur la scène géopolitique régionale ?.....	242
b) La Nigeria définitivement en partance ?	248
3) La RDC et l'Afrique du sud : les positions continentales à venir ?	253

a) L'Afrique du sud entre non interventionnisme et affirmation de la puissance : un pendicularisme stratégique défavorable (?)	254
b) La RDC et la puissance : quel avenir ?	261
Paragraphe 3 : Les réajustements conflictuels de 1998 et la nouvelle géographie des regroupements politico-stratégiques régionaux.....	265
a) Politique de puissance, tentative hégémonique ougando-rwandaise et éclatement du réseau régional de la « <i>renaissance africaine</i> » : les pronostics stratégiques erronés de Washington (?).....	267
b) Le leadership régional reconfiguré : l'axe néo-communiste et l'ex-ligne de front au cœur de la nouvelle situation géostratégique.....	275
2) Conflits, interventions étrangères et hiérarchisation en Afrique centrale.....	281
a) Intervention et hiérarchisation : l'Afrique centrale sous la férule du « <i>Hard-Power</i> » angolais.....	282
b) Quelques autres frontières et l'interventionnisme sous les tropiques.....	287
SECTION 2 : DIPLOMATIE DE LA PAIX, ENJEUX DE SENS ET DE LEADERSHIP EN AFRIQUE CENTRALE CONFLICTUELLE : LA HIERARCHISATION EN « <i>DOUCEUR</i> ».....	289
Paragraphe 1: Négociation et « <i>soft power</i> » : l'Afrique comme cadre d'infléchissement de la théorie des transformations de la puissance.....	290
1) Désordre, ordre centre-africain et crise du post-modernisme politique international	291
a) L'argumentaire post-moderne : puissance douce, puissance économique-symbolique	
b) Accueil, arbitrage des négociations de paix et leadership: le champ du « <i>soft power</i> » africain.....	
2) « <i>Sociostratégie</i> » de la négociation.....	292
a) La négociation , contours du concept.....	
b) Quelques stratégies et techniques de la négociation.....	294
3) La place de la négociation dans les conflits d'Afrique centrale.....	296
Paragraphe 2 : Négociations de paix et de leadership diplomatique en Afrique centrale : les pôles de sens	297
1) Le Gabon, leader de la diplomatie de la paix en Afrique centrale?.....	298
a) Les atouts d'une diplomatie de la paix.....	
b) Diplomatie de la paix et transcendance gabonaise.....	301
2) Le retour du Cameroun ? Les enjeux d'une sortie de la réserve diplomatique.....	305
a) La carte diplomatique du Cameroun : esquisse géopolitique.....	307
b) Une puissance régionale qui ne fait pas sens : grandeur et solitude diplomatique du Cameroun en Afrique centrale ?.....	314
Paragraphe 3 : Vers un nouvel ordre régional éclaté en Afrique centrale.....	321
1) Echiquier du « <i>Hard power</i> » et ordre régional multipolaire.....	322

2) Echiquier du « <i>Soft-power</i> » et ordre régional spécifique.....	323
3) L'ordre anonyme ou le polycentrisme transnational éclaté.....	
Chapitre 4 : ENJEUX ECONOMIQUES ET SECURITAIRES DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE : NOUVELLES FRONTIERES	327
SECTION 1 : CONFLICTUALISATION ET INTEGRATION REGIONALE : « LE RETOURNEMENT D'UN PARADIGME »	
Paragraphe 1 : Ordre d'Addis-Abéba et intégration régionale: un contexte étroit	330
1) Retour sur la théorie « classique » de l'intégration et perspectives africaines	331
a) Les conditions de l'intégration régionale.....	
b) Les étapes de l'intégration.....	322
2) Ordre d'Addis-Abéba et tentatives institutionnelles d'intégration en Afrique centrale: « <i>un immobilisme à grands pas</i> ».....	335
a) Ordre d'Addis-Abéba et politique internationale africaine.....	
b) Les tentatives institutionnelles d'intégration en Afrique centrale.....	337
3) Théories et pratiques alternatives de l'intégration en Afrique centrale: cas de l'intégration par le marché.....	346
1) Réalités des marchés d'Afrique centrale.....	347
2) Impacts de la nature des marchés sur l'intégration régionale.....	348
Paragraphe 2 : Conflits et effondrement de l'ordre d'Addis-Abéba : vers une révolution sous les « <i>tristes tropiques</i> »	349
1) Critique des armes du système des souverainetés : une aubaine pour l'accélération du processus de l'intégration régionale	351
a) Des territoires étatiques au territoire régional : conflits et unification des territoires .	352
b) Sous les conflits, une critique et une relativisation du système des souverainetés	354
2) Mutations sécuritaires et intégration régionale : les atouts intégrateurs de l'interventionnisme militaire intra-régional	356
a) Le système régional classique de sécurité.....	
b) Interventionnisme militaire et intégration de fait des politiques sécuritaires.....	357
3) Economie de guerre, mondialisation et intégration régionale.....	358
a) Les réseaux transfrontaliers de l'économie de guerre : des jalons possibles de l'intégration officielle.....	359
b) Conflits, insécurité, et prise de conscience de la nécessité de l'intégration.....	362
Paragraphe 3 : Assistance internationale en situation d'après conflit et construction régionale	363
1) Quelques éléments de renforcement de la construction régionale par l'assistance internationale post-confliktuelle.....	
2) Assistance internationale et renforcement de la paix : quelques exigences....	365

**SECTION 2 : ENJEUX DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL
ORDRE SECURITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE : LES
PROSPECTIVES SECURITAIRES SOUS-REGIONALES COMME**

CHAMPS DE NEGOCIATION DES RAPPORTS DE FORCE.....	366
<u>Paragraphe 1 : Stratégies internationales de sécurité en Afrique centrale.....</u>	367
1) Les opérations classiques de maintien de la paix en Afrique centrale.....	
a) Les opérations de maintien de la paix effectivement mises en oeuvre en Afrique centrale : la prédominance de la première génération.....	369
b) Sociologie d'un échec.....	370
2) La deuxième et la troisième génération des opérations de maintien de la paix en Afrique centrale: chronique d'un avortement.....	372
a) L'ingérence humanitaire ou l'utilisation des moyens militaires dans la sphère humaine en Afrique centrale : la symbolique de l'Opération turquoise.....	
b) L'absence de la mise en oeuvre de la troisième génération.....	375
<u>Paragraphe 2 : La dynamique régionale et sous-régionale du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique centrale : un déficit de la pratique.....</u>	376
1) Le règlement des conflits, la question de la paix et de la sécurité dans la théorie et la pratique de l'organisation panafricaine : des réalisations minces....	
a) L'OUA et sa première génération du règlement des différends.....	377
b) L'OUA et sa deuxième génération.....	378
2) La dynamique sous-régionale du maintien de la paix : Le CCQS-AC et son ordre sous-régional.....	381
a) Diplomatie de la paix et sécurité collective régionale dans le cadre du CCQS-AC....	382
b) Le CCQS-AC et les perspectives de l'ordre sous-régional : le test de leadership camerounais?.....	383
<u>Paragraphe 3 : Les perspectives sécuritaires sous-régionales : nouveaux champs de (re)négociation des rapports de force en Afrique centrale ?.....</u>	388
1) La concurrence franco-américaine sur le terrain du maintien de paix en Afrique : un autre échiquier du conflit de direction du nouvel ordre mondial....	
a) L'ACRI américain : une conception politique et stratégique de l'Afrique.....	389
b) La France et le maintien de la paix en Afrique : de la Capacité Africaine et Réaction aux Crises (C.A.R.C) au Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP).....	391
2) La conférence internationale sur l'Afrique centrale et ses enjeux géopolitique : la tentative de promotion d'une paix franco-gabonaise ?.....	394
En guise de conclusion: «Récapitulations explicitantes »:	396
Annexes.....	431

Chapitre introductif :

CONSIDERATIONS EPISTEMOLOGIQUES SUR L'AFRIQUE CENTRALE, L'ORDRE ET LE DESORDRE : CONCEPTS, PROBLEMES ET DONNEES.

« Les mots de la langue usuelle comme les concepts qui les expriment sont toujours ambigus et le savant qui les exploiterait tel qu'il les reçoit de l'usage sans leur faire subir d'autres élaborations s'exposerait aux plus graves confusions »¹

Afrique centrale, désordre, ordre : tel est le tryptique conceptuel qui sert d'enveloppe au sujet de la présente recherche dont l'objet se trouve être la relation dialectique entre les mutations géopolitiques, les conflits, les recompositions des pouvoirs et de la puissance sous-régionale. Situer l'Afrique centrale entre désordre et ordre, c'est traduire le fait que la sous-région est profondément traversée par des logiques plurielles, concurrentes et conflictuelles qui travaillent à la fois à son éclatement (le désordre) et à sa reconfiguration (l'ordre). D'où le sujet de recherche élaboré en des termes de «**Désordre et ordre en Afrique centrale**» avec comme fils conducteurs la **démocratisation, la conflictualisation, les transitions stratégiques ou les recompositions de la puissance régionale.**

La vigilance conceptuelle à laquelle convie E. DURKHEIM² est précisément le lieu de l'évitement du « *suicide* » épistémologique du réemploi vulgaire des concepts : le déblayage sémantique des mots s'inscrit dans l'ordre des préalables à l'orée du présent travail car de ce déblayage dépend la maîtrise du sujet et de ses contours. La maîtrise du sujet est en effet une nécessité pour toute entreprise heuristique qui ambitionne d'être un tant soit peu intelligible. Cette maîtrise du sujet est rendue possible par la clarification de l'ossature conceptuelle qui le traduit, une meilleure saisie de sa dynamique ainsi qu'une claire distinction des axes de réflexion effectués (ou en cours d'effectuation) dans le domaine du réel que recoupe le sujet. Une épistémologie de l'Afrique centrale en tant que concept, construction historique, réalité economico-politique et entité géopolitique (**section 1**) précédera ainsi l'évaluation des concepts de désordre, ordre, puissance et la construction d'une problématique géopolitique du désordre (**section 2**).

¹ E. DURKHEIM, *Le suicide*, Paris, PUF, 1930, p.1

² Ibidem.

Section 1 : LA DETERMINATION DU CHAMP D'AFRIQUE CENTRALE : LES TRAJECTOIRES HISTORIQUES ET LES SITUATIONS CRITIQUES D'UN ESPACE GEOPOLITIQUE EN FORMATION.

Introduisant la controverse quasi-aporétique sur la détermination historique de l'Afrique centrale, on se heurte d'emblée à l'obstacle de sa délimitation objective qui amène le chercheur à se dérober de la première tâche théorique qui s'impose : celle de l'énumération des Etats qui composent cet espace spécifique. Faute d'une détermination objective et univoque de l'Afrique centrale en tant que totalité homogène, il semble que la méthode la plus appropriée pour éclairer ou s'éclairer sur l'édification « zigzagante » de cette sous - région est de l'appréhender dans le(s) discours. Le(s) discours décèle(nt) des dynamiques de "régionalisation"³ très contradictoires qui distribuent et redistribuent cet espace spécifique, relativisant fondamentalement « *les solidarités objectives ou sentimentales qui se sont constituées au cours de l'histoire et qui ont conduit Barthélémy Boganda à œuvrer pour la constitution d'un Etat fédéral centrafricain qui regrouperait autour de l'AEF. [Afrique Equatoriale Française] et du Congo belge, le Cameroun, l'Angola, le Rwanda et le Burundi* »⁴. L'Afrique centrale, dans le(s) discours, présente une topographie éclatée et varie d'un auteur ou groupé d'auteurs à un autre. L'on étudiera, à titre essentiellement indicatif, les dynamiques de construction et de reconstruction de l'Afrique centrale ainsi que les formes récurrentes de sa configuration dans quelques discours. Dans l'immédiat, l'Afrique centrale apparaît du point de vue historique comme la réduplication panafricaine d'un projet colonial (p.1) ; du point de vue de la 'science régionale' comme présentant une identité à la fois hybride, éclatée et brouillée (p.2) ; et enfin du point de vue géopolitique comme un « géographisme » (p.3).

Paragraphe 1 : L'AFRIQUE CENTRALE COMME VALIDATION PANAFRICAIN D'UNE CONSTRUCTION GEOPOLITIQUE COLONIALE.

L'Afrique centrale, en tant qu'entité géopolitique, est une construction coloniale (1) qui présente de nos jours des traits géographiques et humains fortement variés, qui connaît une paupérisation sociale et une crise politique,

³ Par "régionalisation", il faut entendre l'activité de division d'un espace en régions ou zones géographiques logiques ainsi que le système spécifique des régions qui résulte de ce processus. Cf. W. COFFEX, « Géographie, Economie et science régionale », in A. BALEY et al, Encyclopédie de géographie, préface de Hubert Curien, Paris, Economica, 1992, pp. 159-175, p.166

⁴ ELIKIA MBOKOLO, L' Afrique au xx^e siècle. Le continent convoité, Paris, Montréal, Etudes vivantes, 1980, 284 p. Voir surtout le chapitre 5 "L'Afrique centrale" pp. 137-160.

une extraversion et une marginalisation économique (2) ainsi qu'un faible niveau de régionalisation (3).

1) Point de départ : L'Afrique centrale, une conception coloniale.

L'irruption de l'Afrique centrale dans le(s) discours en tant que projet géopolitique remonte vers la fin du XIX^e siècle qui vit l'apogée de l'expansionnisme européen. En fait, le projet de la « *Mittelfrica* » ou « *empire centre africain* » est très ancien dans les plans géopolitiques allemands. Il faut en effet remonter à la période « *quand l'Allemagne pensait le monde* »⁵ ; c'est-à-dire à celle qui coïncide avec « *la course aux clochers* » qui atteignit son paroxysme en 1884-1885 avec la conférence de Berlin pour saisir le point de départ de la construction de cet espace géopolitique qui sera considéré plus tard comme troisième « *espace pivot* » dans les théorisations géopolitiques de H.J. MAKINDER⁶. L'Allemagne, il est vrai, n'avait pas encore une vision claire des confins de la « *Mittelfrica* » qu'elle se proposait de construire. Cette indétermination initiale des confins a traversé la plupart des discours ultérieurs sur l'Afrique centrale. Dans son ouvrage *Hitler voulait l'Afrique*, A. N'KUM A NDUMBE III parle de l'Afrique centrale allemande sans la délimiter. Toutefois au regard des territoires auxquels l'auteur fait allusion dans son sous-chapitre intitulé « *Le Reich colonial et l'Afrique centrale au service de la grande Europe Allemande* », il ressort que ce sont les territoires de ce qui deviendra plus tard l'AEF, le Congo-belge, le Nigeria et le Kamerun qui forment la « *Mittelfrica* » allemande⁷. Pour sa part, le professeur Elikia MBOKOLO s'attèle plutôt à souligner les traits caractéristiques de l'Afrique centrale tout en éludant la tâche théorique majeure de la détermination de ses « *confins* »⁸. On ne peut plus clairs sont D. BIRMINGHAM et P.M. MARTIN dans leurs deux volumes de *History of central Africa*⁹. Ces deux auteurs font de l'Afrique centrale l'une des régions les plus larges du monde tropical allant du Malawi et du Mozambique à l'est aux républiques insulaires de São Tomé et de Guinée Equatoriale à l'ouest. L'Afrique centrale comprend alors pour ces auteurs le grand bassin du Congo, les territoires côtiers du sud-Atlantique, les savanes du nord-Cameroun et la

⁵ Ce projet a été au départ rejeté par le pouvoir central allemand de l'époque détenu par le gouvernement du Chancelier Bismarck ; ce dernier était très hostile à l'entreprise coloniale au nom d'une certaine « satisfaction » que procurait la réalisation de l'unité allemande et cela, au grand regret de RATZEL, grand initiateur et Maître penseur de ce vaste projet géopolitique. Lire M. Korinman, *Quand l'Allemagne pensait le monde. Grandeur et décadence d'une géopolitique*, Paris Fayard, 1990, 418 p. Du point de vue stratégique, il convient de mentionner que le gouvernement n'accordait aucune importance aux colonies. Cf. P. Kennedy, *stratégie et diplomatie 1870-1945*, Paris, Economica, 1988, p. 131 et suiv.

⁶ M. KORINMAN, Op. cit.

⁷ Voir A. N'KUM A NDUMBE III, *Hitler voulait l'Afrique. Le projet du 3^e Reich sur le continent africain*, Paris, L'Harmattan, 1980, 392 p.

⁸ Elikia MBOKOLO, Op. cit.

⁹ D. BIRMINGHAM & P.M. MARTIN *History of central Africa*. Volume one. New York & Longman Inc. 1983, 316 p.

république Centrafricaine, les plateaux du sud-Angola et du Zimbabwe¹⁰. Il n'est pas sans intérêt de noter que les deux auteurs distinguent, dans le deuxième volume de leur ouvrage sus-évoqué, une Afrique centre-est¹¹. Ce que R. OLIVIER et A. ATMORE reprennent à leur propre compte en distinguant une Afrique centrale en deux compartiments : une Afrique centre-est et une Afrique centre-ouest. L'Afrique centre-ouest comprend : l'Angola, les deux Congo, le Gabon, la république centrafricaine et correspond à l'ère d'influence et d'expansion des anciens royaumes loubaloua du Bas-congo. Quant à l'Afrique centre-est, elle comprend le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le nord-Mozambique, le Malawi, le Burundi, le Rwanda¹². R. CORNEVIN distingue, lui aussi, une Afrique centrale anglaise constituée du Nyassaland et une Afrique centrale dite « équatoriale »¹³ renvoyant à l'AEF. La distinction entre une Afrique centrale et une Afrique centre-orientale est également établie par R. VAN CHI-BONNARDEL. Situait l'Afrique centrale entre les 12e degré de latitude nord et 13e degré de latitude sud, cette dernière forme un ensemble géographique dont l'unité est surtout bioclimatique et englobe sept pays : Cameroun, RCA, Gabon, Congo, Zaïre, Guinée Equatoriale, São Tomé et Príncipe. Quant à l'Afrique orientale, elle forme un ensemble de 1 820 000 km² entre le 5e degré de latitude sud entre l'océan indien et la cuvette congolaise. Elle comprend le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi¹⁴. Les Afriques centrales de R. V. BONNARDEL ne coïncident nullement avec celle du *Guid'Afrique centrale de 1970* qui y regroupe le Cameroun, la république Centrafricaine, le Congo-Brazzaville, le Zaïre (République démocratique du Congo), la République Gabonaise, le Burundi et le Rwanda¹⁵. L'Angola n'y est pas inclut et se retrouve plutôt dans l'Afrique méridionale¹⁶. Une Afrique centrale encore plus amoindrie apparaît dans le guide des « *personnalités publiques d'Afrique centrale* ». Elle renvoie exclusivement à l'ensemble formé par le Cameroun, la RCA, le Congo, le Gabon et le Tchad¹⁷. Au total l'analyse des discours dévoile une pluralité de configurations de l'Afrique centrale qui présente cependant un noyau dur l'AEF.

¹⁰ « *Central Africa is one of the largest region of the tropical world, larger than India, larger than Amazon, larger than South East Asia. It included the great "Congo bassin" of the Zaïre River, the coast lands of the south Atlantic, the norden savannas of Cameroon and Central African Republic, the southern plateaux of Angola and Zimbabwe and the Zanezi lowlands of the Indian Ocean (...). The northen boundary touches the muslim world of the sahara about ten degrees above the Equator. The southern boundary runs into the desert fringes of Kalahari from the Atlantic to Limpopo. Modern central Africa encompasses a clozen countries from Malawi and Mozambique in the East to the tiny island republics of São Tomé and Equatorial guinea in the west* », O. BIRMINGHAM & P. MARTIN op cit, P. VIII.

¹¹ D. BIRMINGHAM & P. M. MARTIN, Op. cit, Volume two, 432 p, p.201

¹² R. OLIVIER & A. ATMORE, *L'Afrique depuis 1800*, Paris, PUF, 1970, 352 p.

¹³ R. CORNEVIN, *L'Afrique noire de 1919 à nos jours*, Paris, PUF, 1973, 252 p.

¹⁴ R. van-chi Bonnardel, *Grand Atlas du continent africain*, Paris, Ed. Jeune Afrique, 1973, 336p.

¹⁵ *Guid'Afrique centrale*, 1970

¹⁶ Voir *Afrique méridionale*, Paris, Atlas, 1977, 122p.

¹⁷ Voir *Personnalités publiques d'Afrique centrale, Cameroun, RCA-Congo, Gabon, Tchad*, 2e ed. numéro spécial du bulletin de l'Afrique noire, Ediafric, La documentation française, 316p.

a) L'AEF, noyau dur de l'Afrique centrale.

Il transparaît des discours sus-analysés qu'historiquement, l'Afrique centrale renvoie au noyau dur formé par l'ex-AEF à laquelle se greffent de façon récurrente les territoires du Cameroun et du Congo-belge. Historiquement l'AEF a une coloration politique qui fut considérablement affectée par la construction de l'UDE [Union Douanière Equatoriale] en tant que premier acte de valorisation par les conseils de gouvernement issus de la loi-cadre de 1956 de leurs compétences fédérales¹⁸. L'UDE- à orientation plus économique - a pour ainsi dire noyé dans l'œuf l'URAC [Union des Républiques de l'Afrique Centrale] dont la finalité était éminemment politique¹⁹. Avec l'échec de l'URAC et le triomphe de L'UDE, les préoccupations politiques sont reléguées au second plan et l'on passe ainsi d'une tendance politico-fédéraliste à un mode d'intégration relativement souple qu'est celle économique²⁰. L'on a alors cru percevoir avec l'UDE----qui, en 1962, devint l'UDE Cameroun avec l'adhésion de ce dernier pays ----l'institution en quelque sorte d'un noyau dur d'Afrique centrale. Le traité de Brazzaville du 8 décembre 1964 instituant l'U.D.E.A.C [Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique centrale]²¹ ne fera que confirmer la présomption d'une homogénéisation de la région d'Afrique centrale. L'on en était encore là lorsque survint, en moins de deux années d'existence, l'éclatement de l'UDEAC. En effet, à partir de 1966, le Zaïre, porté par sa « *vocation africaine* »²² que nourrissait une politique de « *puissance régionale* »²³ engage une action d'influence d'envergure en Afrique. Profitant d'une crise au sein de l'UDEAC suite au mécontentement²⁴ du Tchad et de la

¹⁸ La loi-cadre de 1956 et ses décrets d'application pris en 1957 aménagent des espaces d'autonomie aux colonies par l'institution dans chaque territoire d'un exécutif (le conseil du gouvernement) à qui est en outre transféré l'essentiel des compétences fédérales. L'avènement de la loi-cadre s'accompagna d'un rejet par les africains de l'autorité régionale/fédérale symbolisée par l'AEF. Toutefois les leaders africains de l'heure se gardèrent de détruire l'intégration réalisée sur le plan fédéral dans les domaines de l'économie et des échanges. Ce qui aboutit à la signature le 23 juin de la convention de l'UDE.

¹⁹ Il convient de noter que le « prêtre noir » Barthélémy BOGANDA, alors vice-président du conseil de gouvernement de l'Oubangui avait tenté d'acquiescer des autres territoires de la défunte AEF jouissant déjà d'une autonomie politique interne, l'adhésion à l'union politique : l'Union des Républiques d'Afrique Centrale (URAC). Selon B. BOGANDA, l'URAC, dans son évolution, était censée inclure en son sein le Cameroun, le Congo-belge, l'Angola au regard des "solidarités objectives" qui unissent ces pays à l'ex-AEF. Mais l'URAC ne vit jamais le jour malgré la noblesse de son ambition. Sur l'éclatement de l'AEF, lire T. NJIKAM, L'éclatement de l'AEF. Thèse de doctorat de 3e cycle en relations internationales, Université de Yaoundé, IRIC, mai 1990, 245p.

²⁰ Lire P.E. BEWEKEDI TIMBA, Le mécanisme de prise de décision dans l'UDEAC, Thèse de doctorat de 3e cycle en relations internationales, Université de Yaoundé, IRIC, 1991, 477 p.

²¹ Voir J. DE DEUX-BREZE, Le problème du regroupement en Afrique équatoriale du Régime Colonial à l'UDEAC, Paris, LGDJ, 1968.

²² Lire P.F. YEZI, « Exigences fondamentales de la vocation africaine du Zaïre », *Problèmes Sociaux Zaïrois*, (118-119), Sept-Dec. 1977, p.23 et s.

²³ Voir S. CAMARA, « Le Zaïre et la puissance », Le mois d'Afrique. Etudes Politiques Economiques et Sociologiques Africaines, n° 203-204 déc. Jan. 1983, pp.17-38 et n° 205-206, Février Mars 1983, pp.38-61

²⁴ Le mécontentement de la RCA et du Tchad se fondait sur l'incapacité de l'union à définir les modalités du remboursement des droits et taxes perçus par un Etat-membre sur les marchandises en transit sur son territoire et destinées à un autre Etat de l'Union. Ce remboursement avait été prévu en faveur des membres de l'Union manquant d'ouverture sur la mer.

RCA, le général MOBUTU propose à ces deux pays qui ne se retiennent plus de critiquer vertement le « *mauvais fonctionnement* » de l'UDEAC, la création d'une organisation plus viable et plus solidaire. Le premier février 1968, le général MOBUTU annonce la création par le Zaïre, la RCA et le Tchad d'une nouvelle organisation : les Etats-Unis d'Afrique Centrale. Deux mois plus tard, ces trois pays, « *pour éviter toute confusion* » renoncent à l'appellation initiale. La nouvelle appellation est consacrée par la Charte de Fort-Lamy du 2 avril 1968 qui institue la nouvelle union : l'Union des Etats d'Afrique centrale ; Union qui restera sans grand lendemain avec la défection quelques mois plus tard de la RCA qui rejoignit l'UDEAC²⁵. Cet échec de l'UEAC retourne le « *puissant Zaïre* » vers les pays des Grands Lacs avec lesquels il fonde finalement en 1976 la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). Le Zaïre retrouve ainsi ses associés de l'époque coloniale²⁶ tandis que le Tchad se rapproche pour sa part de l'UDEAC où il participe aux réunions dès 1979 comme observateur²⁷.

Conscient de cet éclatement de l'Afrique centrale qui est aussi le symbole de l'échec de sa politique de puissance, le Zaïre, qui s'est réconcilié avec la France en 1969 et avec les Etats de l'UDEAC en 1970, lança dès 1971 un appel pour la création d'une nouvelle organisation appelée Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEAC) qui regrouperait les membres de l'UDEAC (Cameroun, Gabon, RCA,) et ceux de la CEPGL²⁸. Mais le pays de MOBUTU ne fut nullement entendu. Il faudra attendre quatre ans plus tard pour que le Gabon reprenne le projet à son propre compte, dans une perspective plus ambitieuse et plus large incluant en plus des Etats déjà nommés, l'Angola, São Tomé E. Príncipe, Guinée Equatoriale. Mais le Rwanda et le Burundi manifestèrent, comme ils l'avaient déjà fait en 1968 avec la création de l'UEAC, de vives réticences par rapport à cette nouvelle organisation arguant du fait de leur dépendance, en matière d'accès à la voie maritime, aux ports de l'Afrique orientale. Ces deux Etats vont finalement participer aux travaux préparatoires de la Communauté déjà consacrée par le Plan d'Action de Lagos (P.A.L) de 1980, plan qui crée des organisations sous-régionales dans diverses régions africaines géographiquement bien délimitées comme préalable à la constitution d'une communauté économique africaine²⁹.

²⁵ C'est la France qui, soupçonnant l'UEAC d'être le résultat d'une manœuvre américaine, stoppa l'émergence de cette union en exerçant de fortes pressions sur la République Centrafricaine pour qu'elle se dissocie du Zaïre.

²⁶ Voir J.L Vellut, « Relations internationales du Moyen Kwango et de l'Angola dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle ». *Etudes d'histoire africaine* (I) (1970), pp. 75-135

²⁷ Le Tchad qui depuis 1979, participe aux réunions de l'UDEAC comme observateur demande officiellement sa réintégration à l'Union en 1981. Ce qu'il obtiendra finalement en 1985.

²⁸ Cf. *Marchés Tropicaux*, 2 décembre 1977.

²⁹ Le P.A.L. est une réaction africaine à l'échec du Programme des Nations-Unies pour l'Afrique (1960-1970) qui mettait l'accent sur l'interdépendance et l'aide internationale comme moyen de rattrapage des pays développés. Le P.A.L. est donc une riposte africaine qui s'appuie sur une stratégie d'autonomie collective des pays africains. Voir, pour de plus amples informations et développements, *Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000*, Genève, Institut international d'études sociales, 1981-143 P.

b) - L'intervention du Plan d'Action de Lagos ou la validation panafricaine d'une commande coloniale.

La mise en œuvre du Plan d'Action de Lagos se fait en Afrique centrale le 18 octobre 1983 avec la signature à Libreville, au Gabon, du traité constitutif de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) dont le but majeur, selon l'article 4 alinéa 1 du chapitre II, est « *de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines de l'industrie, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement, de la culture, de la sciences et de la technologie et du mouvement des personnes, en vue de la réalisation de l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain* »³⁰.

Il sera retenu dans les limites du présent travail, cette perspective large de l'Afrique centrale regroupant les pays membres de la CEEAC. Cette Afrique centrale reprend, en la complétant par São Tome et Principe, celle des experts du centre régional des Nations-Unies pour la paix et la sécurité en Afrique dessinée à Lomé (Togo), du 9 au 11 mars 1992 et qui désigne l'ensemble sous-régional formé par le Cameroun, le Congo, la République centrafricaine, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Burundi, le Rwanda, le Tchad³¹. C'est en définitive l'Afrique centrale telle que construite par le centre de développement sous-régional pour l'Afrique centrale lors de son « *séminaire sur le renforcement des capacités d'analyse et de programmation des politiques de sécurité alimentaire, de développement durable et d'échanges commerciaux dans les sous-régions Afrique Centrale et de l'Ouest* » de Yaoundé et de Kribi (Cameroun) du 09 au 13 mars 1998³² qui sera retenue. Cette Afrique centrale se compose de 11 pays : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao-Tome et Principe, Tchad. Ces pays-exception faite de l'Angola- sont membres de la CEEAC et sont liés par une « *solidarité objective* » qui s'articule autour de « *la poursuite des idéaux de paix, de sécurité et de développement dans la sous-région* » ainsi que l'instauration de mesures de confiance et de sécurité par « *le renforcement de la*

³⁰ Ces buts hautement affirmés ne connaissent pas une réalisation assignable d'une part à cause d'une faible volonté politique de la part des Etats de la sous-région, d'autre part en raison de nombreux liens structurels qui maintiennent les nations de la sous-région dans l'extraversion économique et politique.

³¹ Voir, Centre régional des Nations-Unies pour la paix et désarmement en Afrique, Projet de recherche sur le rôle des problèmes frontaliers dans la paix et la sécurité en Afrique, Atelier international d'experts, Rapport final, Lomé-Togo, 9-11 Mars 1992, 56P.

³² Centre de développement sous-régional pour l'Afrique Centrale, Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique Centrale 1997 : conflits; causes et conséquences économiques. impact sur l'intégration régionale et la coopération sous-régionale, Yaoundé-Kribi, du 09 au 13 Mars 1998, .66 p.

coopération sous-régionale, le développement transfrontière par la création des marchés frontaliers, l'intensification des contacts entre autorités frontalières et le lancement de projets communs de développement économique dans les zones frontalières », « le développement de moyens de transport entre les Etats de la sous-région », la « création des zones démilitarisées et des zones de paix »³³.

C'est donc la construction institutionnelle et politique de l'Afrique centrale qui est retenue.

Il va sans dire que même dans cette appréhension spécifique, l'Afrique centrale ne saurait constituer une catégorie homogène ; elle demeure une somme de réalités multidimensionnelles. Dès lors, une sécurisation épistémique minimale ne peut valablement être cherchée et obtenue que sur le plan de la conceptualisation. C'est donc par généralisation et abstraction – qui est l'activité propre de la conceptualisation – qu'on parlera d'un espace géopolitique délibérément dénommé Afrique centrale. L'Afrique centrale devient alors tout simplement un concept.

2) Caractères généraux d'une configuration régionale provisoire.

Après l'exploration de la diversité des trajectoires de construction et de déconstruction - reconstruction de la région d'Afrique centrale contenues dans quelques discours, de même qu'après avoir délimité ladite région dans les limites du présent travail, il convient maintenant d'en ressortir les caractères généraux au quadruple plan géographique, humain, socio-politique et économique.

a) - Les traits géographiques et humains

Située entre le 12^e degré de latitude nord et le 18^e degré de latitude sud, couvrant un territoire de près de 5 391 953 km² soit le 1/5^e de la surface globale du continent³⁴, l'Afrique centrale forme un ensemble géographique de 11 Etats aux étendues et configurations territoriales variées et dont l'unité est surtout bioclimatique. Elle est comprise dans le domaine équatorial et sub-équatorial et n'appartient à la zone tropicale que par ses bordures nord et sud, au-delà du 8^e degré. Du point de vue du relief, l'Afrique centrale présente une topographie monotone avec cependant quelques zones au relief assez accidenté et élevé offrant une réelle diversité comme au Cameroun ou en République Démocratique du Congo. L'Afrique centrale est soumise à un climat équatorial pur avec des températures constantes et généralement élevées (25-26°C). La

³³ Cf. « Comité Permanent sur les Questions de sécurité en Afrique centrale », Document des Nations-Unies, n° DPI/1583 97873, Décembre 1994.

³⁴ L'Afrique a une superficie de 30 310 000 km², une population de 600 millions d'habitants inégalement répartie entre 53 Etats

pluviométrie est forte (1,5 à 4m de pluie par an) et le degré hygrométrique de l'air est en permanence élevé ³⁵. La forêt sempervirente occupe la majeure partie du domaine équatorial qui caractérise globalement l'Afrique centrale ; même s'il faut noter une extension de la sous-région jusque dans le domaine sahélien (Tchad, nord-Cameroun). Sur le plan hydrographique le Congo (ou Zaïre) et ses affluents forment le plus puissant système fluvial de la sous-région ; voire du continent. Les fleuves côtiers ont également un débit important : Sanaga, Oggoué, Kouilou-Niari. Ces fleuves regorgent d'un vaste potentiel hydroélectrique grâce aux nombreuses chutes qui les coupent ; même si en dépit de ce potentiel le continent sombre toujours dans ce que P. GEORGE appelle « *la préhistoire de l'électricité en Afrique* »³⁶.

Sur le plan géo-humain, l'Afrique centrale compte près de 93,8 millions d'habitants très inégalement répartis sur l'ensemble de la sous-région. La densité moyenne est de 67,6 h/km². Toutefois on note des régions de très forte concentration des populations comme dans la région des Grands Lacs (Rwanda, Burundi, Est de la RDC) avec plus de 200h/ km². La diversité des peuples est considérable : les bantous qui représentent environ les 2/3 de la population constituent le groupe majoritaire ; on note quelques soudanais (RDC), un important peuplement de pygmées qui vivent dans les clairières de la forêt équatoriale, des populations bochimanes se rencontrent en Angola, d'importantes populations d'éleveurs vivent dans les massifs du nord Cameroun et de l'ouest de la RCA. Dans l'ensemble, la population reste très jeune et rurale à près de 70%, la proportion du chômage croît de manière vertigineuse, l'exode rural reste très important.

L'animisme, le christianisme et l'islam sont les principales religions pratiquées par les populations de la sous-région.

³⁵ Cf R.V. CHI. BONNARDEL, Grand Atlas de l'Afrique, op cit ; voir également F. BULLOT, Atlas climatique du bassin congolais, Kinshasa, INEAC, 1991, (non paginé).

³⁶ P. GEORGE, Géographie de l'électricité, Paris, PUF, 1973, 192P., P.185

Tableau 1 : Indicateurs géo-physiques et humains.

PAYS	Superficie (en km ²)	Population (en million d'h)	Densité (h/km ²)	Croissance démographique (en %)	Principaux groupes ethniques	Religion
ANGOLA	1 246 700	10,7	8,5	2,7	Bantous Boschimans	Christianisme Animisme
BURUNDI	27.834	6,2	222,7	3,5	Hutus Tutsis Twa	Christianisme Islamisme Animisme
CAMEROUN	475.442	12,9	27,3	2,5	Beti-Bulu-Fangs Bamiléké Sawa Peuls, Tikars etc	Christianisme Islamisme Animisme
CONGO	342.000	2,5	7,3	2,5	Bakongos Mbochis, Tékés, Bembés etc	Animisme Catholicisme
CENTRAFRIQUE	622.984	3,2	5,13	1	Bandas Bayas Yakhomas etc	Catholicisme Islamisme Animisme
GABON	267.667	1,3	4,8	1,5	Fangs Eshiras Mpongwés Batékés	Christianisme Islamisme Animisme
GUINEE EQUATORIALE	28051	0,4	14,2		Fangs Bubi Emigrés Nigériens	Catholicisme Animisme
R.D. CONGO	2.344.885	42,6	18,1	3	Bantous Pygmées Soudanais	Catholicisme Animisme
RWANDA	26.338	7,8	296	1,9	Hutus Tutsis Twa	Christianisme Animisme
SAO TOME E PRINCIPE	955	0,129	135	3	Forros Angolares Tougas	Christianisme
TCHAD	1.284.000	6,5	5	2	Goranes, Toubous	Christianisme Islamisme Animisme

Source : Tableau réalisé par l'auteur à partir d'une compilation de diverses données recueillies

b) - Les traits socio-politiques et économiques.

Les Etats de l'Afrique centrale sont pour la plupart des républiques de type présidentiel et sont dotés de pouvoirs relativement forts dont certains sont même quasi-personnalisés.³⁷ Au plan socio-politique, l'Afrique centrale s'atteste comme une région du fait de l'existence dans tous les Etats d'un « *un noyau néopatrimoniale commun* »³⁸ et d'une « *privatisation des pouvoirs* »³⁹

³⁷ Il convient de souligner le très faible renouvellement de la classe politique à l'échelle de la sous région. La plupart des chefs d'Etat sont ici des anciens monocrates qui se sont transmués en démocrates; certains allant jusqu'à se faire, comme Omar BONGO, de véritables chantres de la démocratie. La plupart des chefs d'Etats de la sous-région souffrent d'un déficit de légitimité malgré la spectaculaire restauration des bases internes et externes de leurs pouvoirs qui ont subi une vertigineuse décomposition pendant les années ardentes de la revendication démocratique (1990-1992).

³⁸ M. E. OWONA NGUINI, « Les rapports Etat-Société Civile en Afrique Centrale. Les montages civilisateurs et décivilisateurs du pouvoir et du droit », *African Journal of Political Science*, n° 2 November 1999

³⁹ « L'Etat en voie de privatisation », *Politique africaine*, 73, Mars 1999.

Dans l'ensemble, il est à noter une très faible adéquation entre mobilisation et participation des populations à la gestion politique des Etats. Partout dans la sous-région, le processus de transition démocratique est en procès d'avortement⁴⁰. La brutalité et la violence politiques restent des technologies très prisées de conquête et/ou de conservation de pouvoir dans l'espace politique sous-régional⁴¹. Au regard de la conflictualisation qui trouve ici un terrain fertile, on s'achemine progressivement comme vers une culture sous-régionale du conflit. La conflictualisation ici s'inscrit dans une dynamique transnationale en ce sens que les paradigmes de Westphalie et d'Addis-Abéba⁴² sont tous en profonde réévaluation --sinon en faillite ; la sous-région traverse un moment de « *déterritorialisation* » intensive; c'est-à-dire que les frontières de la sous région sont devenues des « *zones grises* » qui échappent à un quelconque contrôle d'un pouvoir central. La paix et la sécurité se déterminent désormais, au niveau de la sous-région, en termes d'ilôts au regard des conflagrations civiles et transétatiques avérées qui minent la sous région⁴³.

La paupérisation caractérise la situation sociale sous-régionale. La pauvreté s'accroît et se généralise⁴⁴. A l'observation la paupérisation multidimensionnelle et de plus en plus accentuée a des incidences socio-politiques énormes qui sont beaucoup plus prononcées dans certains pays que dans d'autres. A l'intérieur des Etats, il existe des « *privations relatives* » inscrites dans les structures même de l'Etat post-colonial. Les « *privations relatives* », c'est l'inégale répartition de la pauvreté qui entraîne d'énormes disparités des opportunités et des revenus avec pour conséquence la fragilisation de la cohésion sociale. Plus de 40% des populations d'Afrique centrale vivent en dessous du seuil de la pauvreté ; c'est-à-dire que les individus disposent d'un revenu inférieur à 370 dollars/ an⁴⁵.

Les antagonismes religieux restent tout aussi vifs dans la sous-région ; antagonismes qui s'accroissent avec la politisation de plus en plus dramatique

⁴⁰ Lire à titre indicatif, A. MBEMBE, « Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique sub-saharienne », Afrique et développement, Vol. XVII, N° 1, 1992, pp.37-64; T. BAKARY, « La démocratie en Afrique : L'ère post-électorale ? » Bulletin du Codesria, Numéro 3/4 1998, pp.9-15.

⁴¹ Au Congo-Brazzaville, Rwanda, R.D. Congo, c'est au bout des guerres civiles particulièrement meurtrières et destructrices que les « Hommes forts » de ces pays tiennent le pouvoir. Au Burundi c'est en se servant d' l'instrument du putsch que P.BUYOYA a retrouvé le pouvoir qu'il avait perdu par les urnes. En RCA, Guinée Equatoriale, Angola ou Tchad, c'est la repression brutale des adversaires politiques armés ou non qui permet encore la maîtrise des rênes du pouvoir par les présidents de ces pays.

⁴² Le paradigme westphalien renvoie à l'origine du système international contemporain fondé sur le respect de la souveraineté des Etats, l'inviolabilité des frontières et la non-ingérence dans les affaires internes des Etats. Le paradigme d'Addis-Abéba renvoie pour sa part à la réappropriation de ces principes par les Etats africains lors de la naissance, en 1963, de l'OUA et surtout au sacro-saint principe de *l'utis possidétis* (intangibilité des frontières issues de la colonisation). Sur un plan global, cf M.C. SMOUTS (dir), Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories, Paris, Presses de Sciences Po, 1998 ; surtout la première partie : « les avatars du modèle westphalien », pp. 35-102.

⁴³ Au Congo-Brazzaville, en R.D.Congo, en Angola, Rwanda, Burundi, la guerre civile continue

⁴⁴ Cf. E. MVENG, « Paupérisation et développement en Afrique noire », Terroirs. Revue africaine de sciences sociales, n° 001 ; Mai 1992, pp. 111-119

⁴⁵ Cf. UNICEF, Pauvreté en Afrique de l'Ouest et du Centre. Point de repère pour la programmation, WCARO, Abidjan, 1995, 500 p.

des enjeux symboliques. Néanmoins, sur un plan global, il faut souligner une cohabitation passablement harmonieuse des différents groupes religieux.

L'économie sous-régionale est dans l'ensemble « *une économie de rente extravertie et minée par les conflits* »⁴⁶. Les structures économiques restent pour la plupart dominées par l'exploitation des produits de rente tels que le café, le cacao, le coton, le bois, les métaux précieux et les produits pétroliers. La morosité économique est notoire : elle est le résultat du manque de compétitivité sous-régionale qui découle elle-même de l'imparfaite coordination entre le système d'allocation des ressources et les facteurs de production avec une très faible prise en compte des avantages comparatifs.

La balance des paiements⁴⁷ est globalement déséquilibrée en dépit du relatif accroissement du PIB. Le PIB est en effet en fragile croissance qui a été en termes réels de 3,4 % en 1995, 4,4 % en 1996 et 5,6 % en 1997. L'inflation est dans l'ensemble maîtrisée : elle est passée de 12,1 % en 1995 à 5,6 % en 1996 puis à 3 % en 1997. Le poids de la dette extérieure reste énorme dans tous les pays de la sous-région ; ce qui a conduit quelques analystes à parler d'une crise de la dette⁴⁸. Les finances publiques des pays de la sous-région sont perturbées par la maîtrise approximative des charges de l'Etat toujours élevées, la désobéissance civique, la « *criminalisation* » des pratiques économiques⁴⁹, l'informalisation à outrance ainsi que la dualisation des économies, le développement vertigineux des réseaux. Le système bancaire est en crise en dépit des efforts de restructuration entrepris dans certains pays de la zone⁵⁰. Le système bancaire est sur liquide tout en étant dominé par les tensions inflationnistes. La politique monétaire présente une forte option pour le numéraire (liquidité)⁵¹ ; ce qui donne une orientation néo-mercantiliste à l'économie sous-régionale. Tout aussi significatif est le fait, au niveau de l'investissement public et privé, du retrait et de l'absence des Etats dans les investissements pétroliers, retrait qui laisse une place forte, une présence forte aux financements et investissements privés extérieurs. Partout l'aide publique au développement [APD] est en drastique diminution. L'activité minière prospère à l'ombre des conflits. L'agriculture reste très importante dans la formation du PIB. L'exploitation forestière est quasi-anarchique et détruit considérablement les écosystèmes. Les programmes d'austérité des institutions de Bretton-words régissent, avec des fortunes diverses, l'ensemble des économies de la sous-région.

⁴⁶ Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique centrale en 1997, Op. cit, p.4

⁴⁷ La balance des paiements est un document statistique et comptable qui enregistre toutes les transactions économiques à caractère commercial et financier intervenues pendant une période donnée entre "résidents et « non résidents ».

⁴⁸ Sur tous ces chiffres, Cf. Rapport sur la situation économique et sociale 1997, op, cit

⁴⁹ Cf. J.F. BAYART et al. La criminalisation de l'Etat en Afrique, Bruxelles, Complexes, 1998.

⁵⁰ Dans la zone BEAC par exemple, on a dénombré en 1996 une mise en liquidation de 24 banques dont 11 au Cameroun, 3 au Gabon, 4 en R.C.A, 2 au Tchad et 2 en Guinée Equatoriale.

⁵¹ Dans la zone BEAC, la masse monétaire est passée de 1 348 milliards de FCFA en 1995 à 1 517 milliards en 1996 pour finalement atteindre le chiffre de 1 672 milliards en 1997.

Carte de la région d'Afrique centrale

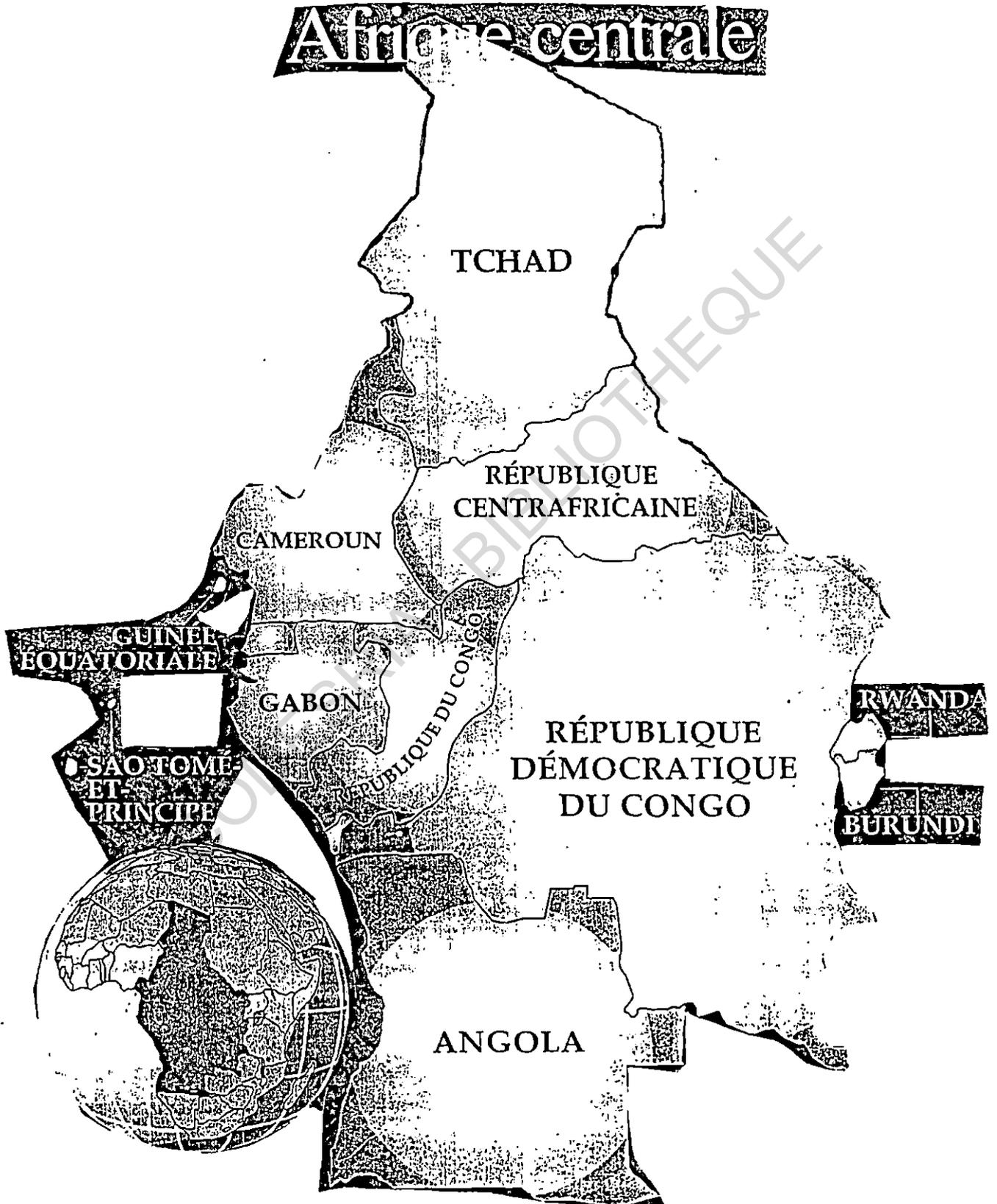


Tableau2 : Indicateurs politiques

Pays	Puissance colonisatrice	Date d'indépendance	Nature de l'Etat	Langues officielles	Chef de l'Etat	Mode d'accès et de conservation du pouvoir	Etat socio-politique	Conflits frontaliers	Implication dans les conflits des Etats voisins.
ANGOLA	Portugal	11 Nov 1975	République populaire	Portugais	Edouardo Dos Santos	Elections contestées par la rebellion (Unita)	guerre civile		Congo-Brazaville R.D. Congo
BURUNDI	Belgique	1er Juillet 1962	République présidentielle	Français Kirundi	Pierre Buyoya	Coup d'état	guerre civile		Rwanda R.D. Congo
CAMEROUN	Allemagne (1884-1914) France Angleterre	1 er Janvier 1960	République présidentielle	Français Anglais	Paul Biya	élections boycottées et contestées par l'opposition	tension sociale apaisée	Nigeria	
CONGO	France	15 Août 1960	République présidentielle	Français	Denis Sassou Nguesso	Victorieux de la guerre civile	guerre civile		R.D. Cpngo Angola
GABON	France	17 Août 1960	République présidentielle	Français	Omar Bongo	Election contestée par l'opposition	tension sociale		Congo-Brazaville
GUINEE EQUATORIALE	Espagne	12 octobre 1968	République présidentielle	Espagnol	Obiang Nguema Mbazogo	Election contestée par l'opposition	Tension sociale aigue		
R.C.A	France	13 Août 1960	République présidentielle	Français	Ange Félix Patassé	Election transparente	guerre civile en accalmie		R.D. Congo
R.D. CONGO	Belgique	30 Juin 1960	République démocratique	Français Anglais	Laurent Désiré Kabila	Rébellion victorieuse	guerre civile		Ouganda Rwanda Burundi
SÃO TOME E PRINCIPE	Portugal	Juillet 1975	République démocratique	Portugais			Paix sociale		
RWANDA	Belgique	1er Juillet 1962	République présidentielle	Français Anglais	Pasteur Bizimungu	guerre civile victorieuse	guerre civile		R.D. Congo
TCHAD	France	11 Août 1960	République présidentielle	Français Anglais	Idriss Déby	victorieux de la guerre civile plus élection contestée	guerre civile non terminée		R.D. Congo Congo-Brazaville

Source : Tableau réalisé par l'auteur.

Tableau 3 : Indicateurs maro-économiques.

Pays	Monnaie	PNB(en million de dollar)	Structure du PIB	Revenu par habitant (en dollar)	Taux de croissance (en %)	Indice de développement humain	Dettes externe (en million)
Angola	Kwanza	4,445	12,2% agriculture 56,8 % industrie 31,02 % services	430	6,80	0,335	
Burundi	Franc burundais	952 (millions)	45,7 % agriculture 16,9 % industrie 37,4 % services	167	0,70	0,247	1,125
Cameroun	Franc CFA	9,939	30,5 % agriculture 23,1 % industrie 46,4 % services	734	5,00	0,468	7,275
Congo	Franc CFA	2,473	10,5 % agriculture 44,5% industrie 45,0 % services	1006	10,37	0,500	5,275
Gabon	Franc CFA	5,829	7,9 % agriculture 52,0 % industrie 40,2 % services	4280	3,8	0,562	3,967
Guinée Equatoriale	Franc CFA	168 (millions)	52,1 % agriculture 7,7 % industrie 40,2 % services	370	55,52	0,462	
R.C.A	Franc CFA	1,272 (millions)	49 % agriculture 16,2 % industrie 34,2 % services	421	4,00	0,335	891
R.D Congo	Franc congolais	6,000	50,2 % agriculture 16,3 % industrie 33,59 % services	135	1,00	0,381	
Rwanda	Franc Rwandais	579 (millions)	40 % agriculture 22 % industrie 38 % services	185	6,60	0,187	954
São Tomé E Príncipe	Dobra				2,00	0,534	
Tchad	Franc CFA	1,274	40 % agriculture 13,9 % industrie 46,1 % services	210	6,52	0,288	816

Source : Tableau réalisé par l'auteur.

3) - Un processus éclaté et contradictoire de régionalisation.

L'Afrique centrale est à la fois une construction géopolitique et géo-économique. En tant que telle l'Afrique centrale est une tentative de construction d'un espace économique et/ou politique par le haut. Toutefois, il convient de tenir compte des dissidences du bas qui aboutissent à une déconstruction de l'Afrique centrale officielle et de manière simultanée, une reconstruction de celle-ci par le bas.

a) - Afrique centrale : espace politique, espace économique?

L'Afrique centrale, en tant qu'entité géopolitique, cadre politique et espace économique s'est organisée autour de la CEEAC. Le traité de Libreville fondateur de la CEEAC a été signé par des pays présentant des inégalités structurelles, géophysiques, économiques et de développement. A part des pays comme le Tchad ou la RCA, le reste des autres pays de la sous-région ont pour trait commun une riche dotation en ressources naturelles. Partout cependant, on note des aspérités socio-économiques internes, une pauvreté rampante qui nourrit des tensions sociales. La tendance générale dans la sous-région est au retour à l'économie des comptoirs : comptoirs agricoles, comptoirs miniers etc..

Jusqu'à présent, on ne peut pas indiquer un résultat tangible de la CEEAC qui ne s'est pas dotée de structures administratives lourdes. Il n'existe pas, pour reprendre une forme de néologisme de J.R. CHAPONNIERE, de « CEEACratie »⁵²: les Etats ont procédé à une éludation systématique de la création d'un secrétariat étoffé qui aurait nécessairement conduit à sa domination par un pays ; tant il est que toute intégration régionale se réalise à partir d'un pôle qui joue le rôle de locomotive. Il y a aussi une absence d'instance de coordination des politiques économiques et sécuritaires ; de résolution des conflits ou bien de dispositif militaire sous-régional de pacification. En raison de la faiblesse ou de la quasi-inexistence du secrétariat, les projets annoncés par les chefs d'Etat sont toujours sans lendemain. Les chefs d'Etat eux-mêmes ne se sont réunis qu'en quelques rares occasions au sommet . Aucun programme d'envergure ne semble jusqu'ici avoir été impulsé. Le volume des échanges à l'intérieur de la CEEAC est très insignifiant. Le dialogue avec les partenaires extérieurs est organisé de manière bilatérale ; chaque Etat membre organisant des négociations bilatérales avec les pays de son choix.

Au total, l'Afrique centrale est un concept politique qui rassemble des pays qui ne participent pas de la même volonté ni de la même vision régionale. L'Afrique centrale est un échec au triple plan politique, économique, géopolitique. Elle ne renvoie plus qu'à une simple incantation de conjoncture sans coïncidence avec les réalités politiques, économiques et sans réelles possibilités de mobilisation ni dans les consciences des politiques ni dans les masses citoyennes.

⁵² J.R. CHAPONNIERE, « L'Asean : réussite politique, échec économique? », *Economie internationale*, 57, 1er trimestre 1994, pp. 35-61

Tableau 4 : Appartenance des pays de la sous-région aux différents regroupements régionaux.

Pays	CEEAC	CEA	CEMAC	UEAC	CBLT	SADC	CEPGL
Angola							
Burundi	*	*					*
Cameroun	*	*	*		*		
Congo	*	*	*				
Gabon	*	*	*				
Guinée Equatoriale	*	*	*				
R.C.A	*	*	*				
RD.Congo	*	*		*		*	*
Rwanda	*	*					*
São Tomé E Príncipe	*	*					
Tchad	*	*	*	*	*		

Source : Réalisé par l'auteur.

b) L'Afrique centrale, espace de sens ?

Si on entend espace de sens au sens de Z. LAÏDI qui le définit comme un espace « *aux frontières incertaines mais désireux d'exprimer une identité collective singulière à des fins de différenciation identitaire, de pesée politique, des rationalisations économiques, voire même de légitimation politique* »⁵³, il est possible de tenir l'Afrique centrale pour pareil espace. Une identité collective est en effet définie à travers la charte de la CEEAC de même que le Pacte de Non-Agression conclu entre les Etats de la région structure la paix comme un sens commun. A travers l'affirmation d'objectifs communs en matière de coopération économique, de concertation politique, « *l'espace flou* » qu'est l'Afrique centrale tente de se construire en « *espace de sens* ». Les significations communes ou partagées dont elle tente de se doter sont un essai de construction d'un « *Nous* »⁵⁴ régional qui est un double processus d'identisation et d'identification.

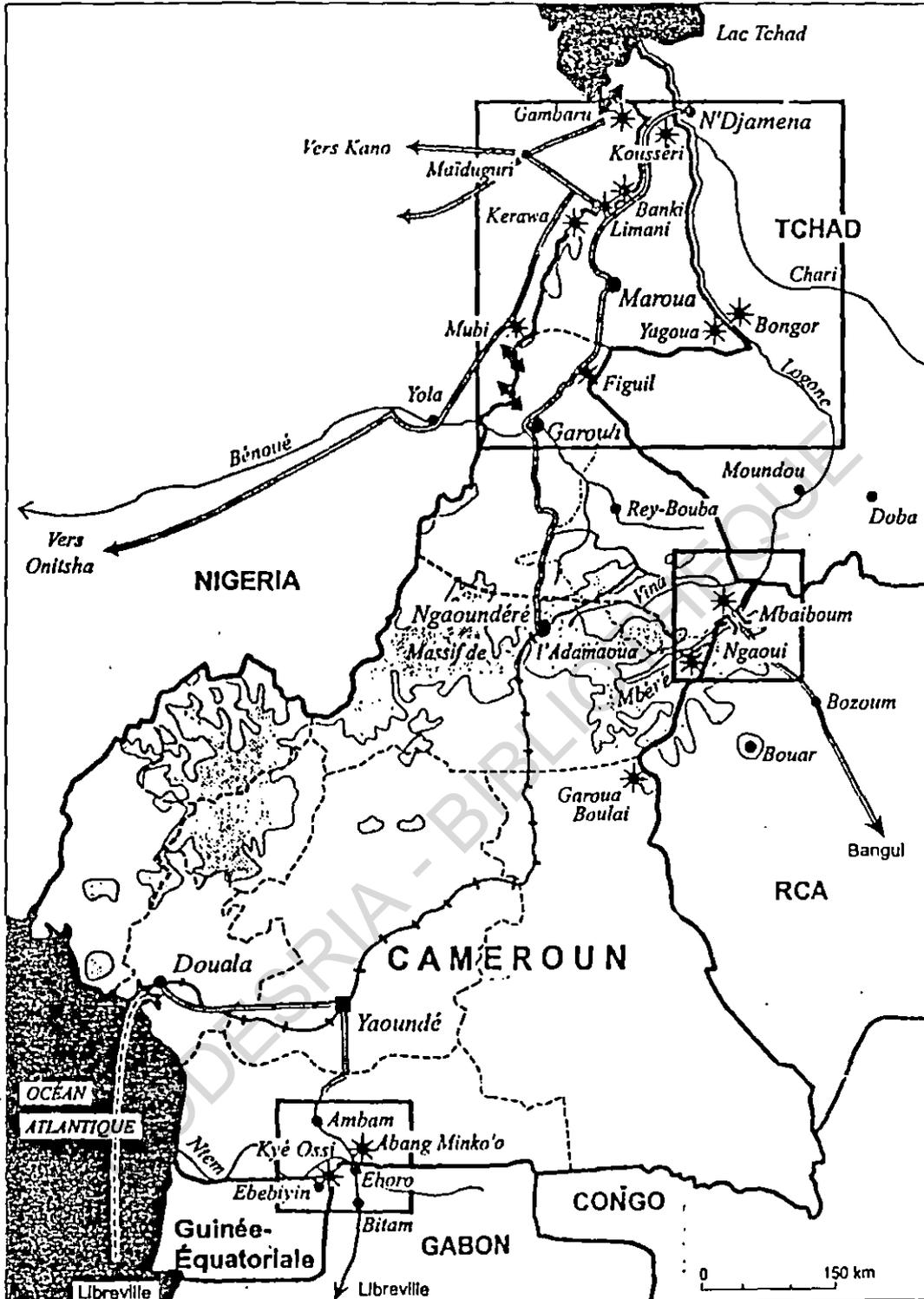
c) - L'Afrique centrale par le bas.

L'Afrique centrale par le bas peut renvoyer aux « *modes populaires* » de construction sous-régionale qui apparaissent comme une réponse à l'échec de programmes volontaristes de développement sous le modèle de projets industriels communs. La mise en œuvre de ces projets s'est en effet heurtée aux ambitions et susceptibilités nationales ainsi qu'au manque chronique de capitaux d'investissement. Dans le même ordre d'idées, les économies protégées, l'hétérogénéité et la rigidité des régimes douaniers, bref le protectionnisme des économies se sont avérés de puissants facteurs de désintégration. L'Afrique centrale officielle est un espace éclaté et fragmenté. La régionalisation officielle est sapée subrepticement par la régionalisation par le bas qui crée ses propres espaces de coopération et d'intégration comme l'indique, sur la carte suivante, la situation des marchés frontaliers au Cameroun.

⁵³ Z. LAÏDI, « Introduction – La lente émergence des espaces de sens dans le monde », in Z.LAÏDI (dir), *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 9.

⁵⁴ N. ELIAS, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1987, 302 p.

Carte de la situation des marchés aux frontières du Cameroun



- | | | | |
|--|--|--|---|
| | Fleuve | | Ligne maritime : Douala/Libreville |
| | Altitudes > 1000 m | | Pont |
| | Limite de la chefferie Peul de Rey-Bouba | | Marché |
| | Limites provinciales | | Principale porte d'entrée avec le Nigeria |
| | Routes revêtues | | Cœur des zones frontalières |
| | Autre route | | |
| | Rail | | |

Source : K. Bennafla, Op. Cit.

Paragraphe 2 : LES ENJEUX EPISTEMOLOGIQUES DE LA CONSTRUCTION REGIONALE : L'AFRIQUE CENTRALE, LA SCIENCE REGIONALE ET L'IDENTITE REGIONALE.

L'Afrique centrale n'est nullement la réalisation achevée d'un archétype de région. Elle renvoie plutôt à un processus de régionalisation ; c'est-à-dire à une entreprise d'homogénéisation, d'identification tant économique, idéologico-politique, stratégique, voire symbolique d'un espace qui présente des cloisonnements de divers ordres. Tout processus de régionalisation est une création géopolitique, une offre identitaire, une stratégie de mobilisation. L'Afrique centrale, en tant que région - ou dynamique de régionalisation - est alors un « géographisme » ; c'est-à-dire une réalité polymorphe susceptible de coiffer instinctivement des toques idéologiques, politiques, économiques, stratégiques (3). Le polymorphisme de l'Afrique centrale renvoie également à la nature hybride et éclatée de sa nature, de son identité (2). Pour une meilleure compréhension des multiples facettes du statut de la région, il est indispensable de convoquer la science régionale (1).

1) - L'apport de la science régionale à la définition de la région d'Afrique centrale.

Parce qu'elle est née du besoin de « *la compréhension globale d'un territoire sous toute sa complexité sociale, économique* » la science régionale (a) se trouve d'un précieux apport dans l'entreprise de détermination claire d'un espace⁵⁵ d'Afrique centrale sans cesse émietter et recoller pour former une totalité plurielle (b). L'Afrique centrale est ainsi à la fois une réalité, une somme de réalités et un concept.

a) - La science régionale.

Une tentative de saisie relativement intelligible de l'Afrique centrale nécessite que soit convoquée la « *science régionale* ». Formellement inauguré en 1954⁵⁶, le domaine interdisciplinaire dénommé « *science régionale* » tente d'apporter un nouvel éclairage, à travers une rationalisation plus fine, sur la compréhension de la complexité sociale, économique, politique et culturelle des territoires. A partir de cette ambition heuristique,

⁵⁵ On entend l'espace au sens de R. ARON. L'espace chez ce dernier est conçu non seulement comme "milieu" mais aussi comme "théâtre". « *Considéré comme théâtre, l'espace n'est plus concret, mais pour ainsi dire abstrait, il est simplifié, stylisé, schématisé par le regard de l'observateur (...). C'est dans la mesure où l'espace planétaire peut être conçu comme le cadre schématique de la politique internationale que la géopolitique offre une perspective originale et fascinante sur l'histoire diplomatique* » *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calman Levy, 1968, 8e ed. pp. 88-89.

⁵⁶ W. ISARD, économiste américain est reconnu comme le "père" de cette discipline. Le domaine interdisciplinaire qui se dénomme science régionale a été inauguré en 1954, aux Etats-Unis, sous la couverture scientifique de la fondation « *Régional Science Association* ».

« La science régionale peut être considérée comme l'étude de phénomènes sociaux et économiques ayant une dimension régionale ou spatiale, par utilisation de différents concepts, méthodes et modèles d'analyse aussi bien théoriques qu'empiriques »⁵⁷.

Par rapport à sa filiation épistémologique, la science régionale émerge dans l'intersection entre l'économie régionale, urbaine et spatiale d'un côté et de la géographie économique et urbaine de l'autre. Il convient ainsi d'appréhender le statut scientifique de la région telle que consacrée par la "science régionale" afin de voir dans quelle mesure elle peut rendre compte de l'Afrique centrale à la fois comme réalité (somme de réalités) et concept (construction intellectuelle). En effet, la détermination du statut scientifique de la région nécessite un rappel du fait que la science désigne l'activité intellectuelle de production des savoirs ; des savoirs plus ou moins désintéressés mais surtout utilisables dans le champ social. Ainsi l'activité scientifique intègre celle de la production des concepts qui cernent de près la réalité des faits. Une région n'est par conséquent pas une entité « naturelle » qui existerait de façon indépendante dans le monde et n'attendrait qu'à être découverte. La région renvoie plutôt à une construction; il s'agit d'un « construit » - intellectuel qui n'existe que dans l'esprit du « régionalisateur » ; ce qui est le résultat d'un processus de régionalisation⁵⁸. La construction intellectuelle du fait régional le distingue en au moins trois types qui ne s'excluent pas mutuellement, mais s'interpénètrent. Si tel est le cas, l'assignation d'un label quelconque à une région est un acte toujours relativement arbitraire.

La science régionale distingue au moins trois types de région :

- **La région homogène** : elle est caractérisée par une relative uniformité par rapport à un certain nombre d'attributs : continuité géophysique, uniformité des peuples, uniformité culturelle etc. La région homogène est une zone contiguë ou un territoire possédant des caractéristiques qui la distinguent des aires avoisinantes.

- **La région polarisée** : elle peut être considérée comme une zone d'interactions asymétriques ou d'influence à partir d'un point de référence choisi ; point auquel sont reliés des points ou des sites secondaires périodiques par le biais d'une relation fonctionnelle spécifique. La région polarisée se définit sur la base d'une certain type d'interaction sociale ou économique.

⁵⁷ W. COFFY, op, cit, p. 159 et suiv.

⁵⁸ On ne peut manquer de souligner les insatisfactions épistémologiques que l'exposé de la "science régionale" laisse à l'observateur averti. En effet, on sait que traditionnellement, dans la perspective durkheimienne (cf. E. DURKHEIM, Les règles de méthode sociologiques, Paris, Flammarion, 1988, 256 p.) il faut, pour qu'une science se constitue, trois conditions parmi lesquelles deux sont capitales : un objet (ce dont on cherche les lois), une méthode (du grec *meta et odos* : voie, chemin vers. C'est la technique d'intervention et d'explication efficace d'un domaine du réel constitué en objet de connaissance) ; et une terminologie (un ensemble de termes, de concepts définis de manière univoque et propres à la discipline). Si l'objet de la science régionale transparaît de manière assez claire (le territoire régional), il n'en est nullement de même de la méthode qui, somme toute, définit plus une science que son objet. La science régionale semble en fait relever d'un « forcing scientifiques », avec une méthode très hybride et pas véritablement constituée de manière autonome. Néanmoins l'intersection de l'économie et de la géographie comme lieu de lecture et d'analyse de la région présente des avantages heuristiques considérables et très riches eu égard à la détermination scientifique de la région.

- **La région plan** : elle est tout simplement la région désignée par une intervention politique. La région est ici le résultat du processus d'aménagement d'un territoire par le politique ; la finalité de cet aménagement pouvant être économique, industrielle voire touristique.

- Comme il a été souligné plus haut, ces types de région ne s'excluent pas mutuellement : une région homogène peut être aussi une région plan, c'est-à-dire la cible d'interventions destinées à résoudre certains problèmes qui y aurait été identifiés.

b) L'Afrique centrale à la lumière de la science régionale

En tant que construction d'un ensemble géopolitique, l'Afrique centrale répond à un processus de régionalisation, c'est-à-dire de fragmentation et de compartimentation de l'espace continental africain. Si la régionalisation est le fait de diviser un espace en zones ou régions géographiques logiques, l'Afrique centrale, telle qu'elle se dessine aujourd'hui, peut difficilement relever de l'un quelconque des types de région sus-indiqués. Au sens strict, l'Afrique centrale n'est ni une région homogène, ni une région polarisée encore moins une région plan. Toutefois dans la perspective de l'extension de la caractérisation de la région, il se peut que l'Afrique centrale s'approche davantage de la région plan que de la région homogène ou polarisée ; non pas que l'Afrique centrale ne présente quelques traits homogènes de Malabo à Kigali ou de Ndjamena à Luanda, ou qu'elle ne soit dominée par un ou quelques pôles d'influence – ce qui sera analysé plus tard – mais que sa création relève beaucoup plus d'un volontarisme politique ou géopolitique : celui du plan d'Action régionalisateur de Lagos. Il y a là une intervention de la « direction politique africaine » dans la création régionale, création qui répond à la fois à un plan et à un programme : la création d'une communauté économique africaine.

L'Afrique centrale est alors un concept politique et géopolitique qui rassemble des pays qui ne participent pas de la même culture politique, qui ont connu des trajectoires coloniales et d'accès à la souveraineté différentes, qui vivent dans des oppositions idéologico-politiques et stratégiques quasi-historiques parce que partageant justement un fragile sentiment d'appartenance à une communauté géopolitique en dépit du fait que les pays de cette sous-région théâtralissent le plus souvent leurs velléités de gestion concertée des défis et problèmes communs. A partir de cette position spécifique, l'Afrique centrale est une région-plan : création du PAL (Plan d'Action de Lagos) elle est un processus d'intervention de la « direction politique africaine » (OUA) dans la résolution d'un certain nombre de problèmes socio-politiques et économiques ainsi qu'une accélération du processus d'intégration continentale.

Constituée d'un ensemble de « territoires », l'Afrique centrale a une localisation et une délimitation particulières sur l'ensemble africain et fait l'objet de processus d'appropriation par les groupes socio-politiques qui *l'aménagent* et le *gèrent* tout en tentant d'instituer, chacun dans sa sphère d'appropriation, une unité de fonctionnement. Par territoire, il convient d'entendre, au sens de M. LE

BERRE, une « *portion de surface terrestre sur laquelle s'exercent des conflits entre groupes sociaux en vue de s'assurer sa domination* »⁵⁹. Parce que le territoire renvoie d'abord à un « *morceau de territoire approprié* », sa détermination a un sens juridique qui cristallise l'association de trois principales idées : *domination, aire, limites*. Ainsi, découpé par des frontières qui matérialisent ses limites, le territoire renvoie à une *aire*, sur laquelle s'exerce la domination liée au pouvoir du prince fixé le plus souvent en son centre. L'Afrique centrale, comme collectivité de « *territoires* » renvoie alors *ipso-facto* à un collectif de princes aux stratégies et attentes spécifiques. On aborde déjà l'importante problématique des multiples régimes de *territorialité* des princes et des groupes qui aspirent encore au monopole exclusif d'un certain nombre de terroirs. La territorialité, faut-il le préciser, renvoie à un système de comportements socio-politiques ; elle renvoie globalement aux conduites des organismes pour prendre possession de leur territoire.

Les conduites de « *territorialité* » propres à l'Afrique centrale sont ainsi le terrain de la dynamique territoriale régionale. Par dynamique territoriale régionale, il faut entendre le processus de mise en place des configurations spatiales et de leur évolution dans l'espace centre-africain.

Somme toute, l'Afrique centrale, au regard de la typologie régionale consacrée par « *la science régionale* », est une région atypique. Si on peut convenir du fait que les grands paradigmes régionaux établis sont eux-mêmes des « *idéaux-types* » au sens que M. WEBER donne au concept, il faut également tenir pour évidence le fait que la région d'Afrique centrale en elle-même se refuse tout enfermement dans un carcan de modèle. L'Afrique centrale est une totalité, un système de tous les grands traits qui constituent les fondements distinctifs des régions. L'Afrique centrale est une région qui présente tout aussi bien des traits homogènes qu'hétérogènes non sans subir l'influence d'un certain nombre de pôles ou relever bien aussi du volontarisme stratégique-politique.

2) La question de l'identité régionale : une part de la dialectique de la pluralité et de l'unicité régionale.

Dans son sens classique,

*« l'identité est (...) ce qui fait qu'un ensemble est lui-même et se distingue de tous les autres. Elle est constituée par l'ensemble des caractéristiques qui rendent cet être différent des autres et le constitue à la fois comme lui même ; c'est-à-dire comme « ipseité » et comme « altérité », c'est-à-dire comme différent des autres »*⁶⁰

⁵⁹ M.LE BERRE, « Territoires », in A. BALLEY et al., op. cit., pp.617, p. 620

⁶⁰ E. MVENG, « Y-a-t-il une identité culturelle camerounaise ? », L'identité culturelle camerounaise. Actes du colloque de la deuxième semaine culturelle nationale, Yaoundé, 6 – 20 Mai 1985, Ministère de l'Information et de la Culture. Direction des Affaires Culturelles, pp. 67-81, p.64.

L'énonciation indentitaire renvoie donc, dans le cas de la région d'Afrique centrale, à la simple constatation et consignation des traits naturels distincts de la région ; où encore à la détermination objective de ce qui fait l'« ipséité » et l'« altérité » de la région. Dans le cas contraire, l'identité prend une connotation purement logique ou « métaphysique » ; c'est-à-dire que « l'identité revient essentiellement à un effort pour réduire le multiple à l'un, pour ramener le divers au même »⁶¹. Ainsi, on peut s'efforcer de comprendre à la fois la difficulté et l'enjeu de la construction ou de l'assignation d'un label identitaire à région, à une époque marquée par l'aiguïsement des questions identitaires de tous ordres, une époque où, comme le souligne à juste titre E. DUPOIRIER,

*« L'identité régionale a été érigée en enjeu du succès et de l'échec à venir de la régionalisation. On s'interroge de manière récurrente quant à l'unité, la cohérence, la cohésion de telle ou de telle région »*⁶²

L'étude de l'Afrique centrale ne saurait faire l'économie de la problématique très porteuse du rapport entre l'identité régionale et la réussite de la régionalisation. La recherche de l'identité régionale, nécessite que soit au préalable creusé le concept d'identité régionale en général.

a) De l'identité régionale en général

Identification et identisation tout à la fois⁶³, l'identité régionale « implique que des éléments constitutifs d'une communauté de vie, de pensée voire d'intérêts fondés sur l'appartenance à un même territoire constituent les facteurs décisifs de production des attitudes et des options »⁶⁴

En conséquence, l'identité régionale « se rapporte à une délimitation préalable de l'espace »⁶⁵, délimitation qui se fonde sur un certain nombre de déterminations objectives. A regarder de près le contexte centre-africain, il n'est pas de fournir un effort particulier pour se rendre compte de la difficile attestation d'éléments identité régionale renvoyant à un certain nombre d'éléments naturels communs. Faute d'un noyau de similitudes qui formerait l'ossature de l'identité régionale, celle-ci relèvera en Afrique centrale, un processus de construction. D'ailleurs il existe, dans l'approche socio-politique de la notion d'identité régionale, deux grandes conceptions de conquête, de quête ou de construction identitaire : « le modèle du "réinvestissement généalogique" » qui considère les

⁶¹ M. TOWA, « Le concept d'identité culturelle », *L'identité culturelle camerounaise*, Ibid, pp. 23-38, p.24

⁶² E.DUPOIRIER et H.J. SCHAJER, « L'identité régionale : Problèmes théoriques et perspectives politiques », in CURAPP & CRISPA, *L'identité politique*, Paris, PUF 1994, 496 p., pp.330-344.

⁶³ Au sens que P.TAP donne à ces deux notions. D'après cet auteur, l'identification est le processus d'auto-intégration d'un acteur social dans un ensemble plus vaste dans lequel il a tendance à se fondre ; alors que l'identisation renvoie à l'acte de différenciation, de séparation de soit par rapport à un ensemble. Cf. *Identités collectives et changements sociaux. Production et affirmation de l'identité*, Toulouse, Privat, 1980, p. 12 et suiv.

⁶⁴ E.DUPOIRIER et H.D. SCHAJER, op.cit. p.320 et suiv.

⁶⁵ Ibid.

fondements historico-culturels des nations comme des critères incontournables et indispensables de l'identité régionale ; c'est la stratégie du revivalisme : redécouverte et revalorisation des cultures spécifiques des peuples ou des régions. L'autre modèle est celui de la dynamique identitaire. Ce dernier oppose, à une certaine permanence de caractéristiques, l'évident dynamisme interactionniste de tout phénomène identitaire et l'univocité, « *la multidimensionnalité dialogique* » de ces mêmes phénomènes⁶⁶. L'Afrique, à dire vrai, ne renvoie ni à l'une ni à l'autre de ces deux grandes conceptions mais se situe vraisemblablement dans l'entre-deux de ces conceptions. On se situe ici dans la perspective de P. TAP qui situe cette espèce d' « *identité paradoxale* »

« dans l'entre-deux du singulier et du pluriel, de l'interne et de l'externe, de l'être et de l'action, de l'égo et de l'alter, de la défensive et de l'offensive, de l'enracinement et de la migration, de l'assimilation et de la discrimination, de l'insertion et de la marginalisation. La quête identitaire inscrit un itinéraire réel et imaginaire à la fois, mais qui jamais n'atteint un terme »⁶⁷

Le déficit identitaire de la région d'Afrique centrale – en tant que permanence et immutabilité d'un ensemble de traits – fait de cette dernière une réalité géopolitique éclatée et plurielle en son fondement, mais surtout une notion dynamique, chargée d'historicité, enchevêtrée de contradictions, investie de calculs et de projets divers ; manipulable au présent et ouverte sur l'avenir. Cette réalité historique de l'énonciation identitaire régionale bien comprise, l'identité sous-régionale centre-africaine se voudra

« une construction toujours inachevée au sein de laquelle de multiples logiques peuvent cohabiter » (...) : choix de mobiliser tel ou tel réseau d'identification et d'appartenance dans telle ou telle situation qui s'offre à moi »⁶⁸

A partir du moment où l'identité régionale relève d'un processus de construction permanente par des acteurs aux motivations, stratégies et attentes spécifiques et hétérogènes, son acceptation, dans le cadre de la présente recherche est « *à dominante politique (...), tournée vers l'avenir et repose sur une conception pluraliste d'identités associées en réseau et engagées dans un mouvement d'ajustement mutuel* »⁶⁹

⁶⁶ Op.cit.

⁶⁷ P.TAP, op.cit., p.12

⁶⁸ E.DUPOIRIER et H.J. SCHAJER, op.cit., p. 322

⁶⁹ F.RANGEON, « L'identité locale. Présentation » in CURAPP & CRISPA, L'identité politique, op.cit, 327-329, p.328

b) Afrique centrale : des identités en réseaux

L'Afrique centrale est un espace de pluralisme identitaire. Schématiquement, on distingue onze ensembles identitaires renvoyant à la distribution étatique de la région. Evidemment, cette affirmation est hâtive et caricaturale à plus d'un titre ; chaque Etat d'Afrique centrale, pris isolément, étant un véritable « cocktail identitaire ». Il n'est pas d'Etat néo-colonial africain qui ne se débrouille à fonder une nation à partir de multiples décombres identitaires et culturels laissés par le séisme colonial. Ainsi, chaque Etat africain est aux prises avec son pluralisme identitaire qui érode considérablement sa cohésion nationale et sape profondément son « projet national – étatique » de « réduction de la société à l'Un »⁷⁰. En chaque Etat cohabite et se juxtapose une pluralité de regroupements ethniques et de langues. La multiplicité des langues conduit à une pluralité des cultures car on sait déjà, à partir de la philosophie du langage et la nouvelle branche du savoir qu'est la sociolinguistique que parler une langue c'est déjà voir, penser, appréhender le monde d'une certaine manière. De fait toute langue contient en elle-même une structure de pensée effective distincte de celle des autres langues. Toute langue a ainsi une conception du social, du pouvoir⁷¹, du savoir et de l'avoir que ceux qui la parlent voudraient répandre à l'échelle du monde, pour autant que l'universel, c'est comme on dit à Rome, « *le local sans les murs* ». Etant donné que les différents groupes ethnolinguistiques constituent de véritables systèmes identitaires au sein de l'Etat, on peut déjà mesurer l'ampleur des antagonismes socio-symboliques et leurs répercussions néfastes sur la cohésion et l'équilibre étatique.

Malgré cette réalité fondamentale, on peut persister à parler, en Afrique centrale, d'un champ identitaire structuré en onze réseaux non parallèles mais qui plutôt s'intègrent mutuellement. La raison première est qu'en Afrique centrale comme partout ailleurs, l'Etat s'est constitué en principal maître d'œuvre de la construction identitaire. Il a déjà été évoqué la position transcendantale du parti-Etat – ou de l'Etat-parti – comme instance normative et législatrice suprême. C'est ce que A. MBEMBE a appelé l' « *Etat théologien* » :

« L'Etat théologien (...) aspire explicitement à définir pour les agents sociaux, la manière dont ils doivent se voir, s'interpréter et interpréter le monde. Ce faisant, l'Etat-théologien se constitue comme le principe instituant des langues et des mythes d'une société. C'est lui qui a charge de produire les formes de conscience en « inculquant » à tous le principe de vision légitime, il pèse de ce fait sur la capacité des agents à orienter leurs pratiques et leurs représentations. Il produit (...) les catégories de perception, bref les structures cognitives, l'équipement mental à partir duquel (...) voir et

⁷⁰ A. MBEMBE, Afriques indociles, christianisme, pouvoir et Etat en société post-coloniale, Paris, Karthala, 1988, 244 p.

⁷¹ Lire à ce sujet J.W. LAPIERRE, Le pouvoir et les langues, Paris, PUF, 1988, 297 p. Consulter également A. MAILLET, Les langues et la nouvelle Europe, Paris, Payot, 1928.

dire le monde. L'Etat-théologien aspire donc, au total, à se faire lui-même comme système culturel et symbolique »⁷²

Ainsi, dans la plupart des pays, les identités locales (ethniques) concourraient à la production de l'identité nationale, à son enrichissement. Plus exactement, toute identité locale dans un tel contexte se pense et s'ajuste par rapport à la nationale, dans une situation spécifique d'« *Etat à tout faire (...) que ce soit dans le domaine social, économique ou politique* »⁷³. L'offre forcée, mieux l'imposition identitaire du parti-Etat qui s'appuyait sur la violence symbolique et l'enrégimentement coercitif n'a pas été sans un brin de succès, même s'il convient de garder toute la mesure de multiples technologies d'indocilité, de dérobage et de contournement de l'identité nationale par des hommes et des femmes capturés par les agents de mise en œuvre et de contrôle du « *projet national-étatique* ». Le discours totalisant du parti-Etat a servi de référentiel de nationalisation et de légitimation de la proclamation identitaire nationale. On a ainsi parlé d'une « *identité culturelle camerounaise* »⁷⁴, de l'« *authenticité zaïroise* »⁷⁵, de la « *spécificité gabonaise* »⁷⁶ etc.

Par ailleurs, chaque Etat-nation de la région a conscience de son identité comme étant une « *unita multiplex* ».⁷⁷ L'identité nationale est vécue et conçue comme une totalité plurielle en mouvement permanent. La synthèse unificatrice et intégratrice est réalisée par le politique. Au demeurant, le régionalisme officiel ressort du monopole étatique qui négocie le processus d'intégration en fonction des exigences, contraintes et opportunités qu'offre « *la personnalité nationale* » de chaque Etat-nation. On peut donc parler d'une identité régionale très éclatée qui ne peut véritablement pas dégager « *ipseité* » et « *altérité* » par rapport à d'autres ensembles identitaires.

3) La nature de la sous-région d'Afrique centrale : société, communauté, ordre ou système ?

Reconnue comme notion pertinente sur les plans politique, identitaire, géopolitique, il reste encore à déterminer la (ou les) modalité(s) d'appréhension de l'Afrique centrale en ce qui concerne sa réalité organisationnelle ou interactionniste. Il est question de savoir, lorsqu'on parle de l'Afrique centrale, s'il s'agit d'une société, une communauté, un ordre ou un système. De toute évidence, l'assignation relativement arbitraire tant d'un label uniformisateur que

⁷² A. MBEMBE, *Afrique indociles*, op.cit. pp. 127-128p.

⁷³ G. PAMBOU TCHIVOUNDA, *Essai sur l'Etat africain post-colonial*, Paris, L.G.D.J., 1982, 168 p., p. 314

⁷⁴ Voir *L'identité culturelle camerounaise*, op.cit

⁷⁵ Dr. BAKONGA EKANGA BOTOMBELE, *La politique culturelle en République du Zaïre*, Paris, Les presses de l'UNESCO, 1975, 81 p. Sur une critique de cette « *Authenticité* », lire MBONJI ENDJENGUELLE, *Les cultures de développement en Afrique. Essai sur l'impossible développement sans Révolution Culturelle*, Yaoundé, OSIRIS-AFRICA, 1988, 256 p.

⁷⁶ Cf. O. BONGO, *Le dialogue des nations, L'Afrique dans le nouvel ordre politique et économique mondial*, Gabon, Multipress (sans date), 130 p.

⁷⁷ P. BOURDIEU, *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, 238 p.

d'une nature propre à la région d'Afrique centrale, même si elle corrobore la fiction juridique du droit régional africain qui délimite clairement une portion continentale dénommée Afrique centrale, ne peut que relever d'un processus moins objectiviste et plus subjectiviste, qui s'inscrit dans la volonté du « *constructeur régional* » de donner une cohérence à une réalité fluide et brouillée. Le « *constructivisme structuraliste* » de P. BOURDIEU⁷⁸ est sans doute ici le cadre théorique approprié pour rendre compte de la nature ou des diversités de nature de la région.

a) Un système et un ordre ?

En première approximative, l'Afrique centrale peut-être appréhendée comme un système ; mieux un sous-système et/ou un système partiel tout à la fois. Dans la perspective systémique, l'Afrique centrale est conçue comme étant constitutive d'un ensemble d'éléments en interaction formant une totalité – un tout – et manifestant une certaine organisation et coordination⁷⁹. Comme il a déjà été souligné, l'Afrique centrale est un ensemble composé de 11 Etats qui sont impliqués dans des réseaux d'échanges de nature diverse et qui participent, de façon quasi-égalitaire – à un réseau d'organisations sous-régionale (CEMAC, CEEAC, CEPGEL), régionale (OUA) et internationale (ONU, OMC etc.) Par rapport à la distribution typologique des systèmes, il semble difficile de caractériser le système international partiel de l'Afrique centrale par rapport à un type précis ; tant il est que les types de système consacrés relèvent tout simplement d'ideaux-types⁸⁰. Ainsi, par exemple, le sous-système ou système international partiel de l'Afrique centrale peut relever aussi bien d'un « *balance of power system* » que d'un « *universal system* » etc.⁸¹ Toutefois il convient de relativiser la réalité systémique de l'Afrique centrale : les relations inter-régionales, si elles peuvent manifester un minimum d'organisation pour qu'on puisse parler de système, ne sont pas moins lâches, chaotiques, désordonnées, toutes choses qui aboutissent à une mise en crise de la réalité systémique de l'Afrique centrale. L'Afrique centrale ne peut donc aussi être appréhendée comme un quasi-système.

Comme ordre en deuxième approximative, l'Afrique centrale s'appréhende dans une perspective éminemment statocentrique où est postulée la centralité des acteurs étatiques dans les relations inter et extra-régionales. L'épistémologie de l'ordre a révélé qu'il renvoyait à la distribution du pouvoir

⁷⁸ P. BOURDIEU, op.cit.

⁷⁹ Ph. BRAILLARD, La contribution du concept de système à l'étude des relations internationales, Bruxelles, Ed. Emile Bruylant, 1997, pp.103-187.

⁸⁰ Morton A. KAPLAN, a distinguer « six types de systèmes dont deux seulement ont une référence concrètes, les autres relevant tout simplement du possible : le « *balance of power system* », le « *loose bipolar system* », le « *tight bipolar system* », le « *universal system* », le « *hierarchical system* », le « *unit veto system* » Cf. System and Process in International Politic, New York, Wiley, 1975, XXIV 283 p.

⁸¹ Le « *balance of power system* » est un système dans lequel « les seuls acteurs essentiels sont des Etats possédant une capacité militaire et économique très importante », tandis que le « *universal system* » est un « système universel intégré, c'est-à-dire un système dans lequel des pouvoirs politiques importants sont transférés à une organisation universelle ». Cf. Ph. BRAILLARD, op.cit, p. 31 et suiv.

et/ou de la puissance à l'échelle régionale, à la hiérarchie qui en découle et au système dominant – dominé qui s'institue et qui fonde la stabilité et la régulation régionales. L'ordre régional centre-africain s'institue autour des cadres de références communs aux Etats de la sous-région (Chartes de l'ONU, de l'OUA, de la CEEAC) . Tous ces cadres dégagent des valeurs communes de souveraineté, d'indépendance, de non-ingérence, de pacifisme, de coopération, de solidarité et de développement. L'ordre régional centre-africain peut tout aussi bien s'attester à travers la structuration de pôles ou de potentialités de puissance régionale qui sont garantes de la stabilité et de la régulation de la région. Par ailleurs, l'établissement de missions diplomatiques, les échanges d'émissaires, de délégations officielles etc. participent de l'affirmation d'un ordre régional centre-africain.

Toutefois, il convient de souligner que le brouillage de la hiérarchie des puissances dans la région d'Afrique centrale rend problématique l'affirmation d'un ordre régional. Il n'y a pas d'ordre sans puissance : au niveau mondial par exemple, c'est le conseil de sécurité qui incarne l'ordre. Les mutations en cours depuis 1990 dans la région sont dans une certaine mesure en train de clarifier le jeu des puissances à l'échelle de la région. Dans l'ensemble, l'ordre régional centre-africain semble de plus en plus un ordre extraverti.

a) Communauté et/ou société ?

En troisième et dernière approximation, l'Afrique centrale peut se percevoir comme une société régionale, la société se définissant par des buts et des objectifs, des droits et des obligations plutôt que par la simple identité. En effet, les liens sociaux ne se définissent pas d'eux-mêmes mais requièrent des actes de volonté et de vote. C'est justement en cela que la société se distingue de la communauté dont les liens sont contingents et involontaires. « *Ces liens offrent identité, symboles de communication spontanée, légendes et coutumes, joie sentimentale et sympathie* »⁸². Sous cette optique, la société régionale africaine renvoie dans la perspective d'O. YOUNG à un groupe socialement défini au sein duquel les pratiques sont juridiquement et axiologiquement encadrées⁸³. Il y a ainsi par exemple un droit international africain multidimensionnel qui influence le comportement des Etats.

La société régionale d'Afrique centrale est également une société multicentrée, « *turbulente* » au sens spécifique de J. ROSENAU⁸⁴. Dans son paradigme de la turbulence, J. ROSENAU distingue deux mondes : le monde des Etats et le monde multicentré. Le monde des Etats renvoie à une configuration régionale interétatique tandis que le monde multicentré fait largement référence à

⁸² Sur la distinction entre « société » et « communauté », lire les analyses de H. SCHMIEGELOV à partir d'un renouvellement des travaux de l'allemand F. TONNIES. « Communauté, société et Ethique en démocratie », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 2, N° 2, 1995, pp. 225 – 273.

⁸³ O. YOUNG, « Système et société dans la conduite des affaires mondiales », *Revue internationale des sciences sociales*, N° 144, Juin 1995

⁸⁴ J. ROSENAU, *Turbulence in World Politics – A Theory of Change and Continuity*, Princeton, PUP, 1990, 480 p.

la transnationalisation. L'Afrique centrale appréhendée comme une société transnationale connaît des « *modes populaires* » d'action internationale ou d'action régionale à travers les stratégies et les déplacements des individus, la montée et l'autonomie progressive des réseaux marchands, des flux religieux ainsi que des réseaux migratoires⁸⁵. Compte tenu de cette turbulence régionale, la nature de l'Afrique centrale retenue est celle d'une totalité qui abrite une pluralité d'acteurs et de stratégies, qui connaît des échanges interétatiques et des flux transnationaux. C'est une Afrique centrale « *turbulente* ».

Néanmoins, il convient de reconnaître, au-delà de cette nature turbulente de la région, véritable marque de son hétérogénéité et de son dynamisme, que sa construction relève tout d'abord de la mise en œuvre d'un projet géopolitique. Le « *cadastre* » régional est alors beaucoup plus programmatique et stratégique que réaliste et pratique. L'activisme de la construction régionale des Etats qui procèdent, dans le même temps, à une obstruction systématique de l'édification régionale, aboutit à une véritable transformation du projet régional en une simple incantation politique de conjoncture sans volonté manifeste ni possibilité réelle de réalisation effective. Le résultat est l'instrumentalisation de l'argument de la régionalisation de la part des Etats toujours enfermés entre le statocentrisme et le tout politique ; ce qui aboutit à une reduplication de la dichotomie entre l'interne et l'externe dans un « *temps mondial* » qui a désormais pour horizon le global. La simple instrumentalisation du projet régional de la part des Etats de l'Afrique centrale indique qu'il y a une dimension purement polymorphique de la région qu'il convient de scruter de façon un tant soit peu serrée.

Paragraphe 3 : AFRIQUE CENTRALE ET CONCEPTS GÉOPOLITIQUES : GÉOGRAPHISME ET DIMENSION STRATÉGIQUE.

Les figures d'ordre, de système, de société ou de communauté n'épuisent pas la réalité de la nature, du statut ou bien même du rôle de l'Afrique centrale qui, en fait, renvoie à un ensemble de quasi : quasi-région, quasi-ordre, quasi-système, quasi-société, quasi-communauté etc. L'Afrique centrale, en tant qu'espace géopolitique et entité géoéconomique a une dimension stratégique qu'il convient d'élucider. L'Afrique centrale est dans une large mesure un *géographisme* ; c'est-à-dire que derrière toute utilisation de notion d'Afrique centrale, « *se trouve(nt) une ou des stratégies, un jeu d'acteurs suscitant et promouvant des actions de mobilisation, façonnant et structurant les intérêts et représentations, les logiques dominantes, la définition de leur « rôle »⁸⁶ et de leur*

⁸⁵ Voir J. MAC GAFFEY et R. BAZENGUISSA, « Réseaux personnels et commerce transfrontalier : les migrants zaïrois et congolais », in D. BACH (dir), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, pp. 235 – 267, Paris, Karthala, CNRS, 1998.

⁸⁶ Par rôle, il faut entendre dans la perspective de COSTER (M.de), soit la manière dont le titulaire d'un statut doit y répondre, auquel cas le rôle se définit en termes d'attentes, soit la façon dont il accomplit effectivement et habituellement les tâches découlant dudit statut », *Introduction à la sociologie*, col. Ouvertures sociologiques, de BOOK Université, 1992, p. 117

dimension, de leur nature »⁸⁷. D'où l'intérêt, afin de découvrir cette dimension stratégique de la construction régionale, de l'étudier en rapport avec les concepts géopolitiques. Il est question en fait d'essayer de mesurer la profondeur stratégique de l'Afrique centrale en relation avec les grandes doctrines géopolitiques (1) ; la situation spécifique de la région dans la longue durée de la bipolarité (2), ainsi que les perspectives régionales à l'ère de la révolution géoéconomique (3).

1) Afrique centrale et doctrines géopolitiques

La géopolitique comme on l'étayera plus loin, est une articulation de l'espace géopolitique et de la puissance politique ou à tout le moins une rationalisation politique et stratégique de l'étendue, de la configuration, de la situation des territoires et de leur contenu tant matériel (ressources) qu'humain (population) dans leur rapport avec l'énonciation et la conduite des stratégies politiques. Comme tout champ théorique et praxéologique important, la géopolitique classique renferme en son sein une multitude de courants, dont deux au moins dominants : le courant maritime et le courant continental.

a) La géopolitique de la puissance maritime et l'Afrique centrale.

La géopolitique de la puissance maritime est une doctrine qui s'inscrit dans une tradition anglo-saxonne ; elle met l'accent sur le contrôle et la domination des positions maritimes. Du point de vue de la géopolitique maritime, l'Afrique centrale occupe une position éminemment stratégique pour la simple raison que toute position maritime est une position stratégique. Et l'Afrique centrale dispose d'une large ouverture sur la mer qui participe de « *la ceinture continue* » que constitue le Rimland : « *espace charnière (...), enjeu vital entre puissances de la mer et de la terre* »⁸⁸. On peut déjà comprendre ici l'acharnement des victorieux de la première guerre mondiale à démanteler « *l'espace vital* » extra-européen allemand constitué par quelques colonies africaines à la profondeur géopolitique considérable : Cameroun, Togo, Sud Ouest africain. SPYKMAN, maître sans conteste de la géopolitique américaine des années de guerre, a en effet estimé que la grande menace géopolitique majeure résidait dans l'union du Rimland et du Heartland sous un même pouvoir.

« Si l'île mondiale (Europe Afrique) se constitue en bloc, commente Ph. MOREAU DEFARGES, Les Etats-Unis seront à leur tour enfermés dans le continent américain comme dans une prison, les océans – et d'abord l'Atlantique – cessant d'être des voies de circulation et d'échanges pour se transformer en zone mortes ou hostiles, divisant au lieu de

⁸⁷ M. ENGUELEGUELE, « L'identité européenne dans le nouvel ordre de sécurité en Europe ». *L'identité politique*, op.cit., pp. 461-470

⁸⁸ Ph. MOREAU DEFARGES, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Seuil, 1994, 240 p., p. 60

lier. Ainsi le combat des Etats-Unis dans les deux guerres mondiales s'approprie-t-il les préoccupations géopolitiques de la Grande Bretagne en les élargissant »⁸⁹

L'Afrique centrale ayant une ouverture sur l'océan atlantique, on comprend aisément la profondeur géostratégique de cette région, une région charnière et décisive en vue du contrôle et de la sécurisation des routes maritimes transatlantiques. Au demeurant, la maîtrise, la domination et le contrôle de la surface maritime de l'Afrique centrale sont capitaux pour la pleine affirmation d'une prééminence stratégique maritime des Etats.

b) L'Afrique centrale dans la géopolitique de la puissance continentale

La géopolitique de la puissance continentale repose sur la notion cardinale de « l'île mondiale ». En effet, H. MAKINDER, principal théoricien de cette notion, considère l'Europe, l'Asie et l'Afrique comme constituant un tout qu'il dénomme « l'île mondiale ». Au cœur de cette « île mondiale » se trouve au moins deux « zones pivots », - *heartland* – décisives dans le contrôle de l'ensemble de la planète. D'où la célèbre formule : qui contrôle le *heartland* domine « l'île mondiale » et qui domine l'île mondiale commande au monde. H. MAKINDER a ainsi distingué dans l'île mondiale deux zones pivots : la première, l'importante, située en Russie et la seconde qui couvre l'espace africain sub-saharien.

Dimension modeste du *Rimland*, l'Afrique centrale n'est pas moins un grand morceau du deuxième *heartland* ;

« celui du sud, situé en Afrique, au sud du sahara, et séparant le monde blanc et le monde noir. Comme le heartland du nord, celui du sud se présente comme une zone offerte à la circulation et permettant de contrôler la péninsule arabique, l'océan indien, l'atlantique du sud »⁹⁰

Cette deuxième zone-pivot évoquée par H. MAKINDER a son noyau dans le grand bassin du Congo, du Zambèze voire du Niger. C'est donc à juste titre que le Congo a été jusqu'à présent considéré comme une zone-pivot dont la maîtrise et le contrôle par une puissance ou un axe géopolitique quelconque lui permet de dominer et de commander à l'ensemble de l'Afrique continentale. Du point de vue de la géopolitique continentale, l'Afrique centrale jouit d'une profondeur géopolitique à haute valeur ajoutée stratégique. Au total, à l'intérieur des deux grandes doctrines géopolitiques sus-évoquées, l'Afrique centrale apparaît comme un espace charnière qui se présente dès lors comme un enjeu et une contrainte géostratégique.

⁸⁹ Ph. MOREAU – DEFARGES, op.cit., p. 63

⁹⁰ Ibid, p.51

2) Afrique centrale et bipolarité : un enjeu géostratégique capital.

La profondeur géostratégique déjà soulignée de l'Afrique centrale a fait de la région un enjeu que chacun des camps qui composaient la bipolarité voulait gagner à tout prix. La région n'a donc pas échappé à la bipolarisation. Des alliances préférentielles se sont nouées entre chacun des Etats qui composent la région et les poids lourds des blocs de l'Est et de l'Ouest⁹¹.

Somme toute, l'Afrique centrale a été une région privilégiée de projection de la puissance de la part des deux super-grands et de leurs épigones.

3) Afrique centrale et mondialisation géoéconomique : actualités du polymorphisme.

Les mutations internationales s'accompagnent d'une révision des statuts des régions et des territoires qui ne sont en réalité que des constructions politiques qui doivent satisfaire les projets hégémoniques des Etats. D'où la dimension polymorphique de toute construction régionale qui peut être à tout moment le terrain de déploiement de multiples logiques de domination politico-économique ou de capitalisation des avantages des Etats. La nouvelle donne de la mondialisation géoéconomique, qui fait suite à la crise de la géopolitique classique, met à découvert la nature *polymorphique* du régionalisme centre-africain.

a) Crise de la géopolitique et émergence de la géoéconomie

A l'ère de « *l'ébranlement des théories* »⁹² où les différentes disciplines des sciences sociales ne semblent plus porteuses de paradigmes, la géopolitique, en tant que cadre d'analyse et modèle d'intellection, n'est pas restée à l'abri de tout renouvellement ou dépassement. En fait la révolution géoéconomique réduit quelque peu de nos jours la géopolitique à un archaïsme théorique. La géoéconomie prend en compte « *le retournement du monde* » qui, désormais voit le primat de l'économique sur l'idéologico-politique et rend compte de la façon dont les données économiques déterminent les rapports de force internationaux ainsi que les stratégies internes, régionales ou internationales des Etats. La géoéconomie souligne la permanence du fait géographique dans la détermination des politiques étatiques tout en prenant en compte la diversité des acteurs impliqués dans le jeu économique (Etats, entreprises multinationales, réseaux divers, individus). La géoéconomie est une reformulation de la problématique géopolitique classique : la détention et la localisation de la

⁹¹ Cf. Deuxième partie, chap. 3, de cette étude.

⁹² B. BADIE et M.C. SMOUTS, Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale, Paris, PFNSP et Dalloz, 1945, 254 p.

puissance. La géopolitique procédait à une articulation de la géographie et du pouvoir politique. La géoéconomie, elle,

« tend à identifier puissance et réseaux. La puissance vient alors de l'aptitude à constituer des réseaux (voies commerciales, canaux d'information ou d'images), à les utiliser, à en tirer profit. Ce qui confère la puissance, ce sont une position dans un réseau ou dans un ensemble de réseaux et le talent à exploiter cet avantage. Tandis que la puissance politico-militaire impose, commande, menace et frappe, la puissance par le réseau fait pression, influence, imprègne. Il n'y a plus d'injonctions mais des adhésions irrésistibles »⁹³

La géoéconomie systématise la relation entre domestication des marchés mondiaux ou régionaux et l'influence voire la satellisation politique des Etats ou des régions. Comme l'explique E. LUTTWAK,

« Dans cette géoéconomie, les capitaux investis ou drainés par l'Etat sont l'équivalent de la puissance de feu, les subventions au développement des produits correspondant aux progrès de l'armement, la pénétration des marchés avec l'aide de l'Etat remplace les bases et les garnisons militaires déployés à l'étranger ainsi que l'influence diplomatique »⁹⁴

Il faut alors comprendre pourquoi la géoéconomie est étroitement liée au développement des organisations économiques régionales.

b) Le reclassement international géoéconomique de l'Afrique centrale

L'Afrique centrale, en tant que région, est une promotion de la théorie géoéconomique pour autant que régionalisation et mondialisation sont des paradigmes clés de la nouvelle donne géoéconomique. A la lumière de la donne géoéconomique, l'Afrique centrale doit s'appréhender d'abord comme un marché de près de 90 millions d'habitants et aux ressources minières et forestières gigantesques. Elle est ainsi un enjeu que chaque puissance ou grand bloc économique voudrait contrôler et que les acteurs sous-régionaux et régionaux voudraient aussi pour leur part contrôler, chacun pour soi. En fait, le renouveau géoéconomique et géopolitique de l'Afrique centrale se fonde sur le retour des perspectives économiques optimistes au niveau de la région et de la région de l'Afrique en général : les réserves pétrolières sont en pleine découverte, le grand bassin du Congo, malgré la reprise de la guerre, est en voie de stabilisation et de rationalisation économique, les tensions sociales s'apaisent dans la plupart des pays « importants » de la région ; la croissance économique est de retour ; elle

⁹³ Ph. MOREAU – DEFARGES, op.cit, p. 188

⁹⁴ E. LUTTWAK, Le rêve américain en danger, Paris, Odile Jacob, 1993, p. 34

atteint 5% Selon le FMI en 1995, « *c'est le plus fort taux de croissance depuis 20 ans* ». On peut ainsi comprendre pourquoi, pour la France, l'Afrique est plus que jamais importante pour sa politique internationale :

« L'enjeu politique et économique, est de taille : la France peut espérer être mieux entendue dans le monde en refondant sa politique africaine (...) Penser en France comme en Europe, à droite comme à gauche, qu'il est temps de se retirer de ce continent, ce serait un erreur politique majeure »⁹⁵

Et pour les Etats-Unis d'Amérique, « *l'Afrique centrale compte* »⁹⁶ ; par conséquent :

« Le temps est fini où l'Afrique pouvait être divisée en sphère d'influence, ou des puissances extérieures pouvaient considérer des groupes entiers de pays comme leur domaine réservé »⁹⁷

L'Afrique centrale ayant été historiquement intégrée dans la sphère du « *pré-carré* » on peut comprendre l'enjeu des bouleversements et des repositionnements qui accompagnent le processus d'internationalisation ; c'est-à-dire de mondialisation de cette région. On perçoit dès lors la dimension stratégique de la construction régionale qui culmine dans la persistance de l'assignation d'un label uniformisateur – par le haut – à l'Afrique centrale malgré la récurrente reproduction de la pluralité inhérente à la région. Dit autrement, il existe une attache identitaire qui, fonctionnant comme une couverture ou un masque, constitue un lieu d'uniformité de l'Afrique centrale ; une uniformité qui en réalité n'existe ni du point de vue physique, géographique, politique ou économique. Historiquement, il existe des Afriques centrales. La diversité des dynamiques de peuplement ainsi que des trajectoires coloniales et d'accès à la souveraineté internationale a abouti à une multiplicité des formes d'organisation socio-politique. Le clivage Afrique centrale/Afrique centrale orientale, pour ne prendre que cet exemple, demeurent et a des incidences sur le plan des regroupements politiques à l'intérieur de la sous-région.

La régionalisation, en tant que processus de fragmentation de compartimentation, d'homogénéisation et d'assignation d'un label identitaire au territoire continental est, dans le cas d'espèce de l'Afrique centrale, un fait stratégique qui relève de « *comportements spatiaux* » des Etats⁹⁸ en termes de

⁹⁵ cf. Document de 25 p. exclusivement consacré à la rénovation de la politique africaine de la France du parti socialiste au gouvernement depuis sa victoire au législative du 25 Mai et du 1^{er} Juin et dont de larges extraits sont publiés dans *Jeune Afrique Economie*, N° 243, 16 Juin 1997, pp. 58-62.

⁹⁶ M. ARBRIGHT, Discours à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis Abeba, 9 Décembre 1997.

⁹⁷ WARREN Christopher, cité par R.N'DYAYE, « L'offensive américaine », *Africa International*, n° 299, Nov. 1996, p. 9

⁹⁸ Utilisé dans la perspective des relations internationales, le « comportement spatial », souvent utilisé dans l'étude des mouvements des individus, peut-être entendu comme le souci pour un Etat de minimiser la désutilité du temps nécessaire qu'il faudrait pour entrer en contact avec les principaux centres de pouvoirs mondiaux. Globalement, le

projets politico-stratégiques et géoéconomiques. On distingue ainsi une Afrique centrale UDEAC/CEMAC avec ses piliers, son droit inter-régional, ses modes de communication, sa culture stratégique et ses modes de sécurisation, ses valeurs communes. Dans la même logique se spécifie une Afrique centrale orientale ou des Grands Lacs avec ses alliances spécifiques, sa culture de défense et de sécurité collective ainsi que sa part de gladiateurs sous-régionaux. Il existe une Afrique centrale de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ; de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) ; des Etats-Unis d'Amérique, de la France etc. Il convient de signaler que les Etats-Unis et la France sont de véritables puissances de la région d'Afrique centrale, des puissances concurrentes qui sont responsables d'une part de désordre qui a cours au cœur de la région⁹⁹

Ces différentes « *Afriques centrales* » ne sont que des constructions stratégiques et/ou politiques. Elles ne sont pas des totalités homogènes ; elles présentent plutôt en leur sein de multiples fissurations et antagonismes¹⁰⁰. L'Afrique centrale ne peut alors que relever de constructions multiples ; chacun des architectes de la région la taille à sa mesure et en fonction de ses intérêts spécifiques. A l'observation on note une faible conscience régionale dû à une absence de socialisation régionale des individus. Les contacts officiels inter-régionaux, tant au niveau de la qualité que de la quantité, sont modestes. Le niveau des échanges est faible. La question majeure des pôles de puissance ou pôles fédérateurs reste éludée, les potentialités de puissance qui se sont affirmées pendant la première décennie des indépendances sont en désintégration durable ; les pays relativement stables et susceptibles de prendre le relais fédérateur brillent par leur repli interne. Seuls s'agitent quelques Etats lilliputiens aux atouts de puissance régionale très limités. C'est cette tension régionale que tente de traduire le concept de désordre. La tension ou le désordre est le lieu de la structuration de nouvelles configurations – l'ordre. La problématique des redistributions/recompositions de la puissance à l'intérieur de l'Afrique centrale dont il vient d'être esquissé une histoire, une sociologie et une géopolitique ne peut s'insérer au mieux qu'à l'intérieur de la dialectique du désordre et de l'ordre et vice versa.

comportement spatial renvoie au souci pour un Etat de se localiser près des points stratégiques, d'accroître la profondeur stratégique de son territoire et de ses propres positions, de les contrôler totalement. Sur le comportement spatial appliqué à l'étude des individus, cf. H. BEGUIN, « La localisation des activités banales » pp. 515 – 521, in A. BALLEY et ali. Op.cit

⁹⁹ Lire B. HIBOU, « Contradiction de l'intégration régionale en Afrique Centrale », *Politique Africaine*, 54, Juin 1994, pp. 66 - 73

¹⁰⁰ Voir *Afrique plurielle, Afrique actuelle. Hommage à Georges Balandier*, Paris, Karthala, 1986, 272 p.

Section 2 : L'AFRIQUE CENTRALE ENTRE DEMOCRATISATION, CONFLITS ET RECOMPOSITIONS DE LA PUISSANCE : LA CONSTRUCTION D'UNE PROBLEMATIQUE GEOPOLITIQUE DU DESORDRE.

Entré à grands pas dans une ère de « *turbulences* »¹⁰¹ que nourrissent des « *saillances situationnelles* »¹⁰² locales et une conjoncture internationale fluide¹⁰³, le système régional centre-africain est aujourd'hui l'un des plus dynamiques et des plus gris, qui rend sinon impossible du moins difficile toute tentative d'en discerner ne serait ce que les tendances lourdes de son devenir politique, économique, et même géopolitique¹⁰⁴. En effet, le désordre politique, économique, voire géostratégique qui a cours actuellement dans la région d'Afrique centrale, non seulement brouille complètement les répertoires traditionnels de régulation et de sécurisation¹⁰⁵ du sous-système et perturbe le classement des capacités d'influence des Etats qui en font parties, mais aussi et surtout fait en sorte que l'Afrique centrale soit devenue « *comme l'épicentre de l'implosion continentale* »¹⁰⁶

Le dérangement de l'agencement des interactions entre les acteurs du sous-système, le bouleversement de la distribution régionale de la puissance suite au désordre géopolitique ainsi que le déplacement des axes stratégiques tracés par les contraintes de la bipolarité sont, après l'effondrement du régime d'appartheid en Afrique du Sud et la fin du « *mobutisme* »¹⁰⁷, l'autre fait majeur du continent noir en cette fin de siècle. Aussi, la région d'Afrique Centrale présente-t-elle de nos jours une configuration éclatée en zones de conflictualisation avérée et en zones de stabilité ou de paix relative, le tout sur fond d'une crise économique aiguë et de calamités naturelles. La région d'Afrique centrale vit une profonde dialectique de la déconstruction et de la reconstruction des grands équilibres tant nationaux que régionaux. Afin d'une meilleure construction de cette donnée spécifique en objet d'étude (p.2), une maîtrise des concepts – à travers une épistémologie – est nécessaire (p1). On n'oubliera pas la détermination de cadres théoriques et des

¹⁰¹ Voir J. ROSENAU, Turbulence in World Politics – A Theory of Change and Continuity, Princeton University press, 1990, 480 p.

¹⁰² Dans le sens de M. DOBRY : état de conjoncture politique fluide

¹⁰³ Voir J.J. ROCHE, Le système international contemporain, Paris, Montchrétien, 1994, 160 p. ; S.BIDET et J.TEXIER, Le nouveau système du monde, Paris, PUF, 1994, 286 p. ; Z.LAÏDI et al., L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide, Paris, PFNSP, 2^e ed., 1993, 263 p.

¹⁰⁴ Lire L. M. NKOUM-ME STSENY, « La problématique d'un Etat régional en Afrique Centrale. Crise de la construction nationale et alternative néopanafricaniste » Texte présenté au Forum du Tiers-Monde, Dakar, 1996.

¹⁰⁵ J. OWONA, « Les doctrines de sécurité en Afrique Centrale » Le mois d'Afrique Etude politiques, Economiques & Sociologiques africaines, n° 235-236 Août-Septembre 1985 pp. 3-15 et n° 237-238, cot. Nov. 1985, pp. 43-56.

¹⁰⁶ D.L. KOKOLO, « Nouvelle donne en Afrique centrale » Jeune Afrique Economie, n° 251, nov. 1997, pp. 123-124

¹⁰⁷ Voir ANGULU (ed), Adieu MOBUTU, Préface de René DUMONT, Genève, DS ed. 1991, 190 p. ; Lire également C. BREACKMAN et al., Kabila prend le pouvoir. Les prémisses d'une chute - La campagne victorieuse. Le Congo d'aujourd'hui, Bruxelles, GRIP/Ed. Complexes, 1998, 192 p. ; H. NGBANDA, Ainsi sonne le glas. Les derniers jours du Maréchal Mobutu, Paris, Ed. Gideppe, 1998, 448 p.

axes de recherche appropriés pour une analyse fructueuse de l'objet de recherche (p3).

Paragraphe 1 : CONSTRUCTION DU SUJET ET DEBLAYAGE SEMANTIQUE DES CONCEPTS

Après une discussion de la notion d'Afrique centrale, la recherche ou plutôt la détermination du statut théorique des concepts de désordre, d'ordre, de mutations, de puissance est nécessaire pour la compréhension du sujet, de ses contours ainsi que des intérêts théoriques et politiques qu'il présente.

1) Epistémologie des concepts

L'epistémologie du désordre insiste sur la consubstantialité du désordre à son antonyme ordre tout en soulignant une relation d'imbrication qui introduit l'ordre dans le désordre et le désordre dans l'ordre. Plus lapidièrement, « *le désordre est nécessaire à l'ordre* » ; « *soutend l'ordre* »¹⁰⁸. Tout ordre suppose un désordre passé, présent, futur, « *ordre et désordre apparaissent en fait comme des notions consubstantielles l'une à l'autre et qui se nourrissent l'une et l'autre* »¹⁰⁹

La réflexion théorique sur le désordre fait également valoir la primauté ontologique et dans une certaine mesure l'antériorité chronologique¹¹⁰ de la clarification sémantique de l'ordre sur celle du désordre. La trajectoire qui va de l'ordre au désordre s'érige donc en cheminement heuristique normal.

*« A travers la question du désordre, souligne le Professeur J. CHEVALLIER, c'est en fin de compte celle de l'ordre qui se trouve posée. Or cette dernière question apparaît comme ontologiquement première : le désordre ne peut être pensé qu'à partir d'une représentation préalable de l'ordre »*¹¹¹

Ce sera sinon notre parti pris du moins notre ligne théorique : l'ordre d'abord, et le désordre ensuite.

L'ordre : ambiguïté et polysémie

L'ordre est un concept opératoire qui se refuse à s'enfermer dans un carcan définitionnel. Toute tentative de définition de l'ordre apparaît au mieux comme une réduction de son champ sémantique et un amoindrissement de son champ de

¹⁰⁸ P. LENAIN, *Le désordre politique*, Paris, Economica, 1992, pp. 3 et 5

¹⁰⁹ J. CHEVALLIER, « Présentation » C.U.R.A.P.P., *Désordre(s)*, Paris, PUF, 1997, p. 10

¹¹⁰ Il faut dire que ce point reste une querelle philosophique éminemment aporétique. Car une tendance non moins lourde de la réflexion insiste plutôt sur l'antériorité chronologique du désordre sur l'ordre. La souche référentielle de cette tendance et le discours de la cosmogénèse « Au commencement était le chaos »

¹¹¹ J. CHEVALLIER, *Ibid* P.5. Voir également dans la même perspective Ph. MOREAU – DE FARGES qui écrit : « Il n'est pas d'ordre qui n'implique du désordre tout comme il n'y a pas de désordre qui ne contienne des éléments d'ordre. Tout désordre appelle le désordre, tout désordre l'ordre », .. *Espaces anarchiques ? Mondes anarchiques ? « Ordre et désordre dans le monde »*, Y. LEONARD (dir), *Cahiers français*, n° 263, Dec. 1993

déploiement et au pire comme l'assignation arbitraire d'un contenu à une réalité fluide. C'est dire en fin de compte que l'ordre est une notion polysémique, qu'il comporte des variables : on parle ainsi souvent d'ordre politique, économique, social, idéologique, scientifique, de l'information, écologique, humanitaire, mondial, interaction etc. Cette fluidité du concept ne doit pas faire pencher vers une indéfinition du concept qui équivaldrait à une démission intellectuelle. Au rebours, l'ordre doit être appréhendé à travers ses registres de compréhension variés. Néanmoins, on prendra soin de préciser les limites de son application dans le cadre du présent travail.

En vérité, il n'y a pas un ordre mais « *des-ordre(s)* »¹¹². La toile de fond des différentes conceptions sus-évoquées de l'ordre est un principe logique d'ordonnement, d'agencement des éléments constitutifs d'un ensemble et des interactions qui existent entre les éléments d'un ensemble. L'ordre renvoie ainsi à un dispositif intellectuel, symbolique et matériel qui sert de référentiel plus ou moins ultime/absolu à la pratique politique, économique et sociale. Sans entrer en profondeur dans le dédale des différentes conceptions de l'ordre¹¹³, l'ordre est appréhendé ici dans la perspective des relations internationales uniquement. La préoccupation essentielle à ce niveau consiste à se demander si le mot ordre doit garder (ou garde effectivement) son sens classique quand il vient à être déterminé par l'épithète international ou alors si la simple adjonction de l'épithète doit en retour modifier (ou modifie réellement) le sens du substantif. Est « *mise en intrigue* »¹¹⁴ la signification, les implications, les enjeux de l'ordre international dans sa discontinuité sémantique avec l'ordre mondial.

Sur le plan des relations internationales, il existe deux conceptions fondamentales de l'ordre : une conception qu'on pourrait qualifier de statocentrique réaliste qui met l'accent sur les rapports internationaux considérés en termes de polarité et une conception juridico-normative qui repose sur l'organisation des rapports internationaux sur la base du droit international tout en prescrivant les normes d'une conduite étatique légitime.

Suivant la première conception, l'ordre international se rapporte à la

*« distribution du pouvoir à l'échelle internationale, la hiérarchie qui en découle et les relations dominant/dominé entre Etats qu'elle entretient. [Trois paramètres constituent l'essence de cette conception de l'ordre] : le structure globale de la politique mondiale (qui est le macro-paramètre), les structures dirigeantes qui lient les collectivités aux citoyens (qui forment le macro-microparamètre), et les aptitudes des citoyens (qui forment le microparamètre) »*¹¹⁵

¹¹² J. CHEVALLIER, op.cit.,

¹¹³ On en trouve des prémisses chez M. ENGUELEGUELE, « Les organisations européennes entre « désordre » et « ordre européen », dans C.U.R.A.P.P., *Désordre(s)*, op ;cit, pp. 375-392

¹¹⁴ A. PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Point histoire, 1996, p. 245

¹¹⁵ J.N. ROSENAU, « The New Global Order : Under penning and outcomes », *Etudes internationales*, automne 1992, p. 13 cité par M. ENGUELEGUELE, op.cit

L'ordre conçu ici en termes de hiérarchisation et de domination s'inscrit dans toute une tradition des relations internationales qui remonte à THUCYDIDE, traverse MACHIAVEL, HOBBS, R. ARON et se renouvelle par H. MORGENTHAU ou J. NYE¹¹⁶. Les relations internationales sont marquées par l'état de nature où le recours à la violence est considéré « *comme l'expression normale de l'antagonisme des souverainetés* »¹¹⁷, l'intérêt égoïste de l'Etat étant le seul mobile légitime de son action. L'ordre qui en découle ne peut être qu'un « *ordre de la puissance* »¹¹⁸ : les Etats forts assurent à leur profit et au détriment des Etats faibles l'ordre international. L'ordre réaliste, ordre de la puissance et aussi un ordre de l'équilibre et/ou de la dissuasion.

La deuxième conception quant à elle conçoit l'ordre international « *comme l'ensemble des principes d'organisation intelligibles qui régissent ou doivent régir les rapports entre les nations* »¹¹⁹ Cette deuxième conception fait dériver un ordre international spécifique : la régulation des relations internationales se fait par des normes, des institutions ou des procédures qui possèdent un caractère extra-national. Il convient de préciser qu'ici,

*« la signification du mot « ordre » (...) oscille entre deux pôles : un ordre statique au sein duquel l'accent est mis sur la stabilité et la conservation des situations acquises dans les relations internationales, par des principes juridiques tels que la souveraineté des Etats, le maintien de la paix et de la sécurité internationale ; un « ordre » dynamique dans lequel l'accent est mis sur l'organisation des relations internationales en vue de la réalisation d'entreprises collectives »*¹²⁰

Comme on l'a signalé plus haut, il n'y a pas une homothétie sémantique entre ordre international et ordre mondial. En effet, accompagné l'épithète mondial, l'ordre change de sens. L'ordre mondial approche la fluctuante cohérence des dynamiques transnationales et leurs capacités à réguler les relations entre Etats. « *L'ordre mondial (...) prétend pouvoir faire l'économie de l'Etat. Du coup la politique n'est plus vraiment ni intérieure ni extérieure* »¹²¹

Dans « *l'ordre mondial global* », les réseaux transnationaux, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les groupes sociaux, les mouvements religieux etc. influencent et régulent dans une certaine mesure les relations internationales. Selon M. GIRARD, l'une des théorisations les plus fines de l'ordre mondial est celle élaborée par J.ROSENEAU qui distingue un monde des Etats et un monde multicentré. Le premier est international et interétatique et le second mondial et global. Toutefois, il n'existe pas de frontière

¹¹⁶ Voir J. HUNTZINGER, *Introduction aux relations internationales*, Paris, Seuil, 1987, 364 p.

¹¹⁷ J.J. ROCHE, *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, EJA, 1994

¹¹⁸ Cf. M. GIRARD, « *Ordre et désordre. Paradigme des relations internationales. Les conceptions de l'ordre dans les relations internationales* » *Cahiers français* n° 263, Cot. Décembre 1993, p.4.

¹¹⁹ *Ibidem*

¹²⁰ M. ENGUELEGUELE, *op. cit.*, p.382.

¹²¹ GIRARD, *op.cit.*, p.10

étanche entre ces deux mondes ; au contraire, ils sont gigognes même si par ailleurs ils sont irréconciliables.

L'affaiblissement sinon l'effondrement des cadres étatiques africains¹²², la montée des flux transnationaux ainsi que le retour des réseaux¹²³, l'émergence de « nouveaux pouvoirs »¹²⁴, la mondialisation des économies¹²⁵ recommandent de retenir la perspective d'un ordre mondial global : agencement complexe et turbulent des interactions où l'intérêt arrête l'intérêt. L'ordre ainsi intégré dans la « turbulence globale » de la société « post internationale » s'appréhende comme

« un jeu complexe qui impose ses règles à différents acteurs dans un espace donné, le coût de leur transgression étant si élevé que leur intérêt est de les respecter ou de les faire respecter »¹²⁶

C'est la perspective de l'ordre comme « gamme ». Cette conception qui est privilégiée ici permet d'appréhender la région d'Afrique centrale comme « un produit social et historique » qui se construit et se déconstruit en fonction des conjonctures tant nationales qu'internationales ; l'ordre régional s'inscrit ainsi dans une dynamique mobile, évolutive, mouvante, les périodes de grande mouvance/mobilité se caractérisant par un brouillage provisoire des repères, une confusion des statuts et des rôles, toutes choses qui constituent le désordre.

Le désordre, une notion dynamique

Il est des mots dont la péjoration vulgaire transforme en véritable gageure toute tentative de (re)définition ; c'est-à-dire de rationalisation. Le désordre en est un cas type : obsolescence, dégénérescence, trouble, confusion, instabilité, incertitude constituent la relation d'opposition par laquelle le *vulgus* appréhende le rapport entre ordre et désordre. Le statut résiduel du désordre dans les sciences sociales en général et les relations internationales en particulier a conduit à un déficit théorique qui rend davantage complexe la tâche d'élucidation sémantique du mot. Comme le regrette fort justement P. LENAIN

« On ne réfléchit pas assez au désordre, à son rôle politique : on ne sait décrire ses multiples formes, on saisit mal les liens organiques du désordre et de l'ordre, cette carence de la réflexion est singulière, alors que le désordre est universel, qu'il imprègne le jeu politique »¹²⁷

¹²² voir W. ZARTMAN, *L'effondrement de l'Etat. Désintégration et restauration du pouvoir légitime*, Lynne Rienner Publishers, 1995, 408 p.

¹²³ B. BADIE, et M.C. SMOUTS, *Le retournement du monde*. Op.cit.

¹²⁴ A. et H. TOFFLER, *Les nouveaux pouvoirs (Pervershigt). Savoir, richesse et violence à la ville du XXI^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, 660 p

¹²⁵ cf. R. REICH, *L'économie mondialisée*, Paris, DUNOD, 1993, 336 p.

¹²⁶ M. ENGUELEGUELE, op. cit., p. 383

¹²⁷ P. LENAIN, op.cit., p.2

Toutefois, il convient de faire remarquer que l'intérêt scientifique du désordre est de plus en plus croissant. Un courant de théorisation du désordre en tant que paradigme explicatif d'une certaine réalité sociale est d'ores et déjà identifiable. On peut le remonter en 1967 avec « *la régulation de l'anarchie* » énoncée par l'anthropologue allemand Christian SIGRIST. La relecture des travaux de cet anthropologue a permis à Barry BUZAN et Hedley BULL de reconsidérer le désordre comme un cadre d'action politique à partir duquel la régulation de la société internationale peut être sinon possible, du moins pleinement réalisée. C'est la théorie de « *la maturation de l'anarchie internationale* ». L'anarchie chez B. BUZAN n'est pas de type hobbesien : jungle totale des souverainetés étatiques dont l'usage de la force régaliennne légitime est le mode d'expression le plus éloquent. L'anarchie hobbesienne est une « *anarchie immature* »¹²⁸. Dans celle-ci

*« les unités sont tenues ensemble seulement par la force du leadership, chaque Etat ne respectant pas d'autres souverainetés que la sienne et où les relations entre les Etats prennent la forme d'une lutte permanente pour la domination »*¹²⁹

Contrairement à celle-là, l'anarchie régulatrice des relations internationales est « *une anarchie mature* ». Ici la souveraineté des Etats prend en compte les demandes légitimes des autres Etats ; de plus un minimum de règles régissent les relations entre les Etats dans un système qui reste néanmoins « *un système de souverainetés* ». La notion de sécurité complexe (complex security) qui caractérise « *l'anarchie mature* » y trouve son fondement : la sécurité des Etats est essentiellement sinon relationnelle du moins liée : « *la sécurité d'aucun d'eux ne peut réellement être séparée de celle des autres* »¹³⁰ Quant à la société internationale de H. BULL qu'il distingue de la société mondiale¹³¹, elle se présente sous la figure d'une association d'intérêts mutuellement bénéfiques.¹³² Ce sont là les premières théorisations assez pénétrantes du désordre en tant que ressource de l'ordre. De nos jours, le désordre bénéficie d'un grand intérêt théorique qui, peu à peu, crédibilise la thèse de la normalité du désordre. Cette normalité du désordre prend corps chez P. LENAIN à partir de quatre caractères fondamentaux associés au désordre : la nécessité, la durée, la multiplicité, la manipulation. Le désordre est nécessaire à l'ordre et s'inscrit dans le temps tout en offrant une hétérogénéité ou une multiplicité de formes. Il est manipulable parce qu'il est « *une réalité socialement construite* »¹³³, essentiel au jeu politique. Ce n'est donc pas le désordre en soi qui nous intéresse, mais plutôt sa dérivée politique.

¹²⁸ Relire T. HOBBS, *Leviathan*, Paris, Ed. Syrey, 1983., 780 p.

¹²⁹ B. BUZAN, *People, States and Fear – An Agenda for International Security Studies in Post Cold War Era*, Hemel Hempstead, Harvester – Wheatsheaf, 2^e ed. 1991, 393 p., p.175

¹³⁰ J.J. ROCHE, *op.cit.*, p.116

¹³¹ H. BULL, *The Anarchical Society – A Study of Order in World Politics*, London, Macmillan, 1977, 285 p.

¹³² H. BULL, *The Expansion of International Society*, Oxford, Clarendon Press, 1984, 479 p.

¹³³ J.J. CHEVALLIER, *op.cit. supra*, p. 8.

La présente étude pour sa part intègre le désordre comme un « état par essence transitoire, correspondant à une situation de crise »¹³⁴ : dans cette perspective, le désordre est un état de « conjoncture critique » qui marque le passage d'une « configuration des rapports internationaux structurés par des « règles de jeu » spécifiques à une autre »¹³⁵. Dans ce contexte précis, il est possible de déceler en le désordre une autonomie, une sphère propre, des règles du jeu et des modes d'action, en somme une rationalité et une légitimité. Ainsi, le désordre devient à la fois un modèle d'intellection et une grille de lisibilité du réel ; un « cadre d'action politique »¹³⁶ et un « discours »¹³⁷ mis au service de stratégies de pouvoir et de la légitimation. En restant toujours dans le même contexte, le désordre peut être porteur de projets politiques et géopolitiques. « *Le discours du désordre apparaît ainsi sous cet angle, note le Professeur J.CHEVALLIER, comme un discours de mobilisation, poursuivant un objectif d'intégration mais aussi d'exclusion contre ceux qui sont érigés en fauteurs de désordre* »¹³⁸ Il est alors possible d'appréhender le désordre comme étant dans une certaine mesure un « ordre qui se refait »¹³⁹ ; un ordre en cours de renouvellement.

Au total, d'essence transitoire, le désordre est donc nécessairement tension, projet qui aboutit généralement à la mise en place de pouvoirs nouveaux – le plus souvent forts – et dont l'institutionnalisation est le gage de la pérennisation. Le concept de désordre, envisagé comme « (...) enveloppe (...) et couvert d'un ordre différent »¹⁴⁰ renvoie à la situation concrète des ruptures et des mutations à effet de propagation variable.

La puissance et ses transmutations.

La puissance est un paradigme clé des relations internationales et comme tel elle se prête à des investissements sémantiques variés. On a souvent eu coutume de la définir par rapport aux notions d'acteurs et de facteur. La définition de la puissance à partir de la notion d'acteur l'identifie tout simplement à l'Etat souverain, celle qui se réfère aux facteurs se résume quant à elle à une comptabilisation de ressources et à un inventaire d'atouts . Cette façon de rendre compte de la notion de puissance est heuristiquement inféconde en même temps qu'elle reste d'une faible opérationnalité par rapport à notre champ. Aussi envisagera-t-on plutôt la puissance dans une perspective bilatérale et multilatérale ; c'est-à-dire relationnelle. Dans une perspective bilatérale, la

¹³⁴ J. CHEVALLIER, op.cit, p.7.

¹³⁵ M. ENGUELEGUELE, op .cit., p. 380 ; lire également du même auteur « Les organisations européennes et la construction de la nouvelle Europe », dans C.U.R.A.P.P., Droit et politique, Paris, P.U.F., 1993, 312 p. , pp. 111 et suiv. ; La contributions des organisations européennes à l'élaboration d'un nouvel ordre européen, Thèse pour le nouveau Doctorat en science politique, 2 volumes, Université de Picardie Jules Verne, Juin 1995.

¹³⁶ Voir X. PASCO, « Le désordre international comme cadre d'action politique » in CURAPP. Désordre(s), op.cit., pp. 346-362

¹³⁷ CAO-HUY Thuan, « Désordre, désordres. Les discours du désordre international » in CURAPP, Désordre(s), op.cit., pp.323 -345

¹³⁸ J.J. CHEVALLIER, Ibidem.

¹³⁹ M. BEN ARROUS, L'Etat, ses dissidences et leurs territoires : la géographie par le bas en Afrique . Document de travail, CODESRIA, Dakar, 1998.

¹⁴⁰ J.J. CHEVALLIER, Ibid.

puissance se définit, à la lumière de S. SUR, en terme de CAPACITE : « *capacité de faire, capacité de faire faire, capacité d'empêcher de faire, capacité de refuser de faire* »¹⁴¹. La puissance est donc la capacité d'imposer sa volonté à autrui soit de façon positive (en l'amenant à faire ce qu'autrement il ne ferait pas comme chez M.C. SMOUTS ou R.DAHL)¹⁴² soit de façon négative (en empêchant l'autre de vous amener à faire ce que vous ne voulez pas). C'est ce que J.NYE appelle la « *capacité de mener ses objectifs à bien* »¹⁴³. La puissance bilatéralement parlant présente une homothétie sémantique avec le pouvoir envisagé strictement sur le plan interne.

Conçue sous l'angle multilatéral, la capacité, c'est-à-dire la puissance, se transmue en possibilité : possibilité pour un acteur étatique ou non de façonner le cadre des rapports internationaux, de dicter les « *règles du jeu* », de prescrire les normes de l'agir, de dissuader et de discipliner les comportements des autres acteurs. Au total, il s'agit pour un Etat de déterminer par tous les moyens le champ des possibles dans un cadre multilatéral. C'est la conception réaliste de la puissance qui peut devenir une puissance hégémonique si la domination d'un acteur est consentie par les acteurs dominés.¹⁴⁴

Qu'elle soit envisagée sur un plan bilatéral ou multilatéral, la puissance est indissociable de la problématique de ses ressources qui sont de deux sortes : les ressources tangibles et les ressources intangibles. Toutefois, du point de vue de sa nature, la puissance connaît une dynamique. En fait « *la puissance n'est plus ce qu'elle était* »¹⁴⁵ : ses déterminants se sont considérablement modifiés avec la « *révolution du savoir* »¹⁴⁶

*« On tend, note J. NYE, à associer à des ressources de puissance intangible telles que la culture, l'idéologie, et les institutions, cette capacité de fixer les choix. On peut associer à cette dimension le nom de pouvoir en douceur par contraste avec le pouvoir autoritaire dur, généralement lié aux ressources plus concrètes que sont la force militaire ou la puissance économique »*¹⁴⁷

La tendance est de nos jours à la dématérialisation de la puissance, l'accent est davantage mis sur les « *paramètres déterritorialisés* », sur les capacités d'échanges, le commerce, les communications, la maîtrise des technologies, la culture. Dans l'immédiat « *le mobile l'emporte sur le statique et le matériel* »¹⁴⁸, « *le commercial l'emporte sur le militaire, le privé sur le public, la maîtrise des*

¹⁴¹ S.SUR, *Relation internationales*, Paris, Montchretien; EJA, 562p., p.253

¹⁴² Voir M.C. SMOUTS, « Nouveaux centres de pouvoirs et problématique de la puissance » in *RFSP*, vol 30,n°2, Avril 1980,p.227

¹⁴³ J.NYE, *Le leadership américain. Quand les règles du jeu changent*, Nancy, P .UN, 1992,274p.

¹⁴⁴ Sur domination hégémonique, voir B.BADIE et M.C. SMOUTS , op.ct.

¹⁴⁵ G. PARMENTIER , *Le retour de l 'histoire. Stratégies et relations internationale pendant le guerre froide*, Paris, 1993, 294 p.

¹⁴⁶ Voir A. TOFFLER *Les nouveaux pouvoirs (poweshight) Savoir, richesse et violence à la veille du XXIe siècle*, Paris, Fuyard, 1991, 666p.

¹⁴⁷ J. NYE, op. cit.

¹⁴⁸ Idem

activités sur celles territoires »¹⁴⁹. La puissance est devenue moins fongible et plus innovatrice, moins coercitive et plus subtile. C'est l'avènement du « *pouvoir en douceur* » (soft power) dont parle J. NYE¹⁵⁰. Le nombre (la démographie), la situation, l'étendue et la configuration du territoire ainsi que les ressources qu'il regorge ne suffisent plus pour la possession de la puissance. Le militaro-stratégique et le nucléaire se sont considérablement dévalués au profit de l'idéologico-symbolique, de l'économie, de la maîtrise des rouages du marché. De même il est à noter dans certains cas le découplage entre puissance et sens.¹⁵¹

Etant donné qu'une rétrospective des interactions entre les Etats de la sous-région montre que chacun d'eux a toujours eu la possibilité de « *mener à bien ses objectifs* » propres ; c'est-à-dire que dans le cadre strict des flux relationnels, mieux des imputs réciproques entre ces Etats, aucun n'a pu « *faire taire à l'autre ce qu'autrement il n'aurait fait, ni empêcher l'autre de faire ce qu'il voulait effectivement faire* », la présente étude envisage par conséquent la puissance dans une perspective multilatérale. L'objectif à ce niveau est de voir que l'Etat ou regroupement d'Etats peut, au niveau de la région, aspirer au rôle de « *guidance* » par son aptitude à discipliner les comportements, à déterminer le champ des possibles, à élaborer les « *règles du jeu* », bref à régionaliser ses intérêts propres grâce aux ressources dont il dispose. Par ressources, il faut entendre, dans la perspective de P. LAGROYE, ce que, dans une interaction politique, chaque acteur « *a en plus par rapport à ce qu'a l'adversaire* », sans perdre de vue le fait qu'« *une qualité ou une position (...) n'est ressource qu'en fonction de la hiérarchie des qualités et des positions* »¹⁵² qui reconnaissent à un moment donné les participants à une interaction. Dans toute interaction politique au demeurant, la notion de « *ressources* » n'a de sens « *que relationnellement et relativement* »¹⁵³.

A partir de notre terminologie spécifique des concepts qui constituent le titre, il est possible de faire une « *reconnaissance* » du sujet ; c'est-à-dire d'en avoir une visibilité.

2) Le sujet : contours et intérêts

Le travail de clarification de la sémantique conceptuelle est comme on vient de l'énoncer, un travail de « *visibilisation* »¹⁵⁴ c'est-à-dire un travail de maîtrise plus approchée des concepts et des termes du sujet. La dialectique du désordre et de l'ordre en Afrique centrale ne désigne autre chose que la déconstruction du statut politique et géostratégique de la région. Cette déconstruction se fait par la redistribution des « *rôles* », et des statuts au niveau de la région, le désagencement du système des interactions qui y a eu cours, la réévaluation des

¹⁴⁹ J. NYE, op.cit.

¹⁵⁰ Idem

¹⁵¹ Voir sur ce point, Z.LAÏDI, *L'Ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide*, Paris, PFNSP, 1993, 263p.

¹⁵² J. LAGROYE, *Sociologie politique*, Paris, PFNSP et Dalloz, 1997, p. 165

¹⁵³ Ibidem

¹⁵⁴ sur cette expression, lire M. ENGUELEGUELE, *La contribution des organisations européennes à l'édification d'un nouvel ordre européen*, op.cit.

modes traditionnels de régulation et de sécurisation de la région ; de même l'ordre renvoie à la construction de nouveaux équilibres, à l'élaboration de nouveaux cadres de disciplinarisation des comportements ainsi qu'à la mise sur pieds de nouvelles structures de promotion des intérêts communs. Parce qu'il n'y a pas de région où la « *rupture stratégique de 1989* » n'a pas provoqué des retournements de situation aussi profonds que spectaculaires qui se sont accompagnés d'une réelle modification des équilibres, la contribution des mutations géopolitiques mondiales et des dynamiques subcontinentales au relâchement de l'ordre régional qui à cours actuellement est une espèce de « *prêt-à-analyser* » qui s'offre au chercheur. L'affaissement – qui s'inscrit d'ores et déjà dans la durée – des principes d'organisation intelligible et/ou pratique¹⁵⁵ qui ont régi les rapports entre les nations de la région, les forces qui ont porté cet affaissement¹⁵⁶, les effets qu'il a induits, les permanences qui se sont instituées ou les réajustements géostratégiques en genèse sont un sujet d'étude pertinent.

Car s'il peut sembler encore prématuré de parler d'une révision profonde des équilibres géopolitiques fondamentaux sous les « *tristes tropiques* », on ne peut non plus, au regard de la dynamique actuelle, parler d'une simple redistribution régionale de la capacité. Les décompositions et retournements en cours tendent vers des schémas révolutionnaires en ce sens qu'ils structurent une nouvelle donne géopolitique régionale même si les perspectives de réalisation de cette donne reste pour le moins grises. C'est peut-être la richesse et l'originalité des déconstructions et des recompositions en cours dans la région à savoir que nous somme dans un environnement révisionnel, mais sans stratégies assignables, ni paramètres comptables encore moins un horizon de la révision. C'est la dialectique de la révision et de la permanence, du changement dans la continuité et vice-versa.

Le « *paired concept* » désordre et ordre traduit cette dialectique de la dissociation et de la sociation¹⁵⁷ en Afrique centrale.

Si le désordre désigne ici la divergente réalité qui oscille entre la dynamique chaotique des axes politico-stratégiques hérités de la bipolarité et l'affaissement des cadres étatiques – en tant que principes d'organisation de l'espace – qui constituent la région, la résurgence des nationalismes, les velléités irrédentistes, la transnationalisation des conflits et du banditisme, la déterritorialisation ou la crise de la territorialisation du pouvoir politique,¹⁵⁸ la « *criminalisation des pratiques du pouvoir* », la réévaluation du « *principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation* », l'ordre quant à lui a trait à l'identification des modes futurs de régulation de la région, à l'appréhension critique des formes d'organisation étatique et interétatique en genèse dans l'actuel éclatement.

¹⁵⁵ C'est la conception de l'ordre chez M. GIRARD, op.cit

¹⁵⁶ On peut déjà identifier deux de ces forces majeurs : l'effondrement des cadres étatiques dû au double processus de transnationalisations et de mondialisation et la démultiplication des centres d'exercice de la violence légitime.

¹⁵⁷ Selon une terminologie emprunté à SIMMEL. *Le conflit*, Paris, Circe, 1995

¹⁵⁸ B. BADIE, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995, 280 p.

Plus lapidairement, il s'agit de comprendre ce qui accompagne et ce qui se joue dans les mutations socio-économiques et géopolitiques actuelles ainsi que les perspectives de recomposition de la puissance régionale. Il est question de saisir les continuités politiques locales¹⁵⁹ et géopolitiques globales¹⁶⁰ sans toutefois négliger les espaces quasi-autonomes qui se créent, le pouvoir africain subsaharien qui est en train de se former, une opinion civile africaine qui peu à peu prend forme, s'institutionnalise et s'établit en contre pouvoir et cela en marge du champ interétatique (statocentrisme) du « *partenariat* », de l' « *amitié* » et de la « *coopération* ».

La dialectique du désordre et de l'ordre est tout aussi un prétexte épistémologique qui, dans une certaine mesure, recentre la préoccupation majeure du discernement des pôles futurs de régulation de la région, précisément la régulation par la puissance. L'objectif à ce niveau est de voir si la puissance se transfère d'un Etat à un autre ou si c'est la relation cachée entre ressources, cohérence entre politique sociale interne et insertion maîtrisée dans la mondialisation¹⁶¹ ou bien même son contournement qui, dans une certaine mesure, est en train de constituer l'échelle de la puissance régionale. Par ailleurs, la dialectique du désordre et de l'ordre associée aux mutations géopolitiques couvre et découvre tout à la fois, le projet épistémologique d'une « *sociostratégie* »¹⁶² qui articule données stratégiques et enjeux économiques dans l'actuelle phase de reconfiguration de la région.

a) – Intérêt politique du sujet

L'intérêt politique, c'est que si les « *conjonctures de crise* » s'accompagnent dans certains cas de changements en profondeur qui invitent à un renouvellement de la réflexion et de la recherche, la dialectique du désordre et de l'ordre, de la mutation et de la recomposition doit faire l'objet de questionnements et d'analyses afin de permettre une lisibilité rigoureuse des enjeux ainsi qu'une insertion avertie et maîtrisée dans la longue durée de la mutation. Car ce à quoi nous assistons aujourd'hui en Afrique, ce n'est pas seulement, comme le prétend Susan RICE, Sous-secrétaire d'Etat Américain aux affaires africaines, une « *renaissance africaine* », ou le commencement de la fin de « *l'ère de la dépendance politique et économique de l'Afrique noire* ». Plus que cela, c'est aussi un transfert d'influence et de contrôle des intérêts entre sociétés et gouvernements, un

¹⁵⁹ Les continuités politiques locales renvoient aux « technologies de survie » des pouvoirs ex-monolithiques qui, dans un contexte d'effondrement et de discrédit total, ont fait montre d'une extraordinaire capacité de reconstruction des bases matérielles de leurs pouvoirs.

¹⁶⁰ Les stratégies internationales des « puissances » en direction de l'Afrique centrale restent toujours des stratégies de contrôle et d'imposition politique à la périphérie. Cf. Y.A. CHOUALA, La politique post-totalitaire en Afrique sub-saharienne. Domination, autonomie nationale et capacité internationale des Etats africains à l'ère de la pensée unique, Mémoire de DESS, Université de Yaoundé II, IRIC, 1997, 149 p.

¹⁶¹ T. AKIN AINA, Mondialisation et politique sociale en Afrique. Question et piste de recherche. Document de travail 2197, Dakar, Codesna, 1997, 106 p.

¹⁶² Pour le néologisme de « sociostratégie », voir p. de ce travail.

changement radical dans la façon dont la violence, la richesse, le savoir sont utilisés pour diriger nos pays, nos sociétés, nos vies¹⁶³.

Le système régional conflictuel qui caractérise l'Afrique centrale aujourd'hui n'indique autre chose qu'une lutte généralisée pour la prééminence, mieux la puissance¹⁶⁴ dans sa version post-bipolaire ; puissance qui, au regard des transformations qui affectent sa nature en cette fin de siècle, restera encore un mirage évanescent pour les Etats africains. M. FOUCHER affirme déjà que l'insertion des économies africaines dans le jeu mondial favorise le retour à l'économie des « *comptoirs* »¹⁶⁵ Néanmoins, le déjà acquis de nos jours, c'est que le « *reclassement international* »¹⁶⁶ de l'Afrique « *utile* »¹⁶⁷, qui entraîne une espèce de « *scramble for economic opportunities* » dans la région par les forces du marché, est en passe de bouleverser les combinaisons ainsi que les cultures stratégiques et diplomatiques dans la région ; érode nos certitudes sur le prétendu « *pré carré* », fait exploser l'est de l'Afrique centrale, désordonne le bassin du Congo, jette les « *îlots de stabilité* » (Cameroun, Gabon) – qu'on dit provisoires – dans une course acharnée pour le leadership. De même, les Etats lilluputiens deviennent des sites d'insécurité et des arrières bases de déstabilisation pour les pays aux territoires relativement plus vastes. C'est le renversement de la primauté géostratégique des grands Etats qui perdent leur rôle stabilisateur majeur. En dépit des incertitudes qui couvrent, des risques perceptibles, c'est un nouvel ordre régional qui est en pleine structuration. Saisir cet ordre en genèse peut aussi relever de la noblesse épistémologique.

b) Intérêt théorique

Tout aussi grand est l'intérêt, mieux le bénéfice heuristique que procure la construction de la dialectique du désordre et de l'ordre, de la déconstruction et de la reconstruction de l'Afrique centrale en sujet de recherche. En effet, le sujet se révèle de prime abord d'une grande fécondité heuristique susceptible de conduire à une mise en exergue de questions qui se posent, à la claire identification des enjeux et des défis propres à la région ainsi qu'à une meilleure suggestion des pistes de maîtrise de la nouvelle donne en Afrique centrale. Qui plus est, cette construction équivaut à une insertion de l'Afrique dans le « *discours du désordre international* »¹⁶⁸ en tant que « *paradigme indispensable sur le plan scientifique pour éclairer les processus sociaux et politiques* »¹⁶⁹ ; lequel désordre s'affirme de plus en plus « *comme un cadre d'action politique* »¹⁷⁰. Ce nouveau cadre

¹⁶³ A. TOFFLER, op.cit.

¹⁶⁴ Cf. R. GILPIN, *War and Change in International Politics*, Cambridge, Cornell University Press, 1981, 272p.

¹⁶⁵ M. FOUCHER, *Les cartes de la globalisation*, Paris, Economica, 1996, pp. 89-94

¹⁶⁶ Sur les fondements et les enjeux de ce reclassement international de l'Afrique, lire A. MBEMBE, « Traditions de l'autoritarisme ... » art.cit.

¹⁶⁷ Ibidem

¹⁶⁸ CAO-HUY, Thuan, « Désordre... » op. cit.

¹⁶⁹ X. PASCO, « Le désordre international comme cadre d'action politique », in C.U.R.A.P.P., *Désordre*, pp. 346-362

¹⁷⁰ J. CHEVALIER, op.cit., p.6

épistémologique reste, en dehors de quelques papiers brefs et synthétiques¹⁷¹ très peu côté à « *la bourse des valeurs analytiques* » des mutations africaines. Le paradigme du désordre est également la béquille nécessaire du contournement d'un certain nombre de grilles de lisibilité des « *traversées africaines* » qui se sont à longue révélées comme étant de véritables obstacles théoriques.

D'abord la grille de la « *marginalisation* » et/ou de l' « *afro-pessimisme* ». L'argumentaire courant ici est que la stagnation et la marginalisation de l'Afrique sont l'avvers et le revers du même phénomène du désordre dont les conflits de toutes sortes sont le point culminant. Or en réalité, la croissance exponentielle des dynamiques conflictuelles dans la région d'Afrique centrale depuis l'annonce du « *nouvel ordre mondial* » ne doit pas conduire, comme c'est souvent le cas ici, à l'affirmation d'une trajectoire d'enfoncement du sous-continent dans « *les sphères de la marginalité et de l' « unitilité » mondiale* »¹⁷². Bien au contraire, « *la scène africaine (...) devenue le lieu d'une exacerbation sans précédent des dynamiques conflictuelles et de la banalisation paroxystique de la violence* »¹⁷³ est l'indice d'un « *reclassement international* » de l'Afrique ainsi que de sa réévaluation géoéconomique et géostratégique à l'ère des conflits de direction du nouvel ordre mondial par les pays « *nantis* » de la « *zone centrale* ».

Ensuite, l'autre obstacle théorique, c'est celui qui consiste à considérer les repositionnements stratégiques des grands lacs comme l'épicentre des bouleversements en Afrique centrale¹⁷⁴. Sans toutefois leur dénier tout impact sur la redéfinition des équilibres géopolitiques continentaux, il reste néanmoins que la guerre civile du Rwanda¹⁷⁵, suivi du génocide tutsi et la guerre civile du Zaïre, suivi de l'effondrement du mobutisme, ont coïncidé avec une grande mutation de l'histoire contemporaine : le passage du système bipolaire américano-soviétique au système tantôt unipolaire, tantôt multipolaire, tantôt gris de la post-bipolarité. Ces repositionnements des grands lacs ont également coïncidé avec une profonde mutation des politiques du sous-continent et dont les crises transitionnelles dues à des logiques tant internes qu'externes ont déclenché la délégitimation et l'effondrement des Etats ayant pour conséquences la rupture de grands équilibres régionaux.

Enfin, l'un des obstacles théoriques majeurs est la persistance de l'analyse dépendantiste de la dynamique du désordre qui traverse le sous-continent. Selon la visibilité spécifique à cette grille, c'est le vide idéologique de l'effondrement de la bipolarité et de son rôle stabilisateur qui a entraîné une perte de repères idéologico-politiques menant droit au chaos socio-politique. Or tout désordre, a

¹⁷¹ Consulter à ce sujet : J.F. MBALA, « L'Afrique dans le nouveau « désordre » international », in C.U.R.A.P.P., *Désordres*, pp. 391-404 ; D. BACH et L. SINDJOUN, « Introduction générale ; ordre et désordre en Afrique », in POLIS/RCSP/CPSR vol 4, N°2, 1997.

¹⁷² H. OSSEBI, « Ethnicité, logiques partisans et crise transitionnelles en Afrique. Le cas du Congo », CODESRIA, *Crises conflits et mutations : réactions et perspectives africaines*, 26 Juin – 2 Juillet 1995, 19 p.

¹⁷³ idem

¹⁷⁴ A. GUICHOUA, (ed). *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda. Analyses, faits et documents. 1993-1994*, Paris, Karthala, 1995 790 p. ; R. LEMARCHAND, Burundi. *Ethocide as discourse and practice*, Washington, Woodrow Wilson Center Press, XXIII, 1994, 205 p.

¹⁷⁵ Sur le génocide tutsi, lire A. DESTEXHE, *Rwanda, essai sur le génocide*, Bruxelles, Ed. Complexe 1994, 119 p. ; J.C. WILLAME, *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, Paris, l'Harmattan, 1995, 174 p.

des logiques autonomes, une histoire qu'il convient toujours de prendre en compte.

Le paradigme du désordre nous permet donc d'avancer, sur des bases théoriques relativement renouvelées, et ne serait ce qu'à titre purement propeudique, dans le labyrinthe des turbulences « *centre-africaines* » même s'il peut s'avérer délicat et prématuré de tenter une analyse de ce qui n'est encore qu'une conjoncture régionale fluide. Toutefois, l'épistémologie d'accompagnement, c'est-à-dire celle qui équivaut à un déplacement de l'angle de l'analyse des illusions étiologiques, historiques ou héroïstes contre lesquelles mettait en garde M. DOBRY vers ce qui se joue dans les dynamiques chaotiques et conflictuelles en cours pourrait nous soustraire de cet écueil. Il s'agit, selon l'expression de D. DAVID, de « *s'attacher moins aux causes qu'à la signification des événements* » ; ce qui nous conduit à privilégier les analyses sociologiques, géopolitiques, réalistes et dans une certaine mesure philosophiques. Au surplus, l'ordre régional est une construction historique qui se révisé de manière récurrente certes, mais dont le chamboulement total ne semble nullement une position scientifiquement confortable et politiquement réaliste. Les schémas géopolitiques et les axes stratégiques présents, bien que n'étant pas encore définitivement dessinés, fournissent une garantie minimale pour une certaine prévisibilité. D'ailleurs « *l'ordre, pour reprendre J. CHEVALLIER, a besoin en effet du désordre pour se régénérer* »¹⁷⁶. L'essentiel par ailleurs, c'est d'identifier des problématiques qui puissent s'insérer dans la longue durée des mutations sans prétention à la clôturation par une prophétie ou un historicisme de mauvaise augure.

Toutefois, le sujet tel qu'il vient d'être présenté ainsi que ses contours, reste trop vaste et trop fluide pour une recherche un tant soit peu succincte et intelligible. Il conviendra donc d'en sacrifier avec regret des pans entiers. Ceci ne peut être valablement fait qu'après une exploration serrée des tendances du discours scientifique sur le désordre africain.

3) L'ordre : figures prospectives

La problématique du « *nouvel ordre africain* »¹⁷⁷ suscite, à l'échelle continentale, quelques réflexions et propositions. L'ancien ordre de l'égalité (entre les chefs d'Etat)¹⁷⁸ et de la solidarité (entre les Etats)¹⁷⁹ qui était la réplique

¹⁷⁶ J. CHEVALLIER, op. cit.

¹⁷⁷ Cf. E.J.KELLER, « Introduction : Toward a new african political order » in KELLER & ROTSCILD, ed. Africa in the New International Order, Boulder et London, Lynne, Rienner Publishers, 1996, pp. 1-25 ; E. KODJO, « Le nouvel ordre mondial et l'Afrique » Afrique 2000 n° 10, Juillet-Août-Septembre 1992, pp. 5-17 ; C. CLAPHAM, « Frontières et Etats dans le nouvel ordre africain » pp. 73-91, in D.BACH (dir), Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, op.cit.

¹⁷⁸ Tous les Etats africains se sont proclamés « jaloux de leur souveraineté » et chacun des Etats n'entend nullement se laisser influencer par un autre ; fût-il plus grand et plus prospère. « Ce serait insensé, écrit J. NYERERE, de s'imaginer que l'unité africaine pourrait se réaliser par la domination d'un pays africain par un autre. Notre unité ne peut être qu'une unité négociée, car elle est l'unité entre les égaux » Socialisme, démocratie et unité africaine, traduit et présenté par J. MFOULOU, Paris, Présence Africaine, 1970, 112 p. ; p. 68..

locale de l'ordre de la bipolarité qui exerçait sa part considérable de contraintes¹⁸⁰ sur les régimes africains est en cours de restructuration depuis la disparition de l'espérance communiste en 1989. A l'ère de la postbipolarité, l'Afrique vit une conjoncture politique et géostratégique relativement critique qui fluidifie les contours de la recomposition des pouvoirs tant au niveau régional que sous-régional. La perspective de l'ordre continental que géostratèges et spécialistes des relations internationales esquissent apparaît tantôt tripolaire, tantôt éclaté.

L'ordre régional tripolaire perçoit comme un relatif leadership de l'Afrique du sud, du Nigeria et de l'Egypte sur le continent. C'est autour de ce tripôle d'influence que se joue la redistribution de la puissance au niveau de chaque région. Ces trois « géants » ambitionnent d'ailleurs de réduire à leur plus simple expression les influences des puissances extra-africaines sur le continent comme en témoigne leur hostilité à l'égard du projet américain de l'African Crisis Response Force (ACRF).

L'ordre éclaté distingue une multitude de pôles d'influence. C. ATLAN et J. LAUSEIG, à partir de la stratégie américaine, perçoivent comme « acteurs émergents » de la nouvelle géopolitique africaine, susceptibles d'avoir du poids dans leur région respective « (...) l'Ouganda, acteur diplomatique montant dans la zone d'Afrique ; le Mali (...) au sein de l'Afrique de l'Ouest »¹⁸¹. Il faut également ajouter à ces pôles potentiels d'influence « la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest et le Cameroun en Afrique Centrale ». Le premier se définit comme un « éléphant » tandis que le deuxième est « l'économie dominante de la zone Afrique Centrale »¹⁸².

D'autres types d'ordre ont été proposés. On en signalera deux qui ont suscité une remarquable controverse : l'ordre de la recolonisation et/ou endocolonisation – question de nuance sémantique – et l'ordre des 15 Etats.

L'ordre de la recolonisation est proposé par W. PFAFF. Partant du constat selon lequel « la plupart des Etats africains ne disposent pas d'une classe moyenne instruite et bien formée, ni des institutions publiques et privées constitutives d'une société civile » et que « c'est la société civile qui rend possible la démocratie » W.PFAFF en conclut l'absence et affirme de ce fait que « la démocratie a échoué et continuera d'échouer en Afrique ». La recette prophylactique de l'auteur n'est alors autre chose que la création au sein de l'Union européenne, d'une sorte de supra-autorité euro-africaine à laquelle la majorité des gouvernements africains donneraient des pouvoirs précis (et irrévocables) dans les domaines politiques, administratifs, social et de la sécurité pour au moins un demi-siècle¹⁸³.

¹⁷⁹ Les chefs d'Etat s'étaient fixés comme code de bonne conduite de ne jamais se critiquer entre eux. On a même parlé à propos des sommets de l'OUA d'un syndicat des chefs d'Etat soucieux chacun de consolider sa domination autoritaire à l'intérieur de son pays.

¹⁸⁰ Voir Z. LAÏDI, *Les contraintes d'une rivalité. Les superpuissances et l'Afrique (1960 – 1985)*, Paris, La découverte, 1986, 299 p. ; J. HUNTZINGER, *Introduction aux relations internationales*, op. cit.

¹⁸¹ C. ATLAN et J. LAUSEIG, op. cit.

¹⁸² Voir B. HIBOU, « Contradictions de l'intégration régionale en Afrique Centrale » op. cit, p.72

¹⁸³ Q.W.PFAFF, « A new-colonisation ? Europe must back into Africa », *Foreign Affairs*, Vol.74, N°1, 1995 doit revenir en Afrique » *Jeune Afrique*, n° 1778, 2-8 Fev. 1995, pp. 26.27.

Faisant dans le même registre, A.MAZRUI propose une *Pax Africana* fondée sur la reprise politique et économique des Etats défailants par les potentielles puissances régionales africaines dans une espèce d'auto-colonisation¹⁸⁴. Une endocolonisation du reste régulée par un Conseil de sécurité africain composé de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Nigeria, Afrique du Sud, Zaïre en vertu de leur vocation à être ou à devenir de réelles puissances régionales.

Pour sa part, Makauwa MUTUA, certainement animé par l'annonce d'une recomposition des territoires africains suite à l'effondrement de la bipolarité, propose une redéfinition des frontières coloniales en vue d'aboutir à ce qu'on pourrait appeler l'ordre des 15 Etats : c'est-à-dire l'élaboration d'un nouveau « *cadastre continental* » qui instituerait 15 Etats viables contre les 54 actuels où beaucoup ne sont que des Etats virtuels¹⁸⁵.

4) Prospectives heuristiques.

La présente étude voudrait se situer dans cette vaste dynamique de la recherche sur la dialectique du désordre et de l'ordre de même qu'elle tente une anticipation sur les configurations pertinentes au plan politico-stratégique et géoéconomique régional sinon en genèse du moins inéluctables au regard des dynamiques actuelles. Est par conséquent embissionnée ici une sociologie de la transition stratégique en Afrique centrale. Toutefois il ne s'agira nullement d'une « *perpétuelle ruminant intellectuelle* » que dénonce à juste titre F.AKINDES, ni d'un « *iconoclasme révolutionnaire* » que vénèrent certains. Elle se voudrait plutôt renouvellement de la réflexion et identification d'objets nouveaux qui ne s'embrace néanmoins d'un renversement du déjà-là à partir duquel elle se construit, tant il est que la recherche est une immense combinatoire, création nouvelle à partir du déjà-là. Dans ce contexte, la création, l'originalité, la spécificité est une reformulation et réinterprétation nouvelles du désordre ainsi que de ses répercussions sur les organisations socio-politiques, les politiques économiques, les redistributions de pouvoir entre sociétés et Etats, les relations internationales africaines.

¹⁸⁴ ALI MAZRUI, « Peut-on éviter la recolonisation ? » *Jeune Afrique*, n° 1576, 1-7 sept. 1994, pp. 18-19

¹⁸⁵ M.MUTUA propose une recomposition de la carte de l'Afrique en 15 Etats sur les bases historiques, éthiques et d'homogénéité culturelle. Il propose ainsi les Etats de KUSUNI (Afrique du Sud, Namibie, Zimbabwe, Mozambique, Lesotho, Swaziland, Malawi), L'EGYPTE NOUVELLE (Egypte, Nord-Soudan), NUBIE (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Sud-Soudan), MALI (Mali, Sénégal, Guinée, Sierra-Leone, Liberia, Gambie, Guinée-Bissau, Cap-Vert), SOMALIE (Djibouti, Ogaden, Nord-Est Kenya), CONGO (Congo, R.C.A, Zaïre, Rwanda, Burundi), GHANA (Ghana, Cote d'Ivoire, Cameroun, Benin, Togo, Nigeria, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tome Et Príncipe), BENIN (Tchad, Burkina-Faso, Niger), LYBIE (Tunisie), SAHARA (Maroc, Sahara occidental, Mauritanie) KISSIWANI (Madagascar, Île Maurice, Comores), ALGERIE et ANGOLA (inchangés), cf. « Redrawing the Map about Africanlines », *The Boston Globe*, 22 Sept. 1994, p.17, traduction. « Faut-il redessiner les frontières ? *Jeune Afrique*, n°1762, Octobre 1994, 52-57.

Paragraphe 2 : DETERMINATION DE L'OBJET ET CONSTRUCTION D'UNE PROBLEMATIQUE GEOPOLITIQUE DU DESORDRE.

Il n'y a pas de recherche sans objet ; l'objet, du moins sa claire détermination et spécification, est l'exigence minimale autant que le socle de toute entreprise heuristique. Point à la fois le plus essentiel et le plus difficile, la construction de l'objet n'est pas une simple formule usitée sans réflexion ; ni l'énonciation d'une chaîne d'interrogations plus ou moins cohérentes et pertinentes. Plus précisément, comme le soulignent P.BERGER et T. LUCKMANN, « *un objet de recherche (...) ne peut être défini et construit qu'en fonction d'une problématique théorique permettant de soumettre à une interrogation systématique, les aspects de la réalité mis en relation par la question qui leur est posée* »¹⁸⁶. Il existe ainsi une relation dialectique entre construction de l'objet (1) et problématique (2).

1) La dialectique de la démocratisation, de la conflictualisation et la puissance comme objet.

L'objet en sciences sociales est une construction. Comme le souligne G.BACHELARD, le père du « *nouvel esprit scientifique* » ; « *La science réalise ses objets sans jamais les trouver tout faits (...) elle ne correspond pas à un monde à décrire, elle correspond à un monde à construire (...)* »¹⁸⁷. Quant à P.BOURDIEU, il affirme dans « *son structuralisme constructiviste* » que « *le fait social est conquis, construit, constaté* »¹⁸⁸. C'est donc dire que l'objet, bien qu'étant une « *réalité sui generis* » comme chez E.DURKHEIM¹⁸⁹, c'est-à-dire que bien qu'ayant une consistance ontologique qui ne dépend pas du bon vouloir du sujet, ne devient objet scientifique que dans une relation de connaissance. L'objet, bien qu'étant « *en soi* » ne devient « *objet pour nous* » que dans sa construction par le sujet connaissant. « *Finalement, souligne M.GRAWITZ, construire l'objet, c'est découvrir derrière le langage commun et les apparences, à l'intérieur de la société globale, des faits sociaux liés par un système de relations propres au secteur étudié* »¹⁹⁰

Deux au moins des faits sociaux liés à notre champ d'étude – désordre et ordre – sont la démocratisation et la conflictualisation. Si, comme le souligne une fois de plus M. GRAWITZ, la construction de l'objet consiste, dans une certaine mesure, en la recherche de ce qui anime et explique une réalité sociale quelconque, la dialectique de la démocratisation et de la conflictualisation pourrait bien, en dépit de sa contradiction apparente, expliquer les désordres et les recompositions multiformes en cours dans la région de l'Afrique centrale.

¹⁸⁶ P.BERGER et TLUCKMANN, *The Social construction of reality*, Londres, Allenbanc, Penguin Press, 1967, p.203.

¹⁸⁷ G.BACHELARD, *La formation de l'esprit scientifique*, op. cit.

¹⁸⁸ P.BOURDIEU, *Choses dites*, op. cit.

¹⁸⁹ E.DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*.

¹⁹⁰ M.GRAWITZ, *Méthodes en sciences sociales*, 6^e ed. Paris, Dalloz, 1984, 103p., p. 389.

Comprendre l'enchaînement entre démocratisation et conflictualisation ainsi que leurs conséquences en matière de redistribution de la puissance au niveau de la région nécessite comme préalable que soit précisée la sémantique des notions de démocratisation (a) et de conflictualisation (b) dans les limites de la présente recherche.

a) Démocratisation et conflictualisation

La démocratisation

Il semble exister aujourd'hui une tendance lourde et dominante qui accepte la démocratisation comme étant, au niveau strictement interne, le « *passage de l'autoritarisme à une démocratie stable* »¹⁹¹ ou, plus exactement le « *processus d'établissement et de reconstruction d'un régime des libertés apprécié tant au niveau de son enracinement durable que de son authenticité en matière de respect de la volonté populaire et des droits de l'homme* »¹⁹². Cette mutation interne, il faut le préciser, s'articule à la dynamique mondiale d'extension du principe de la souveraineté populaire et du respect des droits fondamentaux encadrés par un corps de normes inviolables ainsi qu'une libéralisation des activités économiques et leur régulation par les mécanismes du marché, devenus, après la guerre froide, une contrainte axiologique donc dépend de la modernité politique¹⁹³ ; ou tout simplement le « *point oméga* » de l'évolution idéologique de l'humanité¹⁹⁴. On peut condenser le phénomène de démocratisation, processus du reste multiforme, complexe et s'inscrivant dans la durée, avec P. MEYERBISCH comme « *le développement d'une culture démocratique précise, exigeante, évolutive, à la fois originale pour le peuple qui la génère et s'y reconnaît, et pourtant universelle par les valeurs et principes qu'elle inculture (...) : droits de l'homme et des peuples. Le principe de fonctionnement est le dialogue systématiquement institutionnalisé, supposant la reconnaissance de multiples pôles d'autorité (...) et par conséquent la distinction de pouvoirs coordonnés (...). Il y a démocratisation lorsqu'un progrès dans la distinction et la coordination des pouvoirs est réalisé. Une démocratisation est donc une double dynamique de pluralisation et de cohérence* »¹⁹⁵.

La conflictualisation

La conflictualisation peut renvoyer au triple processus de naissance, d'amplification et d'extension de la dynamique conflictuelle. Par conflit, il faut entendre de façon classique « *une relation antagoniste entre deux ou plusieurs unités d'action dont l'une au moins tend à dominer le champ social de leur*

¹⁹¹ M. OTTAWAY, « La démocratisation dans les Etats effondrés », in L.W. ZARTMAN (dir) L'effondrement de l'Etat., op.cit..

¹⁹² G. HERMET, Le passage à la démocratie, Paris, P.F.N.S.P., 1996, p. 14.

¹⁹³ Voir J. CHEVALLIER, L'Etat de droit, Paris, Montchrétien, E.J.A., 1994, 160 p.

¹⁹⁴ Pour en savoir plus sur cet argumentaire, lire F. FUKUYAMA, La fin de l'histoire et le dernier homme, Paris, Flammarion, 1992, 456 p.

¹⁹⁵ P. MEYERBISCH « Démocratisation : Genèse de nouvelles distinctions démocratiques des pouvoirs », in CAO HUY THUAN et A. FENET (dir), Mutations internationales et évolutions des normes, Paris, PUF, 1994, 200 p. , p. 178

rapport ». L'existence d'un conflit suppose deux conditions apparemment opposées ; d'une part les acteurs, ou plus généralement des unités d'action délimitées par des frontières, et qui ne peuvent donc être des « *forces purement abstraites ; de l'autre interdépendance des unités qui constituent les éléments d'un système* »¹⁹⁶. Autonomie et rationalité des éléments, unité du champ, issues assorties de gains (et/ou de pertes) sont les fondamentaux d'un champ conflictuel.

b) Démocratisation, conflictualisation et puissance : l'objet et sa spécification

Le but ici n'est pas d'expliquer la conflictualisation par la démocratisation et vice-versa, ni de ressasser sur les transitions démocratiques¹⁹⁷ et les conflits dans la périphérie africaine après la guerre froide¹⁹⁸ ; mais plutôt d'essayer de démêler autant que faire se peut l'écheveau de la dyade démocratisation – conflictualisation ainsi sa contribution à l'édification du nouvel ordre régional en Afrique centrale. Plus lapidairement la trajectoire qui mène de la dynamique d'instauration de l'ordre démocratique à une crise sociétale profonde débouchant sur une conflictualisation vertigineuse qui devient l'arène d'expression des potentialités de puissance régionale est notre objet d'étude. Il s'agit d'évaluer et de comprendre ce qui se joue, se noue et accompagne l'osmose entre démocratie et conflit dans la politique africaine ainsi que les relations internationales spécifiques qui s'y structurent. Cet objet d'étude semble assez pertinent et nécessite, pour une exploration un tant soit peu succincte et intelligible, que la conflictualité soit soustraite de la sphère de la péjoration dans laquelle on l'a souvent enfermée.

Aussi, c'est la perspective de la normalité, de la nécessité et de la positivité conflictuelle, dans la double perspective de M. WEBER et de G. SIMMEL qui est ici privilégiée. Avec ces deux auteurs, le conflit perd son caractère pathologique et se transforme en un concept analytique utilisable dans tout système social¹⁹⁹. Comme le soulignent si bien dans le même sillage D. BACH et L. SINDJOUN ; « *La conflictualité est plutôt conçue ici comme une des dimensions constructives de la dynamique sociale, un élément de « conjoncture critique » caractérisé par l'échange de coups symboliques et physiques entre protagonistes, par un relâchement voire une dissolution, des normes et pratiques fondatrices de la cohésion et du statu quo, enfin par une des-institutionnalisation relative ou totale*

¹⁹⁶ *Encyclopidia universalis*, Corpus S, pp. 301-311

¹⁹⁷ Il fourmille en la matière une importante littérature. Voir à titre indicatif : P. QUANTIN et J.P. DALOZ (dir) *Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes 1990-1994*, Paris, Karthala, 1997 ; F. AKINDES, *op.cit.*

¹⁹⁸ Voir à propos : Collectif, *Conflits en Afrique, analyse des crises et pistes pour une prévention*, Bruxelles, GRIP et Ed, Complexes, 1997, 304 p. ; M.A. BARRY, *La résolution des conflits en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 1997, 208 p. ; Colonel A. RONDE « *Les conflits en Afrique* », *Défense*, Mai-Juin 1997, 102 p. ; *Le courrier*, « La prévention des conflits » (dossier) n° 268 Mars-Aveil 1998, pp. 65-87 ; D. BACH, L. SINDJOUN (dir) « Enjeux stratégique et gestion des crises en Afrique », *POLIS/RCSP/CPSR*, vol. 4, Nov. 1997, 142 p.

¹⁹⁹ Cf. G. SIMMEL, *Le conflit*, *op.cit.* ; M. WEBER, *Economy and Society. An Outline of Interpretative Sociology*, Los Angeles, London, University of California Press, 1968

de l'ordre politique »²⁰⁰. Le conflit est envisagé ici comme un fait social global c'est-à-dire de manière holiste comme chez E. DURKHEIM²⁰¹, facteur d'intégration comme chez G. SIMMEL²⁰², champ d'expression de la puissance selon une conviction de Max WEBER²⁰³.

2) La construction d'une problématique géopolitique du désordre.

Toute problématique s'articule autour d'hypothèses (1) qui visent à fournir des éléments de réponse à un certain ordre de questionnements (2).

a) Les questions qui se posent

Ce travail s'ordonne autour d'une problématique centrale multidimensionnelle à savoir :

Comment, la démocratisation, voulue et conçue **idéalement** comme une technique de pacification et de modernisation du jeu politique s'est plutôt transformée **concrètement** en une dynamique et une logique conflictuelle aboutissant à « *la banalisation paroxystique de la violence* » porteuse d'une dés-institutionnalisation des ressources, des moyens et des stratégies politiques ; et quelle est la part de la conflictualisation ainsi engendrée dans la redéfinition des politiques – tant nationales qu'internationales – et des choix économiques ; dans quelle mesure et de quelle manière influence-t-elle les équilibres sociaux, la stabilité et/ou l'instabilité des régimes (?) ;

Quelle est alors la contribution de l'instabilité des régimes qu'amène la conflictualisation à la restructuration spécifique des relations inter-régionales, des regroupements ou des alliances, des projets d'unification et des institutions communes dans le cadre d'un ensemble régional désintégré ?

Finalement, quelle est la place à laquelle la région dans son ensemble peut prétendre au plan régional africain et international global ?

Ces questionnements centraux peuvent faire appel à ceux, périphériques et non moins majeurs du statut de la puissance dans la région, de la nature du nouvel ordre régional en genèse et de la réévaluation des principes et des pratiques

²⁰⁰ G ; SIMMEL op. cit., p. 3

²⁰¹ Pour E. DURKHEIM, Le conflit ne peut pas concerner seulement deux personnes ou deux Etats. Parce que le déroulement du conflit, sa résolution, quelque soit le mode de résolution a des répercussions sur les autres individus ou Etats qui adopteront inéluctablement une nouvelle attitude par rapport aux protagonistes. Le conflit concerne donc tout le monde. Voir : De la division du travail, op.cit.

²⁰² L'idée majeure chez SIMMEL, c'est que le conflit, outre qu'il fait figure de processus positif de la vie sociale, assure l'organisation, voire l'unité de la société. Toutes les dissociations (moments conflictuels) sont ainsi des sociations en genèse. Cf. Le conflit, op.cit

²⁰³ Pour M. WEBER, le conflit est « une relation sociale orientée d'après l'intention de faire triompher sa propre volonté contre la résistance du ou des partenaires ». Ainsi, derrière les valeurs comme enjeu des conflits se trouve aussi la question de la puissance, ibid.

diplomatiques traditionnellement en cours dans la région, sans oublier la modalité de gouvernance susceptible d'être requise dans un contexte sinon post-conflictuel du moins à conflictualité larvée.

b) Les hypothèses de la recherche

Elles sont au moins quatre :

1) La démocratisation belligère traduit « *une crise de l'émergence du modèle socio-politique pluraliste* » qui trouve son fondement dans : **la désynchronisation entre mobilisation et participation politiques, l'incompatibilité entre démocratisation et rapports sociaux, la montée de la culture criminelle au sein d'une société civile paupérisée, l'alignement des politiques publiques sur les exigences d'une économie internationale désormais mondialisée et/ou globalisée sous la modalité de la bonne gouvernance qui, du reste, ne semble nullement une technologie de gestion politique susceptible d'amorcer un retour aux grands équilibres sociaux et à la stabilité des régimes via la pacification du jeu politique.** Car cet alignement renforce, par l'exogénéité croissante des pratiques politico-économiques qu'elle promeut, l'illégitimité de l'Etat en tant que principe d'organisation de l'espace public et centre de monopole des prestations sécuritaires légitimes : toutes choses qui aboutissent au délabrement, à l'affaiblissement puis à l'effondrement du cadre étatique qui, à son tour, devient la racine nourricière des dynamiques conflictuelles et des stratégies d'implosion de la société.

2) Les instabilités régionales consécutives à la dissémination vertigineuse de la conflictualisation entraîne des déchirures géopolitiques qui ne sont pas des décompositions, mais plutôt des recompositions de la puissance régionale en vue de la consécration d'un nouvel ordre régional spécifique. **Les repositionnements régionaux actuels qui peuvent amener à la conclusion de l'éclatement de la région avec notamment le Rwanda et le Burundi absorbés par l'organisation des Etats de l'Afrique de l'Est, la République Démocratique du Congo (R.D.C.) tirée vers la South African Development Community (S.A.D.C.), la République du Congo « prise en charge » par l'Angola, le Tchad qui a un pied dans le regroupement sahero-sahélien, la Guinée Equatoriale qui courtise l'influence nigériane ne sont que l'expression de la quête de la consécration des pôles régionaux de puissance ; quête qui devrait à long terme voir une renaissance des Etats à « vocation régionale », Etats potentiellement « fédérateurs » jadis effondrés ou tournés vers la consolidation de leur pouvoir interne et aujourd'hui en cours de reconstruction ou de reprise de l'initiative du leadership.** Et l'Etat susceptible de devenir un pôle important de puissance et d'influence est celui qui, tout en essayant d'assurer sa prééminence sur les échiquiers fondamentaux de la puissance, parviendra à avoir des intérêts régionaux – et, au-delà continentaux – par une politique sociale cohérente au niveau interne et une insertion maîtrisée

dans la mondialisation, c'est-à-dire sa capacité d'alliance négociée et ajustée avec les autres leaders régionaux (Afrique du Sud, Nigeria, Egypte, Algérie) ainsi qu'avec les puissances occidentales qui restent, dans une large mesure, des puissances africaines (Etats-Unis, France et bien d'autres encore).

3) Le recours à l'ingérence et à la violation de la frontière par les Etats de la région indique bien une révision/rupture de l'ordre d'Addis-abéba de 1963 fondé sur le respect des frontières coloniales, l'exclusivité des compétences des Etats sur leurs affaires intérieures (ou la non-ingérence), mais il traduit aussi et surtout la connexion inédite entre le réalisme étatique et les ressources de la transnationalisation progressive de la puissance. De sorte que, la place de leader régional sera de plus en plus relative et conjoncturelle ; c'est-à-dire essentiellement révocable. Aussi la problématique de la recomposition de la puissance en Afrique en générale et dans sa partie centrale en particulier, bien qu'étant indissociable de l'exploration des nouveaux champs et des modalités d'expression de la puissance à l'ère post-moderne à savoir la résolution des conflits, le maintien de la paix, les missions d'observation de toutes sortes, les transferts d'influence et le leadership des puissances centrales vers certains Etats de la périphérie, la captation de la rente de l'aide publique au développement et des ressources symboliques et matérielles des institutions financières internationales, les avantages du contrôle de l'organisation des réunions institutionnalisées des organisations mondiales et des rencontres internationales ne fait pas l'économie de la position des Etats de la région dans les échiquiers qu'on peut qualifier de fondamentaux. C'est donc dire que les Etats que certains présentent de nos jours comme des « gladiateurs » régionaux ne bénéficient que d'une conjoncture régionale spécifique appelée inéluctablement à être dépassée.

Paragraphe 3 : LA SPECIFICATION DU CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Une théorie renvoie au modèle paradigmatique, modèle de lecture et d'explication d'une réalité scientifique tandis que la méthode est la démarche technique et critique par laquelle on intervient efficacement dans un secteur de la connaissance.

1) Une combinatoire théorique : choix de l'opérationnalité

Selon J. HUNTZINGER,

« les relations internationales doivent être abordées par trois approches : la théorie, la sociologie et l'histoire. Par la théorie, la science des relations internationales s'interroge sur la nature et les ressorts fondamentaux de la société internationale. Par la sociologie, elle s'interroge sur les régularités de la société

internationale. Par l'histoire, elle s'interroge sur le déroulement de la vie internationale et la transformation de la société internationale »²⁰⁴.

En plus des champs disciplinaires sus-évoqués judicieusement recommandés par l'auteur, et au regard de la complexité de la nature des relations internationales, on procédera à une combinaison des instruments théoriques empruntés à plusieurs autres disciplines : la science politique, la polémologie, l'anthropologie. Car la dialectique du désordre et de l'ordre en Afrique centrale, appréhendée à partir de l'objet spécifique de la connexion entre démocratisation, conflictualisation et puissance est un champ trop fluide pour être explorée à partir d'une seule grille théorique. D'ailleurs, le monisme théorique est devenu, à l'ère de « *l'ébranlement des théories* »²⁰⁵ un cadre réducteur à forte déficience épistémique dans toute entreprise heuristique. Dès lors la perspective qui se trouve requise dans le cadre du présent travail est celle d'une combinatoire théorique qui fait le lit de la transdisciplinarité. Par conséquent, asseoir une recherche aux confins de l'analyse internationale et des lectures sociologiques, modulée par l'observation anthropologique et par des considérations géopolitiques et en rapport avec les théories de l'endogenéité et du changement des régimes et des réseaux nous semble une piste heuristiquement féconde.

a) Les grilles réaliste et transnationaliste : « théories normales » des relations internationales.

La combinaison des analyses réaliste et transnationaliste est d'un apport théorique considérable, car non seulement historiquement celle-ci précède et engendre celle-là, mais aussi parce qu'à l'ère post-moderne, la montée des flux non-étatiques n'a pas supprimé la prééminence du cadre étatique dans le système international.

- L'analyse réaliste

Il s'agira plutôt d'une combinaison de réalisme : le réalisme comme « *théorie normale* » de l'étude des relations internationales²⁰⁶ et la théorie réaliste de la démocratie telle qu'appliquée par J. SCHUMPETER et ses épigones²⁰⁷. La « *théorie normale* » du réalisme considère les relations internationales comme une jungle régulée par la puissance et où la poursuite des intérêts égoïstes des Etats reste la seule motivation de l'action de ces derniers qui, par ailleurs, recourent pour les besoins de la cause à la « *ruse du renard et à la force du lion* »²⁰⁸. Quant au réalisme schumpétérien, il traite de la démocratie comme étant un « *marché* » avec des dirigeants, mieux des entrepreneurs politiques en compétition et

²⁰⁴ J. HUNTZINGER, *Introduction aux relations internationales*, op.cit. p. 8

²⁰⁵ Cf. B. BADIE et M.C. SMOUTS, *Le retournement du monde*, op.cit. p. 149 et suiv.

²⁰⁶ J.J. ROCHE, *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrétien, EJA, 1994, 156 p., p. 21 et suiv.

²⁰⁷ SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1967, 433 p.

²⁰⁸ Voir MACHIAVEL, *Le prince*, Paris, Bordas, 1986, 192 p.

mobilisant pour ce faire, chacun pour soi, toutes sortes de ressources en vue soit de la conquête, soit de la conservation/stabilisation du pouvoir politique. Toutefois, il convient de souligner qu'est mise en exergue dans ce travail la perspective du réalisme structurel qui a quelques trois points communs avec le néoréalisme :

« Tout d'abord, il accepte la prééminence de la sphère politique. Cette prééminence ne doit pas cependant être perçue de manière exclusive et le structuralisme²⁰⁹ est utilisé pour faire le lien avec les domaines sociaux, économiques ou idéologiques, les auteurs contestant la réductibilité de toute forme de pouvoir au pouvoir politique. Le deuxième point réside dans l'attribution à l'Etat du statut d'acteur principal du système international. Une fois de plus il ne s'agit pourtant pas de nier l'existence d'autres acteurs mais de justifier la primauté de l'un d'eux (...) enfin le troisième point d'accord est l'utilisation d'une structure définie comme une unité contraignante dans laquelle évolue les acteurs »²¹⁰

Le réalisme, parce qu'il postule le centralisé de l'acteur étatique dans les relations internationales, nous permet de comprendre le cadre de l'Afrique centrale comme structuré par la distribution du pouvoir entre Etats, structuration qui, à son tour, conditionne et détermine la capacité d'action des acteurs en interaction dans la sous-région, quels qu'ils soient.

L'analyse transnationale

Elle permet d'éclairer un peu plus sur les phénomènes d'interdépendance, de solidarité et de coopération entre les Etats, en considérant que les relations internationales ne correspondent pas au modèle conflictuel et interétatique du paradigme réaliste. La grille transnationale prend en considération les forces supranationales, transnationales, subnationales ainsi que toute la série de transactions économiques, technologiques, culturelles et sociales « *échappant, en partie au moins, aux Etats et s'établissant à travers les frontières entre les divers groupes sociaux* »²¹¹. Ceci étant, le paradigme retenu à l'intérieur de la grande grille transnationaliste est celui de la « *turbulence* » telle qu'énoncée par J. ROSENAU dont la spécificité réside dans la distinction de deux mondes : un monde des Etats et un monde multicentré. « *Cette dualité des mondes s'accompagne d'une dualité des dynamiques : le monde des Etats agit dans le*

²⁰⁹ L'analyse structurale établit qu'un élément n'existe que par la relation qui l'unit aux autres et non pas en soi : en ce sens la « *structure permet de concevoir les éléments comme partie d'un ensemble et non comme simple agrégat* ». la grille structurale part du tout et non des éléments constitutifs de l'ensemble. la structure n'est pas un donné concret mais plutôt l'ordre caché que le chercheur va retrouver derrière la réalité, l'unité contraignante dans laquelle évolue les acteurs. L'analyse structurale permet ainsi de rendre compte de l'agencement interne d'un système et d'en dégager les lois .

²¹⁰ J.J. ROCHE, op.cit., p. 140

²¹¹ Ph. BRAILLARD et M. REZA DJALILI, Les relations internationales, col. Que-sais-je ? , Paris, PUF, 1988, 128 p.

système international en vue de conforter et de légitimer son existence. Le monde « multcentré » vise, quant à lui, à élargir son autonomie par rapport aux Etats, donc à banaliser la remise en cause des frontières et des souverainetés étatiques. Aussi, le premier fait-il un usage privilégié de la contrainte et le second un usage prioritaire des relations informelles, entre individu. Le premier s'inscrit dans une problématique de la légitimité, le second dans celle de l'efficacité »²¹²

C'est à travers le paradigme de la « turbulence » au sens de J.ROSENAU²¹³ que sera examiné le contournement des Etats de la région, la remise en cause de leur principe de territorialité par la montée des bandes armées ainsi que celle du principe de l'autonomie des groupes. Parce que les deux mondes ne sont pas irréconciliables même si par ailleurs ils sont irréductibles l'un à l'autre, ils permettent de comprendre la connexion ou bien l'alliance entre Etats et groupes privés. Ce qui permet de rendre compte de la crise des souverainetés étatiques africaines. C'est également la clé d'explication de l'Etat africain post-moderne, Etat en « faillite », « effondré », ou « grippé ». Cette grille de lecture rend également compte de « la nouveauté des conflits contemporains [en Afrique centrale] qui tient compte de l'autonomie accrue des acteurs collectifs par rapport au style étatique (...) »²¹⁴

b) Les théories des configurations et de la fluidité, option pour une lecture sociologique

Il faut partir de ces théories pour saisir « la conjoncture critique » spécifique de l'Afrique centrale dans sa totalité. Plus concrètement, les théories des configurations et de la fluidité permettent de rendre compte du système international partiel de l'Afrique centrale à partir de son milieu interne, de la spécificité de son environnement, de sa contribution à l'institutionnalisation du « nouvel ordre africain » en genèse. On peut retrouver ici, dans une complémentarité fructueuse et opératoire, les formes d'interdépendance de N. ELIAS²¹⁵, la plasticité des structures propre à la sociologie des crises politiques de M. DOBRY²¹⁶, la théorie des jeux²¹⁷ et la théorie de la structuration telle que conçue par A. GIDDENS²¹⁸. Dit autrement, il est question à l'intérieur des théories des configurations et de la fluidité, de tenir compte de la configuration du champ d'Afrique centrale, des acteurs en présence, de leurs stratégies et finalités sans oublier les « règles du jeu »²¹⁹. Les théories des configurations et de la fluidité permettent ainsi de rendre compte de l'Afrique centrale non pas comme une totalité homogène, mais plutôt

²¹² J. ROSENAU, op.cit. pp. 357-394.

²¹³ Op.cit.

²¹⁴ B. BADIE et M.C. SMOUTS, op.cit. p. 150

²¹⁵ Voir N. ELIAS, *La société de cour*, préface de R. Chantier, Paris, Flammarion, 1985, pp. 152-3

²¹⁶ cf. M. DOBRY, *Sociologie des crises politiques*, op.cit.

²¹⁷ Lire B. GUERRIEN, *La théorie des jeux*, Paris, Economica, 2^e ed. 1995, 108 p.

²¹⁸ Cf. A. GIDDENS, *La construction de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 1984, 474 p. Sur une présentation synthétique des nouvelles théories sociologiques, voir Ph. CORCUFF, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, 1995, 128 p.

²¹⁹ A. BALLELY, *Les règles du jeu politique*, Paris, PUF, 1971, p.24

plurielle et éclatée composée d'une multitude d'acteurs aux statuts, volontés, ambitions, stratégies et attentes spécifiques.

Les assises territoriales des acteurs collectifs (Etat-nation, région, terroir) sont à leur tour des champs d'interaction entre « *actants* » aux motivations, attentes et intérêts hétérogènes, ce qui fait que les Etats de la région soient traversés par des tensions et des conflits aussi avérés que larvés. Il est tout autant relativement aisé de comprendre à travers ces théories que l'adaptation de chaque Etat de la sous-région à « *l'incertitude structurelle* » (...) sous-régionale est fonction de la profondeur des fractionnements qu'il connaît de l'intérieur, à la nature des « *transformations d'état* » de son système social (complexe), à l'ampleur et à la finalité des « *mobilisations multisectorielles* » conséquentes. La part de l'environnement qui « *procure des moyens à usage politique et impose des contraintes ; (...), politiques* »²²⁰ aux acteurs sous-régionaux trouve également une piste intelligible d'explication. C'est à l'intérieur du paradigme ElIASIEN de l'interdépendance transposé au plan de l'analyse internationale qu'on examinera le réajustement et/ou la réadaptation des « *dons politiques* » de l'environnement international à travers une mise en exergue de la marge d'action, de liberté, de manœuvre corrélative à toute situation d'interdépendance. Elle ouvre également des perspectives intéressantes pour la détermination des pôles de puissance car dépendance réciproque ne veut nullement dire relations équilibrées.

c) La grille géopolitique, bouclier théorique

La problématique cardinale de la géopolitique est le rapport entre espace et politique, l'articulation entre la géographie et la puissance politique²²¹, par conséquent la géopolitique est digne de servir ici de bouclier théorique en ce sens qu'elle entoure les autres grilles théoriques. Toutefois, on gardera de mémoire vive les transformations propres à la nature de la géopolitique. La géopolitique classique telle que sus-énoncée est aujourd'hui en déclin car la « *maîtrise des paramètres déterritorialisés* » est aujourd'hui au fondement de la puissance. L'idéal n'est plus de nos jours l'exercice de la souveraineté sur les espaces géographiques. La maîtrise et le contrôle des paramètres déterritorialisés, c'est-à-dire le sens, la finance, la communication, l'économie, le symbolique etc. est devenue l'ère post-moderne comme une contrainte stratégique et l'enjeu principal de la compétition entre les nations, non sans déterminer les rapports de force. C'est l'avènement de la géoéconomie²²². Il sera ainsi loisible de comprendre que la dynamique des grandes puissances en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier obéit à une dynamique géoéconomique à savoir que la création des surfaces d'influence correspond à la fragmentation du territoire en potentialités économiques, selon une idéologie du contrôle des marchés.

²²⁰ F.G. BALLEY op.cit.

²²¹ Cf. Ph. MOREAU – DEFARGES, op.cit.

²²² Ibidem.

d) Les grilles complémentaires

La théorie des régimes. Il s'agit d'un élément théorique qui appartient à la grande famille de « *la maturation de l'anarchie internationale* ». La théorie des régimes analyse les technologies, les procédés d'ajustement des politiques domestiques aux contraintes de l'environnement international ; de même que les mécanismes de règlement des conflits et des différends en dehors des mécanismes institutionnels. Cette analyse se fait à partir de cinq fonctions attribuées aux régimes :

*« Tout d'abord, ils apportent une solution à la coordination des politiques dans un univers d'interdépendance en fournissant un certain nombre de valeurs acceptées par l'ensemble de la communauté internationale (...) instaurent le cadre de décision déterminant les conditions d'une conduite jugée acceptable (...) promeuvent la coopération sur le long terme tout en facilitant les adaptations aux situations nouvelles »*²²³

Ces éléments compléteront la démarche de la présente recherche.

Le linkage politics²²⁴. Il postule la nécessaire articulation entre politique interne et politique extérieure de l'Etat. Faire de la pratique internationale la continuité ou la projection à l'extérieur des frontières de la politique domestique, c'est souligner le fait que l'intérêt national déborde le cadre des frontières qui délimitent l'Etat-nation. Le « *linkage politics* » permet de rendre pleinement compte de la transnationalisation des conflits en Afrique centrale où certains Etats transgressent militairement les frontières des autres en affirmant n'agir que dans le but de défendre « *leurs intérêts nationaux* »

Tous ces éléments théoriques, loin de se juxtaposer tout simplement, se combinent et se complètent plutôt mutuellement, d'où le choix d'une combinatoire théorique comme gage d'un certain succès heuristique.

2) Un relativisme méthodologique

La dialectique de la démocratisation, de la conflictualisation et de la puissance, en tant que dynamique de recomposition soulève de grandes questions épistémologiques ; en tant que phénomène ou dynamique en cours, la transition stratégique sous-régionale est un objet fluide qui se refuse à s'enfermer dans un monisme analytique. D'où la nécessité d'une approche pluridisciplinaire. Qui plus est, au regard des orientations de la présente étude, l'option pour le relativisme méthodologique auquel R. MASPETIOL convie tout chercheur en sciences

²²³ J.J. ROCHE, op.cit. p. 109

²²⁴ J. ROSENAU, *Linkage politics. Essays of the Convergence of National and International Systems*, New York, Free Press, 1969, 325 p.

sociales semble d'un « *coefficient de rentabilité épistémique* »²²⁵ élevé, de même qu'il sert à maximiser le taux d'accroissement de l'intelligibilité. La méthode est en effet un ensemble d'opérations intellectuelles et des techniques explicatives par lesquelles le chercheur intervient efficacement dans un secteur de la connaissance en vue de l'expliquer et de le faire comprendre. Elle renvoie à la question du « *comment ?* ». Le professeur M. MERLE dit que la méthode normale des relations internationales est « *empirico-critique* » et récuse tout purisme dans le domaine²²⁶. La démarche de ce travail sera une analytique et une critique des données empiriques. Cette démarche systémique est interactionniste en ce sens qu'elle met l'accent sur les interactions entre les éléments d'un système ainsi que sur les échanges entre le système et son environnement²²⁷. Quant à la démarche comparativiste, elle consiste selon Ph. LAGROYE, « *en un rapprochement raisonné d'objets de nature analogue afin de mieux identifier les caractéristiques* »²²⁸

3) Les matériaux utilisés et la trajectoire de l'étude

Une construction scientifique ne se batit pas ex-nihilo, c'est-à-dire à partir de rien. Si l'œuvre scientifique n'est pas une génération spontanée, cela veut signifier qu'elle est plutôt une immense combinatoire, une reformulation et une création nouvelle à partir du déjà-là. Un déjà-là qui, néanmoins est le plus souvent renversé et dépassé. Et c'est dans le renversement des horizons du déjà-là que se situe la contribution de toute recherche au progrès des savoirs. La trajectoire d'une recherche reflète ainsi le plus souvent cette marche vers une contribution à l'élargissement des savoirs.

a) Le déjà-là ou les matériaux utilisés

Tout au long de cette recherche, on se servira d'ouvrages, d'articles, de revues, périodiques et journaux. Une importante place sera faite aux discours et autres déclarations des leaders politiques (chefs d'Etat et responsables politiques) ainsi qu'aux chefs de guerre. Au regard de notre sujet qui touche à une conjoncture politico-militaire en cours, la part de l'événementiel sera considérable dans le présent travail suivant un procédé analytique qui n'appréhende pas l'événementiel dans sa spontanéité, mais l'intègre dans la longue durée de la dynamique socio-politique.

²²⁵ L. SINDJOUN, Construction et déconstruction de l'ordre politique du Cameroun. Sociogenèse de l'Etat, Thèse de Doctorat d'Etat en sciences politique, Université de Yaoundé II, 1995.

²²⁶ M. MERLE, Sociologie des relations internationales, Paris, Jurisprudence générale Dalloz, 1976, 480 p., p. 10 et suiv.

²²⁷ Voir D. EASTON, Analyse du système politique, Paris, A. Colin, 1974, 253 p.

²²⁸ Ph. LAGROYE, Sociologie politique, op.cit. p. 142

b) La trajectoire de l'étude

La façon de vérifier les hypothèses, l'ordre selon lequel procéder de manière à parvenir à des résultats assez satisfaisants est ce qui est entendu par trajectoire de l'étude. La trajectoire de l'étude signale le cheminement dialectique qui s'étend sur quatre chapitres qui s'articulent en deux principales parties. La première partie analyse l'état des conflits en Afrique centrale en insistant sur les fondements et les diverses rationalités qui les animent (**chap.1**) ainsi que leurs répercussions sur les ordres politiques internes (**chap.2**). Quant à la deuxième partie, elle se consacre à l'examen de la transition stratégique qui se joue dans les conflits en cours (chap. 3) à l'identification des enjeux géoéconomiques des conflits de même qu'aux perspectives de l'ordre sécuritaire sous-régional en genèse sous le champ de la résolutions de ces conflits (chap. 4). Des réflexions prospectives en vue d'un raffermissement des capacités sécuritaires sous-régionales et d'une sortie définitive du chaos sont formulées en guise de conclusion.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE :

**LA REGION D'AFRIQUE CENTRALE ENTRE
DEMOCRATISATION ET CONFLICTUALISATION : CONFLITS,
ACTEURS, ET CONSEQUENCES SUR LES ORDRES
POLITICO-ECONOMIQUES INTERNES.**

« (...) Démocratisation et conflictualisation peuvent être reliées en ce sens que celle-là peut entraîner celle-ci (...) en outre, l'une n'exclut pas l'autre »

D. BACH et L. SINDJOUN, op.cit, p.3

« L'histoire récente nous a habitués (...) aux conflits gigognes où l'on découvre au fur et à mesure qu'un conflit en cachait un autre. Mais elle nous apprend aussi [que] tout conflit est « multidimensionnel »; mais le sens des conflits est toujours vécu différemment par les acteurs en présence (...). La nouveauté des conflits contemporains tient à l'autonomie accrue des acteurs collectifs par rapport au système étatique, à leur hétérogénéité, à la plus grande importance accordée au statut et aux valeurs plutôt qu'aux possessions naturelles et, se supervisant à tout cela, l'influence accrue du transnationalisme »

B. BADIE et M.C SMOUTS, op.cit, pp.180-181

*« Les nouvelles économies de guerre se construisent sur l'exploitation directe du territoire et de la population. Nous désignons par le terme de **prédation** l'appropriation de biens de consommation (produits agricoles, aide alimentaire extérieure). Nous appellerons **criminalisation** l'exploitation de richesses (biens ou services) commercialisées dans les circuits illégaux, instaurés par le mouvement armé. Il existe des relations étroites et complexes entre ces deux formes d'exploitation qui peuvent coexister »*

J.C. RUFFIN, « Les économies de guerre dans les conflits de base intensité » Défense nationale, Paris, Décembre 1994, pp.45-51.

La démocratisation en Afrique centrale s'avère éminemment belligène. La particularité de la conjoncture critique de l'Afrique centrale est que le processus de démocratisation, voulu et conçu comme une technologie de pacification et de modernisation du jeu politique s'est paradoxalement transformé en une dynamique conflictuelle porteuse de chaos et de désordre politiques. La liaison entre l'exacerbation des tensions conflictuelles et l'évolution vers les systèmes participatifs et ouverts de gestion des affaires politiques a elle-même lieu dans un contexte de régionalisation empêtrée. Cette trajectoire socio-politique particulière indique sans doute la complexité des dynamiques à l'oeuvre dans la région de même que la difficile universalisation des valeurs de la modernité politique occidentale dans des situations socio-historiques structurées par d'autres types de rapports sociaux et par une autre visibilité du pouvoir d'Etat. L'Afrique centrale est sans doute devenue l'une des terres fertiles où prospèrent les fleurs du désordre; un désordre constitué d'un mélange subtil de démocratie, de conflit et de rationalisation économique. Pour comprendre les fondements de la démocratisation conflictuelle, c'est-à-dire une démocratie dont les coups de canon, les massacres tant à la machette qu'à la kalachnikov, le langage effusionnel, les formules imprécatoires, les proclamations combatives sont les principales modalités d'expression, il convient de la situer, au plan théorique, dans la dynamique de la nouvelle sociologie des conflits (**chapitre 1**). La démocratisation conflictuelle, qui devient la conséquence et la cause de l'affaiblissement et parfois de l'effondrement des Etats, conduit, face à la contrainte de la politique internationale qui pose l'Etat de droit comme une contrainte axiologique, à la mise sur pied des espèces de démocratisations, économies et pratiques sociales de guerre. C'est un ordre politico-économique interne inédit qui progressivement se met en place (**chapitre 2**)

Chapitre 1 :

LES CONFLITS CENTRE-AFRICAINS : ESQUISSE TYPOLOGIQUE ET ANALYSE DES FONDEMENTS

« *Les conflits africains (...) sont atypiques (...) Les conflits africains paraissent défier toute logique* »²²⁹

Aussi bien l'histoire que les conditions sociales d'existence faites de contradictions et d'inégalités criardes, les effets d'une rencontre inégale et non maîtrisée avec l'extérieur ont fait de l'Afrique une poudrière aux mille conflits aussi bien latents qu'avérés. Si le diagnostic des fondements des conflits permet la détection de quelques éléments pathogènes responsables de la maladie conflictuelle dans la région, il reste que la totalité des causes des conflits ne semble pas encore totalement connue. Il en est de même pour la nature des conflits ainsi que des lignes possibles de leur densification et complexification. Il s'agit là d'un fait majeur, à la fois intéressant et redoutable qui se présente comme un véritable défi à l'analyste des conflits; lequel analyste doit, afin d'y introduire un tant soit peu une ou des lignes de lisibilité, se munir de filets théoriques susceptibles d'aider, dans la mesure du possible, à un intelligible démêlage de l'écheveau conflictuel tropical. Car l'extrême fluidité des conflits africains les rend rebelles à toute catégorisation objective et satisfaisante.

Les conflits africains de cette fin de siècle sont en effet des conflits polymorphes, qui s'inscrivent sur une pluralité de registres. Ils relèvent tous de typologies consacrées sans pour autant rentrer dans une classification précise. C'est à une sériation de ces conflits; c'est-à-dire à une tentative de classification typologique des conflits africains ne serait-ce qu'à titre indicatif que s'attelle le présent chapitre. Cette tentative obéit beaucoup plus aux commodités de la clarté des analyses qui vont suivre plutôt qu'à un ambitieux travail de typologisation à partir d'une posture *ex-cathedra*. Cette tentative pourra atteindre le but escompté si d'aventure elle parvient à montrer la contribution des conflits en cours dans la sous-région à la promotion et à la mise en crise de la nouvelle sociologie des conflits dont l'hégémonie symbolique n'est plus à démontrer. Aux fondements ambigus, enchevêtrés et inextricables, les conflits africains sont par ailleurs de nature hétéroclite sans oublier que leurs lignes directrices sont elles aussi brouillées. On est bel et bien ici en présence d'un *puzzle conflictuel*.

Nonobstant ce fait important de l'éclatement de la nature et des finalités des conflits qui embrasent l'Afrique centrale et qui remettent profondément en cause les théories classiques de la guerre, les géopoliticiens aiment parler des conflits en cours comme s'inscrivant dans la catégorie des « *nouveaux conflits* » (section 1).

²²⁹ J. du B. de GAUDUSSON et M. BEAUD (dir), « L'Afrique face aux conflits », Afrique contemporaine, numéro spécial, n°180, Oct.déc. 1996, p.7

En outre quoi que fluides et élatés, les fondements tant endogènes qu'exogènes de ces conflits sont identifiables (section 2).

Section 1 : TRANSFORMATION DE LA SOCIOLOGIE DES CONFLITS ET « NOUVEAUX CONFLITS » AFRICAINS.

Le conflit est un fait social et politique depuis longtemps tiré de la sphère des condamnations éthiques et des lectures émotives pour faire l'objet d'analyses scientifiques; c'est-à-dire positives, dans la visée fondamentale d'en déterminer les lois. L'introduction de ce travail a déjà indiqué que c'est la perspective de la normalité conflictuelle qui sera privilégiée tandis que l'alarmisme péjoratif sera rejeté. Il convient de préciser que l'aspect du conflit qui est privilégié ici c'est le conflit armé, organisé, violent et sanglant. Dit autrement, c'est la guerre : « *lutte armée et sanglante entre groupes organisés* »²³⁰ qui est la dimension du conflit retenue.

L'analyse des phénomènes de guerre est très ancienne. Elle remonte aux penseurs de l'Antiquité, Thucydide et Hérodote notamment²³¹. C'est d'ailleurs à ce dernier que l'on doit la célèbre phrase « *nul homme n'est assez dénué de raison pour préférer la guerre à la paix* » alors que R. ARON, dans sa lucidité légendaire constate de manière tout à fait exacte que « *la guerre est de tous les temps historiques et de toutes les civilisations* »²³². Si la guerre est un phénomène transhistorique, cela est assez expressif pour comprendre que la guerre ou l'analyse conflictuelle ploie sous le joug d'un certain nombre de considérations culturelles, anthropologiques et surtout théoriques²³³.

Bien que l'heure soit à l'éclatement des théories classiques suite au « *retournement du monde* » que représente l'effondrement de la bipolarité, il convient d'évoquer, à titre de rappel, les grandes orientations analytiques qui ont dominé le domaine des conflits jusqu'à la fin de la décennie 80 (p1). Une telle rétrospective analytique présente l'avantage d'une meilleure appréhension de la transition théorique qui voit la montée en puissance de l'hégémonie symbolique des lectures post-modernes²³⁴ (p2). Les conflits auxquels fait face l'Afrique

²³⁰ G.BOUTHOU, Traité de polémologie. Sociologie des guerres, Paris, Payot, 1986, p.36

²³¹ Q.J. HUNTZINGER, Introduction aux relations internationales, op.cit.

²³² R.ARON. Paix et guerre op.cit .

²³³ Voici quelques définitions de la guerre :

CLAUSEWITZ (considérant les intentions) : « La guerre est un acte de violence dont le but est de forcer l'adversaire à exécuter notre volonté; La guerre est la simple poursuite de la politique par d'autres moyens ». Paix et guerre, op.cit p. . Pour G. BOUTHOU, « La guerre est une forme de violence qui a pour caractéristique essentielle d'être méthodique et organisée quant aux groupes qui la font et la manière dont ils la mènent. En outre elle est limitée dans le temps et dans l'espace et soumise à des règles particulières extrêmement variables ... Sa dernière caractéristique est d'être sanglante, car lorsqu'elle ne comporte pas de destructions de vies humaines, elle n'est qu'un conflit, ou qu'un échange de menaces La guerre froide n'est pas la guerre » G. BOUTHOU, R. CARRERE et J. ANNEQUIN, « Guerres et civilisations. Les sept épées », Cahiers de la Fondation pour les études de défense nationale, Paris, n°14, 4e trimestre 1979, pp.167-168. Le LAROUSSE pour sa part définit la guerre comme une « Epreuve de force entre peuples (guerre étrangère) entre deux parties d'un même pays (guerre civile), ou entre deux adversaires cherchant à conquérir par la violence ce qu'ils n'ont pas pu obtenir autrement, soit à faire prévaloir leur prétention ou à se faire défendre contre celle des autres ... »

²³⁴ Ce sont B.BADIE et MC. SMOUS qui expliquent la légitimité rationnelle de la mutation théorique de l'analyse des conflits : « Les conflits ne peuvent plus être analysés seulement par rapport au contexte international

centrale sont à la fois des lieux de promotion, de mise en crise et d'innovation des préceptes de la nouvelle sociologie des conflits (p3).

Paragraphe 1: POSTBIPOLARITE ET DYNAMIQUE DE L'ANALYSE DES CONFLITS

« Evidente depuis la fin de la guerre froide, la quasi-disparition des guerres interétatiques date en fait de l'après-seconde guerre mondiale, tout comme son pendant dialectique, l'omniprésence des conflits infra-étatiques. Mais si quasi-consensus il y a quant aux facteurs expliquant la diminution du nombre de recours à la violence armée entre Etats, notamment démocratiques, les analyses divergent lorsqu'il s'agit de saisir la nature des guerres civiles contemporaines, tant les formes qu'elles prennent semblent inédites »²³⁵

Globalement, l'analyse du discours sur la post-bipolarité- dit aussi post-modernité- fait découvrir un mouvement de la pensée qui véhicule une vision du monde porteuse d'une dimension politique axée sur la démocratie²³⁶ ; d'une dimension économique fondée sur « le totalitarisme du marché » et d'une dimension idéologico-symbolique renvoyant à la diffusion d'une « culture-monde » de la consommation. Sur le plan heuristique, on assiste à un « ébranlement des théories » consécutif à l'« explosion du système international par la transformation des acteurs. »²³⁷ Cette dynamique a conduit à une « transformation de la sociologie des conflits » parce que, en réalité, les conflits, dans leur nature profonde, se sont transformés. Sans oublier les continuités qui demeurent et qui se sont accommodés des dynamiques de la nouvelle conjoncture internationale (3), les conflits africains de l'heure (2) s'inscrivent bel et bien dans la nouvelle sociologie des conflits. (1).

1) Esquisse synthétique de la typologie classique des guerres

Afin d'une meilleure appréhension de la césure ou de la mutation théorique dont il est largement question à ce niveau, il convient d'évoquer brièvement les caractérisations et les typologisations majeures qui ont dominées l'analyse des guerres.

Les guerres, dans la théorie, ont fait l'objet d'une typologisation variée s'appuyant sur une certaine critériologie.

dominé par les rapports de force entre superpuissance. Il faut trouver une nouvelle lecture prenant en considération les sociétés dont ils sont issus et leurs dynamiques propres », *Le retournement du monde*, op.cit., p.178.

²³⁵ D. BATTISTELA, op. cit. p.27

²³⁶ Y. BOISVERT, *Le monde post-moderne. Analyse du discours sur la post-modernité*, Paris, L'Harmattan, 1996, 160p.

²³⁷ B. BADIE et M.C. SMOUTS, op. cit.

Suivant le critère de l'intensité on a distingué la guerre totale et la guerre limitée. De même connaît-on amplement la distinction célèbre de L. COSER entre les conflits de grande, de faible et de moyenne intensité. Suivant le critère de l'extension, on spécifie la guerre mondiale et la guerre localisée (régionale) et suivant le critère de la « zone des opérations », la guerre civile « où la lutte s'opère pour le pouvoir dans la totalité d'un territoire donné »²³⁸ se démarque de la guerre dite étrangère qui oppose au moins deux « unités politiques ».²³⁹ La ligne de démarcation entre ces types de conflit n'est pas toujours étanche comme le corroborent J.L. DURFOUR et M. VAISSE :

*« La distinction entre conflits interétatiques et intraétatique est purement juridique et n'est pas toujours simple (...) les limites entre les guerres sont difficiles à déterminer. De plus la notion de conflit international s'imbrique avec celle de guerre civile, au point qu'on a davantage affaire à un dégradé qu'à une situation tranchée ».*²⁴⁰

Le phénomène de guerre est tout aussi caractérisable du point de vue de son inscription dans la durée. Dans cette perspective spécifique, on a distingué la guerre courte, la guerre longue, et la guerre indéfinie. Les autres critères dont on s'est souvent servi pour catégoriser les guerres sont ceux des modalités de leur expression et de leur déroulement. En fonction de leurs modalités d'expression on distingue la guerre classique ou « conventionnelle », la guerre révolutionnaire ou subversive. Peuvent s'inclure dans ce type, ce que J.B. DUROZELLE appelle « les guerres étrangères » : guerres non ouvertes (guerre froide, guerre des nerfs, guerre économique, situation d'extrême tension sans violence et beaucoup d'autres formes larvées de conflictualité). Sur la base des différences de caractéristiques qui viennent d'être évoquées, J.L. DURFOUR et M. VAISSE proposent la typologie suivante:

Tableau 5 : Typologie des conflits selon J.L. DUFOR et M. VAISSE

ULTRA - CONFLITS (guerres atomiques)	
HYPER CONFLITS (guerres étendues mondiale comme en 1914 et 1939)	
MACRO - CONFLITS (guerres locales et limitées) .. - guerres étrangères - guerres mixtes (à intervention étrangère) - guerre civile	Violence organisée, déchaînée et sacralisée avec opérations militaires importantes, enjeux majeurs et pertes de vies humaines considérables.
MEDIO - CONFLITS (intermédiaires entre micro-conflits et guerres limitées)	Agressivité moyenne, chronique, a effet politique et à pertes notables.

²³⁸ J.B. DUROZELLE, op. cit. p. 225 et suiv.

²³⁹ Il n'est pas superflu de souligner que J.L. DURFOUR et M. VAISSE distinguent « cinq formes de conflictualité spécifiques du XX^e siècle : les guerres mondiales, la révolution nucléaire, les guerres de libération, les guerres conventionnelles depuis 1945, les conflits de faible intensité », *La guerre au XX^e siècle*, Paris Hachette livre, 1993, 240 p. 11

²⁴⁰ J. L. DUFOR et M. VAISSE, op.cit, p.8

MICRO - CONFLITS - interétatiques - intra - étatiques	Agressivité faible, limitée et localisée, sporadique à pertes faibles et à faibles effets.
INFRA-CONFLITS	Agressivité inexistante (ou latente non déclarée) n'ayant pas franchi le seuil de la violence politique homicide.

Source : J.L. DUFOUR et VAISSE, op.cit.

Somme toute,

« Ce qui caractérise le phénomène « guerre », c'est l'idée de lutte armée violente par laquelle un groupement organisé cherche à contraindre un adversaire à exécuter sa volonté »
241

Il peut être intra-étatique même si généralement il est interétatique. Il peut être général (mondial) ou localisé (régional). Il présente une intensité variable et, suivant les conjonctures, les rapports de force, les finalités, le phénomène peut s'inscrire dans une durée courte, moyenne, longue, voire interminable. Toutefois il faut aujourd'hui reconnaître que

*« L'effondrement de l'empire soviétique (...) condamne la distinction établie par les stratèges entre conflits centraux (...) et conflits locaux. Désormais, les conflits ne peuvent plus être analysés seulement par rapport au contexte international dominé par les rapports de force entre superpuissances. Il faut trouver une nouvelle lecture prenant en considération les contextes dont ils sont issus et leurs dynamiques propres »*²⁴²

Le renouvellement théorique que ces auteurs appellent de tout leur vœu est d'ores et déjà en cours.

2) L'analyse des conflits dans la nouvelle conjoncture internationale post-bipolaire.

Le renouvellement théorique du discours sur les conflits commence d'abord par une disqualification du concept de guerre au profit de celui de conflit (armé majeur). Par la suite il fonde son assise sur au moins deux principaux dépassements de la théorie classique : le dépassement des lignes de démarcation entre les conflits de basse, de moyenne et de haute intensité et le dépassement de l'échelle de violence à six niveaux allant de l'infra à l'ultra-conflit. Est également dépassée la distinction établie par les grilles bipolaires entre conflits centraux (affrontement des superpuissances), conflits régionaux (« war by proxies ») et les conflits locaux (prolongement local des duels du centre). Une lame

²⁴¹ D.BATTISTELLA, op.cit., p. 3

²⁴² B. BADIE et M. C. SMOUTS, op.cit., p.180.

transformatrice de fond travaille des « *nouveaux conflits* ». Comme le décrit Z. LAIDI:

« L'affaiblissement des conflits interétatiques classiques s'accompagne d'une montée en puissance d'affrontements dans lesquels bandes armées, trafiquants, mafias et civils se trouvent pris dans une mêlée généralisée. Du coup les paramètres de la conflictualité s'inversent. Ce ne sont plus des Etats qui s'affrontent pour défendre leurs nations, mais des nations virtuelles qui tentent de se faire consacrer en revendiquant un Etat. Ce ne sont plus des armées régulières qui s'opposent en s'efforçant de protéger les civils, mais des civils qui montent en première ligne, manipulés par les bandes armées qui se préservent et se convertiront ainsi demain en armée nationale quand sonnera l'heure de la reconnaissance internationale. Les déplacements de population ne sont pas la conséquence des conflits, mais le but premier (...) La recherche des ressources n'est plus un objectif de guerre, mais un moyen de celle-ci »²⁴³.

En effet, dans un monde désormais « *multicentré* » par l'enchevêtrement des réseaux transnationaux, peu importe que les groupes en conflit soient des Etats, des entités politiques indépendantes/souveraines. Les groupes en conflit sont d'ailleurs de plus en plus infra-étatiques. Dès lors les sociologues des conflits et les « *géopoliticiens* » préfèrent au terme de guerre, celui de « *conflit armé majeur* ».

« Par conflit armé majeur, on entend un combat prolongé entre des forces militaires de deux gouvernements ou plus, ou entre un gouvernement et un groupe armé organisé, au cours duquel le nombre de morts dépasse le millier. La « zone des opérations » désigne au minimum le territoire d'un Etat. Certains pays pouvant être en proie à plusieurs conflits, il arrive que le nombre de conflits notifiés soit plus grand que celui des zones »²⁴⁴.

La consécration de l'expression de « *conflit armé majeur* » au détriment de celle de guerre est révélatrice de la transformation de la nature de la guerre comme l'atteste si bien l'évolution des conflits depuis 1945. En effet, comme le souligne K.Z. HOLSTI.

« L'analyse des types de guerre corrobore l'affirmation selon laquelle la grande majorité des guerres depuis 1945 ont eu lieu à l'intérieur des Etats et ont été des conflits pour le pouvoir. Près de

²⁴³ Z. LAIDI, « Enjeux de sens et de puissance au XXI^e siècle » *Défense nationale*, n°4, Paris, Avril 1996, p. 37

²⁴⁴ M.SOLLENBERG et P. WALLENSTEEN, « Major Armed Conflict » in *SIPRI Year Book. Armements, Disarmement and International Security*, Orfort, Oxford University Press, 1997, PP. 17-22.

77% des 164 guerres répertoriées ont été d'ordre interne, donnant lieu à des combats armés, non contre un Etat, mais contre les autorités étatiques du pays ou entre communautés. Ce chiffre serait encore plus élevé si l'on tenait compte du fait que la plupart des interventions armées extérieures, classées ici dans la même catégorie que les guerres entre Etats, résultent en réalité de rebellions ou de guerres internes »²⁴⁵.

Tableau 6 : Conflits armés par Etats et par région depuis 1945.

Région	Nombre d'Etats	Intervention interétatique	Causes internes
Afrique	43	0,16	0,86
Moyen-Orient	18	0,61	1,22
Asie du Sud	7	0,57	2,00
Asie du Sud-Est	11	0,45	1,82
Asie Orientale	6	0,50	0,50
Amérique du Sud	12	0,08	0,67
Afrique Centrale/Antilles	20	0,20	0,50
Balkans/Europe Orientale	8	0,38	0,25
Ex-URSS	15	-	0,47
Europe Occidentale	18	-	0,16
Moyenne	-	0,30	0,85

Source : HOLSTI, op.cit.

La nouvelle sociologie des conflits indique, de nos jours, deux principales lignes de la dynamique conflictuelle : la décroissance des conflits dans le monde en général et raréfaction des conflits interétatiques. Ainsi, d'après les statistiques de l'**Institut international de recherche sur la paix de Stockholm**, le nombre des conflits - internes ou interétatiques - et en relatif décroissance à l'échelle de la planète même si les « zones d'opérations », c'est-à-dire les territoires en conflits restent relativement nombreux. Le tableau ci-dessus offre une lecture chiffrée de la dynamique des conflits et des théâtres d'opération depuis 1989.

Tableau 7 : Dynamique des conflits après la guerre froide

Année	1989	1992	1995	1996
Conflits	36	33	30	27
Territoires	32	29	25	24

Source : Tableau réalisé par l'auteur.

La diminution continue des conflits interétatiques, comme cela transparaît dans ce tableau, est attribuée à un certain nombre de facteurs. Dans le concert de ces facteurs, l'argumentaire idéologique néolibéral exerce une véritable hégémonie symbolique sur les autres. Ici est célébré tapageusement les vertus pacifiques du système néolibéral : « *La guerre [est] impensable entre démocratie de marché* ». ²⁴⁶ E.KANT et W.WILSON sont à cette « *Paix démocratique* » ²⁴⁷

²⁴⁵K. J. HOLSTI, *The State, War and the State of War*, Cambridge, C.U. P, 1996 pp.21-25

²⁴⁶D.BATTISTELLA, op.cit., p.27.

ce que R. DESCARTES est au rationalisme occidental moderne. Le libre-échange, facteur de prospérité économique, levain de l'épanouissement de chacun est posé comme étant au service de la paix, bref il la cultive.²⁴⁸ Le second facteur explicatif du déclin des guerres interétatiques le plus souvent évoqué, c'est celui de l'érosion du facteur militaire dans le monde suite à la dévaluation du militaro-stratégique qui régissait l'ordre de la bipolarité.²⁴⁹ En réalité la paix atomique -- paix paradoxale où les armes conçues pour détruire le monde plus d'une fois se sont finalement avérées d'importants facteurs de paix -- a rendu obsolète la guerre comme instrument de la politique étrangère des Etats.²⁵⁰

A ces deux facteurs il convient d'ajouter l'émergence du transnationalisme qui a vu l'imbrication et l'enchevêtrement des intérêts des Etats ; si bien que dans la temporalité spécifique qui est celle d'aujourd'hui aucun Etat ne peut s'effondrer sans porter une atteinte grave aussi bien à la sécurité qu'à la bonne santé économique des autres. La croyance des destinées étatiques singulières est une chimère : l'insécurité autant que la sécurité ne peuvent être que globales.

Néanmoins, il reste que, si la fréquence des guerres interétatiques classiques est de plus en plus faible, ce qu'on appelait sous la guerre froide les « *conflits de basse intensité* »²⁵¹ ou encore « *conflits périphériques* » et qui sont rebaptisés à l'ère post-bipolaire « *conflits dégénérés* »²⁵² ou conflits de « *troisième type* » connaissent une vertigineuse recrudescence. Les « *conflits de troisième type* » sont la conséquence d'une transformation de la guerre qui prend aujourd'hui des formes inédites.

« Les transformations de la guerre sont évidentes : dans les conflits de « troisième type » les fronts, les campagnes, les bases, les uniformes, les signes distinctifs honorifiques, les points d'appui et le respect des limites territoriales des Etats (...) sont inexistantes. Il n'y a pas de stratégies et de tactiques bien définies. La surprise et l'imprévu sont à la fois une nécessité et une vertu. Les faibles

²⁴⁷ B.RUSSET, Grasping the Democratic Peace. Principles for a Post-Cold War World, Princeton (N.J), P.U.P, 1993 P 3 et suiv.

²⁴⁸ Lire E. WEEDÉ, « Economic Policy and International Security » European Journal of International Relations, Londres, Vol.1, Decembre 1995, pp. 519-524.

²⁴⁹ E.LUARD, The Blunted Sword. The Erosion of Military Power in Modern World Politics, Londres, Tanis, 1988, p.7 et sqq .

²⁵⁰ J. MULLER, Retreat from Doomsday. The Obsolescence of Major War, New-York, Basic Book, 1988, pp.220 et sqq.

²⁵¹ Selon M. Van CREVELD, "Les conflits de basse intensité se caractérisant principalement comme suit : premièrement, ils éclatent en général dans les parties du monde "peu développées", les conflits armés à petite échelle qui ont effectivement lieu dans les pays « développés » reçoivent en principe d'autres appellations : « terrorisme », « opérations de police » (...) Deuxièmement, ils font rarement intervenir des armées régulières des deux côtés, même s'il est souvent question de soldats réguliers dans un camp qui luttent contre les guérilleros, les terroristes (...). Troisièmement la plupart des conflits de basse intensité ne reposent pas en priorité sur le déploiement des moyens techniquement perfectionnés qui font la fierté de toute armée moderne » M. Van CREVELD, The Transformation of War, New-York, The Free Press, 1991, PP. 20-22

²⁵² Q.J.L DURFOUR et M. VAISSE op. cit ; P.224. "Les conflits dégénérés", pour ces auteurs, se caractérisent par des « déchaînements de violences sans cohérence et sans but autrement avoué que la destruction et la mort. Car « certaines affaires n'ont plus rien à voir avec les conflits armés traditionnels mais relèvent plutôt d'un banditisme très souvent international »

doivent recourir à la ruse, et souvent au crime, pour recueillir les fonds nécessaires aux attentats à la bombe, aux assassinats et aux massacres. Les prisonniers sont retenus comme otages en échange d'avantages politiques ; les actes de terrorisme visent à attirer l'attention des médias et non à provoquer la défaite des forces armées adversaires. La terreur sert également à intimider les timorés, les collaborateurs » et les indifférents. La distinction claire entre l'Etat, les forces armées et la population civile, qui est la marque de la guerre institutionnalisée, disparaît dans la guerre du peuple »²⁵³.

La situation conflictuelle post-bipolaire voit l'émergence des guerres qui se caractérisent de plus en plus par une désétatisation et une dépolitisation. La guerre devient ainsi une réalité diffuse. Elle n'a plus pour acteur, une entité politique souveraine se réclamant l'exclusivité du monopole de la violence légitime. La violence armée s'est considérablement diversifiée, elle n'obéit plus à aucune règle. Les guerres conventionnelles ont progressivement laissé la place à des conflits mineurs animés par des groupes de moindre envergure. Comme le souligne P. DELMAS,

« L'histoire a bifurqué (...). La guerre ne naît plus de la puissance des Etats, mais de leur faiblesse (...). Ce sont ces guerres qui viennent (...) Elles n'auront pour tuteur ni un Etat doté d'une vision politique ni de grandes puissances soucieuses d'un équilibre global. Comme celles des enfants des ghettos, ces guerres n'auront aucune régulation, ni intérieure, ni extérieure sauf à menacer de débordement. Au contraire de ce qui fut écrit, la guerre du Golfe n'est pas une annonce de ce qui vient, mais un dernier exemple de ce qui fut. C'est la guerre de Yougoslavie qui est annonciatrice, parce qu'elle est une guerre sans Etat, une lutte de survie où l'existence de chaque groupe est jugée par lui incompatible avec celle des autres »²⁵⁴

La plupart des conflits post-guerre froide n'ont nullement une ligne politique de libération nationale, de conservation et/ou de conquête du pouvoir d'Etat. Ce sont des guerres de survie de groupes identitaires sans schémas politiques ou stratégies géopolitiques encore moins d'éthique ni canons juridiques consacrés. Ce sont, selon l'expression heureuse d'A. GLUCKSMANN, des « guerres fauves »²⁵⁵. Comme le soulignent J.L. DURFOUR et M. VAISSE,

« Les stratèges constatent avec un certain effarement l'émergence de formes conflictuelles nouvelles d'où toute logique politique

²⁵³ HOSLTI, op. cit, pp 36-40

²⁵⁴ P. DELMAS, *Le bel avenir de la guerre*, Paris, Gallimard, 1995, pp.9-11

²⁵⁵ A; GLUCKSMANN, « Les guerres à venir ... » *Politique internationale*, Paris, N°65, Automne 1994, pp. 52-54

semble absente (...) En revanche, se multiplie les luttes armées internes et anarchiques dans des Etats désarticulés. Hier la guerre était la poursuite de la guerre par d'autres moyens, aujourd'hui elle précède la politique »²⁵⁶

Paragraphe 2) : LES CONFLITS D'AFRIQUE CENTRALE, « CONFLITS DE TROISIEME TYPE » ?

L'appréhension de l'Afrique comme une « *terre privilégiée des conflits de faible intensité* »²⁵⁷ exerce un grand attrait heuristique sur les travaux qui prennent le continent noir pour champ d'observation et objet d'analyse²⁵⁸. La dynamique conflictuelle en cours en Afrique centrale est un indice fructueux d'appréciation de la pertinence du discours sur les « *nouveaux conflits* » eu égard à leur niveau de coïncidence avec la réalité conflictuelle dans la sous-région.

1) Dynamique conflictuelle en Afrique centrale et promotion de la théorie des « nouveaux conflits ».

« Les guerres africaines font partie de ce que les « géopoliticiens » appellent les « nouveaux conflits » (...). Ce sont des conflits internes, et par là même de portée limitée, qui ne risquent pas de mettre en cause les équilibres/rapports de forces internationaux. Tout au plus peuvent-ils déstabiliser des régions (...). Discontinus dans le temps, ils sont aussi décousus dans l'espace. Les véritables fronts sont rares et le territoire peut ressembler à une sorte de patchwork mouvant, juxtaposant des zones plus ou moins troublées et des espaces plus ou moins « miraculeusement » préservés. Certains sont essentiellement ruraux (...), mais dans d'autres cas, les villes, et en particulier la capitale constituent les principaux lieux d'affrontement »²⁵⁹

La nouvelle sociologie des conflits rend bien compte des « *conjonctures de crise* » en Afrique centrale. Les conflits africains en général et d'Afrique centrale en particulier sont véritablement des conflits multidimensionnels, qui se déroulent sur une multiplicité de registres sans que pour autant ils relèvent de l'anarchisme conflictuel. C'est le cas de la guerre du Kivu, épice de la déstabilisation des Grands Lacs.²⁶⁰ Il est alors possible d'y déceler une ou des rationalités, des stratégies en dépit du fait que la première impression qui se dégage de ces conflits

²⁵⁶ J.L. DURFOUR et M. VAISSE, op.cit., p.224

²⁵⁷ Voir T.L. MOONEY (dir), op.cit.; F. REYNTJENS, *L'Afrique des grands lacs en crise*, Paris, Karthala, 1994, 326 p.; C. VIDAL, *Sociologie des passions. Rwanda. Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1991, 180 p.; J. GALLAIS, *Les tropiques, terre de risques et de violences*, Paris, A. Colin, 1994, 270 p.

²⁵⁸ J. du B. de GAUDUSSON et M. BEAUD, « Présentation », op.cit, pp.7-8

²⁵⁹ J. du B. de GAUDUSSON et M. BEAUD Op.cit., pp.7-8

²⁶⁰ R. POURTIER, « La guerre du Kivu : un conflit multidimensionnel », *Afrique contemporaine*, N° 168, Nov. 1996, pp.15-35

est celui d'un brouillage de repères et de registres. C'est en tout cas l'avis de D. BIGO qui croit pouvoir affirmer.

« Le processus géopolitique de frontaliérisation homogénéisant de la population et expulsant l'ennemi hors du territoire n'est pas, ou pas tout le temps celui d'acteurs infra-étatiques ou libres de souveraineté, l'invisibilisation tactique de certains acteurs, la dimension sacrificielle de certaines stratégies, l'intersubjectivité des luttes pour la reconnaissance et la décolonisation des combats ainsi que le rôle du transnational, des médias, de la vitesse de communication, de la temporalité, des nouveaux rapports de voisinage et d'inimitiés sont autant d'éléments qui peuvent perturber le rapport du conflit à l'espace et au territoire »²⁶¹

En vue d'améliorer l'analyse et la compréhension des conflits qui ont cours en Afrique centrale, il convient de prendre en compte les situations spécifiques où ils se déroulent. Dès lors l'inextricabilité de la nature des conflits en Afrique centrale en particulier et dans le monde tropical en général doit être comprise comme le reflet de la complexité des situations sociales, politico-économiques et géostratégiques qui sont celles de la sous-région dans la phase actuelle de sa « conjoncture critique ». C'est dans cet environnement de « conjoncture critique » faite de lourdeurs sociales, de difficultés structurelles, de fluidité des références idéologico-politiques et éthico-axiologiques, de confusion des modes de régulation, d'hégémonie idéologico-symbolique du Nord dominant et dominateur et des stratégies d'indocilité, de résistance et de riposte des sociétés africaines qu'il convient de comprendre ces

« principales caractéristiques des conflits récents en Afrique : ils sont internes à un Etat, même s'ils ont souvent des conséquences sur certains pays frontaliers voire sur l'ensemble d'une région, et sont souvent associés à des divisions ethniques Leur impact peut être divers à l'intérieur d'un même Etat, ce qui peut créer de graves distorsions entre régions. Ces conflits sont l'objet de violences extrêmes, qui peuvent entraîner des déplacements de populations massifs (...). Ils sont particulièrement dommageables aux femmes et aux enfants, ce qui est en partie lié à la militarisation des sociétés en conflit, à laquelle s'ajoute l'utilisation extensive des mines anti - personnelles. Dans bien des sociétés en conflit, l'Etat a perdu tout ou partie de son contrôle sur le territoire, et parallèlement à cet effondrement de la puissance publique, on assiste à une perte du capital social »²⁶².

²⁶¹ D. BIGO, « Guerres, conflits, transnationalisation et territoire », *Cultures et conflits*, Paris, n°21-22, Printemps-été 1996, pp 402-410

²⁶² H. GRANDVOINET et H. SCHNEIDER, op. cit, p. 12

Les conflits d'Afrique centrale s'inscrivent dans une osmose inédite entre la dimension de politique intérieure, la dimension régionale et celle internationale. « *L'hypothèse d'un régionalisme conflictuel de nature transfrontière ou trans-étatique* »²⁶³ énoncée par D. BACH et L. SINDJOUN semble fructueuse à plus d'un titre au regard du « *continuum conflictuel* »²⁶⁴ qui traverse la plus grande partie de la sous-région. Les conflits en Afrique centrale semblent indiquer la « *mort de Clausewitz* » car ils deviennent de moins en moins un instrument de la politique extérieure des Etats.

A dire vrai, le concept de « *régionalisme conflictuel* »²⁶⁵ cerne de près la réalité de la situation sous-régionale. Ce concept traduit le processus de dissémination mieux de capillarisation de la violence en cours dans la sous-région. Car comme le note F. NELSON :

*« Les conflits régionaux ne restent jamais totalement circonscrits (...). Ils menacent la sécurité des flux d'échanges et d'approvisionnements (...). Ils voient des Etats adopter des stratégies de puissance ailleurs désavouer par l'histoire et qui perturbent durablement les équilibres régionaux »*²⁶⁶.

« *Stratégies de puissance ailleurs désavouées* » et propagation anarchique de la violence organisée sont les situations critiques concrètes qui sont celles de l'espace géopolitique centre-africain. La régionalisation des guerres civiles en Afrique centrale est l'un des défis majeurs à relever au plan sécuritaire sous-régional. Les conflits internes africains confirment dans une large mesure l'hypothèse de « *la fin des armées* ». Partout en effet, ce sont des bandes armées rebelles qui ont mises en déroute des « *armées nationales* » sur leur propre territoire comme le témoigne la fuite massive des Forces Armées Zaïroises de MOBUTU devant l'avancée des « *Kadogo* » de L.D. KABILA ou encore le repli puis la défaite des Forces Nationales de Sécurité congolaises devant les assauts de miliciens « *Cobra* » appuyés par l'aviation angolaise via le Gabon. La dimension cyclique des guerres civiles africaines trouve ici son fondement. Cette dimension cyclique se présente comme suit : « *le régime A est renversé et remplacé par le régime B, qui est lui-même éventuellement remplacé par le régime C, qui intègre les éléments du régime A, etc* »²⁶⁷. Les guerres des deux Congo s'inscrivent dans une large mesure dans ce caractère cyclique. Dans un tel contexte, les « *armées nationales* » semblent une espèce rare, en voie de disparition en Afrique centrale.

Au demeurant, la nouvelle sociologie des conflits rend bien compte de la situation en Afrique centrale dans la mesure où la plupart des conflits ici comme partout ailleurs dans le continent

²⁶³ D. BACH et L. SINDJOUN, op. cit, p.6

²⁶⁴ Ibid p. 8

²⁶⁵ Ibidem

²⁶⁶ F. NELSON, « Conflits et crise dans le monde » *L'Année internationale 1990. Annuaire géopolitique de la Revue politique internationale* (dir) P. WAJSMAN, Paris, Hachette, 1990, 480 p., pp. 383-388, p. 388

²⁶⁷ M.B. ANDERSON, Op.cit.,p. 28

« se caractérisent, comme l'écrit A.T.TOURE, par certains points communs, touchant leurs acteurs et leurs modalités--les acteurs de la violence sont essentiellement des jeunes, pour lesquels la violence est un mode de vie, et un moyen d'affirmation de leur statut social-- ; la connexion entre certains groupes armés et les éléments du banditisme international, par le biais de différents trafics (trafic de drogue, d'armes, de fausses monnaies et de matières premières); --la restructuration politico-militaire de groupes sociaux rendue possible par l'affaiblissement de l'Etat et de la perméabilité des frontières (...). Ces conflits (...) connaissent une intensité et une ampleur jusqu'à ignorées »²⁶⁸

Les « *kadogos* », les « *cobras* », les « *ninjas* », les « *zoulous* » etc, les mutins de la RCA de même que le gros des éléments des armées du MPLA, de l'UNITA, ou du FPR sont jeunes. Toutefois il convient de s'arrêter et d'insister un tant soit peu sur le fait que les échafaudages théoriques de la nouvelle sociologie des conflits ne rendent toujours pas totalement compte des situations conflictuelles africaines inédites et sans cesse en rebondissante dynamique. Ce fait peut aussi être la traduction de la réalité selon laquelle la complexité des dynamiques conflictuelles en cours en Afrique rend inopératoires et relativement pertinentes les grilles de lecture de la nouvelle sociologie des conflits. Bien des aspects des conflits africains remettent en crise ces grilles nouvelles de la lecture des conflits.

2) Théorie des « nouveaux conflits » et conflits africains : cirse et innovation

Les conflits en cours de déroulement ou d'extinction en Afrique centrale permettent une innovation de la nouvelle théorie des conflits par la remise en cause d'un certain nombre de ses postulats. D'abord celui de la considération de la surface de l'Etat comme correspondant à la « *zone d'opération* », zone par excellence de souveraineté de l'Etat. En effet, il est aisé de constater qu'en Afrique centrale, toute la surface de l'Etat est difficilement soumise aux affrontements entre protagonistes. Toute géographie des zones de combat ne fait ressortir que certains points précis du territoire. En Afrique centrale, il est à constater que les zones belligères sont des « *lieux centraux* », c'est-à-dire les villes. Les guerres civiles angolaises - dont les champs de bataille célèbres sont Luanda, Huanbo, Malaje etc - et congolaises - avec Brazzaville, Pointe Noire et Dolesie comme principales zones de combat - en sont une célèbre attestation. En RCA, Bangui a été durant les affrontements à répétition de 1996, le principal lieu de concentration des combats. C'est le cas également des villes de l'est de la RDC : Goma, Bukavu, Kisangani etc.. Les conflits recherchent et se concentrent

²⁶⁸ A.TOUMANI TOURE, « présentation et gestion des conflits en Afrique » in H. GRANVOINET et H. SCHEINDER, op.cit, pp.53-61 p.56

également autour de zones riches en ressources rares. C'est la RDC « utile » qui est le principal terrain des combats. En Angola, la violence des combats trouve son paroxysme autour des lieux d'extraction de l'or noir, des mines d'or et des diamants. Il convient alors de relativiser le tracé géographique des « zones d'opération » qui ne coïncident plus avec les frontières des Etats.

Les conflits centre-africains sont un lieu de mise en crise de deux autres postulats majeurs de la nouvelle sociologie des conflits que sont l'irrationalité et la dépolitisation/désétatisation. Les conflits africains, comme on le constate dans le cas de l'Afrique centrale, ne sont pas aussi irrationnelles qu'on veut le faire croire²⁶⁹. Bien au contraire, ils participent de stratégies et de scénarios bien élaborés aussi bien par les acteurs locaux que par ceux transnationaux. S'il est reconnu aux conflits africains la capacité de s'inscrire dans des lignes stratégiques précises, on ne peut alors que balayer d'un revers l'affirmation de leur déroulement en marge de toute logique politique. Les conflits qui déchirent la région ont bel et bien des finalités politiques, économiques, voire stratégiques.

Enfin, les conflits africains ne ressortissent pas, dans une large mesure, du registre des « guerres moléculaires » ; guerres qui n'ont pas « gagné les masses ». Si certaines guerres restent effectivement des affrontements entre bandes armées qui prennent la société civile en otage, comme on l'a vu au Congo, en Centrafrique, en RDC, il faut reconnaître que certaines guerres sont transsociétales, c'est-à-dire qu'elles traversent de larges couches des masses citoyennes. C'est le cas notamment de la guerre civile rwandaise de 1994 qui a vu le génocide tutsi ; de même la « guerre populaire » appelée par L.D. KABILA contre les « envahisseurs rwando-ougandais » semble avoir un impact profond sur les des populations congolaises.

En effet, l'expérience conflictuelle africaine permet d'avancer l'idée forte selon laquelle les nouveaux conflits africains sont à la fois étatiques, infra-étatiques et transétatiques : ils sont des conflits politiques, stratégiques et parfois des conflits de masse. Toutefois un seul conflit rend difficilement compte de tous ces aspects . Par ailleurs on ne saurait ne pas tenir compte du fait qu'un conflit peut bien se déployer simultanément sur les différents registres qui viennent d'être évoqués. Ce qui compte en effet, ce qui est souhaitable, c'est de prendre la pleine mesure de la singularité des situations conflictuelles. La singularité sera d'ailleurs d'autant mieux comprise qu'elle ne sera pas confondue avec atomicit . Bien que s'inscrivant dans des conditions socio-politiques tr s imbriqu es, les conflits s'expriment n anmoins diversement suivant des canaux strat giques qui peuvent  tre bien sp cifiques.

Au total, les conflits africains de l'aube du XXIe si cle sont des ph nom nes qui rel vent de v ritables « *proup es russes* ». La « *poup e russe* » est une image qui renvoie   la complexit  croissante d'une situation d j  elle-m me multidimensionnelle et inextricable. Ainsi le conflit africain post-parti unique renvoie bel et bien   l'imagerie d'une « *conjoncture critique fluide* » aux alentours  clat s. Selon C. ATLAN et J. LAUSEIG :

²⁶⁹ voir H.M. ENZENSBERGER, « Vues sur la guerre civile », *La grande migration*, Paris, Gallinard, 1995, pp.77-84

« Le conflit traduit des situations où chaque élément d'explication renferme un autre sans s'y fusionner, sans épuiser le processus d'intégration assimilatrice de l'élément intégré ainsi de suite. L'élément le plus visible semble présenter une explication unique globale, sans que l'on puisse dire, après avoir découvert les autres, lequel est le plus important, le plus déterminant »²⁷⁰

3) Actualités des projections périphériques des duels du centre : les conflits de « Shatterbelt » en Afrique centrale.

L'autre manquement relativement visible de l'analyse des « *nouveaux conflits* » est qu'elle oublie - volontairement ? - d'intégrer dans son corpus analytique la dimension procuratrice des conflits que le filtre analytique de la bipolarité avait retenu sous l'appellation de « *conflits périphériques* » ; comme si la disparition de la logique bipolaire avait emporté avec elle, toutes les situations qu'elle avait créées. Or, on sait que les conflits en cours ne sont pas sans relations avec la logique bipolaire ou bien sans affinités avec le « *désordre* » qui l'a succédée. Il convient en effet de reconnaître avec L. MINEAR et P. GUILLOT que

« ces conflits sont liés de différentes manières aux tensions géopolitiques qui avaient entraîné une polarisation du monde à la suite de la seconde guerre mondiale. Les tensions de l'ère bipolaire se sont réduites et certains conflits semblaient pouvoir se résoudre plus aisément. D'autres se sont encore intensifiés. D'autres enfin ont éclaté sans lien apparent avec les changements géopolitiques à l'échelle mondiale »²⁷¹

La recrudescence et l'intensification des conflits en cours sont sans doute le fait de la « *guerre froide à l'occidentale* » qui exploite cyniquement les clivages laissés par l'antagonisme Est-Ouest, non sans en instituer de tous nouveaux. Dans l'après-bipolarité, les profondes divergences parmi le camp du « *monde libre* » qu'on tentait de minimiser à travers l'euphémisme de « *malentendus transatlantiques* »²⁷² se révèlent désormais comme de véritables clivages transatlantiques. Les lignes de clivages, qui semblent se transmuées en lignes de front, sont de plus en plus perceptibles : OTAN, OMC, Moyen-Orient, Afrique. Il convient donc d'intégrer toute la dimension de ces clivages dans l'éclatement et l'intensification des conflits en Afrique en général et dans sa partie centrale en particulier. L'ancien antagonisme Est-Ouest symbolisé par le duel à mort

²⁷⁰ C.ATLAN, J. LAUSEIG, « Les apports français et américains du maintien de la paix en Afrique », in D.BACH et L. SINDJOUN, op.cit., p.93

²⁷¹ L.MINEAR et P. GUILLOT, Soldats à la rescousse. Les leçons humanitaires des événements du Rwanda, Paris, OCDE, 1996, 216 p.

²⁷² P. MELANDRI Une incertaine alliance. Les Etats-Unis et l'europe 1973/1983, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, 432 p.

américano-soviétique semble aujourd'hui remplacé par l'affrontement franco-américain qui se joue aussi bien sur le registre de la « *guerre de propos* » que sur le registre purement militaire. Les conflits centre-africains offrent ainsi une importante dimension de conflits de « *shatterbelt* ». Par « *shatterbelt* » en effet, il convient de comprendre, au sens britannique de l'expression,

*« une aire définie par la combinaison de deux propriétés : la fragmentation de l'espace en cellules territoriales étatiques de petite taille et de faible puissance et l'intensité des interférences d'influence de puissance externes, concurrentes et rivales, ayant des actions stratégiques et tactiques dans les cellules étatiques locales »*²⁷³

Bien sûr la théorie des « *nouveaux conflits* » évoque la dimension internationale des conflits actuels mais cette évocation reste bien allusive et est mise au compte de l'éclatement du système international qui fait ainsi écran aux actions à découvert des Etats qui aspirent à la légitimation et la reconnaissance universelle de leur vocation à la « *guidance* » au plan international. Mettre l'accent sur l'aspect de « *shatterbelt* » dans l'analyse des conflits sous-régionaux en cours, c'est insister sur les projections stratégiques des « *grands* » en Afrique centrale. Les conflits de « *Shatterbelt* » renvoie, dans le cadre de cette analyse, à l'interface transatlantique des conflits d'Afrique centrale.

a) La dimension américaine des guerres en Afrique centrale

La « *sous-traitance* » conflictuelle est une technologie réaliste de poursuite et de sauvegarde des intérêts géoéconomiques et politico-stratégiques des grandes puissances. En tant que domination hégémonique à l'échelle planétaire par acteurs locaux interposés, la « *sous-traitance conflictuelle* » est une recette commode, naguère très usitée pendant la période de la bipolarité et qui continue, à l'ère de la disparition de la logique bipolaire, à faire montre d'une extraordinaire fécondité dans le processus d'accomplissement de l'hégémonie des Etats.

L'Afrique centre-orientale, où se dessine une ligne hégémonique arrimée à Washington et traversant Addis-Abeba (et/ou Asmara ?), Kampala et dans une certaine mesure Prétoria offre un champ pertinent d'observation de l'engagement américain dans les situations critiques dans lesquelles sont empêtrées les « *quasi-Etats* » de la région. Déjà lors de sa tournée africaine de 1996 au cours de laquelle fut énoncée la ferme résolution américaine d'accroître la surface de son influence et de sa puissance dans le continent noir, le secrétaire d'Etat W. CHRISTOPHER avertissait la France que l'ère des chasses gardées et des sphères d'influence était révolue parce qu'il s'agissait d'un compromis qui tirait sa légitimité de la guerre froide. Cette déclaration sera très vite appuyée par des actes concrets. Dans le chamboulement conflictuel qui va embraser les Grands Lacs, les autorités

²⁷³ V.REY, « L'Europe de l'Est », A. BALLEY et al., op.cit., pp.827-838, p. 830

américaines mèneront une politique active d'appui aux acteurs régionaux qui se sont proclamés sinon les remparts du moins les relais de l'influence américaine dans le coeur de l'Afrique.

« A cet égard, notent une fois de plus C. ATLAN et J. LAUSEIG, leur politique de soutien aux éléments jugés « forts » de la région - Rwanda, Ouganda - s'est avéré payante. En effet, de bout en bout, les Etats-Unis ont été aux côtés du Rwanda (conseillers militaires à Kigali, fournitures militaires), lui-même allié aux rebelles [de l'AFDL]. Contrairement à la France au Zaïre, les Etats-Unis ont investi dans le nouveau régime Rwandais : l'USAID a affecté en 1996, 40 millions de dollars à ce pays pour les « conséquences humanitaires de la crise rwandaise », sur un total de 140 millions de dollars pour 24 pays en crise. L'Est du continent semble aujourd'hui au coeur d'une dynamique américaine pariant sur le moyen et le long terme. Le soutien des Etats-Unis à l'Ouganda, au Rwanda, à l'Ethiopie et l'Erythrée s'inscrit dans une politique globale de « création d'un système international en accord avec ses intérêts »²⁷⁴

Bien des enquêtes et analyses montrent aujourd'hui le degré très considérable de l'implication des Américains dans le théâtre des opérations lors de la « guerre de libération » de L.D. KABILA : ils ont appuyé sur le plan militaro-stratégique l'offensive victorieuse des « brigades internationales » tusties de l'Ouganda et du Rwanda et, sur le plan diplomatique ils ont accompagné l'affaiblissement et la délégitimation internationale du pouvoir néopatrimonial et dictatorial de MOBUTU. Ce « jeu régional » américain permet aujourd'hui de comprendre davantage l'hostilité de Washington à toute intervention militaire à but humanitaire au Kivu en Octobre-Décembre 1996. Aujourd'hui encore, Kinshasa ne manque pas d'accuser publiquement les Etats-Unis d'être en intelligence avec les « agresseurs. » De son côté, Paris n'a pas caché sa désapprobation du « jeu régional » de Washinton qui voudrait, en s'appuyant sur la filière tutsi au pouvoir au Rwanda, au Burundi et en Ouganda, étendre sa sphère d'influence et de contrôle à l'échelle continentale. Il est question pour Washinton de contrecarrer l'influence française et d'endiguer la montée de l'islamisme au niveau régional. Ce « jeu régional » va conduire, en guise de réponse du berger à la bergère, la France à s'impliquer dans les conflits qui se poursuivent dans la région.

b) La France dans les conflits d'Afrique centrale.

Il a traditionnellement existé comme des vases communicantes entre les guerres propres à la France et les guerres purement africaines. Déjà, pendant la

²⁷⁴ C.ATLAN et V. LAUSEIG, op;cit, p. 96.

deuxième guerre mondiale qui a vu la déroute du fascisme, les soldats africains ont versé de leur sang pour la défense de la « *France libre* ». Les territoires africains étaient eux-mêmes soumis au feu des canons occidentaux qui y avaient exporté leur « *drôle de guerre* ». Les « *tirailleurs* » africains, de surcroît libérateurs de la France, ne semblaient pas alors soupçonner qu'un fait capital était entrain de se structurer dans l'histoire des relations entre la France et les territoires africains qui bénéficièrent de sa « *mission civilisatrice* » : la transformation du continent noir en miroir et en champ de bataille pour l'honneur, la grandeur et l'influence de la France. La France, tout comme certaines puissances du Nord, a donc eu sinon à initier du moins à entretenir des batailles africaines pour gagner les duels hégémoniques au centre.

Les conflits qui embrasent actuellement l'espace géopolitique centre-africain offrent, pour peu qu'on veuille y porter un regard scrutateur, une dimension importante de ce phénomène.

A l'heure de la mondialisation des économies et du triomphe du marché, les « *chasses gardées* » historiquement constituées doivent rester dans le giron légitime de la France si elle veut garder tout son rayonnement dans le concert des nations. La préservation de la sphère d'influence française est le facteur explicatif de l'incrustation de la France au coeur des conflits d'Afrique centrale.

On comprend aisément l'implication politique, financière et militaire française dans la guerre du Rwanda déclenchée le 1er octobre 1990 par le Front Patriotique Rwandais : coalition de soldats ougandais et de réfugiés tutsis. La France a tout simplement considéré cette guerre comme une agression anglophone contre une « *zone francophone* » comme on le démontrera plus tard.

C'est donc dire que la France a considéré le déclenchement de la dynamique conflictuelle qui va actuellement en se diffusant dans la sous-région comme la propagation d'une onde purement américaine. L'appréhension de l'offensive du F.P.R. comme un coup de poignard dans le dos a suscité de la part de la France une situation de légitime défense. « *L'opération Turquoise* » au Rwanda est ainsi le vernis humanitaire de rationalisation et de légitimation d'une stratégie de légitime défense géostratégique.²⁷⁵ « *L'opération Turquoise* » s'est présentée comme une opération militaire de deux mois montée par la France et autorisée par le conseil de sécurité le 22 Juin 1994 en vertu du chapitre VII de la charte des Nations-Unies²⁷⁶. Cette « *intervention militaire à but humanitaire* » aurait eu pour mission réelle :

« de ralentir l'avancée de l'armée tutsi et de maintenir la région sous influence française (...), une partie de l'opinion voyait l'opération comme une manière de ramener les conseillers militaires et les armes françaises (...). D'autres y percevaient une résurgence du « Syndrome Fachoda », c'est-à-dire la préservation

²⁷⁵ C. MINEAR et Ph. GUILLOT, *Soldats à la rescousse. Les leçons de l'humanitaire au Rwanda*, op.cit.

²⁷⁶ En deux semaines, la France a dépêché au Rwanda 2.500 hommes, 700 véhicules, 8.000 tonnes de matériels.

du caractère francophone du Rwanda en évitant une victoire militaire d'insurgés anglophones »²⁷⁷

Face à la déroute de l'armée zaïroise devant la conquête territoriale entamée par l'AFDL épaulée par les armées du Rwanda et de l'Ouganda puis de l'Angola, la France voit se préciser l'ambition africaine de Washington. Prise de cours dans sa tentative réhabilitation internationale du Maréchal MOBUTU jugé « *incontournable* » dans le processus de pacification et de stabilisation des Grands Lacs, la France a tenté une fois de plus de préconiser une intervention multinationale sous l'égide du conseil de sécurité de l'ONU. A la bataille armée imposée par Washington par rebelles de l'AFDL interposés, la France privilégia dès le départ la logique humanitaro-juridique. Elle ne fut pas très éloignée du but. L'intervention humanitaire signifiait en effet l'arrêt de l'avancée des relais de l'influence américaine ainsi que la préservation de la France d'une déroute à la fois géostratégique, économique et morale.

Dans tous les cas, la France s'est engagée militairement aussi bien au Rwanda, au Zaïre, en Centrafrique, au Congo pour des besoins de maintien de sa « *zone intime* » d'Afrique centrale confrontée à « *une agression extérieure* »; en l'occurrence américaine. Ce qui se joue dans le chamboulement conflictuel en cours en Afrique du centre, c'est la projection « *périphérique* » d'une concurrence occidentale « *sans pitié* » et explosive; concurrence explosive et qui relativise le slogan de la « *paix démocratique* ».

Au demeurant, les puissances extérieures se font bel et bien la guerre en Afrique par groupes politico-militaires transétatiques interposés. C'est peut être dans ce transétatisme politico-militaire appuyé par les grandes puissances (américaine et française surtout) via les réseaux de tous acabits que se situe l'élément ou le caractère novateur des dynamiques conflictuelles quasi-chaotiques en cours dans l'espace géopolitique centre-africain. L'Afrique est une bataille où se jouent à la fois les intérêts des Grands ainsi que de leurs agents d'exécution locaux qui, soit contrôlent des bandes armées, soit confisquent les rênes et les ressources des Etats. L'hypothèse d'une « *guerre froide à l'occidentale* » en Afrique centrale reste ainsi pertinente à plus d'un titre. « *La fin de l'histoire* » semble alors un pronostic erroné. Il semble plutôt qu'il y a comme une réduplication de l'histoire qui accouche de nouvelles dynamiques lorsqu'elle ne réoriente pas celles qui, depuis toujours, l'ont fait mouvoir.

Paragraphe 3 : LES LIGNES DIRECTRICES DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE.

La tentative d'élucidation de la nature des guerres africaines a conduit à l'imagerie des « *poupées russes* » qui confirme ainsi l'hypothèse du « *puzzle conflictuel* ». Il convient à présent d'enquêter sur les logiques qui animent et rationalisent ces guerres. Le travail à ce niveau consiste en la recherche des

²⁷⁷ Op. cit.

rationalisations de légitimation des multiples recours aux armes dans la sous-région. Cette ambition heuristique correspond au démêlage de l'écheveau de la conflictualisation en Afrique centrale. Ce démêlage s'inscrit lui-même dans l'étalement d'une problématique qui peut s'énoncer comme suit : pour quelle(s) finalités appuie-t-on sur les gâchettes des instruments de la mort et de la destruction dans un contexte où ces derniers se vendent comme des petits pains ? D'emblée « *les conflits, en Afrique, paraissent défier la logique.* »²⁷⁸ Tel est le constat presque déroutant de deux observateurs très avertis des conjonctures africaines et bien au courant des transmutations propres aux « *conflits armés majeurs* ». Faut-il donc renoncer à rechercher les principales lignes des conflits à propagation vertigineuse dans l'aire d'Afrique centrale? La renonciation équivaldrait à une démission, véritable « *obstacle épistémologique* » au sens bachelardien du terme. Les conflits africains en cours, pour complexes qu'ils soient, ne s'avèrent pas totalement rebelles à toute interrogation à laquelle ils fournissent d'ailleurs des parts de réponse. Plutôt que de « *défier la logique* », les conflits dont il est question ici s'inscrivent dans un enchevêtrement de lignes directrices que commande le caractère multidimensionnel de leur nature. L'analyste qui s'y penche se doit d'essayer de démêler, autant que faire se peut, l'écheveau de la complexité logique des guerres qui ont fait de la région interlacustre et du bassin du Congo leur lit. Les rationalités possibles et effectivement éprouvées des guerres actuelles vont des conflits de puissance (1) aux conflits de sens (2) en passant par les motivations « *environnementales* » (3).

1) Des conflits de puissance

En Afrique du centre et de l'est, les guerres qui y ont cours sont des guerres éminemment réalistes : guerre de pouvoir à l'échelon interne comme en Angola, au Congo, en RDC, au Tchad etc ; guerre de puissance/souveraineté à l'échelon extérieur (le Rwanda et l'Ouganda en RDC, l'Angola au Congo) . Les conflits de puissance, conflits réalistes sont aussi des conflits d'intérêts. Les conflits armés plus ou moins majeurs qui déchirent la région ont comme enjeu le pouvoir politique :

*« (...) Ce qui paraît être le conflit africain par excellence, le plus fréquent, le plus sanglant aussi parfois, c'est (e...) le conflit politique. Conflit interne dont le pouvoir est l'enjeu, il peut faire l'objet d'interventions extérieures généralement aggravantes »*²⁷⁹

Avec les interventions extérieures l'enjeu devient celui de la souveraineté. Les guerres africaines de la veille du XXI^e siècle sont des guerres de souveraineté parce qu'elles s'enracinent dans des logiques de puissance. Les conflits en cours

²⁷⁸ J. du B. GAUDUSSON et GAUD, op. cit., p. 4

²⁷⁹ J.L. AMSELLE, M'BOKOLO, E, Au coeur de l'ethnie : ethnie, tribalisme et Etat en Afrique, Paris, La Découverte, 1985, 225p. , voir également S. KAPUTO, Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politique en Afrique noire post-coloniale, Kinshasa, Presses Universitaires du Zaïre 1982, 426p.

sont dans une large mesure la traduction des ambitions de conquête des espaces et des territoires ; ils traduisent de la part de certains Etats ou groupes d'Etats, une volonté de s'appropriier en tout ou en partie des éléments constitutifs de la souveraineté des Etats. Ce sont des conflits qui s'inscrivent profondément dans la logique soit de « *l'espace vital* », soit des « *zones tampons* » ou encore dans les préoccupations sécuritaires. Les préoccupations de puissance conduisent à des comportements interventionnistes, de gendarme régional.

2) Des conflits de sens / légitimité

Les conflits africains sont pour une part relativement importante des conflits de sens, qui ont pour ligne directrice la légitimité de la détention et de l'exercice du pouvoir politique. Ils répondent d'abord à la question de savoir qui doit gouverner qui ? Au nom de quoi ? Comment et à quelles fins ? J.SAVIMBI fonde dans une large dimension la poursuite de la guerre sur la légitimité ethnique des Ovibundus ; ethnie majoritaire de l'Angola et qui doit donc de ce fait gérer le pouvoir politique. Il en est de même pour D.SASSOU NGUESSO qui s'appuie sur la majorité M'bochis comme base de légitimation de son pouvoir. Et les conflits africains à venir auront la légitimité pour base de nécessité et de rationalité. Une rationalité qui a elle-même le registre identitaire comme lieu de déclaison²⁸⁰

3) Des conflits environnementaux²⁸¹

Trouver une ligne environnementale aux conflits qui ont cours dans certaines régions d'Afrique c'est voir dans quelle mesure ces conflits sont des conflits de ressources.²⁸² En Afrique centrale, le Congo, l'Angola, la RDC sont au centre des guerres de pétrole, de diamant et beaucoup d'autres ressources encore.²⁸³ C'est-à-dire des conflits qui obéissent à une rationalité de contrôle des ressources rares. Ce sont des conflits de rareté, de survie voire de prédation. Comme le souligne avec force D.A.YATES,

*« This is not war. It is rather a competition over mineral rents and natural resources between two political and military allies. It is extremely unlikely that either France or United States will intensify the nature of this conflict »*²⁸⁴

²⁸⁰ F. THUAL, Les conflits identitaires, Paris, Ellipses, 1995

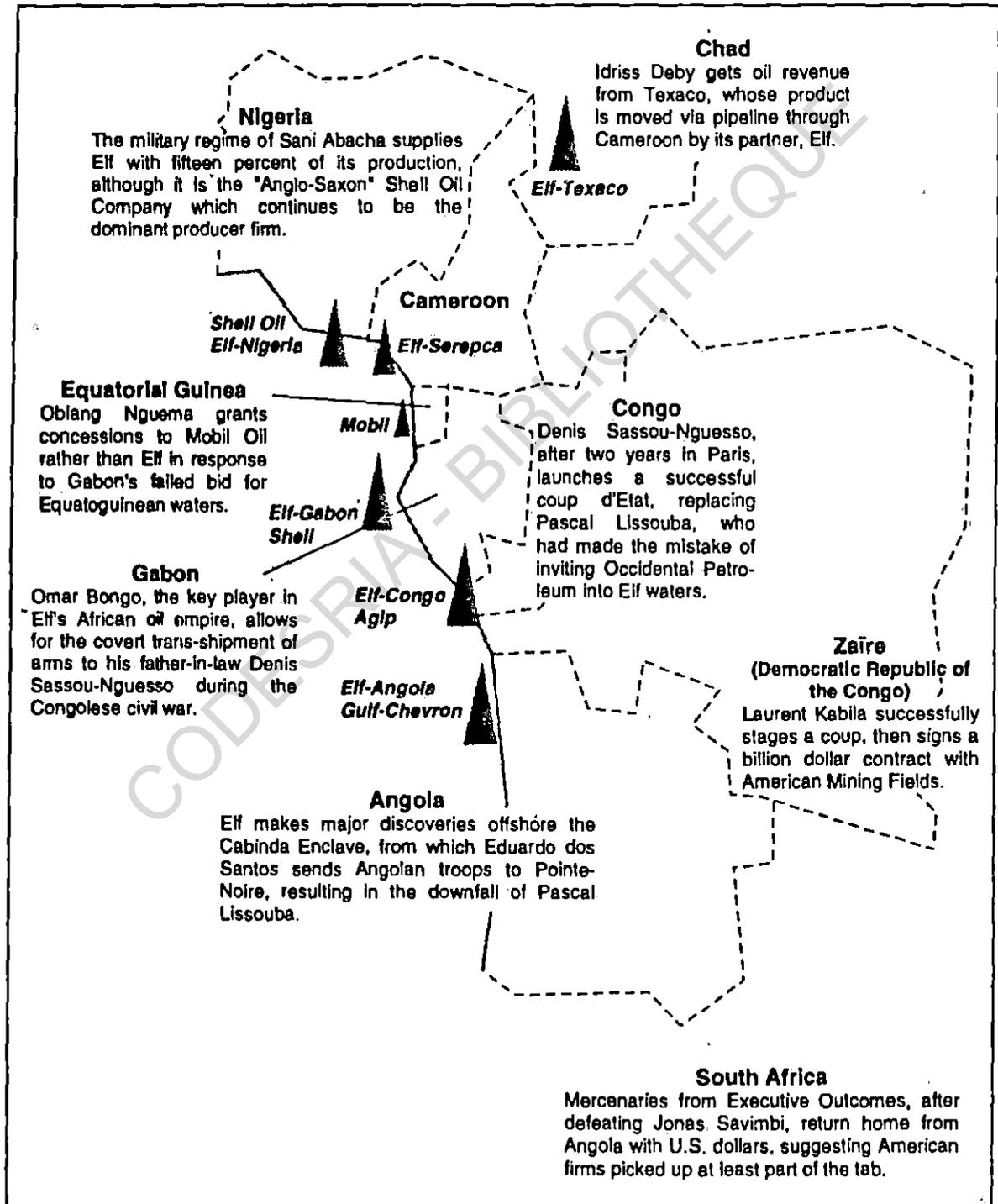
²⁸¹ G. BRODNIG, « Les facteurs culturels et environnementaux dans les conflits violents : schéma de prévention des conflits » H. GRANDVOINNET et H. SCHNEIDER. op. cit., pp. 35 - 44, p. 36.

²⁸² Cf. E.KENNES, « Du Zaïre à la République Démocratique du Congo : une analyse de la guerre à l'est », L'Afrique politique 1998, pp.175-204.

²⁸³ Cf. D.A.YATES, « Central Africa : Oil and the Franco-American Rivalry », L'Afrique politique 1998, pp.205-225.

²⁸⁴ Ibid, p.271

A Map of the Franco-American Petrol Rivalry



Source : D.A. YATES, Op. Cit.

Tableau 8 : Les conflits armés d'Afrique centrae et leurs enjeux

Pays	Enjeu	Durée du conflit	Principales parties prenantes
ANGOLA	Pouvoir/territoire Ressources pétrolières et diamantifères.	1975...	Gouvernement angolais UNITA FLEC
BURUNDI	Pouvoir	1993...	Gvt tutsi, opposition armée hutue CDD
CONGO BRAZZAVILLE	Pouvoir/Ressources pétrolières.	1993 - 1994 1994 - 1995 1997.....	Gvt congolais/Miliciens NINJAS de B. KOLELAS Gvt congolais/Miliciens Cobras (D. SASSOU) + Soldats angolais et mercenaires tchadiens.
CONGO KINSHASA	Pouvoir Pouvoir/territoire/Resso urces de toutes sortes.	1996 - 1997 1998.....	FAZ/ rebelles AFDL Gvt KABILA/NRA ; FPR ; FAB ; rebelles RCD et M.N.C.
RWANDA	Pouvoir : conquête espace vital	1987 - 1994 1994.....	Gvt rwandais et FAR/F.P.R./APR Gvt FPR/Rebellions hutues
TCHAD	Pouvoir/Pétrole	1998.....	Gvt / Rebellion de YOUSSEF TOGOÏMI

Source : Tableau réalisé par l'auteur.

Section 2 : LA DEMOCRATISATION CONFLICTUELLE ET SES RACINES NOURRICIERES

Le fondement sans doute le plus pertinent de la démocratisation devenue comme le carburant ou le détonateur des logiques conflictuelles en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier est l'affaiblissement et l'effondrement durables(?) des cadres étatiques. L'effondrement de l'Etat-nation²⁸⁵, en Afrique, ne semble nullement, comme certains analystes le présentent, l'aboutissement des logiques, stratégies ou conflits nationalitaires, fractionnels ou partisans qui minent les Etats de l'intérieur; mais cet effondrement semble plutôt la terre nourricière des dynamiques centrifuges qui sont la manifestation de la fin de l'Etat. Il est plutôt à dire que l'effondrement de l'Etat est à la fois une cause et un effet politiques qui ont leurs conséquences politico-économiques, socio-culturelles et internationales. Par effondrement de l'Etat, il convient d'entendre, selon la terminologie spécifique de W.I. ZARTMAN - principal vulgarisateur du concept - une situation dans laquelle « *la structure, l'autorité (le pouvoir légitime); le droit et l'ordre politique se décomposent.* »²⁸⁶ Dans un contexte d'effondrement de l'Etat ,

« Le centre de décision du gouvernement est paralysé et impuissant ; on ne légifère plus, l'ordre n'est plus maintenu et la cohésion sociale se relâche (...). L'Etat, symbole d'identité n'est

²⁸⁵ Pour cet Etat-nation qui s'est historiquement constitué comme un « Quasi-State » avec une souveraineté fictive qui relève beaucoup plus de la fiction juridique, voir R. JACKSON, Quasi-States : Sovereignty, International Relations and the Third World, Cambridge CUP, 1994, 230p.

²⁸⁶ I. w. ZARTMAN, L'effondrement de l'Etat, op. cit., p.1

plus capable de conférer un nom à ses populations non plus qu'un sens à l'action de la société (...) Son territoire ne jouit plus de la sécurité des approvisionnements nécessaires qu'une organisation centrale souveraine doit normalement lui assurer (...). Institution politique dotée d'autorité, il a perdu sa légitimité qui est en quelque sorte mise à l'encan ; il a donc perdu le droit d'ordonner et de conduire les affaires publiques (...) Système d'organisation socio-économique, son équilibre d'échanges et de production est anéanti, les populations ne le soutiennent plus (...). Incapable de fonctionner, ne possédant plus aucune source de légitimité, qu'elle soit traditionnelle, charismatique ou institutionnelle il n' a plus le droit de gouverner »²⁸⁷

Dans ce qu'ils appellent « le retournement du monde », B.BADIE et M.C. SMOUTS en prennent pour « *fil conducteur (...) la crise de l'Etat-nation* »²⁸⁸ Pour ces auteurs, l'Etat s'est constitué, selon le pacte hobbesien²⁸⁹ pour répondre à un besoin de sécurité. Or en Afrique la sécurité « *est assurée de moins en moins par l'Etat central et de plus en plus par les groupes et les réseaux privés : réseaux communautaires, affairistes ou symboliques d'appartenance* ». L'Etat ainsi pris en dérision se voit délégitimé. En conséquence il s'effondre lorsqu'il ne devient pas tout simplement un instrument de sécurisation des intérêts de quelques groupes privés. La démocratisation conflictuelle renvoie donc à un contexte de multiplication des forces le plus souvent ethnico-politico-militaires au sein de l'Etat sans pour autant que dans cet Etat subsiste un principe organisationnel qui soit en même temps un centre de monopole de la violence légitime qui procède à la réalisation de l'équilibre des tensions socio-politiques. En d'autres termes le fondement de la démocratisation belligène semble résider dans le fait qu'il y a eu, avec les « *les entreprises de refectations politiques* »²⁹⁰ liées à la libéralisation un durcissement de la compétition politique sans que pour autant les conditions de régulation pacifique de cette compétition ne soient réalisées. La démocratisation a en effet vu l'ouverture des champs politique nationaux ; ouverture qui a elle même permise l'émergence de nouveaux acteurs politiques dans un contexte où « *la structure autoritaire de domination prévalente dans les post-colonies étatiques d'Afrique centrale (...) n'était pas favorable à l'institutionnalisation ouverte d'un espace public consistant et autonome* »²⁹¹. Ainsi, « *le verrouillage des changements liés à l'historicité autoritaire des systèmes politiques des pays d'Afrique centrale* » a conduit à l'instrumentalisation des règles du jeu ainsi qu'à une désinstitutionnalisation des ressources et des moyens politiques qui n'a pas pu contenir « *la généralisation*

²⁸⁷ Ibid., P. 6

²⁸⁸ B. BADIE et M.C. SMOUTS, op. cit., pp. 14 - 15

²⁸⁹ T. HOBBS; op. cit

²⁹⁰ M.DIOUF, Libéralisations politiques ou transitions démocratiques. Perspectives africaines, Dakar, Codesria, 1998, 91p, p.2

²⁹¹ M.E. OWONA NGUINI, op.cit.

des façons de gouverner » et de revendiquer « *qui accroissent la violence, produisent le désordre* »

Les fondements de la démocratisation conflictuelle doivent être recherchés à partir de regards croisés sur la non transformation radicale des économies du pouvoir et de la crise de gouvernabilité subséquente (P.1) ; de « *l'économie de pillage* » avec sa confiscation privée des ressources (p2) ainsi que des ferments de fragmentation et de désorganisation socio-politique contenus au coeur des mutations internationales (p.3).

Paragraphe 1: LA DEMOCRATISATION CONFLICTUELLE ENTRE « CRISE D'EMERGENCE DU MODELE SOCIO-POLITIQUE PLURALISTE ²⁹² » ET CRISE DE GOUVERNABILITE

La démocratisation conflictuelle est la résultante d'une certaine pratique historique de pouvoir dans la post-colonie africaine. Cette pratique a structuré des interactions entre les multiples technologies de captation de la rente hégémonique du pouvoir, la guerre et la violence, l'accumulation économique et les activités illicites. Il s'ensuit que la violence a été et reste dans la plupart des cas un mode de production du pouvoir et de la domination, un moyen de sécurisation économique, un circuit d'ascension politique, de recomposition des élites et de redistribution du pouvoir. La crise de gouvernabilité et la criminalisation du politique peuvent se comprendre à partir d'un scrutement de la longue durée de la dénaturation du pouvoir politique (1), de l'échec des politiques transitionnelles et de la désinstitutionnalisation des ressources et moyens d'action politique (2) sans oublier l'avortement du projet d'édification de d'Etat de droit (3).

1) La dénaturation du pouvoir politique.

La notion de pouvoir politique reste sinon problématique du moins très peu pertinente dans la post-colonie africaine au regard de sa spectaculaire dénaturation, de l'érosion de sa base de légitimité, de la corruption de sa téléologie ainsi que de sa transformation en facteur principal de chaos social. Pourtant le statut anthropologique de tout pouvoir est d'ordonner le divers social ²⁹³ par un processus d'intervention efficace et légitime dans celui-ci. Cette intervention se fait dans et sous la forme d'un gouvernement organisé et doté d'autorité. Dans la postcolonie africaine l'insertion du pouvoir politique dans la

²⁹² M.E. OWONA NGUINI, op.cit

²⁹³ G. BALANDIER montre à propos que le pouvoir est nécessaire à toute société qui aspire un tant soit peu à la survie et à la pérennisation de son devenir historique. Tout pouvoir lutte d'abord contre le désordre, le chaos en recourant au besoin à des formes théocratiques. Cf. Anthropologie politique, Paris PUF, 1967, 240p. Dans le même ordre d'idées G. RUFFOLO, pour expliquer les fluctuations socio-politiques modernes, a avancé l'idée que le pouvoir était entrain d'être submergé par la puissance. Partant du postulat selon lequel la puissance est la somme des pulsions innovatrices de la société et le pouvoir la faculté d'ordonner, d'orienter et de gouverner ces pulsions et que toute société se caractérise par une tension entre puissance et pouvoir, cet auteur suggère que les sociétés modernes se caractérisent par une augmentation sans cesse de leur puissance et que les pouvoirs politiques sont devenus incapables de remplir leur fonctions de régulation et de maîtrise de la synergie sociale. Cf. Puissance et pouvoir. Les fluctuations géantes de l'Occident, Paris, Bernard Coutaz, « Col.Kaines Arles », 1988, 154 p.

sphère d'un bien privé ou d'une marchandise a été, ensemble avec le phénomène de sa sacralisation, l'inconfortable moment de la fin du pouvoir politique qui a mené inéluctablement au chaos social.

a) Privatisation, sacralisation et instrumentalisation du pouvoir politique ; fondements de la précarité socio-polique.

Il est de notoriété planétaire que « *le pouvoir africain* »²⁹⁴ est un pouvoir néopatrimonial,²⁹⁵ privatisé²⁹⁶ et sacralisé²⁹⁷. Lorsqu'on sait que le pouvoir est au coeur de toute politique, il est aisé de comprendre dans quelle mesure le pouvoir africain mieux son exercice contient des ferments d'éclatement et d'implosion sociale en Afrique. L'histoire du pouvoir politique en Afrique noire est l'histoire de sa confiscation et de sa sacralisation par un seul ou un groupe d'individus. Le sociologue J.M.ELA a fait une pénétrante analyse de la « *figure du père* »²⁹⁸ à laquelle renvoie toute expression sociale du pouvoir en Afrique. Le port, recto-verso de l'effigie du « *Père de la nation* » est la principale manifestation de la soumission au pouvoir du « *Guide* » - seul éclairé- et de la reconnaissance de ce pouvoir comme propriété exclusive de son détenteur, véritable « *Miracle* » déifié. Sous la figure du « *Miracle* » se cache par exemple Macias NGUEMA.

*« En 1972, nous apprend le professeur J. OWONA il se proclama président à vie, chef de la Nation et Président du Parti Uni National des Travailleurs (P.U.N.T.) ; commandant en chef de l'armée et grand Maître de l'Education, de la Science et de la Culture et le Seul Miracle que la Guinée Equatoriale ait produit »*²⁹⁹

En 1971 J.Bedel BOKASSA se proclame à son tour empereur de la Centrafrique tout et le transformant en domaine privé ne devant souffrir d'aucune contestation de la part de quiconque, même des enfants³⁰⁰. La main mise de « *l'autocrate vieillissant* » O. BONGO sur le patrimoine gabonais est

²⁹⁴ Contrairement à l'utilisation ziglierienne de l'expression. Pour J. ZIEGLER en effet, « le terme de pouvoir africain (...) désigne le pouvoir de résistance autonome qui oppose la société africaine agressive aux significations étrangères que tend à lui imposer le capital financier multinational » Le pouvoir africain, Paris, Seuil 1971 et 1979, p.19.

²⁹⁵ On pense ici à la thèse de J.F. MEDARD de l'Etat africain comme « Etat néopatrimonial », cf. J.F. MEDARD (textes réunis et présentés par), Etats d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise, Paris, Karthala, 1991, 408p..

²⁹⁶ « L'Etat en voie de privatisation », Politique africaine, 73, mars 99.

²⁹⁷ Voir le classique ouvrage de M. KAMTO, Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme africain, Paris, LGDJ, 1987

²⁹⁸ Cf. J.M.ELA., Quand l'Etat pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise, Paris, Karthala, 1990, 268 p.

²⁹⁹ J. OWONA, « La Guinée Equatoriale et la démocratisation. L'astucieux recours à un constitutionnalisme redhibitoire », Le mois d'Afrique, n° 208 209, avril - mai 1983, pp. 52 - 68 , p.52.

³⁰⁰ On se souvient du massacre, en 1979, des Lycéens et collégiens qui s'étaient manifestés contre le port d'un uniforme « scolaire » que l'empereur leur imposait: ce « massacre des enfants » a servi alors de concours de circonstance à une France néocoloniale objectivement menacée dans ses intérêts géostratégiques en Afrique centrale par le rapprochement entre BOKASSA et KADHAFI. Sur la violence du système BOKASSA lire A. BIGO, Pouvoir et obéissance en centrafrique, Karthala, 1988 , 327p.

légendaire³⁰¹. Le Tchad politique est un défilé de monocrates sanguinaires qui n'ont pu monopoliser le pouvoir ou quelques parcelles de pouvoirs que le temps de quelques années et cela, grâce à l'exercice aveuglé de la violence politique³⁰². Il n'est plus à revenir sur le mobutisme qui de l'avis de tous, est le modèle achevé de la néopatrimonialisation du pouvoir politique en Afrique au Sud du Sahara³⁰³; de même convient-il d'évoquer, tout simplement comme en passant, le pouvoir indivisible, sans partage du « *général rouge* » Denis SASSOU NGUESSO³⁰⁴. Le Rwanda et le Burundi sont des exemples patents de pouvoirs personnalisés par des individus ou par une succession d'individus sous la bénédiction et le couvert de groupes ethniques³⁰⁵.

Le corollaire de cette néopatrimonialisation du pouvoir, c'est sa sacralisation. Le pouvoir politique est ici, pour reprendre une formule de M. KAMTO, enfermé « *dans la sphère du sacré* » afin de mettre son détenteur à l'abri de toute contestation populaire ou individuelle. La sacralisation s'exprime par la divination du chef qui prend la figure du guide suprême (SEKOU TOURE), du sage (H. BOIGNY, O. BONGO), du **sauveur** (MOBUTU), du **rédempteur** (NKRUMAH), du **maître** (NYERERE), du **miracle** (M. NGUEMA). L.D. KABILA, après avoir chassé le vieux et mourant MOBUTU du pouvoir est devenu, en moins d'un an d'exercice du pouvoir, un « *Mzee* » (sage) qui « *a fait ce qu'il fallait* ». Tel est ce qu'indique au tout - venant à Kinshasa, les larges panneaux publicitaires exposant l'effigie du « *libérateur du 17 mai* ».

Dans la postcolonie africaine, les notions servant à qualifier la substance du pouvoir ou à désigner son détenteur de droit divin relèvent beaucoup plus du lexique religieux, du sacré et de l'exceptionnel. Le pouvoir ainsi sacralisé³⁰⁶ et personnalisé³⁰⁷ acquiert alors le statut d'un bien banal pour ses omniscients et déifiés détenteurs. Un bien banal qui procure des avantages symboliques et surtout matériels qui sont comme des marchandises qui se troquent contre allégeance bien exprimée et griotisme bien percutant. Le pouvoir devenu un bien du prince se transmue en un instrument d'enrichissement, d'accumulation et de domination. Le professeur J.M.ELA a mis à nu les « *jeux du pouvoirs* » africain plus soucieux de « *gouverner et de manger* » tout en reproduisant, en guise de masque, les mythes du développement et de la construction nationale, mythes de divertissement du reste de la société. Le pouvoir d'Etat en Afrique centrale et au delà, renvoie à une sémantique d'abord stomacale. C'est l'énonciation de « *la*

³⁰¹ Cf R. FELL, *Les idoles creuses*, Grassmann, Bierno (Suisse), 1973, 177p. voir également P. PEAN, *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 19883, 340p.

³⁰² Voir T. LEMONE, *Tchad. 1960 - 1990*, op. cit.

³⁰³ Voir N. KAR-L-IBOND, *Le Zaïre de demain, réflexion sur la troisième république du Congo*, Anvers, Soethoudt & Co, 1983, 97p.; J.C. WILLAME, *L'automne d'un despotisme*, Paris, Karthala, 1992, 226p.

³⁰⁴ Lire M. IMOUDILENO - MASSENGO, *République Populaire du Congo. Une escroquerie idéologique au cœur d'un long drame*, Paris, Maison Neuve et Carose, 1975, 263P;

³⁰⁵ Lire F. REYNTJENS *L'Afrique des Grands Lacs en crise : Rwanda, Burundi 1988 - 1994*, Paris, Karthala, 1994, 326p. L. DORSEY, *Historical Dictionary of Rwanda*, Metuchen, Scarecrow, 1994, 437 p.

³⁰⁶ M. KAMTO. *Pouvoir et doit....* op. cit.

³⁰⁷ R. SAND BROOK « Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste » *Politique africaine*, 26, juin 1987, pp 15 - 37

gouvernementalité du ventre »³⁰⁸. Le pouvoir politique est ainsi en Afrique ce Ph. MADELIN nomme « *l'or des dictatures* ». Par la seule conservation et exploitation de ce pouvoir s'amassent des fortunes immenses de la part de ceux qui occupent des positions d'autorité.

Cette exploitation du pouvoir par les « *kleptocrates africains* »³⁰⁹ s'appuie sur la distribution coercitive de la violence. C'est le phénomène de la « *criminalisation* » par excellence du pouvoir politique. Cette « *criminalisation* » du pouvoir s'accompagne de sa dénaturation qui est un des fondements de la conflictualisation politique. Car le pouvoir, tel qu'il s'exerce dans ce contexte n'est plus l'instrument d'ordonnement de la multitude politique, de la divergence sociale ; il s'affirme plutôt comme un instrument de sécrétion de la violence et d'antagonismes aigus.

b) Pouvoir factieux et militarisme : ressources de la violence politique.

Dans sa profondeur analytique habituelle, A. MBEMBE a posé le constat de la « *poussée d'entrepreneurs* » ou de « *gangs* » incrustés dans l'appareil d'Etat lui-même mais agissant aux frontières de « *l'officiel* » et de « *l'informel* », du parallèle et du « *clandestin* », leur imbrication avec les réseaux d'intérêts économiques et politiques non africains »³¹⁰. Même si cet auteur semble mettre l'accent dans son analyse sur l'élargissement de la surface des mercenaires dans le contrôle des gardes prétoriques africaines et la surveillance des « *trafics* » divers, il convient, semble-t-il, d'insister sur le fait que les détenteurs locaux du pouvoir politique en Afrique, par la dissidence qu'ils opèrent par rapport à l'ensemble de la société ainsi que par l'exercice de ce pouvoir en dehors des circuits classiques et nobles, se sont eux-mêmes transformés en groupes factionnels. J.J. KABAYAK note ainsi que le pouvoir africain « *correspond à une sorte de dispersion, de fragmentation sociale, en même temps qu'au refus de toute action institutionnelle. Le pouvoir devient une notion effritée, désuète* »³¹¹. Dans un pareil contexte, le pouvoir politique est éminemment un pouvoir factieux dont la violence est le principal mode de gestion et de conservation. La violence s'inscrit alors dans la gouvernementalité elle-même ; c'est-à-dire dans l'ensemble des institutions, des procédures, des circuits par lesquels un pouvoir discipline une population et règne sur un espace politique. La violence est inscrite dans l'acte de gouverner :

³⁰⁸ J.F. BAYART, *La politique du ventre*, op. cit. La « *politique du ventre* » chez cet auteur est un phénomène social total. Le ventre indique aussi bien le point de confluence des relations socio-politiques que des situations de pénurie alimentaire. Elle désigne les activités d'accumulation qui ouvrent la voie à l'ascension sociale, elle revoie au marivaudage et au « *deuxième bureau* ». Le ventre c'est aussi la corpuence, les forces occultes, indispensables à la maîtrise du pouvoir.

³⁰⁹ Ph. MADELIN. *L'or des dictatures*, Paris, Fayard, 1993, 485p.

³¹⁰ A. MBEMBE, « *Pouvoir, accumulation et violence* » pp. 233 - 256, in J.F. BAYART, C. TOULABOR, A. MBEMBE, *La politique par le bas en Afrique, Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992, 272 p.

³¹¹ J.B. KABAYAK, « *La conception du pouvoir et de la démocratie en Afrique noire après les indépendances* », *Le Mois d'Afrique*, n°244 - 246, juin - juillet 1986, pp. 23-38 p. 25

« Gouverner c'est assurer l'intervention du pouvoir sur un champ et sur des « cibles », sur un complexe d'hommes, de territoires et de choses. Une telle intervention (...) exige la mise en place d'appareils de relais, et d'instruments divers »³¹²

En se constituant en faction le pouvoir politique consacre sa délégitimation. C'est l'avènement du gangstérisme et du brigandage politiques car une fois couronnée la délégitimation du pouvoir, la violence inouïe ne reste plus que l'unique ressource et l'unique procès d'invention sociale du pouvoir.

La violence s'entretient et se cultive dans la militarisation politique qui traduit l'utilisation abusive et sans gangs de la force et de la brutalité comme procédures politiques ordinaires. On a ainsi parlé en Afrique de Warlordisme (warlords politics)³¹³ pour désigner une situation dans laquelle la violence et la brutalité politiques ne constituent nullement des « dysfonctionnements »³¹⁴ des appareils étatiques. La violence est plutôt « constitutive même de l'Etat et de sa reproduction ». Loin de constituer un dysfonctionnement par rapport à la logique globale de l'Etat, la violence est une ressource en même temps qu'un mode officiel d'action politique³¹⁵. La violence est ainsi devenue progressivement comme la nature, l'essence voire même la finalité du pouvoir politique en post-colonie. Elle se concentre et s'exerce par le biais du « commandement »³¹⁶ en tant que coercition, caporalisation et enrégimentement. J.P.CHRETIEN a vu dans les « crispations autour du pouvoir à garder ou à conquérir » l'une des « racines de la violence en Afrique contemporaine »³¹⁷.

La violence n'est pas que physique même si cette dernière forme est la plus visible. La version physique de la violence ne fait pas ombre à celle symbolique. La domination par la personnalisation du pouvoir se construit une dimension charismatique céleste et divine. La bouche du divin leader est l'organe de la vérité. Selon la parfaite description de J.B. NTANDOU ;

« le monarque se croit né avec un spectre à la main investit d'un mandat précis, revêtu d'un cachet présidentiel. En somme un spécimen rare, doué à cent pour cent, intolérant, ne supportant vu la multiplicité surhumaine de ses dons, la critique ni la contradiction (...) Donc rédempteur, il mérite d'être défié statufié. La dissémination de son portrait rappelle le crucifix dans les Eglises »³¹⁸

³¹² A. MBEMBE. op. cit.

³¹³ Lire M. GAUD et L. PORGES, « Biographie de quatorze chefs de guerre » *Afrique contemporaine*, n° spécial, « L'Afrique face aux conflits » n° 189, oct.dec.1996

³¹⁴ P. CHABAL, « Pouvoir et violence en Afrique postcoloniale », pp 51 - 64, *Politique Africaine*, 42, juin 1991

³¹⁵ Voir sur ce point de vue R.CHARTON ET R. MAY, « Warlords and Militarism ici Chad », *Review of African Political Economy*, 45, 1989, pp. 12 - 25

³¹⁶ Voir A. MBEMBE, « Notes provisoires sur la postcolonie » *Politique africaine*, 60, Décembre 1995, pp.76-109

³¹⁷ J.P.CHRETIEN, « Les racines de la violence contemporaine en Afrique », *Politique africaine*, 42, juin 1991, pp. 15 - 27

³¹⁸ J. NTANDOU, *L'Afrique mystifiée*, Paris, L'Harmattan, 1976, p. 76

Les lieux d'incarcération sont les lieux de disciplinarisation des comportements socio-politiques, de correction des opinions et de l'inculcation du respect de l'autorité et de la légitimité des princes régnants. On se souvient, de vive et triste mémoire, de la célébrité de quelques lieux de torture politique et de liquidation des « *subversifs* » réels ou imaginaires comme Yoko ou Tcholliré au Cameroun, Ngaragba en R.C.A, la piscine de Ndjamena au Tchad etc.

Le pouvoir politique, pouvoir d'Etat confisqué par un bloc historique qui « *se refuse à toute action institutionnelle* » et qui fait recours à la distribution abusive de la violence comme mode de domination, n'est pourtant pas à l'abri de toute fragmentation ou dispersion eu égard à la divergence des intérêts et des aspirations qui caractérise les divers segments du bloc. Dans la plupart des cas, la faction au pouvoir dans un Etat n'a elle-même jamais été à l'abri de tout phénomène de (re)factionnalisation. Au gré des intérêts divergents, suite aux querelles de partage du butin, par refus de totalitarisme monopolistique de leur chef qui distille au sein de la faction une violence pareille à celle que cette dernière distille à son tour au sein de la majorité sociale, les factions qui contrôlent les symboles de l'Etat se sont souvent disloquées. Il s'ensuit, comme on l'a vu au Tchad ou comme c'est le cas aujourd'hui en République du Congo, une multitude de factions qui s'engagent dans une étrangère guerre de tous contre tous. Dans la plupart des pays, c'est toujours l'homme de main d'hier qui se transforme du jour au lendemain en boureau de son chef et en « *libérateur* » du peuple. Le Congo-Brazaville, le Centrafrique, la Guinée Equatoriale, la République démocratique du Congo peuvent dans une certaine mesure être rangés sur ces cas de figure. Les clivages intrafactionnels, qui s'expriment au départ en de micro-factions se nationalisent par le recrutement de nombreux adeptes à travers le champ national. Le recrutement, dans la plupart des cas, épouse les contours de la diversité ethno-nationale et/ou géographique. Dans un tel environnement socio-politique, la politique devient foncièrement instable avec ses renversements déroutants d'alliances et des stratégies d'implosion sociale qui les accompagnent

L'implosion du pouvoir politique ne trouve pas seulement ses origines dans les jeux et les anti-jeux intrafactionnels. Des groupes sociaux s'organisent à la périphérie ou en marge des pouvoirs factieux et vont, de façon intrépide et non sans relents de revenchardisme, à l'encontre de la violence illégitime distribuée au tout venant politique par les groupes qui ont investis les lieux symboliques de la représentativité étatique et d'incarnation de la souveraineté. Il ne s'agit pas ici de querelles de palais mais de mouvements politico-militaires, le plus souvent ethniquement revendiqués et colorés et qui, lorsqu'ils ne parviennent pas à s'accaparer de force du pouvoir, se chargent de construire leur propre espace territorial de contrôle des ressources. Tel est à bien des égards le registre d'inscription des guerres civiles d'Angola, du Rwanda, du Burundi, du Tchad, de la RDC. Dans tous ces pays agissent, chacun pour soi, des chefs de guerre ou de faction, mieux des entrepreneurs militaires qui sont en même temps des entrepreneurs politiques et dont la finalité stratégique est sinon la capture de

l'ensemble national du moins la sanctuarisation de larges portions de territoires des Etats. Comme le commente si bien A. MBEMBE,

« Adossés, sur des bases régionales, ils s'arrangent pour placer sous leur contrôle l'ensemble des ressources disponibles sur leurs fiefs. Puis progressivement, ils étendent leur surface d'action, contraignant le pouvoir central à abdiquer des portions substantielles de son hégémonie sur l'ensemble d'un territoire donné. Les ressources produites au cours de cette équipée sont reconverties en ressources de la domination politique, guerre et montée de l'Etat se soutenant réciproquement -ou alors la guerre servant à la destitution d'un bloc hégémonique et son remplacement par un autre »³¹⁹

J. SAVIMBI et son armée de l'Unita, les miliciens Zoulous obéissant au « *Shadow Cabinet* » du président renversé Pascal LISSOUBA de même que les Ninjas de Bernard KOLELAS, les rebelles Hutus du CNDD de Léonard NYANGOMA, les Ex-FAR et les Interhamwés, les rebelles de J.P. ONDEKANE, le RCD etc; tous ces mouvements armés contraignent les pouvoirs centraux des Etats dans lesquels ils opèrent à abdiquer des portions substantielles de leur hégémonie sur les ensembles territoriaux de leurs Etats. Ainsi, le chaos politique s'inscrit dans la structure du pouvoir politique africain.

La nature du pouvoir politique, sa structure interne, ses modes d'expression et de légitimation transforment le champ du jeu politique national en prêt-à-exploser. Le discours inaugural des après-putsch, discours de légitimation *a posteriori* des coups de force, reviennent toujours sur la nature népotiste, assassine, égoïste, prébendée et néocoloniale des régimes déchus. Faire déchoir « *les pouvoirs qui pillent et tuent* » se mue alors en exigence morale, nécessité politique, impératif économique ; en un mot en « *opération humanitaire* » de sauvetage du peuple pris en otage par des Egocrates impénitents et des « *politicards véreux* ». Il n'est pas en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier de lendemain de renversement de régime qui ne s'accompagne de l'auto-construction, par les nouveaux « *hommes forts* », d'un lourd masque de Moïse biblique. Il serait fastidieux sans doute d'enumerer ces multiples mouvements soit de « *sursaut national* », de « *redressement* », de « *rectification* », de « *patriotisme* », de « *salut* » ; ou encore de « *libération* ».

L'avènement de la démocratisation n'a nullement inauguré l'ère du « *printemps de l'Afrique* »³²⁰ en ce qui concerne les technologies de conquête, de gestion et de conservation du pouvoir politique. Le pouvoir dans la post colonie post parti-unique est resté aussi factieux, prébendé, « *criminel* » que sous la période du parti unique. La réalité africaine, c'est que la décomposition de l'ordre du parti unique, avec son cortège de caporalisation et d'enrégimentement par le travail local des forces émancipatrices, n'a pas érodé le caractère monolithique de ce

³¹⁹ A. MBEMBE, « *Pouvoir, violence, accumulation* », op. cit, p. 251.

³²⁰ A. BOURGI et C. CASTERAN, *Le printemps de l'Afrique*, Paris, Hachette, 1991, 186 p..

pouvoir qui a plutôt développé une extraordinaire capacité de renouvellement et de rétention de ses bases matérielles, de ses circuits de révivification de même que de ses technologies d'intervention sociale. La disparition du parti unique que tout le monde s'accordait à percevoir comme le bouclier du pouvoir monolithique permet aujourd'hui de relativiser cette lecture. Le parti unique était certes le bouclier et le support du pouvoir monolithique, mais il n'en constituait pas l'essence. Il appert maintenant que tout semble se jouer autour des deux parties que constituent l'armée et l'administration directement sous le contrôle et le commandement des autocrates devenus « *démocrates* ». Il convient de reconnaître aujourd'hui que le parti unique était dans une certaine mesure l'instrument de légitimation populaire de ce pouvoir à partir de sa posture spécifique de « *creuset de l'unité nationale* ». Le pouvoir monolithique s'est maintenu dans la plupart des cas malgré sa vertigineuse minorisation dans tous les Etats ou presque. En Angola, au Cameroun, au Tchad, en Guinée Equatoriale, au Gabon les élections multipartistes ont vu la reconduction trouble des anciens pouvoirs dans un contexte de difficile traduction institutionnelle des rapports de force socio-politiques. En R.C.A, au Congo par exemple l'alternance démocratique au sommet de l'Etat n'a pas induit une alternative politique, ni une nouvelle visibilité du système politique ; elle n'a pas non plus ébranlé les assises structurelles du monolithisme. Quant au Rwanda et au Zaïre et tout récemment au Congo l'alternance par voie d'insurrection armée ou de guerre civile victorieuse n'a induit aucune mutation dans les manières de faire la politique. Comme on dit dans les rues de Kinshasa « *nous sommes dans le même taxi, seul le chauffeur a changé* ». Le Congo et le Burundi ont vu le retour par les armes d'anciens dictateurs honnis et vomis par les urnes.³²¹

On comprend pourquoi les démons factionnels n'ont pas disparu de la vie politique. La donne multipartiste s'est instrumentalisée et s'est muée en contexte favorable de légitimation politico-juridique du factionnalisme. A l'échelle sous-régionale, la plupart des partis en compétition explosive ne sont que des morceaux issus de l'éclatement des anciens partis uniques. Dans la mesure où ces morceaux de l'ancien parti unique ont à leur tête des compétiteurs politiques qui ne sont plus tout simplement des adversaires mais de véritables ennemis politiques au regard de la sédimentation dans leur subconscient des frustrations issues de coups politiques réussis par les uns et les autres, il devient relativement aisé de comprendre la propension de ces leaders à la désinstitutionnalisation des moyens et des ressources du combat politique. La non-rationalisation du pouvoir politique post-monolithique aidant, la situation devient celle de l'inéluctabilité de l'implosion sociale en période de démocratisation.

Dans un contexte de « *rareté matérielle* » ambiante, l'archarnement pour l'acquisition d'une position de pouvoir qui équivaut à l'acquisition d'un instrument d'accumulation sans thésaurisation et sans travail prend l'allure d'un combat dramatique dans des sociétés instruites par de nombreux exemples de collusion entre trajectoire politique et itinéraire d'accumulation.

³²¹ Cf. P.QUANTIN « L'Afrique centrale dans la guerre : Les Etats fantômes ne meurent jamais », African Journal of Political Science, November 1999.

Au demeurant, la factionnalisation du pouvoir politique, son insertion dans les stratégies d'accumulation insolentes des détenteurs des positions d'autorité, son enfermement dans la cuirasse de « *l'homme fort* », sa criminalisation et sa militarisation ; en un mot sa dénaturation, toutes choses qui semblent devenir comme ses constantes historiques en font le noeud gordien de la dynamique démocratique conflictuelle qui traverse le continent noir à l'aube du XXI^e siècle. On se trouve dans la post-colonie africaine, dans une situation inédite non pas de la fin du pouvoir politique par sa dénaturtion mais plutôt d'absence chronique de pouvoir. Dans la plupart des pays africains il n'y a pas eu de négociation du « *pacte social* » fondateur de l'Etat-nation. Un groupe « *d'indigènes alphabétisés* » avait, dans la plupart des pays, hérité pour leur propre profit des structures étatiques « *imposées* » par la colonisation en reconduisant les appareils coercitifs laissés par le colon. Des Etats imposés nés de la violence sont ainsi livrés aux mains de « *Commis mis comme des princes Venus nus de leurs provinces* »³²² ; lesquels commis seront incapables de construire le pouvoir.³²³

2) Echec des politiques transitionnelles et désinstitutionnalisation des ressources et des moyens politiques.

La « *nouvelle moralité* » politique internationale s'inscrit dans un mouvement général du monde qui fait de la démocratie et de l'Etat de droit une contrainte axiologico-politique dont dépend la modernité politique des Etats. Aussi, l'exigence fondamentale de l'entrée des Etats dans le concert des nations civilisées et modernes est d'amorcer une transition vers l'horizon politique unique qu'est devenu la mondialisation. En tant que universalisation des valeurs politiques dominantes dans un « *temps mondial* » à forte coloration néolibérale, la mondialisation s'avère la source et l'aboutissement des politiques transitionnelles à l'œuvre dans le Tiers-Monde en général et en Afrique centrale en particulier. La téléologie des politiques transitionnelles, est l'instauration d'une société politique moderne et rationnelle par l'institutionnalisation du jeu politique ainsi que la pacification de l'alternance et de l'aternative politiques dans des Etats où la violence était seule régulatrice du champ politique. Malheureusement la transition démocratique semble aujourd'hui un échec qui ouvre la voie au retour de l'achaïsme politique.

a) La désynchronisation entre mobilisation et participation politiques : fondement de l'échec des politiques transitionnelles.

Le grondement de la société civile africaine³²⁴ à travers les proclamations combatives, le langage effusif, les formules imprécatoires, les stratégies

³²² E. MVENG, « Paupérisation et développement en Afrique noire » op. cit.

³²³ Le professeur J. MFOULOU écrit à cet effet : « Les Africains ont vite fait de transformer le nationalisme en xénophobie, de dresser des structures d'embrigadement ou d'édifier des structures nationales de solidarité et de faire passer l'unanimité pour le consensus et l'unité nationale... » in « Les non-dits de la « démocratisation » en Afrique », *Revue Camerounaise de Relations Internationales*, IV, 1 - 2, décembre 1997, pp. 36 - 50, p. 37.

³²⁴ *Jeune Afrique Economique*, « L'Afrique gronde » (La Une), n° 131, Mai 1990

d'implosion sociale et le rejet des princes en crise de légitimité, la banalisation de l'institution étatique a traduit, plus qu'une disqualification de l'enfermement du quotidien unanimitaire et de sa culture politique de sujétion, une exigence rigoureuse de la mutation des finalités et des procédés de gouvernement.. Une mutation de fond en comble qui doit voir la réinstitution effective des libertés fondamentales, l'autorisation de la culture politique de participation, la restitution de la parole multiple, l'ouverture d'un agora politique par les forces sociales profondes. Dit autrement les mobilisations des années 90 et 91 visaient une révision totale de la distribution du pouvoir, de l'avoir et du savoir ainsi qu'une mutation voire une institutionnalisation de nouvelles normes et valeurs politiques.

Malheureusement, la grande rupture n'a pas eu lieu : les mobilisations multidimensionnelles en cours ne se sont pas avérées porteuses de mutations génitrices des intitutrices nouvelles de nouveaux modes de gouvernement. Au rebours les profondes mobilisations populaires ont paradoxalement vu une faible sinon une absence de participation des couches nombreuses à la gestion et à la prise de décisions politiques. On se trouve ici à la racine de ce qui est apparu comme une criminalisation des transitions politiques, véritable carburant des tensions insurrectionnelles. Parce que la raison démocratique est une raison critique, délibérative et participative selon l'échelle de la majorité, toute pratique politique qui ne s'y accomode pas relève de la criminalisation du politique tout en constituant une enfreinte à la « *moralité politique* » internationale. Ce manquement à l'éthique démocratique se constitue en source de légitimité du processus d'exploration et de mise en oeuvre des moyens alternatifs de « *faire la politique* » ; moyens parmi lesquels la logique insurrectionnelle jouit d'un grand avantage comparatif ³²⁵

En Afrique centrale, près d'une décennie de pratique démocratique n'a fait qu'accentuer aux yeux des observateurs et des analystes, l'inobservance des règles minimales du jeu démocratique. Dans la plupart des pays de la sous-région, des techiques de minorisation des majorités électorales ont été raffinées. Parmi ces techniques figurent en bonne place les ajustements constitutionnels, la théâtralité et la dictature procédurales, l'omniprésence des armées qui sont des parties intégrantes des blocs hégémoniques, la déresponsabilisation et la démission tout à la fois des cours suprêmes qui participent de la faction dominante ³²⁶, l'élitisme démocratique et la dualisation sociale ³²⁷. Dans une telle situation où la transparence et l'équitabilité du jeu politique deviennent impossibles, il y a une inéluctabilité de la montée des extrémismes qui culminent dans la violence politique.

L'inadéquation entre mobilisation et participation politiques fait son lit dans la dualisation sociale. La dualisation sociale est « *la scission du système social entre des groupes intégrés et des groupes exclus* ». Les groupes intégrés

³²⁵ Voir J. BAKARY « La démocratie en Afrique; L'ère post-électorale ? » Bulletin de codesria, n°314 1998, pp. 9 - 15

³²⁶ L. SINDJOUN, « La cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun » Afrique et développement, Vol. XIX, n° 2, 1994, pp. 21 - 69

³²⁷ J.A. COHEN, « Quelle démocratie ? Perspectives critiques sur les transitions démocratiques en Amérique latine » Revue Internationale de Politique Comparée, vol. 2, 1995, pp. 353 -368

monopolisent la gestion de la démocratisation tout en faisant un instrument de reproduction et de renforcement des inégalités sociales. Ici une certaine élite s'arroge le monopole exclusif de la représentativité politique. Telle que mise en œuvre par la « bourgeoisie bureaucratique », la démocratisation est un « processus de changement fonctionnel » du point de vue des intérêts de la classe dominante ; elle est un renouvellement des modes légitimes de domination ; c'est-à-dire ratifiés par le peuple. Puisque la délégitimation du parti unique a hypothéqué sa fonction exploitatrice, il a fallu réinventer un nouveau mode de préservation des intérêts des compradores nationaux et de leurs complices. C'est la stratégie bourgeoise de la transition.

« Les nouveaux régimes démocratiques, écrit J.A. COHEN, peuvent concéder un certain pluralisme et une certaine ouverture des institutions, mais la domination est incompatible avec d'importantes mobilisations populaires en faveur des changements sociaux systématiques. La démocratie est tolérée à condition que les intérêts fondamentaux de la bourgeoisie ne puissent être attaqués »³²⁸

C'est dans ce contexte précis qu'il faut situer l'extraordinaire capacité des anciens chefs politiques à reconstruire les bases matérielles et les soutiens extérieurs de leur pouvoir. D'où la transformation de la plupart des conférences nationales souveraines -consécration de la rupture d'avec l'ancien ordre - en un simple cirque socio-politique destiné au défolement, à la réduction de la tension chez des esprits surchauffés. Au départ des bombes politiques, les conférences nationales se sont progressivement transformées en de simples pétards mouillés. Les conférences nationales n'ont finalement pas tenu leur rôle d'instance de renégociation du « contrat social » fondateur d'un nouvel ordre étatique comme l'a pensé F. EBOUSSI BOULAGA, elles n'ont pas pu être non plus des lieux de rencontre entre gouvernants et gouvernés ni même des thérapeutiques collectives comme l'a avancé M. KAMTO dans ses « *Réflexions sur une précondition du développement en Afrique* »³²⁹. Il devient de plus en plus vraisemblable de nos jours qu'il s'est plutôt agité de « *Réunions d'élites concurrentes, mais pas alternatives, c'est-à-dire articulées sur d'autres ressources que l'appareil politico-bureaucratique* »³³⁰

Contrairement à l'idéal de la démocratie qui est non seulement la construction du « *principe de la souveraineté populaire et de la garantie des droits fondamentaux sous la protection de codes de lois* »³³¹, mais aussi l'édification d'une société égalitaire par l'élimination des distinctions entre gouvernants et gouvernés, la révolution démocratique africaine semble paradoxalement s'inscrire dans une dynamique de renforcement des disparités

³²⁸ J.A. COHEN, op. cit. p. 361

³²⁹ M. KAMTO, *L'urgence de la pensée*, op. cit

³³⁰ D. DARBONNE « La démocratisation en Afrique subsaharienne », Forum, *RIPC*, vol2 n°2 1995, pp. 489-490

³³¹ F. FUKUYAMA, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, op. cit.

sociales. La démocratisation qui s'est pourtant affichée dès le départ comme une critique de la quotidienneté inégalitaire et comme un refus du monopole de la participation et de la gestion politiques par les caciques du parti unique, s'est très vite vue intégrée dans l'ordre dominant. Ce d'autant plus que les maîtres de l'agenda du jeu politique ainsi que ses principaux arbitres sont du camp dominant.

La dualisation de la société en groupes intégrés/groupes exclus débouche sur un système clientéliste qui participe de la construction d'un nouveau type de citoyenneté. Comme s'interroge si bien J. A. COHEN :

« si la démocratie suppose une égalité -ne serait-ce que formelle- entre les citoyens d'un Etat, alors quel type de citoyenneté, quel type de démocratie peuvent exister dans des situations de dualisation et d'exclusion sociale ? »³³²

La pratique démocratique en Afrique montre que l'intégration politique du bas par le haut prend la forme « d'une citoyenneté subalterne, dévaluée, clientélaire » ou la séduction électorale par exemple se résume à la distribution des pourboires. Pour une explication pertinente de ce phénomène il convient de prendre en compte, comme le fait J.A. MBEMBE, le contenu économique des Etats en transition. La rareté matérielle³³³ fait en sorte les citoyens s'assujettissent en troquant leur souveraineté contre un avoir symbolique :

« ... La citoyenneté démocratique, souligne J.A. COHEN, ne s'applique pas réellement à tous ; mais seules aux groupes sociaux économiques intégrés (...) Le problème central posé par la transition (...) est la contradiction entre un processus institutionnel relativement ouvert et un système de reproduction des inégalités qui rejette hors de la citoyenneté effective un pourcentage considérable de la population, et débouche sur une forme de pluralisme limité de fait au groupes d'élites »³³⁴

Il faut appréhender la citoyenneté comme construction politique et sociale et faire l'inventaire des contraintes politiques et sociales ainsi que des pressions économiques structuratrices des manières de voir et du niveau légitime d'insertion sociale pour avoir une vue assez claire du rapport de l'individu à l'Etat. Ce niveau d'insertion détermine le système de classement et d'exercice effectif des droits et devoirs que confère à l'individu le lien juridique qui le rattache à la population constitutive d'un Etat ; car des conditions sociales dépend le système de classement. Il ne faut donc pas s'étonner du fait que la démocratisation africaine n'ait pas pris l'engagement de lutter contre les profondes inégalités socio-politiques et d'entreprendre une reconstruction

³³² J.A. COHEN, op. cit., p. 363

³³³ A. MBEMBE « Une économie de la prédation... » opt. cit.

³³⁴ J.A. COHEN, Ibid, pp. 364 - 365.

politique de la citoyenneté. Ce constat de I. RAMONET est celui qui rend sans doute le mieux compte des situations sociales qui se perpétuent à travers les politiques dites de « *transition démocratique* » ou de « *bonne gouvernance* » :

Partout la cohésion sociale continue de se lézarder. Au sommet se renforce une caste de plus en plus aisée (...). En revanche, vers le bas, les poches de pauvreté s'élargissent. De nombreux citoyens marginalisés ne sont plus en mesure d'exercer les droits que la démocratie formellement leur reconnaît »³³⁵

Et à Tessa BAKARY de conclure :

« La démocratisation a pour résultat paradoxal, l'exclusion, la production de « métèques », de citoyens de seconde zone, des « allogènes politiques » dans leur propre pays »³³⁶

La citoyenneté dans un tel contexte est le masque qui dissimule d'autres formes d'identification collective plus fortes et mieux structurées : ethnie, secte, religion, réseaux divers. Les formes d'identification collectives s'organisent sur des bases militaires pour mieux assurer la défense de leurs intérêts propres dans un contexte d'éclatement et de choc des allégeances. Les « *guerres fauves* » deviennent alors inéluctables.

b) Crise transitionnelle et désinstitutionnalisation des ressources politiques ou « la politique par d'autres moyens »

Les élections sont au cœur des politiques transitionnelles. Il en est ainsi parce que les systèmes électoraux sont l'unité de mesure des démocraties et des Etats de droit. De fait l'élection est la procédure normale de fabrication et d'attestation de la légitimité au nom de laquelle se gère le pouvoir politique ; principale technique de transfert pacifique de la légitimité et pacification de l'alternance politique : ultime marque de civilisation politique. La démocratie substantielle, c'est-à-dire le pluralisme politique, économique et social a donc pour pendant nécessaire la démocratie procédurale, système de compétition et de sélection -c'est l'essentiel du jeu électoral- qui repose sur des règles claires et distinctes de manière à pouvoir garantir à tous les protagonistes d'égales chances d'accès au pouvoir. C'est aussi la traduction de l'expression du respect du suffrage des citoyens³³⁷. La munitie électorale, c'est-à-dire sa rigueur organisationnelle, sa transparence, sa neutralité garantit la validité de tout scrutin, suscite l'adhésion des acteurs au jeu politique, à ses modalités et conditionne l'acceptation du verdict des urnes. Le consensus procédural est alors l'ingrédient

³³⁵ I. RAMONET, in *Le monde diplomatique*, n°515, mai 1997, p. 11.

³³⁶ T. BAKARY, art. cit., p. 13

³³⁷ Voir N. MOUELLE KOMBI, « Consultations électorales et respect de l'expression des citoyens » *Afrique 2000*, n° 16, Jan. Fev. Mars 1994, pp. 41 - 50

principal de sédimentation des démocraties représentatives dont l'élection est le noyau dur³³⁸.

Au regard de ce qui précède, la « *crise de l'élection* » est lourde de conséquences pour la civilisation des moeurs, des jeux et des enjeux politiques. Il y a désormais dans les transitions africaines comme une perte de la signification de l'importance des élections. Les élections n'ont pas pu traduire la rupture politique en défaisant les autoritarismes politiques trentenaires de même qu'elles se sont avérées inaptes à être des instruments de mesure des progrès démocratiques. D'où la tendance -- qui va s'alourdissant -- à la légitimation de « *la politique par d'autres moyens* »³³⁹. Dans « *L'ère post-électorale* » qu'il annonce pour l'Afrique démocratique, T.BAKARY écrit non sans pertinence :

« L'exit option, le repli, la fuite ou le refuge dans la sphère du bonheur privé après l'engagement intensif dans l'action collective des années 1990-1992 (...), pourrait être l'expression de la « désillusion démocratique », du sentiment de l'inutilité des élections et de la nécessité de trouver d'autres moyens pour amener le changement politique, l'expression de la menace qui pèse ici comme ailleurs sur les processus de transition politique.[...] Les moyens beaucoup les ont trouvés ou l'entrevoient dans une vision héroïque et « martyrologique » ou révolutionnaire du changement politique, dans les apologies léniniste et soreliennes de la violence (...), témoignage du fait que nombre d'activités politiques ont du mal à vider leur cuti maxiste. Ces moyens trouveraient leur symbole dans Kabila mais aussi avant lui et sur des registres fort différents, Yewori Museveni, Amadou Toumani Touré, Paul Kagamé, Pierre Buyoya, Yoya Djameh, Jonnhy Paul Koroma, Ibrahim Mainassara Baré et plus récemment Denis Sassou Nguesso. La « Kabilisation » du changement politique ou la fascination que le « syndrome de Kabila » exerce sur les acteurs politiques, dirigeants et opposants confondus, est tout simplement Öfascinante »³⁴⁰

La forte dévalorisation des élections africaines légitime la sortie des circuits institutionnels de la recherche de l'hégémonie politique et consacre la prééminence du banditisme politique. Le banditisme politique est la politique para-institutionnelle. Les bandits politiques sont les hors-la-loi politiques qui inscrivent la violence dans le repertoire culturel des modes d'action politique et d'ascension sociale. Dans un tel contexte « *une croyance dans les vertus de la violence comme moyen d'accumulation de ressources et de prestige* » devient la croyance dominante et exerce une véritable hégémonie sur les entrepreneurs politiques pour lesquels :

³³⁸ P. MARTIN, *Les systèmes électoraux et les modes de scrutin*, Paris, Montchretien, 1994, 160p.

³³⁹ T.BAKARY, *op.cit.* p.12

³⁴⁰ *Ibid.*, p.13

« La guerre constitue une forme d'accumulation de richesses et de prestige. Loin d'être vécue comme une malédiction, elle est au contraire le moment historique opportun de répartition des ressources économiques et politiques (...), ressource fondamentale [du] mode de fonctionnement politique (...) . Loin d'être le produit de la décomposition et de recomposition des élites (...), la consolidation du pouvoir (...) procure une rente économique-financière (...), constitue aussi pour les jeunes sans ressource l'occasion de pratiquer le métier des armes (...) La guerre civile s'apparente dans cette perspective à une voie d'ascension sociale »³⁴¹

Il convient de préciser que le banditisme politique est une technologie qui ne concerne pas que les groupes exclus ou marginalisés dans le jeu politique officiel et institutionnel. Les expériences de criminalisation de la démocratisation en cours sous les « *tristes tropiques* » constituent un moment d'attestation du fait que le banditisme politique

« concerne autant les militaires que les maquisards (...), les notables que les délinquants, qui sous des appartenances diverses, demeurent très proches les uns les autres par leur trajectoire. Chacun d'entre eux prétend au monopole du pouvoir; qu'il soit local, régional ou national. Chacun use de la ruse et de la violence à cette fin »³⁴²

Pour les prédateurs politiques illégitimement accrochés au pouvoir, la culture de la violence politique et de l'insécurité socio-économique devient la condition de la consolidation et de la conservation du pouvoir. La culture de la violence comme voie marginale d'accès au pouvoir est un prétexte de légitimation de la foudroyante et destructrice contre-violence d'Etat. Le prétexte de nettoyage des poches des « *bandits* » par la faction de l'armée qui contrôle les symboles de l'Etat, et de ce fait se proclame armée régulière, le discours lénifiant de la restauration de l'ordre et de l'autorité de l'Etat, l'argument technique de la pacification, de la réconciliation et de la reconstruction sont des masques idéologico-éthiques qui couvrent en fait l'usage abusif de la violence et la banalisation des politiques de répression et de sang par les pouvoirs illégitimes et parfois même illégaux. Par ailleurs la voie para institutionnelle d'accès au pouvoir ou à l'hégémonie politique que symbolise désormais la « *Kabilaisation* » s'est finalement consacrée comme un instrument de distribution des richesses et de recomposition des élites qui aspirent chacune à une part d'hégémonie politique.

En Afrique centrale, l'actualité du désordre politique de cette fin de siècle trouve dans le banditisme politique son principal fondement. La R.D.C, le Congo-

³⁴¹ Voir L. MARTINEZ, « Laguerre civile en Algérie : une rente politico-financière », *Bulletin du Codesria*, n° 3/4 1998, pp. 4-9

³⁴² Ibid.

Brazzaville, la R.C.A, le Tchad, l'Angola, le Rwanda, le Burundi sont des pays dont les trajectoires politiques post-partis uniques s'inscrivent globalement dans cette conjoncture. Dans tous ces pays, suite à la difficile mise en oeuvre du changement politique, l'exercice de la violence légitime s'est démonopolisé au profit des divers réseaux et groupes qui se sont militarisés. La violence privée et la contre violence officielle sont le mode essentiel de régulation des sociétés politiques effondrées. La violence susceptible d'être mobilisée par un groupe décide de sa place dans la hiérarchie des positions politiques ainsi que dans le contrôle des ressources.

Au total, la « *crise de l'élection* »; c'est-à-dire son incapacité structurelle à traduire sur le plan institutionnel les rapports de force sociaux, sa capture et sa domestication par le bloc hégémonique dominant sont au fondement du recours à « *des moyens traumatiques et archaïques de changement politique* ». La démocratisation conflictuelle trouve dans cette « *crise de l'élection* » une source majeure.

3) Difficile (re)fondation de l'Etat de droit et crise de gouvernabilité : une source de conflagration politique.

Malgré le « *crachat omniniant* » qui a été la signature spécifique de l'irruption des forces populaires dans le domaine de la problématique politique légitime, les régimes sclérosés africains ont pour la plupart survécu en accentuant leur capacité de nuisance. Le combat contre le pouvoir tentaculaire et nuisible hérité du parti unique semble ne point se trancher au bénéfice des forces émancipatrices par ce qu'il se déroule dans un cadre structurellement biaisé. Comme le souligne M. E. OWONA NGUINI, « *Le contexte de libéralisation politique est confronté à la persistance d'une culture autoritaire du pouvoir perceptible dans la récurrence d'importantes « violations des droits de l'homme » dans les pays d'Afrique centrale, ce qui souligne la fragilité du consensus sur les règles du jeu devant régir le changement* »³⁴³ Pour l'essentiel, le cadre transitionnel biaisé -- de la dénaturation du pouvoir politique, des crises transitionnelles, de la désinstitutionnalisation des ressources et moyens d'action politique -- ne constitue rien moins qu'une institutionnalisation du statu quo politique. Le projet politique de l'Etat de droit initié par les revendications populaires de 1990-1991 se trouve ainsi avorté; avortement qui aboutit à une cristallisation de la crise de gouvernabilité.

a) Politique transistionnelle et Etat de droit : la difficile attestation

En Afrique l'avènement de l'Etat de droit subit les modèles paradigmatiques de « *l'Etat importé* »/ « *occidentalisation de l'ordre politique* », de « *la mondialisation du temps occidental* »³⁴⁴, de la critique des « *néocolonialismes* »

³⁴³ Op.cit.

³⁴⁴ Voir B.BADIE, *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992, 326 p.

ou de la «quotidienneté»³⁴⁵ « d'une « oportunité politique », ou encore du « mimétisme » ou de « l'import-export » constitutionnel³⁴⁶. Qu'il soit analysé sous la grille théorique d'une « sociologie des influences juridiques » ou d'une « oportunité politique »³⁴⁷, il reste que l'Etat de droit a acquis dans le nouvel ordre mondial une richesse symbolique si bien qu'il est devenu le projet politique majeur de toute nation qui aspire à l'accession à la modernité politique. En tant qu'attestation de la modernité/universalité, l'Etat de droit a acquis une véritable hégémonie téléologique comme le souligne pertinemment J.CHEVALLIER : « *L'Etat de droit se présente dans les sociétés contemporaines comme un véritable contrainte axiologique, dont dépend la légitimité politique* »³⁴⁸.

L'Etat de droit est l'« axiologisation » du socio-politique. Et qui dit axiologie dit production normative dans son interaction permanente avec l'idéologie pour autant que l'énonciation des normes est la résultante d'une vision du monde : ordonnancement et encadrement du réel à partir de certains principes.³⁴⁹ L'Etat de droit est la dimension juridique du triomphe du libéralisme démocratique. Il participe de l'instauration dans un monde pourtant pluriel d'un « noyau éthique commun »; symbolique de ce que B. TIBI nomme la « nouvelle moralité internationale ». Une civilisation politique transculturelle et transnationale semble plus que jamais irréfutable malgré la pertinence des paradigmes réalistes et conflictuels comme celui du « choc des civilisations »³⁵⁰. Initialement construit pour encadrer et limiter la puissance de l'Etat par le droit, la théorie de l'Etat de droit a connu une évolution substantielle et une mutation sémantique au point qu'il

*« va désormais être entendu comme impliquant l'adhésion à un ensemble de principes et de valeurs qui bénéficieront d'une consécration juridique explicite et seront assortis de mécanismes de garantie appropriés : la conception formelle se trouve relayée par une conception matérielle ou substantielle qui l'englobe et la dépasse, la hiérarchie des normes devient elle-même une composante de l'Etat de droit substantiel »*³⁵¹

La consécration des droits fondamentaux est ainsi le socle de l'Etat de droit : les droits bénéficient d'un processus de constitutionnalisation ; c'est-à-dire d'internationalisation. Les droits fondamentaux sont, selon la charte de la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948 :

- Les droits personnels : droit à la vie, à la liberté, à la sûreté personnelle ;

³⁴⁵ Voir P.J. HOUNTONDI, « La démocratie aujourd'hui » op.cit.

³⁴⁶ Lire Y.MENY (dir), Les politiques de mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet, Paris, L'Harmattan, 1993.

³⁴⁷ Cf.L. SINDJOUN, « Les nouvelles constitutions africaines ... » op.cit.

³⁴⁸ J.CHEVALLIER, L'Etat de droit, Paris, Montchrétien EJA, 1994, 160p., p.7

³⁴⁹ Lire LI. SINDJOUN, « Droit et idéologie dans le code noir. Chronique d'une liaison intime », in A. KOM, J. NGOUE, Le code noir et l'Afrique, Paris, Nouvelles du Sud, 1991, pp. 91 - 111

³⁵⁰ S.P. HUNTINGTON, The Clash of Civilisations, and the Remaking Worl Order, New-York, Simon & Schuster, 1996, 367 p..

³⁵¹ J. CHEVALLIER, op. cit., p. 108

- Les droits de l'individu par rapport à la collectivité : droit à la nationalité, droit d'asile, droit de libre circulation, droit de propriété ;
- Les libertés publiques et politiques : liberté de pensée, de conscience, de religion, d'opinion, de réunion, d'association, principe d'élection etc. ;
- les droits économiques et sociaux : droit au travail, au repos, à la santé, à la sécurité sociale, à l'éducation, au droit syndical.

Au demeurant donc :

« l'Etat de droit est devenu un élément constitutif d'une démocratie élargie qui est aussi une démocratie de substance fondée sur des droits et une démocratie de procédure impliquant le respect de certaines règles par les autorités publiques »³⁵²

Aussi la référence à l'Etat de droit est explicite dans la plupart des constitutions africaines. Il s'agit non seulement d'une réponse africaine à la « conditionnalité démocratique » mais aussi de la symbolique de la rupture avec l'ancien ordre monopartiste, de la réappropriation tropicale de l'énonciation juridico-politique normale³⁵³ ; c'est-à-dire universelle/occidentale. La référence à l'Etat de droit est le vecteur de la transition démocratique. Toutefois l'impression générale qui se dégage quant à la construction effective de l'Etat de droit est celle d'une fausse copie. Les politiques transitionnelles semblent dans la plupart des cas des réduplications du statu quo en matière d'édification d'une véritable société de droit. Dans tous les cas le droit n'est nullement ici au centre des relations de puissance³⁵⁴ Selon M.E. OWONA NGUINI,

« Les dynamiques de pérennisation de l'émasculatation politique pouvaient se percevoir dans la persistance de la violence illustrée par exemple par l'assassinat des députés du FRODEBU au Burundi en 1993, le rôle trouble du pouvoir Rwandais dans l'assassinat de l'opposant Seth SENDASHONGA en 1998 ; la mort suspecte de Joseph RENDJAMBE au Gabon en 1990 ; l'élimination du chef militaire rebelle LAOKEN BARDE en 1997, le décès violent du colonel GRELOMBE lors des mutineries de 1996-97 en Centrafrique, l'agresion mortelle du député de l'opposition NANA KOULAGNA par les milices du sultan de Rey Bouba au Cameroun en 1997 etc... »³⁵⁵

³⁵² J. CHEVALLIER, op. cit., p. 135

³⁵³ La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples avait adopté lors de sa réunion de NOUAKCHOTT une charte instituant une Cour africaine des droits de l'Homme. Les participants à la réunion - qui s'était tenue en 1997- avaient recommandé la mise sur pieds de « mécanismes d'intervention urgente » pour le respect et le rétablissement des droits de l'Homme sur le continent.

³⁵⁴ Lire M. NGUELE ABADA, « Etat de droit et libertés fondamentales au Cameroun » *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, N° 3, oct. 1995 pp. 285 - 303 ; Y. MANDIGUI, « Les vicissitudes de la transition démocratique tchadienne », *Revue juridique et politique*, Op. cit., pp. 304 - 321 ; D. A. MINDAOU DOU « Le droit de résistance dans les constitutions africaines : un droit illusoire à vocation décorative », *Revue juridique...*, Ibid., pp. 322 - 331

³⁵⁵ op.cit. p.26

D'abord la hiérarchie des normes, avec la suprématie qu'elle exige n'est nullement garantie. Le droit est un instrument de consolidation de pouvoirs quasi-personnalisés. La justice constitutionnelle, condition de survie de l'Etat de droit reste, à quelques exceptions près, une rareté. De partout s'élèvent de façon récurrente des protestations contre les violations constitutionnelles de la part des régimes qui gouvernent. Enfin la proclamation officielle de l'Etat de droit est tout simplement formelle et tend à dissimuler le rétrécissement des possibilités réelles d'expression de ces droits. De sorte que, mesurée à la norme de sa propre pratique la garantie transitionnelle des droits fondamentaux reste insuffisante. De plus, ce J. MORANGE a appelé les « *nouveaux droits* » semblent trouver ici un milieu hostile. Les « *nouveaux droits* » sont le droit à l'emploi, à la protection de la santé, à l'instruction, à un niveau de vie décent ; le droit à la paix, au développement, à la communication, à un environnement protégé. Il est donc possible de conclure avec J. CHEVALLIER qu'

« Entre le discours de l'Etat de droit et la pratique effective, la marge est considérable : la réalisation d'un Etat de droit authentique impliquerait en effet dans les pays africains un ensemble de réformes telles qu'elles aboutissent à une véritable refondation de l'Etat ; même si le slogan de l'Etat de droit a contribué à alimenter une dynamique de réforme, « l'Etat négro-africain de droit » a peu à avoir avec les valeurs dont il se réclame »³⁵⁶

De même, en adoptant la perspective particulariste telle que celle recherchée par la charte africaine des droits de l'homme et de peuples de 1981 dont la contribution décisive au débat sur l'universalisme des droits de l'homme « *se trouve dans la relation faite entre les droits de l'homme et le développement économique et social* »³⁵⁷, on en note encore une très faible effectivité eu égard au difficile accès des couches sociales aux ressources nationales dans les pays d'Afrique centrale. Dans un contexte d'échec de l'institution d'un véritable Etat de droit, il ne peut donc y avoir de civilisation des mœurs politiques. La conséquence de l'absence de l'Etat de droit est que le droit n'est pas placé au centre de la relation politique. De même le droit n'est pas au centre des relations de puissance entre entités étatiques ou sub-étatiques. Il s'ensuit une émergence et une consolidation de la relation hobbesienne -celle de la guerre de tous contre tous- comme mode de commerce politique. La jungle de la violence diffuse, non maîtrisée et contrôlée par un centre unique est la conséquence logique du non érigement des normes constitutionnalisées en principes d'action. La démocratisation conflictuelle a une racine dans la faible constitutionnalisation des

³⁵⁶ J. CHEVALLIER, op. cit., p. 135.

³⁵⁷ P.G. POUQUE, « Lecture de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples », pp. 91-98, in D. MAUGENEST et P.G. POUQUE (dir), Droits de l'homme en Afrique centrale, colloque régional de Yaoundé, Yaoundé, UCAC et Karthala, 1995, 283 p.

droits et dans la violation des droits constitutionnalisés par les régimes qui gouvernent.

b) Crise de gouvernabilité³⁵⁸ : la part conflictuelle de l'accumulation des contradictions socio-politiques.

La crise de gouvernabilité peut renvoyer, dans un état de « *conjoncture fluide* », à l'impossibilité de parvenir à un « *équilibre des tensions* » eu égard à la diversité et à l'inextricabilité de leurs logiques et finalités. La crise de gouvernabilité dans le contexte transitionnel africain peut être mieux appréhendée à partir de cette pénétrante analyse que L. BASLE a faite de la société soviétique :

« tout se résume dans l'aporie suivante : un changement radical semble s'imposer pour la survie du système, tout changement radical est impossible dans le cadre de ce système »³⁵⁹

Il s'agit d'une impasse qui est un terrain fertile à partir duquel toutes les logiques de survie des populations et de débrouille de l'Etat vont prospérer. En Afrique centrale, la crise de gouvernabilité se joue aux confins de la « *crise de l'économie d'allocation* » et de la libération des perversions sociales subséquentes, de la dévaluation de la coercition et de la violence d'Etat sans oublier la part d'imprévisibilité et des contraintes des mutations internationales. La combinaison de toutes ces contradictions a abouti à l'instauration d'un indescriptible chaos socio-politique.

De fait, l'« *économie d'allocation* » a réalisé le « *compromis post-colonial* » en se servant du surplus des rentes pour la régulation étatique par le salaire et en finançant les importations destinées à la consommation de luxe des « *bourgeoisies bureaucratiques* ». C'est l'époque de « la tête en bas de la déraison du mimétisme » dont a parlé A. TEVEODJRE³⁶⁰. L'« *économie d'allocation* » a généré une pseudo-bourgeoisie politico-bureaucratique en dépendance de l'étranger. Les opérateurs économiques en même temps entrepreneurs politiques s'octroyaient des exonérations (sinon des exemptions) fiscales tout comme ils engageaient l'Etat dans des emprunts qu'ils contactaient à l'extérieur. Ils avaient en outre un accès préférentiel aux marchés de l'Etat et obtenaient de la part de ce dernier des subventions à leurs importations. Les trafics divers, de la fausse monnaie aux déchets toxiques en passant par les pierres précieuses n'étaient pas du reste. De grosses fortunes se sont ainsi constituées sous la barbe de l'Etat. Une telle économie devait nécessairement conduire vers une crise de la productivité et s'avérer ainsi inapte à satisfaire les besoins

³⁵⁸ La gouvernance est considérée par F. DENG et autres comme un moyen de résolution des conflits. Cf. F. DENG et al., *Sovereignty as Responsibility. Conflict Management in Africa*, Washington D.C, The Brooking Institution, 1996, 265 p.

³⁵⁹ L. BASLE « La catastrophe économique », in CAO-HUY, THUAN et al., *Regards sur le changement en Union Soviétique*, Paris, PUF, 1990, 208p.

³⁶⁰ A. TEVEODJRE, *La pauvreté, richesse des nations*, Paris, ed. Ouvrières 1978 207 p.

fondamentaux des sociétés. Les pressions sociales, les mutations de l'économie mondiale, avec ses contraintes du marché rendaient nécessaires et inéluctables une nouvelle moralité économique. Le système était donc condamné à la disqualification et au remplacement par de nouvelles technologies politico-économiques dominées par le modèle de l'ajustement structurel. Loin de se constituer en trajectoire économique de sortie de crise, l'ajustement s'est avéré un autre distributeur et amplificateur d'aspérités sociales. Il a accentué l'érosion de l'Etat, consacré sa délégitimation populaire, cultivé les émeutes et nourri les stratégies revanchardes des marginalisés et paupérisés du parti unique et de la mondialisation.

Par ailleurs le « *commandement* » transitionnel a reconduit l'exercice outrancier de la violence d'Etat comme mode de régulation sociale. Ce commandement s'est épuisé au contact quotidien de multiples circuits de ripostes populaires ainsi qu'à des formes de résistance de plus en plus nombreuses et variées. On est ainsi abouti à la démultiplication des centres de la violence. La violence devient un instrument entre les mains de divers groupes d'intérêts qui se battent pour le positionnement politico-économique. C'est ici qu'il faut situer l'émergence d'une force urbaine avec sa culture de l'émeute, de racket et d'obscénité³⁶¹. Avec des groupes sociaux de plus en plus nombreux qui sortent de l'Etat et qui se dotent des moyens d'exercice de la violence organisée, la gouvernabilité devient impossible en ce sens qu'aucun groupe, même celui qui contrôle les symboles de l'Etat ne peut plus assurer la direction politique de l'Etat.

Paragraphe 2 : LES FONDEMENTS ECONOMIQUES, ANTHROPOLOGIQUES ET GEOGRAPHIQUES DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE

Si on relativise l'argumentaire de l'autonomie du politique et de l'économique et si on s'oriente vers le renversement de l'une des plus intimes convictions de K. MARX en affirmant plutôt le primat du politique sur l'économique et non le contraire ; c'est-à-dire que la politique est la science architectonique du social qui procède de l'ordonnement du reste de la cité et des activités humaines, il est aisé d'établir la relation suivant laquelle une pratique politique privatisée et criminalisée à l'extrême et marquée par le recul de l'institution étatique ne peut que générer une « économie de pillage »³⁶², de la « prédation »³⁶³ et des inégalités relatives et discriminatoires qui plongent la majorité sociale dans une insécurité matérielle lourde de conséquences en ce qui concerne la disciplinarisation des comportements socio-politiques ainsi que la pacification des velléités et attitudes revendicatives. Car la rareté des biens de

³⁶¹ J.M.ELA, Afrique *L'irruption des pauvres ...* op. cit

³⁶² Terme utilisé par W. G HOSKINS, *The Age of Plunder : The England of Henry III, 1500 - 1547*, Londres & New York, Longman, 1976 et repris par B. HIBOU dans son texte sur « le « capital social » de l'Etat falcificateur ou les ruses de l'intelligence économique », in *La criminalisation de l'Etat*, op.cit.

³⁶³ Suivant une affirmation d'A. MBEMBE, « Une économie de la prédation... » op. cit.

survie conduit à l'âpreté du combat quotidien pour le gain d'un avantage matériel de la part des protagonistes sociaux situés à quelque niveau de la hiérarchie sociale que ce soit. Si la garantie du pain quotidien fait courir les bandes paupérisées, il n'en est pas de même pour les entrepreneurs politico-militaires qui instrumentalisent les logiques sociales de survie des bandes paupérisées à des fins de constitution d'un capital politico-militaire. On est à ce niveau en plein coeur de la dimension économique des conflits qui ont fait du processus de démocratisation leur lit. L'appropriation et le contrôle des ressources publiques par un bloc hégémonique (1) qui légitime sa mainmise exclusive sur le patrimoine public par la manipulation des masses à partir de la politisation des différences anthropologiques (2) et de l'instrumentalisation des contraintes de la géographie (3) est le fondement et l'enjeu économique majeur des conflits en cours dans l'ensemble de l'Afrique centrale.

1) « Economie de pillage » et insécurité matérielle: carburant des conflits.

La nature de l'activité économique des Etats d'Afrique centrale en particulier et de la plupart des économies africaines prises globalement contient en elle-même des ferments d'éclatement conflictuel des sociétés. La nature de cette activité est « *l'économie de pillage* ». Par celle-ci il faut entendre, au sens de B. HIBOU « *l'accaparement par des représentants de la puissance publique, des ressources économiques à des fins privés* »³⁶⁴. Toutefois dans la plupart des pays africains, il convient d'élargir le cercle des détenteurs ou de ceux qui confisquent les ressources publiques. La puissance publique, ou du moins ce qui en tient lieu n'est pas la seule accapareuse de la richesse publique : des réseaux contrebandiers, des groupes armés et des structures ethno-communautaires privent aussi bien l'Etat qui la masse citoyenne de ressources précieuses qu'ils s'accaparent et exploitent à leur seul profit. « *L'économie de pillage* » dans le contexte africain se doit ainsi d'intégrer la dimension de « *l'économie de l'ombre* » liée au processus d'exploitation et de distribution des ressources en marge de circuits officiels / étatiques.

Le retrait de l'activité économique réelle et rentable de la légalité institutionnelle et étatique n'anihile pas pour autant l'importance du poste de commandement étatique ; bien au contraire. C'est du haut de l'Etat que se contrôle et se sécurise le pactole de l'économie informelle pour que ne pas dire criminelle d'accumulation. On comprend d'ores et déjà pourquoi accéder à l'Etat est un enjeu majeur pour les acteurs de l'économie souterraine qui n'hésitent pas à jouer sur divers registres ou à recourir à des « *mobilisations multisectorielles* » pour accéder au pouvoir d'Etat. L'interrelation entre « *économie de pillage* » et conflictualisation s'inscrira dans le choc des « *mobilisations multisectorielles* » divergentes et antagonistes.

³⁶⁴ B. HIBOU, op. cit., p. 107.

a) Dans l'ombre le numéraire : l'économie et son double.

Héritage colonial et pratique du totalitarisme politique ont façonné l'Etat africain d'une indélébile marque :

« ... les institutions ou les personnes les plus visibles ne sont nullement les puissantes ; et des éléments qui peuvent au premier abord, apparaître comme apposés à l'Etat s'avère souvent lui appartenir »³⁶⁵

L'essentiel de l'Etat, en Afrique, semble donc se trouver dans son double, dans son ombre ; le visible participant plutôt de l'univers du décor. La spécificité de ce contexte est que l'informel -expression très usitée mais qui est un non sens en ce sens que le rôle de l'Etat est d'ordonner, de codifier, d'organiser le divers social- ne semble nullement le pendant antithétique du formel mais plutôt l'arrière cour nationale qui sert de terrain d'accumulation aussi bien pour les princes régants que pour les entrepreneurs économiques qu'on peut qualifier, faute de mieux, de criminels. B. HIBOU pense à cet effet que « *l'Etat, dans tous les pays d'Afrique, participe activement à l'économie informelle, surtout dans le commerce international* »³⁶⁶.

Dans l'économie dite informelle il faut situer non seulement toutes les activités commerciales non réglementées par les pouvoirs publics, mais aussi la soustraction, par certains « *puissants* » des régimes au pouvoir des pans entiers de l'économie nationale aux règles officielles de fonctionnement et de gestion économique consacrées. Entrent dans cette deuxième catégorie de l'informel la privatisation des entreprises publiques, l'essor vertigineux de la contrebande et de la fraude douanière et fiscale, les détournements divers, les pratiques illégales destinées à favoriser les protégés des hommes au pouvoir, la transformation de l'administration et des services publics en une marchandise, la « *grande falsification* » etc. Le double de l'économie peut aussi bien s'inscrire dans ce qui A. MBEMBE appelle « *l'économie d'allocation* ». Celle-ci se caractérise par :

« la fluidité entre les sphères proprement économiques et des marchandises et les sphères politiques et administratives, l'indistinction entre les agents économiques privés (...) et les détenteurs locaux des positions d'autorité »³⁶⁷

Dans pareil contexte où les entrepreneurs politiques sont en même temps des opérateurs économiques ; l'ampleur des enfreintes aux règles et exigences fiscales par ceux qui fructifient pourtant de faramineuses richesses est considérable. Des crédits sans exigence ni délai de remboursement, des

³⁶⁵ B. HIBOU. op. cit. p. 129

³⁶⁶ Ibidem.

³⁶⁷ A. MBEMBE, « Traditions de l'autoritarisme... » op. cit., p.

exonérations sinon des exemptions fiscales sont la contrepartie de l'effort politique des opérateurs économiques. Dans des sociétés dominées par le néo-mercantilisme, tout ou presque est soustrait des normes officielles de fonctionnement, à commercer par ceux-là mêmes qui sont supposés incarner la vertu républicaine. Au Zaïre,

« Le président Mobutu Sesse Seko avait privatisé une grande partie du sous-sol de son pays, après avoir monopolisé la rente du secteur industriel minier. Il y a eu ainsi conjonction entre un marché mondial peu porteur pour les productions africaines, et la désagrégation des cadres institutionnels et industriels de la production, sur un continent qui s'enfonce dans la crise politique et économique »³⁶⁸

Certains pays d'Afrique centrale comme le Congo, le Tchad, la R.C.A n'ont plus de nos jours qu'un système bancaire agonisant du fait du « *self-service* » des dignitaires politiques dans les différentes banques par des prêts sans garantis et sans remboursement exigible. En Guinée Equatoriale, le président OBIANG NGUEMA contrôle le commerce juteux du bois en attendant le contrôle de la manne pétrolière de ce pays qu'on prédestine déjà à un futur « *Koweït* » d'Afrique centrale. Une attente similaire reconforte le président Idriss DEBY qui réprime avec vigueur une rébellion velléitaire qui tente de prendre corps au cœur des zones de gisement. D'une manière générale, les grandes banques, les sociétés parapubliques, les caisses de stabilisation, les lignes de crédit, l'octroi des marchés publics sont, dans leur gestion quotidienne, autant « *d'illégalismes de droit* » pour reprendre une expression de M. FOUCAULT qu'a réactualisé P. LASCOUMES³⁶⁹. Les « *illégalismes de droit* » en matière économique ne sont pas,

« le fait des petits mais celui des puissants et des classes dirigeantes dans leurs fonctions politiques et économiques. Ces derniers se réservent, en toute impunité, « la possibilité de tourner leurs propres lois » et de faire fonctionner « tout un immense secteur de la circulation économique » à l'extérieur de la loi »³⁷⁰

Il appert dès lors que la position de pouvoir ou d'autorité est l'unique position idoine de la sortie sécurisante de la légalité. Autrement dit ne peut violer la loi sans risque de se voir inquiéter que celui qui dispose d'une parcelle de l'autorité étatique. Si la meilleure trajectoire de fructification des fortunes et des affaires à l'ombre de la légalité étatique est celle qui passe par l'acquisition d'une parcelle de pouvoir politique, on comprend déjà l'ampleur des convoitises du

³⁶⁸ F. MISSER et O. VALEE, « Les nouveaux acteurs du secteur minier africain » « Le monde diplomatique, mai 1998, p. 24

³⁶⁹ P. LASCOUMES, « Michel Foucault et la délinquance des classes dirigeantes », Le monde, 4 nov. 1995

³⁷⁰ B. HIBOU, op. cit, p. 145.

pouvoir politique. Ainsi la plupart des conflits qui éclatent au sein des structures dirigeantes et qui peuvent, comme au Tchad, en Guinée Equatoriale, en RDC, en R.C.A. etc. aboutir à une véritable conflagration civile meurtrière sont tous des conflits de contrôle des ressources rares à titre privé via la conquête des positions de pouvoir politique. Bon nombre d'analystes et d'observateurs ont ainsi souligné que l'affrontement meurtrier, destructeur et ravageur des frères ennemis congolais P. LISSOUBA - D. SASSOU NGUESSO n'avait d'autre fondement majeur que celui du contrôle de la manne pétrolière ; la découverte récente de nouveaux gisements pétroliers dans le pays faisant de ce dernier un futur « Eldorado » de l'or noir³⁷¹. Suivant la même logique, B. HIBOU affirme à propos du Cameroun,

« c'est une telle guerre des réseaux qui se déroule au Cameroun autour de la privatisation d'Intelcam (Secrétaire général de la Présidence contre ministre des P.TT) ou de la contribution des sociétés d'Etat au financement du sommet de l'O.U.A., réuni à Yaoundé en juillet 1966, et au budget (Ministre de l'Economie contre secrétaire général de la présidence) : ce dernier aurait voulu s'approprier ces contributions pour bénéficier des surfacturations lors de l'achat d'ordinateurs »³⁷²

L'économie de pillage n'est pas uniquement l'accaparement des biens publics par des privés nationaux. Elle regorge aussi des dimensions internationales. L'une de ces dimensions, dont l'analyse sera approfondie plus loin, est l'ensemble des stratégies des réseaux transnationaux qui contournent, par de multiples procédés qui sont chaque jour renouvelés, les exigences et les filets du contrôle de l'Etat. De plus en plus ces réseaux contrebandiers n'évitent plus une confrontation directe avec les appareils étatiques qu'ils parviennent dans certains cas à surclasser à l'intérieur de leurs propres frontières. Cette victorieuse transgression des frontières de l'Etat par les réseaux sub-étatiques rend désormais problématique la pertinence de l'exclusivité des compétences matérielle et humaine dévolues à l'Etat sur son territoire national. Ce fait est souligné par P. KENNEDY comme l'un des défis majeurs de cette veille du XXI^e siècle :

« La Révolution financière internationale, écrit-il, apporte ses propres défis à la souveraineté présumée de l'Etat-nation (...) Les changements planétaires mettent aussi en question, l'utilité de l'Etat-nation lui-même. L'acteur autonome le plus important sur la scène politique et internationale de ces derniers siècles semble non seulement perdre son contrôle et son intégrité mais aussi mal dimensionné pour s'adapter à la conjoncture nouvelle »³⁷³

³⁷¹ A. MASSON « La guerre du pétrole », Jeune Afrique, n° 1921, 29 oct. 4 nov. 1997, p. 70

³⁷² B. HIBOU, op. cit., p. 130

³⁷³ P. KENNEDY. Préparer le XXI^e siècle, Paris, Odile Jacob, 1994, 512 p., pp. 161 - 163

Parce que cette intervention des institutions de Bretton-woods procède à une érosion des souverainetés étatiques et à une néantisation de l'autonomie décisionnelle des Etats en matière de direction et d'orientation économique, l'économie officielle des Etats africains semble alors une coquille vide, une ombre. La tutelle des PAS, est, toute proportion gardée, une véritable recolonisation. Elle a également abouti à un enracinement du parallélisme dans les circuits de décision et d'action. L'obsession de la « *rationalisation* », c'est-à-dire d'amélioration de l'état des finances publiques du FMI et de la banque mondiale dans les économies africaines conduit tout simplement à la substitution des fonctionnaires locaux par les experts étrangers.

« L'administration, précise B.HIBOU se voit marginalisée, puisque le gouvernement d'une part, admet des interventions étrangères de plus en plus poussées et fines dans le domaine de la gestion financière et des arbitrages économiques et, d'autre part, concentre son attention sur la ou les petites cellules de décision (...) La suprématie de la légitimité extérieure sur la légitimité intérieure aggrave la situation de déliquescence, justifie le processus de dédoublement du pouvoir économique et conduit à une privatisation généralisée, y compris des services publics les plus élémentaires »³⁷⁴

Pouvoir politique, économie, administration sont dédoublés. Le visible et le légal sont des coquilles décoratives tandis l'ombre, l'informel et le criminel sont la réalité substantielle au sein de laquelle se joue l'essentiel de l'activité productrice et accumulatrice. L'ombre tenu par les acteurs criminels est le lieu de maîtrise véritable des leviers de commande de l'exploitation et de la jouissance des ressources publiques. L'ombre, c'est également la terre nourricière des conflits. Il y a des conflits au sein des acteurs de l'ombre qui s'affrontent et s'autodétruisent dans un duel à mort ; des conflits aussi entre acteurs de l'ombre et acteurs visibles qui tentent d'inscrire leurs actions dans la légalité. Ce sont ces multiples croisements antagonistes et étincellants qui génèrent aujourd'hui des

« grands conflits qui contribuent à la diffusion massive de l'armement moderne, au remodelage des appartenances ethniques, à la redéfinition des rapports entre les sexes et les âges, à la circulation des références culturelles étrangères, au développement de l'économie d'import-export voire du salariat et de la falsification. Peut-être ont-ils pour enjeu ultime non pas la désintégration mais la formation de l'Etat »³⁷⁵

³⁷⁴ B. HIBOU, op. cit, p. 139 - 140

³⁷⁵ J.F. BAYART S. ELLIS, B. HIBOU, La criminalisation de l'Etat, en Afrique, Paris, Fayard, 1997, 168p.. p.

Somme toute, « *l'économie de pillage* » est parmi les fondements les plus solides de la fragilité des équilibres sociaux en Afrique en ce sens qu'elle prive la majorité de la jouissance des ressources publiques. Cette privation instaure une dureté quotidienne qui conduit à la délégitimation de l'Etat par sa condamnation pour la non satisfaction des attentes légitimes des populations. D'où sinon une rupture du moins une sérieuse érosion de l'allégeance des populations à l'Etat « *affameur* ». Les allégeances en pointillés ont pour corollaire l'affaiblissement de l'Etat, lequel affaiblissement offre une opportunité d'expression et de mouvement aux bandes et autres factions criminelles qui s'approprient, chacune pour soi, le domaine public. Se constituent alors des chefs de guerre qui se donnent pour objectif soit de « *libérer* », soit de « *sauver* » par la réalisation de « *l'indépendance totale* » ou par la mise à bas des « *corrompus* », « *tribalistes* » ou « *génocidaires* ». Ce vernis éthique, politique et humaniste qui sert de rationalisation de légitimation au déclenchement des conflits parvient difficilement à masquer les finalités d'appropriation et de contrôle des ressources par les groupes qui s'affrontent. Une hypothèse a ainsi été avancée suivant laquelle certains conflits africains connaîtront leur terme avec l'épuisement des ressources qui aiguissent les convoitises et précipitent les affrontements.

a) Rareté matérielle, paupérisation et conflits

« Si la pauvreté peut être considérée comme une cause de conflits, elle ne peut pour autant être assimilée à ceux-ci. Mais déterminer le rôle de la pauvreté dans le déclenchement des conflits et l'impact d'une réduction de la pauvreté sur la stabilité politique est essentiel, surtout lorsqu'on étudie un continent dans lequel la moitié de la population survit avec moins d'un dollar par jour »³⁷⁶

La rareté matérielle et la dureté quotidienne subséquente sont la conséquence sociale de la confiscation des ressources et des biens publics par des groupes politico-militaires présents au sommet des Etats. Par rareté matérielle, il convient d'entendre la phase terminale du processus de paupérisation des masses politiquement marginalisées. La marginalisation doit s'entendre en termes d'absence de participation à la gestion de la chose publique suivant les modalités républicaines traditionnellement établies. Porteuse sur le plan sociopolitique de « *déséquilibres massifs* » qui conduisent à des inégalités structurelles³⁷⁷, la paupérisation, qui acquiert une dimension anthropologique dans les sociétés africaines³⁷⁸ devient une situation sociale où couvent des logiques et des stratégies insurrectionnelles. La paupérisation traduit l'exclusion de la majorité sociale des bénéficiaires des « *soleils des indépendances* », de même que des

³⁷⁶ GRANDVOINNET ET H.J.SCHNEIDER, (dir) Prévention et gestion des conflits en Afrique Un défi permanent, Paris, OCDE, 1998, pp. 20.21

³⁷⁷ Lire A. TOUMANI TOURE, «Prévention et gestion des conflits en Afrique» in H. GRANDVENNET et SHNEIDER, op. cit., Pp. 53 - 61

³⁷⁸ E. MVENG, « Paupérisation... »op.cit

bénéfices des programmes d'austérité. L'histoire sociale des Etats africains post-coloniaux est une histoire de la jouissance exclusive des ressources nationales par ceux que J.M.ELA appelle le « *club des nantis issus du grand festin des indépendances* ».

L'inscription de ce « *club* » dans la trajectoire historique de l'Etat post-colonial s'est révélé un processus de structuration et d'amplification de la dualisation sociale. Au niveau des prestations sociales légitimes, seuls les groupes intégrés et nantis bénéficient de l'encadrement de l'Etat. Seuls ces « *en haut d'en haut* » accèdent à la qualité de la scolarisation et des soins de santé. Ces « *en haut d'en haut* » laissent aux groupes exclus et paupérisés des miettes de prestations sociales qu'ils ne manquent pas par ailleurs de transformer en une ressource de sujétion et de domination sociale. Les couches sociales paupérisées sont vouées au chômage et à la mendicité. Le chômage a comme conséquence l'accroissement vertigineux d'une masse de jeunes urbains qui, comme au Cameroun, adoptent pour slogan « *La vie, c'est le Tiercé* ». Ce qui veut dire que toutes les pistes de survie sont susceptibles d'être tentées ; la « *combinaison gagnante* » pouvant se retrouver soit dans un boulot, soit dans la débrouille, soit dans le brigandage, le racket, l'émeute, la violence, la guerre. La rareté matérielle et sa paupérisation subséquente font ainsi apparaître de larges couches juvéniles désœuvrées qui constituent le vivier de recrutement des combattants par les entrepreneurs politico-militaires.

Dans tous les pays d'Afrique centrale en proie aux conflits, il est aisé d'établir la carte d'identité sociologique des « *rebelles* » ou des miliciens : ils sont jeunes, chômeurs, citoyens. Leur niveau d'instruction est approximatif. Mais dans la plupart des cas la majorité de ces jeunes ont dû abandonné le chemin de l'école, faute de moyens d'encadrement adéquats. On retrouve au sein de ces jeunes une catégorie qui, quoi qu'ayant réussi une remarquable transition entre le secondaire et le supérieur n'a pas pu s'insérer dans le monde du travail. Les « *kadogos* », les « *petits hommes verts* » qui ont réalisé la marche victorieuse de L.D. KABILA sont pour la plupart des non scolarisés et les exclus du monde des scolarisés. Les miliciens congolais, qu'ils se dénomment « *Ninjas* », « *Cobras* », « *Zoulous* » ou « *Requins* » sont pour la plupart des jeunes *désœuvrés*. Il s'est même établi en Afrique centrale comme une culture de la spécification juvénile de la catégorie armée combattante. Dans des pays où la transition ne s'est heureusement pas faite entre les marches pour la démocratie et le multipartisme et les luttes armées de libération comme au Cameroun et au Gabon les jeunes désœuvrés manient tout aussi bien les armes à travers le grand banditisme ou la grande délinquance urbaine. C'est donc dire que la montée d'une culture de la violence tant urbaine que rurale dans les pays africains est en étroite liaison avec la constitution d'une couche juvénile nombreuse vivant dans des conditions de rareté matérielle, de dureté quotidienne et de raréfaction des emplois salariés.

L'« *économie d'allocation* » a également des effets lénifiants et dévastateurs sur le plan socio-professionnel. Dans une économie de rente, de ponctionnement et de détournement, les tenants des parcelles d'autorité s'enrichissent à qui mieux mieux ; conduisant à un tassement des recettes

publiques susceptibles de satisfaire une masse salariale, qui, quoique drastiquement diminuée dans certains Etats, reste toujours colossale à cause des recrutements clandestins et de l'existence de nombreux salariés fictifs. Au sein des économies de la sous-région gangrenées par une corruption tentaculaire et presque officialisée, les maigres soldes accordées aux agents d'Etat sont ponctionnées sinon de moitié du moins très considérablement par la pratique du pourcentage que prélève l'agent payeur. Dans un tel contexte de salaire symbolique vient s'ajouter l'accumulation de plusieurs mois d'aérés de salaire ; toutes choses qui conduisent à l'exacerbation de la précarité socio-politique.

La situation est plus précaire dans les grands centres urbains où la faillite de l'Etat dans son rôle de principal fournisseur des prestations sécuritaires crée les conditions suffisantes pour l'expression des revendications corporatives, syndicales et populaires. Celles-ci, par l'ampleur des frustrations qu'elles expriment dégénèrent le plus souvent en émeutes ou mutineries qui, à leur tour ouvrent grandement les portes aux conflagrations civiles instauratrices de chaos socio-politique. On ne compte plus en Afrique centrale le nombre de grèves, émeutes ou mutineries pour cause de non paiement des soldes symboliques. En R.C.A. c'est une mutinerie des soldats sans solde qui s'est progressivement transformée en guerre civile et en conflit de pouvoir. En moins d'un an d'exercice de pouvoir l'ancien « *maquisard guévariste* » L.D.KABILA a eu à faire face à un mouvement d'humeur d'une partie de son armée pour les mêmes raisons de soldes impayées. Ce mouvement avait été le premier test de la fragilité du bloc armé qui avait chassé l'armée mobutiste du pouvoir. Cette fracture peut être considérée dans une mesure relativement large comme la faille à partir de laquelle s'est opérée la manipulation de certains éléments de l'armée de l'AFDL et qui a finalement abouti - sans toutefois minimiser d'autres raisons objectives- à la dégénérescence conflictuelle qui a actuellement cours dans le pays. Au Congo-Brazzaville P. LISSOUBA, de même que son tombeur, D. SASSOU NGUESSO ont eu chacun à essayer les soulèvements de leurs miliciens respectifs exigeant une intégration au sein de l'armée régulière.

En réalité les « *émeutes du pain* », les mutineries, « *la colère des vieux* »³⁷⁹ les grèves ou « *arrêts de travail* », toutes choses qui fragilisent l'équilibre social et rompent le plus souvent la paix civile dans plusieurs pays sont une conséquence de la pauvreté. La pauvreté est ainsi au coeur des conflits qui traversent la société sous-régionale ; car elle prédispose les individus à faire recours aux voies marginales d'accès aux ressources dès lors qu'une opportunité se présente à eux. H. GRANDVOINET et H.SCHNEIDER écrivent ainsi que l'absence des moyens d'assistance aux groupes vulnérables de la part des Etats « *accroît la difficulté d'éviter les conflits par des politiques de redistribution et de*

³⁷⁹ C'est le nom donné par la Télévision camerounaise à la grève des pensionnaires de la Caisse Nationale de PREVOYANCE SOCIALE (C.N.P.S) qui en 1996, entamèrent un sit-in devant le siège de la Caisse pour réclamer le paiement de plusieurs mois d'aérés de pension. En Août 1998 les mêmes vieux se sont encore mis en « *colère* » pour les mêmes raisons en bloquant cette fois-là le principal axe routier qui dessert l'immeuble-siège

transfert (...) [L'Etat] n'a plus de capacité d'être médiateur des tensions qui peuvent apparaître »³⁸⁰

On peut avancer que l'Etat est devenu lui-même créateur et cultivateur de tensions ; véritable bourreau qui poignarde la majorité étatique par le sabre de « *l'économie de pillage* » et de la « *prédation* ». Cessant d'être une instance de sécurisation, « *l'Etat-affameur* » distille à sa population insécurité matérielle et violence symbolique. Il accroît ainsi sa propre délégitimation et contraint les populations à l'adhésion à des structures infra ou para-étatiques de sécurisation : organisation criminelle comme les colonnes des « coupeurs de route », les milices ethnico-politiques dont le Congo-Brazaville offre un modèle presque parfait ; réseaux de grand banditisme, organisations mafieuses transectorielles, groupes mystico-religieux etc. On est ici aux confins de ce que E. MVENG appelle « *la paupérisation anthropologique* » qui équivaut à la « *mort poétique* » : la mort de l'inventivité et de la créativité scientifico-technique, artistico-axiologique à finalité humanisatrice. Cette pauvreté spirituelle et intellectuelle empêche toute distanciation nécessaire à la juste appréciation des situations concrètes d'existence de la part des mal-adaptés sociaux. En paraphrasant la phrase écholalique de BURKE, on peut dire que les populations d'Afrique centrale sont mal-adaptées en étant bien adaptées à un système d'adaptation inadapté. C'est sur ce fond qu'il convient de comprendre ce qui apparaît comme une extraordinaire disposition des gens à accepter l'affrontement sanglant comme un acte de bravoure et de transcendance. Récemment en RDC un jeune congolais revendiquait devant les caméras de Télévision, son départ pour le front anti-banyamulengué parce qu'il voulait « *manger des Rwandais* ». « *Prendre LISSOUBA le génocidaire vif ou mort* » était le leitmotiv des « *Cobras* » visiblement drogués. Radio-Liberté, la station clandestine de l'organisation politico-militaire de D.SASSOU NGUESSO rendait LISSOUBA et son « *conseil d'administration Nibolek* » responsable de l'état de pauvreté et de dénuement des populations congolaises ; le dernier président démocratiquement élu ayant alors préféré s'armer contre le peuple congolais et dans le seul but de préserver son pouvoir.

Au demeurant, dans une région d'Afrique centrale qui a vu depuis 1990 « *l'accroissement de la pauvreté* », la revanche des pauvres s'exprime dans « *l'intensification des confrontations armées [qui ont] grandement contribué à l'accélération du rythme et du taux de dégradation des conditions des vie* »³⁸¹. Le processus de paupérisation est ainsi parmi les facteurs de la conflictualisation en Afrique centrale. La relation entre « *rareté économique, désorganisation sociale et guerre civile* » établie par T.F. HOMER-DIXON est très pertinente. Pour cet auteur en effet « *l'économie de l'ombre* » augmente à la fois les privatisations

³⁸⁰ Op. cit., p. 19

³⁸¹ C.E.A., Rapport ..., op. cit. p. 42

économiques et la désorganisation des institutions sociales-clés, entraînant de ce fait des conflits « *de privation* » telles que guerres civiles et insurrections³⁸²

Les conflits dans l'Afrique centrale actuelle sont aussi dans une certaine mesure le fait d'une difficile attestation de la démocratie dans un contexte où les exigences minimales de survie n'ont pas été résolues. La rencontre entre démocratisation et paupérisation est donc explosive. J. GALLAIS, dans une réflexion synthétique sur les risques et les violences qui affectent les pays tropicaux fait de la pauvreté la principale menace de la conflagration socio-politique.³⁸³ H. GRANDVOINET et H. SCHNEIDER corrobore cette vision des choses :

*« La pauvreté est une cause de conflits quand elle crée des frustrations et un désespoir qui peuvent déboucher sur la violence, et cela d'autant plus que l'absence de passions ou d'intérêts inhérents à une situation d'indigence affaiblit le risque matériel lié au déclenchement d'un conflit. Cela ne signifie pas que la pauvreté en elle-même soit une cause systématique des conflits comme l'atteste la situation des pays très pauvres qui ne connaissent pas de conflits ouverts »*³⁸⁴

2) La manipulation des différences anthropologique : une ressource des « guerres pauvres ».

Toute société humaine historiquement constituée a une « *vision du monde* », une organisation sociale et un registre de valeurs, une rationalité « *cosmogonique* » et un modèle propre de territorialité, une langue et une structure de pensée distinctes de celles des autres³⁸⁵. S'il est vrai que les sociétés multiculturelles présentent une forte propension aux affrontements sanglants, on ne peut pourtant pas valablement réduire les conflits en cours sous les tropiques à la simple existence de frontières culturelles. En soi les différences culturelles ne sont nullement des explosifs sociaux³⁸⁶. F. M. DENG et autres soulignent dans ce sens que « *it is not the mere differences of identities but the incompatibilities of their objectives or interests that generate conflicts* »³⁸⁷ L'hypothèse de la dérivée conflictuelle de la manipulation politique des différences anthropologiques peut certainement être la plus explicative de la réalité sociologique en Afrique centrale. Dans la plupart des situations de conflit, les différences culturelles sont mobilisées pour escorter ou servir de paravents à des visées hégémoniques³⁸⁸. C'est l'argumentaire de la politisation des différences anthropologiques comme

³⁸² T.F. HOMER-DIXON « Environmental Scarcities and Violent Conflict », International Security, Boston (mass), vol. 19, Automne 1994, pp. 5 - 40

³⁸³ J. GALLAIS, les tropiques : terres de risques et de violences, Lire également, l'étude, quoique plus ancienne, de J. LABBENS. Sociologie de la pauvreté. Le Tiers-monde et le Quart-Monde, Paris, Gallimard, 1978, 312 p.

³⁸⁴ H. GRANDVOINET et H. op. cit., p. 21.

³⁸⁵ Lire à titre indicatif, La notion de personne en Afrique noire, Paris, PUF, 1980

³⁸⁶ Voir D. HOROWITZ, Ethnic Group in Conflict, Berkeley, University of California Press, 1985

³⁸⁷ F. M. DENG, op. cit., p.66

³⁸⁸ J.F. BAYART, L'illusion identitaire, Paris, Fayard, 1996, 303p.

une source des « *nouveaux conflits* » dans une situation de démocratisation inédite où la fragmentation politique des territoires a épousé les contours ethnico-religieux des Etats. La création des partis politiques a obéi à la fragmentation ethnique des territoires et a structuré une vision socio-politique de l'Etat qui se construit autour de l'idéologie de la redistribution. Dans une telle idéologie de la redistribution des ressources de l'Etat entre les différents fragments ethno-culturels qui le composent les lignes de frontière entre ethno-cultures se transmutent en lignes de concurrence, d'opposition, voire d'affrontement. L'on est en présence d'un déficit de la culture républicaine qu'exacerbe l'affaiblissement de l'Etat qui donne aux spécificités anthropologiques un espace d'affirmation et d'expression. Elles se militarisent et entament la conquête soit des ressources soit du pouvoir d'Etat.

a) La corruption politique des différences anthropologiques : fondement ethno-identitaire des conflits.

Réécrire sur les fondements ou « *les dimensions inter-ethniques et inter communautaires des conflits au sein des Etats, qui ont largement jeté dans l'ombre des conflits interétatiques* »³⁸⁹ semble à bien des égards une lapalissade. En effet l'actualité brûlante atteste du phénomène et une littérature nombreuse et de qualité est consacrée à ce sujet³⁹⁰. S'y arrêter une fois de plus dans le cadre de ce travail s'inscrit dans la volonté de ressouligner la pertinence du fait ethnique et identitaire dans l'éclatement ou l'enlisement des conflits en Afrique centrale. On voudrait par ailleurs approfondir les analyses sur les multiples techniques de manipulation politique des ethnies et des identités. De fait, en Afrique centrale, l'ethnie a longtemps été intégrée dans les stratégies politiques et hégémoniques de ceux qui aspirent à la domination sociale. L'inscription des dynamiques et des concurrences politiques dans le champ ethnique a été tellement forte qu'elle a fini par faire des ethnies les véritables protagonistes du jeu politique.

Instrument d'accès au pouvoir comme au Burundi³⁹¹, l'ethnie est aussi dans les pays en transition un canevas d'accès à un haut poste d'Etat ; un tremplin pour le leadership et la prépondérance comme au Congo-Brazzaville ou en Angola. Les ethnies, au détriment des individus, sont devenues comme au Cameroun les principaux protagonistes du jeu politique de la nation. Partout en Afrique centrale, le champ national est un champ désarticulé par les convoitises politiques des différentes ethnies³⁹². Dans les démocraties africaines, l'ethnie n'a pas seulement fait son lit au coeur de la rationalité politique, de la mécanique procédurale ; elle s'est aussi logée dans les structures de réciprocité sociale -

³⁸⁹ L. MINEAR, « Un cadre conceptuel », in T.L. MOONEY, *Un défi : le développement en zones de conflit armé*, Paris, OCDE, 1995, 52p., p. 11.

³⁹⁰ Lire à titre indicatif : S. KAPUTO, *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire post-coloniale*, Kinshasa, Presses Universitaires du Zaïre, 1982, 426p ; D. ROTHCHILD, *Managing Ethnic Conflict in Africa. Pressures and incentives for Cooperation*, WashingtonDC, The Brookings Institution Press, 1997, 343p.

³⁹¹ Cf. J.P. CHRETIEN, *Le défi de l'ethnisme. Rwanda, Burundi : 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997, 400p.

³⁹² Lire M. MBONIMPA, *ethnicité et démocratie en Afrique*, op cit ; INPACT, *Démocratie africaine, otage du tribalisme ?* op. Cit., J.L. ANSELLE, E. MBOKOLO, *Au coeur de l'ethnie : ethnisme tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, 225p.

comme l'atteste par exemple au Cameroun l'ampleur des ruptures des liens matrimoniaux intertribaux pendant les années ardentes de 1990 et 1991- ; il a immergé l'espace bureaucratique ; il est même allé plus loin en s'incorporant comme au Cameroun, dans la problématique nationale et internationale légitime en se taillant une surface d'irruption dans les processus institutionnels d'universalisation.

L'insertion de l'ethnie dans les cultures et les ressources stratégiques de ceux qui aspirent au pouvoir, son érigement en seule structure de sécurisation viable relève de ce qu'on peut qualifier de criminalisation de l'ethnie. Le phénomène de criminalisation ethnique renvoie aussi à la mise de l'Etat au service d'une ethnie.

Si les ethnies sont toujours portées à s'affronter de manière dramatique et désastreuse, c'est en raison de leur auto-dotation de milices armées. La militarisation de l'ethnie est le stade suprême de sa criminalisation. Il n'est plus rare de voir en Afrique centrale des ethnies se doter de structures militaires comme le démontre de façon spectaculaire les différentes milices des deux Congos.

Dans un tout autre registre, la politisation de l'ethnicité relève dans une grande mesure de la supercherie. On peut même avancer l'idée de **l'illusion ethnique**. L'illusion ethnique voudrait rendre compte de la construction politique des ethnies³⁹³. Dans des pays où une multitude d'ethnies amène à une neutralisation réciproque les entrepreneurs politico-militaires recourent le plus souvent à la technique de la création identitaire. Il s'agit d'une création et d'une offre identitaire tout à la fois; une création et une offre qui, dans des réalités sociales faites de rareté, fonctionnent ou sont présentées comme des structure de sécurisation et d'accès aux ressources disponibles. La société paupérisée réagit le plus souvent favorablement à cette offre identitaire

« comme en atteste la mobilisation dans les conflits de pouvoir en Angola (MBUNDU versus OVIBUNDU), Burundi (HUTU versus TUTSI), Centrafrique (SARS-KABA versus YAKOMA), Congo (MBOCHI versus LARI ou BEMBE), Congo démocratique (NGBANDI versus LUBA, LUNDA versus LUBA), Gabon (FANG versus BATEKE), Guinée Equatoriale (FANG versus BUBI), Rwanda (HUTU versus TUTSI), Tchad (SARA versus TOUBOU) (...) La libéralisation a ainsi permis aux « Seigneurs de l'ethnie » de se poser en véritables « investisseurs politiques » (...). C'est dans le cadre de ces « Seigneurs de l'ethnie » que l'on peut ranger l'action des leaders (...) NGUZ'A KARL IBOND et KYUNOU WA KUMWANZA, partisans de l'autonomie du SHABA et

³⁹³ Thèse développée de façon plus ample par J.F. BAYART pour qui « il n'y a pas d'identité naturelle qui s'imposerait à nous par la force des choses (...). Il n'y a que des stratégies identitaires, rationnellement conduites par des acteurs identifiables(...) et des rêves ou des cauchemars identitaires auxquels nous adhérons parce qu'ils nous enchantent ou nous terrorisent », L'illusion identitaire, op.cit., p.10

*animateurs d'une politique d'exclusion contre les originaires du KASSAI ORIENTAL*³⁹⁴ »

Toutefois il convient de tenir compte du réel problème de cohabitation entre les minorités et les majorités ethniques. La répression des majorités comme au Burundi ou l'extermination des minorités comme Rwanda sont des facteurs décisifs des conflits. La dictature des majorités ou le despotisme des minorités sont *a priori* porteurs de logiques conflictuelles. Comme le révèle K. RUPESINGHE

*« Dans de nombreux Etats africains les rivalités ethniques et religieuses sont des bombes à retardement ou en train d'exploser. Soixante douze communautés minoritaires « à risque » ont été identifiées à travers le continent par le projet « Minorités à risque » (...) Si l'on se rapporte aux données d'Uppsala sur les principaux conflits armés en 1993, il apparaît que sept des vingt huit conflits les plus importants ont lieu en Afrique »*³⁹⁵

b) Vers les « cultures kalachnikov » en Afrique centrale ou les ressorts cachés de la conflictualisation.

La culture interétatique essentiellement institutionnelle a conduit progressivement à une raréfaction des guerres entre les Etats-nations. Si le système interétatique s'est ainsi ancré dans la culture institutionnelle de façon à minimiser le déclenchement des conflits interétatiques, il ne s'est pas accompagné de la mise en place de son pendant à l'échelle interne. L'absence d'une mise au point des normes et des mécanismes efficaces pour faire face aux conflits internes est très notoire et a conduit à la prolifération des affrontements armés au sein des Etats. Au sein des Etats en effet, il est à noter comme une disposition naturelle des individus à l'affrontement. Dans la plupart des pays, « prendre les armes » est désormais une contrainte axiologique, un mode de transcendance, un acte de bravoure et de courage. La situation est très édifiante en Afrique centrale où il y a eu depuis l'avènement des transitions politiques comme une érosion des cultures et des valeurs irénologiques. C'est ce que traduit la diffusion vertigineuse au sein des Etats des logiques conflictuelles. La propension des activistes et des extrémistes politico-ethniques à se muer en chef de guerre est spectaculaire et désormais banale. Relève de la même banalité la facilité avec laquelle les chefs de guerre montent des troupes de combattants. L'ensemble de la sous-région semble désormais comme traversé par un continuum culturel du conflit. G. BRODNIG a alors une vision sans doute relativement exacte de cette nouvelle situation, qui écrit :

³⁹⁴ M. E. OWONA NGUINI, op. cit., p.25

³⁹⁵ K. RUPESINGHE, op. cit., p. 38

« Une autre façon d'aborder la relation entre culture et conflit consiste à considérer la culture comme une ressource de conflit. Cet angle de vue diffère à la fois de la thèse (...) qui insiste sur la concurrence opposant des groupes ethniques définis par leur culture, et l'hypothèse (...) des différences d'attitude culturelles face aux conflits »³⁹⁶

L'érosion des « cultures de paix » s'accompagne ainsi d'une diffusion des cultures de la violence, de l'émeute et de racket. Le processus d'intensification de la violence tant urbaine que rurale s'offre désormais dans une telle banalité que la légitimité sécuritaire et régulatrice de l'Etat est désormais sujet à caution. Les instruments de terreur sociale (armes, munitions, mines antipersonnelles) ont désormais acquis comme un statut de bijoux prisés dont cherchent à se parer chacun pour soit toutes les sociétés. Au Soudan par exemple, les jeunes guérilleros enrôlés dans le conflit politico-religieux qui instabilise le pays apprennent à chanter que l'arme, c'est le père, la mère, l'épouse et le pain. La situation dans certains pays d'Afrique centrale reflète à bien des égards cette culture socio-politique de l'arme comme moyen de survie, objet de jouissance et instrument de sécurisation. L'Afrique centrale regorge alors de nombreuses « sociétés en armes ». Il faut ainsi comprendre pourquoi, dans ces sociétés armées, l'affrontement sanglant et destructeur est érigé en principale modalité de résolution des différends et de négociation des avantages politiques. Aussi les bandes armées qui mettent à mal l'intégrité territoriale et le monopole de la violence légitime des entités étatiques sur leur propre territoire développent une logique de non reconnaissance des armées régulières comme des émanations des institutions étatiques dont la souveraineté et l'exclusivité des compétences à l'intérieur des frontières ne sauraient être déniée. La contestation de la légitimité des forces armées est elle-même facilitée par la trajectoire historique de ces forces qui se sont progressivement dénationalisées pour devenir des groupuscules ethnico-militaires à la solde de certains individus. Ainsi D. SASSOU NGUESSO avait rejeté le caractère légitime et national de l'armée de P. LISSOUBA ; KABILA a dénié toute légitimité aux Forces Armées Zaïroises avant de voir sa propre armée, les Forces Armées Congolaises honnies par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (R.C.D).

On peut trouver ici une clé d'explication à l'option de la « résolution hobbesienne » ; c'est-à-dire la résolution par la victoire militaire des conflits. L'option pour la résolution militaire des conflits révèle le faible ancrage du dialogue dans les moeurs socio-politiques ; de même qu'elle traduit le rejet par les forces politico-militaires du consensus et du compromis qui sont des facteurs de paix ou du moins de neutralisation ou de réduction des tensions. Dans un tel contexte d'absence d'un « équilibre des tensions », il y a une ascension du maximalisme partisan et violent qui transforme le champ socio-politique en « prêt-à-exploser » ; en volcan qui crache de manière récurrente du feu. Au Congo-

³⁹⁶ G. BRODNIG, « Les facteurs culturels et environnementaux dans les conflits violents : schémas de prévention des conflits » in H. GRANDVOINET et H. SCHNEIDER, op. cit., p. 35 - 46, p. 41

Brazzaville, c'est la victoire militaire qui a ramené D. SASSOU NGUESSO au pouvoir ; c'est également une marche militaire victorieuse qui a accompagné L.D. KABILA au pouvoir le 17 mai 1997. Dans le conflit qui l'oppose à certains de ses alliés nationaux et régionaux d'hier, c'est toujours la solution armée qui est privilégiée. Au Tchad et en Angola, les rebellions qui contrôlent des portions entières de territoires et de richesses dans ces pays ont, par leur faible disponibilité à la recherche de solutions négociées, amené les pouvoirs centraux de ces Etats à remettre sur orbite les pistes militaires de retour à la stabilité. En République Centrafricaine c'est l'armée française d'abord, et celle de la MISSAB (Mission Intrafricaine de Surveillance des Accords de Bangui) qui ont mis fin aux hostilités et qui ont contraints les protagonistes du conflit à la négociation ainsi qu'au recours aux urnes. Au Cameroun certains activistes politiques appellent à la lutte armée

En effet en Afrique centrale, tout se passe comme si le dialogue était un mythe à jeter à la poubelle des déchets des stratégies politiques. On le voit aujourd'hui encore avec le rejet de la voie négociée par les alliés régionaux en guerre en R.D.C. ; de même qu'en Angola où le MPLA et l'UNITA s'engagent dans une fuite en avant de diabolisation mutuelle. La banalisation du dialogue opposition radicale - pouvoir au Cameroun atteste une fois de plus du mépris du dialogue politique. Dans certains pays des journaux proches de l'opposition ont fait de la promotion de la logique insurrectionnelle leur ligne éditoriale et leur fond de commerce. Au Cameroun pour ne prendre que cet exemple, certains journaux sont allés jusqu'à parler d'un « *KABILA camerounais* ». Il est possible de parler à ce niveau des « *médias de la violence* » et de la haine dont Radio-Mille Collines de Kigali reste le modèle le plus achevé. Radio-liberté, la station clandestine des miliciens « *Cobras* » de D. SASSOU NGUESSO n'était pas très éloignée de la Radio des Mille Collines dans sa propagande anti « *génocidaires* ». La presse est devenue un lieu de diffusion d'une culture de violence.

Cet environnement à forte odeur de la violence nourrit et aiguise le besoin de chaque individu ou groupe d'individus d'obtenir coûte que coûte une « *Kalachnikov* ». La « *culture kalachnikov* » ou la culture du conflit est ainsi le facteur capital de la circulation des armes dans la sous-région. La facilité avec laquelle les individus obtiennent des armes dans des sociétés en proie aux difficultés de survie est aussi un indice pertinent de la mutation de la nature et du statut social de l'arme qui devient un bien banal qui s'obtient à vil prix. On rejoint ici l'hypothèse de W.E. DOOB selon laquelle les conflits ont d'abord leurs causes dans les mentalités des hommes³⁹⁷. Si on convient avec J. CHANTEUR qu'il s'agit d'une « *faille antologique* »³⁹⁸ alors force est de reconnaître avec R. ARON que le conflit restera encore « *des tous les temps et de toutes les civilisations* »³⁹⁹.

³⁹⁷ W.E. DOOB, *La résolution des conflits* Bordeaux, l'Age de l'Homme, 1984

³⁹⁸ J. CHANTEUR, *De la guerre à la paix* Paris, PUF, 1989, 368p., p. 289 et suiv.

³⁹⁹ R. ARON, *Paix et guerre*.... op. cit.

3) Les contraintes de la géographie : pierres d'attentes des conflits.

On ne peut véritablement enquêter de manière relativement exhaustive sur les fondements conflictuels de la démocratisation en Afrique centrale sans prendre en considération la dimension des contraintes géographiques ou naturelles. En réalité la contribution des contraintes territoriales ainsi que démographiques à la précarité des équilibres socio-politiques en Afrique centrale est d'un apport considérable dans la compréhension des dynamiques conflictuelles qui ont atteint leur point paroxystique avec la démocratisation des armées 1990. Prendre en considération la dimension naturelle des conflits en termes de contraintes de la géographie, c'est d'abord réfuter l'argumentaire du cadre naturel comme simple support de vie des groupes pour le reconnaître comme un véritable acteur de l'ensemble formé par la nature et la culture. L'ensemble spatial et territorial est un véritable acteur de la vie du groupe qui se traduit concrètement par ce que M. LE BERRE appelle les « actions »⁴⁰⁰. Les « actions » du territoire et de l'espace sur les groupes sociaux désignent l'ensemble des contraintes positives et négatives que le territoire et l'espace exercent sur les comportements des groupes humains. Ces contraintes sont alors définies comme autant de forces qui se manifestent avec un certain degré d'intensité et qui provoquent certains effets⁴⁰¹. Toutefois, en elles-mêmes, les « actions » de l'environnement naturel ne sont nullement des disséminateurs de violence et de conflit malgré le fait qu'elles rendent réellement précaires certaines situations d'existence. C'est encore une fois de plus l'instrumentalisation politique de ces contraintes - surtout territoriales- qui les transforme en vecteurs de conflits. Deux dimensions des contraintes naturelles à savoir les dynamiques territoriales (dans leur configuration, leur aménagement et leur distribution) et l'accroissement du nombre seront privilégiées dans le cadre du présent travail.

a) Dynamiques territoriales, aménagement et tensions socio-politiques.

Dans le paradigme de la dynamique territoriale, le territoire est appréhendé comme un ensemble d'éléments spatiaux contenant des variables physiques et humains. Le territoire est alors un système ouvert qui entretient des relations d'entrée et de sortie avec l'environnement⁴⁰². La dynamique territoriale renvoie à l'organisation spécifique des interactions dans un système spatial ; à l'influence de ces interactions sur les comportements sociaux des groupes et à l'appropriation par les groupes de ces interactions dans leur processus d'occupation du territoire. Cette occupation aboutit à un processus de mise en place des configurations territoriales spécifiques. La dynamique territoriale, qui

⁴⁰⁰ M. LE BERRE, « Territoire » in A. BAILEY et al., op. cit., pp. 617 - 638, p. 635

⁴⁰¹ Ibid.

⁴⁰² On voit bien qu'ici le territoire n'est pas qu'une somme d'agrégats physiques Cf. M. SOLOTSHI, Contribution à l'étude de l'organisation spatiale d'une région en Afrique tropicale : la dépression de Kamalondo (Shaba-Zaire, Louvain-La-Neuve, Thèse de Doctorat, 1985, 500p.

s'inscrit dans le temps, fonde ainsi la « territorialité » ; c'est-à-dire la conduite des groupes humains pour prendre possession d'un espace et des systèmes de comportements qu'institue cette prise de possession. La territorialité est ou bien dévoile une logique organisationnelle qui préside à la détermination de certaines configurations territoriales ; le territoire lui-même devant s'entendre au sens de M. LE BERRE comme une

« portion de la surface terrestre délimitée que se réserve une collectivité humaine qui l'aménage en fonction de ses besoins, il contient d'une part l'idée d'autorité s'exerçant sur une surface dont les limites sont reconnues, d'autre part celle d'utilisation et l'aménagement par un groupe social »⁴⁰³.

Tout territoire a ainsi une localisation particulière sur terre et résulte d'un processus d'appropriation par un groupe social qui l'aménage et le gère en y instituant une unité de fonctionnement. Mais étant donné que le territoire n'est pas sans influence sur les groupes sociaux et qu'il « agit » sur ceux-ci, il se crée des situations de non maîtrise de la totalité de l'espace qui conduisent à l'émergence de « zones critiques » ou « zones grises ». V.REY signale à juste titre que

« la tragique permanence de ces « lieux critiques » à haut risque géopolitique relève en partie de contraintes géographiques qui se sont progressivement constituées au cours du second millénaire, et que les interactions spatiales propres à cette zone mettent en relief »⁴⁰⁴.

La région d'Afrique centrale connaît un certain nombre de contraintes territoriales et présente des « zones critiques » d'un nombre relativement important. « La notion de « zone critique » (...) se définit par la récurrence d'événements dont le caractère irrémédiable et la gravité des effets débordent son périmètre »⁴⁰⁵. Ainsi les montagnes du Kivu, les collines du Rwanda et du Burundi, la zone sahéenne camerouno-tchadienne etc. sont autant de zones critiques qui constituent des sanctuaires pour les acteurs criminels qui agissent dans la région. Les « zones critiques » sont aussi des « zones grises » qui échappent en partie ou en totalité, au contrôle des pouvoirs centraux. L'on est ici en présence d'un comportement spatial, d'une dynamique spatiale qui s'affirme rebelle à tout processus d'aménagement par le pouvoir central.

Ainsi les contraintes géopolitiques ont fait en sorte que le Burundi, le Rwanda et l'est de la R.D.C soient beaucoup plus tournés vers l'Afrique de l'Est malgré leur appartenance officielle à la région d'Afrique centrale. Du Congo au Zaïre puis du Zaïre au Congo, le géant géopolitique et « scandale géologique » de l'Afrique centrale s'est révélé non contrôlable par un pouvoir central unique.

⁴⁰³ M. LE BERRE. op. cit., p. 620

⁴⁰⁴ V. REY, « L'Europe de l'Est », in A. BAILEY et al., op. cit., pp. 827- 838, p. 828

⁴⁰⁵ Ibid., p. 827.

Cette crise de la gouvernabilité territoriale du pays de Lumumba a amené le régime de MOBUTU à instaurer un système de « *gouvernement en ellipse* » comme mode principal de l'ajustement, de gestion et de contrôle des tensions territoriales. Le « *gouvernement en ellipse* » s'est révélé comme une ratification par le haut du mode d'extraversion des relations des différentes provinces du pays avec la capitale Kinshasa ; extraversion favorisée par l'excentration géographique de Kinshasa coincé dans l'embouchure du fleuve Congo. Le rôle du pouvoir central s'était ainsi réduit à une coordination des interactions, à un ajustement des tensions inter-provinciales. Or un pouvoir central doit pouvoir être un principe organisationnel de l'espace par l'exclusivité des ses compétences matérielle et humaine sur celui-ci avant de s'instituer en lieu de coordination des dynamiques territoriales. La situation territoriale de la R.D.C. ainsi que ses dynamiques et contraintes expliquent la facilité et la récurrence des stratégies de subversion, et de rébellion contre le centre qu'est Kinshasa. L'analyse des « *lieux centraux* »⁴⁰⁶ de la R.D.C. fait clairement ressortir le caractère excentré des principaux lieux de la concentration des populations sensibles.

Il convient en effet de ne pas reléguer cette dimension aux confins de l'analyse si l'on veut avoir une lecture assez intelligible des désordres en cours dans ce ventre mou de « *l'Afrique médiane* ». La situation territoriale précédemment décrite est une source fondamentale de la conflictualisation dans la sous-région. J.F.BAYART décrit de façon assez saisissante la puissance des contraintes géopolitiques qui défient les lignes territoriales officiellement tracées:

« Avec la reprise massive de (...) courants commerciaux, souvent selon des lignes tracées au XIXe siècle, les grands enjeux géopolitiques de l'Afrique subsaharienne se voient mis à nouveau à l'ordre du jour. Ainsi les provinces orientales du Tchad et de la Centrafrique, sous la pression des agissements des combattants, des pêcheurs, des marchands et des braconniers soudanais, sont de plus en plus attirés dans l'orbite de la vallée du Nil à laquelle les avait arrachées, de façon passablement artificielle, la colonisation française. Un tel retour dans le giron nilotique paraît d'autant plus inéluctable que la greffe de ces régions sur les circuits économiques authentiques n'a jamais réellement pris (...) De façon analogue, les guerres des Grands Lacs portent peu ou prou sur le rattachement de l'Est du Zaïre à l'espace de l'Océan indien ou au contraire au bassin du Congo, même si le commerce informel... et l'état des

⁴⁰⁶ La théorie des lieux centraux ou théorie des villes qui analyse la localisation, les dynamiques, les comportements des sites urbains a vu ses premiers fondements par le géographe CHRISTELLEN en 1933. Pour de plus amples informations, voir P. CHAVAL, « La théorie des lieux centraux » *Revue géographique de l'Est*, n° 1 - 2, 1966, pp. 131 - 152 ; du même auteur, « La théorie des villes » *Revue géographique de l'Est*, n° 1 - 2, 1968 pp. 3 - 56. Lire aussi D. PUMAIN, *La dynamique des villes*, Paris Economica, 1982, 231p., A. M. PROST, *La hiérarchie des villes en fonction de leurs activités de commerce et de service*, Paris, Gauthier - Villers, 1965, 333p.

routes font depuis longtemps pencher la balance du côté du premier »⁴⁰⁷.

On peut citer bien d'autres cas de basculement territorial à l'instar du retournement progressif de l'axe géographique nord-ouest camerounais dans la zone d'influence nigériane via l'Adamaoua. Dans un tel contexte on comprend la relative facilité de la déconnexion de beaucoup de terroirs du pouvoir central. L'extraordinaire prolifération des situations de « *dissidence territoriale* » qui, en grande partie, fondent, alimentent et cultivent les conflits policio-militaires tant internes qu'externes est le signe probant de la difficulté voire de l'impossible ajustement des dynamiques territoriales qui s'inscrivent aux antipodes des schémas officiels d'aménagement des territoires.

Si les dynamiques territoriales s'avèrent être aussi des dynamiques de conflits dans un contexte où le morcellement administratif des territoires n'est pas neutre eu égard aux enjeux de pouvoir et d'avoir, l'aménagement du territoire censé « *introduire une rationalité là où jouaient de simples déterminismes naturels ou des vouloirs individuels incoordonnés* »⁴⁰⁸ s'inscrit a priori dans une logique conflictuelle. Si le fondement conceptuel de l'aménagement du territoire est celui d'une influence de la localisation des activités économiques par une intervention de l'Etat⁴⁰⁹ force est de constater que dans des Etats structurés par la corruption et la vénalité, il ne peut que difficilement s'opérer une intervention étatique rationnelle. Ayant théoriquement pour finalité

« à la fois de promouvoir la mise en valeur des ressources régionales, d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants en atténuant les disparités régionales de développement économique et social et une organisation prospective et concertée des équipes et des activités »,⁴¹⁰

l'aménagement du territoire, dans sa pratique concrète semble plutôt ramer à contre courant de cet objectif. Cela parce que, comme le souligne K. RUPESINGHE,

« les majorités hégémoniques utilisent trop souvent l'Etat comme instrument pour développer leur propre communauté ethnique au détriment des autres groupes, conduisant ainsi à la marginalisation de ces derniers »⁴¹¹

⁴⁰⁷ J.F. BAYART et al. , La criminalisation..., op. cit, p. 71

⁴⁰⁸ Selon la définition de l'aménagement du territoire proposée par PH. LAURANT ; cité par J. NZISABIRA, Politiques d'aménagement spatial et de développement régional, Module 3.1.3., Document pédagogique C.I.D.E.P/LLN/Belgique, 1991 - 1992 (41) 117 p.

⁴⁰⁹ Sur l'aménagement du territoire, lire J. MONOD, et PH. CASTELBHJAC, L'aménagement du territoire, Paris, Libraires techniques, 1965, 186 p. ; J. LAGUJIE, p. DELFAUD et C. LACOUR, Espace régional et aménagement du territoire, Paris Dalloz, 2e ed., 1985, 987 p. ; A. BAILEY étal : Comprendre et maîtriser l'espace ou la science de l'aménagement du territoire, Montpellier, G. I. P. Réclus, Maison de la géographie, 1987, 176p.

⁴¹⁰ op. Cit., p. 37.

⁴¹¹ op. cit.

L'aménagement du territoire est ainsi dans une mesure relativement large un condiment des conflits en Afrique centrale. Car cet aménagement se fait au détriment de larges fractions de territoires qui se sentent par conséquent en dehors de l'Etat. Ainsi l'Est de la R.D.C., point de départ des conflits qui, comme une force d'attraction, captent les autres Etats de la sous-région, est une région longtemps marginalisée dans l'aménagement étatique du territoire zaïrois. C'est le cas également du sud du Tchad qui n'a pas connu d'intervention significative de la part de Ndjamena. Au Cameroun, la région de l'Est où la presse non gouvernementale a signalé à un moment une présence des rebelles⁴¹² est une région qui reste en marge de certaines réalisations étatiques de viabilisation du territoire d'envergure. Cet état de choses a conduit les populations de cette région à parler de « *onzième province* »⁴¹³. Le président camerounais, P. BIYA, lors de son « *tour de province* » en 1991 devait réagir en affirmant que « *l'Est n'était pas une province à part* » mais « *une province à part entière* ». Globalement, il apparaît que les régions fermées ou marginalisées dans les politiques infrastructurales des gouvernements se transforment en « *poudrières* » et se constituent en ressources de la précarité des équilibres tant nationaux que régionaux.

Au Burundi, c'est « *la politique de l'autruche* » des pouvoirs publics à propos de la question démographique et le problème des terres⁴¹⁴ qui est au fondement de l'instabilité rurale. De même au Rwanda c'est l'inadaptation et l'absence de volet programmatique de la « *stratégie alimentaire du Rwanda* » qui a conduit le pays à une « *impossible adéquation* » entre agriculture et démographie⁴¹⁵. L'Ex-Zaïre reste l'exemple achevé d'un Etat sans direction politique et sans visibilité managériale tout comme le Tchad, la R.C.A. Les politiques de planification en vogue au lendemain des indépendances à travers les « *plans quinquennaux* » s'avèrent aujourd'hui n'avoir été que des incantations de conjoncture ; des vides sans fond. Dans les faits, chaque Prince au pouvoir semble n'avoir eu pour souci que de doter sa région natale de toutes les infrastructures viables. Cette partialité dans l'aménagement du territoire a été une autre grande source d'érosion de la légitimité de l'Etat et de ses dirigeants car elle a conduit à la condamnation d'abord en secret puis manifeste des blocs hégémoniques pour le non respect du droit des populations à vivre dans un environnement viable.

⁴¹² « Alerte aux frontières. Des mercenaires à l'Est du Cameroun... » (La Une), Le Messager, n° 691 Lundi, 17 novem bre 1997

⁴¹³ le Cameroun compte officiellement dix provinces. La « onzième provice » s'avère comme une voie populaire desortie de l'Etat

⁴¹⁴ lire F. NKURUNZIZA, Populations et espace agraire au Burundi. Les limites de l'ajustement, Cahiers du C.I.D.E.P., 9 Février 1991, 62 p., p. 38 ;

⁴¹⁵ Voir MINEPLAN, Stratégie alimentaire au Rwanda, Document de référence, Kigali, République Rwandaise, 1982, 18 p. + annexes. , L. UWIZENYIMANA, Croissance démographique et production agricole au Rwanda .Impossible adéquation ? Cahiers CIDEP, 8, Janvier 1991, 72p.

b) Nombre et conflits

Il faut partir de cette critique de C. COQUERY VIRDOVITCH à propos de la non prise en compte la dimension démographique dans l'analyse des fondements conflictuels en Afrique :

« Il est frappant, écrit-elle, de constater à quel point les quelques études existant sur les spasmes politiques africains, et qui ont cherché à en expliquer les causes, ont peu et parfois même pas du tout fait référence à cette donnée parfois si vivante et en rapide changement sur le continent »⁴¹⁶

Pourtant, « il y a (...) des liaisons entre démographie et conflits [même si] celles-ci s'inscrivent dans un ensemble complexe de relations »⁴¹⁷. Ainsi le nombre, sa qualité et sa quantité, sa nature pyramidale et sa répartition spatiale, son degré d'hétérogénéité et son aptitude à accéder aux ressources sont autant de facteurs de tension et de déstabilisation qui méritent d'être pris en considération dans l'analyse des fondements conflictuels en Afrique centrale. S'il existe sur la « gnose africaine » une ligne forte d'analyse néo-malthusienne qui s'élabore et se renouvelle autour de la thèse selon laquelle « les pressions démographiques représentent des obstacles à la réalisation de la stabilité politique »⁴¹⁸ il convient de tenir compte de toute l'ampleur de la dimension démographique des conflits dans l'espace géopolitique d'Afrique centrale.

S'il apparaît vraisemblable qu'en Afrique la catastrophe du nombre longtemps prédit par les néo-malthusiens n'est qu'une amplification idéologiquement colorée, force est néanmoins de reconnaître que l'on est bel et bien en face d'une crise de la population dans son adéquation aux ressources disponibles. Les questions de densité, d'accès à la terre et à l'emploi, de forte concentration urbaine avec son cortège de chômage et de violence sont autant de facteurs de conflits qui embrasent le continent africain. Cependant il convient de relativiser l'élément démographique des conflits en soulignant que les conflits démographiques sont une dérivation des autres facteurs socio-politiques au premier rang desquels les facteurs de la production, de travail, d'accès au pouvoir politique.

De fait, la rencontre entre une très forte pression démographique et une raréfaction des espaces cultivables est une source potentielle voire même le détonateur de bon nombre de conflits comme l'attestent dans une large mesure

⁴¹⁶ C. COQUERY-VIRDOVITCH, « Démographie et déstabilisation politique en Afrique centrale » in E. VILQUIN, (dir), Révolution et population. Aspects démographiques des grandes révolutions, Chaire Quetelet 1989, Institut de Démographie, Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve, 1990, pp. 173 - 202.

⁴¹⁷ F. GENDREAU, « La dimension démographique des conflits africains » in J.D.B. de GAUDUSSON et M. BEAUD (dir) « L'Afrique face aux conflits », Afrique contemporaine, numéro spécial, n° 180, pp. 129 - 141, p.130

⁴¹⁸ Population - Crisis Committee, « Les pressions démographiques menacent la démocratie », Washington, 1989, Panneau mural.

les guerres internes rwandaise et burundaise⁴¹⁹ Les multiples guerres du Kivu s'inscrivent dans ce registre démographique⁴²⁰. Dans un pays comme le Rwanda qui détient le record mondial en matière de fécondité (8,5 enfants/femme) et d'accroissement de la population, c'est le refus par le président Juvénal HABYARIMANA d'accueillir les populations rwandaises depuis longtemps installées en Ouganda suite à la « *révolution sociale* » de 1959 à partir de l'argumentaire du manque d'espace qui a conforté l'option militaire du Front Patriotique Rwandais (F.P.R). Presque partout dans le sous-continent, des « *enjeux fonciers* » mettent aux prises des communautés qui s'affrontent pour des lopins de terre ; des pâturages, des eaux⁴²¹.

Dans la plupart des pays africains la gestion politique du « *surplus* » du nombre est très délicate et sujet à explosion socio-politique et militaire. On le voit par exemple au Rwanda où l'intervention de l'Etat dans la redistribution spatiale des « *excédents démographiques* » a renforcé le malaise politique au sein des communautés ; la politique de transfert du « *surplus* » du nombre dans les zones sous-peuplées n'ayant pas rencontré l'assentiment des « *populations redistribuées* ». En effet

*« les immigrants potentiels sont souvent réticents devant l'installation hors de leur région, car il restent attachés à la terre des ancêtres à leurs liens familiaux et à leurs racines culturelles (...) Malgré son importance relative, cette redistribution ne suffit pas à soulager la pression démographique sur les terres agricoles et aboutit plutôt à une généralisation de fortes densités »*⁴²²

La « *généralisation des densités* » est un processus de dissémination des tensions socio-ethniques à l'échelle nationale qui culminent dans la plupart des cas dans les affrontements meurtriers.

L'enjeu politico-électorale du nombre est un autre lieu d'éclosion des tensions conflictuelles. La maîtrise du nombre et le monopole de son information par un seul groupe d'individus constituent des risques majeurs de conflictualisation. « *L'information démographique*, souligne F. GENDREAU,

⁴¹⁹ Lire J. NZISABARA, Evolution de l'agriculture et croissance de la population au Rwanda. Ajustement d'un système de mise en valeur aux contraintes démographiques. Louvain-La-Neuve, 1986, 559p. (Thèse de Doctorat). ; du même auteur ; Participation populaire au processus de développement au Rwanda. Les idées et les faits, Cahiers du CIDEF, 13, mars 1992, 327p. L. UWIZEYIMANA, Croissance démographique et production agricole au Rwanda. Impossible adéquation ? op. cit. K; F. NKURUN ZIRA, Population et espace agricole au Burundi. Les limites de l'ajustement, Cahiers du CIDEF, 9, Février 1991, 59p.

⁴²⁰ Voir R. POURTIER, « La guerre du Kivu : un conflit multidimensionnel » Afrique contemporaine n° 168 op.cit.

⁴²¹ Lire P. MATHIEU, P.J. LAURENT et J.C. WILLAME (dirs), Démocraties, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflits, gouvernance et turbulences en Afrique de l'Ouest et centrale, Bruxelles, Institut Africain -CEDAF Paris, L'Harmattan, 197, 250p. ; E. ROY et A. KARSENRY (coord.), la sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion fiable des ressources renouvelables, Paris, Karthala, 1996, 388p. ; C. BLANC-PAMARD et L. CAMBREZY (coord), Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières, Paris, Orstom Edition, 1995, 472p.

⁴²² A. GUICHOVA, Surpeuplement et stratégies migratoires des paysans au Burundi. B.I.T, Genève, 1981, 114p. ; p. 32

peut constituer un adjuvant et un détonateur à la genèse des conflits »⁴²³. Dans presque tous les pays, les déterminants du vote ainsi que la lisibilité des enjeux politiques ont un fondement ethnique. Dès lors, les majorités ethniques, lorsqu'elles s'opposent aux pouvoirs en place, subissent un véritable déni de citoyenneté dans l'inscription sur les listes électorales. Cette inscription est sélective et discriminatoire. De même en cas de scrutin transparent et équitable les minorités ethniques sont systématiquement exclues du pouvoir comme on l'a vu au Burundi. Partout les chiffres des recensements pré-électorales sont rejetés par les forces politiques d'opposition pour raison de manipulation par les pouvoirs en place.

Dans un autre registre, la jeunesse de la population est une autre source potentielle de menace pour la stabilité. Car les problèmes d'éducation, de survie, d'insertion professionnelle qui accompagnent l'accroissement du nombre sont des apories pour les sociétés vivant un tassement des ressources financières, une situation matérielle indigeste et un manque d'opportunités d'épanouissement du plus grand nombre. Le déferlement des jeunes dans des espaces urbains à la recherche d'emplois salariés entraîne non seulement une poussée urbaine anarchique mais aussi une maîtrise difficile et très relâchée de la masse urbaine par des pouvoirs publics pris de cours. En Afrique centrale, l'évolution du taux d'urbanisation est de 35,9% en cette année 2000 et sera de 42,9% en l'an 2010⁴²⁴. L'identité sociologique des combattants et autres rebelles a déjà permis de retenir trois critères principaux : la jeunesse, la citoyenneté, le désœuvrement.

*« De nombreuses crises africaines ont pour point de départ des émeutes urbaines. Il faut, pour en traiter, affiner l'analyse et porter l'attention sur deux phénomènes démographiques majeurs de l'Afrique, l'urbanisation et la jeunesse de la population, en particulier de la jeunesse citadine (...) cette irruption des jeunes sur la scène politique correspond à une réalité démographique massive dans des villes qui ne sont plus des « machines intégratrices » mais qui fabriquent de l'exclusion et de la marginalisation »*⁴²⁵

Il convient également d'intégrer les pressions démographiques, en tant que situations de rupture de la stabilité, dans les contextes économique, politique, culturel et psychologique spécifiques à l'intérieur desquels elles achèvent leur inflammabilité car c'est de la rencontre entre pressions démographiques et contextes socio-économiques difficiles que naissent les germes des conflits.

Si les pressions démographiques sont aux fondements de certaines situations conflictuelles, il convient tout aussi de tenir compte des effets démographiques des conflits. La précarité démographique qui induit aussi la

⁴²³ F. GENDREAU, op. cit., p. 131

⁴²⁴ A. DUBRESSON et J.P. RAISON, *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*, Paris, A. Colin, 1998, p.105.

⁴²⁵ F. GENDREAU, op. cit., p. 132 Lire également E. LE BRIS et F. CHANVREAU (dir) *Actes du colloque Jeunes, Ville Emplois. Quel avenir pour la jeunesse africaine ?* 26 - 29 oct. 1992, Paris, Ministère de la coopération et du Développement, 1993

précarité socio-politique est la conséquence des conflits. La mortalité et la famine, les massacres civils, les réfugiés et les personnes déplacées etc. sont autant de défis à la paix sociale. Le pourrissement de ces effets démographiques des conflits devient à son tour une source nourricière de logiques conflictuelles. On se retrouve comme dans un cercle vicieux. Ainsi l'indolence et la léthargie de la « *communauté internationale* » dans la recherche d'une solution adéquate et durable aux conséquences humanitaires des conflits des Grands Lacs est aujourd'hui comme le point d'origine du nouvel embrasement sous-régional en cours. Les réfugiés tchadiens au Cameroun sont le vivier de recrutement des « *coupeurs de route* » ; ces grands bandits armés de fusils de guerre qui disséminent l'insécurité au sein des populations civiles et alimentent les tensions entre Yaoundé et N'djamena. Yaoundé a en effet souvent soupçonné N'djamena d'être de connivence avec ces bandits qui se procurent une véritable rente financière à travers les attaques armées sur les populations civiles.

Par ailleurs on note que la présence continue et en violation des conventions internationales en matière des réfugiés sur les territoires des pays d'accueil aboutit à la naissance d'un autre problème lié à une mission régaliennne de l'Etat : celle de l'attribution de la nationalité. C'est le cas aujourd'hui des guerres des Banyamulenge qui fondent leur légitimité sur la revendication citoyenne.

Au demeurant, les pressions démographiques et l'insuffisance des ressources disponibles contribuent largement à la vulnérabilité des équilibres sociaux et structure une faible capacité de faire face aux crises. L'incapacité manifeste des Etats à faire face au défi du nombre le transforme en « *une sorte de gâchette qui déclenche des événements chaotiques ou des crises* »⁴²⁶.

Paragraphe 3 : LES FACTEURS INTERNATIONAUX DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE

Sans perdre de vue la relation étroite qui existe entre l'interne et l'externe, les racines conflictuelles identifiées jusqu'ici peuvent être dans une mesure relativement arbitraire catégorisées comme appartenant au registre purement interne. La perspective théorique de l'interrelation entre l'interne et l'externe conduit inéluctablement au rejet d'une lecture atomistique des causes des conflits qui ont une dimension internationale bien perceptible. D'une manière très large, les facteurs internationaux des conflits en Afrique centrale s'inscrivent dans les préoccupations d'élargissement des bases stratégiques des acteurs dominants qui se discutent la direction exclusive du nouvel ordre mondial. Ces facteurs internationaux relèvent aussi de stratégies croisées des multinationales qui ambitionnent de contrôler les réserves de ressources rares. Il faut également reconnaître toute son influence à « *l'empire du souterrain* » que constituent le mercenariat international, les réseaux mafieux et criminels transnationaux, le terrorisme international etc. Les multiples ingérences et interférences de tous ces

⁴²⁶ Voir R. FORD, « The Population . Environment Nexus and Vulnerability Assessment in Africa » Geo - Journal, n° 35, 1995, pp. 207 -216

acteurs aux intérêts divergents et croisés sur le continent sont autant de catalyseurs de conflits. Il en sont aussi des facteurs d'amplification, de complexification et d'enlisement. En effet le facteur international est, toutes proportions gardées, le paramètre critique qui, historiquement, alimente la plupart des conflits post-coloniaux. Comme l'écrit si bien A. GOUDIE

« L'histoire coloniale reste un puissant facteur -comme en témoigne par exemple les conséquences persistantes des tracés frontaliers des frontières nationales existantes, l'héritage colonial de structures économiques qui favorisent certains groupes et régions, ou les structures politiques qui privilégient un groupe social- mais même si nombre de conflits actuels plongent leurs racines dans la période de l'indépendance, la nature des conflits a sensiblement évolué »⁴²⁷.

L'analytique des facteurs internationaux des conflits en Afrique insistera sur les répercussions des mutations internationales sur les équilibres socio-politiques en Afrique (1) de même que sur la part de la conflictualité que diffuse les grandes puissances en quête d'hégémonie à la périphérie (2). Ces actions internationales structurent un cadre géopolitique africain à forte instabilité (3).

1) Mutations internationales et conflits : l'Afrique centrale atteinte par la « nouvelle génération des conflits » post-bipolaires.

« Il est généralement admis que la fin de la guerre froide a entraîné une nouvelle génération de conflits, internes plutôt qu'internationaux, liés aux différences ethniques et communautaires plutôt qu'aux idéologies politiques et d'un niveau de brutalité sans précédent. Il y a une grande part de vérité dans cette perception »⁴²⁸

L'Afrique centrale, Afrique « utile », « qui compte », est devenue un terrain sur lequel la concurrence entre les forces internationales qui dominent le monde est tellement âpre qu'elle prend la tournure d'une guerre commerciale/économique. Car ici le marketing économique des puissances s'appuie sur le militaire et le stratégique tout en alimentant au besoin des logiques insurrectionnelles lorsque des bidouillages démocratiques s'avèrent sans issue quelconque pour un acteur. D. NSENGIYAREMYE et A.E. GAKUST semblent ne point dire autre chose lorsqu'ils affirment qu'

⁴²⁷ A. GOUDIE, « Une perspective sur l'Afrique australe » in H. GRANDVOINET et H. SCHEIDER op. cit. pp. 87 - 89, p. 89

⁴²⁸ L. MINEAR et Ph. GUILLOT, op.cit p.18

« En effet, la plupart des conflits actuels répondent à la nouvelle donne de la restructuration politique et économique du monde qui se répercute à tous ces niveaux »⁴²⁹

Cette rationalité est celle qui anime le courant analytique relativement important de la fin de la bipolarité comme principale origine des conflits actuellement en cours dans la région.

« L'origine des conflits actuels est à rechercher dans des directions apparemment opposées. En premier lieu paradoxalement, le développement et surtout le « pourrissement » de certains conflits actuels ont été provoqués par la fin du conflit Est-Ouest (...) le relatif désengagement des grandes puissances et le déclin de leur clientélisme en Afrique ont aussi diminué l'efficacité des « gardes-fous » contre les conflits internes et locaux, et largement contribué à l'affaiblissement de nombreux Etats africains, affaiblissement qui apparaît comme la deuxième cause principale des conflits armés actuels »⁴³⁰.

Ainsi la fin de la « légitimité stratégique »⁴³¹ de MOBUTU aux yeux de Washington, suite à l'achèvement de la guerre froide a été une conjoncture internationale très favorable à la coalition sous-régionale qui a défait les Forces Armées Zaïroises. De même la disparition de « la menace soviétique » a conduit la suprapuissance nord-américaine à l'adoption d'une « stratégie d'accompagnement »⁴³² d'un certain nombre de conflits tant internes que régionaux. Elle est même allée, dans certains pays comme au Rwanda, jusqu'à encourager des logiques insurrectionnelles susceptibles d'aboutir à la réduction à la portion congrue de l'influence française. Au Cameroun elle ne s'est pas moins illustrée par une ingérence partisane dans le processus de démocratisation.

En effet, dans un contexte où les déséquilibres massifs sur le plan social ainsi que les instabilités géopolitiques inhérentes au très mauvais tracé des frontières coloniales maintiennent la plupart des Etats africains dans des conflits aussi bien latents qu'avérés, l'intervention des puissances occidentales s'avèrent être le plus souvent un facteur de conflit. Il en est de même pour les organisations internationales. Ainsi,

« au Rwanda, le cas le plus flagrant concerne le retrait de la Mission des Nations Unies d'assistance au Rwanda (MINUAR). Alors que des signes évidents de génocide et de massacres de populations civiles étaient connus de la communauté internationale,

⁴²⁹ D. NSENGIYAREMYE, « L'environnement politique pour la prévention et la résolution des conflits : la région des pays des Grands Lacs », in H. GRANDVOINET et H. SCHNEIDER. op. cit, p. 65

⁴³⁰ GRIP, *Conflits en Afrique*, op. cit.

⁴³¹ D. BACH & L. SINDJOUN, « Ordre et désordre... » op. cit.

⁴³² A. GUICHOUA, « Les « nouvelles politiques. », op. cit.

le conseil de sécurité décidait de retirer la MINUAR du Rwanda. Cette décision a aussitôt été interprétée par les extrémistes comme une autorisation à accomplir les pires exactions. Or paradoxalement, la mission de la MINUAR était de « garantir la sécurité générale du pays et de contribuer à assurer la sécurité de la populations » (...) On notera aussi qu'au moment où le nouveau pouvoir, à Kigali, avait déjà accompli des violations graves des droits de l'homme, notamment à l'occasion des massacres de Kibeho, le 22 avril 1995, le conseil de sécurité décidait, contre toute attente, de lever l'embargo sur les armes à destination de Rwanda. Ce sont notamment ces mêmes armes qui ont été utilisées en 1997 dans la guerre à l'Est du Zaïre, dans laquelle l'armée du Front patriotique rwandais a joué un rôle prépondérant »⁴³³.

Dans le même registre illustratif, le pourrissement de la situation au Burundi est la conséquence de l'appréciation « ambiguë » du « braconnage démocratique » qu'a traduit l'assassinat du président démocratiquement élu Melchior NDADAYE. On a aussi noté la faible réaction, par rapport à cet assassinat, des instances de légitimation de la volonté collective des nations que sont les organisations internationales et au premier rang desquelles se trouve les Nations-Unies ; cet assassinat a entraîné une paralysie systématique des institutions républicaines. Ce qui a débouché sur une crise de la gouvernabilité qui a servi de leitmotiv à l'ancien président honni par les urnes, Pierre BUYOYA, de reconquerir le pouvoir par un « putsch au nom de la paix ». Les extrémistes hutus, regroupés au sein du comité National de Défense de la démocratie (CNDD) de Léonard NYANGOMA se sont ainsi à leur tour mis à la reconquête armée du pouvoir à eux arraché par la même force des armes. L'embrasement total de l'ex-Zaïre et ses destructions massives des vies humaines, la prolifération des armes qui l'a accompagné sont la conséquence du refus américain de tout déploiement d'une force internationale d'interposition - ne serait qu'humanitaire - dans l'Est du Zaïre. Aucune initiative valable de résolution négociée du conflit n'a été prise sur le plan international et on a plutôt assisté à une préférence pour l'option militaire qui a finalement triomphé et qui est à l'origine des soubressauts actuels. Cette solution, on le voit bien à présent, n'a été qu'une autre semence des conflits qui déchirent à nouveau la sous-région. Toujours dans la corbeille des responsabilités de la communauté internationale dans le pourrissement des conflits africains, il convient de mentionner le refus, de la part de la France, d'empêcher l'amplification de la guerre civile de Brazzaville qui a vu la destruction de la capitale, des pillages et des liquidations physiques massives, l'intervention partisane d'une armée étrangère (l'Angola) et l'évincement du président élu Pascal LISSOUBA. Les groupes armés fidèles au président déchu ainsi que ceux de Bernard KOLELAS - dernier Premier Ministre de Pascal LISSOUBA - continuent d'affronter l'armée de SASSOU NGUESSO épaulée par les soldats

⁴³³ D. NSENGIYAREMYE et A.E. GAKUSI, op. cit., p. 69

angolais du MPLA. Au demeurant, la politique d'« évacuation des ressortissants » traduit une volonté explicite d'accompagnement des conflits, les bénéfices tirés par ces Etats des situations conflictuelles s'étant souvent révélés colossaux.

La fin de la bipolarité a vu également la montée en flèche de multinationales et autres réseaux transnationaux qui aspirent désormais à la reconnaissance, par la communauté internationale, de lignes politiques internationales propres. A. et H. TOFFLER émettent l'hypothèse suivant laquelle c'est l'absence de nouvelles règles internationales prenant en compte l'éclatement du système international dans les structures de concertation collective qui font courir le monde vers le chaos⁴³⁴. D'ailleurs tout se passe aujourd'hui comme s'il y a collusion entre les Etats et les groupes criminels qui s'associent pour défendre des intérêts partagés. De même il y a de plus en plus comme un transfert de la défense des intérêts des grandes puissances à leurs multinationales et autres réseaux solidement ancrés dans les structures politiques et économiques des Etats africains. Ainsi la victoire militaire de SASSOU NGUESSO a été perçue par une certaine analyse comme celle d'une grande puissance, en l'occurrence de la France, par le biais de sa multinationale Elf-Aquitaine, « devenu le véritable timonier des pays francophones où l'on trouve l'or noir »⁴³⁵. Dans le même ordre des faits, de nombreuses multinationales installées dans l'est-Zaïre avaient financé la « guerre de libération du Congo-Zaïre ». Par ailleurs il convient de ne pas oublier l'inclusion dans le registre de la collusion entre Etat et groupes criminels, la montée du recrutement de mercenaires pour « intervenir là où c'est nécessaire »⁴³⁶.

« Pour tout dire, face aux mutations internationales en cours, « les conflits régionaux alimentés par leur propre dynamique socio-économique, culturelle et ethnique ne risquent guère de disparaître et pourraient bien augmenter en nombre et en portée dans bien des parties du monde avec l'intensification de la lutte pour les ressources (...) On pourrait aussi s'attendre, dans certaines occasions, à voir les « nouvelles » et les « vieilles » questions de sécurité se combiner. L'instabilité sociale causée par la pression démographique et la pénurie des ressources pourrait fermenter dans des régions (...) où la prolifération de l'armement, les tensions ethniques et les disparités territoriales sont depuis longtemps une menace pour la paix (...) Un peu partout en Afrique, le système étatique à l'européenne s'effondre, les frontières sont infiltrées, les rivalités ethniques et régionales s'entrecroisent »⁴³⁷

⁴³⁴ A. et H. TOFFLER, op.cit.

⁴³⁵ Voir D. L. KOKOLO « Congo Brazaville : la question militaire », *Jeune Afrique Economie*, « La vie des idées », n° 256, 15 Jan - 1er Fev; 1998, pp. 118 - 120

⁴³⁶ Ph. CHAPLEAU et F. MISSER, *Mercenaires S.A.*, Paris, Desclée et Brouwer, 1998, 128 p

⁴³⁷ P. KENNEDY, op. cit., pp. 162 et 165.

L'hypothèse de la mondialisation belligène prend ainsi le pas sur celle pacifique.⁴³⁸

2) Mutations internationales et dynamique de positionnement géoéconomique : l'Afrique centrale au coeur de la concurrence économique et géostratégique occidentale ?

La dévaluation de l'idéologico-stratégique au profit de l'économique et du culturel⁴³⁹ est la caractéristique majeure de la post-bipolarité. La prééminence de l'économique fait en sorte que toute action internationale des acteurs majeurs du système soit colonisée par les exigences du marché. Jamais l'économique n'aura autant commandé l'action internationale des Etats. De la « *diplomatie du négoce* » qui a atteint son firmament avec Bill CLINTON à la « *diplomatie économique* » de J. CHIRAC en passant par « *l'internationalisation* » du Japon, « *le réveil de la Chine* », la conquête et le contrôle des marchés plongent les puissances économiques dans une rivalité géoéconomique acerbe. « *Entre alliés stratégiques et politiques*, reconnaît Richard HOLBROOKE -alors secrétaire d'Etat Adjoint de la Maison blanche- *la concurrence est sans pitié sur le plan économique* »⁴⁴⁰. « *L'Afrique utile* » est l'un des terrains sur lesquels la concurrence est tellement âpre qu'elle prend la tournure d'une guerre commerciale/économique. C'est l'hypothèse de la démocratisation comme technique de continuation de la guerre commerciale par d'autres moyens, notamment pacifiques. Les techniques de conquête des opportunités économiques qui alimentent ou servent de béquilles à la continuité ou à la reprise de certains conflits trouvent leur légitimité dans le retour de l'Afrique sur le répertoire des zones économiques prometteuses dans le monde à la veille du XXI^e siècle.

La démocratisation semble un « *scramble for Africa* » -course aux clochers- dans sa version post-bipolaire ; il s'agit d'une concurrence explosive qui met au devant la scène Français et Américains qui rivalisent de stratégies et jouent sur divers scénarios. La concurrence explosive franco-américaine pour le contrôle de l'Afrique s'inscrit à la fois dans un choc des messianismes et dans la continuité des « *malentendus transatlantiques* »⁴⁴¹

*« Le plus grand problème (...) de la rivalité américano-française en Afrique francophone, constate amèrement J.E.PONDI, est qu'elle semble poser comme hypothèse (une fois de plus) le rôle de l'Africain comme spectateur de la lutte que les « garnds » se livrent entre eux, et l'Afrique comme simple cadre géographique »*⁴⁴²

⁴³⁸ M.C. SMOUTS (dir), Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories, Paris, Presses de Sciences Po, 1998 pp. 281-342.

⁴³⁹ I. WALLERSTEIN, Geopolitics and Geoculture. Essays on the Changing World System, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, 224p.

⁴⁴⁰ Voir l'Express international, 22/2/96, p. 24

⁴⁴¹ Voir P.MELANDRI, op.cit.

⁴⁴² J.E. PONDI, « Français et Américains en Afrique noire : nouvelle dynamique ou nouvelle dynamite ? AFRIQUE 2 000, N° 261, Mars 1997, pp. 49 - 54

Il convient à tout le moins de faire remarquer que les Africains semblent ne plus être que de simples spectateurs. Ils introduisent dans le jeu des grands leurs propres pions. Ils s'affirment ainsi de plus en plus comme des « *spectateurs engagés* » ; c'es-à-dire qu'ils insèrent leurs intérêts spécifiques dans ceux des « *grands* ». De sorte que les luttes des « *puissances du jour* » cessent d'être les luttes des autres pour les Africains. Elle deviennent les leurs propres.

3) Nouveaux schémas géostratégiques occidentaux en Afrique : facteur de révision conflictuelle des équilibres géopolitiques traditionnels

Les nouvelles lignes géopolitiques occidentales en gestation dans le continent sont un important facteur de maturation et de déclenchement des conflits en Afrique. Ces lignes, en effet, se dessinent d'une part dans une situation de concurrence à la fois entre alliés du camp occidental et entre ces derniers et les puissances régionales du continent et d'autre part, ces lignes semblent indiquer une nouvelle ère géopolitique sur le continent, ère marquée par la domination des petits Etats sur les grands -en termes de géographie. Il y a ainsi comme un renversement de la primauté géostratégique des grands Etats qui perdent leur statut stabilisateur au profit des plus petits. Cette révision ne peut se faire que dans les conflits car historiquement la corrélation est forte entre conflits et recompositions des pouvoirs et déséquilibres géopolitiques.

La compétition franco-américaine est aussi un conflit pour la détermination de la nouvelle géographie politique africaine ; -l'Afrique subsharienne plus précisément. B. BEN YAHMED avertissait déjà :

« Cette compétition est une excellente chose, à condition qu'elle ne tourne pas à une nouvelle et insidieuse guerre froide politico-commerciale entre amis et néanmoins rivaux (...) On peut craindre que le voyage [de Bill CLINTON en Afrique] et ses suites aient pour résultat, dans le court ou le moyen terme, de créer en Afrique de l'Est et australe, une zone d'influence américaine, qui prétendrait assumer -à partir de Kampala ?- un leadership africain pour lequel elle n'est pas outillée »⁴⁴³

Les risques de cette situation sur les équilibres de pouvoir sont légion :

a) Chaque puissance s'appuie sur des groupes politiques et économiques locaux ainsi que sur un certain nombre de réseaux. Ces réseaux prennent le relais de l'action des puissances et fournissent aux promoteurs locaux/régionaux des lignes géostratégiques dessinées à partir du centre, des moyens et des ressources leur permettent de s'opposer aussi bien aux Etats-

⁴⁴³ B.BEN YAHMED, « Ce que je crois », *Jeune Afrique*, n° 1943, 7 mars - 3 avril 1998, p.5

nations qu'aux autres réseaux transnationaux. Les factions congolaises qui se déchirent principalement à Brazaville en sont un cas illustratif ; de même que la « *guerre longue et populaire* » de la R.D.C. de L.D. KABILA

b) **L'autre risque qui peut s'avérer le plus dangereux est l'alimentation des « zones critiques » sur lesquelles s'exerce la concurrence occidentale et tropicale en armes, munitions, engins de guerre.** La dissémination anarchique des armes en cours dans la sous-région d'Afrique centrale sera encore pour longtemps le principal facteur de l'instabilité. L'Afrique centrale devient progressivement un nouveau centre de conflits. La région des Grands Lacs est déjà une plaque tournante d'obtention des armes à vil prix. Le fournissement intensif des armes au Rwanda et à l'Ouganda par les Américains et l'Afrique du sud est l'un des causes fondamentales des conflits que traverse la région . Ce développement du commerce des armes crée une demande importante qui voit l'essor des transactions sud-sud dans lesquelles opèrent non seulement des acheteurs africains mais aussi des producteurs comme le Brésil, Taïwan, l'Afrique du sud, Zimbabwe ou encore des acheteurs-vendeurs comme la Libye, le Soudan etc. Ce commerce des armes est une composante importante de la politique, de la stratégie des grandes puissances par le choix des clients (Ouganda, Rwanda pour les Américains) mais aussi par le refus de vendre à certains Etats en recourant au besoin à l'embargo.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Chapitre 2

GEOGRAPHIE DU DESORDRE CONFLICTUEL SOUS - REGIONAL : ETAT DES CRISES ET REPERCUSSIONS SUR LES ORDRES POLITIQUES INTERNES.

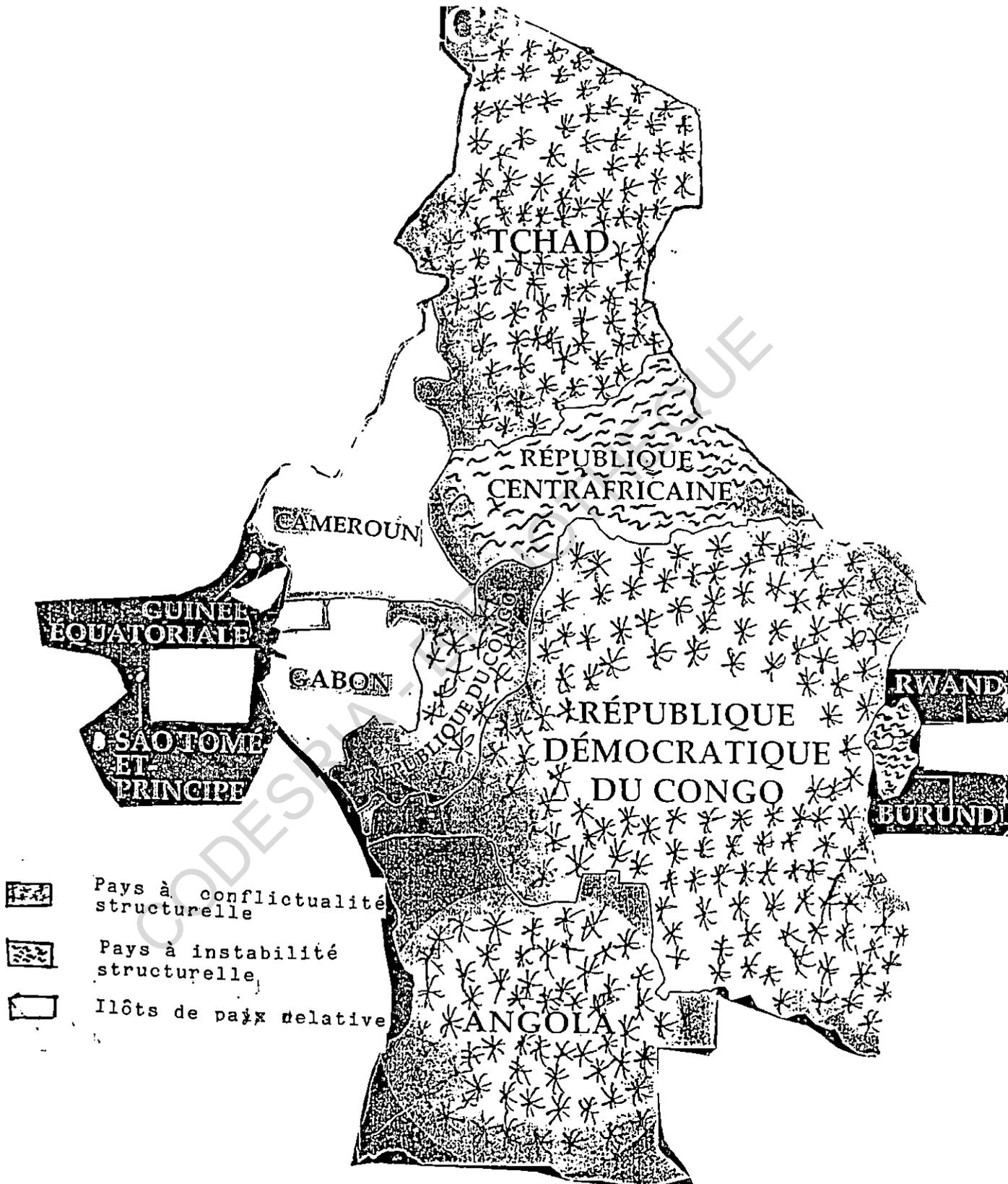
L'Afrique en général et l'Afrique centrale en particulier se situe couramment aujourd'hui soit dans les « *mondes rebelles* »⁴⁴⁴, soit « *face aux conflits* »⁴⁴⁵, soit « *entre guerre et paix* »⁴⁴⁶. Cette peinture emminemment turbulente de l'Afrique centrale est l'expression de la profondeur du désordre qui travaille l'ensemble de la région et qui trouve son point culminant dans la dégénération conflictuelle. L'Afrique centrale est sans nul doute devenue une terre de violences et de risques et présente une constellation de conjonctures critiques tantôt larvées tantôt manifestes mais dont les effets, pour une grande part néfaste, conduisent à l'émergence d'une espèce de monde anarchique. Tous les pays de la sous-région ou presque connaissent des situations de conflit dont l'intensité varie suivant les complexités internes et suivant les cultures stratégique-politiques des acteurs (section 1). Les fondements des conflits africains qui redoublent d'intensité avec l'avènement des politiques de démocratisation viennent d'être largement discutés dans les développements qui précèdent. Il s'agit maintenant, après une esquisse géographique de ce désordre conflictuel sous régional, de tenter un éclairage sur leurs répercussions sur les ordres politiques internes. L'objectif ici est de voir quelles sont les économies, les politiques, et les pratiques sociales mise en oeuvre dans des situations pré-conflictuelles, conflictuelles ou post-conflictuelles, situations en somme d'effondrement/affaiblissent des Etats et de privatisation de la violence organisée. Le fait probant est que les conflits anarchiques en cours conduisent à une recomposition des ordres politico-économiques et idéologico-culturels internes (section 2). Et ces recompositions, comme le montrera la deuxième partie, procèdent à leur tour à des nivellements et à des restrictions des équilibres régionaux.

⁴⁴⁴ J.M. BALENCIE et A. De La GRANGE, *Mondes rebelles. Acteurs, conflits et violence politique*, Paris, Michalon, 1996.

⁴⁴⁵ J. Du B. De GAUDUSSON et M. BEAUD, « L'Afrique face aux conflits », op. cit.

⁴⁴⁶ H. SADA, « L'Afrique entre guerre et paix », *La revue internationale et stratégique*, 33, Printemps 1999, pp. 131 - 243

Carte conflictuelle de la région d'Afrique centrale



Source : Réalisée par l'auteur

Section1 : DES TRAJECTOIRES SPECIFIQUES DES CONFLITS DANS UN « CONTINUUM CONFLICTUEL » REGIONAL

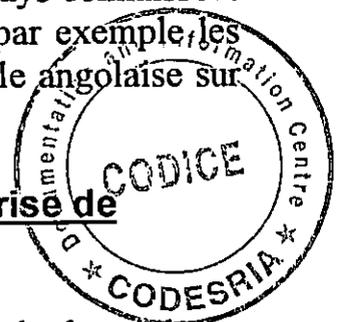
La majorité des onze pays qui composent la sous-région d'Afrique centrale connaissent des contextes socio-politiques très précaires. Mieux une onde conflictuelle traverse presque l'ensemble de la sous-région. On peut avancer l'affirmation selon laquelle sont des conflits gigognes qui ont cours entre la RDC, l'Angola, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, le Congo Brazzaville, le Soudan. Dans certains de ces pays la violence armée est en pleine ascension tandis que dans d'autres les situations conjoncturelles restent potentiellement explosives. Sur la base de cette conjoncture socio-politique sous-régionale, il est possible de distinguer les pays d'Afrique centrale en trois grands groupes. Premièrement on distingue les pays à conflictualité structurelle qui ont intégré la violence armée dans les moeurs nationales comme principal mode d'action politique, de conquête du pouvoir et de règlement des différends (p1). Deuxièmement il est à distinguer les pays à instabilité structurelle qui ont vécu durant les trois décennies d'indépendance dans une espèce de « *paix insurrectionnelle* » et connaissant bien sûr des scènes de violence qui, néanmoins, n'avaient pas dégénérées (p2). Troisièmement enfin viennent des pays qui, bien que connaissant des tensions socio-politiques internes ont été, dans ce sous-régionalisme conflictuel, comme miraculeusement préservés de l'anarchie des affrontements politiques armés. Ces pays se présentent par conséquent dans la région comme des îlots de paix (relative).

Paragraphe I : LES PAYS A CONFLICTUALITE STRUCTURELLE.

On peut situer dans cette première catégorie des pays comme le Congo-Brazzaville, la R.D.C., l'Angola, le Tchad. Les conflits dans ces pays connaissent une détérioration surtout entre la RDC et l'Angola. Ainsi, par exemple, les guerres du Shaba I et II étaient une continuation de la guerre civile angolaise sur le territoire du Zaïre.

1) Le Congo-brazzaville : Guerres de milices et crise de gouvernabilité.

L'histoire politique du Congo-Brazzaville est l'histoire de la violence politique, où assassinats, coups d'Etat sanglants, répression et embrigadement, affrontements armés sont les principaux modes d'action politique et de négociation des positions de pouvoir. Depuis 1960 en effet, le pays a vécu une grande instabilité politique et a connu six présidents, une dizaine de coups d'Etat plus ou moins réussis et de nombreux complots voilement réprimés. Deux chefs d'Etat sont décédés de mort violente : le capitaine Marien NGOUABI assassiné en 1977 et l'ancien président Alphonse MASSAMBA - DEBAT assassiné lui



aussi pour avoir été la « tête » de l'attentat contre le président M. NGOUABI⁴⁴⁷. Il convient de signaler que la conférence nationale souveraine de 1991 qui a marqué « le passage à la démocratie » avait estimé à près de 3 000 le nombre des victimes de la dictature militaro-marxiste qui a tenu le pouvoir de 1968 à 1990. Comme la plupart d'autres pays de la sous-région, le Congo connaît une série « d'invulnérabilités structurelles »⁴⁴⁸ qui se sont tout simplement transformées en vecteurs de conflictualisation avec l'avènement des processus de démocratisation. Le pays de « l'Homme fort » Denis SASSOU NGUESSO se présente aujourd'hui comme un espace national éclaté eu égard à la fragmentation politique, administrative et milicienne du territoire, comme un Etat effondré du point de vue du pouvoir politique et surtout comme une « poudrière » du point de la gestion harmonieuse et intégratrice des contradictions politiques.

En effet, au terme d'une tentative militaro-marxiste de gestion politique de près de deux décennies qui a largement connu un échec, le pays a tenté de s'inscrire dans une transition démocratique qui s'est avérée tumultueuse, chaotique, très destructrice et coûteuse en vies humaines⁴⁴⁹ et en dégâts matériels. Rivalités personnelles très aiguës, cristallisations ethno-politiques, crise économique et sociale sans précédent et militarisation des activités politiques ont installé le pays dans une guerre permanente connaissant des moments de paroxysme et d'accalmie en fonction des conjonctures de pouvoir.

a) De la bipolarisation à la tripolarisation milicienne de la vie politique.

Au sortir de la colonisation française le Congo-Brazzaville, sur le plan du jeu politique interne, était caractérisé par le clivage nord-sud : l'UDDIA (Union pour la Défense des Intérêts Africains) du sudiste Fulbert YOULOU⁴⁵⁰ qui deviendra le premier président de la jeune république indépendante du Congo s'opposant vigoureusement du MSA (Mouvement socialiste africain) de J. OPANGAULT. Plus peuplé et « évolué » que le Nord, le Sud du Congo a été la principale région qui a bénéficié de l'indépendance. La majorité des cadres sont sudistes tandis que l'armée recrute principalement dans le Nord. Le régime de F. YOULOU sera emporté trois ans plus tard, en 1963, à la suite d'une grève des syndicats⁴⁵¹. Il est remplacé par Alphonse MASSAMBAT - DEBAT qui instaure aussitôt un parti unique qui s'appuie sur le socialisme scientifique comme référentiel idéologique. Le socialisme de MASSAMBAT - DEBAT, en dépit du fait qu'il se voudra plus bantou que scientifique, ne rencontrera nullement un grand écho auprès des masses rurales qui continuent pour leur part de parier sur

⁴⁴⁷ F. BERNAULT et R. BAZENGUISSA, Les voies du politique au Congo. Essai de sociologie historique, Paris, Karthala, 1997

⁴⁴⁸ Voir J.M. BALENCIE et A. De La GRANGE, op. cit., pp. 408 - 419 ; consulter également F. WEISMANN, Election présidentielle de 1992 au Congo, entreprise politique et mobilisation électorale, Bordeaux, CEAN-IEP, 1993 138 p.

⁴⁴⁹ On évalue à près de 10 000 morts les victimes des quatre guerres de Brazzaville.

⁴⁵⁰ F. YOULOU a bénéficié des complicité coloniales pour prendre le dessus sur son adversaire sudiste, J.P. TCHICAYA dont le Parti Progressiste Congolais (P.P.C.) était dominant.

⁴⁵¹ Voir M. SORET, Histoire du Congo-Brazzaville, Paris, Berger-Levrault, 1978, 237 p.

la ligne libérale de F. YOULOU. Et, en 1966, le président F. YOULOU est renversé à son tour par la mutinerie du capitaine Marien NGOUABI, officier originaire du nord. Ce renversement met un terme à dix années de monopole du pouvoir d'Etat par le sud. Le président Marien NGOUABI, qui s'est promu commandant entre temps, est lui aussi assassiné en avril 1977 et son successeur, le colonel Joachin YOMBI OPANGAULT est très vite « *légalement renversé* » par le colonel Denis SASSOU – NGUESSO. Jusqu'en 1990, les sudistes ou plus exactement les Bakongo sont soeuvrés du pouvoir politique et militaire désormais concentré entre les mains des nordistes. Durant cette période le clivage nord-sud domine l'essentiel du jeu politique interne. La démocratisation de 1990 va en effet accouché d'un système ternaire dû à l'éclatement de l'ensemble méridional en deux principaux groupements politiques. La tripolarisation politique qui émerge à la faveur de la démocratisation se construit autour de territoires politiques et ethniques qui se transmutent en véritables acteurs politiques : le bloc « *nordiste* », le « *pool* » et le « *Nibolek* ».

Le nord du Congo, dominé par les Mbochis, couvre la région dite de la « *cuvette* ». Son organisation politico-milicienne est le F.D.U. (Forces démocratiques Unies) dont l'ossature est constituée par l'ancien parti unique PCT (Parti Congolais du Travail) de Denis SASSOU NGUESSO⁴⁵², créé en 1969. Le bras armé du PCT, est constitué par les « *miliciens Cobras* ». Les « *Cobras* » recrutent en majorité dans l'ethnie Mbochis ainsi que dans les Forces armées congolaises (F.A.C.). La milice des « *Cobras* » s'est en gros constituée en 1993 et disposait au départ entre 600 et 800 hommes :

« le noyau dur [des cobras] regroupe d'anciens gardes du corps du président SASSOU NGUESSO, qui lui sont demeurés fidèles après son éviction du pouvoir. Au nombre d'environ 200, bien entraînés, ils sont totalement dévoués à l'ancien président, ayant été recrutés au sein de la sécurité présidentielle uniquement en fonction de leur origine ethnique mbochi. Mais le gros des troupes est formés par plusieurs centaines de loubards, originaires pour la plupart des quartiers à population mbochi de la capitale. Les « cobras » disposent enfin d'une « réserve villageoise » d'environ 500 hommes, mobilisables sur court préavis dans la région d'oyo, le village d'origine de SASSOU NGUESSO. Les « cobras » sont dirigés par le colonel Pierre OBA, l'ancien patron de la sécurité présidentielle »⁴⁵³

Le « *pool* » désigne la région méridionale du Congo, riveraine du fleuve Zaïre/Congo. Le « *pool* » est ethniquement dominé par l'ethnie Kongos, une ethnie transnationale qui se retrouve au nord de l'Angola, à l'ouest de la R.D.C. et dans une partie de l'enclave de Cabinda. Le groupe ethnique des Bakongos n'est pas un ensemble homogène : il se subdivise en de multiples sous-groupes. Le

⁴⁵² Le F.D.U. est une coalition de six partis politiques nordistes.

⁴⁵³ J.M. BALANCIE, A. De La GRANGE, op. cit, p. 419

sous-groupe « *Lari* » est le plus dominant dans les « *Kongos congolais* »⁴⁵⁴. Ceux-ci se sont regroupés autour d'une formation politico-milicienne : le MCDDI (Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral). Cette formation politique sert aussi d'ossature à toute une coalition de partis sudistes regroupés au sein l'URD (Union pour le Renouveau démocratique). Le MCDDI, dont le leader charismatique est Bernard KOLELAS, un Lari politiquement « propre »⁴⁵⁵ va se doter en 1993 d'une milice : les « *Ninjas* »⁴⁵⁶. Ils recrutent au sein des « *Bakongos* » du sud en général et dans le sous-groupe « *Lari* » plus particulièrement :

*« le fer de lance des « Ninjas » est constitué d'anciens membres de la garde rapprochée d'André Milongo, qui fut premier ministre (...) A ce noyau dur, se sont ajoutés de nombreux jeunes Lari et Bakongo désœuvrés, souvent drogués, et pour la plupart adeptes du « Matswarisme » (...) Au total, le nombre de « Ninjas » est estimé entre 1 000 et 1 500. (...) Les « ninjas » ont été renforcé, solidarité ethnique oblige, par des déserteurs des F.A.C., originaires de la région du pool, mais également par des Kongos d'origine zaïroise ou angolaise, certains étant membres de l'UNITA. Il auraient également bénéficié du soutien plus ou moins discret, de certains cercles dirigeants zaïrois (sous forme d'envoi d'armes et de combattants. La conduite des opérations militaires est assurée par des officiers comme les colonels Nzalakanda et Bikinkita, ce dernier étant le propre frère de Bernard Kolelas »*⁴⁵⁷

Le « *Nibolek* » est pour sa part un acronyme formé à partir des premières syllabes des régions du Niari, de la Bouenza et du Lekoumou. Ces trois localités se situent dans la région méridionale du pays, entre le littoral atlantique et le « *Pool* ».

Le « *Nibolek* » est une fédération des petits groupes ethniques du Sud écrasés par le grand nombre des « *Bakongos* »⁴⁵⁸. Il s'agit d'un concept purement ethno-régional qui a vu le jour pendant la période des mobilisations politiques des années 90⁴⁵⁹. Le socle politique des « *Nibolek* » est la « mouvance présidentielle » adossée sur l'UPADS (Union Panafricaine pour une Démocratie Sociale) du professeur Pascal LISOUBA⁴⁶⁰. La mouvance présidentielle encore appelée les « *mouvanciers* » dispose de plusieurs catégories de miliciens. La plus

⁴⁵⁴ Les « *Kongo congolais* » comprennent : les Laris, les Soundis, les Kambas, les Yombes, les Vilis etc.

⁴⁵⁵ B. KOLELAS est resté un opposant farouche aux différents régimes qui ont défilé au pouvoir à Brazzaville depuis 1960 jusqu'en 1990.

⁴⁵⁶ Les « *Ninjas* » se nomment encore les « *Tchèques* »

⁴⁵⁷ J.M. BALANCIE, A. De La GRANGE, op. cit., p. 417

⁴⁵⁸ Le « *Nibolek* » rassemble les ethnies Nzabis, Pounous, Tekès, Kongos, Babembés et les Zambis, groupe ethnique de Pascal LISSOUBA.

⁴⁵⁹ Voir E. WEISMANN, *Election présidentielle de 1992 au Congo, entreprise politique et mobilisation électorale*, Bordereaux, CEA-IEP, 1993, 138p.

⁴⁶⁰ La mouvance présidentielle est composée, outre l'UPADS, de l'Union pour la république (UR), Le Rassemblement pour la Démocratie et le Développement (RDD) de J. YOMBI-OPANGAULT etc.

célèbre reste cependant la milice « *Zoulou* ». A côté des « *Zoulous* » on distingue les « *Aubevillois* ».

Les « *Zoulous* » sont d'ethnie Bembé et se recrutent dans les quartiers à majorité « *Nibelek* » de la capitale : Diata, Moutabala, M'Filou. Les « *Zoulous* » semblent une génération spontanée; c'est-à-dire qu'ils ne sont pas l'émanation ou la création d'un entrepreneur politique. Ce sont des regroupements autonomes de désœuvrés qui se sont constitués, suite aux exactions des « *Ninjas* », en groupes d'autodéfense suivant le modèle des combattants de l'Inkhata en Afrique du Sud. D'où le nom « *Zoulous* ». Numériquement faibles, ils ont été aussi faiblement armés.

Les « *Aubellois* » désignent les forces de sécurité formées au camp d'Aubeville suite à la politique de rééquilibrage ethnique des forces armées dominées par les Mbochis restés en majorité fidèles à l'ancien président Denis SASSOU NGUESSO. Le « *rééquilibrage ethnique* » des forces de sécurité congolaises était le gage de la consolidation du nouveau pouvoir de Pascal LISSOUBA. Cela passait nécessairement par un recrutement considérable des « *Nibolek* » au sein des forces de sécurité. C'était l'objectif du Camp d'Aubeville situé dans la Bouenza. Les « *Aubervillois* » auront pour instructeurs les indépendantistes cabindais épaulés par des mercenaires occidentaux.

A partir de 1993, c'est la société israélienne Levdan qui sera chargée de la formation des Aubevillois. Dans l'ensemble environ 1.500 à 2.000 jeunes « *Nibolek* » ont été formés à Aubeville. Certains ont effectivement intégré les forces nationales de sécurité - armée et police; d'autres pas; réfoyés qu'ils étaient par la hiérarchie militaire nordiste qui craignait de perdre son avantage numérique au sein de l'armée.

On doit également mentionner les miliciens « *Requins* » implantés sur la bordure atlantique du Congo, plus précisément dans la principale ville économique de ce pays : Pointe noire. Les « *Requins* » sont le bras armé du regroupement politique R.D.P.S (Rassemblement pour la démocratie et le progrès social) de Jean Pierre Thystère TCHIKAYA. Les « *Requins* » recrutent dans l'ethnie Vili. Les « *Requins* » du fait de leur appartenance ethnique sont en osmose avec leurs frères du FLEC (Front de Libération de l'Enclave de Cabinda). Comparés aux autres miliciens, leur nombre est relativement faible.

Ce sont ces différentes organisations politico-miliciennes qui se livrent au Congo, dans une espèce de guerre de tous contre tous; à des « *guerres pauvres* » de pouvoir, d'avoir, mais aussi des guerres de pillage et de destruction. Des guerres qui débordent les frontières de l'Etat congolais au regard du transethnisme qui caractérise la plupart des Etats africains. La guerre civile congolaise est ainsi en interrelation avec celle de Cabinda, d'Angola et de la RDC. Enfin les guerres miliciennes ont été aussi jusque là des guerres essentiellement urbaines même s'il convient de remarquer, avec le quatrième « *round* » qui débute en décembre 1998, que le monde rural fait déjà lui aussi face à la guerre.

b) De Brazzaville fragmenté au Congo éclaté : une guerre désormais centrifuge.

Les affrontements miliciens se sont jusque-là circonscrits avec beaucoup plus d'intensité dans la capitale Brazzaville. « *L'espace brazzavillois* », qui n'est pas à son premier embrasement dû à la radicalisation ethnico-politique des formations partisans,⁴⁶¹ s'est transformée à partir de 1993, suite à une démocratisation « *ambiguë* »⁴⁶² et/ou « *escamotée* »⁴⁶³, en une véritable poudrière ; en un champ clos d'affrontements destructeurs et meurtriers entre le pouvoir central et les bandes politico-miliciennes. On peut distinguer à partir de 1990, date de l'ouverture politique jusqu'à ce jour, près de quatre guerres⁴⁶⁴

La première guerre de Brazzaville éclate le 7 juin 1993 et oppose la « *mouvance présidentielle* » à la « *coalition de l'opposition* ». Elle oppose principalement le fief de P. LISSOUBA du « *Nibolek* » à celui de B. KOLELAS du « *Pool* ». Après quatre jours de bataille rangée (du 7 au 11 juillet) entre les deux camps, et compte tenu du nombre élevé de victimes ainsi que la dégradation de la situation socio-politique et économique dans la capitale, le président P. LISSOUBA instaure l'état d'urgence le 16 juillet 1993. Cette première guerre connaîtra son terme avec les accords de Libreville du 4 Août 1993⁴⁶⁵

La deuxième guerre a lieu entre novembre 1993 et février 1994. En effet la sécurité présidentielle rencontre une sérieuse résistance des « Ninjas » en tentant le 3 novembre 1993 de reprendre le contrôle du quartier de Bakongo, fief de B. KOLELAS. L'armée régulière est obligée de pilonner Bakongo en recourant à l'armement lourd. Les dégâts et les pertes en vies humaines sont très importants. Cette guerre va voir l'amorce des politiques d'homogénéisation ethnique des grands quartiers de Brazzaville : Bakongo, Makélékélé, Kinsoundi (Laris), M'Filou (NIBOLEK) et M'PILA, Ouenze, Talangai (Mbochis). Les Forces armées congolaises (F.A.C) se distribuent elles aussi en fonction de la fragmentation politico-ethnico-milicienne de l'espace brazzavillois. Cette guerre, qui connaîtra son terme avec la conclusion d'un pacte de non-agression et le déploiement d'une force d'interposition sous l'instigation d'une cinquantaine de députés de l'UPADS et du MCDDI, a fait près de 2 000 morts et plusieurs dizaines de milliers de déplacés.

⁴⁶¹ Voir G. BALANDIER, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, PFNSP, 300 p.

⁴⁶² Lire P.S. BENGA, *Les dessous de la guerre du Congo-Brazzaville*, Paris, l'Harmattan, 1998., F. BERNAULT, *Démocraties ambiguës. Congo-Brazzaville, Gabon : 1940 – 1965* Karthala, Paris, 1998

⁴⁶³ C. BANIAFOUNA, *Congo démocratie*, vol. 1. *Les déboires de l'apprentissage*, 288p. ; vol. 2 *Les références*, 271p, Paris, L'Harmattan, 1995.

⁴⁶⁴ Après son élection à la présidence Août 1992 grâce à l'apport du PCT, P. LISSOUBA refuse en septembre 1992, de tenir les promesses de sept portefeuilles ministériels promis au PCT. Ce dernier accuse P. LISSOUBA de mensonge et de trahison et change d'alliance. Une nouvelle coalition URD-PCT voit le jour et constitue automatiquement une nouvelle majorité parlementaire. P. LISSOUBA dissout alors le parlement et réorganise de nouvelles élections. Ce sont les contestations des résultats de ce scrutin qui donne la majorité absolue à la mouvance présidentielle qui conduisent aux affrontements armés.

⁴⁶⁵ Les accords de Brazzaville ont permis le règlement du contentieux électoral par l'organisation d'un « troisième tour » dans les circonscriptions où le deuxième tour du scrutin avait été boycotté par l'opposition.

La troisième guerre dont on peut arbitrairement situer le début à la fin 1994 n'a pas connu de véritables batailles rangées. Elle s'est déroulée en de multiples accrochages entre diverses milices :

« Chaque faction « gère » son territoire urbain et attend l'arme au pied une hypothétique reprise des combats, sur fond de multiples rumeurs de complot. La situation se stabilise au lendemain de la nomination des conseils municipaux des principales villes du pays : Bernard KOLELAS devient maire de Brazzaville tandis qu'un autre tenor de l'opposition, Jean Pierre Thystère Tchicaya, remporte la mairie de Pointe Noire. La situation militaire et politique se fige... »⁴⁶⁶

La situation s'est en effet tout simplement figée mais n'a pas été résolue. Le désarmement s'est avéré impossible. Le forum pour la culture et la paix tenu en décembre 1994 sous l'égide l'Unesco, de même que la signature d'un « *pacte pour la paix* » en décembre 1995 entre les acteurs de la scène politique congolaise ne conduiront à aucune solution concrète pour les plus de 10 000 miliciens qui destabilisent en permanence la capitale et cultivent une instabilité des institutions républicaines. C'est cette situation qui conduira inéluctablement à la guerre qui éclate en juin 1997 et qui verra la fuite de Pascal LISSOUBA suite aux appuis régionaux décisifs dont bénéficiera Denis SASSOU NGUESSO⁴⁶⁷.

La quatrième guerre couve depuis 1994 avec le rapprochement KOLELAS - LISSOUBA dans la perspective de l'élection présidentielle de 1997. C'est en effet le début de la reconstitution du bloc politique du grand sud pour empêcher le retour des nordistes au pouvoir. On part une fois de plus de la tripolarisation à la bipolarisation de la scène politique comme au sortir de la colonisation, et tout cela sur fond d'ethnisation et de militarisation de plus en plus aiguë de la scène politique⁴⁶⁸. La guerre éclate finalement le 5 juin 1997 suite, (d'après l'annonce des médias officiels), à « *une opération de lutte contre les groupes paramilitaires en préparation de l'élection présidentielle* »⁴⁶⁹. Les combats opposeront pendant près de cinq mois les forces fidèles à P. LISSOUBA très affaiblies par des défections massives de miliciens « *Cobras* » de SASSOU NGUESSO. Bacongo garde au départ une neutralité stratégique : Bernard KOLELAS, le chef de ce

⁴⁶⁶ J.M. BALENCIE et A. De La GRANGE, op. cit, p. 413.

⁴⁶⁷ D. SASSOU a, sous la houlette de la France et de sa multinationale Elf Aquitaine bénéficié d'un véritable soutien régional. Ont en effet combattu aux côtés de D. SASSOU NGUESSO une partie de la garde mobutiste (DSP), un morceau des FAR du Hutu Power et selon F.X. VERSCHAVE, des mercenaires recrutés par les services secrets français » (in *La FrancAfrique*, op.cit). Sur ces allégations lire : J. ISNARD, « Des « cobras » très bien ravitaillés en armes » *Le monde*, 17 octobre 1997 ; S. SMITH, « Elf Congo. Lissouba dénonce un « pacte de corruption », *Libération*, 28 Novembre 1997 ; « Recherche « instructeurs militaires » », *La lettre du continent*, 19 juin 1997.

⁴⁶⁸ P YENGO, « Crise hégémonique, conflictualité ethnique et enjeux du pouvoir au Congo après la conférence nationale », pp. 395 - 438, in S. MAPPA (dir), *Puissance et impuissance de l'Etat. Les pouvoirs en question au Nord et au Sud*, Paris, Karthala, 1996, 466p.

⁴⁶⁹ Les forces de sécurité avaient en effet encerclé le domicile de Denis SASSOU NGUESSO pour y arrêter deux miliciens accusés d'avoir été à l'origine de la mort violente de dix personnes dans la région d'Oyo, fief de l'ancien président.

quartier- « *territoire ethnique* » se proclamant alors médiateur national. Ce dernier sera finalement nommé Premier ministre par Pascal LISSOUBA au plus fort de la guerre, sûrement pour faire sortir les « *Ninjas* » de leur neutralité. Les troupes angolaises et tchadiennes, venues prêter main forte à Denis SASSOU NGUESSO, contraindront finalement Pascal LISSOUBA et Bernard KOLELAS à la fuite. Au Congo-Brazzaville en somme :

« La compétition politique reste une compétition territoriale : les rivalités pour le pouvoir s'inscrivent spatialement par une fragmentation de la ville en quartiers devenus enjeux et territoires des milices, avec pour principaux acteurs de terrain et comme « bras armé » des jeunes sans emploi, frappés par la débâcle économique du pays (...) Dans l'espace brazzavillois, la nouvelle géographie des conflits de 1997 (...) matérialise le glissement actuel des alliances et des antagonismes politiques vers l'inquiétant schéma d'un clivage Nord-sud, et annonce guère de renouvellement des méthodes politiques (...) Cependant, l'effondrement des institutions d'Etat et la fragmentation de plus en plus forte de la capitale en quartiers-territoires ethniques, qui systématise les scénarios des crises précédentes, ne résultent ni d'un hasard, ni d'une maladresse de vieux politiciens usés, ni d'une fatalité ; elle s'appuie au contraire sur la grande efficacité, à court terme, d'une tactique éprouvée dans tous les pays voisins : la construction d'un argumentaire ethnique, élaboré sur un substrat historique et sur un urbanisme de clivage territorial, lorsqu'il est exploité avec succès, permet de mobiliser massivement les jeunes comme bras armés des partis »⁴⁷⁰

La fuite du président Pascal LISSOUBA et son Premier ministre Bernard KOLELAS n'a pas signifié le dénouement définitif de la guerre brazzavilloise. Malgré les renforts angolais et des soldats « *sans frontières* » tchadiens et des mercenaires occidentaux, Denis SASSOU NGUESSO n'a pu parvenir au désarmement et à la réinsertion de près de 10.000 miliciens qui peuplent Brazzaville. La capitale congolaise reste un champ désarticulé et fragmenté où des « *quartiers-territoires ethniques* » échappent totalement ou en partie au contrôle des nouvelles autorités. Les efforts de Denis SASSOU NGUESSO qui alterne menaces et main tendue aux miliciens ne changent rien. De chaque côté on prépare de nouvelles offensives. C'est ainsi qu'en décembre 1998, Brazzaville entre une fois de plus dans sa cinquième guerre. Les affrontements sont particulièrement violents, meurtriers et donnent lieu à d'importants mouvements de la population. Les miliciens rebelles remportent de précieuses victoires sur les « *Cobras* » devenus depuis 1997 les forces armées régulières. Le président Denis SASSOU NGUESSO reconnaîtra que ses « *forces sont en difficulté* » devant la

⁴⁷⁰ E. DORIER - APRILL, « Guerres de milices et fragmentation urbaine à Brazzaville », *Hérodote. Revue de géographie et de géopolitique*, « Géopolitique de l'Afrique médiane », 3e-4e trimestre 1997, pp. 183-221, pp. 220

pression des miliciens « *Cocoyes* »⁴⁷¹. Il faut alléguer une fois de plus des renforts angolais pour sauver Denis SASSOU NGUESSO d'une défaite militaire probable. Désormais la guerre est sortie du cercle clos de Brazzaville pour se transporter à l'intérieur du Congo. Les forces régulières tentent récuramment un nettoyage des miliciens rebelles qui ont maintenant choisi la technique de la guerrilla. La situation politique reste très précaire et l'avenir du pouvoir de Denis SASSOU NGUESSO incertain.

2) La République Démocratique du Congo : un empire du chaos au coeur de l'Afrique centrale.

Du Congo au Zaïre, puis de Zaïre au Congo, le pays d'Afrique centrale le plus grand, le plus peuplé et le plus riche en ressources a connu un itinéraire géopolitique des plus contradictoires, mouvementés et chaotiques. Du Congo chaotique du lendemain de l'indépendance à la R.D.C. « *pathwork* » de Laurent Désiré KABILA en passant par le Zaïre effondré et néopatrimonial du Maréchal MOBUTU, le Congo est dans le monde tropical le modèle-type d'« *un immense gâchis* » politique, économique et géopolitique.

a) Une instabilité structurelle inscrite dans les fondements historiques de la construction de l'Etat.

Sans doute l'ironie du sort dans l'itinéraire géopolitique interne du « *Congo-Zaïre-Congo* »⁴⁷² est que la politique de puissance⁴⁷³ du Maréchal MOBUTU, conçue et voulue comme une sortie définitive de la situation de l'indépendance « *ensanglantée par une sauvage guerre civile* » a plutôt conduit au délabrement puis à l'effondrement social, politique et économique du « *puissant Zaïre* »⁴⁷⁴. Le moins dire qu'on puisse, c'est que le maréchal MOBUTU a laissé le Zaïre à l'état dans lequel il l'avait trouvé. En réalité, le chaos congolais semble désormais à la fois structurel et transhistorique. On note en effet :

- Une indépendance acquise dans la violence, le sang et la barbarie de guerres civiles qui deviendront récurrentes. La marque spécifique de la situation inextricable et enchevêtrée qui a prévalu dans ce pays à l'époque a été résumé par le néologisme de « *congolisation* » :

« Mutinerie de la force publique en 1960, sécession katangaise de 1960 à 1963, insurrection « muléliste » au Kwilu en 1964, rébellion des Simba au Kivu de 1964 à 1968, guerillas « lumumbistes » durant les années 70 dans l'Est du pays,

⁴⁷¹ C'est la nouvelle appellation des miliciens restés fidèles à Pascal LISSOUBA.

⁴⁷² R. POURTIER, « Congo-Zaïre-Congo, un itinéraire géopolitique au coeur de l'Afrique », *Hérodote*, n°86/87, 3e 4e trimestre 1997, pp: 6-41

⁴⁷³ S. CAMARA, « Le Zaïre et la puissance », op.cit.

⁴⁷⁴ J.M. BALENCIE et A. De La GRANGE, op.cit. p. 389

auxquelles il convient de rajouter les offensives des « gendarmes katangais » en 1977 et 1978 au Shaba »⁴⁷⁵

Le Congo a ainsi une longue tradition insurrectionnelle qui a fini par se constituer en une culture politique.

- Une stratégie de développement alambiquée qui a conduit à la production du non-développement et par conséquent à la stagnation voire la régression économique et la désintégration sociale. La désintégration sociale a été considérée comme l'effet le plus néfaste de cette espèce de « *guerre sans fusils* », résultant de la dégradation des conditions socio-économiques. La désintégration sociale a servi de creuset à la déliquescence de la « *sphère publique* » avec son cortège d'absence de culture civique et citoyenne et de révocation de l'autorité de l'Etat⁴⁷⁶

« Au sein de la société zairoise contemporaine, la corruption, la privatisation, et le népotisme sont devenus des normes sociales intégrées. Le cynisme est une preuve d'intelligence, la notion d'intérêt général a disparu, le pillage des deniers publics est un réflexe spontané, l'informel est devenu la norme, tandis que l'honnêteté est assimilée à de la bêtise. L'ensemble de la population semble régie par le fameux « article 15 » : « Debrouillez-vous » ... Dans le laxisme ambiant, toute personne détentrice de la moindre parcelle de pouvoir cherche à en tirer un profit financier personnel. Il s'ensuit une crise morale profonde, qui se traduit par la montée de l'incivisme, le développement de réflexes asociaux, la prédominance d'une oisiveté rentière et l'essor du culte de l'ostentation et du verbalisme (...). Dans le chaos ambiant, apparaissent progressivement de petites enclaves d'autosubsistance, auto-administrées et fondées sur des solidarités régionales ou communautaires. L'apparition de ces sorte « d'oasis de stabilité aux quatre coins du territoire favorise l'émergence d'une dynamique d'archipelisation du pays, susceptible d'aggraver les multiples menaces planant sur son unité »⁴⁷⁷

Cette situation de faillite et de démission de l'Etat a favorisé l'émergence et le développement d'une « *contre société - civile* » qui prend corps autour de la production des solutions alternatives de survie et de participation politique. C'est le fondement de ce que T. BAKARY nomme la « *kabilisation* » du changement politique » ou encore « *la vision héroïque et martyrologique ou révolutionnaire du changement politique* »⁴⁷⁸

⁴⁷⁵ H. WEIS, « Le Zaïre : une société détruite, un Etat en survie, une entité politique à créer », in W.I. ZARTMAN (dir), *L'effondrement de l'Etat*, op.cit., pp. 171-185

⁴⁷⁶ voir T.M. CALLAGHY, *The rise and Decline of the Zaïrian. The State-Society struggle. Zaïre in Comparative Perspective*, New-York, Columbia University Press, 1984, 515p ; G. YOUNG, T. TURNER, *The Rise and Decline of the Zaïrian State*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1985, 500 p.

⁴⁷⁷ J. BALANCIE et A. De LA GRANGE, op.cit., p. 391

⁴⁷⁸ T. BAKARY, « La démocratie en Afrique : l'ère post-électorale ? », op.cit., p. 13

- Une transition démocratique toute aussi chaotique et désordonnée, engluée dans les clivages ethniques, la soif de pouvoir des entrepreneurs politiques, les pesanteurs structurelles étatiques, l'omniprésence de l'armée et les complicités internationales⁴⁷⁹ :

« Compte tenu de l'imbroglia prévalent, le processus de la démocratisation a engendré une récrudescence de la violence politique [La violence surgit] dans une « normalité quotidienne » faite de tensions partisans et de réaction musclées, et dans la plupart des cas disproportionnées, de la part des forces de sécurité »⁴⁸⁰

Face à une situation paradoxale où les FAZ (Forces Armées Zaïroises) étaient devenues le principal facteur d'insécurité⁴⁸¹, il s'est développé le phénomène de la création de contre-armées ou d'armées alternatives dépassant largement le stade milicien. Ces armées, héritières de guerrillas trentenaires oubliées à l'Est du pays, se sont finalement constituées, en novembre 1996 en une « Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre » ; alliance qui, grâce à des solides appuis et soutiens régionaux, entrera dans Kinshasa le 17 mai 1997, sonnant ainsi le glas de plus de trois décennies de « cannibalisation de l'Etat »⁴⁸². La fin du Zaïre et la proclamation de la République Démocratique du Congo par L.D. KABILA ne traduisent pas seulement le retour à un idéal politique ; ils traduisent aussi parfaitement la réalité de la conjoncture géopolitique dans le pays.

b) La vocation diffusionniste du chaos congolais⁴⁸³ (voir carte en fin de partie)

Entité géopolitique fragile, artificielle, désarticulée et aux dynamiques éminemment centrifuges, le Congo démocratique est un espace géopolitique structurellement vulnérable qui se décompose en une zone centrale très peu attractive et franchement répulsive - parce que composée essentiellement de

⁴⁷⁹ Voir BABU-ZALE, *Le Congo de LISSOUBA*, Paris, L'Harmattan, 1996, 256 p.

⁴⁸⁰ J.M. BALENCIE, A. De La GRANGE, op.cit. p. 389.

⁴⁸¹ « Les Forces Armées Zaïroises (FAZ) apparaissent en fait comme le principal facteur d'instabilité menaçant l'ordre public. Cette situation, pour le moins paradoxale, a été spectaculairement confirmée par les mutineries successives d'une partie de l'armée à Kinshasa, en Septembre 1991 et surtout en Janvier 1993, suivies par des pillages à grande échelle. (...). Certains officiers, à la recherche de moyens de subsistance, se sont ainsi transformés en véritables « entrepreneurs militaires », louant leurs services (en hommes et en armement), à des potentats locaux ou à des riches commerçants », J.M. BALENCIE, A. De La GRANGE, ibid, p. 396

⁴⁸² Parmi ces guerrillas oubliées dans les hautes terres du Kivu, on peut mentionner : les Forces Armées Populaires, branche militaire du Parti Révolutionnaire du Peuple (PRP) de L.D. KABILLA, l'Armée de Libération du Congo (ALC), branche militaire du Parti de la Libération du Congo dont le dernier dirigeant serait Antoine MARANDURA ; le front de Libération du Congo, mouvement d'inspiration lumumbiste dirigé par M. MABELE, le Front Watalinga apparu en 1992, le Mouvement des Payasans et des Travailleurs apparu en 1992 et dirigé par Christophe OPANGO.

⁴⁸³ Cf. M.HOLMAN et M.WRONG, « Congo(s). Un nouveau continent se dessine sur les rives du Zaïre », *Courrier international*, N° 345, 12-18 Juin 1997, p. 35

forêts denses et de marécages - et en des régions périphériques dynamiques et davantage tournées vers leur environnement extérieur propre (Afrique Australe, région des Grands Lacs, Afrique orientale). La R.D.C. est donc, structurellement, un « *prêt-à-exploser* » et toute explosion congolaise a un effet d'entraînement sur l'ensemble de la sous-région ; au regard de la continuité géographique, humaine et de trafic qui existe entre ce pays et le reste des Etats limitrophes. En tout cas il semble ne point avoir de politique intérieure ou extérieure congolaise en dehors du cadre régional global. C'est pourquoi toutes les crises congolaises ont toujours été « *une affaire de voisins* »⁴⁸⁴

En réalité, contrairement à ce qui est devenu comme un lieu commun, ce ne sont pas les crises rwandaise, ougandaise, burundaise qui sont à l'origine de l'embrasement congolaise. C'est plutôt la faillite de l'Etat congolais et le relâchement de ses soutiens internationaux qui expliquent la rupture de la stabilité dans ses Etats satellites. En tant que « *parrain* »⁴⁸⁵ des Grands Lacs, la délinquance de l'Etat congolais ne pouvait objectivement conduire qu'à l'irruption des turbulences dans cette dernière région. Dit autrement les guerres civiles rwandaise et burundaise sont dans une large mesure, la conséquence et l'indice du délabrement de l'Etat zaïrois. Dans un contexte géopolitique spécifique où l'essentiel de l'Etat se trouve dans ses régions périphériques, une crise de celles-ci induit automatiquement une crise de l'Etat central. On peut ainsi comprendre la facilité avec laquelle le « *vent* » du Kivu a emporté le régime du Maréchal MOBUTU qui affirmait rester au pouvoir par défi⁴⁸⁶. Si le Kivu est devenu « *la poudrière* » des Grands Lacs,⁴⁸⁷ c'est parce que ces hautes terres sont le condensé de l'inextricabilité et de l'enchevêtrement des situations qui sont celles de l'ensemble formé par le bassin du Congo et la région des Grands Lacs. Le Kivu a semblé ainsi devenir cette « *terre centrale* » de la région des Grands Lacs à partir de laquelle dépendent la stabilité et la sécurité des Etats de la région. Chacun des Etats sous-régionaux y développe un jeu, presque à somme nulle.

*« Si le général KAGAME attaque au Kivu par Banyamulenge interposé, c'est avant tout pour préserver sa propre sécurité et non pour obéir à d'hypothétiques ordres de Washington. Si Karthoum « fabrique » des guerillas au Zaïre, c'est pour lutter contre Museveni, perçu comme ennemi dangereux, et non pour faire plaisir aux Français »*⁴⁸⁸

Selon les perspectives sous-régionales actuelles, la pacification du Kivu semble la voie obligée vers une paix régionale globale. Pour l'instant, après avoir servi de terre nourricière aux acteurs du renversement du Maréchal MOBUTU, le

⁴⁸⁴ F. REYNTJENS, « La rébellion au Congo-Zaïre : une affaire de voisins », *Herodote*, N° 86/87, 3e 4e trimestre, 1997, pp. 57-77

⁴⁸⁵ C. BREACKMAN, « Le Zaïre de Mobutu, « parrain » des grands lacs », in A. GUICHOUA (dir) *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda*, Paris, Karthala, 1995, 790 p. Pp. 387-394

⁴⁸⁶ Voir C. BREACKMAN, *Le dinosaure : le Zaïre de MOBUTU*, Paris, Fayard, 1992, 382 p.

⁴⁸⁷ Cf. G. PRUNIER, « Convoitises multiples sur le Kivu. Une poudrière au coeur du Congo-Kinshasa », *Le monde diplomatique*, Juillet 1998.

⁴⁸⁸ G. PRUNIER, « La crise du Kivu et ses conséquences dans la région des Grands Lacs », *Hérotés*, n° 86/87, 3e 4e trimestre 1997, pp. 42-56

même Kivu sert une fois de plus aujourd'hui de territoire-tremplin aux forces rebelles anti-KABILA et leurs alliés ougando-rwando-burundais.

La RDC vit aujourd'hui un émiettement politico-militaire de facto. On trouve au moins trois armées qui se départouillent, chacune avec ses alliés régionaux, à élargir les bases territoriales de sa présence militaire. Face à l'armée régulière -les Forces Armées Congolaises- qui contrôlent la plus grande partie du pays, les rebelles du RCD que dirige « officiellement » l'officier mobutiste Jean Pierre ONDEKANE contrôlent le Kivu, Kisangani et la très stratégique ville de Kindu. Quant au Mouvement de Libération Congolais (MNC) de Jean Pierre BEMBA parrainé par Yoweri K. MUSEVENI qui tente de contrebalancer l'influence rwandaise au sein du R.C.D., il contrôle un corridor d'environ 7 00 km qui atteint Gamena et menace Zongo, localité située à 60 km de Bangui.⁴⁸⁹ Au total le Congo démocratique est une fois de plus « à feu et sang en de vastes régions »⁴⁹⁰. On retrouve les mêmes acteurs, les mêmes enjeux et presque les mêmes stratégies : le spectre d'un hutuland, la récurrence du séparatisme kantangais, les velléités autonomistes du Kassaï, les Banyamulengué, la NRA, l'APR, les FAB. La question de la survie d'un Etat congolais indivisible se repose toujours avec acuité. La situation congolaise actuelle est celle d'un chaos qui intègre en gros trois principaux facteurs :

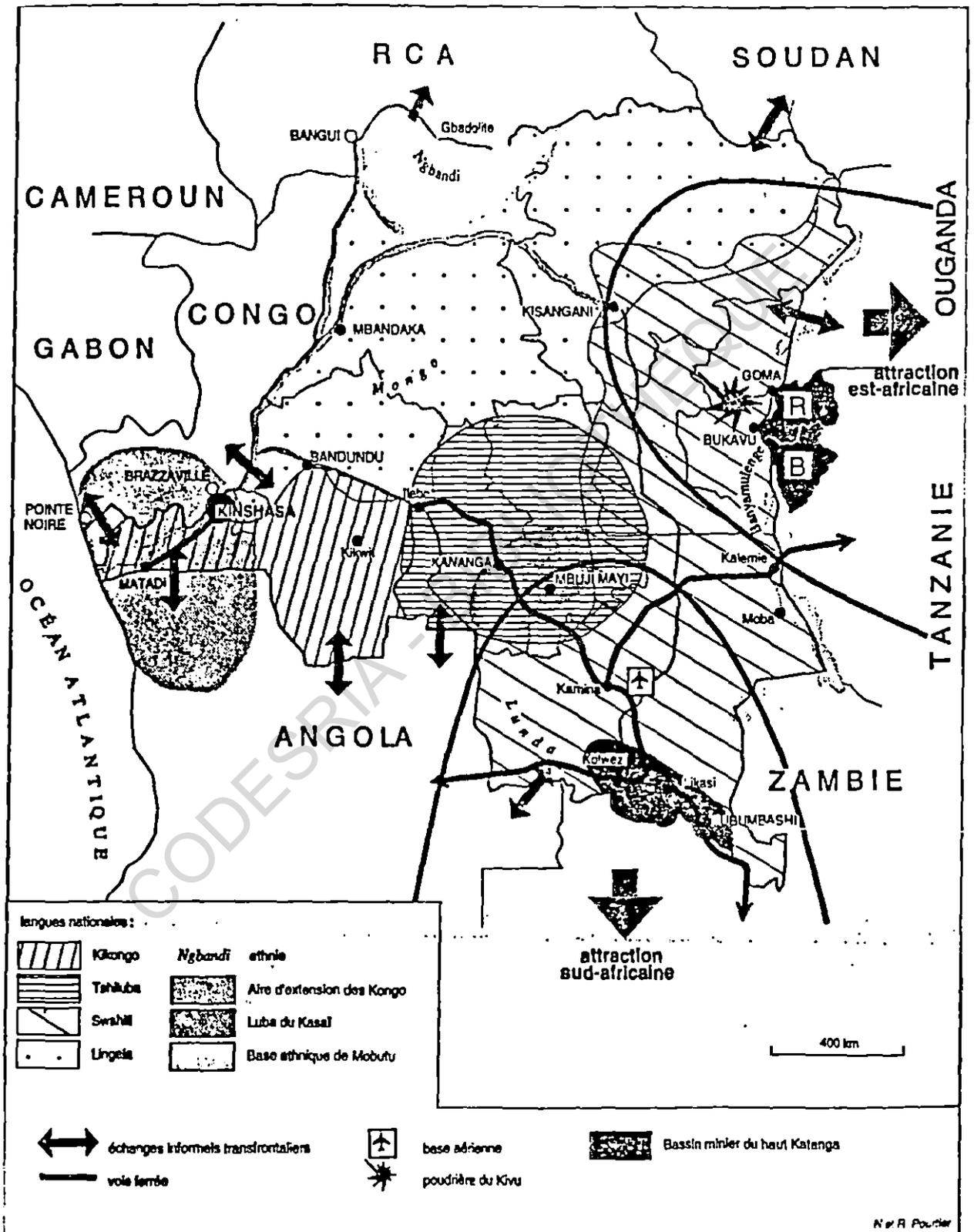
« -La lutte pour le contrôle du pouvoir central à Kinshassa et des rentes de situation qui en découlent (...); -le réveil des forces centrifuges, susceptibles de remettre en cause la fragile et artificielle unité du pays (...); l'impact croissant sur le territoire [congolais] de l'enchevêtrement des crises affectant la région des Grands Lacs depuis les années 80 (guerre civile en Ouganda ; insurrection, génocide et contre-guerilla au Rwanda, guerre civile larvée au Burundi). Longtemps localisée à la marge de cet arc de crise, la province du Kivu est en passe d'en devenir l'épicentre. Elle est directement « infectée » par les multiples soubressauts affectants les pays voisins : afflux d'innombrables réfugiés, infiltrations répétées d'éléments armés, multiplication de trafics de tout genre, recrudescence des tensions ethniques et des réflexes xénophobes, apparition des foyers insurrectionnels, etc »⁴⁹¹

⁴⁸⁹ En Août 1999, les forces du MNC ont pris le contrôle de GBADOLITE, ville natale de MOBUTU.

⁴⁹⁰ C. BREACKMAN, « Le Zaïre à feu et à sang en de vastes régions », Le monde diplomatique, 1993

⁴⁹¹ J.M. BELANCIE et DE LA GRANGE, op. cit., p. 388

Carte des tensions géopolitiques internes et externes à la R.D.C.



Source : R. POURTIER, Op. cit.

3) Le Tchad et ses phénix de rébellion : l'impossible pacification des mœurs politiques ?

Ensemble artificiel, désarticulé et composite rassemblant des sociétés nomades sahariennes, les sultanats historiques et les communautés paysannes des régions méridionales, le Tchad est un pays structurellement voué à tous les désordres conflictuels. Le risque de la bipolarisation conflictuelle de la vie politique nationale que constitue la coupure géo-climatique et culturelle qui sépare les sociétés sahariennes et sahéniennes islamisées, des sociétés méridionales animistes et christianisées est maintenant une ressource du conflit politico-hégémonique interne, dans un contexte où les entrepreneurs politico-militaires ne s'abstiennent nullement de toute instrumentalisation politique des différences anthropologiques. La bipolarisation Nord-Sud est ainsi devenue une donnée historique et permanente de la vie politique tchadienne, qui sert d'abord de base de légitimation au recours à la lutte armée par la plupart des entrepreneurs politico-militaires.

a) La lutte armée : une culture politique

Le Tchad est une terre de violences et de conflits qui n'a connu depuis l'indépendance, ni paix sociale ni stabilité politique véritable. Le Tchad est devenu l'un des pays les plus instables du continent dont l'histoire politique se résume à une superposition et à un enchevêtrement des conflits,⁴⁹² des ingérences⁴⁹³ et des interventions étrangères⁴⁹⁴ :

Depuis l'indépendance, écrit M. 'NGANGBET, de 1960 à nos jours l'histoire du Tchad est caractérisée par une lutte implacable entre les factions politiques ou politico-militaires animées essentiellement par des mobiles d'ordre tribal, régional ou religieux. Cette lutte interne est attisée systématiquement par les interférences étrangères »⁴⁹⁵

La récurrence des modes armés de changement ou de revendication politique a fini par inscrire la violence dans les fondements de la culture politique tchadienne. En effet, c'est, à en croire au président Idriss DEBY, en 1963 que le premier coup de feu de ce qui est devenu l'interminable guerre civile tchadienne a été tiré dans une mosquée de Ndjamena⁴⁹⁶. Et W.J. FOLTZ résume fort bien la trajectoire du désordre politico-militaire dans ce pays :

⁴⁹² Cf G.J. NGANSOP, *Tchad : vingt ans de crise* Paris, L'Harmattan, 1986, 236p.

⁴⁹³ Voir R. OTAYEK, « La Libye face à la France au Tchad : qui perd gagne ? » *Politique africaine*, 16, décembre 1984, pp. 66 - 85

⁴⁹⁴ Cf. N. MOURIC, « La politique tchadienne de la France sous Valéry GISCARD D'ESTAING », *Politique africaine*, 16, décembre 1984, pp. 86 - 101

⁴⁹⁵ M. 'NGANGBET, *Peut-on encore sauver le Tchad ?* Paris, Karthala, 1984, 139 p.

⁴⁹⁶ Voir *Jeune Afrique*, n° 1996, 13 - 19 avril 1999, pp. 64 - 67

« La révolte ouverte contre l'Etat tchadien a commencé en 1965. Au début elle a pris la forme d'une jacquerie paysanne, d'une violente, protestation contre un gouvernement autoritaire, vénal et incompetent. Ce soulèvement local a rapidement trouvé des échos dans les deux tiers nord du pays. La révolte entraîna des réprésailles qui engendrèrent à leur tour de nouvelles rebellions - puis une guerre civile, des coups d'Etat, une intervention militaire étrangère, une sécession, enfin la division et la refonte des coalitions diverses et de gouvernements fontoches. Aucune partie du pays n'a été à l'abri de la lutte armée (...) L'autorité de l'Etat s'effondra définitivement en 1980 ; cette année-là, la guerre civile touchait pratiquement tout le pays, et atteignait un paroxysme de férocité dans les combats qui se livraient au sein de la capitale, N'djamena »⁴⁹⁷

En fait le Tchad, au sortir de la colonisation est marqué par la domination du Parti Progressiste Tchadien (PPT - RDA) de François TOMBABBAYE, un Sara du Sud qui en devint président. Ce dernier règne d'une main de fer jusqu'en 1975 ; année de son renversement par l'armée après moult soulèvements d'abord en 1964 (Am - Timan), puis en 1965 (Mangalmé) et enfin en 1968 et en 1969 (Tibesti). Il faut dire que ce dernier soulèvement rebelle avait vu l'intervention militaire française qui ira jusqu'en 1971 sans un déracinement substantiel des souches d'insurrection. L'armée qui mit fin au régime de F. TOMBABBAYE en 1975 dans le sang installa au pouvoir un autre sudiste, le général Felix MALLOUM. Cela n'a d'ailleurs rien de surprenant dans un contexte africain où la plupart des recrutements militaires se font sur des bases ethniques. Entre temps, en 1966 a vu le jour le Front de Libération nationale (FROLINAT) animé par des radicaux nordistes arabophyles⁴⁹⁸. Le Frolinat connut sa consécration internationale sous la houlette du Dr. ABBA SIDDICK. Ce dernier sera très vite éclipsé et les luttes de direction du front opposeront deux Goranes, Hissène HABRE et Goukouni WEDDEYE. En 1974, c'est le premier qui, grâce à « l'affaire Claustre »⁴⁹⁹ acquiert une reconnaissance internationale -française surtout. Un retournement se produit vers 1978 où GOUKOUNI WEDDEYE connaît à son tour une ascension dans le Frolinat. H. HABRE passe à la dissidence et devient éphémère Premier ministre de Felix MALLOUM. La rupture avec Felix MALLOUM s'accompagne d'une guerre civile qui voit la coalition entre les F.A.P. (Forces Armées Populaires) de G. WEDDEYE et les FAN (Forces Armées du Nord) de H. HABRE ; coalition qui prend le contrôle de la capitale N'djamena 1979. Ce sont les accords de Kano I (mars 1979), Kano II (avril 1979) et Lagos (Août 1979) qui tentèrent un recollement des forces

⁴⁹⁷ W.J. FOLTZ, « La reconstruction de l'Etat au Tchad », in I.W ZARTMAN, *L'effondrement de l'Etat*, op. cit., pp. 15 - 32, p. 15

⁴⁹⁸ Le FROLINAT est né à l'initiative d'un militant progressiste Ibrahim ABATCHA est se voulait dès le départ un mouvement de libération anti-impérialiste, donc nationaliste.

⁴⁹⁹ Le couple CLAUSTRE, pris en otage par le mouvement de Hissène HABRE étaient des anthropologues français alors en mission de recherche au Tchad.

politiques et des factions militaires tchadiennes dans un contradictoire « *gouvernement d'union nationale de transition* » (GUNT) avec Goukouni WEDDEYE (Président), Abdelkder KAMOUGUE (Vice-président) et Hissène HABRE (Ministre de la défense). Le GUNT ne fait pas long feu. Un chassé-croisé s'organise entre Goukouni WEDDEYE et Hissène HABRE. C'est finalement ce dernier qui, appuyé par les troupes libyennes s'empare de N'djamena le 7 juin 1982. Cette ascension militaire des FAN s'accompagne d'une reconnaissance et d'une légitimation internationales du pouvoir de fait de Hissène HABRE qui instaurera jusqu'en 1990, date de sa chute, un régime de caparolisation et d'enrégimentement au nom de la reconstruction de l'Etat⁵⁰⁰.

b) Le Tchad depuis 1990 : entre démocratisation et rebellion(s)

Le 1er décembre 1990, Hissène HABRE s'enfuit de Ndjamenas devant l'avancée de quelques 2 000 soldats rebelles conduits par le « *comchef* » Idriss BEBY bénéficiant de la bienveillance de Paris, de l'appui libyen et du soutien actif de Karthoum. Dans la foulée, la libéralisation politique est annoncée - contrairement au dictateur en fuite qui, en réaction au discours de la Baule, proclamait que le Tchad n'avait pas de leçon de démocratie à recevoir de la France- et un Mouvement patriotique du salut est mis en place. Parallèlement une armée d'essence clanique recrutant dans les ethnies Bideyat -ethnie d'origine d'Idriss DEBY- et Zaghawas et Hadjaras se structure autour du M.P.S. et reconduit les brutalités politiques comme mode de régulation sociale. En 1995 une conférence nationale souveraine taillée à la dimension des intrérets de pouvoir de Idriss DEBY est organisée. Une nouvelle constitution est adoptée le 31 mars 1995 et une tentative de pacification de la vie politique a lieu avec plus ou moins de succès par l'instauration du dialogue avec les foyers de rebellion encore et ardents dans le pays.

En 1996 des élections générales sont organisées qui ont dessiné un nouveau paysage politique au Tchad. Ce paysage politique présente un « *grand parti national* » : le M.P.S. qui dispose de 65 députés sur les 125 que compte le Parlement. Son président Idriss DEBY a été reconduit à la magistrature supreme du pays au second tour de l'élection présidentielle de 1996 au détriment du sudiste Abdelkader KAMOUGUE. A côté du « *grand parti national* », on distingue en gros deux partis qu'on pourrait qualifier de régionaux: l'Union pour le Renouveau et la Démocratie d'Abdelkader KAMOUGUE et l'Union Nationale pour la Démocratie et le Renouveau (UNDR) de l'ancien journaliste Saleh KEBZABO. Cette tripolarisation est plus apparente et ne cache pas le clivage désormais structurel Nord/Sud.

La démocratisation semble s'arrêter aux portes de Ndjamenas où elle cohabite d'ailleurs tant bien que mal avec l'autoritarisme quelque peu récidiviste d'Idriss DEBY. En tout cas, si le président tchadien connaît à n'en point douter quelques succès économiques que les espoirs de la rente pétrolière renforcent à

⁵⁰⁰ Voir les analyses de A. DADI, Tchad : l'état retrouvé, Paris, l'Harmattan, 1987, 222p.

coup sûr, ses efforts de pacificaion du jeu politique sont en revanche vains. Le processus démocratique est émaillé en toute étape par des rebellions qui sans cesse renaissent de leurs cendres. La guerre civile est désormais (ré)ouverte au Tchad. Au niveau du Lac, les fusils crachent du feu tandis qu'à la frontière avec le Niger la rébellion toubou dirigée par l'ancien ministre de l'intérieur de Idriss DEBY, Youssouf TOGOÏMI, prend de plus en plus de l'ampleur.

4) L'Angola : une guerre chronique fortement transnationalisée.

L'Angola est devenu aujourd'hui en Afrique centrale, le modèle le plus achevé d'un pays riche et naturellement voué à la prospérité⁵⁰¹ mais systématiquement détruit et pillé par la « *soif de pouvoir* » et les « *rivalités aiguës* » de ses leaders politico-militaires ainsi par les manoeuvres internationales qui complexifient davantage la conjoncture politico-militaire interne. Voilà plus de quatre décennies en effet que l'Angola est en guerre ; sans véritable répit. Deux générations au moins d'Angolais sont nés pendant la guerre et y ont atteint leur maturité. Jamais ces Agolais n'ont connu de paix; ce qui fait qu'ils ont connu une socialisation guerrière. La guerre a ainsi fini par e s'inscrire dans ce qu'on peut considérer comme les fondements anthropologiques : c'est-à-dire les structures mentales et les modes de réciprocité sociale des individus. D'où, dans une large mesure, son caractère chronique.

a) L'histoire récente de l'Angola sous la forme d'une brochette de quatre guerres.

Depuis plus de quatre décennies en effet, l'Angola est un pays en état de guerre : une guerre presque totale qui inclut les dimensions militaire, idéologique, ethno-culturelle ; une guerre en outre rentière qui fait de ses entrepreneurs de véritables « *seigneurs de guerre* ».

La première guerre angolaise peut être située entre 1953 et 1975. C'est la guerre de l'indépendance où les parties en guerre étaient d'un côté les forces portugaises et de l'autre les mouvements anticolonialistes. Les mouvements étaient en gros au nombre de trois : le M.P.L.A.(Mouvement populaire de libération de l'Angola) de Agostino NETHO, le Front national de libération de l'Angola (F.N.L.A) de Roberto HOLDEN et plus tard l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) de Jonas SAVIMBI⁵⁰². Le dénouement de la lutte de l'indépendnce ne sera pas un retour à la paix. En effet, malgré le retrait des toupes portugaises en 1975, et la proclamation de l'indépendance dans la tourmente générale par le MPLA, les mouvements de libération continuèrent à s'entredéchirer ; « *chacun d'entre eux cherchant à*

⁵⁰¹ en 1973 par exemple, l'Angola jouissait du revenu par habitant le plus élevé de l'Afrique subsaharienne.

⁵⁰² Lire V. BRITAIN, *Death of Dignity*, Londres, Photopress, 1998, 108p.

*exercer son pouvoir sur la totalité du pays. Au cours de cette guerre, tous s'appuyèrent sur une aide étrangère, conséquence de la guerre froide »*⁵⁰³

La deuxième guerre commence en 1975 et sera dominée par l'affrontement MPLA-UNITA. Dans un contexte bipolaire, le MPLA, qui prônait une démocratie populaire et un centralisme économique ne pouvait que bénéficier de solides appuis du monde communiste : l'URSS, la Chine, -qui jettera plus tard son dévolu sur le FNLA pendant sa brouille avec Moscou- et surtout Cuba dont les troupes sauveront le MPLA d'une défaite certaine face à l'offensive de l'UNITA appuyée par l'armée sud-africaine en 1977 – 1978. (Plus de 23 000 militaires cubains seront débarqués en Angola). L'UNITA de son côté était considérée par le camp occidental comme un « *combattant de la liberté* » ; un rempart contre la gangrène communiste en Afrique centrale. Jusqu'à présent, selon la vision de la guerre par Jonas SAVIMBI, sa mission de libération n'est pas encore terminée. On peut déjà comprendre le caractère fragile du processus de paix qui prend corps en 1995 et qui met fin à la deuxième guerre. Néanmoins le processus de paix entrepris sous l'égide des Nations-Unies et qui conduit aux accords de Bicesse de 1991⁵⁰⁴ donnera à l'Angola sa plus longue période de paix, soit quatre ans.

La troisième guerre éclate un mois après les élections générales des 29 et 30 septembre 1992 suite au rejet des résultats des élections par l'UNITA. En janvier - août 1993 l'UNITA a l'avantage sur le terrain des combats : la ville pétrolière de Soyo est conquise le 8 janvier et Huambo, le fief historique de l'UNITA est repris au mois de mars de la même année. Ces revers subis par les troupes gouvernementales contraignent les autorités de Luanda à la négociation et à l'acceptation d'une formule d'accord de paix associant la formation de Jonas SAVIMBI au gouvernement. Le retournement des positions militaires sur le terrain tempère la désinvolture de l'UNITA et le 20 septembre 1994 un cessez-le feu est signé. Les accords de Bicesse ayant été un échec⁵⁰⁵, les initiatives diplomatiques conduites par la Zambie conduiront à la signature des Accords de Lusaka en fin 1994. Ces accords prévoient le déploiement de 7 000 soldats des Nations-Unies chargés de surveiller leur application. Le bilan de la troisième guerre est, comme toutes les autres, très lourd : plus 100. 000 hommes ; destructions massives et déplacements des populations, circulation massive et incontrôlée des armes de guerre.

La marche vers la quatrième guerre commence en 1997 avec une série d'intervention de l'armée du MPLA dans ce qu'on avait coutume de présenter comme des bases arrières de l'UNITA dans un contexte interne de difficile application des accords de Lusaka : ouest de la R.D.C., Congo-Brazzaville .L'offensive militaire des troupes de Luanda sur les bases arrières de l'UNITA

⁵⁰³ L.L. FITUNI, « L'effondrement de l'Etat socialiste : l'Angola et l'Union soviétique », in I.W. ZARTMAN, *L'effondrement de l'Etat*, o.p. cit 159

⁵⁰⁴ Sur une analyse de ces accords, voir C. MESSIANT, « Angola : le retour à la guerre ou l'inavouable faillite d'une intervention internationale » *L'Afrique politique* 1994, Paris, Karthala -Cean, 1994, PP. 201 - 209 ; et du même auteur C. MESSIANT, « Social and Political Background to the « Democratization » and the Peace Process in Angola », in *Democratization in Angola*, Leiden, African Studies Centre, 1993, pp. 13-42

⁵⁰⁵ C. MESSIANT, « MPLA et UNITA : processus de paix et logique de guerre », *Politique africaine*, 57, Mars 1995, pp. 40 – 57 pour une compréhension plus pénétrante des fondements de cet échec, lire M. JORGE, *Pour comprendre l'Angola*, Paris, Présence africaine, 1998, 232 p.

était un signe clair que la solution militaire restait le moyen idoine de résolution du conflit. Message reçu cinq sur cinq par Jonas SAVIMBI pour qui d'ailleurs la lutte pour « *l'indépendance totale de l'Angola* » n'était pas encore à son terme⁵⁰⁶ Le 31 mai 1998 le gouvernement angolais suspend les ministres de l'UNITA admis dans le gouvernement d'unité et de réconciliation nationale (GURN) en avril 1997 ainsi que les 70 députés de l'UNITA qui siégeaient au Parlement. Le gouvernement de Lunda reproche alors à l'UNITA de torpiller les Accords de Lusaka par le refus par J. SAVIMBI de la vice-présidence de la république angolaise et de la restitution à l'administration du gouvernement les 70 localités sous son contrôle -y compris Bailundo et Andulo- sans oublier la démobilisation symbolique des combattants de l'UNITA. Dans le même temps le gouvernement appuie sans réserve la dissidence de quelques ministres et parlementaires « *originaires* » de l'UNITA ; dissidence animée par le général Eugénio MANUVACULA - ancien secrétaire général du mouvement-, George VALENTIN – ancien secrétaire à l'information. Ces derniers annoncent alors l'exclusion de J. M. SAVIMBI du mouvement . Cette marche à grandes enjambées vers la guerre connaît un tournant décisif avec la disparition par crash le 26 décembre 1998 du représentant spécial des Nations -Unies, Alioune B. BEYE souvent considéré comme le dernier rempart de la paix en Angola. Enhardi par le succès de ses interventions militaires chez les voisins, illusionné par la « *marginalisation internationale* » de J. SAVIMBI tenu pour « *principal responsable* » de l'échec du processus de paix de Lusaka, et mal conseillé par son état-major qui a sous-estimé le potentiel militaire de l'UNITA, E. DOS SANTOS décide d'en découdre avec son rival de toujours proclamé dans la foulée « *hors-la-loi* » et « *criminel de guerre* ». Il demande par ailleurs aux forces des Nations-Unies de quitter le pays. La guerre est alors redevenue totale, sans témoins, avec son cortège de massacres, de tueries, de destructions, de réfugiés et de déplacements. Somme toute l'Angola est aujourd'hui à feu et à sang. Même les combattants du FLEC ont repris leurs offensives que des bombardements de l'aviation angolaise ne parviennent pas à réduire complètement.

b) Les ramifications du conflit : un conflit civil, international et transnational.

Le conflit angolais, qui est désormais le plus vieux du continent, est d'abord un conflit civil, opposant depuis l'accès du pays à l'indépendance, les deux principales formations politico-militaires du pays : le MPLA et l'UNITA. A côté de ces deux poids lourds militaires, il faut tenir compte de l'armée de libération de l'enclave pétrolière de Cabinda. Aujourd'hui le MPLA est appuyé, comme par le passé ; par près d'un demi-milliers de mercenaires cubains. La R.D.C. et le Congo - Brazzaville sont des bases arrières du MPLA. Quant à l'UNITA, elle dispose toujours de nombreuses complicités régionales. Certains soldats des F.A.Z. se battent aux côtés de J. SAVIMBI, de même que des

⁵⁰⁶ Voir J SAVIMBI, *Combats pour la l'Afrique et la démocratie. Entretien avec Kakouvi AGBOLI*, Paris, Ed. Favre, 1997, 269p.

éléments éparpillés des FAR. Depuis leur divergence en R.D.C. où il se sont d'ailleurs entraînés de s'affronter, Kigali, Kampala et Luanda sont devenus rivaux. Des soldats de la NRA ainsi que de l'APR prêteront ainsi main forte à Jonas SAVIMBI tandis que la Zambie serait devenue la principale base arrière de ravitaillement de l'UNITA. L'osmose reste également parfaite entre les soldats du FLEC et les résidus des miliciens et de l'armée de P. LISSOUBA. S'il l'on tient compte du fait que le conflit a épousé les méandres et les clivages ethno-régionaux, il devient évident que le conflit angolais s'inscrit encore durablement dans le futur.

Paragraphe 2 : LES PAYS A INSTABILITE STRUCTURELLE.

Peuvent se situer dans ce registre le Rwanda, le Burundi et la R.C.A.

1) Paix ruinée et violences cultivées : le Rwanda depuis 1990

Plus petit pays de la région des Grands Lacs, le Rwanda a inauguré, début 1990, l'actuelle vague de l'instabilité politique et des « *conflits fauves* » qui transforment aujourd'hui la région en un vaste champ de désordre. La dynamique politique rwandaise est éminemment conflictuelle combinant les pressions naturelles mal gérées, les clivages historiquement construits entre les deux principaux groupes ethniques du pays, et un environnement politique régional sans grands effets stabilisateurs. Avec une guérilla au pouvoir, de multiples mouvements rebelles à travers des frontières poreuses, des milliers de réfugiés -le plus souvent armés- qui érent dans les pays voisins, le Rwanda est devenu en Afrique centrale un facteur de destabilisation sous-régionale.

a) Pouvoir et violence au Rwanda : profondeur historique.

L'histoire politique du Rwanda moderne est une histoire de la violence et des atrocités politiques. En effet la remise en cause du système monarchique tutsi dans les années 50 s'est faite dans la violence et dans le sang. La monarchie tutsie pluriséculaire régnait sans partage sur l'ancien royaume du Rwanda et elle a été, avec le début de la colonisation occidentale, l'allié des occidentaux : Allemands et Belges. C'est en 1957 que la remise en cause de la monarchie tutsie, commence avec le « *Manifeste des Bahutus* » qui dénonce la « *colonisation hamite sur le Hutu* », ⁵⁰⁷ critique le monopole politique et économique des Tutsis et proclame l'égalité des deux groupes ethniques. Le Manifeste de 1957 suscitera la création d'un mouvement social Hutu qu'un « *évolué* » hutu, Grégoire KAYIBANDA transforme en Parti de l'émancipation du peuple hutu (Parmehutu). C'est ainsi qu'en 1960, à la faveur de l'abolition de la monarchie et de l'organisation des élections démocratiques, Grégoire KAYIBANDA est naturellement élu président

⁵⁰⁷ J. P. HARROY, *Rwanda : de la féodalité à la démocratie 1955 - 1962*, Bruxelles, La Haye et Academie des sciences d'Outre-Mer, Paris, 1984, 512 p.

de la république rwandaise en 1961. C'est lui qui proclame l'indépendance du Rwanda le 1er juillet 1962. Les exactions du pouvoir hutu entre 1959 et 1964 conduisent 130 000 Tutsi au moins à se réfugier dans les pays voisins. Malgré le fait que les Tutsis installés dans les pays voisins se constituent en de petits groupes rebelles, les Inyenzi, qui attaquent le Rwanda, ceux-ci ne purent empêcher la consolidation du pouvoir Hutu de 1960 à 1980. Les clivages interhutus et la gestion monopolistique du pouvoir par Grégoire KAYIBANDA conduise à son renversement en 1973 par un groupe d'officiers Hutus « *nordistes* » qui ont alors à leur tête le général Juvénal HABYARIMANA. Ce dernier consolide son pouvoir en transformant le Parmehutu en Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND). Le « *despotisme éclairé* » de J. HABYARIMANA conduit le Rwanda vers une relative prospérité économique - le Franc rwandais devenant la monnaie de référence dans la sous région des Grands Lacs- ; de même une politique de réconciliation avec les Tutsis de tous les pays est mise sur pieds. C'est l'âge d'or du régime de HABYARIMANA⁵⁰⁸ qui ne débordera malheureusement pas la fin des années 80 : le régime du MRND sombre dans une dérive autoritaire qui servira alors de rationalisation de légitimation du recours aux armes par les exilés Tutsi qui lancent leur première offensive le 1er octobre 1990.

Prévue pour cinq jours, la prise de Kigali par l'offensive du 1er octobre tournera finalement court. Les FAR, après un moment de panique, parviennent à stopper l'avancée des rebelles à 70 km de Kigali après trois jours seulement de combat. Avec les soutiens internationaux que reçoit le régime de J. HABYARIMANA - le Zaïre a dépêché plus de 500 éléments de la fameuse DSP de MOBUTU, la France et la Belgique ont déployé des troupes pour « *protéger leurs ressortissants* », les FAR lancent une foudroyante contre-offensive qui abouti à la reprise de plusieurs localités passées sous le contrôle de l'APR. De plus l'APR subit un coup dur avec la perte de son chef Fred RWIGEMA qui est tué dès le 2 octobre. La crise s'enracine entre 1990 et 1992, année au cours de laquelle sont signés les accords d'Arusha qui donnent de faux espoirs de paix. C'est en 1993 que sont signés les accords d'Arusha V qui prévoient le partage du pouvoir⁵⁰⁹. Ces accords seront torpillés tant par les radicaux du pouvoir Hutu que par les extrémistes militaires de l'APR. C'est dans ce contexte que le 6 avril 1994, est abattu au-dessus de l'aéroport de Kigali, le Falcon -500 présidentiel qui ramenait de Tanzanie le président J. HABYARIMANA ainsi que son homologue rwandais Cyprien NTARYAMIRA.⁵¹⁰ Avec l'assassinat du président J. HABYARIMANA, le Rwanda sombre dans un tourbillon de violence, « *rythmé par deux dynamiques distinctes mais fortement interdépendantes : le génocide de*

⁵⁰⁸ Le pays est alors « l'enfant chéri » de la coopération décentralisée. De nombreuses ONG sont actives dans le pays et conduisent à une réelle révolution sociale.

⁵⁰⁹ Les accords prévoient la constitution d'un gouvernement de transition de base élargie (GTBE), la participation du FPR au pouvoir et l'intégration d'une partie des combattants du FPR au sein des FAR et de la gendarmerie ; le tout sous la supervision d'une force internationale, la Minuar.

⁵¹⁰ Sur les mystères de cet attentat, Cf.J.M. BALENCIE, A. DE LA GRANGE, op. cit, p. 340 et suiv.

grande envergure⁵¹¹ et la reprise des affrontements armés conduisant à la conquête du pouvoir par le FPR »⁵¹². Le bilan du génocide est estimé aujourd'hui entre 500 000 et 800 000 morts ; tous tutsis et « *hutus modérés* ». Le génocide va paradoxalement conduire à l'effondrement du « *Hutu Power* ». C'est l'ascension militaire et politique de l'APR et du FPR qui s'empare du pouvoir 1994.

Avec la victoire de l'APR, le « *Tutsi Power* » renaît de ses cendres. L'intransigeance du FPR a automatiquement conduit à la recrudescence des affrontements rendant la paix presque impossible dans ce pays.

b) Deux camps aux multiples fissurations internes : une multiplication des acteurs de la violence.

Ces deux principaux camps sont respectivement les tenants du « *Hutu Power* » aujourd'hui dans de multiples rebellions et les tenants du « *Tutsi Power* » organisés autour du FPR qui est resté une guérilla malgré sa conquête du pouvoir politique au Rwanda.

Les tenants du « *Hutu Power* » se distinguent en de multiples groupuscules militaires qu'on distingue en deux générations : l'ancienne et la nouvelle. L'ancienne génération comprend :

- Le « *Gouvernement rwandais en exil* » (GRE). C'est l'ancien « *gouvernement intérimaire* » dirigé par l'ancien président de l'Assemblée nationale, Théodore SINDIKUBWABO nommé président par intérim d'après la constitution. Il regroupe les principaux commanditaires du génocide. Il dispose de quelques escadrons de la mort, constitué principalement par le « *réseau Zero* » qui était chargé de basses besognes pendant l'époque du basculement du pouvoir Hutu dans la barbarie à partir de 1992. Il reste néanmoins très peu influent.

- Les Interhamwé (ceux qui travaillent ensemble). A l'origine jeunesse du MRND, qui se mettait ensemble pour accomplir des travaux d'intérêt collectif, les Interhamwé se constituent dès 1992 en « *groupes d'autodéfense* ». Ils participeront massivement aux massacres tutsis de 1994, sous le couvert de la lutte contre les infiltrations du FPR. Ils replieront massivement dans la région de Goma devant l'entrée du FPR dans la capitale.

- Les ex-FAR. Au lendemain de leur défaite face au FPR, près de 30 000 hommes se sont repliés dans les pays voisins dans l'espoir de reconquérir Kigali le plus tôt possible. Selon H.N'GBANDA, avec la fuite des FAR, l'Etat rwandais était tout simplement transporté à l'est du Zaïre. Les capacités opérationnelles de l'armée hutu s'étaient considérablement réduites. De plus les troupes repliées à l'est-Zaire se sont encore désorganisées suite aux deux attaques de l'APR, de la NRA et des FAB en 1996 et 1998. Cependant des poches sérieuses de résistance demeurent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et pourraient à tout moment se reconstituer politiquement et militairement.

⁵¹¹ Sur le génocide Cf. C. VIDAL, « Le génocide des Rwandais : trois questions d'histoire », *Afrique contemporaine*, n° 174, 2e trimestre 1945 ;

⁵¹² J. BALANCIE et A. De LA GRANGE, op.cit.

La nouvelle génération de l'opposition hutu rassemble pour sa part :

- Le RDR (Rassemblement pour le retour de la démocratie au Rwanda), créé le 3 avril 1995 à Goma (Zaïre) par d'anciens dignitaires modérés du MRND. Sa direction est assurée par l'ancien ministre François SZABAHIMANA (président) et par l'ancien ambassadeur du Rwanda en Ouganda au début des années 90, Claver KANYARUSHOKI (vic-président). L'appareil administratif du rassemblement est installé au Kenya et la majorité de ses grands cadres résident en Europe. Le rassemblement s'inscrit dans une ligne anti-génocidaire : une véritable tactique de captation de la sympathie internationale. Il milite également en faveur d'une sortie négociée de la crise rwandaise à partir d'une lecture « réaliste » des Accords de Arusta V.

- Le Rwanda pour tous de l'ancien Premier ministre Dismas NSENGIYAREMYE et d'un proche de l'ancien président J. HABYARYMANA, James GASANA. C'est un très petit mouvement sans grande capacité de mobilisation et de ralliement.

On identifie également une cohorte de petits autres rassemblements ; les Forces de résistance pour la démocratie (FRD) créé le 26 mars 1996 en Belgique par les « *décus du FPR* » au premier rang desquels Faustin TWAGIRAMUNGU, devenu premier Ministre du régime (FPR) et Seth SENDASHONGA, ancien « rebelle » et ministre de l'Intérieur du gouvernement TWAGIRAMUNGU. Le peuple en armes pour libérer le Rwanda (PALLR) créé le 1er juin 1996 sous la forme d'un « *front intérieur armé* » destiné à chasser « *l'occupant FPR* » et dirigé par un individu nommé MUHINZA -grand chef en Kinyarunda- Ce mouvement est basé à Cyangugu.

Le deuxième camp est composée du FPR, « *une guerilla au pouvoir* »⁵¹³. Le FPR est presque seul dans son camp. Il a aujourd'hui une main mise absolue sur le pouvoir politique, militaire et économique au Rwanda. Le FPR est né en 1980. Il n'est alors qu'une transformation d'une petite organisation politico-militaire des tutsis rwandais d'Ouganda, la Rwandese Alliance of National Unity.(RANU) fondée en 1980 .La RANU est elle-même héritière de la Rwandese Refugee Welfare Foundation (RWF), première structure politique des réfugiés tutsis en Ouganda, structure mise sur pieds en 1979⁵¹⁴. Le noyau dur du FPR est formé par les éléments tutsi-rwandais incorporés dans les troupes de la NRA de Y. MUSEVENI. A la suite de l'entrée de Y MUSEVENI dans Kampala en 1986, les vaillants soldats tutsis qui se sentent désormais « *ougandais par le sang versé* » sont intégrés dans l'armée régulière. Ils en grimpent de façon spectaculaire grâce à leur supériorité tactique, la hiérarchie au point où Fred RWIGEMA est promu chef d'état-major de la NRA. Suite aux récriminations d'abord en secret puis manifestes des « *autochtones* » Bagandas -l'une des principales ethnies du pays- Y. MUSEVENI purge finalement la hiérarchie de l'armée et de l'administration des ressortissantes tutsis. Le chef, d'Etat major de

⁵¹³ J.M. BALANCIE et A. De La GRANGE, op. cit.

⁵¹⁴ G. PRUNIER, « Eléments pour une histoire du Front patriotique rwandais », *Politique Africaine*, 51, octobre 1993, pp.

la NRA, Fred RWIGEMA est finalement limogé en 1989. La désillusion est grande chez les tutsis d'origine rwandaise qui décident alors de retourner « *chez eux* » par tous les moyens. C'est ainsi qu'au sein du FPR, ils mettent sur pieds une « *minutieuse stratégie de conquête du pouvoir* ». La branche militaire du FPR, l'APR va ainsi se révéler « *une redoutable « machine de guerre* ». Estimés à 20 000 hommes avant le génocide les combattants du FPR, les Inkotanyi -les rudes guerriers- sont aujourd'hui évalués à plus 50 000 hommes.

La grande faiblesse du FPR a été cependant son incapacité à gagner la paix, son inaptitude à transformer ses ressources militaires en moyens de paix ; son incapacité à se transformer de l'intérieur, d'abandonner une culture de guérilla et de clandestinité au profit d'une culture de gouvernement, donc de tolérance et de partage. D'où l'inachèvement de la guerre que complexifie les fuites en avant des interventions extérieures ou de la reconstruction du grand Rwanda.

2) Le Burundi entre pourparlers de paix et rébellion(s) : une situation sécuritaire dégradée.

Le Burundi se présente à quelques nuances près comme la doublure du Rwanda sur les plans géographique, économique, des antagonismes politico-militaires et de la violence politique. Même si ces deux pays font figure de jumeaux, ils ont néanmoins connu des évolutions politiques fortement contrastées.

a) Dynamiques politiques et logiques de violence : chronique d'une liaison intime.

Contrairement au Rwanda, le Burundi n'a pas connu de « *révolution sociale* » : ce qui fait que dans ce dernier pays c'est la minorité tutsie qui, par le biais d'une « *monocratie militaire et unipartiste* », va maintenir jusqu'à présent la majorité hutu dans une position d'infériorité et de marginalisation politique. Certains ont situé l'origine de cette situation dans la période des luttes d'émancipation politique des colonies africaines :

« L'Histoire politique et sociale du Burundi se caractérise déjà à l'aube du 20^e siècle par une « société divisée en deux grandes strates : une minorité qui participe aux luttes pour le pouvoir et à ses avantages, et la masse de la population constituée de groupes différenciés, plus ou moins impliqués dans ces rivalités »⁵¹⁵

On voit bien que cette thèse n'est qu'une tentative de légitimation historique du monopole politique tutsi. Malgré cette absence de « *révolution*

⁵¹⁵ E. MWOROHA et al. Histoire du Burundi : des origines à la fin du 19^e siècle, Paris, Hatier, 1987, 272 p., p. 175.

sociale », la violence a été ici comme au Rwanda, « *comme [le] fil rouge de l'évolution politique* »⁵¹⁶

*« Depuis le début des années 60, le Burundi se caractérise par le nombre record de hauts dirigeants assassinés : des premiers ministres (le prince Louis Rwagasore en 1961 et Pierre Ngendamdumwe en janvier 1965), un ancien monarque (l'ex-roi Ntare V en Avril 1972) et, plus récemment, deux présidents de la république (Melchior Ndadaye en octobre 1993 et Cyprien Ntaryamira en avril 1994); Ces assassinats touchant les plus hauts sommets de l'Etat ont généralement été suivis par des vagues de tueries atteignant cette fois de simples quidams, pour la plupart massacrés au seul titre de leur appartenance ethnique ou, du moins, de l'affiliation identitaire que leurs assassins leur avaient attribuée »*⁵¹⁷

Le Burundi a ainsi égrainé au fil des ans un chapelet de troubles inter-ethniques et de massacres politiques d'ampleur variable : octobre 1965, décembre 1969, septembre 1972, mai 1973, avril 1973, juillet 1984, août 1988, novembre 1991, octobre 1993 : autant de dates sombres qui ont vu, dans la dynamique politique, le paroxysme des logiques de violences essentiellement politico-ethniques.

Ce sont les Hutus qui ont toujours été les principales victimes de ces « événements » récurrents. En 1972, quelques 100 000 et 200 000 Hutus ont été massacrés ; avec une liquidation prioritaire de tous les Hutus instruits. Ce n'est qu'en 1988 que les Hutus se lancent dans un mouvement de résistance armé contre la suprématie et les exactions tutsi. « *Une scène insurrectionnelle* » hutu burundaise émerge progressivement : elle se structure autour de quelques trois mouvements armés : le Parti pour la libération du peuple hutu (Paliphutu) le Front pour la libération nationale (FROLINA) et le Conseil national de défense de la démocratie -Forces de défense de la démocratie (CNDD - FDD). Ces mouvements politico-militaires affrontent aujourd'hui les Forces armées burundaises (FAB), armée mono-ethnique tutsie.

Ce sont les extrémistes de cette armée qui en octobre 1993, ont décapité le processus de démocratisation en liquidant le premier chef d'Etat burundais hutu, Melchior NDADAYE et cela, en guise de protestation de la « *tyrannie du nombre* » exercée par les hutus. Cette pression militaire était une stratégie minutieuse de grignotage du pouvoir hutu, stratégie résultant de la connivence entre la nomenclatura tutsi et l'armée mono-ethnique tutsi. Depuis lors la situation sécuritaire du pays s'est profondément dégradée. La guerre civile s'est intensifiée avec des centaines de victimes par mois⁵¹⁸. C'est dans ce contexte que

⁵¹⁶ J.M. BALANCIE et A. De La GRANGE, op. cit, p. 377

⁵¹⁷ Ibidem.

⁵¹⁸ On estimait en 1997, à près 160 000 le nombre de victimes depuis l'assassinat du président Melchoir NDADAYE.

le 25 juillet 1996, à la faveur de l'exacerbation des tensions ethniques, le major Pierre BUYOYA s'empare à nouveau du pouvoir. Le CNDD - FDD, regroupant les extrémistes hutus sous la houlette L.NYANGOMA, opte pour une intensification de la lutte armée qui déchire actuellement le pays.

b) Les principaux acteurs du conflit politico-ethnique et militaires au Burundi.

Comme au Rwanda, les activistes politico-militaires se distinguent en deux principaux camps qui épousent les contours ethniques : les mouvements hutus et la nomenclatura politico-militaire tutsi.

Les mouvements hutus comprennent principalement :

- le CNDD – FDD : c'est un mouvement en pleine ascension. Dernier né des mouvements politico-militaires hutus, il est très vite devenu le mouvement avant-gardiste de lutte anti-hégémonique des tutsis. Le CNDD est une espèce de FPR burundais, sauf qu'il lui manque la dextérité combattante. Il est anti-monoethnique et se veut réformateur des institutions et de l'armée. Une armée qui, selon le mouvement doit rentrer dans les casernes. De même un tribunal pénal international doit être mis sur pieds pour juger les auteurs des massacres au Burundi. Le mouvement est dirigé par Léonard NYANGOMA, ancien ministre de l'intérieur de Melchior NDADAYE. Son vice président est un tutsi de la sensibilité critique de la « *clique de Buriri* » traditionnellement au pouvoir, M. SENDEGAYA de même que Leonce NDARUBAGIYE qui occupe les fonctions de chef de cabinet de Léonard NYANGOMA. Les FDD, surnommés *Intagobekas*, et dirigés par le colonel NTANYUNGU accentuent la pression sur les FAB. Leur base, avant la guerre de l'Est-Zaïre, était à Uvira. Mais les FDD sont bien implantés à l'intérieur du territoire burundais et recrutent massivement dans la jeunesse Hutus du pays. Les FDD bénéficient du soutien des «ex-FAR et du soutien financier soudanais.

- le PALIPEHUTU est aujourd'hui la deuxième force de la lutte armée sur le terrain bien qu'étant chronologiquement antérieur au CNDD-FDD. Il dispose d'une aile militaire : les Forces nationales de libération (FNL). Le mouvement a été fondé en 1980 dans les camps de réfugiés hutu de Tanzanie par Rémy GAHUTU décédé en août 1990 à Dar-Es-Salam. Mais les potentiels militaires du PALIPEHUTU sont faibles malgré le fait que ses dirigeants soient des intellectuels ayant une longue tradition d'exil en Europe⁵¹⁹. Les FNL sont actuellement dirigées par Kabura COSSAN. Elles disposent d'une centaine d'activistes chevronnés qui mettent en oeuvre « *la stratégie du chaos* » conçu par les tacticiens politiques du PALIPEHUTU. Toutefois le mouvement a connu une marginalisation avec le début du processus de démocratisation en 1990. La victoire du Front démocratique burundais (FRODEBU) de Melchior NDADAYE aux élections législatives et présidentielles de 1993 sape les bases de la légitimité de la lutte du PALIPEHUTU. Ce dernier envisage alors de transformer en parti

⁵¹⁹ Son président est Etienne DARATAZI, docteur en médecine. Le vice-président est Antoine NTIRABANDA, ingénieur agronome.

politique « classique ». Mais l'assassinat de Melchior NDADAYE va permettre au mouvement de retrouver son identité originelle et de reprendre son combat contre l'hégémonie tutsie.

- Le FROLINA. C'est la branche armée du mouvement Ubumwe (Unité du peuple burundais) créé en 1980. Le mouvement est dirigé par un dissident du PALIPEHUTU, Clément NDERAYABANDI. Le FROLINA collabore avec le CNDD - FDD.

Quant aux mouvements extrémistes tutsis, on distingue : le « *Système Bagaza* ». C'est la nébuleuse centrée autour de l'ancien président du Burundi de 1976 à 1987, Jean Baptiste BAGAZA. C'est un extrémiste tutsi qui a rejeté le processus de démocratisation et remis en cause la légitimité du président Sylvestre NTYMBANTUNGANYA. Le « système Bagaza » comprend un organe politique : le Parti pour le redressement national (PARENA). Il est dirigé par J.B.BAGAZA lui-même depuis sa création en 1994. Il prône l'hégémonie tutsie et a rejeté la « *convention de gouvernement* » signée en septembre 1994. Le parti dispose de solides réseaux dans les pays d'exil de J.B. BAGAZA : Ouganda, Libye, Rwanda. L'organe de presse du système, *la Nation*, a une ligne éditoriale ostraciste. Le bras armé du parti est la Sojedem (Solidarité Jeunesse pour la défense des minorités) ainsi que de nombreuses autres milices : « *Sans défaites* », « *Sans échec* », « *Front de la jeunesse patriotique* ». (FJP).

Le Parti pour la réconciliation du peuple (PRP). C'est un tribun raciste qui reconduit la vision nationale de l'ancien parti monarchiste. Il est dirigé par Mathias HITIMANA. Au PRP, il faut ajouter une nébuleuse d'autres groupuscules politico-militaires : le Rassemblement pour la démocratie et le développement économique et social (RADDES) dirigé par Cyril SINGEJEJE, l'INKINZO (le Bouclier) présidé par Alphonse RUGAM-BARARA, l'Alliance burundo-africaine pour le salut (ABASA) conduit par Térance NSANZE, l'Alliance nationale pour le droit et le développement présidée par Ignace BANKAMWABO, le parti social-démocrate. (PSD) emmené par Vincent NDIKUMASABO.

L'acteur le plus fort du camp extrémiste tutsi est composé des Forces Armées Burundaises qui sont à 90 % de tutsis. Les F.A.B ont été le principal facteur d'instabilité politique, d'insécurité sociale au Burundi : assassinat du président Melchior NDADAYE, renversement de Sylvestre NTIMBANTUNGANYA :

« La lutte que livrent les FAB contre les bandes armées hutus est impitoyable. Les pertes sont lourdes de chaque côté. Du fait de l'amélioration de la valeur opérationnelle des différents mouvements hutus, les pertes gouvernementales ne cessent de croître. Depuis 1996, celles-ci oscilleraient entre 10 et 30 morts par semaine. En représailles, l'armée burundaise se venge régulièrement sur les populations civiles »⁵²⁰

⁵²⁰ J.M. BALENCIE et A. De La GRANGE, op. cit., p. 386.

Le Burundi vit aujourd'hui, cette « *salle guerre de tous les excès* ». Le pays apporte ainsi sa pierre précieuse à l'édification de l'instabilité régionale.

3) RCA : une situation socio-politique précaire

Entité politique tout aussi artificielle que fissurée, la RCA est un ramassis de discontinuités naturelles et de clivages divers : clivages ethniques, politico-militaires, économiques. Aussi le pays, enclavé, sans façade maritime et largement dépendant des voisins, ne connaît ni une stabilité politique consolidée ni une situation sécuritaire viable.

a) Des incertitudes politiques quasi-chroniques.

Politiquement dominée par la figure de Barthélemy BOGANDA à qui il fut reconnu une place dans le panthéon des nationalistes africains grâce à son idéologie d'une fédération des Etats d'Afrique centrale⁵²¹, la RCA post-BOGANDA n'a pas su capitaliser la respectabilité régionale et internationale que lui avait léguée l'un des panafricanistes les plus convaincus du continent noir. Héritier de l'indépendance d'un pays que quelques gisements d'or, de diamant et d'uranium ne permettaient nullement de classer parmi les nantis du continent, David DACKO ne fit mieux que de procéder à une concentration monopolistique du pouvoir d'Etat⁵²². Très tôt la résistance s'organise de l'intérieur. Et c'est naturellement que, à une époque marquée par la vogue du « *prétorianisme* », un coup d'Etat est fomenté pendant la Saint-Sylvestre 1965 par le colonel Jean Bedel BOKASSA qui devint le nouvel homme fort de Bangui. C'est le commencement d'un despotisme obscur et particulièrement sanglant qui n'épargnera même pas les enfants. En 1972, le M.E.S.A.N⁵²³ délivre le titre de « *président à vie* » à Jean-Bedel BOKASSA qui échappe néanmoins à deux attentats durement réprimés en 1975 et en 1976. Le « *président à vie* » ne prend nullement ces attentats comme une critique virulente de son néo-patrimonialisme. Il s'adonne davantage à des fantasmes personnels qui le conduisent à s'installer à Berengo et à proclamer l'Empire centrafricain le 4 décembre 1976. Il organisa un coûteux couronnement le 4 décembre 1977⁵²⁴. Le règne de l'empereur BOKASSA Ier est le moment sublime de la barbarie politique, du pillage des maigres ressources et du délabrement du tissu socio-économique du pays⁵²⁵. Les clivages politiques

⁵²¹ Lire à ce sujet : P. KALCK, Barthélemy Boganda : 1910 - 1959 : « Elu de Dieu et des centrafricains », Sain-Maur, Sépia, 1995, 218 p. et J.D. PENEL, Barthélemy Boganda : écrits et discours : 1946 - 1951 : la lutte décisive, Paris, l'Harattan, 1995, 409p.

⁵²² P. KALCK, Histoire de la République centrafricaine, Paris, Berger-Levrault, 1974, 343 p.

⁵²³ Mouvement économique et social d'Afrique noire.

⁵²⁴ « La cérémonie entraîna des dépenses très supérieures au budget annuel d'équipement du pays, couvertes en partie par l'aide extérieure et par des contributions internes : prélèvement exceptionnel sur les réserves des sociétés, adhésion obligatoire de chaque citoyen au M.E.S.A.N, surtaxe à l'exportation sur le café et utilisation des fonds de la caisse de stabilisation du café », J.C. GAUTRON, Encyclopedias Universalis, Corpus 4 p. 491

⁵²⁵ Voir « RCA = huit ans de gouvernement Bokassa », Europe-France d'Outre-mer, numéro spécial, décembre 1973, 56 p ; P. PEAN, BOKASSA Ier, Paris Alain Moreau, 1977

internes se renforcent et l'opinion politique s'émeut devant l'ampleur des violations des droits de l'homme. C'est alors dans ce contexte que la France, sentant ses intérêts géopolitiques fortement menacés par un empereur presque totalement capté par le Guide la Jahnahiriya libyenne, réinstalle l'ancien président David DACKO au pouvoir le 20 septembre 1979, alors que l'empereur se trouve en Libye. L'Empire s'effondre. Mais la précarité de la situation politique demeure. En effet le retour de David DACKO dans les bagages de l'armée française n'a pas apporté le « *salut public* » annoncé : il a paradoxalement inauguré le temps du renforcement des incertitudes politiques dans le pays. Le régime de David DACKO ne tenait que grâce à la perfusion française. Les tentatives de libéralisation ne conduisirent pas à une décrispation de la vie politique du pays. C'est alors que, de façon attendue, il est obligé de céder, en guise de pis-aller, le pouvoir au militaire le 1^{er} septembre 1981. Le chef d'état-major André KOLINGBA devint président de la RCA. En mars 1982 une tentative de putsch impliquant Ange-Félix PATASSE échoue. Ce dernier se réfugie alors à l'ambassade de France et trouve asile au Togo. A.F.PATASSE ne retournera dans son pays qu'à la faveur des mouvements de démocratisation et du « *grand débat national* » organisé par André KOLINGBA. Il sort vainqueur des élections présidentielles de 1994. La vie politique, elle, ne sort pour autant pas de la violence.

b) Une démocratisation emprêtrée: mutinerie et chaos socio-politique.

Inauguré par un « *grand débat national* » (tenu du 1er au 20 avril 1992) réussi et complété par des élections législatives et présidentielles (du 25 octobre et du 8 novembre 1992) transparentes et sans heurts ayant conduit à une alternance crédible à la tête de l'Etat avec l'arrivée Ange Félix PATASSE au pouvoir le 23 août 1993, le processus de transition en RCA a été considéré par la communauté internationale comme une expérience de transition politique réussie. L'élection de Ange Félix PATASSE, opposant historique de André KOLINGBA, à la présidence de la république Centrafricaine en 1993 a suscité un grand espoir dans un pays économiquement exsangue et aux populations fortement déshéritées. Mais les espoirs seront très vite estompés au regard de la morosité structurelle de l'économie Centrafricaine et/ou la médiocrité de l'équation personnelle de Ange-Félix PATASSE qui reconduira la plupart des vices politiques du parti unique : tribalisme, corruption, régionalisme, arrogance et paupérisation de plus en plus poussée des exclus du cercle du pouvoir.

C'est dans ce contexte de désenchantement de la démocratie que, craignant de perdre la totalité du pouvoir ou toute influence dans le pays eu égard à la restructuration et au « rééquilibrage » ethnique des forces armées entrepris par le président A.F. PATASSE, l'armée mise sur pieds par A. KOLINGBA entame une reconquête du pouvoir sous la forme d'une mutinerie pour cause de solde symbolique. Si la contestation des soldes de misère et accidentellement payées (26 000 FCFA) par les soldats est légitime et très compréhensible, c'est la

transformation de ce qui n'était alors qu'une revendication corporatiste en processus de conquête du pouvoir qui fait de la revendication salariale un concours de circonstance destiné à masquer la situation objective de renversement des institutions démocratiques. On a bien vu que le pouvoir de Ange-Felix PATASSE n'a survécu que grâce à une autre intervention française à forte odeur néocoloniale⁵²⁶.

La RCA a ainsi connu, depuis l'élection de A.F. PATASSE jusqu'au milieu de l'année 1997, une série de soubresauts politico-militaires qui ont culminé avec l'éclatement de trois mutineries entre le mois d'avril 1996 et le mois de janvier 1997. Ce sont les accords de paix signés avec les mutins du Camp KASSAI sous l'égide de l'ancien président malien Amadou TOUMANI TOURE le 27 janvier 1997 et qui seront connus sous le nom des « *Accords de Bangui* » qui permettront le desserrement de l'étau militaire sur le régime de Ange-Félix PATASSE. Les Accords de Bangui ont créé un cadre pour le déploiement d'une Mission internationale de surveillance des accords de Bangui (M.I.S.S.A.B.) qui cédera plus tard la place au contingent de la MINURCA (Mission des Nations Unies en République Centrafricaine). L'action de stabilisation de la paix civile et de sauvegarde des institutions républicaines, entamée par la MISSAB et poursuivie par la MINURCA a été renforcée par la tenue, à Bangui du 26 février au 5 mars 1998 d'une conférence de réconciliation nationale. Cette conférence qui a été fortement soutenue par ses pairs d'Afrique, a permis à Ange-Félix PATASSE de se refaire une légitimité et de retrouver ses prérogatives de premier magistrat de la R.C.A. Cependant, la non application à la lettre parfois même dans l'esprit des recommandations de cette conférence dû en grande partie à des réflexes de conservation de sa main mise sur le pouvoir par PATASSE fragilise le consensus laborieusement obtenu. On l'a constaté lors des élections législatives du 23 novembre et du 13 décembre 1998 avec le retour à la radicalisation des positions de la part de tous les acteurs politiques. Malgré sa victoire aux législatives avec 53 sièges sur 109, l'opposition, regroupée autour de l'Union des Forces acquises pour la paix (Ufap), qui a obtenu la majorité absolue grâce au ralliement de quelques uns des 7 députés indépendants a violemment protesté contre le « *débauchage* » d'un député de l'opposition par la « *sensibilité présidentielle* ». L'opposition s'est ainsi retirée du Gouvernement d'action pour la défense de la démocratie (Gadd). La « *sensibilité présidentielle* » dominée par le M.L.P.C. ne s'est pas faite prier pour s'accaparer la totalité des pouvoirs d'Etat. La situation jusqu'à présent reste très précaire, susceptible à tout moment de se dégrader davantage même s'il convient de tenir compte du fait que A.F. PATASSE fait montre d'une relative maîtrise de la situation sociopolitique centrafricaine après sa réélection à la magistrature suprême en octobre 1999.

⁵²⁶ Sur ces événements, lire JP. NGOUPANDE, Chronique de la crise centrafricaine (1996 - 1997. Le syndrome Barracuda, Paris, l'Harmattan, 1997, 282p.

Paragraphe 3 : LES ILOTS DE PAIX RELATIVE.

Dans cette dernière catégorie figurent le Cameroun, le Gabon, Sao Tomé et Príncipe et la Guinée Equatoriale dans une moindre mesure.

1) Une situation sécuritaire globalement maîtrisée : le Cameroun entre contradictions structurelles, incertitudes économiques et stabilité socio-politique.

La situation du Cameroun entre l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale, ainsi qu'entre le golfe de Guinée et le monde sahélien lui confère une forte densité géopolitique ainsi qu'une extrême diversité humaine et géographique qui en font une Afrique en miniature. Toutefois, cette diversité, au-delà de la réelle richesse qu'elle constitue, ne confère pas moins un caractère artificiel et éclaté à ce pays, caractère qui dans des contextes de démocratisation à forte volatilité socio-politique, se transmue en principal facteur de vulnérabilité.

a) La remarquable transformation de la scène insurrectionnelle d'après-indépendance en ressource de paix et de sécurité.

Protectorat allemand placé sous la double tutelle française et britannique au lendemain de la première guerre mondiale 1914 - 1918⁵²⁷, le Cameroun accède à l'indépendance en deux morceaux qui ont connus une socialisation administrative et politique différente⁵²⁸. Le Cameroun oriental accède à l'indépendance en 1960 tandis que le Cameroun occidental le rejoindra en 1961 dans une république de forme fédérale lorsque, en 1961, suite à une procédure quelque peu boiteuse, l'ONU décida du rattachement du Cameroun occidental septentrional au Nigeria. Cette situation difficile, complexe et potentiellement explosive qu'est celle de l'accès à l'indépendance, combinée aux manœuvres de préservation des intérêts coloniaux de l'ancienne métropole française, va conduire à une « guerre d'indépendance ». Fait rare dans le contexte africain moderne, le Cameroun est un pays qui a connu un « *passé insurrectionnel* » et qui, aujourd'hui, connaît une stabilité des institutions politiques et une relative paix sociale. En effet, la guérilla anti-coloniale animée par l'Union des populations du Cameroun (U.P.C.) a duré jusqu'en 1970 sans que pour autant le pays ne sombre dans l'anarchie ni ne connaisse un ralentissement de son processus de développement politique et économique⁵²⁹. Dominé par la forte personnalité du président Ahmadou AHIDJO qui procédera à l'unification, le 20 mai 1972, de ce qui était alors une république

⁵²⁷ D. OYONO, *Colonie ou mandat international ? La politique française au Cameroun*, Paris L'Harmattan, 1992,

⁵²⁸ Cf L. SINDJOUN, *Construction et déconstruction...*, op.cit.

⁵²⁹ Créée en 1948 et dirigé par Ruben UM NYOBE, c'est en 1955 que l'UPC se lance dans la lutte armée ; suite à sa dissolution par l'administration coloniale. L'armée française devait mobiliser des milliers d'hommes pour tenter d'éradiquer l'insurrection. Si les foyers de la rébellion sont très vite liquidés en pays bassa où UM NYOBE est tué en 1958, la résistance est plus vive en pays bamiléké où s'est réfugié le dernier chef rebelle en activité, Ernest OUANDIE qui sera finalement capturé et fusillé le 15 janvier 1971 à Bafoussam. La guérilla est alors militairement vaincue.

fédérale, le Cameroun devint pendant la fin des années 70 une « vitrine » et un « modèle pour l'Afrique francophone »⁵³⁰. La paix civile qu'il connaît ainsi que la stabilité des institutions étatiques conduisent à une relative prospérité économique. Le Cameroun se classe ainsi parmi les « rares pays porteurs d'avenir du continent noir »⁵³¹.

Le pays va demeurer dans ces perspectives optimistes avec le changement pacifique survenu à la tête de l'Etat en 1982. Le fait très symbolique dans un contexte continental marquée par le « prétorianisme » et son cortège de coups d'Etat. La rigueur, la moralisation et la démocratisation de la vie politique nationale prônées par le nouveau chef de l'Etat Paul BIYA renforceront des espoirs d'un développement économique plus rapide et plus harmonieux⁵³².

Pourtant, suite à une série de bouleversements que le pays a connu dès la fin de la décennie 80 - dégradation du contexte économique et social suite à une récession de l'économie mondiale, discours de la Baule de 1990, dévaluation du franc CFA en 1994 etc - les perspectives camerounaises se sont sensiblement assombries. Le pays est alors obligé, sous la poussée conjuguée d'une forte pression interne et des contraintes internationales, de procéder à une ouverture politique quelque peu chaotique qui a remis au grand jour certains clivages et certaines fissurations qu'on pensait dépassés par l'idéologie de la construction nationale.

Sans balayer d'un revers de la main quelques heurts graves qui ont émaillés le « passage à la démocratie », le processus s'est progressivement pacifié. Le débat et la revendication politique ont définitivement quitté la rue. Le pays a déjà connu deux vagues d'élections pluralistes ponctuées de boycottage de la part de certains acteurs politiques contestant les règles du jeu. D'une manière globale, le Cameroun en transition politique a évolué vers une tripolarisation de la vie politique. On distingue un « grand parti national », l'ancien parti unique qui couvre l'ensemble du territoire national : le R.D.P.C. et deux grandes autres formations qu'on peut considérer comme globalement régionales : le Social Democratic Front (S.D.F.) et l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (U.N.D.P.). Cependant le jeu politique actuel semble plus bipolaire avec d'une part le S.D.F. qui s'est auréolé du label de l'opposition radicale oeuvrant pour le changement réel et d'autre part une « majorité présidentielle élargie » à l'U.N.D.P. qui participe au « gouvernement de large ouverture » du président Paul BIYA sur la base d'un accord de gouvernement entre l'U.N.D.P. et le R.D.P.C.

La pacification du jeu politique entre pouvoir et opposition n'a pas complètement réduit la menace d'une crise socio-politique à fortes potentialités explosives. Des foyers de tensions aiguës couvent dans le pays, sous la forme d'une tripolarisation de la menace insécuritaire.

⁵³⁰ Voir A. DEBEL, *Le Cameroun d'aujourd'hui*, Paris, Les éd. du Jaguar, 1994, 223 p.

⁵³¹ Cf. J.M.BALENCIE et A. De la GRANGE, op. cit. p. 325.

⁵³² Cf. P. BIYA, op. cit.

b) Acteurs et principaux sites d'insécurité.

Dans un contexte où, à tous égards, la démocratisation rime avec l'affaiblissement de l'Etat, où l'ouverture du champ politique sert de lit à la résurgence de clivages divers,

« Le Cameroun apparaît désormais comme un pays vulnérable, en proie à une grave crise politique. Celle-ci est provoquée par les ratés de la démocratisation et le réveil de certaines spécificités (ethniques, linguistiques, géographiques). Il est également frappé par une forte montée de l'insécurité, qui touche les grandes agglomérations, mais qui s'avère surtout préoccupante dans l'extrême nord du pays, théâtre d'une situation quasi conflictuelle »⁵³³

Il y a en effet comme une tripolarisation de la donne insécuritaire dans le pays entretenue par trois grands acteurs : un étatique, le Nigeria, qui exerce une forte pression militaire sur le Cameroun dans la presque île camerounaise de Bakassi ; un autre criminel et transnational sous la forme du grand banditisme dans le grand nord et un troisième acteur enfin qui est un mouvement d'émancipation politique et qui sévit dans la partie anglophone.

Le Southern Cameroon National Council (S.C.N.C.) est le principal cadre politique de lutte pour l'émancipation politique des deux provinces anglophones du Cameroun. Il renferme plusieurs associations culturelles et politiques qui prônent l'indépendance politique du Cameroun anglophone comme le C.A.M. (Cameroon Anglophone Movement), le FWCM (Free West Cameroon Movement) ainsi que l'Ambazonia Movement. En 1993, tous ces groupes de pression radicaux réunissent à Buéa de véritables « états généraux » de l'anglophonie camerounaise qui aboutissent à la constitution du All Anglophone Conference (A.A.C.) ; cadre politique de revendication fédéraliste. En 1995 le All Anglophone Conference se transforme en Southern Cameroon's People's Council (S.C.P.C) avec pour instance dirigeante la S.C.N.C. qui milite désormais en faveur de l'instauration d'une république d'Ambazonie regroupant les deux provinces anglophones. Dirigé par Elad EKONTANG, la S.C.N.C. regroupe quelques notabilités anglophones dont le regretté John NGU FONCHA, ancien président de la république fédérale du Cameroun et Salomon TANDENG MUNA ancien président de l'Assemblée nationale camerounaise. Le S.C.N.C. rejette le plébiscite de 1961. Il a envoyé en 1995 une délégation d'explication au Nations-Unies. Le S.C.N.C. a présenté en octobre 1995 un plan annuel de transformation des deux provinces anglophones en une république indépendante en octobre 1996. Une action en vue de l'organisation d'un référendum sur ce sujet et

⁵³³ J.M. BALENCIE et A De la GRANGE, op. cit., p. 325

consistant à recueillir plus d'un million de signatures a également été entreprise.⁵³⁴

C'est dans ce contexte qu'à la fin du mois de mars 1997, la province anglophone du Nord-Ouest s'est retrouvée à feu et à sang pendant plusieurs jours. La scène insurrectionnelle provinciale est animée par un groupe de jeunes gens qui entreprennent alors de revendiquer la sécession des provinces anglophones par « *l'argument de la force* ». A partir du 27 mars, jour présumé de la proclamation de l'indépendance du Southern Cameroon, la province du Nord-Ouest sera le théâtre d'attentats perpétrés par les extrémistes de la Southern Cameroons Youth League (SCYL). Des institutions républicaines ont ainsi été attaquées, des postes de gendarmerie ont été visés de même que des personnalités administratives - francophones surtout- des représentants des forces de l'ordre ont également été enlevés et pris en otage de façon simultanée dans plusieurs localités. Le Cameroun a vécu un moment de basculement dans ce qui avait toutes les apparences d'une conflagration civile⁵³⁵. Toutefois l'insurrection a tourné court ; d'abord parce que ce qu'on nomme ici « *malaise anglophone* » ou « *problème anglophone* » est beaucoup plus une construction de la « *politique politicienne* » ; et ensuite parce que l'unanimité sur le bien fondé de la proclamation de la sécession n'est pas faite au sein des provinces anglophones. S'y côtoient en effet modérés et radicaux, partisans d'un Etat unitaire, du fédéralisme et de l'indépendance. Le Cameroun anglophone est aussi parcouru par des antagonismes sous-jacents entre les deux provinces, entre chefs traditionnels et hommes politiques du Nord-Ouest et ceux du Sud-Ouest sous fond d'antagonismes ethniques entre Bamiléké et Sawa. Au total :

*« le caractère « explosif » de l'Ouest anglophone est encore accentué par l'existence d'importantes ressources pétrolières dans la province du South-West. Surtout cette partie du pays est le théâtre du litige frontalier qui oppose le Cameroun au Nigeria au sujet du contrôle de la péninsule de Bakassi, ce qui entraîne le déploiement d'un important dispositif militaire à majorité francophone, en zone anglophone, susceptible de générer des tensions supplémentaires »*⁵³⁶.

L'autre site d'insécurité dans le pays se situe dans la région septentrionale du pays. L'insécurité s'exprime ici sous la forme d'une criminalité transfrontière. Les bandes armées qui circulent aisément entre le Tchad, la R.C.A. et le nord-Cameroun sont les principaux acteurs de cette insécurité. L'insécurité est ici dans une large mesure une conséquence de l'extension de l'imbroglio politico-militaire tchadien. En raison de la porosité des frontières, le nord-Cameroun est finalement

⁵³⁴ Voir sur la question anglophone au Cameroun, L.M. NKOUM-ME-NTSENY, « Question anglophone », libéralisation politique et crise de l'Etat-nation : « les ennemis dans la maison ? » in L. SINDJOUN (dir) *La révolution passive au Cameroun : l'Etat, société et changement*, Dakar, CODESIRIA, 1999, pp. 157-227

⁵³⁵ Pour le récit de ces événements, voir B. P. TALLA, « Cameroun. Comment l'aventure secessionniste a tourné court » *Jeune Afrique Economie*, n° 247, 1er - 14 Sept. 1994, pp. 78 - 84

⁵³⁶ J.M. BALENCIE et A. De la GRANGE, op. cit., p. 328

devenue une zone de prédation, de transit ou de repli de nombreuses bandes armées à identité variable : rebelles tchadiens de diverses obédiences, bandits armés nigériens, coupeurs de route de différentes nationalités etc.

« On estime ainsi entre 500 et 700 le nombre « d'irréguliers » tchadiens (déserteurs de l'armée, partisans d'Abbas Kotto ou militants du MDD) implantés aux abords du Lac Tchad, du Cameroun pour s'infiltrer au Tchad, dans la région du lac ou en direction du sud. Mais souvent, leurs incursions au Cameroun se limitent à razzier un village afin de s'y approvisionner à bon compte. Leur zone de prédation s'étendent des rivages du lac Tchad jusqu'au parc naturel de Waza, au nord de Maroua, en passant par Kousseri et Lognone Birni (...) A ces bandes de dissidents, mi -rebelles mi-criminels, s'ajoutent des bandes de « coupeurs de routes » n'ayant plus rien de politiques »⁵³⁷

Au demeurant la présence quasi-chronique de multiples bandes armées dans la partie septentrionale du pays en fait une véritable « poudrière » Jusque là, faute de l'enrayer définitivement, des forces de sécurité se contentent d'endiguer, de circonscrire cette insécurité par le lancement de plusieurs opérations de sécurisation telle les opérations Scorpion en 1994 et Harmattan en décembre 1994. Toutefois les résultats sont relativement décevants et la zone connaît toujours une insécurité.

2) Le Gabon : une stabilité socio-politique relative.

Pays entièrement équatorial doté d'importantes ressources pétrolières et faiblement peuplé, permettant une relative adéquation entre population et ressources, le Gabon est un pays qui, depuis l'indépendance, jouit d'une stabilité politique et d'une certaine viabilité économique.

C'est en effet le 15 juillet 1960 que le Gabon accède à la souveraineté internationale sous la houlette de l'ancien maire de Libreville Léon M'BA qui a triomphé du député Jean Pierre AUBAME au parlement français.⁵³⁸ La bipolarisation du jeu politique entre le Bloc Démocratique Gabonais (B.D.G.) de Léon M'BA et l'Union Démocratique et Sociale (U.D.S.) va continuer jusqu'aux élections législatives de 1964 qui verront le triomphe du BDG et la défaite définitive de l'U.D.S. Le putsch de 1964 qui avait vu l'intervention militaire française ainsi que le rétablissement de Léon M'BA renversé sera attribué à l'U.D.S. de Jean Pierre AUBAME qui est automatiquement écarté de la vie politique du pays. Le Gabon, à partir de ce moment, met le cap sur le monolithisme politique qui connaît son aboutissement en 1968 par la fusion obligatoire de tous les partis politiques dans le P.D.G. et son institutionnalisation. La constitution du 25 mai 1975 qui sera modifiée le 8 mars 1979 institutionnalise

⁵³⁷ Op.cit., p. 331.

⁵³⁸ Lire R. POURTIER, Le Gabon. tome 2 Etat et développement, Paris, l'Harmattan, 1989, 352 p.

alors le PDG comme le parti unique officiel. Le parti unique P.D.G. vient en effet consolider le pouvoir du jeune président Albert Bernard BONGO qui a succédé en 1967 au président Léon M'BA décédé. C'est ce homme qui va dominer l'histoire politique du Gabon jusqu'à ce jour⁵³⁹. Le Gabon sous le président Bongo sera un pays stable, dynamique sur le plan régional et international. Néanmoins, le pays d'Omar BONGO n'a pas été à l'abri des convulsions démocratiques qui ont fragilisé la cohésion du tissu ethno-national, et réexhumé ou aiguisé des clivages qu'on pensait révolus. De plus la banalisation paroxystique de la violence armée qui a cours actuellement en Afrique centrale est devenu une hypocondrie pour les acteurs de la scène politique gabonaise qui craignent une transformation de la scène revendicative de la démocratisation en scène insurrectionnelle de négociation armée des positions de pouvoir.

En effet, la démocratisation a largement relativisé les certitudes sécuritaires et stabilisatrices du Gabon. Le choc entre la dynamique insurrectionnelle de passage à la démocratie des années 90 et la contre-action violente et répressive de sauvegarde des bases du pouvoir du parti unique a conduit vers un désordre socio-politique sans précédent depuis l'avènement des partis uniques dans le continent. Il n'est pas en Afrique sub-saharienne de transition démocratique qui n'ait été arrosée du sang de quelques martyrs. La transition gabonaise a ainsi connu sa part d'assassinats politiques, de grondements de rue, bref de sport effusif. Le pouvoir de Omar BONGO a été très près de l'effondrement au lendemain de la mort mystérieuse de son principal challenger RENJAMBE dans un hôtel de Libreville en 1990. Toutefois la tempête, comme partout ailleurs s'est estompée. Le « sage » d'Afrique a même survécu à deux consultations populaires organisées dans le rituel classique de manœuvres frauduleuses réelles ou présumées et de contestations vigoureuses des « *opposants* » et des « *observateurs internationaux* ».

Globalement la stabilité socio-politique a été sauvegardée grâce à la combinaison du dialogue et du « *power sharing* ». Le combat politique se mène désormais dans le cadre institutionnel républicain. La carte politique s'est relativement modifiée avec le P.D.G. qui jouit, comme tous les anciens partis uniques, d'une domination structurelle, matérielle voire symbolique sur les autres formations partisans. L'élection présidentielle de décembre 1998 a vu la montée en puissance d'une nouvelle figure de l'opposition Pierre MAMBOUNDOU qui devient le leader des forces de l'alternance politique au Gabon. Le père MBA ABESOLE qui a longtemps incarné cet espoir est en relative perte de vitesse à cause des fissurations survenues au sein du R.N.B. (Rassemblement National des Bûcherons). Toutefois la conjoncture économique de plus en plus aiguë dans laquelle se trouve actuellement le Gabon, dû à la chute des cours de pétrole qui fournit 80 % du P.N.B. gabonais ainsi qu'à la mévente du bois peut être lourde de conséquence pour la stabilité socio-politique du Gabon.

⁵³⁹Voir O. BONGO, *Confidences d'un Africain : entretiens avec Christian Casteran*, Paris, Albin Michel, 1994, 181 p.

3) Deux Etats insulaires en quasi-stabilité : la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe.

L'Afrique centrale compte deux Etats insulaires qui présentent une stabilité de surface et des tumultes socio-politiques internes. Les contradictions socio-politiques sont plus structurelles et plus marquées chez l'un, la Guinée Equatoriale où elles s'inscrivent dans une longue tradition de totalitarisme et de brutalité politique, tandis que chez l'autre, São Tome et Principe, elles sont plus conjoncturelles, dû aux inégalités sociales et aux difficultés économiques.

a) La Guinée Equatoriale : une conjoncture socio-politique préoccupante.

La Guinée Equatoriale est une entité géopolitique artificielle composée de deux ensembles territoriaux distincts : le Rio Muni largement ouvert à l'ouest sur l'Océan atlantique et se prolongeant par les îlots côtiers de Corisco et Floby à l'extrême Sud, face à la côte Sud du Gabon -c'est le domaine continental- ; et l'autre, insulaire, qui comprend l'île de Fernando Poo dans le golfe de Biafra, à une quarantaine de km des côtes camerounaises et l'île d'Annobon au large du Gabon. C'est cet ensemble territorial très éclaté et dispersé et qu'on a qualifié d'« *accident d'histoire* » qui accède à une « *indépendance cauchemardesque* » en octobre 1968. Seul Etat africain de langue espagnole, l'accession de la Guinée Equatoriale à la souveraineté internationale est marquée par l'entrée en scène du « *grand leader d'acier..., grand inquisiteur du colonialisme, le seul Miracle que la Guinée Equatoriale ait produit* », alias Francisco Macias NGUEMA. Ce dernier va instaurer un régime de fer et de terreur . Il épure l'administration des Espagnols. En 1969 il déjoue un complot ourdi par le ministre des affaires étrangères Atanasio NDONG. S'instaure alors un régime de fer : la répression est sanglante et brutale, la liquidation des adversaires politiques supposés ou réels est le sport favori de ses escadrons de la mort. Il fait appel à la protection des communistes en évoquant la menace de l'impérialisme. En 1970 toutes les formations politiques du pays sont obligatoirement regroupé en un seul : le Parti uni national des travailleurs (P.U.N.T.). En 1973 il fait adopter une nouvelle constitution qui abolit l'autonomie de l'île de Fernando Poo qu'il baptise en son nom. En 1978 la boucle est bouchée avec l'abolition du culte catholique et la répression brutale des ses proches. C'est dans ce contexte que, sa propre famille, pour préserver sa propre existence et éviter la perte du pouvoir, organise un putsch le 3 août 1979. Les putschistes ont à leur tête un des neveux du dictateur, Téodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO, Commandant de la Guardia Nacional. Le dictateur déchu est finalement jugé et exécuté pour génocide le 29 septembre 1979.

Mais le « *libérateur du 3 Août 1979* » va très vite s'avérer un espèce de « *Macias NGUENMA dry* ». Autocratie, tribalisme, népotisme forcené, corruption endémique, incompétence, léthargie et irresponsabilité seront les principales marques de son règne. Ce sont ces ressources qui lui ont permis de survivre au

vent continental d'ouverture politique de 1990. Le général OBIANG NGUEMA MBAZOGO a procédé à une ouverture politique de façade en rétrécissant les bases juridiques du jeu politique. Le rétrécissement du champ institutionnel a mené le combat politique dans la rue. La situation a connu une profonde dégradation au point de dégénérer en une quasi conflagration civile en 1998. Naturellement le président OBIANG NGUEMA MBAZOGO a organisée avec son noyau dur⁵⁴⁰ des élections contrôlées qu'il a bien sûr remportées⁵⁴¹.

La Guinée Equatoriale vit aujourd'hui dans une relative stabilité socio-politique. Mais la situation reste potentiellement explosive au regard des frustrations que créent la politique autocratique du président OBIANG NGUEMA MBAZOGO. Les convoitises de la gestion politique se ravivent avec le « boom » de l'or noir que connaît actuellement ce pays. Les clivages ethniques ainsi que la difficile harmonisation des intérêts politiques et économiques des différentes îles fragilisent grandement la cohérence nationale. La Guinée Equatoriale, pour reprendre une tournure de style assez commode, est en état d'équilibre instable.

b) Sao Tome et Principe : un îlot de stabilité.

Sao Tomé et Principe sont deux îles du golfe de Guinée situées à 500 km au large de la côte nord du Gabon, sous l'équateur. Historiquement, ces deux îles n'étaient pas habitées pendant leur découverte le 21 décembre 1470. Le peuple santoméen actuel est donc un peuple d'anciens esclaves importés principalement de l'Angola et du Cap vert. Sao Tome et Principe est ainsi une société plurielle où le processus de créolisation se fait de façon très harmonieuse.

Sao Tomé et Principe est une société politique viable. La couverture de la population en infrastructures de base est largement supérieure à ce qui est habituellement observé dans les pays d'Afrique subsaharienne malgré le fait que les salaires pratiqués dans la fonction publique soient faibles. D'une manière globale, la pauvreté touche de plus en plus durement les couches sociales les plus nombreuses.

Sao Tomé et Principe vit une expérience de démocratie bien ancrée dans la pratique et les moeurs politiques malgré quelques risques réels de violences politiques⁵⁴². Le pays est doté d'un régime de type semi-présidentiel et a connu des élections multipartistes présidentielles et législatives au suffrage universel respectivement tous les cinq et quatre ans. Le président Miguel TROVOADA, au pouvoir depuis 1991 a été réélu en 1996 dans un scrutin équitable et transparent. Plusieurs formations politiques siègent au Parlement santoméen : le Mouvement de Libération de Sao tome et Principe -Parti social-démocratique (MLSTP-PSD),

⁵⁴⁰ Voir M. LINEGER - GOUMAZ, Who's who de la dictature de Guinée Equatoriale : les nguémistes : 1979 - 1993, Genève, Ed. Du temps Libre, 1993, 351 p. Lire du même auteur : La démocrature . dictature camouflé, démocratie truquée, Paris, l'Harmattan, 1992, 364 p.

⁵⁴¹ Cf. J.ROIG, Election municipales de Septembre 1995 en Guinée equatoriale » Politique Africaine, 60, Déc. 1995, pp. 129 - 134.

⁵⁴² Voir S. SISSOUMA, « Sao Tomé et Principe. Les enseignements d'un putsch avorté », Démocraties Africaines, N°4 , Oct-Nov-Déc 1995, pp.4-5

le Parti de la Convergence Démocratique -Groupe de réflexion (PCD-GR), l'Action Démocratique indépendante (ADI).

Au total Sao Tome et Principe est un pays en paix sociale et en stabilité politique.

Section 2 : L'ECONOMIE POLITIQUE POST-CONFLICTUELLE : VERS UN ORDRE SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE LA PRIVATISATION⁵⁴³.

Les conflits centre-africains ont pour principal résultat l'effondrement des pouvoirs centraux. Ils sont les vecteurs du désordre social et politique. La fin du monopole de l'exercice de la violence légitime que traduisent les situations de conflit conduit à l'ascension vertigineuse des activités délictueuses. Les activités délictueuses sont des activités condamnables à la fois du point de vue du droit interne que de celui du droit international.

En effet, les conflits qui se déroulent actuellement en Afrique centrale conduisent à une obturation de la dynamique de la démocratisation issue de l'effondrement de la bipolarité. Les conflits sont les trajectoires armées du retour aux autoritarismes et aux monopoles politiques (2). Les conflits conduisent également vers une ère politique qu'on pourrait qualifier de « *post-nationale* » ; politique de la promotion des replis identitaires et/ou locaux comme les structures les plus sûres et les plus viables de sécurisation des individus. (1) Il convient de ne pas oublier le développement d'une économie du crime qui allie pillage des ressources publiques et trafic des drogues, stupéfiants et pierres précieuses. (3).

Paragraphe 1 : LA POLITIQUE NATIONALE POST-CONFLICTUELLE : ELOGE DE L'ORDRE DE « L'HOMME FORT ».

Il a déjà été souligné le caractère polymorphique des conflits africains. Ce polymorphisme appelle des lectures multiples et croisées du phénomène conflictuel sous les tropiques. Fait socio-politique, phénomène géopolitique, c'est-à-dire phénomène de puissance, le conflit africain peut aussi à juste titre être analysé sous l'angle des ripostes locales à l'ordre de l'uniformisation idéologico-symbolique et politico-économique fortement promu par « *la pensée unique* ». Les conflits africains ont ainsi une dimension stratégique au regard du monde d'en bas : une soustraction à la « *culture-monde* » dominante et dominatrice en vue d'une revivification et d'une revalorisation des cultures dites nationales. Il prévaut ainsi, dans des situations conflictuelles ou post-conflictuelles comme une ère post-nationale (1). Par ailleurs les conflits s'avèrent aussi de plus en plus comme un moyen idoine de soustraction à « *la nouvelle moralité politique internationale* » qu'est la démocratie élective, représentative et participative et le respect des droits de l'homme de la part des « *entrepreneurs*

⁵⁴³ Sur cet angle de lecture cf. B. HIBOU (dir) *La privatisation des Etats*, Paris, Karthala, 1999, 398 p. ; Voir également « Etat en voie de privatisation » *Politique Africaine*, 73, mars 1999.

politiques ». Les conflits conduisent alors vers l'instauration, sur le plan interne, d'un ordre politique de « *l'homme fort* » (2).

1) L'ère de la politique post-nationale.

Parmi les alternatives et/ou les technologies de socialisation de la mondialisation esquissées et effectivement proposées, à savoir la régulation politique de la sphère économique⁵⁴⁴ à travers le développement d'une dimension politique et sociale de la mondialisation jusque-là absente dans les relations internationales⁵⁴⁵, la (re)construction et le renforcement de l'interdépendance entre les peuples et les Etats, l'élargissement des intérêts nationaux des Etats pour prendre en compte ceux des acteurs non-étatiques⁵⁴⁶, « *la réponse citoyenne* » comme une reconstruction du pouvoir dans le sens de sa socialisation⁵⁴⁷, la régionalisation etc., les conflits apparaissent à la fois comme l'échec de la mondialisation et l'alternative de sortie de cette dernière. Les conflits conduisent au triomphe des « *localismes* » dans un contexte où le local se veut une réponse identitaire et culturelle au national et au global.

a) Conflits, localismes et effondrement de l'Etat

Le retour au local est l'une des réponses à la fois salvatrices et dangereuses pour l'Etat africain. A la vérité, la réponse locale entraîne par ricochet l'érosion de l'ossature étatique en ce sens qu'elle aboutit à un fractionnement de l'espace national et à une déconstruction des mythes fondateurs sur lesquels reposait l'Etat africain post-colonial : unité et intégration nationales, construction étatique et développement national. Les conflits conduisent généralement au réveil des exclusivismes identitaires qui peuvent être reliés au vieil antagonisme entre Etat et nation ; l'Etat-nation africain étant resté un grand mythe. Dans cette perspective la mobilisation politique et sociale du pluralisme identitaire est la « *version post-moderne du conflit entre Etat et nation* »⁵⁴⁸ ou encore la réappropriation par la majorité sociale de la problématique locale légitime. Ainsi les Banyamulenge revendiquent une citoyenneté congolaise à travers une pleine autonomisation du Kivu. De même, la lutte des Mai-Mai est un rejet de la « *nation* » congolaise au sens de Renan. Il s'agit là d'un processus par excellence

⁵⁴⁴ Lire B. BEKOLO EBE, « Pour une reprise de la planification économique en Afrique », Afrique et développement, vol. XVIII, n° 4, 1993, pp. 37 - 55.

⁵⁴⁵ Sur la célébration de l'élément économique dans les relations internationales comme principal déterminant des rapports de force et des stratégies internationales, lire S. STRANGE, The Streat of State : The Diffusion of Power in the World Economy, op. cit. ; M. RUPPERT, Producing Hegemeoy, The Politics of Mass Production and American Global Power, Cambridge, C.U.P 1995 264 p.

⁵⁴⁶ Pour un dépassement de l'intérêt national, cf. R.J. DUPUY, La clôtur du système international. La cité terrestre, Paris, PUF, 1981 159p. ; lire également A et H. TOFFLER, Les nouveaux pouvoirs op. cit.

⁵⁴⁷ Sur une mise à nu de ces mythes ; cf. J.B. NTANDOU, op. cit. ; J.M. ELA, Quant l'Etat pénètre en brousse, op. cit. ; A. MBEMBE, Afriques indociles, op. cit.

⁵⁴⁸ Lire T. GURR, « Peoples against Stastes. Ethnological Conflict and the Changing System » International Shidies Quarterly, Cambridge (Mass), vol. 38, sept. 1994, p. 363 et suiv.

de désétatisation du monopole de la gestion identitaire. Car l'Etat africain, Etat qui, par le biais du parti unique,

« devait structurer la nation, endiguer les forces d'éparpillement et subordonner les identités de contrebande (...) l'objectif final étant la production d'une société unie »⁵⁴⁹

était un « *Etat-théologien* »⁵⁵⁰, négateur de la pluralité culturelle des sociétés. Durant toute la période du parti unique érigé en « *creuset de l'unité nationale* » en dehors de laquelle aucune œuvre de durable ne pouvait se réaliser, en seul instrument qui pouvait épargner la société des effets d'éclatement et d'implosion⁵⁵¹ il y a eu une indocilité multiforme et un activisme identitaire des sociétés qui n'adhéraient à la culture étatique dominante que pour mieux sauvegarder leur mémoire historique et collective propre. C'est tout le sens des louanges adressés sur fond de dérision aux Guides Miraculeux et Providentiels qui trônaient dans les palais présidentiels des Etats africains.

La connivence entre « *projet national-étatique* », et le projet de la mondialisation en cours avec sa diffusion planétaire d'une « *culture-monde* » ne pouvait que voir se radicaliser le phénomène des « *replis identitaires* ». Ces replis semblent des modes d'auto-positionnement des sociétés locales dans un « *monde privé de sens* » ; c'est-à-dire un monde sans solides référentiels « *idéologico-symboliques transsociétaux* » pour ne pas dire universels. La riposte identitaire, qui parfois utilise l'instrument qu'est le conflit, est une radicale remise en cause de la collusion entre étatisation et mondialisation en ce qui concerne la production et le contrôle des cultures et des valeurs. L'activisme du bas dans ce domaine prend des allures dramatiques dans une Afrique aux Etats menacés par le haut (jadis par les contraintes de la bipolarité et de nos jours par celle de la mondialisation). L'élément dramatique de cette réappropriation de la de la question identitaire « *par le bas* » est la disqualification des politiques étatiques d'unité nationale comme on le voit au Congo, au Cameroun, ou au Rwanda. En effet les replis identitaires, surtout dans un contexte conflictuel, sont des facteurs importants de l'émiettement des espaces publics des Etats. Le moment n'est plus en réalité d'une lecture émotive et simplificatrice du phénomène de l'exacerbation des replis ethniques et tribaux comme étant uniquement « un héritage colonial »⁵⁵². Il convient en effet, après avoir reconnu que « *la primauté de l'identité ethnique est devenue une réalité sociologique des nations africaines comme le prouvent les exemples accablants des guerres motivées par*

⁵⁴⁹ A. MBEMBE, *Afriques indociles*, op. cit., p. 140

⁵⁵⁰ Idem

⁵⁵¹ Dans sa justification théorique de la « nécessité provisoire du parti unique », P. BIYA écrit : « *Le RDPC demeure, en effet, un instrument irremplaçable (...) au service de l'unité nationale. En se substituant aux partis antérieurs, il a su éviter à notre pays le chaos politique que connaissent tant de peuple en Afrique (...) Le parti unique apparaît aujourd'hui comme le seul cadre institutionnel de brassage des camerounais de tout orgine* », *Pour le libéralisme communautaire* op. cit. p. 48

⁵⁵² Voir S. DRAYTON « La démystification du tribalisme. Politique et conflits identitaires en Afrique moderne », *Bulletin du Coderrira*, n 1 1995, pp. 9 - 15

l'appartenance ethnique »⁵⁵³, de tirer la juste signification de ce phénomène en ce qui concerne l'avenir des ordres politiques institués. Tout se passe en effet comme si les ethnies partaient désormais « à l'assaut des nations ». En vérité les ethnies, les tribus, les confréries religieuses ou les groupements sociaux de tous ordres ont de plus en plus une existence et des logiques distinctes et indépendantes des nomenclatures officielles qui leur sont attachées⁵⁵⁴. Les ethnies sont devenues des instances de production et de promotion de cultures spécifiques allant dans certains cas - sinon dans la plupart des cas - à l'encontre des cultures étatiques. C'est le moment du recul de l'Etat. Brazzaville fut naguère constitué de nombreux « *quartiers-territoires-ethniques* » ayant chacun une milice et un chef. En RDC, que ce soit les zones sous contrôle rebelle ou gouvernemental, le territoire est contrôlé suivant les tâches de la fameuse peau de léopard ; ces tâches coïncidant avec les zones d'extraction des ressources. Les territoires restant s'organisent de manière quasi-autonomes.

b) L'ère post-nationale

Les conflits et les recompositions identitaires instaurent désormais un contexte socio-politique spécifique qu'on appelle « *l'ère post-nationale* ». L'Etat post-national est un Etat éclaté où le référent ethno-régional est la principale béquille de l'insertion de l'individu dans ce qu'il convient encore d'appeler, malgré tout, l'ensemble national. Le déterminant ethnique structure la vision socio-politique des individus en même temps qu'il est le piédestal à partir duquel s'appréhende la plupart des enjeux nationaux.

Dans la période de la politique post-nationale, la citoyenneté est vidée de tout son sens par le fait ethnique. Pour dire vrai le *demos* ou le peuple au sens aristotélicien et platonicien semble très peu applicable aux sociétés africaines d'aujourd'hui ; de même que la volonté générale du peuple au sens rousseauiste semble ne point trouver ici une terre d'élection.

A l'ère de la politique post-nationale, la démocratisation est une espèce de para-démocratie qui remplace la majorité sociale par la majorité tribale ; c'est-à-dire que la majorité numérique d'une tribu ou d'une alliance tribale lui permet de faire et de défaire les majorités politiques ; et surtout de s'assurer le monopole du pouvoir politique. Le professeur M. KAMTO a écrit à propos qu'

« On est passé par un glissement de l'affirmation identitaire en tant que volonté de l'affirmation d'un soi collectif à des revendications appuyées et instinctives, voire de l'indépendance politique. Tous les particularismes culturels ou ethno-culturels plus ou moins affirmés (...) ont assurément un ressort identitaire. »

⁵⁵³ S. DRAYTON, *ibid.*, p. 12

⁵⁵⁴ Il est à souligner ici le fait que la plupart des pays africains n'ont pas consacré à l'ethnie un statut juridique et politique. Les ethnies font plutôt, dans la plupart des cas, l'objet d'une peinture négative dans les discours politiques.

Mais derrière la façade culturelle se cache mal la lutte hégémonique entre groupes plus ou moins homogènes pour le contrôle du pouvoir »⁵⁵⁵

L'ethnie est ainsi devenue un instrument de conquête du pouvoir comme le démontre D. SASSOU NGUESSO avec son ethnie Mbochi au Congo-Brazzaville ; un canevas d'accès à un haut poste d'Etat -les équilibres régionaux dans les administrations et les gouvernements des pays africains -, un tremplin pour le leadership et la prépondérance. Les ethnies, au détriment des citoyens, sont les principaux protagonistes du jeu politique interne voire même externe des Etats. Le champ national est alors un champ désarticulé par des multiples convoitises des ethnies⁵⁵⁶. On a ainsi parlé indistinctement de politisation de l'ethnicité ou de l'ethnisation de la politique. La question majeure a même été posée de savoir si la politique africaine n'était l'otage du « ventre » et du « tribalisme ». Dans ce qu'on pourrait appeler ici les « *démocraties conflictuelles africaines* », le tribalisme n'a pas seulement fait son lit au cœur de la rationalité politique, de la mécanique procédurale ; il s'est aussi logé dans les structures de réciprocité sociale, il a immergé l'espace bureaucratique voire même universitaire⁵⁵⁷. Il est même plus loin en s'incorporant, comme au Cameroun, dans la problématique nationale et internationale légitime en se taillant une surface d'irruption dans les processus institutionnels d'universalisation ; c'est-à-dire dans la « *loi fondamentale de l'Etat dont l'objet spécifique est l'organisation des pouvoirs publics et la détermination de leurs rapports et l'instance de légitimation du comportement politique* »⁵⁵⁸. Le « *réarmement identitaire* » des ensembles ethniques déconstruit le mythe d'une détribalisation / désethnicisation des relations socio-politiques dans la post-colonie en ébullition conflictuelle. Tout au plus renforce-t-il un contexte de guerre tribale avérée. Loin de s'inscrire dans une différentialité mutuellement bénéfique, le pluralisme ethnique, intégré dans le cocktail des stratégies politico-hégémoniques, devient une source d'exclusion, de conflits ainsi qu'un vecteur de délégitimation du cadre national-étatique⁵⁵⁹.

Les appels pour une prise en compte ou plutôt une « *reconsidération du local dans l'Etat (...) dans le sens de son autonomisation et de sa responsabilisation politique* »⁵⁶⁰, même si elle peut avoir pour principal avantage une « *remise en cause du caractère surveillé des libertés locales et territoriales* » pourraient être sans grande conséquence quant au processus de reconstruction et de relégitimation des ordres politiques nationaux. Car comme le soulignent

⁵⁵⁵ M. KAMTO, « La montée des séparatismes au Cameroun », *Généralisations*, n° 23, p.10

⁵⁵⁶ M. MBONIMPA a ainsi affirmé qu'il serait dangereux de penser la politique en Afrique en faisant fi du fait ethnique. C'est ainsi l'ethnie après une occupation de fait du champ politique national, se taille progressivement une surface de légitimité dans le discours scientifique et idéologique sur la politique africaine. Cf. *Ethnicité et politique* op. cit

⁵⁵⁷ Dans les campus universitaires de Bujumbura, Kigali, Lubumbashi et Youpougon entre autres, ont eu lieu d'atroces massacres interethniques.

⁵⁵⁸ Voir H.L. MENTHONG, art. cit., p. 5

⁵⁵⁹ Voir L. SINDJOUN, « Mobilisation politique du pluralisme culturel et crise de l'Etat au Cameroun » in I.

MANE (dir), *Etat, démocratie, société et culture en Afrique*, Dakar, Ed. Démocraties africaines, 1994, pp. 87 - 115

⁵⁶⁰ H.L. MENTHONG, *ibid.*, p. 8

judicieusement B. BADIE et M.C. SMOUTS, l'Etat s'est constitué, selon le pacte hobbesien ⁵⁶¹ pour répondre à un besoin de sécurité ; or en Afrique

*« La chance de voir se constituer dans ce cas de figure, un pacte de type hobbesien entre l'individu et l'Etat est d'autant plus faible ; le premier plaçant une confiance limitée dans le second et préférant rechercher des prestations de sécurité au sein de son réseau communautaire d'appartenance (...) la mise en échec des prestations de sécurité enlève ainsi à l'Etat une part importante de sa légitimité »*⁵⁶²

Face à l'Etat-national annexé par les forces de la mondialisation, l'ethnie, la tribu ou le groupe religieux sont devenus des structures de sécurisation. En effet la citoyenneté de la mondialisation apparaît comme de plus en plus sélective et « ne s'applique réellement qu'aux groupes socio-économiques intégrés »⁵⁶³. Et le problème central posé par les effets de la mondialisation institutrice de dynamiques politiques démocratiques et économiques libérales en Afrique est « la contradiction entre un processus institutionnel relativement ouvert et un système de reproduction des inégalités qui rejette hors de la citoyenneté effective un pourcentage considérable de la population »⁵⁶⁴. La pratique de la mondialisation en Afrique montre ainsi que l'intégration politique du bas par le haut prend la forme d'une « citoyenneté subalterne, dévaluée, clientelaire ». D'où le rejet objectivement attendu de cette citoyenneté en faveur des structures locales de réciprocité sociale. Il faut appréhender la citoyenneté comme étant une construction politique⁵⁶⁵ et sociale et faire l'inventaire des pressions socio-politiques ainsi que des pressions économiques structuratrices des manières de voir et du niveau légitime d'insertion sociale des individus pour avoir une vue assez claire du rapport de l'Africain à son Etat. Parce que c'est le niveau d'insertion de l'individu au sein de l'Etat qui détermine le système de classement⁵⁶⁶ et d'exercice effectif des droits que confère à l'individu le lien effectif qui le rattache à la population constitutive d'un Etat, on peut comprendre de manière relativement aisée pourquoi les exclus ou marginalisés des bénéfices de la mondialisation -démocratisation font de moins en moins allégeance à l'Etat central désormais contrôlé par Bretton-Woods. La citoyenneté étatique est un vernis qui masque de criardes inégalités. Elle devient ainsi un sans fond, un sans valeur qui dissimule des formes d'identification et d'allégeance plus forte et mieux structurées : ethnie, secte, religion, réseaux de contrebande, groupes criminels etc.

⁵⁶¹ Lire T. HOBBS, *Leviathan* op. cit

⁵⁶² B. BADIE et M.C. SMOUTS, op. cit.

⁵⁶³ J.A. COHEN, « Quelle démocratie ? Perspectives critiques sur les transitions démocratiques en Amérique latine » *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 2, n° 2, 1995, p. 363

⁵⁶⁴ Idem

⁵⁶⁵ Voir C. NEVEU, « Anthropologie de la citoyenneté », in M. ABELES, et H.P. JEUDY, *Anthropologie politique*, Paris, A. Colin/Masson, 1997, 283 p. Pp. 69 - 87

⁵⁶⁶ Voir P. BOURDIEU, *La distinction*, Paris, Ménéziès, 1979.

On connaît par exemple la force et l'ampleur de la communauté musulmane (U.M.A) qui transcende les frontières des Etats ; frontières qu'elle rejette d'ailleurs comme étant contraires aux canons islamiques et aux principes sacrés du Coran dont la III^e sourate interdit toutes sortes de division- mêmes étatiques- au sein du monde islamique⁵⁶⁷. De même on a déjà eu maintes fois à apprécier la puissance des réseaux religieux pentecôtistes entre le Cameroun et le Nigeria, ; les colonnes transnationales des témoins de Jéhovah qui déjà à l'ère de l'apogée de l'Etat « total » post-colonial, avaient réussi, par le biais d'une critique de la diabolisation, à interdire les rites étatiques à tous ceux qui se reconnaissaient dans ce culte.

Au demeurant partout en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier, la construction des enjeux locaux va de paire avec le délabrement des espaces nationaux sous la forme d'une « *dynamique de délégitimation*, sur le plan symbolique, du modèle jacobin centralisateur nivelant tous les *particularismes locaux* »⁵⁶⁸. Certains ont situé cette délégitimation locale de l'Etat centralisateur au niveau d'une conjoncture de « *l'Etat importé* ». C'est notamment le cas de Z. LAÏDI qui affirme qu'

*« A partir du moment où l'Etat-nation ne correspond pas aux données historiques et culturelles des sociétés importatrices, l'allégeance des individus à celui-ci se fait fragile et nous assistons de ce fait dans les sociétés extra-occidentales, à une remise en cause de la relation de citoyenneté (...) à rechercher de nouvelles identifications et de nouvelles allégeances. D'ou cette flambée identitaire »*⁵⁶⁹

D'autres par contre y voient une crise de la territorialisation de l'ordre politique liée non seulement aux enjeux politico-identitaires mais aussi à la montée de groupes privés qui confisquent des parcelles d'Etat et se dote de moyens d'exercice de la violence organisée.

En plus de ces deux registres la montée vertigineuse du banditisme transnational est tout aussi bien l'une des technologies de « *revanche du bas* » sur les formes d'organisation socio-politiques taillées à la mesure des intérêts de ceux qui confisquent pour eux seuls les leviers de commande de l'Etat. Ainsi, l'intervention du bas (...) s'est exercée sous la forme de la contre- manifestation légitimiste, de l'émeute, du pillage, du massacre, de la délinquance, de la destruction quotidienne de l'Etat. En bref le peuple s'est volontiers inscrit « *contre la démocratie* » selon la formule de Guy HERMET⁵⁷⁰. C'est ici qu'il faut situer la montée et l'irruption dans le jeu politique d'une force urbaine avec sa

⁵⁶⁷ Toute la philosophie des frontières de l'Ayatollah Khomeiny et du colonel M. KADDHAFI se trouve dans cette idée fondamentale. Les deux hommes d'Etat considèrent en effet les frontières comme une création dégradante de l'Occident en vue de diviser et d'affaiblir le peuple musulman. Lire M. REZZA DJALILI, Diplomatie islamique. Stratégie internationale du Klomeynisme, Paris, PUF, 1989, 244p.

⁵⁶⁸ H.L. MENTHONG, art. cit.

⁵⁶⁹ Z. LAÏDI « Universalité manquée et déviance créatrice » Cahiers français, n° 263, p. 65

⁵⁷⁰ G. HERMET, Le peuple contre la démocratie, Paris, Fayard, 1989, 310 p.

culture de l'émeute et de l'obscénité négatrice de l'autorité de l'Etat ; irruption qui se fait à partir de la technique principale du banditisme. Bien que le banditisme transnational ait le plus souvent été dissocié de toute coloration politique en ceci que les bandits n'ont que des motivations matérielles et non politiques, il faut dire que cette lecture commence à devenir problématique. Parce que le banditisme, dans la plupart des cas, et surtout dans nos sociétés africaines, parle le langage de la faillite de l'Etat dans sa fonction de garant de la répartition équitable des richesses publiques, de son incapacité à réduire le chômage et le désœuvrement des couches juvéniles et vulnérables, il devient de plus en plus malaisé d'extirper le banditisme du champ de la revendication politique. Si le banditisme n'est pas un fait ou un acte politique, il est une dérivation politique. Encore que le banditisme touche à la sécurité des citoyens qui est au fondement du « *pacte social* » ainsi qu'à l'exercice de la violence publique qui est un monopole de l'Etat. Dans le banditisme, on est en plein processus de construction identitaire ; une identité des marginalisés et autres laissés-pour-compte. Les bandits se constituent en « *hérauts identitaires* » qui vont à l'assaut de l'instrument de pouvoir (la violence) jalousement conservé entre les mains de l'Etat ou de ceux qui s'en réclament les figures légitimes. L'activisme déviant est l'une des marques de l'ère post-nationale. En tout état de cause, l'Afrique vit une ère du dépassement de l'Etat. Dit autrement les valeurs véhiculées et incarnées par l'Etat - dites républicaines- ne sont pas celles qui informent les convictions, les visions du monde et les manières de faire des individus. D'où l'hypothèse de la politique post-nationale comme ordre politique post-conflictuel.

2) Politique post-conflictuelle et promotion de l'ordre de l'homme fort.

L'histoire des leaders politiques africains qui sont parvenus à la conquête, au monopole et à la jouissance du pouvoir politique est, dans une proportion considérable, l'histoire des « *Hommes forts* ». En réalité il n'est pas d'Etat africain qui n'ait connu, à un moment quelconque de son histoire politique - progressive ou stationnaire- son « *Homme fort* » ; « *Homme total* » qui ordonnance la totalité sociale et légifère au-dedans des individus. L'homme fort est ainsi au centre de la problématique de l'exercice du pouvoir en post-colonie . D'où le grand succès du statut de l'homme fort dans la qualification du possesseur suprême du pouvoir politique en situation post-conflictuelle.

Dans des pays où coups d'Etat, *prononciamentos*, guérilla ou assassinats politiques constituaient les principales modalités de transferts de pouvoir et de légalité, chaque entrepreneur politique militaire ne tenait pas en secret son rêve d'accéder à la dignité de l'Homme fort. Avec la mondialisation du temps démocratique libéral rendu inéluctable par la relaxation des contraintes de la bipolarité, l'on a cru sinon à l'extinction du moins au recul durable des Hommes forts aux sommets des Etats africains. C'est l'époque de l'euphorie optimiste et naïve des « *présidents démocratiquement élus* » par des élections transparentes et

équitables. Malheureusement, ce « *printemps de l'Afrique* » va très vite s'avérer comme un « *mirage* » et un « *leurre* » « *Le passage à la démocratie* » a vraisemblablement tourné court et cela, de manière très durable. La voie est alors réouverte à la « *restauration autoritaire* » qui se réalise à travers un mélange subtile de coercition militaire et d'ouverture des espaces de prise publique de parole.

La restauration autoritaire a suivi deux principales trajectoires : la trajectoire qu'on pourrait qualifier de « *douce* » ou pacifique et celle « *violente* » ou militaire. Dans sa trajectoire douce, la restauration autoritaire a vu l'extraordinaire reconstruction par les autocrates naguère honnis des bases matérielles ainsi que des supports internationaux de leur pouvoir⁵⁷¹. Les procédés ont varié allant de la tribalisation du pouvoir d'Etat à la répression brutale en passant par des simulacres de scrutins sans oublier toutes autres formes de violence socio-politique et symbolique. La trajectoire violente a tout simplement vu le retour des coups d'Etat militaires, les rebellions armées etc. La conquête armée du pouvoir politique consacre une autre race de politiciens, les Seigneurs de la guerre qui, après des batailles victorieuses conquièrent l'Etat et deviennent pour ainsi dire des « *Hommes forts* ».

a) Seigneurs de la guerre et politique

Le recours à la lutte armée organisée qui s'appuie sur des réseaux transnationaux d'influence semble devenir, en Afrique centrale en particulier de plus en plus prisé parce que plus susceptible de succès. Cette nouvelle donne induit à une militarisation progressive des entreprises partisans et de tous les autres regroupements d'individus qui prétendent à la conquête et à l'exercice du pouvoir politique. En conséquence, toutes les politiques publiques des Etats menacés par des groupes armés s'exécutent par la force militaire. Dans un tel contexte, le jeu politique est inéluctablement violent ; la boîte à munitions remplaçant l'urne tandis que la foule de militants cède le pas aux combattants armés. C'est la légitimation des règles pragmatiques du jeu politique qui prennent le pas sur les règles normatives et institutionnelles.

Aucun Etat d'Afrique ne semble à l'abri de la négociation armée des positionnements politiques. Dans la sous-région le pouvoir semble véritablement au bout de la Kalachnikov. C'est dans cette nouvelle donne politico-militaire qu'il convient de situer le « *boom* » des gouvernements d'union nationale, de large ouverture, ou de réconciliation nationale, programmatiquement transitoires mais durables et consolidés dans le temps. L'acquisition des positions de pouvoir au sein de ces gouvernements ne reflète que les surfaces de légitimité territoriale

⁵⁷¹ Ainsi, M.P. HEBGA a écrit à propos de MOBUTU : « *Le Maréchal de retour. D'abord mis en quarantaine par la France, la Belgique et les USA, MOBUTU SESSE SEKO a su, par son habileté manoeuvrière, s'imposer à tous. N'a-t-il pas donné aux troupes d'intervention française une base permanente à goma, et accueilli sur son territoire des centaines de milliers de réfugiés africains ? N'a-t-il pas fait miroiter aux yeux de la troïka occidentale les diamants du Kassaï ! Dès lors est oublié le blocage du processus démocratique du Zaïre* », Afrique de la raison. Afrique de la foi, Paris, Karthala, 1995, 208 p.

acquise par le contrôle armé des portions entières du territoire national de l'Etat par les groupes militaires privés.

L'Afrique centrale est riche en seigneurs de guerre ; véritables stratèges et entrepreneurs politico-militaires. Certains par l'achèvement du processus de conquête du pouvoir d'Etat, ont déjà accédé à la dignité de l'Homme fort : Idriss DEBY, L.D. KABILA, D. SASSOU NGUESSO, P. BUYOYA P. KAGAME. Quelques autres siègent dans les assemblées nationales ou dans les gouvernements de large union. Ce sont : W.A. KAMOUGUE, Président de l'Assemblée nationale du Tchad, de J.T. TCHIKAYA qui siège dans le gouvernement de D. SASSOU NGUESSO. Il convient de rappeler ici que J.T. TCHIKAYA est maire de Pointe Noire et patron des miliciens « *Requins* » qui contrôlaient Pointe Noire avant l'entrée dans cette ville des colonnes angolaises en mai 1997. L'A.F.D.L. de L.D. KABILA est une coalition de chefs de guerre : le PRP (Parti de la Révolution Populaire) de L.D. KABILA, le C.N.R.D. (Conseil National de Résistance pour la Démocratie) de Kissasse NGANDU, le M.R.L.Z. (Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Zaïre) de Mosasa MIUMATAGA, l'ADP (Alliance Démocratique des Peuples) de Deogratias BUGERA. Ce dernier, qui a rompu avec l'A.F.D.L. de L.D. KABILA se bat aujourd'hui au sein du R.C.D (Rassemblement Congolais pour la Démocratie), l'aile politique de la rébellion anti-KABILA. En république Centrafricaine, le président A.F. PATASSE a intégré dans ses gouvernements successifs la sensibilité représentative des mutins.

Néanmoins il ne sera pas fait ombrage du fait que certains seigneurs de la guerre préfèrent la poursuite des hostilités à l'entrée au gouvernement. C'est le cas de J.M. SAVIMBI, chef de l'UNITA. Il est peut-être à penser que dans cette situation, la poursuite de la guerre représente une bien meilleure rente par rapport à un poste ministériel ou n'importe quelle autre position de pouvoir. Il convient également de prendre en compte ceux des chefs de factions qui, comme de véritables phœnix politico-militaires, renaissent toujours de leurs cendres par l'ouverture de nouvelles hostilités en guise d'appels à la reconnaissance. Le Tchad est l'exemple le plus achevé.

Parmi les seigneurs de guerre en activité, J.M. SAVIMBI reste incontestablement le vétéran. Jadis salué comme « *combattant de la liberté* » par Ronald REAGAN et considéré en Occident comme un « *rempart contre le communisme* », J.M. SAVIMBI est le plus important chef de guerre en Afrique centrale. En dépit de son isolement international et de la fissuration apparue à l'intérieur de son mouvement, J.M. SAVIMBI fait montre d'une extraordinaire capacité de renouvellement et de diversification des bases matérielles de sa lutte ainsi que d'une réadaptation facile aux conjonctures géopolitiques qui sont toujours présentées comme des contextes de réduction de la marge de manœuvre du leader de l'UNITA. Ce dernier, « *séducteur, habile orateur, parlant six langues* »⁵⁷² pense n'avoir pas encore atteint la finalité de son combat⁵⁷³ ; d'où son refus du poste de vice-président à lui offert par son frère ennemi E. DOS

⁵⁷² M. GAUD et L. PORGES, « Biographie de quatorze chefs de guerre » op. cit., p. 194

⁵⁷³ J. SAVIMBI, op. cit.

SANTOS. Un autre chef de guerre en pleine activité est le burundais L. NYANGOMA avec son CNDD.

A l'intérieur du groupe des chefs de guerre qu'on peut qualifier de phœnix, il convient de situer les multiples groupes rebelles du Congo Démocratique D. BUGERA, B. KAHARA, J.P. ONDEKANE, A. ZAÏDI NGOMA . Ces derniers sont d'abord engagés dans une lutte de reconnaissance politique par le pouvoir de L.D. KABILA. Dans l'autre Congo (Brazzaville), P. LISSOUBA et B. KOLELAS alimentent et pilotent les attaques armées des miliciens qui leur sont restés fidèles.

Au total, l'ordre politique post-conflictuel est celui dans lequel le pouvoir d'Etat se partage entre peu de mains : celles qui manient avec dextérité les kalachnikovs et autres « *gros calibres* ». C'est donc un ordre politique dans lequel la hiérarchie de la position d'un chef de guerre reflète la puissance militaire/guerrière de sa faction. C'est un ordre dans lequel il n'existe véritablement pas d'armée nationale ; car les seigneurs de guerre acceptent difficilement de désarmer leurs factions sur lesquelles reposent l'essentiel de leur force et de leur légitimité politique. L'ordre politique post-conflictuel instauré par des chefs de guerre reste ainsi très fragile. Il est en effet une situation de ni guerre ni paix compte tenu de la circulation importante des armes en dehors des circuits officiels de la défense nationale. Toute dissidence ou critique se fait par les armes. Dans un tel contexte la mise sur pieds d'une milice semble une voie très sûre d'accès au pouvoir politique. La reprise des hostilités fait l'objet d'un chantage qui est aussi un moyen d'obtention des avantages et des prébendes politiques.

Le conflit est un moyen politique, un art de faire la politique pouvant avoir comme finalité la conquête de la totalité du pouvoir d'Etat. Cependant il existe toujours une disparité à échelle variable entre les rapports de force au plan national et sa reconnaissance par la communauté internationale . C'est pourquoi une faction militaire domine toujours soit de manière absolue, soit de manière relative ou partielle. Le fait est que ceux qui parviennent à conquérir les symboles essentiels de l'Etat-nation devient automatiquement les représentants légitimes de cet Etat. Ce sont les « *Hommes forts* ». Le qualificatif « *Homme fort* » à lui seul annonce déjà le type de la relation de pouvoir qui s'instaure dans une société dominée et monopolisée par un « *Seigneur de guerre* ». Le jeu politico-militaire entre chefs de guerre conduit le vainqueur d'installer sa domination sur les vaincus.

La politique post-conflictuelle est une politique de consécration de l'Homme fort à travers l'instauration d'une culture politique de caporalisation, d'enrégimentement et de sujétion.

b) Hommes forts et restauration autoritaire : hommage au « one party system »

Malgré l'étroitesse de ses similitudes sémantiques avec ses concepts cousins comme ceux de dictateur, monocrate, autocrate etc., l'Homme fort semble bel et bien une spécificité qu'il convient de tenter un éclairage. Le mot échappe en réalité à tout alignement idéologique et sémantique avec les expressions similaires sus-évoquées. Toutefois la ligne de démarcation entre Homme fort et expressions connexes reste brouillée ; car il y a par exemple des Hommes forts qui adoptent aisément la casquette de leader charismatique. Dans l'ensemble, l'Homme fort renvoie, comme tous ses concepts connexes « à des styles de leadership et d'attribut comparables à ceux qu'on pourrait ranger sous le vocable de leadership charismatique (...) patriarcal »⁵⁷⁴.

Il peut également renvoyer, comme dans une dictature, à une situation où un individu se proclame l'incarnation de la volonté populaire au sein d'une structure partisane unique qui est alors l'instance normative et législative suprême au sein d'un Etat. L'Homme fort peut réveiller au souvenir un contexte politique autoritaire ou monocratique à l'intérieur duquel il existe une relation de domination de la majorité sociale par un individu qui s'appuie sur un cadre institutionnel taillé à la mesure de sa soif hégémonique.

C'est en effet dans l'exercice du pouvoir sous l'une des figures quelconques évoquées ci-haut dans un contexte de sortie de conflit qu'on accède à la noblesse politique de l'Homme fort. Selon NJUGUNA NG'ETHE,

*« L'expression homme fort se réfère à des rapports de pouvoir institutionnel au sein desquels la distribution du pouvoir est biaisée en faveur de la personne, ou des personnes qui prétendent être à la tête de l'Etat ou du régime à ce moment précis. Que cette personne soit réellement perçue comme exerçant ce pouvoir, et reconnue comme l'exerçant légitimement, voilà qui a de très sérieuses conséquences sur ce qu'elle fait de ce pouvoir. La question de savoir comment l'Homme fort en vient à acquérir son pouvoir et sa force ne doit pas être négligée. La tentation est de supposer que l'Etat s'est effondré et qu'un vide s'est créé. Dans l'absence d'Etat hobbesien qui s'ensuit, n'importe quel personnage se montre capable de rassembler un soutien autour de sa personne, quelles qu'en soient les sources, devient donc un bon candidat pour accéder au statut d'homme fort »*⁵⁷⁵

De fait, l'inéluctabilité de la solution de « l'Homme fort » dans tout processus de sortie d'une situation conflictuelle est aujourd'hui largement admise, tant il est que les conflagrations civiles ou interfactionnelles qui ne trouvent pas

⁵⁷⁴ N. NG'ETHE, « les Hommes forts, la formation, l'effondrement et la reconstruction de l'Etat » in W.I. ZARTMAN (dir), L'effondrement de l'Etat, op. cit., pp. 271 - 286 p. 272

⁵⁷⁵ N. NG'ETHE, ibi. p. 272

leur solution dans le triomphe d'un Homme fort s'inscrit inéluctablement dans le désordre et l'anarchie les plus insoutenables comme l'attestent les cas somalien, libérien et, si on remonte plus loin dans l'histoire politique continentale, les cas tchadien ou ougandais. En Afrique toute négociation armée du pouvoir trouve son aboutissement dans la consécration d'un homme fort, espèce de « *léviathan africain* » qui fonde la légitimité de son pouvoir dans les armes et non dans un « *pacte social* » librement consenti par les peuples. En Afrique démocratique, « *la réalité est [toujours] celle de l'Homme fort* » qui trouve l'essentiel de son commandement dans la coercition armée.

La problématique de l'Homme fort dans la formation, l'effondrement et la reconstruction de l'Etat a été posée et a reçu des réponses éclatées au regard de la diversité et de la spécificité des contextes d'émergence et d'évolution des « *Hommes forts* ». Tout compte fait, le champ politique d'Afrique centrale, champ en proie aux « *conflits atypiques* » voit la naissance et la multiplication des « hommes forts » qui se débrouillent à vouloir reconstituer des Etats gouvernables sous les décombres des séismes conflictuels. I. DEBY du Tchad, P. BUYOYA du Burundi, D. SASSOU NGUESSO du Congo-Brazzaville, L.D. KABILA de la République Démocratique du Congo, P. KAGAME du Rwanda⁵⁷⁶ T. OBIANG NGUEMA MBAZOGO, de Guinée Equatoriale, E. DOS SANTOS de l'Angola sont tous, à des degrés divers des « Hommes forts ».

Les « *Hommes forts* » en Afrique centrale prennent la figure de « *nouveaux leaders rationnels* » (KAGAME, MUSEVENI), de sage (Mzee KABILA), de rédempteur (D. SASSOU NGUESSO, I. DEBY). On se trouve ici devant une tentative de construction du charisme qui doit légitimer une conquête armée du pouvoir.

La plupart des Hommes forts se dotent de pouvoirs exceptionnels ; pouvoirs totaux exercés dans des cadres politiques monolithiques. C'est pourquoi la dissolution des gouvernements, des parlements, des partis politiques et de tous les autres regroupements à caractère politique a à chaque fois accompagné l'installation des Hommes forts au sommet des Etats. Les paravents de la reconstruction, de la réconciliation, de la pacification servent alors de caution politique à l'instauration sinon de l'unanimité du moins du monolithisme politique. La structure politique mise sur pieds et contrôlée par l'Homme fort devient l'unique cadre d'expression et d'action politique, économique, sociale. Ainsi en R.D.C. seule l'AFDL de L.D.KABILA a mené sans restriction les activités politiques. Jusqu'au mois de février 1999, l'activité de toutes les autres formations politiques était suspendue ; des leaders anticonformistes ont été emprisonnés comme J. OLENGAKOÏ qui purge toujours sa peine et A. ZAÏDI NGOMA, fondateur des « *Forces du futur* ». Le très charismatique et populaire leader de U.D.P.S., Etienne TSCHISSEKEDI a tout simplement été assigné à résidence surveillé dans son village natal à des milliers de km de la capitale Kinshasa. Au Rwanda seul le F.P.R. a droit de cité. Lorsque dans certains cas, il est reconnu une existence politique aux autres entreprises partisans, leurs leaders

⁵⁷⁶ Le général Paul KAGAME, véritable maître du pouvoir de Kigali, a cependant nommé un président de la République à titre essentiellement honorifique, Pasteur BIZIMUNGU.

sont déchus et exclus de la vie politique nationale par l'Homme fort. C'est le cas de P. LISSOUBA et de B. KOLELAS du Congo-Brazzaville. Il semble régner ici une « *démocratie sans partis* » ou plutôt ou plutôt une démocratie monopartisane à la Y. MUSEVENI. Ce qui n'est en fait qu'un monolithisme.

L'Homme fort, dans tous les cas, est la marque déposée du spectaculaire processus de restauration autoritaire. La précarité des situations post-confliktuelles confère une légitimité à la clôturation du champ politique par le Seigneur de guerre devenu chef d'Etat. La téléologie de cette clôturation du champ politique est le retour au système politique participatif, démocratique et électif. La démocratisation sous la houlette des « *Hommes forts* » s'impose un détour mono ou autocratique : le « *One party system* » qui est l'équivalent de la dictature milicienne. C'est une parenthèse monolithique voulue et affirmée essentiellement programmatique mais qui dans la finalité cherche plutôt à achever la construction de l'hégémonie politique de l'homme fort sur l'ensemble de la société avant de procéder à une réouverture symbolique de la vie politique. Le « *One party system* » post-confliktuel se veut, paradoxalement, une parenthèse monolithique dans une trajectoire de civilisation et de pacification du jeu politique. Il ressort à l'observation que la politique post-confliktuelle conduite sous la férule d'un Homme fort est une politique spécifique : l'ordre politique mis en œuvre ici n'est ni dictatorial au sens absolu ni libre totalement. C'est un ordre de la démocratie.

Paragraphe 2 : DYNAMIQUE DES TRANSITIONS DEMOCRATIQUES ET ENVIRONNEMENT CONFLICTUEL ET / OU POST-CONFLICTUEL : CHRONIQUE D'UNE « CRIMINALISATION » ATTENDUE.

Près de quatre décennies après son accession à la souveraineté internationale, l'Afrique a globalement connu une trajectoire politique spécifique. Cette trajectoire va du parti unique à celui de la démocratisation - conflictualisation. En effet la nouvelle société politique africaine qui émerge des ruines du parti unique a posé la démocratie comme l'horizon des dynamiques politiques en cours. La démocratisation est alors une « *traversée* » une « *projecture* »⁵⁷⁷ vers la « *civilisation internationale des mœurs politiques* »⁵⁷⁸. En tant que telle la démocratisation est un itinéraire de pacification, de modernisation⁵⁷⁹ des conduites politiques. Malheureusement l'Afrique ne va pas s'inscrire dans cette « *traversée* ». Le constat du « *désenchantement de la liberté* »⁵⁸⁰ sera très vite fait à partir de la perception des « *indices de démocratie* » comme des « *aides mémoires de l'autoritarisme* »⁵⁸¹. Le comble du « *désenchantement de la liberté* », est la conflictualisation qu'elle a sinon généré du moins servi de terre

⁵⁷⁷ M. KAMTO, *L'urgence de la pensée...*, op. cit.

⁵⁷⁸ L. SINDJOUN, « Les constitutions africaines ... » op. cit.

⁵⁷⁹ Voir J. COPANS, *La longue marche de la modernité africaine. Savoir, intellectuels démocratie*. Paris, Karthala, 1990, 408 p.

⁵⁸⁰ G. HERMET, *Le désenchantement de la liberté*, op. cit.

⁵⁸¹ C. MONGA, « L'indice de démocratisation : comment déchiffrer le nouvel aide-mémoire de l'autoritarisme », *Afrique 2 000*, n° 22, sept. 1995, pp. 63 - 77

nourricière. Le triomphe des scénarios de la « *restauration autoritaire* » et des conquêtes armées du pouvoir sur celui de la réalisation de l'Etat de droit est ce qui est qualifié de « *criminalisation* » de la démocratisation

Dans le propos de ce travail, le sens de la « *criminalisation* » retenu est celui consacré par J.F. BAYART et autres dans leur enquête sur La criminalisation de l'Etat en Afrique:

*« ... dans une perspective d'étude des relations internationales, seront retenues comme criminelles les pratiques politiques, sociales ou économiques qui font l'objet d'une « criminalisation primaire », soit de la part des textes juridiques des Etats que nous considérons, soit (et surtout) de la part du droit international des organisations internationales, ou encore de la moralité internationale (...) qui accompagne le moment actuel de la mondialisation »*⁵⁸²

Si ce texte ne peut tenir lieu de laboratoire de criminalistique, il peut néanmoins brosser à grands traits les indices d'enfreinte à la moralité politique internationale des « *nouvelles démocraties* » africaines en général et d'Afrique centrale en particulier. Dans un contexte conflictuel, la criminalisation de la démocratisation ; c'est-à-dire le détournement du projet démocratique par sa transformation en source de conflits armés, en instrument de légitimation de pouvoirs socialement contestés etc. peut se résumer en un seul mot : la **démocrature (1)** ; démocrature qui dispose des instruments de réalisation **(2)** et de légitimation **(3)**.

1) La démocratisation conflictuelle et / ou post-conflictuelle : la démocrature.

Il faut repréciser le néologisme conceptuel de démocrature **(a)** pour pouvoir apprécier sa capacité de rendre compte de la nouvelle situation politique en Afrique avant d'en tenter une théorisation générale **(b)**

a) La démocrature, recherche sémantique.

La recherche sémantique se doit de se doubler d'un scrupule de l'itinéraire du concept si elle se veut succincte et intelligible. Le concept, selon P. HASSNER, peut trouver son origine dans cette assertion hégélienne : « *si la réalité est inconcevable alors forgeons des concepts inconcevables* »⁵⁸³. Le concept de démocrature est né dans les centres d'étude politique d'Amérique latine pour désigner une démocratisation autoritaire sous l'ombre de l'armée, suite à ce que S.P. HUNTINGTON a appelé « *la troisième vague* » marquée par

⁵⁸² J.F. BAYART et al., La criminalisation de l'Etat..., op. cit, p. 35

⁵⁸³ Cf. P. HASSNER et P. GREMOIN (dir), Vents d'Est vers l'Europe des Etats de droit, Paris, PUF, 1990, 114 p, p.116

le retour dans les casernes de la plupart des militaires qui occupaient le devant de la scène politique pendant les années 1980. A la faveur des « vents d'Est » qui ont vu l'effondrement du communisme soviétique, et des régimes sœurs de l'Europe de l'Est, faisant basculer le champ socio-politique dans une anomie fonctionnelle et structurelle, le concept de démocrature fut une fois de plus convoqué pour élucider ce nouveau paysage politique. La démocratie rend ainsi compte des parodies d'élections, de l'explosion des libertés publiques dans le champ social et du rétrécissement de leur bases juridiques. P. HASSNER précise :

*« Le terme de démocrature [est] à la mode dans les pays post-totalitaires pour désigner le mélange instable de démocratie et de dictature, de constitutionnalisme et d'autoritarisme auquel aspirent les fractions réformatrices les plus modérées de l'élite et de l'opposition »*⁵⁸⁴

La démocrature est un Etat de ni ni - ni dictature ni démocratie. Elle désigne un espace dans lequel la dictature s'effondre ; mais des décombres de cette dernière n'émerge point un régime de liberté. La démocrature traduit ce que L. BRUSZT appelle la « libéralisation défensive » :

*« son essence consiste à admettre l'organisation de la société, l'émergence d'organisations politiques autonomes, mais assorties de restrictions structurelles qui permettent de garder intact le système de pouvoir »*⁵⁸⁵

Somme toute la démocrature désigne le compromis post-conflictuel : un compromis entre démocratie et dictature, conçu comme une étape ou une reconstruction pour les uns (les Hommes forts) et comme un cran d'arrêt de l'édification de l'Etat de droit pour les autres (les vaincus)

La démocratisation africaine, pré ou post-conflictuelle, est, à quelques nuances près, une démocrature⁵⁸⁶. « Modernisation autoritaire » et « libéralisation défensive » à la fois, la politique post-conflictuel est celle où les Hommes forts acceptent de limiter et / ou de partager « leur » pouvoir pour mieux le conserver ; ou l'on ouvre le champ politique pour mieux le verrouiller.

b) Essai de théorisation : la démocrature, une démocratisation -ustensile.

La démocrature, en premier essai, peut être assimilée à une situation de non-être démocratique. Non pas le non-être au sens de rien, vide ; mais plutôt au sens de chaos, « trou d'être », manque d'être comme chez les philosophes

⁵⁸⁴ P. HASSNER, *ibid.*, p. 116.

⁵⁸⁵ L. BRUSZT, « Sur la voie d'un Etat constitutionnel », in P. GREMOIN et P. HASSNER, *ibid.*, p. 70

⁵⁸⁶ Sur les démocratures africaines, lire G. NSAFOU, *Congo. De la démocratie à la démocrature*. Paris, 1996, 268 p. M. LINIGER GOUMAS, *La démocrature Dictature camouflée. démocratie trucquée*, op. cit.

(Leibniz). La démocrature c'est le désordre, le chaos, la désorganisation, les conflits armés nés de la volonté démocratique et entretenus et cultivés au nom de la démocratie. La démocrature c'est l'intersection entre la violence politique dévastatrices des droits humains et une liberté politique anarchique négatrice de l'autorité de l'Etat. La démocrature est un mode d'évitement du principe de la volonté populaire et des élections périodiques et transparentes comme mode de fonctionnement de la société politique.

En second essai, la démocrature est un processus de refondation des légitimités politiques. Celles-ci reposent de moins en moins sur l'origine (populaire) du pouvoir, mais plutôt sur son mode de gestion (moins consociationnel, plus cooptatif) et parfois sinon la plupart du temps sur une base organisationnelle ethnico-tribale. La légitimité se fait de plus en plus reposer sur une technique d'autolimitation par le pouvoir de ses prérogatives et privilèges. L'autolimitation, c'est le partage du pouvoir qui fait la part du lion à ceux qui contrôlent et organisent le partage. La démocrature est donc en second essai une démocratisation-ustensile. Le statut d'ustensilité renvoie à l'utilisabilité, à la maniabilité. L'existant-ustensile existe pour un manipulateur ; la logique sous-jacente instrumentale.

La démocratisation est ainsi, en Afrique, l'instrument dont se servent les politiciens de tous bords : les caciques réactionnaires pour perpétuer leur monopole, les conservateurs de l'ancien ordre « *prématurément* » écartés des affaires et qui tentent de se repositionner, la nouvelle classe des politiciens qui ne visent qu'à remplacer les maîtres de l'heure selon la vieille formule « *ôte-toi de là que je m'y mette* », les partisans de « *la politique par d'autres moyens* » qui se donnent pour objectif absolu la conquête du pouvoir.

Assurément la démocratisation africaine a pu permettre l'alternance au pouvoir ; mais généralement elle n'offre pas d'alternative⁵⁸⁷

1) L'ombre de l'armée

Le « *prétorianisme* », c'est-à-dire la gestion du pouvoir politique par l'armée a marqué la pratique politique en Afrique depuis les indépendances. Là où elle n'est pas hissé un maréchal, un général, un colonel, un major ou un capitaine au pouvoir, l'armée est restée un véritable gouvernement de l'ombre, transformant les civils en de simples marionnettes. La démocratie vit ainsi sous la menace de l'armée, les militaires se considérant comme les juges et les défenseurs de l'intérêt national.

En Afrique centrale, la plupart des chefs d'Etat qui procèdent à des bidouillages démocratiques sont des militaires, rebelles ou guerilleros qui se sont déguisés en civils, troquant tout simplement leur treillis contre le veston trois pièces ou le grand boubou blanc. Parfois le « *caméléonage politique* » comme on dit au Bénin, n'a pas suffi : dans nombre de cas, l'armée a refait irruption dans le processus de démocratisation au point de le briser, voir l'arrêter. Le Congo

⁵⁸⁷ Voir B. CARBON ET al. (Dir) Democratic Transition in africa, Ibadan, CERDU, 1992, 436p.

Brazzaville, le Burundi, ont renoué avec la méthode prétrorienne tandis que la R.D.C. (re)exhumait la méthode de la rébellion armée.

La démocratie s'abrite sous l'ombre de l'armée qui parce qu'elle fait partie de l'ordre dominant, intervient dans le processus démocratique pour consolider dans la majorité des cas les pouvoirs anciens qui sont des pouvoirs militaires essentiellement. Nul homme politique ne peut procéder à quelques réformes que ce soit qui n'ait pas au préalable reçu la bénédiction de l'armée.

« C'est, explique M. P. HEBGA, parce qu'ils sont tous sous la vigilance des militaires et ne prendraient pas d'initiatives importantes sans s'assurer, sinon leur bienveillance, du moins leur neutralité. C'est pourquoi (les) régimes (...) font la part belle aux hommes en tenue dans leurs budgets mal équilibrés »⁵⁸⁸

Nonobstant sa prétention à la sauvegarde de l'intérêt national, l'armée n'est nullement le miroir de la société comme le pense A. ROUQUIE⁵⁸⁹ ; mais plutôt le prisme qui réfracte les affrontements entre civils et militaires. Parce que, au regard du caractère prétrorien du pouvoir post-colonial, le discours « révolutionnaire » tenu par les civils au printemps des années 90 était une diatribe contre l'armée, sa disqualification du jeu politique, l'intervention ou le retour de l'armée prend la figure d'une revanche contre les « démocrates ». La réticence de l'armée, envers les nouveaux leaders est partout perceptible.

Ainsi, par ses préférences réelles ou imaginaires, l'armée détermine le choix électoral et cela d'autant plus qu'elle bénéficie d'un traitement de faveur de la part des pouvoirs en place dans les différents Etats. Pour savoir davantage sur ce comportement hégémonique et partisan de l'armée, il faudrait naturellement l'intégrer dans le champ de la construction historique du pouvoir d'Etat. Dans cette optique D. MARTIN note que

« L'armée entre en fait en politique avant d'accepter le pouvoir : elle a la possibilité d'accéder au pouvoir, quel qu'en soit le chemin parce que sa place dans la société et dans l'Etat la situe directement dans la politique et parce que les civils ont d'elle une vision politique »⁵⁹⁰

⁵⁸⁸ M.P. HEBGA, *Afrique de la raison, Afrique de la foi*, op. cit.,

⁵⁸⁹ A. ROUQUIE, *La politique de Murs. Les processus politiques dans les partis militaires contemporains*, Paris, Le Sycomore, 1981, 224 p.

⁵⁹⁰ D. Martin, « Du général au particulier : spécificité militaire, société civile et pouvoir en Afrique » in A. ROUQUIE, *La politique de Mars. Les processus politiques dans les partis militaires contemporains*, Paris, le sycomore; 1981, 224 p., p.105

Tableau 5 : Les militaires, rebelles et guerilleros au pouvoir en Afrique centrale.

Pays	Chef de l'Etat	Qualité
Angola	Edouardo DOS SANTOS	
Burundi	Pierre BUYOYA	Militaire
Congo-Brazzaville	Denis SASSOU NGUESSO	Militaire
Guinée Equatoriale	Obiang NGUEMA MBAZOGO	Militaire
Republicaine Democratique du Congo	Laurent-Désiré KABILLA	Rebelle
Rwanda	Paul KAGAME (Vice-Président)	Militaire
Tchad	Idriss DEBY	Militaire

Source : Tableau réalisé par l'auteur

Paragraphe 3 : APRES-CONFLIT ET ECONOMIE TRANSNATIONALE CRIMINALISEE.

Les dissociations conflictuelles sont, dans une perspective simmelienne, des sociations en genèse. Cette perspective est de celles qui rendent le mieux compte des enjeux socio-politiques des conflits. En effet, tout conflit est à la fois un lieu de révocation des hiérarchies, des statuts, des rôles en vigueur dans un contexte donné et un cadre de négociation et de structuration des nouvelles normes d'agir et de nouveaux modes de comportement. Le processus conflictuel est ainsi essentiellement un processus transitionnel qui à terme, doit voir l'édification de la nouvelle société dont le conflit est en ceint. Ainsi la situation de sortie de conflits est une situation de reconstruction de l'infrastructure socio-économique, de promotion de nouveaux modes d'échanges, de création de nouvelles institutions et d'imposition de nouvelles normes. La post-conflictualité s'avère un contexte de renouvellement socio-politique global. D'où l'hypothèse de la **socialisation conflictuelle** qui renvoie à la genèse, dans un contexte conflictuel, des attitudes et des comportements socio-politiques des individus ainsi que leur chance de stabilité et de transformation dans le temps. Les conflits s'avèrent de nos jours en Afrique comme des chaînes de causalité et d'interférences complexes responsables de la formation et de la sédimentation de nouveaux comportements sociaux.

La socialisation conflictuelle se fait le plus souvent dans un cadre normatif extra-étatique étant donné que les conflits sapent les fondements sécuritaires et organisationnels de l'Etat. Il s'institue alors un ordre socio-économique essentiellement criminalisé suite à l'émergence et à la prospérité d'économies délictueuses. L'ordre économique-social en cours de formation dans les sociétés africaines est par conséquent, un ordre essentiellement para-étatique : des individus se forgent des itinéraires marginaux d'accumulation et d'accès tant au pouvoir qu'au prestige social.

1) Economie de guerre, économie de la prédation.

De manière classique, l'économie de guerre désigne la dimension économique attachée à la guerre, en mettant surtout l'accent sur la mobilisation des ressources que celle-ci suscite. L'économie de guerre peut aussi renvoyer aux transformations que la guerre fait subir à l'économie, notamment en ce qui concerne la modification de la nature interne des économies, la restructuration de l'insertion internationale de l'économie, la désorganisation du jeu de l'offre et de la demande, la transformation des itinéraires d'accumulation et des modes de production des richesses etc. Les économies de guerre en Afrique centrale présentent des aspects criminels et délictueux. Structurellement « *économies de pillage* » et d'« *allocation* », les économies centre-africaines conflictuelles ou post-conflictuelles s'inscrivent en outre dans la prédation, la contrebande, bref dans l'illégalité. Dans les économies de guerre, les conflits sont des opportunités rentières, des modes de construction et de fructification des richesses. Selon V. PASCALINI,

« Les conflits africains contemporains portent la marque de ces changements profonds des sociétés africaines. Dans un contexte de dégradation économique générale, l'appropriation des richesses est souvent devenue un enjeu essentiels des conflits. On constate une tendance à la privatisation des acteurs, directs ou indirects, de la guerre. Il s'agit de sociétés privées qui prennent part aux combats pour le compte d'un Etat contre une rémunération ou des avantages en nature (concessions minières par exemple), ou bien qui financent l'une des parties à un conflit avec l'espoir d'en tirer des profits à termes. Ces sociétés de services (...) offrent un ensemble de prestations (logistique, encadrement, fourniture d'armes ...) (...). L'affaiblissement des structures étatiques, qui conduit les Etats à privatiser certaines de leurs fonctions régaliennes en en confiant la gestion à ce type de sociétés (douanes, finances publiques...) accentue ce phénomène de privatisation des conflits et crée les conditions d'une criminalisation croissante du politique »⁵⁹¹

Le moins qu'on puisse dire des conflits transnationaux centre-africains est qu'ils procèdent à une transformation de la nature des économies sous-régionales. En effet, le tarissement de la rente de la « *sous-traitance* » des conflits locaux par les acteurs centraux qui induit l'affaiblissement de leurs soutiens extérieurs sur les plans militaire et financier a conduit vers une autonomie progressive des moyens de combat. Cette autonomie passe par l'exploitation, par chaque belligérant, du

⁵⁹¹ V. PASCALINI, « L'évolution des conflits en Afrique », *La revue internationale et stratégique*, 33, 1999, pp. 133-141, p. 134

territoire et des populations conquis. L'observation attentive des situations conflictuelles ou post-conflictuelles laisse percevoir la centralité de la logique de la prédation qui devient le fondement des guerres qui, d'ailleurs, ne font plus de la conquête du pouvoir une finalité absolue⁵⁹². Aucune guerre d'Afrique centrale ne s'interdit plus de procéder à un pillage systématique des ressources par les groupes armés. Il devient même de plus en plus probant que la confiscation et l'exploitation de ressources rares au bénéfice des chefs de guerre sont le carburant qui maintient vivante la flamme des conflits.

En Angola par exemple se sont constitués de nombreux « *savimbiland* » : territoires contrôlés par les rebelles de l'UNITA. Dans ces territoires conquis, l'UNITA se livre à une exploitation des ressources aurifères, diamantifères, exploitation qui lui permet de soutenir la guerre contre le gouvernement de Luanda. De même a-t-on vu L.D. KABILA signer, avant même son entrée dans la capitale Kinshasa, de gros contrats d'exploitation de ressources minières de ce qui constituait alors le « *kabilaland* » avec des compagnies américaines et sud-africaines. Ces contrats lui ont permis de s'enrichir personnellement et de soutenir la guerre contre les FAZ du Maréchal MOBUTU⁵⁹³. Au Congo-Brazzaville, c'est la volonté de contrôle de la manne pétrolière par les différents protagonistes du jeu politique qui a ravivé les tensions meurtrières qui ont conduit à la destruction de la capitale. Au Tchad la rébellion de Laoken BALDE avait redoublé en 1998 l'activisme militaire dans les zones de gisement de l'or noir récemment découvertes dans ce pays.

Logique d'exploitation et de pillage par le haut, les guerres sont tout simplement un moyen de survie pour la masse paupérisée. Comme le souligne une fois de plus V. PASCALINI :

*« Dans ces sociétés déstructurées, la guerre apparaît à toute une jeunesse sans espoir comme une voie inespérée d'ascension sociale mais aussi, pour certains, comme le seul moyen d'assurer leur subsistance. La participation de plus en plus importante de jeunes, voire d'enfants, aux guerres africaines en témoigne. La guerre représente pour eux le seul moyen de survie car elle permet au mieux de peçcevoir une solde, au pire de vivre de pillages. Le port d'une arme confère à ces jeunes guerriers l'illusion du pouvoir et de la reconnaissance sociale qui lui est attachée. Enfin la guerre représente un mode d'expression politique pour cette génération qui ne croit plus en l'idéal démocratique »*⁵⁹⁴

C'est la dimension sociale des guerres d'Afrique centrale que souligne P. QUANTIN⁵⁹⁵.

⁵⁹² Cf. J.C. RUFFIN, « Les économies de guerre dans les conflits de faible intensité », op.cit.

⁵⁹³ sur L.D. KABILA et son maquis, cf. E. KENNES et V. PARQUE, *Essai biographique sur L.D. KABILA*, RUCA /Université d'Anvers, 1998 (Working paper) ; W.B. COSMA, « FIZI 1967 - 1987. Le Maquis KABILA », *Cahiers africains*, n 26, 1997.

⁵⁹⁴ V. PASCALINI, op. cit, p. 135

⁵⁹⁵ PQUANTIN, « Les guerres d'Afrique centrale... », op.cit.

Dans les économies politiques de guerre, le conflit armé est un instrument de redistribution des richesses et de reconstitution de l'élite. Ainsi, il devient de plus en plus probant que la consolidation du pouvoir de D. SASSOU NGUESSO ainsi que l'exploitation pétrolière du pays par Elf en dehors de tout contrôle étatique sont inhérents au maintien de la violence conflictuelle et anarchique dans le pays. Partout la guerre constitue « *une forme d'accumulation des richesses et de prestige* »⁵⁹⁶ ; elle est « *un moment historique opportun de répartition des ressources économiques et politiques* »⁵⁹⁷. **Dans le contexte conflictuel d'Afrique centrale, il apparaît de plus en plus que les rébellions poursuivent un objectif de mobilité à l'intérieur du système. De même les pouvoirs politiques ne poursuivent plus des buts de stabilité et de réduction des rebellions : celles-ci sont des ressources pour leur propre consolidation.** Ainsi par exemple la consolidation des pouvoirs militaires de D. SASSOU NGUESSO, L.D. KABILA, E. DOS SANTOS, I. DEBY, P. BUYOYA, P. KAGAME etc. est inhérente à l'entretien de la violence conflictuelle ; l'état de guerre devenant une ressource et une condition du maintien au pouvoir. Le métier des armes procure en outre une rente politico-financière à tous les protagonistes que L. MARTINEZ désigne les « *bandits politiques* »⁵⁹⁸. L'effet économique le plus important de la guerre reste l'accaparement des ressources publiques par les acteurs rebelles et étatiques. Au demeurant donc,

*« L'analyse de la guerre civile fait ressortir (...) comment la guerre constitue une période opportune de prédation économique, de renouvellement des élites et de consolidation des régimes déconsidérés (...) Dans cette perspective [les] guerre(s) actuelle(s) représentent à l'instar des guerres de colonisation et d'indépendance, une forme d'accumulation de ressources économiques et politiques »*⁵⁹⁹.

2) Economie de guerre, économie du crime.

L'économie post-conflictuelle est une économie globalement criminalisée, qui voit l'apogée du trafic de divers biens et services illicites. La construction de sanctuaires armés le plus souvent transfrontières et ouverts à l'économie criminelle transnationale semble le leitmotiv qui conduit les « *bandits politiques* » à l'utilisation de la ressource de la guerre civile. Il est d'ailleurs devenu de notoriété planétaire que les guerres civiles répondent d'abord au souci de construction à l'intérieur des territoires des Etats des sanctuaires de circulation des biens illicites et criminels : drogue, stupéfiants divers, pierres précieuses, monnaies, blanchiment de l'argent sale etc. Selon F. QUENTIN et M. JOANNIDIS,

⁵⁹⁶ L. MARTINEZ, « La guerre civile en Algérie : une rente politico-financière », Bulletin du CODESRIA, n° 314 1998, p. 4

⁵⁹⁷ Idem

⁵⁹⁸ L. MARTINEZ, op. cit. P. 8

⁵⁹⁹ Idem

« Les réseaux de trafiquants profitent bien souvent de périodes troublées, conflits frontaliers ou guerre civile, pour s'implanter dans un pays grâce au trafic d'armes. La paix revenue, ils ont établi des liens avec les gouvernants qu'ils ont aidés à accéder au pouvoir, et prospèrent, en diversifiant leurs activités, dans un climat de désorganisation économique. Face, en particulier, au développement fulgurant du commerce de la consommation de la drogue, l'Afrique souffre, comme le reste du monde en développement, de la faiblesse des moyens consacrés par la communauté internationale à la lutte contre un trafic qui rapporte de centaines de milliards de dollars par an »⁶⁰⁰

En Afrique centrale en effet, il est à observer, suivant la carte géopolitique de la circulation de la drogue en 1995 établie par A. DUBRESSON et JP RAISON, que presque tous les pays en conflit ouvert sont des territoires de production des drogues en même temps qu'ils en constituent des axes de trafic. (voir carte suivante) comprend pourquoi les économies post-confliktuelles basculent dans l'informel et le criminel. Dans la période d'après-conflit, le « *compromis criminel* » noué entre les entrepreneurs politico-militaires et les acteurs économiques véreux organise des pans entiers des économies nationales dans l'ombre. Se structure et s'amplifie alors une véritable économie de l'ombre, économie informelle et criminelle faite de « *contrats secrets, des traités inégaux, de transferts illicites et de concessions abusives, de trafics clandestins (...) de métaux précieux et d'armes* »⁶⁰¹. Ainsi par exemple,

« En Angola, l'UNITA négocie armes et munitions contre diamants, produits miniers et cocaïne. En République démocratique du Congo « dans une situation de crise et d'insécurité généralisée, la culture du cannabis semble constituer une des meilleures alternatives économiques pour bon nombre de paysans, relève l'OGD. [Au Congo-Brazzaville, Rwanda, Burundi], Kenya, dans des sociétés en crise, les « aires d'impunités s'étendent », là où les autorités ont perdu le contrôle du territoire, et le blanchiment fleurit dans les bureaux de change informels et les hôtels de luxe »⁶⁰².

Au regard des accointances nouées entre les acteurs économiques véreux et les « *bandits politiques* », l'économie post-confliktuelle prend une posture mi-légale mi-mafieuse. En plus du fait que les acteurs économiques ont financé et soutenu l'arrivée du pouvoir des « *Hommes forts* », ces derniers protègent, en guise de rétribution ou de reconnaissance, les intérêts économiques de ces acteurs

⁶⁰⁰ F. QUENTIN et M. JOANNIDIS, *Trafic et blanchiment : l'Afrique, cible de choix pour les filières criminelles*, *La revue internationale et stratégique*, 33, Printemps 1999, p. 163

⁶⁰¹ A. MBEMBE, « Tradition de l'autoritarisme ... » op. cit ; p.

⁶⁰² F. QUENTIN et M. JOANNIDIS, *ibidem*.

maffieux. Les « *Hommes forts* » protègent d'autant plus les trafiquants que ce derniers font circuler des produits utiles à la survie des pays le plus souvent exsangues. Les trafiquants utilisent ainsi les réseaux étatiques le plus souvent pour faire circuler en toute sécurité toutes sortes de produits, qu'ils soient licites (drogues, armes faux médicaments) ou licites mais passés à la contrebande (alcools, cigarettes, automobiles...).⁶⁰³

Les pouvoirs officiels africains des contextes post-confliktuels -ou non- sont également des complices du blanchiment de l'argent sale. Dans leur rôle d'agent de blanchiment les Etats utilisent la ressource de la libéralisation / privatisation. Sous les apparences de la privatisation ou dans le cadre de programmes visant à favoriser l'expansion de l'économie de marché se consolident des réseaux souterrains de la contrebande. Comme le souligne l'OGD [Observatoire géopolitique des drogues] dans son Rapport 1998, les conflits ont favorisé les alliances entre gouvernants, partis politiques secteurs financiers et organisations maffieuses. Les guerres civiles permettent une consommation accrue de drogues. C'est une ration quotidienne pour les combattants. De plus elles sont une base de repli de l'argent sale.

Au demeurant, le système des conflits conduit vers la structuration d'un ordre socio-politique interne inédit. Ce système de conflit crée une contre-société et génère une base économique et institutionnelle qui lui permet de contrôler partiellement ou totalement les circuits économiques des zones conquises par les miliciens. Des règles du jeu spécifiques régissant cette société conflictuelle apparaissent et s'imposent :

- la destruction et le pillage des avoirs ;
- la saisie et la vente forcée des propriétés ;
- la taxation privée de la population résidente dans les enclaves contrôlées par les milices ;
- l'installation de douanes internes d'un territoire à l'autre ;
- le racket, l'extorsion d'argent contre les homme d'affaires et les industriels.

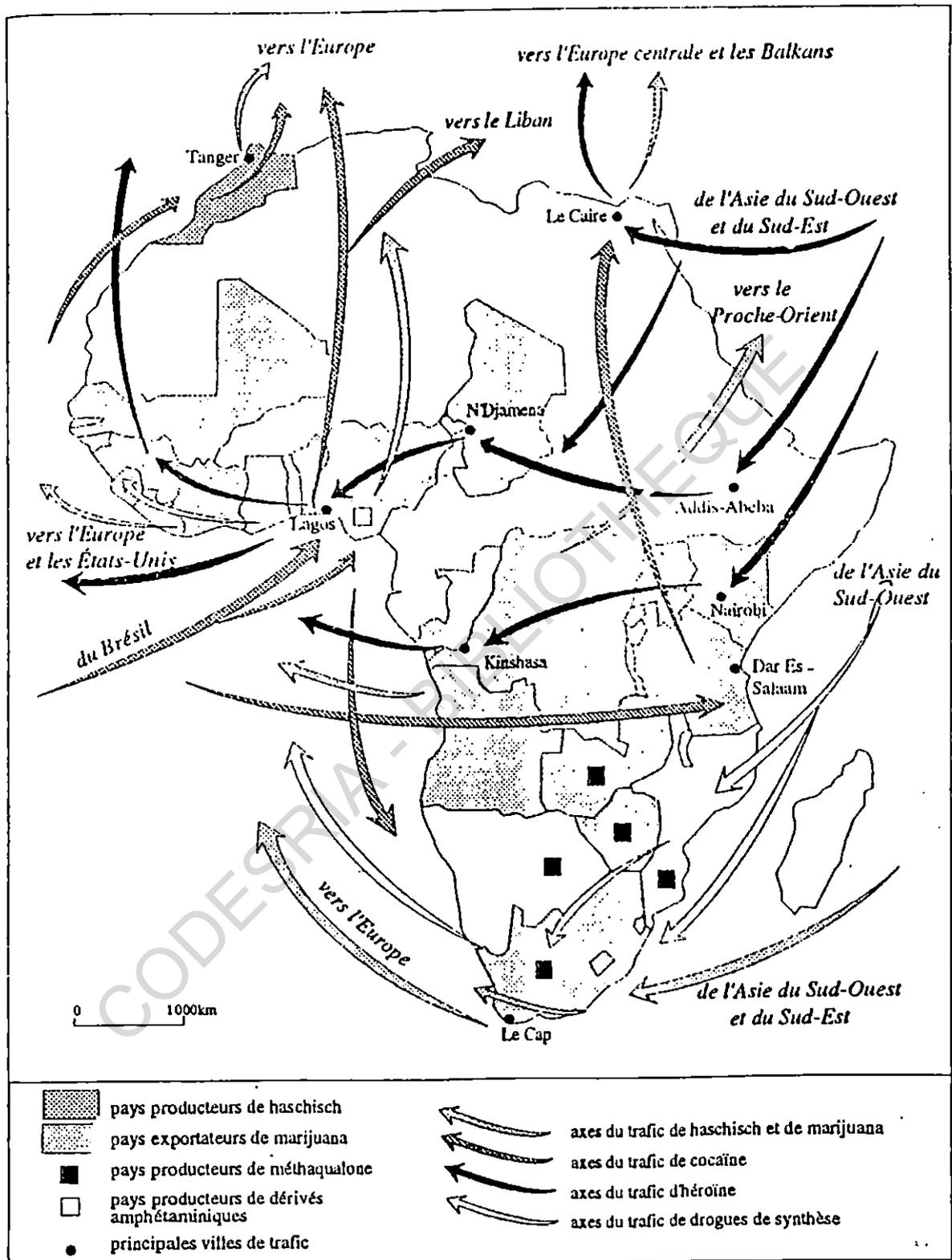
D'où cette conclusion de A. MBEMBE

« les guerre en cours dans cette partie de l'Afrique n'ont pas pour objectif l'instauration de la démocratie. Comme dans le cas de l'Angola voisin, des acteurs sans foi ni loi tentent tout simplement de renégocier, par la violence, le contrôle des ressources et les modalités de la constitution de la propriété privée. Aucun d'entre eux ne disposant suffisamment de force pour anéantir l'autre, et tous refusant de débattre, il faut s'attendre à davantage de désordre, de destruction et des morts »⁶⁰⁴

⁶⁰³ Voir F. QUENTIN et M. JOANNIDIS, op.cit., pp.166-168

⁶⁰⁴ A. MBEMBE, « La danse des scorpions », *L'autre Afrique*, n°95, 18-31 Août 1999, p. 23

Carte de la circulation de la drogue en Afrique en 1995



58. L'Afrique de la drogue en 1995.

Source : A. DUBRESSON et J.P. RAISON, Op. cit.

DEUXIEME PARTIE

CONFLITS, TRANSITIONS GEOSTRATEGIQUES ET GENESE DU NOUVEL ORDRE REGIONAL EN AFRIQUE CENTRALE : PERSPECTIVES ET FRONTIERES

« La guerre d'Angola, sous l'effet des bouleversements survenus depuis 1994 au Rwanda, au Burundi et dans l'ex-Zaïre, a changé fondamentalement de nature et de dimension. De conflit pour la conquête du pouvoir qu'il était depuis 1975, il s'est peu à peu transformé en un conflit dont les enjeux dépassent, et de loin, les frontières du pays, [où] se joue la recomposition politique de toute une région et une redistribution des rapports de force entre les pays qui la composent (...) De l'issue de la guerre angolaise dépendront les équilibres politiques sur une grande partie du continent et une nouvelle carte des frontières que les nouveaux mouvements de populations en cours ont déjà commencer à dessiner (...) Les nouveaux enjeux qui s'attachent à ce conflit, notamment la survie de nombreux régimes de la région, donnent la mesure du niveau d'engagement militaire de ses multiples acteurs (...) Tout indique que c'est à partir de l'Angola que va se façonner le profil politique de l'Afrique centrale et australe du XXI^e siècle, que vont être établies les nouvelles alliances et définit les modes de relation avec les puissances extérieures au continent ».

A. **BOURGI** « L'enjeu des guerres d'aujourd'hui ? Le leadership régional », Jeune Afrique, n°1994, Avril 1999; pp.30-31

« L'Afrique médiane est donc le théâtre de grandes manœuvres (...) ce qui est nouveau, ce n'est pas seulement l'intervention assez spectaculaire des Etats-Unis dans cette partie de l'Afrique (...), mais le fait qu'ils s'appuient désormais, sans vergogne, sur des groupes qui étaient encore il y a relativement peu de temps marxiste - léninistes ».

Y. LACOSTE, « Géopolitique d'une Afrique médiane », HERODOTE, Revue de géographie et de géopolitique, n°86/87, 3^e, 4^e trimestre 1997, p.4

« A mon avis c'est la fin de la colonisation. C'est la fin du précarré français. Les Français ont compris qu'il faut traiter les Africains en partenaires. On passe petit à petit de la colonisation au partenariat de l'assistance aux échanges (...) Les velléités coloniales peuvent subsister, mais elles sont moins importantes ».

P. BUYOYA, Président du Burundi, Jeune Afrique Economie, 3 janvier 1999, p.18

L'Afrique centrale est entrée de nos jours dans une ère de turbulence que nourrissent des situations conflictuelles porteuses de stratégies d'implosion socio-politique interne et de modification des grands équilibres régionaux. La sous-région est ainsi en pleine phase de transition stratégique. De toute évidence, l'effondrement de la bipolarité a créé comme une opportunité pour la résolution de certains conflits et comme un contexte favorable de revivification de certains autres longtemps étouffés par la domination symbolique des grilles de lecture de la bipolarité. L'effondrement de la bipolarité fait ainsi prendre la pleine mesure de l'expression autonome des conflits nationaux et/ou régionaux qui apparaissent désormais comme la cause et la conséquence de la restructuration des lignes géostratégiques et de l'ajustement des grands équilibres issus de la donne bipolaire. Aussi, entreprendre une lecture géopolitique des conflits qui embrasent l'Afrique centrale dans un nouveau contexte dit de « *désordre international* », c'est d'abord scruter les redistributions des cartes géostratégiques qui accompagnent ces conflits (**chapitre 3**). Ensuite, c'est d'essayer, autant que faire se peut, de cerner les tendances lourdes, les figures possibles et les frontières probables du nouvel ordre sous-régional qui est en genèse dans le chamboulement conflictuel actuel (**chapitre 4**).

Chapitre 3 :

CONFLICTUALISATION ET POLARISATION GEOPOLITIQUE EN AFRIQUE CENTRALE : MUTATIONS STRATEGIQUES ET RECOMPOSITIONS DE L'ORDRE REGIONAL

« Aujourd'hui les guerres africaines obéissent à des stratégies définies par les seuls acteurs régionaux (...) La logique actuelle des conflits africains, avec, en arrière-plan, l'apparition de nouveaux pôles d'hégémonie, recouvre des alliances qui transcendent les clivages traditionnels, notamment entre francophones, anglophones et lusophones »⁶⁰⁵

La corrélation entre conflits et redistribution des pouvoirs et de la puissance est historiquement établie. Les conflits qui travaillent la sous-région d'Afrique centrale en ce moment conduisent à un profond nivellement des pouvoirs internes et des équilibres régionaux. La sous-région se trouve ainsi en pleine transition stratégique. De substantielles redistributions de l'influence y ont cours, de même que de profondes recompositions des axes géostratégiques. Il convient cependant de reconnaître que la détermination des formes définitives des recompositions à l'oeuvre ne ressortit pas encore du domaine de l'exactitude. C'est donc dire qu'en dépit des tendances lourdes qui se dessinent, toute analyse de la conjoncture conflictuelle de la sous-région en rapport avec la problématique de la puissance se doit de se faire à l'intérieur du paradigme du possible : discours théorique et pratique sur le non-encore.⁶⁰⁶ Cela, compte tenu du brouillage des repères, de la fluidité des restructurations, de la complexité des dynamiques tant endogènes, transnationales qu'internationales à l'oeuvre dans la sous-région.

Toutefois, l'observation attentive des figures (en genèse) à travers lesquelles la puissance entend s'instituer dans le contexte sous-régional post-conflictuel révèle la centralité de l'échiquier militaire : ici des puissances militaires tentent d'établir un véritable ordre de la puissance (Section 1). Au milieu se situe l'échiquier du « sens » dans lequel émergent des pôles de « sens » qui se constituent à partir de l'occupation du champ de la facilitation de la paix dans un contexte où la paix se constitue en normativité transcendantale. Et, à l'étage inférieur se trouve l'échiquier « anonyme » : dans celui-ci des réseaux et des flux transnationaux contournent les frontières et menacent les Etats (Section 2).

⁶⁰⁵ A. BOURGI, « L'enjeu des guerres d'aujourd'hui ?... » op.cit., p.30

⁶⁰⁶ Pour une réflexion sur le possible, lire L. JOSPIN, *L'invention du possible*, Paris, Flammarion, 1991

SECTION 1 : LA RESOLUTION MILITAIRE DES CONFLITS ARMES EN AFRIQUE CENTRALE : UN CHAMP D’AFFIRMATION DE LA PUISSANCE

Les situations de conflits armés sont des situations de révision des positions, des statuts, des rôles ; des situations d’expression de la puissance, de distribution de l’influence, en somme des situations de construction de nouvelles hiérarchies. Les conflits armés sont un lieu de redistribution des pouvoirs et de recomposition des équilibres. C’est cet ensemble de phénomènes qui a actuellement cours dans la sous-région d’Afrique centrale qui présente désormais le visage d’un « *continuum conflictuel* ».

Ce qui se joue dans ce « *continuum conflictuel* », c’est sinon la (re) construction et la restructuration du moins la rectification à la fois des ordres nationaux particuliers et de l’ordre sous-régional global. Des pôles de puissance sous-régionale émergent et aspirent fortement au leadership hégémonique. Ces pôles de puissance émergents revendiquent bruyamment la définition des « *critères de l’opportun et de l’inopportun, du juste et de l’injuste, et [se disent] capables de les faire appliquer par la force ou par séduction* »⁶⁰⁷

En vérité, tout jeu mondial ou régional repose sur des pôles de puissance le plus souvent militaires car le réalisme interétatique repose sur l’usage de la « *force comme expression normale des souverainetés* »⁶⁰⁸. Ainsi, l’hégémonie militaire et idéologico-symbolique des superpuissances soviétique et américaine a régulé le monde entre 1945 et 1989 et a grandement contribué à la stabilisation d’un monde très fissuré. A l’échelle de chaque continent aujourd’hui, la capacité de régulation repose sur des Etats précis : les Etats-Unis en Amérique, le trio Allemagne-France - Royaume Uni en Europe, le tripole stratégique Egypte, Nigeria, Afrique du sud en Afrique pour ne donner que ces quelques illustrations. De nos jours, au regard de la complexification croissante du système international qui voit l’émergence de nouveaux acteurs, l’imbrication de réseaux divers, la montée des forces infra et transétatiques dans un contexte de mondialisation tous azimuts, la capacité régulatrice des puissances mondiales ou régionales s’est considérablement ébranlée. D’où la vogue de la régionalisation comme réponse idoine à la problématique sécuritaire et stabilisatrice dans un contexte de diversification des intérêts des Etats et de désétatisation des relations internationales.

A l’échelle de chaque région, la disparition de la logique stabilisatrice de la bipolarité s’est accompagnée d’un nivellement des équilibres traditionnels, des systèmes sécuritaires et des modes de distribution de l’influence et des pouvoirs ayant conduit, dans la plupart des cas à de véritables convulsions régionales porteuses de conflits armés. Et cela à juste titre car la révision des équilibres stratégiques construits sur les intérêts bien compris des Etats s’est

⁶⁰⁷ B. BADIE et M.C. SMOUTS, op.cit, p. 129

⁶⁰⁸ J.J. ROCHE, *Théories*, op.cit.

toujours faite de manière déchirante.⁶⁰⁹ Parce que, lorsqu'ils sont considérés comme nationaux et/ou vitaux, les intérêts doivent être sauvegardés à tout prix, les Etats n'hésitent pas à recourir à la solution armée pour en assurer la défense.

L'Afrique centrale, épice de la stabilité continentale, n'a pas échappé à l'épidémie conflictuelle occasionnée par le profond mouvement de réajustement des légitimités stratégiques des Etats à la suite de la disparition de la donne sécuritaire de la bipolarité et cela, dans un contexte de totale redéfinition des influences française et américaine. La démocratisation, promue comme technique de redéfinition pacifique des équilibres sous-régionaux a connu un échec, échec imputable dans une large mesure à une incompatibilité entre rapports sociaux internes et sous-régionaux et libéralisation des marchés politique et économique. En conséquence, en Afrique centrale, « *pratiquement aucun des onze pays que compte cette sous-région ne peut aujourd'hui s'estimer à l'abri des turbulences génératrices de confrontations armées* »⁶¹⁰. L'Afrique centrale est même devenue une foire aux atrocités conflictuelles, où s'exposent et s'échangent à souhait des stratégies d'implosion sociale. Ces tristes réalités ne doivent nullement susciter de la part du chercheur émotion et indignation à partir d'une posture essentiellement morale. Parce que, de par leur fréquence, ces réalités se sont imposées comme des faits socio-politiques, elles s'imposent au regard analytique et critique du chercheur. Il convient ainsi de lire les conflits d'Afrique centrale de l'intérieur et dans une perspective prospective : dans les conflits se joue l'affirmation des rapports de force qui eux-mêmes conduisent à la consécration sinon des potentialités du moins des pôles de puissance. Il convient alors, pour mieux cerner les principaux foyers de concentration de la puissance dans une situation de négociation armée des conflits, de réexaminer les lignes géostratégiques majeures qui ont tenu l'Afrique centrale pendant la bipolarité afin de pouvoir mieux apprécier le renouveau géostratégique en cours.

Paragraphe 1 : LES ALLIANCES STRATEGIQUES EN AFRIQUE CENTRALE JUSQU'EN 1995 : TENDANCES LOURDES

L'espace géopolitique d'Afrique centrale est depuis toujours un carrefour d'enjeux géostratégiques. La bipolarité avec sa logique de tutélarisation qui est le « *temps mondial* » dans lequel les Etats africains accèdent à l'indépendance (1960) n'a pas permis l'expression d'une autonomie des lignes stratégiques au sein du continent africain. Malgré quelques ambitions d'hégémonie régionale bien perceptibles (Nigeria, Libye, Maroc etc.), la stratégie, en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier, est restée un instrument aux mains des super-puissances qui avaient divisé le monde en deux blocs antagonistes ainsi de leurs alliés respectifs. Aussi se pencher sur les alliances stratégiques en Afrique centrale avant 1995, c'est dans une très large mesure, voir comment la bipolarisation Est-Ouest s'est faite en Afrique centrale d'une part ; d'une part,

⁶⁰⁹ Westphalie, Vienne, Versailles, Yalta... sont des noms qui rappellent l'institution d'un ordre nouveau, ordre d'après guerre.

⁶¹⁰ ECA/CDSR-CA, Rapport 1997, op. cit., p.4

c'est d'apprécier les « *stratégies interstitielles* » des Etats moyens qui tentèrent de se doter d'une marge de manœuvre stratégique par l'insertion de leurs actions entre les stratégies des deux blocs.

En tout cas, l'Afrique centrale s'est intégrée dans un système d'alliances. Suivant une approche purement conceptuelle, l'alliance renvoie à l'appartenance à un ensemble interétatique ; une appartenance qui suppose un certain degré de choix et d'influence dans l'étendue des compétences dudit ensemble ; compétences qui touchent à l'organisation de la défense, à l'orientation de la diplomatie, au contrôle de la vie politique interne des membres de l'alliance. Selon C.ZORGBIBE, « *l'alliance proprement dite est librement consentie ; elle porte normalement sur l'organisation d'une défense commune, voire sur l'orientation des politiques étrangères ; elle a vocation à être égalitaire* »⁶¹¹. Historiquement, on a distingué des « *alliances offensives* » et des « *alliances défensives* ». Les dernières sont destinées à repousser une attaque injuste tandis que les premières ont pour but d'agir « *hostilement* » contre une nation déterminée. Les alliances peuvent aussi être bilatérales ou collectives, égalitaires ou inégalitaires. Du point de vue géographique on distingue les alliances « *contiguës* » - entre voisins directs- et les alliances de « *revers* »-nouées avec « *le voisin du voisin direct* ».

Globalement les alliances en Afrique centrale sont celles de « *revers* », occasionnelles. Elles regroupent des « *alliés séparés par la géographie et souvent par les régimes politiques et sociaux, seul le danger commun permet de cimenter une coalition* »⁶¹². Les alliances en Afrique centrale s'inscrivent également dans une logique de « *revers* » qui « *suppose (...) la possibilité de renversements d'alliances, une grande fluidité dans le jeu international* » comme on le constate dans les alliances qui suivent.

1) L'alliance d'obédience occidentale

La politique des blocs était essentiellement militaro-stratégique ; c'est-à-dire que dans la logique de celle-ci, les considérations militaires et nucléaires déterminaient les rapports de force ainsi que les stratégies internationales des Etats. De ce fait s'était instauré une âpre concurrence stratégique où chaque superpuissance et ses alliés se livraient à une véritable course pour le contrôle et la domestication des principaux points stratégiques et névralgiques de la planète. C'est ainsi que « *le monde libre* » s'est taillé une zone d'influence en Afrique centrale par la conclusion des alliances avec la plupart des Etats de la sous-région. Le bras armé de la promotion de l'influence occidentale en Afrique centrale est la France. Toutefois, l'Amérique ne se dispensait pas d'un droit de regard sur

⁶¹¹ C. ZORGBIBE, Relations internationales, Paris, PUF, 1992, P. 57. L'alliance se distingue du bloc qui est « *proclamé irréversible ; ses compétences s'étendent à la supervision des politiques internes des membres. Sa nature est hiérarchique, bâtie autour d'une puissance « impériale* ». Elle se distingue de la communauté qui repose sur des liens naturels.

⁶¹² Idem, p.55

l'action française, et d'une action propre quoique complémentaire de celle française.

a) La ligne inféodée à Paris

« *La BOMBE et l'AFRIQUE* », telle était la formule lapidaire et lourde de sens par laquelle le général de GAULLE, qui se disait avoir « *une certaine idée de la France* », résumait sa politique étrangère. Faire de l'Afrique, à côté de la bombe, l'unique politique étrangère utile et valable, c'est reconnaître la profondeur stratégique de « *l'Afrique française* » dans la « *stratégie interstitielle* »⁶¹³ de l'homme de « *l'Appel du 18 juin* » ; laquelle stratégie consistait en l'insertion de l'action géostratégique française entre celle des blocs en s'appuyant et en exploitant sa relation privilégiée avec l'Afrique. Colonisatrice des pays qui deviendront, avec l'accès à l'indépendance les « *pays du champ* » ou du « *pré-carré* » ; c'est-à-dire, plus concrètement, des pays « *à souveraineté limitée* » et contrôlée, la France va s'assurer le monopole de la problématique sécuritaire et diplomatique légitime de ces pays comme une « *conditionnalité* » de l'octroi des « *indépendances* ». C'est ainsi que, dès 1960, la France se lie à toutes ses ex-colonies par des accords de « *coopération militaire* ». Ces accords comprenaient, dans leur contenu, deux volets :

*« d'une part des accords d'assistance militaire technique et d'autre part des accords dits de défense. Alors que les accords d'assistance militaire visent l'aide fournie par la France aux Etats africains pour leur propre équipement et leur instruction, les accords de défense visent la défense intérieure et extérieure des Etats africains et autorisent la France à participer directement à des combats même internes »*⁶¹⁴

Tous les pays de l'UDEAC ou presque ont ainsi, dès le départ, passé des accords de « *coopération militaire* » avec la France.

« La France a ainsi signé avec le Cameroun un premier accord d'assistance militaire technique le 13 novembre 1960, remplacé par un autre du 21 février 1974 dit de coopération militaire et couvrant en fait l'assistance militaire technique et la défense. S'agissant des autres Etats d'Afrique centrale, la France a signé avec le Tchad un accord du 11 Août 1960 révisé le 19 mai 1964 et portant sur l'assistance militaire technique. Le traité devait être complété par une convention multilatérale de

⁶¹³ Lire le général J. CANAL, « La politique militaire de la France en Afrique entre Yalta et la rupture stratégique de 1989 » *Mondes et cultures. Comptes-rendus trimestriels des séances de l'Académie des Sciences d'Outre-mer*, Tome LVI - 1 - 2, 1996, pp. 110-135, p.111. Sur la politique africaine de DE GAULLE, voir Actes du colloque, *la politique africaine du général de Gaulle*, CEAN FNSP, Bordeaux, Paris 1980.

⁶¹⁴ J. OWONA, « Les doctrines de sécurité en Afrique Centrale » art. cit., pp. 12-13

défense signé par la France avec le Tchad le 11 Août 1960 et avec le Congo le 15 Août 1960. Le Gabon qui avait déjà signé un seul « accord bilatéral de défense et d'assistance militaire » le 15 Août 1960 avec la France, devait adhérer le 20 Juin 1961 à la convention militaire de défense »⁶¹⁵

Néanmoins, la plupart de ces accords connaîtront une révision globale durant les années 1973-1977. Certains Etats révisèrent les accords avec la France dans le sens d'une modification de l'emprise, mieux de l'hégémonie sécuritaire française. C'est le cas par exemple, du Congo alors en cours de séduction communiste. Ce pays qui venait d'opter pour le « *marxisme léninisme* » comme référence idéologique d'organisation socio-politique rompit tout accord de défense avec la France. Le Congo marxiste va en effet privilégier la signature, le 1er janvier 1974 avec l'Union soviétique, d'un traité de « *coopération technique en matière de formation des cadres d'équipement de l'Armée Nationale Populaire [du Congo]* ». Toutefois, de manière globale, tous les autres Etats de l'Afrique centrale ont reconduit les accords de 1960 lors de la grande vague révisionnelle de 1973-1977. Le Gabon a ainsi par exemple reconduit les clauses de défense et d'assistance de 1960 dans un nouveau traité signé le 12 février 1974. Le Tchad fit de même en 1976.

La France ne va pas circonscrire son champ uniquement dans l'Afrique centrale de ses anciennes colonies ; c'est-à-dire l'ancienne Afrique Equatoriale Française (AEF). Le pays de la « *Mission civilisatrice* » va étendre sa mainmise militaire à l'espace francophone africain anciennement sous influence Belge : Zaïre, Rwanda, Burundi. Ces pays passeront finalement avec la France des accords de « *coopération militaire* ».

Tous ces pays vont constituer durant la guerre froide une ligne géostratégique inféodée à Paris si bien que, dans ces pays, rien n'était entrepris sans la bienveillance préalable de l'Elysée ou du Quai d'Orsay. Plus exactement la France s'est attribuée, de concert avec les autres pays du camp occidental, et ce avec le consentement de la plupart des leaders politiques des pays africains concernés, une véritable autonomie décisionnelle en matière de direction et d'orientation des politiques et économies de ces pays ; de même Paris s'était octroyé comme une exclusivité de la compétence sécuritaire, du rétablissement et du maintien de la paix dans ces pays⁶¹⁶. Elle est ainsi intervenue militairement au Cameroun jusqu'en 1964, au Gabon en 1964 pour réinstaller au pouvoir Léon Mba renversé par son armée, de 1967 à 1980 au Tchad, en Centrafrique en 1979 pour renverser l'Empereur J.Bedel BOKASSA et son remplacement par David DACKO, au Zaïre en 1977 et 1978 lors des opérations Shaba I et Shaba II pour sauver le pouvoir du Maréchal MOBUTU⁶¹⁷.

⁶¹⁵ Ibid. p.2 Sur une réflexion approfondie et critique de cette « coopération militaire », voir D. BANGOURA, *Les armées africaines (1960-1990)*, Paris, CHEAM 1992.

⁶¹⁶ D. BANGOURA souligne « le pouvoir discrétionnaire que se réserve Paris pour appliquer ou non les accords » op. cit. p.74

⁶¹⁷ Voir C. ONANA AYISSI, « La présence militaire française en Afrique », Mémoire pour le Diplôme d'Etude de 3è Cycle, IRIC, 1980.

Au total la France contrôle les territoires de l'Afrique centrale pour le compte du camp occidental auquel elle appartient. Si la France joue un rôle majeur en Afrique centrale, elle n'est cependant pas la seule à bénéficier des alliances préférentielles menées par les Etats d'Afrique centrale en matière sécuritaire. D'autres pays du camp occidental ont aussi pénétré la sous-région dans une stratégie qui fut alors qualifiée de « *solidarité concurrente* » au sein monde libre. Ainsi les Etats-Unis et la Belgique sont les deux pays qui, à part la France, ont été présents sur le terrain militaire en Afrique centrale.

b) Les alliances préférentielles avec les autres Etats du camp occidental

Le camp occidental constituait plus une alliance qu'un bloc. D'abord parce que la verticalité, au sein du camp, si elle était réelle, n'était ni rigide ni absolue ; ensuite parce que la capacité de la superpuissance américaine qui chapeautait le camp en matière de disciplinarisation à l'intérieur et de dissuasion à l'extérieur était relative. Si les intérêts idéologiques étaient communs entre les membres du camp occidental, il n'en était nullement de même pour les intérêts géostratégiques et économiques spécifiques à chacun des membres du camp. Ce d'autant plus que ce furent les considérations relatives à la profondeur économique et géopolitique qui déterminaient la place de chaque Etat dans la hiérarchie de l'alliance des pays du « *monde libre* ». Il convient de souligner ces édifiantes réalités pour avoir une compréhension assez large non seulement de ce qui prendra l'appellation de « *malentendus transatlantiques* » mais aussi de la volonté de chaque Etat capitaliste de se tailler la plus large sphère d'influence possible dans le monde par le biais d'« *alliances préférentielles* ». Ainsi, à part la France, les autres Etats du monde occidental en l'occurrence les Etats-Unis, la Belgique dans une mesure véritablement moindre la Grande Bretagne et le Canada ont passé des alliances bilatérales avec les pays d'Afrique centrale en matière de sécurité.

D'abord la Belgique. En tant que colonisateur du joyau stratégique que représente le continuum Zaïre-Rwanda - Burundi, le royaume de Belgique ne pouvait que s'incruster dans la sphère sécuritaire de ces Etats :

« C'est ainsi que des accords de coopération militaire prévoient (...) la possibilité pour la Belgique de prêter main forte à l'armée Zaïroise par l'envoi de troupes belges en cas d'agression extérieure contre le Zaïre (...), la fourniture par la Belgique d'une assistance militaire technique en matière de personnel (...) Par ailleurs l'Etat Belge assiste le Zaïre par l'envoi d'experts militaires auprès de l'armée et de la gendarmerie zaïroise par la formation du personnel militaire à l'Ecole Royale Militaire de Bruxelles, soit sur place au Centre Supérieur Militaire de

Kinshasa et à l'Ecole de Formation des Officiers de Kananga au Kassaï occidental »⁶¹⁸

Toujours avec le Zaïre, la Grande Bretagne avait signé un accord en vue de la formation d'unités militaires zaïroises (les « *Militaires Toutes Armées* ») à l'Ecole Militaire de Sandhurt. Les Etats-Unis, de leur côté, avaient fait de MOBUTU un agent de la CIA et fournissaient par conséquent au Zaïre la logistique qu'il ne pouvait s'acquérir. Les Etats-Unis complétaient également la formation de cadres militaires zaïrois dans les établissements militaires américains.

Il conviendrait également, pour être relativement complet, de mentionner les actions militaires grecque et canadienne en Afrique centrale, au Cameroun notamment. La Grèce et le Canada par exemple assurent, jusque de nos jours encore, la formation du personnel navigant des Forces armées camerounaises. Le Zaïre a même multiplié les alliances bilatérales avec les pays du « *bon camp* » au point qu'avec la Corée du Sud, une série de traités d'« *assistance militaire* » avaient été signés.⁶¹⁹

Somme toute, il ressort globalement de cette brève analyse que l'Afrique centrale est un espace géopolitique majoritairement intégrée dans la sphère d'influence du monde capitaliste. On peut aussi avancer l'hypothèse d'une alliance avec le monde occidental avec la France en son centre comme doctrine de sécurité. Autrement dit la France est restée au centre de la géostratégie de l'Afrique centrale par ses multiples accords de coopération militaire avec les pays de la sous-région ainsi que par l'établissement dans ceux-ci des bases militaires.⁶²⁰ Les autres pays du camp occidental ont ainsi eu dans la région une influence stratégique assez marginale. Cela ne veut nullement signifier que l'autre camp, le camp de l'espérance communiste n'a tenté aucune pénétration en Afrique centrale. Le monde soviétique a pour sa part accru sa présence dans la sous-région d'Afrique centrale.

2) L'alliance rouge

Entre Yalta et la chute du Mur de Berlin, aucun contexte politique, tant national que régional n'a échappé à l'influence de la logique bipolaire. L'Afrique centrale, région aux immenses atouts géostratégiques, ne pouvait naturellement que subir les convoitises des grandes puissances et de leurs alliés. Pénétrée profondément par le camp occidental, celui, soviétique, n'a pas moins réalisé des avancées considérables dans cet espace géopolitique. A la ligne pro-capitaliste animée par la France et soutenue directement par les Etats-Unis et bien d'autres, s'est constituée, dans une logique parallèle, oppositionnelle et fortement

⁶¹⁸ J. OWONA, art. cit., p.14

⁶¹⁹ La Corée du Sud encadrerait les recrues zaïroises au Centre d'instruction militaire de Mitona dans la région du Bas-Zaïre aux alentours du port de Matadi. On a vu avec la deuxième guerre des Bonyamulengue, combien cette région est stratégique dans la géopolitique interne de la RDC

⁶²⁰ Lire A. CLAYTON, *Histoire de l'armée française en Afrique, 1830-1962*, Paris, Albain Michel, 1994

concurrente une ligne pro-communistes. Aussi l'alliance rouge en Afrique centrale est le fait de pays qui, rejetant le capitalisme, se sont engagés dans une politique de transition vers le socialisme. L'alliance avec le monde communiste est donc, en Afrique centrale, la voie de l'insertion dans la géostratégie internationale des pays comme le Congo-Brazzaville, l'Angola, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé Et Principe et, dans une moindre mesure le Zaïre . Généralement le principe fondamental de l'internationalisme prolétarien était l'allégeance à Moscou, « *bastion de la révolution* ». Cependant, tout comme dans le monde occidental, celui communiste ou soviétique n'a pas su se reconstituer en bloc homogène et soudé. Ici comme dans l'autre camp, des rivalités et des conflits ont jailli entre les membres et l'alliance. Chacune aspirant sinon à la direction de la révolution du moins à la constitution d'une sphère d'influence propre. Les ambitions de puissance devaient très vite conduire la Chine et l'URSS vers la rupture qui sera consommée en 1956. Pourtant, malgré de profondes divergences, le socle idéologique de ces pays- continents restera celui du communisme. C'est pourquoi les pays d'Afrique centrale ayant passé des accords avec l'Union Soviétique, la Chine, la République Démocratique d'Allemagne ou Cuba étaient considérés comme les pays du giron communiste.

a) Les Etats captés par Moscou.

Comparé à celui du monde occidental, l'engagement militaro-stratégique de Moscou en Afrique centrale est plutôt considérable, voire même substantiel. Le pays pivot dans la géopolitique soviétique de l'Afrique centrale est l'Angola : pays situé à la charnière du grand bassin du Congo et ouvrant à la fois sur l'Afrique centrale, l'Afrique australe et l'Afrique orientale. L'engagement militaire soviétique en Angola remonte à la période de la lutte contre le colonialisme portugais ; c'est-à-dire entre 1958 et 1975. Ce qui n'apparaît que très logique à partir du moment où l'Union soviétique s'était donnée l'image, aux yeux du Tiers-monde, d'« *alliée contestataire* » de l'ordre de l'impérialisme occidental.⁶²¹ L'URSS fournit alors intensivement le matériel militaire à un des mouvements en lutte contre les Portugais, en l'occurrence le Mouvement Populaire de Libération de l'Angola (MPLA). Selon certaines sources la fourniture d'armement pendant cette période s'est élevée à 27 millions de dollars.⁶²² L'accès de l'Angola à l'indépendance en 1975 va permettre une livraison directe et intense par Moscou d'armes à Luanda. Il convient de signaler que pendant la guerre d'indépendance, les armes soviétiques transitaient clandestinement par l'Algérie, le Congo d'une part, la Zambie et la Tanzanie d'autre part.

Suite à l'adoption de la « *référence soviétique* » comme mode d'énonciation politique par le Congo-Brazzaville en 1964, ce pays, désormais « *République Populaire* », allait bénéficier de l'assistance militaire soviétique dans la formation et l'équipement de son « *Armée Nationale Populaire* ». D'importants

⁶²¹ Voir Z. LAIDI, *L'URSS vu du Tiers-Monde*, Paris, Karthala, 1984, 197 p.

⁶²² Source: Daily Telegraph. Il Avri 1975, p.13, cité par J. OWONA, op. cit., p.43

transferts d'armes avaient ainsi eu lieu entre Moscou et Brazzaville. De même, entre 1972 et 1979, Moscou avait grandement aidé et assisté militairement la Guinée Equatoriale de Macias NGUEMA.

L'aide militaire soviétique aux pays d'Afrique centrale n'a pas seulement couvert le domaine de l'équipement militaire. Dans des pays nouvellement indépendants et sans maîtrise de la technologie de pointe, la livraison d'armements sophistiqués nécessitait que soit mis à la disposition des Etats-majors des moyens humains requis pour l'utilisation et la maintenance des armements livrés. Ainsi par exemple,

*« Compte tenu des menaces sud-africaines et de celle du mouvement rival l'Unita, le gouvernement angolais bénéficiait déjà en 1976 de plus de 400 conseillers militaires soviétiques »*⁶²³

b) Les relais de l'influence de Moscou en Afrique centrale

Dans le processus de transfert de leur duel dans les « zones périphériques », les Etats-Unis autant que l'Union soviétique se gardaient, dans l'optique de la préservation de leurs intérêts de puissance, de prendre directement part aux opérations militaires sur le terrain. Les deux superpuissances confiaient l'intervention directe dans le théâtre des opérations militaires à leurs alliés en leur fournissant, pour ce faire, la logistique nécessaire. C'est cette espèce de division stratégique des tâches qui a permis à Cuba, et à l'Allemagne de l'Est d'être très actifs dans les pays d'Afrique centrale « *marxiste léninistes* ».

L'Allemagne de l'Est s'était ainsi liée à l'Angola par un accord signé pendant la période de lutte contre le Portugal. Ainsi, l'Angola ne comptait pas moins en 1979 déjà, d'une centaine de soldats allemands parmi lesquels des généraux. Les soldats avaient une spécialisation sécuritaire et d'encadrement politique.⁶²⁴ Par ailleurs, le personnel militaire est allemand en Afrique centrale semble bien moindre au regard de celui, plus substantiel, de Cuba. A partir des années 1964 en effet le Congo Brazzaville comptait près de 450 Cubains dont 300 militaires. Ce nombre allait être revu à la hausse lors du second voyage de Che Guevara au Congo en 1964 qui y amena près de 125 « *volontaires cubains* » destinés à servir à Brazzaville comme conseillers militaires aux rebelles du Congo Kinshasa. Ce deuxième voyage de Che Guevara va néanmoins voir

« un accord d'assistance militaire (...) signé entre Cuba et le Congo-Brazzaville portant le nombre de militaires Cubains à Brazzaville à 700, décidant de l'ouverture en 1966 d'un camp d'entraînement des guerilleros du Congo-Léopoldville, du

⁶²³ J. OWONA, *ibid* p.44

⁶²⁴ *Washington Post*, 8 Juillet 1978, p.9

Cameroun et d'Angola avec le concours des Chinois et des Cubains ». ⁶²⁵

Avec la proclamation de l'indépendance de l'Angola en 1975, Cuba établit un pont aérien entre les deux pays. De 12000 en 1977, le nombre des soldats cubains dans ce pays allait très vite passer en 1978 à 23000. ⁶²⁶ Les soldats sont cubains et les armes soviétiques même si historiquement l'engagement cubain en Angola est antérieur à celui de l'Union soviétique. L'engagement cubain remonte en effet à la période 1962-1968, période de grande brouille entre Moscou et La Havane.

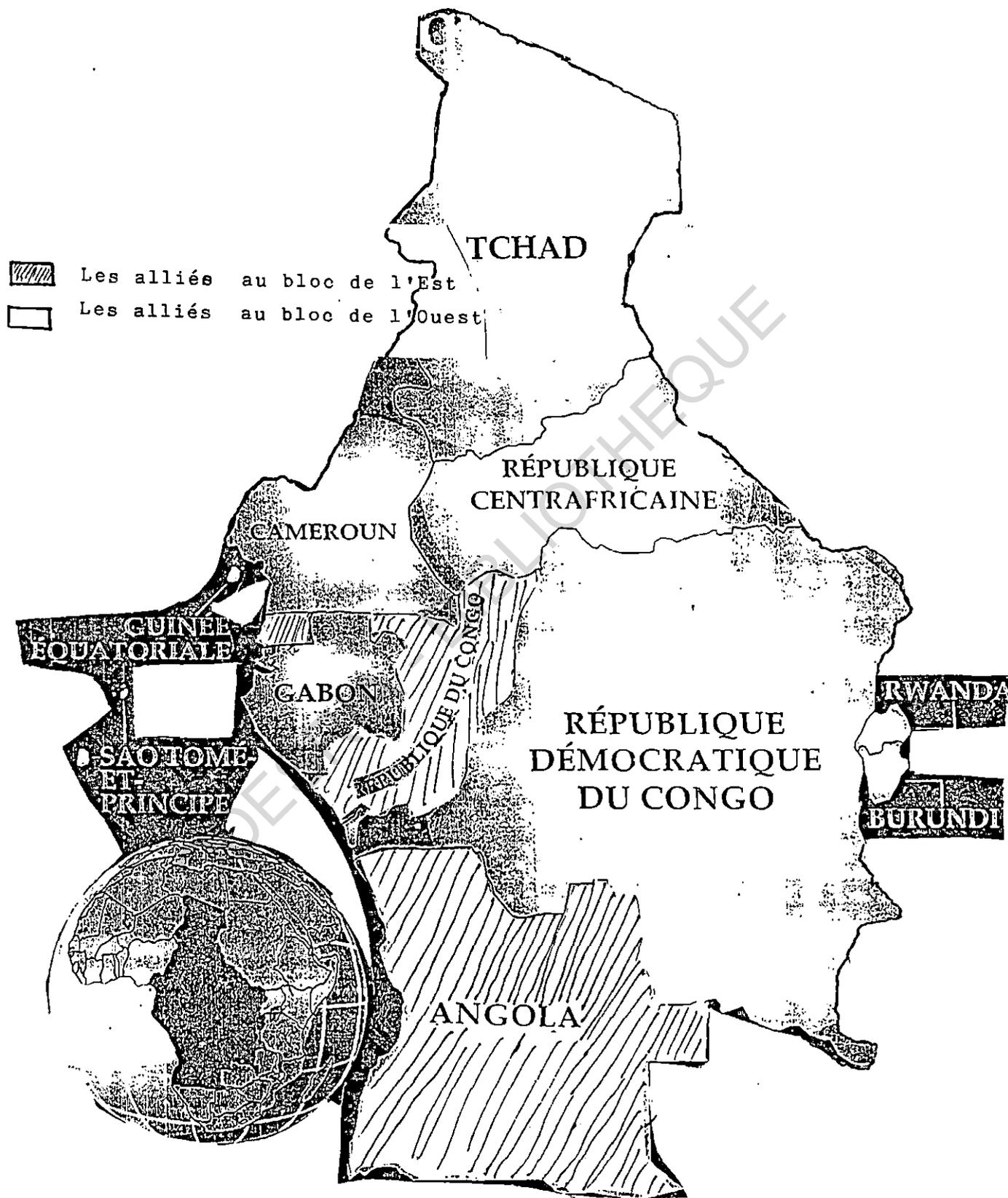
C'est la logique de la réduction de l'influence soviétique dans le monde de la part de ses alliés mais néanmoins concurrents qui va s'avérer finalement comme le facteur essentiel de la détermination des choix stratégiques de la Chine en Afrique centrale et dans le monde. La politique de puissance de la Chine avait une finalité anti-soviétique et cherchait à tout moment l'accroissement substantiel de l'influence et de la marge de manœuvre chinoise au sein du camp communiste. Ainsi, dès 1964, l'orientation marxiste-léniniste et non maoïste du Congo-Brazzaville entraîne la suspension de l'aide militaire chinoise à ce pays. Dans la même logique d'amoindrissement de l'influence soviétique, la Chine va jeter, en Angola, son dévolu militaire non plus sur le MPLA mais sur le rival de ce dernier et de surcroît pro-occidental, le Front national de libération de l'Angola (FNLA). Le soutien chinois à ce mouvement se faisait via le Zaïre. ⁶²⁷ Avec ce dernier des accords seront conclus sur le plan de la coopération militaire au lendemain de la double invasion du Shaba en 1977 et 1978 par les «*Simba*» appuyés par les marxistes du MPLA sous l'encadrement est allemand. Le Zaïre sera ainsi, après la Tanzanie, le pays qui va recevoir le plus grand volume d'aide de la Chine. La Chine a également soutenu militairement la Guinée Equatoriale en 1977 en armes et en conseillers militaires. Le Cameroun s'est également vu octroyé à l'époque deux patrouilleurs de type Shangaï par le pays de Mao et entre ce dernier pays et le Congo un accord d'assistance militaire fut finalement signé.

⁶²⁵ J. OWONA, art.cit., p.44

⁶²⁶ J.LEVESQUE, « La guerre d'Angola et le rôle des Cubains en Afrique », *Etudes internationales*, Vol X, n°03, Sept. 1978, p.430

⁶²⁷ Lire I .B. MOUNDOLOCK, « L'intervention extérieure en Angola » Mémoire pour le Master Degree en Relations Internationale, IRIC, 1977 ; voir également N. NZOYOUN, « La présence militaire soviétique en Afrique 1955-1978 » Mémoire pour le Master Degree en Relations Internationales, IRIC, 1978.

Carte des alliances stratégiques en Afrique centrale jusqu'en 1989



3) Les alliances entre les pays d'Afrique centrale et les autres Etats africains

Même si elle a longtemps été occultée par la primauté et la violence symbolique des grilles de lecture bipolaire, la capacité des Etats africains à jouer sur une diversité de registres commence à être prise en compte dans l'analyse des modes d'insertion du continent dans le système international. En effet, animés par des utopies mobilisatrices comme celles du Non-Alignement et de l'« *ouverture sur le monde* », les pays africains ont pour la plupart développé des « *stratégies interstitielles* » qui leur permettaient de transformer les « *miettes d'autonomie* » laissées par les « *accords de coopération* » en ressources d'action internationale autonome. On a ainsi parlé de « *déviance créatrice* » pour désigner l'élaboration de doctrines sécuritaires et de stratégies internationales propres qui s'écartent des schémas propres aux puissances tutélaires. Dans les domaines stratégique et sécuritaire en Afrique centrale, se sont élaborés des axes stratégiques autonomes, reposant uniquement sur les relations bilatérales entre les pays du continent. En tout état de cause, on a pu constater que des pays comme le Zaïre jouaient autant sur le registre stratégique de l'ouest que sur celui de l'Est tout en s'insérant dans les lignes stratégiques internes au continent africain. En Afrique centrale, l'alliance avec les pays extérieurs à la sous-région s'est beaucoup orientée vers le nord du continent. Deux pays seront au centre des lignes stratégiques internes au continent le Maroc et la Libye.

a) Le Maroc et son alliance

Pays de vieille tradition militaire, le Maroc a joué en Afrique centrale, pendant la bipolarité, un véritable rôle de moyenne puissance militaire. Jouissant de « *Forces royales* » bien intégrées, entraînées et équipées, le Maroc entame son influence militaire en Afrique centrale dès 1960 sous l'égide de l'opération des Nations-Unies au Congo (ONUC) ; opération dont le but fut de mettre fin à l'éclatement du Congo inauguré par la sécession katangaise. Le Zaïre sera un champ d'intervention marocaine en 1977 et 1978 lors des événements du Shaba. Les « *Forces Armées Royales* » qui intervenaient pour le compte de la France et pour l'influence propre du Roi, sauvèrent de justesse le régime de MOBUTU des invasions successives des « *Simba* » et de leurs alliés.⁶²⁸ En 1976 le Maroc étendit son influence militaire en Afrique centrale en fournissant de l'armement et des véhicules militaires au Gabon et en assurant la sécurité personnelle du président gabonais, Omar BONGO. L'aide militaire marocaine sera également précieuse pour la consolidation du pouvoir de Théodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO au lendemain de la chute du dictateur Macias NGUEMA. La garde personnelle du chef d'Etat équato-guinéen était également assurée par des éléments des « *Forces Armées Royales* ».⁶²⁹

⁶²⁸ Voir C. COQUERY-VIDROVITVH, A. FOREST et H. WEISS (dir) Rebellions-révolution au Zaïre, 1963-1965, Paris, L'Harmattan, 1987, Tome1 et 2, 237 et 208 p.

⁶²⁹ Voir. J. OWONA, « Les Doctrines de sécurité... » op. cit.

Il convient de relever que cette alliance concerne aussi bien des pays progressistes que les pays modérés ; ce qui conforte l'hypothèse d'une ligne stratégique quasi-autonome eu égard à la configuration bipolaire du monde. Le Maroc en tout cas a ses intérêts géostratégiques propres à sauvegarder au niveau du continent ; ce qui le pousse à se constituer une clientèle de soutien. La motivation géostratégique profonde du Maroc, c'est de constituer à l'échelle de chaque sous-région africaine un camp pro-marocain dans le problème du Sahara occidental

b) La ligne libyenne

« *La soif de puissance* » de la Libye, qui a entraîné à son égard une méfiance des autres Etats africains, est une constante de sa politique étrangère. Le « *messenger du désert* »⁶³⁰ qu'est le colonel MOUAMMAR KADHAFI a toujours rêvé réunir le monde arabo-musulman au sein d'une seule et même entité politique. La diplomatie de la Libye est ainsi essentiellement islamique⁶³¹ ; islamisme qui détermine ses engagements internationaux tant au plan diplomatique que stratégique. En Afrique centrale, le Tchad est sans doute le pays qui a servi de terrain d'« *apprentissage de la puissance* »⁶³² à la Libye. En fait, l'aide militaire libyenne au Tchad est restée essentiellement fluctuante, allant d'une faction militaire à une autre au gré des intérêts du moment et des conjonctures géo-régionales. Néanmoins, le 15 Juin 1980, un « *traité d'amitié et d'alliance* » est signée avec les « *Forces Armées Populaires* » (FAP) de Goukouni WEDDEYE. La Libye ouvre des bases militaires à Ndjamena, à Abéché, à Faya-Largeau, à Mao. Près de 10.000 hommes sont engagés au Tchad en 1980 qui installeront finalement au pouvoir à Ndjamena, en 1981, les « *Forces Armées Nationales* ». Cependant, cette aide militaire libyenne se transforma très vite en présence militaire d'occupation ; la Libye s'étant engagée dans la revendaication et dans l'occupation militaire de la bande d'Aouzou en 1972.

Hormis le Tchad, la Libye a signé avec le Rwanda un traité d'assistance mutuelle en cas d'agression ou de coup d'Etat en 1975. Le pays de Mouammar KADHAFI a également contribué à la formation des éléments d'élite de l'armée impériale centrafricaine de l'Empereur BOKASSA 1er.

Ici encore, nonobstant le fait que la Jamahirya libyenne soit populaire et socialiste, il est à remarquer que ce sont les Etats appartenant au giron capitaliste et surtout les pays du champ français qui sont en accointances stratégiques avec la Libye. On peut comprendre pourquoi la France a toujours considéré la Libye comme une menace pour ses positions et acquis stratégiques en Afrique centrale. D'ailleurs les chutes des présidents Hamani DIORI du Niger et de l'empereur BOKASSA 1er de la Centrafrique ont été attribuées à leur rapprochement étroit au Colonel Mouammar KADHAFI.

⁶³⁰ Cf. M. BIANGO, (Biographie et entretien par), *Kadhafi, messenger du désert*, Paris, Stock, 1974, 318 p.

⁶³¹ A. M. CAZALIS, *Kadhafi, Le templier d'Allah*, Paris, Gallimard, 1974, 181 p.

⁶³² Lire R. OTAYEK, *Les politiques africaine de la Libye 1969-1985*, Paris, Karthala, 1986, 280 p.

Au demeurant, malgré les contraintes de la rivalité entre l'est et l'ouest, les Etats d'Afrique centrale en particulier et l'Afrique en général ont, au regard des menaces circonscrites au niveau de leur sous-région, mis sur pied des axes géostratégiques autonomes qui ne s'inscrivaient pas totalement dans les logiques et les lignes des superpuissances et des moyennes puissances. Aujourd'hui encore des lignes stratégiques autonomes se redessinent, qui s'opposent frontalement à celles des « victorieux de la guerre froide ». L'on est en présence d'une véritable mutation géopolitique.

Paragraphe 2 : ENTRE LA RUPTURE DE 1989 ET LES RECOMPOSITIONS DE 1995-1997 : LES CONTRADICTIONS D'UNE TRANSITION STRATEGIQUE.

Comme il fallait s'y attendre, la disparition de la logique bipolaire s'est accompagnée d'un profond mouvement de restructuration des équilibres régionaux et de la recomposition des alliances stratégiques. Dans la région d'Afrique centrale, la donne restructuratrice reste particulièrement tumultueuse ; voire même chaotique. Le « désordre » et le « chaos » sont devenus non seulement des lieux du discours scientifique mais aussi des surfaces de lecture des rapports de force internationaux et des déterminants de la politique internationale des Etats. Si la « géopolitique du chaos »⁶³³ s'avère ainsi aujourd'hui d'un grand bénéfice heuristique, c'est en grande partie parce que les chamboulements, les renversements multiformes et pluridimensionnels en cours ne sont pas aussi illisibles et dénués de toute orientation et signification comme veut le laisser croire une certaine opinion⁶³⁴. Il existe bel et bien dans les recompositions et les réajustements en cours des logiques discernables - et même à discerner - des lignes perceptibles, des finalités identifiables et identifiées.

L'on est bel et bien, dans les ruptures et les turbulences en cours, en plein processus de transition stratégique marquée par une solidarité concurrente⁶³⁵ entre les « grandes puissances » sous-régionales (Etats-Unis- France) et une tentative de maîtrise et de contrôle stratégique par les potentialités de puissance internes et cela, à partir d'une stratégie qu'on pourrait fort bien qualifier « d'entrisme géostratégique ». Cette stratégie renvoie au fait que les Etats de la sous-région s'intègrent dans les schémas et les lignes stratégiques inféodées aux grandes puissances occidentales tout en œuvrant, au sein de celles-ci, pour accroître leur surface d'influence propre afin de peser à la fois sur les processus décisionnels des grandes puissances et de se poser sur l'échiquier sous-régional comme les relais ou les redistributeurs de l'influence des grandes puissances. Tel se déroule dans une large mesure le jeu de la transition stratégique en Afrique centrale

⁶³³ Voir L. RAMONET, *Géopolitique du chaos*, Paris, Galilée, 1997, 168 p.

⁶³⁴ Lire P. LELOUCHE, *Le nouveau monde*, op.cit.

⁶³⁵ La solidarité est ici essentiellement idéologique, où les grandes puissances occidentales s'accordent sur l'essentiel des valeurs qui doivent régir le nouvel ordre mondial : démocratie, économie de marché, droit de l'homme, environnement. C'est là que l'arrête le consensus qui laisse la place à une farouche concurrence économique et stratégique entre les alliés idéologiques.

depuis la rupture stratégique de 1989 jusqu'aux recompositions violentes de 1996-98 qui ont vu l'ébauche d'un fragile « *continuum hégémonique* » en « *Afrique médiane* » relayant et redistribuant l'influence de Washington dans le sous-continent. De même on a eu à constater comme une implosion des lignes d'influence d'obédience française et tout ceci dans un contexte global de réévaluation géoéconomique de l'Afrique subsaharienne.

De ce fait, la primauté progressive et irréversible de l'économico-culturel sur le militaro-stratégique a vu soudain un « *reclassement international* » de l'Afrique - vaste marché de 700 millions d'habitants et aux ressources minières considérables - après environ une demi-décennie dite de marginalisation.⁶³⁶

En effet la reprise de la croissance qui s'élève à 5% en 1996 « *plus fort taux de croissance depuis 20 ans* » selon les FMI a tiré l'Afrique de l'indifférence et de l'oubli économiques dans lesquels l'avait reléguée le discours de la dévaluation stratégique de l'Afrique suite à la disparition de la politique des blocs. L'enjeu africain en général et de l'« *Afrique utile* » en particulier s'est très vite vu réévalué par les principales forces economico-politiques du monde. Cette réévaluation de l'enjeu africain ne laisse indifférente aucune grande puissance à la recherche de nouveaux marchés dans le monde en développement. Français et Américains sont ici les plus actifs et rivalisent de stratégies :

« *Aux grand'messes annuelles franco-africaines toujours empreintes d'un parfum d'allégeances néocoloniales, constate L. ZECCHINI, Washington ambitionne d'opposer des sommets commerciaux américano-africains purement stratégiques* ». ⁶³⁷

Bien que dominée par l'économique et le culturel, jamais la politique internationale en général et africaine en particulier de ces puissances ne s'est totalement affranchie du militaro-stratégique. Aussi les offensives et contre-offensives américaine et française en Afrique, commerciale et axiologique dans expression, se dressent sur un arrière-fond géopolitique, les Américains appuyant et soutenant de nouvelles stratégies régionales en accord avec leurs intérêts multiformes tandis les Français, tout en essayant d'élargir les bases de leur politique régionale, ne tentent pas moins de sauvegarder l'exclusivité du contrôle par Paris des « *zones francophones* ». A. Wood, alors responsable africain du Pentagone notait ainsi à cet effet qu'« *Entre Paris et Washington, au sujet de l'Afrique, désaccord est profond et durable* ». C'est autour de ce désaccord profond et durable entre la France et les Etats-Unis que s'est au départ déroulé l'essentiel du jeu de la transition stratégique en Afrique subsaharienne avant que, à partir d'Août 1998, à la faveur de la guerre de « *souveraineté* » de L. D.

⁶³⁶ A partir de 1989 triomphe dans tous les cercles le discours de l'inéluctabilité de la marginalisation économique et stratégique de l'Afrique, suite à l'effondrement de la bipolarité. Les pays de l'ancien bloc communiste sont alors devenus les principaux pôles d'attraction de l'aide au développement des pays développés et des bailleurs de fonds internationaux.

⁶³⁷ L. ZECCHINI « Les Etats-Unis, leur dollar et l'Afrique » *La gazette*, n°80, Mai-Juin 1997

KABILA, ne se repositionent de manière relativement autonome, des larrons africains.

1) Guerres d'Afrique centrale et nivellement des axes géostratégiques régionaux.

Les recompositions des alliances bipolaires en Afrique centrale se font dans et par les conflits armés en cours. Pour houleuses et désordonnées qu'elles soient, les restructurations des positions et des axes géostratégiques anciens dont l'effondrement de la bipolarité a emporté avec lui la légitimité stratégique indiquent un contexte de transition stratégique. C'est-à-dire qu'ici des figures géostratégiques nouvelles sont en train de se constituer qui modifient considérablement la nature et l'état des équilibres préexistants.

a) L'éphémère « continuum hégémonique » de « l'Afrique médiane » en accord avec Washington : les pronostics stratégiques erronés du Pentagone ?

« L'Afrique veut mieux faire. L'Ouganda fait mieux » Bill CLINTON⁶³⁸

De l'avis de la plupart des analystes, malgré la directive récente du « partenariat » avec l'Afrique qui conduit Washington à prendre quelques initiatives⁶³⁹ en direction du continent noir, les contours véritables ainsi que les finalités objectives d'une politique africaine des Etats-Unis restent encore brouillées. Pour l'instant, il convient de reconnaître que c'est désormais la stratégie de « l'Afrique partenaire » - selon le slogan *Trade but not Aid*-qui domine la politique africaine des Etats-Unis de cette aube du XXI^e siècle.

*« les Etats-Unis affirment la priorité qu'ils accordent à l'application rapide du partenariat pour la croissance économique, proposée par le Président Clinton, et à la promulgation de la proposition de la loi sur la croissance et les débouchés économiques sur l'Afrique, qui permettra d'élargir l'accès des produits africains aux marchés américains »*⁶⁴⁰

⁶³⁸ Discours prononcé le 24 Mars 1998 à l'école Kisowéra, située à Mukona, Village non loin de Kampala.

⁶³⁹ On peut noter dans ces initiatives, la création d'un « Forum de coopération économique et commerciale » entre les Etats-Unis et l'Afrique subsaharienne en 1997, « la promotion de la réforme économique, des échanges et des investissements en Afrique » (S. RICE), l'assouplissement du système des préférences douanières de Washington, « l'initiative relative à l'amélioration de l'enseignement, de la santé publique, de l'alimentation. (Note d'information des services du Porte-Parole de la Maison-Blanche, Kampala (Ouganda), 24 Mars 1998) ; la mobilisation de la paradiplomatie des ONG, de l'opinion publique africaine et américaine, l'organisation des sommets Africains-Africains-Américains, le perfectionnement des banquiers dans le cadre des programmes « les Meilleurs banquiers pour l'Afrique ». Par ailleurs le 17 juin 1998, le Ministre du commerce des Etats-Unis, M.W. DALEY a défendu au Sénat la proposition de loi sur l'Afrique. Cette proposition de lois sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique a constitué la première tentative importante d'élaboration d'une nouvelle stratégie américaine intéressant l'Afrique » affirme le Sénateur republicain Richard LAGORO. Voir Washington File, Africa French. Edition, 24 juin 1998, p.5

⁶⁴⁰ Communiqué commun du Sommet d'Entebbe du 25 Mars 1998 entre le Président des Etats-Unis et les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique centrale et orientale. Communiqué signé pour W.J. CLINTON, K.K.

Cette offensive commerciale américaine se dresse sur un arrière fond géopolitique ; car ce partenariat doit être promu au niveau local par un certain nombre d'Etat que Washington en fait ses relais d'influence. Le monde éclaté, complexe et désordonné de l'après guerre-froide a amené les stratèges américains à élaborer, dans une reduplication quelque peu tronquée de MAKINDER « *la théorie des « Etats-Pivots »* vers lesquels Washington doit orienter tous ses efforts. Il s'agit d'Etats dont les situations sont déterminantes dans la stabilisation et le contrôle des régions dans lesquelles ils se situent.⁶⁴¹ Dans la stratégie américaine en Afrique subsaharienne, c'est la région interlacustre, située à l'intersection de l'Afrique centrale, orientale et australe qui est au centre des préoccupations géostratégiques. C'est ce qu'a affirmé tout récemment la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine ALBRIGHT à Addis Abéba, en Ethiopie : « *l'Afrique compte et, à l'heure actuelle, rien ne compte plus en Afrique que la région des Grands Lacs* »⁶⁴². En réalité l'Afrique centre-orientale semble dans la stratégie du Pentagone, la « *terre centrale* » du continent africain. Cela ne semble pas dénué de tout fondement car ,

*« Du point de vue géostratégique, sur les hautes terres d'Afrique orientale, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, qui sont de surcroît des territoires extrêmement peuplés et le siège de vieux royaumes, ont une position de très grande importance. Ils sont en effet au carrefour de la grande voie nord-sud qui mène de la vallée du nil à celle du Zambèze (« Le Cap au Caire ») avec les routes Est-Ouest qui vont des comptoirs arabes sur les rivages de l'Océan indien vers la cuvette du Congo »*⁶⁴³

L'Afrique centrale, par sa capacité à donner sur tous les grands ensembles régionaux du continent semble donc une véritable « *toile d'araignée* » stratégique. C'est-à-dire un point-carrefour à partir duquel se relie tous les grands axes et réseaux internationaux en formant comme un continuum géopolitique. Cette donnée est tellement forte que Y. LACOSTE n'a pas hésité de procéder à une homogénéisation du point central interlacustre et de ses régions connexes. C'est ce à quoi renvoie son nouveau géographisme d'« *Afrique médiane* ». Il explique :

MUSSENI, D. AKAP MOI, P. BIZIMUNGU, L.D. KABILA, B.W. MKAPA, M. ZENAWI, Salim AHMED Salim.

⁶⁴¹ Le think de cette théorie est composée des Professeurs CHASE, Emily HILL, Paul KENNEDY du Yale University. Cf. M. FAURE, « Le monde selon Washington » *L'Express International*, n°2329, 22-25 Février 1996, pp. 22-23. Certains de ces « Etats-pivots » sont : Mexique, Brésil, Algérie, Egypte, Afrique du Sud, Turquie, Inde, Pakistan, Indonésie etc.

⁶⁴² M. ALBRIGH, Discours à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis Abeba, 9 Décembre 1997, Repris dans *Afrique Etats-Etats-Unis*, n°07/97, Déc. 97, p.2.

⁶⁴³ Y. LACOSTE, « Géopolitique d'une Afrique médiane », *Hérodote Revue de géographie et de géopolitique*, n°86/87, 3è, 4è trimestre 1997, p.4

« En géopolitique, comme pour bien d'autres choses, il faut raisonner non seulement sur des limites précises, les frontières par exemple, mais aussi en terme d'intersection d'ensemble (...) Par Afrique médiane, j'entends donc un vaste ensemble qui s'étend de l'Océan indien à l'Océan atlantique, qui englobe l'Afrique centrale (y compris Cameroun, Gabon, RCA) et l'Afrique orientale, débordant largement sur l'Afrique australe, vers le nord, il s'étend jusqu'au Soudan et à l'Ethiopie »⁶⁴⁴

Il devient alors aisé de comprendre l'ampleur des manœuvres et des diverses actions stratégiques qui y ont cours de nos jours ; car il apparaît désormais que qui contrôle l'Afrique médiane contrôle l'Afrique. D'où la valorisation de la région des Grands Lacs par Washington qui entend, à partir de cette dernière transformer l'aire géopolitique de l'Afrique médiane en « continuum hégémonique » en « accord avec les intérêts américains ». D. BACH et L. SINDJOUN l'ont bien perçu, qui font le constant suivant :

« Dans une perspective plus large, les conflits de la région des Grands lacs ont encouragé l'hypothèse de la naissance d'un continuum hégémonique intégrant l'Ouganda, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Rwanda »⁶⁴⁵

et l'Afrique du Sud qu'ils ont cru percevoir comme « pôle initiateur ». Mais en réalité, même si la guerre « d'agression » du Zaïre a montré la vitalité des échanges, des interrelations et des convergences entre l'Ouganda, le Rwanda, l'Angola, le Burundi, l'Erythrée et l'Ethiopie qu'on a qualifié d'axe anglophile qui s'oppose alors à l'axe francophile Zaïre-Soudan, FAR, Congo, il s'avère de nos jours que l'Afrique du Sud n'a pas été le patron de la coalition régionale qui a renversé le maréchal MOBUTU. La gestion de la victoire sur MOBUTU par L.D. KABILA et ses alliés semble aujourd'hui révéler que le pays de Nelson MANDELA s'est tout simplement retrouvé dans une situation de « solidarité concurrente » avec les Etats-Unis : solidarité dans l'action pour l'effondrement du Zaïre néopatrimonialisé de « papa MOBUTU » ainsi que de l'extension de l'onde de choc de cet effondrement qui va emporter à son tour le régime du Professeur Pascal LISSOUBA ; concurrence dans le contrôle du vaste marché qu'a ouvert la « (re)naissance du Congo » sans oublier les nouvelles opportunités sous-régionales issues des espoirs placés en la direction politique de la « nouvelle génération des chefs d'Etat rationnels et pragmatiques » dans un contexte globale de renouvellement du leadership régional.

Bien que tentant d'établir officiellement l'axe Washington-Pretoria - une commission binationale Etats-Unis Afrique du Sud a été créée à cet égard - en guise de reconnaissance officielle de l'Afrique du Sud comme patron de la ligne géopolitique de l'Afrique médiane, les Etats-Unis ne suscitent pas moins des

⁶⁴⁴ Y. LACOSTE, op. cit. p.3

⁶⁴⁵ D. BACH et L. SINDJOUN, op. cit. p.15

stratégies de contrebalancement de l'influence régionale sud-africaine en initiant de nouveaux pôles locaux d'influence sinon en opposition du moins en concurrence avec Pretoria. C'est le cas notamment de la promotion par Washington du Botswana comme « *pôle messianique* »⁶⁴⁶ à l'échelle continentale. On sait pourtant que le Botswana ne sert que de tour de contrôle de l'Afrique australe pour Washington. C'est le cas également, dans une certaine mesure, de la montée de l'activisme contestataire de l'hégémonie sud-africain par le Zimbabwe de Robert MUGABE⁶⁴⁷. C'est ainsi que, par exemple, lors d'un exposé au centre des études stratégiques et internationales sur « *la loi sur la croissance et les débouchés : ce qu'en prennent les Africains* », M. Amos MIDZI, Ambassadeur du Zimbabwe à Washington, s'est illustré par une prise de parole « *au nom de l'Afrique* » :

*« En ma qualité de d'ambassadeur africain et parlant pour le compte de mes homologues africains, je suis en faveur de l'adoption de cette proposition de loi et j'exhorte le sénat à l'adopter »*⁶⁴⁸

Pareillement au Botswana en Afrique Australe, les Etats-Unis se sont aussi appuyés sur l'Ouganda en Afrique orientale. Ce pays est d'ailleurs devenu le véritable relais de l'influence américaine en Afrique centre-orientale et partant la tête de pont de la nouvelle « *coalition médiane* » de l'Afrique célébrée par Susan RICE :

*« L'ère de la dépendance politique et économique de l'Afrique tire à sa fin. Une nouvelle génération de dirigeants africains cherche à façonner elle-même son devenir et à établir (...) des relations à part entière au XXI^e siècle. Cette « renaissance » africaine est mue par des chefs engagés, déterminés à assurer l'autonomie, l'éradication de la pauvreté grâce à une réforme axée sur le marché et aux investissements privés, une bonne gestion gouvernementale, l'établissement de structures démocratiques durables et l'élaboration des solutions africaines aux problèmes africains »*⁶⁴⁹

A la tête de cette « *nouvelle génération* », se trouve bien évidemment Y.K. MUSEVENI, inaugurateur du renversement, dans le continent, d'un pouvoir

⁶⁴⁶ M. CLINTON a en effet déclaré le 29 Mars 1997 devant la « Maison d'Etat » du Botswana à Gaborone que l'Afrique « avait besoin d'autres Etats comme le Botswana [au] gouvernement qui est peut-être sans rival en Afrique pour ce qui est de servir le peuple ; ses états de service au peuple et d'attachement à la démocratie sont peut-être les plus impressionnants de tous ceux que l'on a pu observer jusqu'ici » M. CLINTON a également invité le peuple du Botswana à se joindre aux Etats-Unis afin de « renouveler notre partenariat pour l'avenir, dont les fondements sont nos valeurs communes, notre conception commune du monde et un respect mutuel. Nous pouvons ensemble aider tous les Africains et toutes les Africaines à obtenir la liberté à laquelle ils ont droit. »

⁶⁴⁷ Voir T. C. NKIWANE, « Contested Regionalisms : Southern Africa and Central Africa in the Post-Apartheid Era », *African Journal of Political Science*, N°2 November 1999

⁶⁴⁸ C'était le 9 juillet 1998. Cf. *Washington File, Africa French Edition*, 13 Juillet 1998, p.7

⁶⁴⁹ S.RICE, op. cit.

militaire, prédateur et assassin par des civils. Y.K. MUSEVENI est l'archétype de la « nouvelle race de dirigeants rationnels » soutenus à Washington et parmi lesquels se trouvent Meles ZENAWI (Ethiopie); Issayas AFEWERSKI (Erythrée), Paul KAGAME (Rwanda) et L.D. KABILA du début de la guerre de libération du Congo-Zaïre.⁶⁵⁰ L'Ouganda s'est ainsi finalement placé au centre des stratégies africaines de Washington. De façon assez élargie le contrôle du noyau ougando-rwando-burundais ainsi que des hautes et riches terres du Kivu via la RDC devient désormais vital. Il est même possible de paraphraser ici N. MAKINDER en affirmant que dorénavant, qui tient l'Ouganda et le Rwanda tient l'Afrique centre-orientale, et qui tient l'Afrique centre-orientale domine l'« Afrique médiane » qui domine l'« Afrique médiane » commande à l'Afrique subsaharienne et qui commande l'Afrique subsaharienne contrôle l'ensemble du continent africain.

« Ce n'est évidemment pas un hasard, souligne S. BUCKLEY, si James Wolfersohn, le président de la Banque Mondiale, a choisi Kampala, la capitale de l'Ouganda, pour y rencontrer les 23 et 24 janvier, une douzaine de responsables africains. Le président Museveni est en effet l'enfant chéri des institutions financières internationales et des Etats-Unis (...) « Il est le flambeau porteur d'espoir » a dit de lui Madeleine Albright lors d'une récente tournée en Afrique centrale et orientale »⁶⁵¹

Ce n'est pas non plus un simple concours fortuit de circonstances qui a conduit Bill CLINTON au choix de la ville d'Entebbe (Ouganda) pour y tenir, sur son invitation propre et celle de son homologue Y.K. MUSEVENI, le 25 mars 1998, son sommet des chefs d'Etats et de gouvernement d'Afrique centrale et d'Afrique orientale. La situation objective du choix de l'Ouganda est bel et bien celle de la construction du leadership sous-régional ougandais ; leadership inspiré soutenu par Washington. Béchir B. YAHMED a perçu cela sous la forme d'une appréhension.

« on peut craindre, écrit-il en avril 1998, que le voyage [de Bill CLINTON] en Afrique⁶⁵² et ses suites aient pour résultat dans le

⁶⁵⁰ Il convient de souligner que ces nouveaux dirigeants ont pour point commun l'accession au pouvoir après des rebellions victorieuses, la qualité excellente des relations avec Washington, de même que la remise en cause de certains sacro-saints principes du « Syndicat des chefs d'Etat » qu'est l'OUA - à savoir l'intangibilité des frontières coloniales et la non ingérence dans les affaires intérieures des Etats. A ceux-ci on a coutume d'associer le malien Alpha OUMAR KONARE qui s'est montré très hostile à l'exécution des rites « néo-coloniaux » tels que la participation aux « sommets des chefs d'Etat de France et d'Afrique francophone » sans oublier la critique de la non condamnation de leur pairs par les chefs d'Etats africain. Lire S. BUCKLEY, « Génération Museveni », *Jeune Africaine*, n° 1935, 10-16 Fév. 1998, pp.22 - 23

⁶⁵¹ Cité par B. BEN YAHMED, *Jeune Afrique* n° 1943, 7--13 Avril 1998, p.5

⁶⁵² Si ce voyage du 22 mars au 2 avril 1998 est le plus important d'un président américain en Afrique, il n'est nullement le premier d'un haut responsable américain en Afrique. Au niveau des présidents, il convient de rappeler que du 31 décembre au 2 janvier 1993 le président Georges BUSH s'est rendu en Somalie (Mogadiscio, Baidoa et Baledogle), du 31 mars au 3 Avril le président Jimmy Carter et son secrétaire d'Etat Cyrus VANCE ont fait une visite officielle au Nigeria et une escale de 5 heures au Liberia, en 1943, le président Franck

court ou le moyen terme, de créer en Afrique de l'Est et en Afrique australe, une zone d'influence américaine, qui prétend assurer - à partir de Kampala ? - un leadership africain pour lequel elle n'est pas outillée »⁶⁵³

En effet, il était possible pour ceux qui observent de près la dynamique politique en Afrique centre-orientale depuis l'aube des années 1990 de percevoir l'ambition régionale de l'Ouganda entamée en 1986 avec l'arrivée au pouvoir de Y. MUSEVENI ; pouvoir très vite consolidé et légitimé avec son accession à la présidence de l'OUA en 1990. C'est précisément à partir de cette date que le discours sur la « *seconde libération* » voit son jour avec bien sûr l'Ouganda comme modèle utopique. Comme le démontre largement le compte rendu de la conférence tenue dans la ville de Mweya en Ouganda du 12 au 17 mai 1990 et consacrée à la recherche des voies et moyens pour la « *seconde libération* » du continent,

« Seul l'Ouganda offrait l'exemple d'une solution politique qui s'oppose à la pratique notoire des coups d'Etat militaires en Afrique : en Ouganda, fait marquant en Afrique, des civils ordinaires avaient pris les armes pour renverser un gouvernement impopulaire et installer un gouvernement de leur choix »⁶⁵⁴

On voit bien la consécration de l'Ouganda en pays initiateur de la « *seconde libération* » qui s'avère d'une cruciale nécessité pour l'Etat africain, « *Etat assiégé* »⁶⁵⁵ et qui vit une situation d'« *encercllement [...] qui se maintiendra aussi longtemps que les dirigeants politiques s'en tiendront à l'argument de la souveraineté nationale* »⁶⁵⁶ Dans la théorisation par la conférence de la seconde libération cette dernière apparaît comme constituant

« un concept utile pour décrire ce dont l'Afrique a besoin pour sortir de son infortune actuelle. La première libération a conféré aux pays d'Afrique la souveraineté nationale au sens juridique et politique du terme. Elle a aussi fait naître l'espoir de voir la démocratie régner sur le continent. Mais dans la plupart des cas ceux qui avaient les responsabilités de transformer cet espoir ont échoué (...) La seconde libération doit être plus complète que la première. Elle doit impliquer une transformation tout à la fois

ROOSEVELT a fait plusieurs arrêts en Afrique noire, en allant et en revenant de conférences de guerre organisées au Maroc et en Egypte ; en mars 1909 Théodore ROOSEVELT s'est rendu en Afrique orientale et australe.

⁶⁵³ B. BEN YAHMED op. cit., p.5

⁶⁵⁴ Cf. L'Etat et la crise en Afrique : la recherche d'une seconde libération. Compte-rendu de la conférence de Meveya en Ouganda du 12 au 17 mai 1990, Fondation Dcg Hammarskjöld, 1992, 36p. p.4

⁶⁵⁵ Ibid. p.12

⁶⁵⁶ Idem.

*des structures, des attitudes humaines et des façons de penser »*⁶⁵⁷

La « *seconde libération* » renvoie à une « *redéfinition des souverainetés nationales* »⁶⁵⁸ et doit reposer, si elle veut être un tant soit peu effective, sur la « *création de groupements régionaux et même des changements dans la configuration ancienne des Etats du continent* »⁶⁵⁹

Ce discours qui émerge des profondeurs de la pensée politique de Yewori MUSEVENI mérite d'être présent à l'esprit de l'analyste des mutations et des recompositions politiques en cours dans le sous-continent et cela dans un contexte où l'Ouganda apparaît de plus en plus comme le pôle redistributeur des logiques de ruptures conflictuelles et des recompositions des pouvoirs subséquentes.

Ce discours de la « *seconde libération* », il faut le dire, trouve un écho et une légitimation internationale dans un contexte mondial marqué par une vive préoccupation du désarmement de la bombe du fondamentalisme islamique.⁶⁶⁰ Y.K. MUSEVENI, en stratège opportuniste et réaliste, va exploiter l'hypocondrie américaine à l'égard de la montée de l'islamisme dont les tentacules ont déjà atteint le Soudan. Le président ougandais propose alors d'ériger son pays en barrière contre le fondamentalisme islamique ; de même qu'il exploite le rejet par le président kényan Daniel Arap Moi des politiques d'ajustement structurel et d'ouverture démocratique. Comme le note A. GUICHOUA, c'est donc en « *bon élève des coopérations bilatérales et internationales* » que Y. K. MUSEVENI lance l'onde de choc de la « *seconde libération* » au Rwanda en 1990 avant de l'étendre à partir de 1996 à l'« *Etat néant* » zaïrois sous l'œil bienveillant des « *Américains qui ne ménagent plus leur appui à l'Ouganda et au Rwanda* »⁶⁶¹ Les deux derniers pays confortent l'influence américaine en Afrique et facilite la stratégie du containment de l'islamisme soudanais.

Ainsi, avant la guerre du Congo, la stratégie américaine d'appui aux acteurs régionaux jugés forts s'est avérée concluante du point de vue de l'accroissement de l'influence américaine dans le sous-continent. Ainsi

*« l'est du continent semble aujourd'hui au cœur d'une dynamique américaine pariant sur le moyen et le long terme. Le soutien des Etats-Unis à l'Ouganda, au Rwanda, à l'Ethiopie et à l'Erythrée s'inscrit dans une politique globale de « création d'un système international en accord avec ses intérêts » »*⁶⁶²

⁶⁵⁷ Op .cit

⁶⁵⁸ Idem.

⁶⁵⁹ Idem.

⁶⁶⁰ Voir J.E. PONDI, « Le fondamentalisme islamique, nouvel épouvantail de l'ordre mondial » *Afrique 2000*, Juil. Août. Sept. 1995, pp.23-52

⁶⁶¹ R. POURTIER, « La guerre du Kivu... », art. cit. p.36

⁶⁶² ATLAN et J. LAUSEIG, « Les approches française et américaine du maintien de la paix en Afrique... » op. cit. p.96

La politique à succès (?) d'extension de l'influence américaine en Afrique subsaharienne n'a pas manqué de susciter une vive inquiétude de la part des autres grandes puissances régionales qui redoutaient une marginalisation géostratégique. Paris, en tout cas, a soupçonné Washington d'avoir un « *jeu régional* » consistant essentiellement à s'appuyer, pour les besoins d'extension de son influence sur la filière tutsie au pouvoir en Ouganda, au Burundi au Rwanda. Ces pays sont en effet considérés, du fait de leur rapprochement avec Washington, comme des « *acteurs émergents* » de la nouvelle géopolitique africaine

*« susceptible d'avoir du poids dans leur régions respectives, et de provoquer un phénomène d'entraînement en faveur des conceptions américaines : l'Ouganda est désormais un acteur diplomatique montant et incontournable dans la zone d'Afrique centrale ; l'Ethiopie reste également incontournable dans la région de la Corne de l'Afrique. Le Mali pour sa part pourrait bien relayer l'influence américaine en Afrique de l'Ouest »*⁶⁶³

Cependant, il convient d'émettre de sérieuses réserves quant à la solidité des réseaux régionaux d'obédience américaine eu égard à la relative non prise en compte par Washington des atouts réels d'influence dont dispose chacun des Etats membres de « *l'Afrique médiane* ». Du point de vue de la théorie des alliances politiques, il apparaît que Washington s'inspire des alliances dites « de revers » qui supposent, comme on l'a déjà souligné, « la possibilité de renversement des alliances » dans un jeu international très fluide comme l'atteste le « lâchage » du maréchal MOBUTU. Le système d'alliance de Washington en Afrique a bel et bien un caractère « occasionnel » guidé par les préoccupations purement pragmatiques d'extension continentale de son influence. On notera qu'il n'existe pas de parenté idéologique politique et sociale entre les Etats-Unis et les membres africains de son alliance ; parenté qui légitimerait la stratégie américaine. L'alliance de Washington est géographiquement discontinue et politiquement en pointillé. Si on s'en tient aux déclarations officielles du département d'Etat en ce qui concerne les aventures militaires du Rwanda et de l'Ouganda en RDC, il est à affirmer qu'il s'agit d'une alliance au sein de laquelle il n'y a point de coordination dans les politiques étrangères et stratégiques. On peut donc parler à ce niveau des alliances circonstanciées à vocation à l'éclatement. Ce sont des alliances molles. Toutefois le fait demeure que l'accroissement de l'influence régionale de Washington est allé comme de pair avec l'affaiblissement des positions stratégiques françaises. Ainsi « *le crépuscule du Maréchal poussière* »⁶⁶⁴ a été perçu par plus d'un comme une défaite et une perte géostratégique majeure pour la France.

⁶⁶³ C. ATLAN et J. LAUSEIG, *ibid.*, p.83.

⁶⁶⁴ C. SIMON, « Le crépuscule du Maréchal a poussière », *Le monde*, n° 16258, Mardi 6 mai 1997.

b) L'affaiblissement (durable ?) des positions stratégiques françaises

« Faute d'avoir perçu suffisamment tôt les évolutions géopolitiques de fond du continent, la France autodétruit ses positions en Afrique centrale en croyant pouvoir régenter des pays qui sortaient de son traditionnel « précarré ». Sa politique africaine s'est embourbée au Rwanda (...) Empêtré dans les réseaux de la « Françafrique », la diplomatie française n'a pas entrepris à temps une révision pourtant nécessaire. En soutenant jusqu'au bout un Mobutu considéré comme « incontournable » et nécessaire à la stabilité de l'Afrique, elle allait à contre-courant de l'histoire »⁶⁶⁵

Les nivellements géopolitiques en cours en Afrique centrale à partir de 1990 semblent désormais faire de la « Françafrique » un mythe à jeter dans la poubelle des relations internationales contemporaines. Il n'est même pas malaisé d'affirmer que cette « Françafrique » constitue une page triste de l'histoire des relations franco-africaines considérée du point de vue des nationalistes africains et de leurs épigones des bords de la Seine.⁶⁶⁶ En réalité, du fait de l'organisation illégitime des pays africains sous son giron et de sa présence trop visible aux côtés des prédateurs et sanguinaires leaders africains, son incrustation dans les réseaux occultes et mafieux responsables de la saignée des économies africaines conduisant à la déshérence des Etats et à la paupérisation des couches sociales les plus nombreuses, les transitions africaines inaugurées en 1990, tant politico-institutionnelles que purement stratégiques, se sont faites au détriment du pays de De Gaulle. On ne reviendra pas ici sur les multiples raisons de la banqueroute française dans son « champ » africain ; raison qui tiennent à la multiplicité des intervenants de la politique africaine de l'Hexagone, à la réactivation des réseaux par la politique de J. CHIRAC et à la faible lisibilité politique et stratégiques des mouvements sociaux ainsi que des aspirations légitimes des peuples africains⁶⁶⁷. Cette immobilisme politique de Paris a pesé lourd sur le « crachat omniant » des forces sociales africaines profondes sur l'ancienne mère-patrie.

En effet, la profondeur stratégique déjà mentionné du bassin du Congo et de la région interlacustre a fait en sorte que « le champ d'action français [qui] s'étend à l'espace francophone africain anciennement sous obédience belge : Zaïre, Rwanda, Burundi » soit placé au centre des stratégies régionales des grandes puissances. Ce champ d'action est ainsi resté au cœur du dispositif français en Afrique subsaharienne. De fait, le Rwanda et le Burundi ont historiquement constitué deux pôles régionaux de stabilité de l'ex-Zaïre ; pays-continent au pouvoir lointain et en proie à un éclatement récurrent ; éclatement lui-même lourd de menaces pour la stabilité de l'ensemble sous-régional. Le Rwanda était ainsi considéré comme le petit point d'Archimède à partir duquel le grand

⁶⁶⁵ R. POURTIER, op. cit., p.7

⁶⁶⁶ Lire F. X. VERSCHAVE, *La Françafrique. Le plus gros scandale de la République*, Paris, Stock, 1998, 380 p.

⁶⁶⁷ Lire. P. KROP, *Le génocide franco-africain. Faut-il juger les Métterand ?* Paris, J.C. Lattès, 1994, 175 p.

ensemble centre-oriental pouvait être contrôlé via le « *grand Zaïre* ». Les conseillers et les stratèges aussi bien du Quai d'Orsay que de l'Elysée ne se faisaient donc pas d'illusion lorsqu'ils percevaient l'avancée du FPR comme une violation de la zone francophone. Cet argumentaire géopolitique a été déterminant dans l'intervention française au Rwanda par le biais de l'opération turquoise.⁶⁶⁸ La France s'était alors faite escortée dans cette intervention par quelques Etats de son pré-carré africain.

D'ailleurs ces propos des principaux responsables politiques français aux affaires pendant la guerre victorieuse du FPR devant la « *Mission Parlementaire sur le Rwanda* »⁶⁶⁹ sont édifiants à cet égard :

« Le Président F. Mitterrand considérait que « l'agression était menée contre une zone francophone » (Amiral Jacques Laxande) ; il redoutait qu'« à partir du soutien de Washington à l'Ouganda » (M. Hubert Védrine) et de « l'invasion étrangère » menée contre le Rwanda depuis ce pays - une « volonté hégémonique des Américains sur cette région, et peut être sur toute l'Afrique » (Bernard Debré) »⁶⁷⁰

Il ressort clairement que les attaques du FPR étaient assimilées par la France à une « *agression venue de l'extérieur* ». Cela transparaît encore fortement dans cette déposition de R. DUMAS devant la Mission Parlementaire :

« Je dis « agression venue de l'extérieur ». Je ne dis pas qu'elle ne comportait pas une dimension interne légitime. C'était une minorité qui réclamait son droit, et ce droit pouvait s'exprimer dans un régime démocratique que nous avons toujours souhaité instauré. Est-ce qu'il était légitime d'aller chercher une aide extérieure dans les conditions que l'on connaît maintenant, pour combattre une autorité légitime reconnue sur le plan international? »⁶⁷¹

La défaite des FAR, suite au génocide qui a achevé leur délégitimation et suite à la supériorité stratégique ougando-FPR a constitué un véritable « coup » pour Paris qui, pour « *s'accrocher à son Afrique* »⁶⁷² n'a eu pour pièce de rechange que la proclamation de « *l'incontournabilité* » du « *Maréchal poussière* ». Le « *vieillissant et malade maréchal* » a finalement symbolisé à lui tout seul à la fois l'Etat zaïrois et la politique africaine de la France. Il s'est

⁶⁶⁸ Lire L. MINEAR et P. GUILLOT, op. cit.

⁶⁶⁹ Mission créée en vue de faire la lumière sur la politique française au Rwanda pendant la guerre ainsi que sur les accusations de complicité et de soutien au génocide qui ont abouti au déclassé moral de la France dans ce pays. Cette mission a commencé ses auditions en avril 1998.

⁶⁷⁰ Propos rapportés par Ph. LEYMARIE, « La politique française au Rwanda en question » *Le monde diplomatique*, n° 534, Sept. 1998, pp.16-17

⁶⁷¹ Idem

⁶⁷² Cf. Ph. LEYMARIE, « La France s'accroche à son Afrique », *Manière de voir*, n°32, fév. 1997, pp.46-47

encore agi là, de la part de la France, d'une malheureuse reduplication d'une bétise stratégique qui lui a coûté quelques temps plutôt la perte du Rwanda et qui a eu comme conséquence immédiate l'isolement de la France dans les camps occidental et africain. Cet

« isolement français dans le camp occidental est à la mesure de la suffisance passée et affaiblit même les prises de position et analyses (...) Cet isolement et l'impuissance qui l'accompagne marquent vraisemblablement la fin d'une époque : l'incapacité à renouveler les analyses et pratiques est aujourd'hui payée au prix fort »⁶⁷³

Quel est donc ce prix fort ? Disqualification morale pour complicité de génocide, condamnation sans appel pour soutien cynique à un « compte en banque ambulant coiffé d'une toque de léopard »⁶⁷⁴ et un « kleptocrate » hors pair, insulte néo-coloniale de la part L.D. KABILA qui bouda tapageusement la francophonie, éloignement des pays lusitaniens attirés par Londres et son Commonwealth etc. Au total le ressentiment français traverse de manière profonde l'ensemble de « l'Afrique médiane » non sans atteindre l'Afrique blanche et arabe.

« Aussi note le général J. CANAL, l'axe prioritaire de l'action anti-française semble à nouveau centré sur la traditionnelle voie britannique du Cap au Caire et la cuvée tend à s'organiser autour du ventre mou de l'espace francophone de la région des Grands Lacs (...) Si l'on s'en tient à l'immédiat du seul rapport de force qui découle du chambardement stratégique en cours, la situation peut sembler désespérer. L'avenir de chaque nation paraît désormais géré par la seule puissance mondiale, principale bénéficiaire de la chute de l'URSS »⁶⁷⁵

La région des Grands Lacs, de par sa position stratégique de « toile d'araignée » dissemine l'onde contestataire de la « Françafrique » jusque dans le « pré-carré » de l'UDEAC/CEMAC. Dans l'ensemble des pays qui constituent cette communauté, la France semble ne plus constituer la souche politique référentielle, ni le parapluie sécuritaire, encore moins la puissance hégémonique qu'on a connu pendant la période de la bipolarité et des régimes monopartisans. Le dernier vote à l'ONU de la condamnation de la reprise des essais nucléaires par Paris en est une pièce à conviction. Le vote des Etats noirs en général et francophones en particulier révèle cruellement l'inconfortable réduction de l'influence française sur le continent africain. Si dans leur plus grande majorité les Etats anglophones et néerlandophones (Botswana, Tanzanie, Zambie,

⁶⁷³ A. GUICHOUA, « Les nouvelles politiques... » art. cit., p.55

⁶⁷⁴ C'est ainsi que B. KOUCHNER désignait le maréchal MOBUTU.

⁶⁷⁵ Général J. CANAL, « La politique militaire française... » op. cit., p.21

Lesotho) font avec l'Algérie un vote sanction, la majorité des Etats francophones rejettent également la condamnation de la reprise des essais nucléaires (Djibouti, Gabon, Côte d'Ivoire, Maurice, Niger, Sénégal, Togo, Mali). Toutefois, et cela est très significatif et révélateur de la perte de l'influence française dans le « *pré carré* », il est à relever la condamnation de la reprise des essais nucléaires français par deux Etats francophones traditionnellement sous le parapluie sécuritaire français : le Rwanda et l'Ile Maurice qui sont d'une importance considérable pour la stratégie française en Afrique. Il ne faut pas oublier que les pays africains ont toujours été les tremplins de la surface internationale acquise par la France. D'ailleurs

*« Houphouet Boigny, Mitterrand, De Gaulle n'imaginaient pas un avenir à la France en Europe, à l'Europe dans le monde, sans lien étroit entre Paris et l'Afrique du champ, véritable coeur de l'Eurafrique concept particulièrement cher au premier »*⁶⁷⁶

Ce vote a également mesuré la profonde influence que Washington exerce désormais sur les « *pays du champ* ». En effet certains Etats africains qu'il était encore impossible, il y a peu d'imaginer l'arrêt d'un alignement inconditionnel derrière la France, brillent désormais par un « *lâchage* » de l'ancienne tutrice pour s'allier au pays de l'Oncle Sam. C'est ainsi que des Etats comme le Bénin, le Cameroun, le Tchad, le Congo-Brazzaville, Madagascar, Maroc, Tunisie, le Burundi qui se sont, avec l'Angola, la Gambie, la Guinée Bissau, le Kenya, la Libye abstenus derrière Washington. Le fait remarquable est que dans ce groupe d'abstentionnistes on compte quatre Etats de l'Afrique centrale (Cameroun, Tchad, Burundi, Congo-Brazzaville) qui sont historiquement liés à la France par des accords de « *coopération* » et d'« *assistance militaire et technique* ». C'est en tout cas un autre indice patent de la diminution de l'influence de Washington en Afrique centrale.

Le nouveau pacte de l'Afrique en général et de l'Afrique centrale en particulier avec l'Occident semble se faire, en faveur de la coalition américano-africaine contre la France, déjouant ainsi largement le pronostic du général J. CANAL qui prévoyait que « *Demain, le nouveau pacte se fera pour l'Afrique et pour l'Europe avec l'Afrique mais en rivalité avec l'Amérique et peut-être l'Asie* »⁶⁷⁷

Il est désormais vraisemblable qu'on soit au cœur d'un véritable retournement géopolitique tropical : de l'interrogation pour savoir si des politiques intérieures et extérieures étaient possibles dans les pays du champ « *avec ou sans la France* »⁶⁷⁸ il s'offre désormais la réponse évidente et péremptoire de la possibilité et même de l'affectivité des politiques de ces Etats

⁶⁷⁶ Général J. CANAL, op. cit. p.115

⁶⁷⁷ Idem.

⁶⁷⁸ Cf. D. OYONO, *Avec ou sans la France. La politique africaine du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1990. 209 p.

en marge voire même contre la France. R. POURTIER fait à peu près le même constat lorsqu'il écrit :

*« la chevauchée de Kabila a remis le Congo au centre de l'Afrique. C'est une véritable révolution copernicienne : elle scelle la fin de la relation coloniale qui avait survécu aux indépendances, principalement sous la bannière de la France »*⁶⁷⁹

La « seconde libération » qui s'exprime par et dans les conflits en cours, se fait en tout cas au détriment de la France néo-coloniale. KABILA, désormais porte flambeau de la campagne anti-française⁶⁸⁰ en Afrique centrale dispose de solides appuis auprès de Ange-Félix PATASSE de la RCA et d'Idriss DEBY du Tchad. Ces deux pays étaient les premiers en Afrique à faire parvenir au nouveau « Mzee » de la RDC des contributions respectivement en nature et en soldats au début de la rébellion du RCD du 2 août 1998. C'est dire que l'axe Ndjamena-Bangui est susceptible de basculement si la nouvelle R.D.C. retrouve sa « vocation régionale » en se reconstruisant une influence au niveau de la sous-région. Le Cameroun, pour sa part, a toujours été « l'enfant terrible » du « précarré » d'Afrique centrale. Aujourd'hui encore des divergences sérieuses et qu'on peut présumer durables existent entre Yaoundé et Paris à la fois sur les grandes questions d'économie et de politique internes et sur la question du leadership régional.

Au total, « l'Afrique médiane » connaît une marginalisation de l'influence française. C'est compte tenu de cette fâcheuse tendance qu'une nouvelle donne de restructuration, de rénovation et de redéploiement est apparue au sein de la politique africaine de la France. Elle prône le retour à des relations « normales » avec les pays du « champ » et une pénétration des zones anglophones et lusophones. D'où par exemple l'accroissement des intérêts français au Nigeria et en Afrique du Sud où certains ont cru percevoir la naissance d'un axe Paris-Pretoria susceptible de « co-regenter » le sub-continent⁶⁸¹. Le président François MITTERAND avait d'ailleurs été le premier président reçu par Nelson Mandela après son accession au pouvoir en 1994. Si la pénétration des marchés des zones anglophones et lusophones par la France connaît un certain succès, il convient de reconnaître que l'ambition hégémonique française sur ces zones est systématiquement contrée et mise hors jeu. De sorte que, ébranlée dans son champ traditionnel, l'ambition française semble en cours d'errance sur le continent noir, faute de nouvelles terres et de nouvelles modalités d'expression. Comme le souligne Ph. LEYMARIE,

⁶⁷⁹ R. POURTIER, « Congo-Zaïre. Congo ... » art.cit., p.6

⁶⁸⁰ Cf. GPRUNIER, « Kabila, portrait d'un ennemi de la France », *L'événement du jeudi*, 20 mars 1997

⁶⁸¹ Sur ce point, voir l'étude de L. SINDJOUN, « La France et l'Afrique du Sud dans l'Afrique post-coloniale. Un fauteuil pour deux ? », *L'Année africaine 1999*, pp. 35-48. Il ressort de cette étude qu'il s'est instauré des relations de « collision et de collusion entre la France et l'Afrique du sud » Ibid, p. 44

« ... le navire de la « Françafrique » tangue, entre mutineries et accusations de complicité de génocide, dinausaures revenants et rectification politique, charters d'immigrés et dévaluation « historique » du FCFA - sur fond de misère, de diminution constante de l'aide publique française - une francophonie croissante »⁶⁸²

En définitive, la France semble sinon ne plus tenir son rang du moins contrainte au partage d'influence dans son « pré carré » africain.

« Rejetée par le gouvernement rwandais comme ayant pris fait et cause, dans le passé, pour le régime dictatorial du président Juvénal Habyarimana ; barré par les rebelles de l'Est-Zaïre, comme étant partie dans le conflit, en raison de son soutien au maréchal Mobutu Sesse Seko ; boudé par les Américains, auxquels Paris a pourtant été jusqu'à proposer, à partir du 10 novembre, pour emporter leur adhésion, de prendre la tête de la direction de l'opération, l'Etat français a payé sa politique imprudente et déséquilibrée ces dernières années dans la région des Grands Lacs »⁶⁸³

Vraisemblablement, l'apogée de la « Mission civilisatrice », suivie de la politique des accords de « coopération » et d' « assistance militaire » en vertu desquels la France est restée la seule ex-métropole à avoir maintenu des troupes sur le sol africain, est à son terme. Et le terme de l'apogée, c'est le déclin. Souillée et déconsidérée par une politique africaine immobile⁶⁸⁴, isolée et rejetée par les nouvelles forces sociopolitiques africaines profondes, la France apparaît d'ores et déjà comme « tétanisée » en Afrique.

Les technologies de substitution que sont la France, « Amie de l'Afrique », la « France Avocate de l'Afrique », et tout récemment la politique africaine « élargie » se révèlent au fil des jours de simples incantations de conjoncture sans véritable possibilité de persuasion ni capacité de mobilisation ni dans la conscience des hommes politiques ni dans les masses africaines. A cet égard, il convient de tempérer les analyses par trop hâtives sur le succès de « la politique élargie » de la France telle que esquissée par le XX^e sommet France-Afrique des 27 et 28 novembre 1998. Ceux qui voient en la « politique élargie » un renouvellement et une revitalisation de la politique de la France prennent les concours de circonstance qui ont mobilisé les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique, toute obédience régionale et linguistique confondue, pour des situation

⁶⁸² Ph. LEYMARIE, art. cit., p.47

⁶⁸³ Ph. LEYMARIE, art. cit., p.47

⁶⁸⁴ Lire C. WAUTHIER, *Quatre présidents et l'Afrique*, Paris, Sueil, 1995, 718 p.

objectives.⁶⁸⁵ Le record atteint de 49 délégations africaines est purement conjoncturel : la paix et la sécurité en RDC et dans la région des Grands Lacs que le sommet a fait le thème central de ses travaux ne pouvait que susciter un intérêt vif de la part des Etats africains qui, jusqu'à ce jour, n'ont pu trouver une « *solution africaine* » à ce problème. D'ailleurs il s'avère indéniable aujourd'hui que cette conférence a été un échec faute d'avoir débouché sur un accord substantiel de cessez-le-feu ; ni de négociation directe entre toutes les parties prenantes au conflit. La « *Conférence internationale de l'Afrique centrale* » préconisée par le président français Jacques CHIRAC n'a visiblement pas accrochée. Il ne semble pas non plus que le XX^e sommet France-Afrique a érodé les fondements de la méfiance et de l'aversion françaises parmi les partisans, anglophones surtout, de la « *Renaissance africaine* » ou de la « *seconde libération* ». La « *nouvelle entente* » franco-sud-africaine reste fragile. Selon O. VALEE, professeur à l'Université de Western Cape, « *la France est bien loin de l'esprit et du cœur [de] l'élite sud-africaine* »⁶⁸⁶ Et pour G. MARTIN,

« *le gouvernement de Nelson Mandela, préfère maintenir ses distances avec Paris pour des raisons à la fois historiques (collaboration avec le régime d'apartheid) et politiques (survivance de pratiques néco-coloniales et patrimoniales caractéristiques de la Françafrique)* »⁶⁸⁷

Les sociétés françaises ont ainsi été écartées du fabuleux contrat d'environ 30 milliards de FF de modernisation de l'armée sud-africaine au profit des sociétés britanniques, allemandes et italiennes.

Sans grand impact sur l'Afrique non-francophone, « *la politique élargie* » de Paris ne va pas sans créer quelques couacs au sein des ex (?) « *pays du champ* ». Si le major P. BUYOYA annonce bruyamment « *la fin du pré-carré* »,⁶⁸⁸ il n'en est pas de même pour le président Omar BONGO, important relais de l'influence française en Afrique qui critique sans gangs l'élargissement des sommets France-Afrique aux non-francophones. Le président gabonais était en effet absent au sommet de novembre 1998 à Paris. Il explique lui-même les raisons de cette absence que les analystes et les observateurs n'avaient pas prévus :

⁶⁸⁵ Le sommet a réuni 49 délégations africaines, dont 25 non-francophones, 16 chefs d'Etat non-francophones sur 34. Participation non-francophones au niveau des chef d'Etat : D. ARAP MOI (Kenya), T. OBIANG NGUEMA MBOZOGO (Guinée Equatoriale), H. MOUBARAK (Egypte), J. RAWLINGS (Ghana), Y. MUSEVENI (Ouganda), J. CHISSANO (Mozambique), R. MUGABE (Zimbabwe), S. NUJAMA (Namibie), A. M. MONTEIRO (Cap Vert), M. TROVOADA (São Tome et Principe), 16 AFEWORKI (Erythée) Y. JAMMEH (Gambie), B. MPAKA (Tanzanie), A. TEJAN KABAH (Sierra Leone), C. TAYLOR (Liberia) F. MOGAE (Botswana).

⁶⁸⁶ Cité par G. MARTIN, « L'incongrue sud-africaine », *Jeune Afrique Economie*, n° 277, 14 Déc. 1998 - 3 Janvier 1999, pp. 20-23

⁶⁸⁷ G. MARTIN, *ibid.*

⁶⁸⁸ Voir P. BUYOYA « C'est la fin du pré-carré français », *op.cit.*

« Non, je n'irai pas au sommet France-Afrique, fin novembre à Paris (...) D'abord parce que je serai en pleine campagne, à dix jours de l'élection (...) Dommage, car j'aurais eu bien des choses à dire à ce sommet. Par exemple, que la substance de ces rencontres se perd. Qu'en y invitant tout le monde, on y voit des gens qui sont aussi membre du commonwealth et, qui, donc, mangent à deux râteliers, alors que nous, les francophones, ne sommes jamais conviés aux sommets du Commonwealth... »⁶⁸⁹

En tout état de cause, la situation de la politique africaine de la France semble en ce moment l'une des plus inconfortables. La réalité désormais historique est que les positions africaines de la France se sont considérablement altérées avec la conflictualisation qui perdure dans le continent. L'élargissement, dans un contexte où des forces socio-politiques nouvelles et profondes des pays du champ rejettent un certain mode de présence - néocolonial et néopatrimonial - semble une fuite en avant. Il peut même être considéré comme une reconnaissance de l'échec. La France a perdu son rang africain. Deux symboles semblent traduire cette réalité : la révision de la présence militaire française en Afrique et la demande faite aux Américains par la France de prendre la tête de l'opération militaro-humanitaire esquissée à l'est du Zaïre en 1996-1997. C'est le passage du flambeau de l'influence sous-régionale à l'unique superpuissance du monde post-guerre froide: les Etats-Unis d'Amérique.⁶⁹⁰

2) La redéfinition de l'influence des puissances régionales africaines

Les nivellements des ordres politiques internes qui ont été au fondement du renouvellement de la distribution régionale de l'influence et des pouvoirs n'ont pas seulement abouti à une modification des modalités traditionnelles d'intervention et de présence des puissances internationales occidentales en Afrique centrale. Les nivellements en cours et les recompositions subséquentes ont également vu une redéfinition des influences de ce qu'on a considéré sinon comme des potentialités du moins comme des puissances régionales africaines.

L'Afrique centrale, comme cela a déjà été souligné, s'est trouvée au centre des convoitises et des stratégies d'influence. Elle a été un terrain d'*« apprentissage de la puissance »*⁶⁹¹ de la part des Etats africains qui affichaient une ambition continentale, voire internationale. Sur le théâtre centre-africain, deux potentialités de puissance se sont le plus significativement manifestées. D'abord un pays *« révolutionnaire »*, foncièrement tiers-mondiste et anti-impérialiste, se proclamant *« Architecte de la troisième théorie universelle »*

⁶⁸⁹ O. BONGO, « On ne va pas à la chasse pour rentrer bredouille », Propos recueillis à Libreville par F. SOUDAN, *Jeune Afrique*, n° 1975, 17-23 Novembre 1998, p.28

⁶⁹⁰ J.F.MEDARD, dans un style catégorique voire même crucificateur tranche : *« La France n'est plus vraiment dans la course (...) Frustrée, ayant épuisé depuis longtemps son élan messianique, dépouillée des moyens de ses ambitions passées, elle en est réduite à des velléités, ou les gestes symboliques et les discours tiennent lieu de politique »*, in « Les avatars du messianisme français en Afrique », *L'Année Africaine* 1999, pp.17-34, p. 34

⁶⁹¹ R. OTAYEK, *La politique africaine de la Libye*, op. cit. p.220 .

voulue et conçue comme alternative au libéralisme et au communisme : la Libye ; ensuite, un « *pouvoir en puissance* », ⁶⁹² véritable géant démographique et militaire, tout aussi tiers-mondiste et anti-colonialiste ; le Nigeria. Il convient de faire mention du fait que ces deux Etats sont des « *Etats hydrocarbures* ».

a) La Libye de retour sur la scène géopolitique régionale ?

« Très ouvertement, depuis la mi-septembre [1998], le leader libyen est entré de plain-pied dans le conflit congolais, au double titre de médiateur et de partie prenante, en aidant financièrement Laurent Désiré KABILA et en recevant son adversaire, Yoweri Museveni. Cette nouvelle intervention, émanant d'un acteur qui a, en ce domaine, une longue et hasardeuse expérience, n'est pas à priori un facteur de résolution ni même de stabilisation du conflit. Mais à l'instar des autres, elle est à la fois autonome et purement africaine » ⁶⁹³

Les conflits en cours en Afrique centrale sont, pour Tripoli une conjoncture favorable pour la réinsertion de ses cartes d'influence dans le jeu sous-régional. Comme le reconnaît **Herald Tribune** KADHAFI dispose en effet d'une « *capacité de nuire au jeu américain en Afrique* ». ⁶⁹⁴ J. BESSIS écrivait déjà dans ce sens que :

« La Libye est un pays dont on parle beaucoup. Economie pétrolière, commerce Nord-Sud, relations internationales et solidarité occidentale, guerre contre Israël, crise du monde arabo-musulman, secousses au Maghreb, questions africaines impliquent la Libye » ⁶⁹⁵

Cet activisme international libyen et sa présence toujours remarquée dans ce qu'on peut à juste titre considérer comme les échiquiers fondamentaux de la politique internationale sont un vivant témoignage de la volonté de puissance libyenne. Et l'Afrique centrale a été - et reste - un terrain de prédilection d'expression de la « *tentative impériale* » ⁶⁹⁶, de « *test de la puissance* » de la Libye devenue en 1977 une « *Jamahiriya Arabe populaire et socialiste* ». La volonté de présence et d'influence de la Libye en Afrique centrale à travers les pays comme le Tchad, la RCA, le Burundi et le Rwanda ⁶⁹⁷ s'est révélée comme une véritable

⁶⁹² Cf. D. BACH et al., Nigeria, un pouvoir en puissance, Paris, Karthala, 1988, p.202 et sq.

⁶⁹³ F. SOUDAN « Kadhafi et les Américains. Le grand jeu », Jeune Afrique, N° 1994, Mars-Avril 1999, p.8

⁶⁹⁴ Herald Tribune, Jeudi 1er Octobre 1998.

⁶⁹⁵ J. BESSIS, La Libye contemporaine, Paris, l'Harmattan, 1986

⁶⁹⁶ R. OTAYEK, op. cit., p.77

⁶⁹⁷ Il convient de préciser que la Libye avait passé des accords de coopération avec l'ensemble de ces Etats.

« démonstration de la capacité de la Libye à mener malgré tout une stratégie de puissance et, surtout, à le faire en dépit de l'opposition de la France, (...) constitue le moyen de se faire enfin reconnaître comme partenaire obligé par un « grand » (...), est le test de la puissance libyenne, en fonction duquel doivent être liés les rapports ambigus entretenus avec la France »⁶⁹⁸

L'on comprend pourquoi, « sur la scène internationale, la Libye représente un cas litigieux ».⁶⁹⁹ Cela provient du fait que, dans un contexte international bipolaire caractérisé par la division du monde en sphère d'influence par les puissances centrales, toute tentative de la part d'un acteur périphérique de se créer une surface d'influence propre relevait tout simplement de la déviance et de la défiance, appelant naturellement une reconsidération radicale des relations entre les puissances centrales et ce dernier. Par ailleurs, si la Libye est perçue comme un « cas litigieux » sur la scène internationale, c'est parce que, d'une part, elle est un pouvoir révolutionnaire qui se veut l'architecte de la « troisième théorie universelle » qui renvoie dos à dos capitalisme et communisme ; d'autre part parce que le pouvoir révolutionnaire libyen s'est lui-même éclos à partir d'une certaine vision des litiges internationaux. Dans sa stratégie internationale en général et centre-africaine en particulier, la Libye, par son « *Messenger du désert* »⁷⁰⁰ - Colonel M. KADHAFI - s'est voulue le centre de propagation de certaines idées-forces : islamisme et panarabisme,⁷⁰¹ nationalisme et révolution des masses⁷⁰² ; non alignement et tiers-mondisme, reflet de l'ordre international et de sa principale modalité de hiérarchisation des Etats qui fait uniquement de la base la place convenable aux Etats africains. Pour mener à bien sa politique continentale dans un dessein d'abord essentiellement unioniste⁷⁰³, la Jamahiriya libyenne, tout en exploitant sa profondeur géostratégique de carrefour entre le Maghreb et le Machreck, son caractère dualiste arabo-musulman, va s'atteler à l'édification d'une puissance militaire à la hauteur de ses ambitions internationales. Ainsi entre 1971 et 1980, 40% des armes vendues en Afrique sont

⁶⁹⁸ R. OTAYEK, « La libye face à la France au Tchad : qui perd gagne ? », *Politique africaine*, 13, Dec. pp.65-85, p.72

⁶⁹⁹ J. DAVIS, *le système libyen. Les tribus et la révolution*, Paris, PUF, 1990, p.19

⁷⁰⁰ M. BIANGO, *Kadhafi. Messenger du désert*, Paris, Stock, 1974, 320 p.

⁷⁰¹ Dans son discours inaugural tenu 3 mois après son accession au pouvoir le premier Septembre 1969, Kadhafi déclare : « L'Islam a une vocation universaliste, il est la source de tout progrès et de toute science, il est plus progressiste que toutes les idéologies, il a défini les normes d'une société conçue au service de l'individu et de la communauté, il a découvert avant tous les autres, les principes du socialisme. »

⁷⁰² La Jamahiriya libyenne est un « Etat des masses qui repose sur l'a-étatisme, la négation de l'organisation socio-politique sous la figure étatique. Le système libyen se veut un système de districts locaux autonomes où le pouvoir central de l'Etat est aboli. Le concept fondamental du livre vert est qu'il faut abolir l'Etat, les institutions représentatives, les partis et tout autres système de loyauté qui découle de la volonté politique.

⁷⁰³ Kadhafi développe une véritable « mystique unitaire ». « On se souvient de la charte de Tripoli (27 décembre 1969) prévoyant la création d'une « fédération souple » entre le Libye, le Soudan, l'Egypte et la Syrie, de l'Union des républiques arabes - Libye, Egypte, Syrie (17 Avril 1971), de l'union « totale » Libye, Egypte (2 Août 1972), de la fusion Libye - Tunisie (Djerba, 12 Janvier 1974), de l'Alliance Algerot Libyenne (Décembre 1975), de la fusion une fois encore de la Libye et de Syrie (1er septembre 1980), de la fusion Libye-Tchad (5 janvier 1981). Cf. Ph. RONDOT, « Le Colonel Kadhafi : mythe et réalité », *Le mois d'Afrique*, n° 207, 208, Avril - mai 1983, pp. 9-20

destinées à la Libye, pour une population inférieure à un centième de l'ensemble du continent. Pendant la même période, 2/3 de l'armement en provenance de l'Union soviétique s'arrêtent en Libye, toujours dans la même période la Libye voit l'investissement de 10.954 millions de dollars dans l'achat des armes sans compter le troc armes contre pétrole avec l'Union soviétique et bien d'autres encore. A partir de 1973, KADHAFI se lance dans l'équipement nucléaire, aidé en cela par l'Union soviétique qui installe un premier réacteur dans l'ancienne base de Wheelus Fields ; l'Allemagne de l'Est se chargeant de l'installation d'un autre à Sebha, près de la frontière avec le Tchad. En 1978, des accords de coopération sont passés dans le domaine avec l'Inde ; de même que des tractations sont engagées avec le Pakistan en vue de la confection d'une « bombe islamique ». Au total, en 1985, l'armée libyenne atteint 90.000 hommes dont 60.000 pour l'armée de terre, 8500 pour l'armée de l'air, 6500 pour la marine. A cela il faut ajouter les forces paramilitaires de la légion islamique qui disposent entre autres de 7000 chars. Une récente évaluation de TSHIYEMBE Mwayila en 1990 fait ressortir 450 avions de l'air et 50 Bâtiments dont 6 s/m.⁷⁰⁴

La Libye s'est donnée les moyens d'une politique de puissance. En Afrique centrale, la politique de la Libye sera conduite suivant deux principales orientations : la réduction sinon totale du moins à sa plus faible expression de l'influence sioniste et l'érigement d'une frontière, d'un mur anti-colonial principalement contre la France qui a gardé une mainmise impériale dans ses anciennes colonies d'Afrique centrale. La Libye développe ainsi une « stratégie interstitielle » qui consiste à insérer son action entre celle de la France et d'Israël ; dans la visée fondamentale de saper les bases de la présence de ces deux Etats dans la sous-région.

Les pays d'Afrique centrale qui ont été les principaux sites de vitalité de la politique de puissance libyenne sont le Tchad, la RCA, le Burundi, le Rwanda et, hors de la sous-région le Niger et l'Ouganda. Toutefois,

*« le Tchad est devenu pour la diplomatie libyenne un enjeu aux implications politiques, stratégiques et idéologiques infiniment plus profondes (...) Un enjeu dont la maîtrise conditionne totalement la crédibilité de sa montée en puissance dans l'espace centre-africain »*⁷⁰⁵

Présence militaire pendiculaire aux côtés des factions qui se disputaient le pouvoir à N'djamana, opposition et conciliation avec la France, occupation militaire de la bande tchadienne d'Aouzou⁷⁰⁶ ont constitué les faits majeurs d'une incohérence et d'une inefficacité de la politique tchadienne de la Libye.

La RCA a été aussi l'autre terrain de manœuvre de la Libye, surtout dans ce pays dont la situation aux arrières du Tchad constituait une position stratégique de

⁷⁰⁴ Cf. J BESSIS, op. cit. , et M. TSHIYEMBE, L'Etat post colonial, facteur d'insécurité en Afrique, Paris Présence Africaine, 1990 , p.154.

⁷⁰⁵ R. OTAYEK, « La France face à la Libye au Tchad... » op.cit., p.67

⁷⁰⁶ Voir B. LANNE, tchad Libye : la querelle des frontières, Paris, Karthala, 1982, 251 p.

grande importance. Les gisements d'uranium de Boukama étaient d'ailleurs un autre sujet d'intérêt pour KADHAFI dont la possession s'était mue en obsession. En 1977 l'Empereur BOKASSA Ier se convertit en Islam, sous le nom de Ahmad Salah Eddine. Certaines sources font état de ce que l'Empereur BOKASSA Ier, au moment de son renversement, était jusqu'à proposer à la Libye les bases militaires françaises de N'délé et de Bouar à proximité de la frontière Tchado-Lybiennne.⁷⁰⁷

Le Rwanda et le Burundi sont restés, dans la géopolitique libyenne, des pays de grandes importance stratégique. Le Colonel KADHAFI a d'ailleurs visité ces deux pays en 1985. Stratégiquement, la visite a reposé sur la recherche d'un appui au conflit aiguë qui oppose Tripoli à Washington dont les intérêts géostratégiques en Afrique centrale étaient assumés par MOBUTU. De Bujumbura et de Kigali, KADHAFI appelle au renversement de ce dernier. R.OTAYEK explique les soubassements de cet appel au renversement du maître Zaïre :

« Par delà la dénonciation des sympathies « sionistes » du régime zaïrois, deux facteurs éclairent l'altitude libyenne : d'abord, le soutien apporté par Kinshasa à Hissène Habré au Tchad ; ensuite, la place centrale occupée par le dispositif stratégique français et plus largement occidental, en Afrique centrale. Le choix du Burundi et du Rwanda est très significatif de ce point de vue : il témoigne incontestablement du fait que la présence libyenne dans ces deux pays s'inscrit dans une perspective davantage centre-africaine qu'est africaine. De par leur position géopolitique d'espaces intermédiaires entre les parties centrale et orientale de l'Afrique, ces deux pays offrent un large éventail de possibilités d'action à la Libye »⁷⁰⁸

L'affaiblissement de l'Union soviétique, ancienne « alliée contestataire » de l'impérialisme occidental, suivi de son effondrement final en 1991 sera une très mauvaise affaire pour la Libye qui va devoir payer au prix fort son ralliement au « mauvais camp ». ⁷⁰⁹ Déjà, en 1986, le président Ronald REAGAN ordonne à l'aviation américaine d'entreprendre une expédition punitive à Benghazi et Tripoli. Les palais présidentiels de ces deux villes sont bombardés. L'objectif visé était l'élimination physique du Guide de la Jamahiriya.

Depuis 1988, la Libye est considérée par les puissances occidentales comme un Etat terroriste dont les ressortissants auraient participé, avec la bénédiction de KADHAFI, aux attentats des avions DC 10 UTA - qui a explosé au-dessus du Niger - et de la PANAM - qui a explosé au-dessus de Lockerbie en Ecosse. Sommé par les justices américaine, britannique et française de livrer ses ressortissants présumés auteurs de ces attentats, la Libye a pendant longtemps rejeté cette demande qu'elle estime non seulement arrogante mais contraire au

⁷⁰⁷ R. OTAYEK, *La politique africaine de la Libye*, op.cit., p.157 et sq.

⁷⁰⁸ R. OTAYEK, *La politique africaine de la libye*, op. cit., p.157

⁷⁰⁹ I. SOULE, « L'Occident contre la Libye... » op.cit.

principe général de droit international qui veut qu'un Etat n'extradie pas ses ressortissants. Face à la fin de non-recevoir opposée par la Libye à la demande d'extradition américano-britannique, ces dernières puissances ont fait voter au Conseil de sécurité la résolution 748 qui impose depuis le 05 Avril 1992 un embargo commercial, militaire et aérien contre Libye. Depuis lors, la Libye a adopté comme un profil bas dans les affaires aussi bien africaines qu'internationales. Son influence régionale s'est considérablement diminuée. Les recompositions géopolitiques régionales entamées par la chute du régime de Junéval HABYARIMANA et accélérées avec l'effondrement du mobutisme ont semblé se faire en l'absence du pays de Mouammar KADHAFI. Le chamboulement sous-régional a révélé que sur les plans militaire et diplomatique l'influence et l'ambition régionales de la Libye connaissent un moment de reflux. En tout cas le grand jeu régional qui a débuté en 1990 et qui a encore cours a semblé se faire sans la Libye. **Il est possible d'avancer l'hypothèse « l'étiage » de la politique régionale et de l'ambition messianique de la Libye.**⁷¹⁰

Mais, voilà que, à la faveur de la guerre régionale dont la RDC constitue le cadre d'expression, la Libye est de retour sur la scène de l'influence régionale. Le pays de M. KADHAFI est de retour selon ses stratégies traditionnelles de diffusion de son influence et d'imposition de la reconnaissance sinon de son leadership du moins de son ascendance et de sa grandeur : les offres de projets unionistes et l'introduction de ses pions dans les conflits sous-régionaux. Remise sur la scelle diplomatique par N. MANDELA dans sa politique de « reconnaissance des pays amis » qui ont aidé l'Afrique du Sud dans sa longue et douloureuse lutte contre « l'odieux système d'apartheid », M. KADHAFI a repris du service au niveau de la diplomatie sous-régionale. Ses projets de prédilection sont re-exhumés : les regroupements politiques. Après l'échec des politiques unionistes dans le maghreb et le machreck M. KADHAFI s'est cette fois dirigé vers le sud. Le Président libyen a proposé la création d'un regroupement sahélo-saharien qui recoupe assez fidèlement ses anciennes sphères d'influence : Niger, Tchad, en plus du Mali. Avec ces Etats, la Libye a finalement créé une Communauté Economique des Etats Sahélo-sahéliens (COMESSA). Le guide de la Jamahiriya a également repris sa stratégie d'influence du Tchad et de la RCA. M. KADHAFI est redevenu le « parrain » des présidents tchadien et centrafricain. C'est en effet à travers le Tchad et la RCA que M. KADHAFI se réintroduit dans le jeu politique en RDC. Ce sont dans les avions libyens que le Tchad a expédié ses « soldats sans frontière » en RDC. La logistique fournit à ces soldats est également lybienne. Parallèlement à la profonde pénétration de Ndjama et de Bangui en terme d'influence, l'axe Tripoli - Kinshasa est en pleine renaissance. La Chine, la Libye et Cuba sont en effet les premiers pays que

⁷¹⁰ Edifiant à cet égard est l'empressement avec lequel la Libye s'était retiré de la bande d'Aouzou après l'arrêt, défavorable à son égard, de la C.I.J. relatif au différend frontalier qui a opposé la Libye au Tchad depuis 1973. En tant que pays contestataire de l'ordre international actuel, on se serait logiquement attendu à ce que M. KADHAFI rejete l'arrêt de la C.I.J. On peut croire que c'est la conjoncture internationale qui voit le triomphe des Etats-Unis, ennemi de la Libye sur la scène internationale qui est explicatif du reflux libyen. L'expérience irakienne commandait en tout cas beaucoup de prudence de la part de la Libye.

L.D. KABILA a visité après sa conquête militaire du pouvoir. Cette première sortie internationale de L.D. KABILA indique fort bien son souci d'établir la notoriété de son pouvoir révolutionnaire. En naviguant ainsi au préalable dans une aire qu'on pourrait franchement qualifier d'anti-américaine, L.D. KABILA achève bel et bien d'établir sa carte de visite révolutionnaire. Toujours à la faveur du conflit en RDC, M. KADHAFI a marqué un autre point en faisant reconnaître son influence régionale par Y.K. MUSEVENI qui a du faire un déplacement sur Tripoli afin d'aller « *persuader le colonel M. KADHAFI de ne pas s'engager militairement dans la guerre de la RDC.* »⁷¹¹ M. KADHAFI a par ailleurs profité de cette occasion pour appeler au retrait des forces étrangères ainsi qu'à la mise sur pieds d'une force internationale. Il s'agit là d'une véritable sortie spectaculaire de l'isolement diplomatique et international dans lequel la Libye a vécu durant la décennie qui s'achève, une décennie d'embargo. Il est en effet à revenir sur les deux fait qui sont susceptibles d'être considérés comme majeurs dans le retour de la Libye sur la scène régionale africaine. D'abord la visite, à Tripoli en 1997, de Nelson MANDELA qui a du, pour la circonstance faire face à un concert de critique des milieux officiels américains.⁷¹² Ensuite l'OUA, lors de son sommet de Juillet 1998 à Ouagadougou, a en quelque sorte procédé à une réhabilitation continentale du pays de M. KADHAFI en demandant la levée immédiate et sans condition de l'embargo qui frappe ce pays depuis 1992. Le retour de la Libye sur la scène diplomatique continentale vient de connaître une consécration continentale avec le Sommet extraordinaire de l'OUA de Tripoli et de Syrte en septembre 1999. Selon le diplomate Camerounais, S.H. MOUDOUROU « *Ce fut un succès diplomatique pour le Président Mouammar Al KHADAFI, qui a ainsi pris une revanche sur l'histoire. (...) Les conclusions de la rencontre en terre libyenne ont soulevées de nouveaux espoirs pour l'Organisation de l'Unité Africaine et rallumé la flamme du Panafricanisme* »⁷¹³ Enfin, l'initiative des puissances occidentales, les Etats-Unis et le Royaume-Uni en l'occurrence, proposant le jugement des deux suspects libyens sur terrain neutre - solution intermédiaire naguère proposée par Tripoli et rejetée par ces deux puissances - semble de toute évidence conduire à une réémergence de la Libye sur la scène diplomatique internationale. Le colonel M. KADHAFI, en habile stratège, n'a pas manqué de s'inscrire dans ce profond mouvement de réémergence internationale de la Libye. Tripoli a en effet remis à la justice

⁷¹¹ Il convient de rappeler que l'Ouganda, sous le règne d'Idi AMIN DADA, était une terre d'influence libyenne.

⁷¹² Cette visite de Nelson MANDELA au pays de KADHAFI a donné lieu à de virulents échanges de propos entre Washington et Pretoria : « *Aucun Etat ne peut dicter aux autres ce qu'ils doivent faire (...), devait protester N. MANDELA aux critiques américaines. Si d'autres pays se laisse dicter leur conduite, l'Afrique du Sud, elle ne l'acceptera jamais (...). Comment les responsables américains peuvent-ils avoir l'arrogance de nous dicter notre conduite ?* » Et à l'ANC de demander, dans un communiqué du 18 Octobre 1997, « *à tous les pays, y compris les Etats-Unis, de respecter la politique internationale de l'Afrique du Sud qui est fondée sur les droits de l'Homme, la justice et la coexistence pacifique entre tous les Etats* » Cf. *Jeunes Afrique*, n° 1921, Nov. 1997, p.9

⁷¹³ S.H. MOUDOUROU, « *Multilatéralisme et Géopolitique. L'OUA après Syrte : débat autour du panafricanisme reconvoité* », *Enjeux. Bulletin d'Analyses Géopolitique pour l'Afrique Centrale*, n° 1, Oct. Déc. 1999, P. 12.

écossaise les deux suspects. Du coup les sanctions du Conseil de sécurité ont été suspendues.⁷¹⁴

Au demeurant, dans un contexte régional marqué par de profondes transmutations, la Libye redéfinit, elle aussi, son influence dans la sous-région d'Afrique centrale en particulier et sur la scène régionale et internationale globale en commençant par ses anciennes sphères d'influence. On peut à juste titre avancer que les repositionnements sous-régionaux de la fin des années 1990 se font au profit de la Libye. Ce qui ne semble pas le cas pour l'autre puissance régionale, le Nigeria, qui semble exclure définitivement l'Afrique centrale de son champ d'influence.

b) Le Nigeria définitivement en partance ?

L'aspiration du Nigeria au rôle de « *guidance* » dans une Afrique autonome a présidé à la structuration des lignes directrices de sa politique africaine en général et centre-africaine en particulier. C'est en réalité de la conscience de sa profondeur stratégique et de l'immensité de ses ressources pétrolières et humaines que se nourrit la volonté affichée du Nigeria de mettre sur pieds une espèce de doctrine de Monroe pour l'Afrique. Cette doctrine a « *pour corollaire le déclin de l'influence des pouvoirs extra-africains* ». Le Nigeria se construit alors une image de rempart de l'autonomie et de l'indépendance du continent noir meurtri par la traite négrière, pillé par le pacte colonial et humilié par le néo-colonialisme. L'ancien et nouveau président du Nigeria, Olusegun OBASANJO, l'exprimait déjà en ces termes.

*« S'il est un pays africain ou de race noire qui dispose de potentialités pour devenir une puissance moyenne en termes politiques, économiques, technologiques et militaires durant ce siècle, c'est bien le Nigeria. Et jusqu'à ce qu'une telle situation ne soit réalisée, l'Afrique ne sera pas laissée aux Africains par le monde extérieur. »*⁷¹⁵

D'où l'idée fortement répandue du Nigeria comme étant un « *pouvoir en puissance* ». Le pays, en réalité, ne manque pas d'atouts :

« Qualifié de « géant de l'Afrique », de plus puissant Etat noir du monde, la Fédération nigériane détient un certain nombre d'atouts. Le premier est sa position stratégique à la charnière du continent, en bordure de l'Atlantique, au point d'intersection de quatre axes stratégiques : l'axe nord-sud reliant la côte

⁷¹⁴ Selon le rapport du département d'Etat en date du 5 Avril 1999, les sanctions unilatérales des Etats-Unis envers la Libye ont été maintenues. Celles du Conseil de sécurité ont été suspendues et non levées car « *En vertu des résolutions de l'ONU, il reste d'autres questions à résoudre, notamment le paiement d'un dédommagement approprié, la renonciation par la Libye de son appui au terrorisme, et sa collaboration en ce qui concerne le procès* ». Cf. *Washington File. Africa French Edition*, 7 Avril 1999, p.5

⁷¹⁵ Cité par D. BACH, *Nigeria, un pouvoir en puissance*, Paris, Karthala, 1988, p.202

méditerranéenne au cour du continent, l'axe sahélien qui s'étend du Cap Vert jusqu'à la mer rouge ; l'axe guinéen qui longe l'Atlantique de la Mauritanie à la Guinée Equatoriale ; et l'axe équatorial reliant le Tchad au Congo (...) un deuxième atout est sa population estimé à 112 millions d'habitants (...), un troisième atout est la richesse en pétrole »⁷¹⁶

La tentative messianique et l'ambition de puissance de la « *plus puissante fédération noire* » se sont tout d'abord naturellement exercées sur les riverains qui ont constitués, dans le cadastre diplomatico-stratégique nigérian, le premier des « *trois cercles* » de sa politique africaine. Les riverains du « *premier cercle* » sont constitués par les Etats du « *pré carré* » français qui forment une ceinture francophone autour du géant anglophone. Le Nigeria a ainsi toujours vécu le sentiment d'un encerclement francophone. Par conséquent, la politique nigériane à l'égard de ses riverains francophones s'est d'abord élaborée dans l'ambition majeure d'atténuer l'emprise française dans les politiques nationale et internationale de ses riverains. Le Nigeria a en effet toujours vécu l'emprise française dans les politiques de ses Etats riverains comme une véritable menace. Il faut donc comprendre pourquoi

« La France est au centre de l'obsession sécuritaire du Nigeria dans ses relations avec ses voisins. C'est pour cette raison que ses militaires conçoivent la sécurité nationale en termes strictement défensifs »⁷¹⁷

Cette perception de la présence française en Afrique centrale à travers le prisme d'une menace sécuritaire a été renforcée par le soutien de la France à la succession biaffraise. Ce soutien français a entraîné avec lui ceux de certains des Etats de son « *pré carré* » à l'instar du Gabon et de la Côte d'Ivoire. En réalité la politique nigériane de la France initiée par le général Charles de GAULLE consistait à affaiblir dans la mesure du possible, sinon à faire éclater le « *géant* » d'Afrique centre-occidentale considérée comme une épée de Damoclès sur les têtes des pays « *du champ* ». Ces derniers pays considèrent de fait le Nigeria comme un voisin « *colosse* » et dangereux ; sentiment renforcé par la pression démographique, économique et militaire que le « *géant d'Afrique* » exerce sur ses voisins. C'est ce sentiment de menace permanente que ne dissipent nullement les proclamations messianiques du pays de Abdul Salami Abubakar qui motive le recours, de la part des pays francophones voisins aux alliances sécuritaires avec

⁷¹⁶ G. NICOLAS, « La Nigeria, pôle de reconstruction géopolitique ou ligne de front entre chrétiens et musulmans ? », *Hérodote*, n°65, pp. 234-235

⁷¹⁷ Voir I. SAIBOU « La problématique de la sécurité collective aux abords du Lac Tchad » Ngaoundéré, Anthropos, 1996. M. I. SAIBOU cite ce pénétrant passage du Pr. B.E. ATE qui résume succinctement la peur nigériane à l'égard de la présence militaire des pays occidentaux en Afrique : « *Nigérians have to worry about American, Israeli and French military activities in Tchad, Cameroon, Niger, Benin, Republic ... French is aiming towards a total consolidation of its hegemony in the contiguous area by a calibrated penetration of the economy of Nigeria* ».

certaines Etats qui jouissent d'une respectabilité militaire. Le recours aux alliances sécuritaires de la part des Etats qui lui sont limitrophes est également dicté par la récurrence de l'activisme nigérian dans la politique de remise en cause des frontières des territoires voisins. Le Cameroun et la Guinée Equatoriale sont les deux pays voisins du Nigeria les plus exposés à ses velléités d'expansion territoriale. Avec le Cameroun une guerre frontalière est (re)ouverte depuis 1993 est en cours.

L'activisme régional nigérian ne s'est pas limité au premier cercle de ses riverains. Le Nigeria a également fait montre de son activisme au niveau régional global. Dans ce champ géopolitique le Nigeria se situe

« dans le prolongement du mythe panafricain [ou] le gouvernement nigérian s'emploie à fortifier les acquis de l'OUA sur la base d'une vision géopolitique qui place le Nigeria au centre de son dispositif et lui confère une position de leader continental »⁷¹⁸

Il convient de souligner à cet égard que, étant donné la place importante de l'Afrique centrale au sein de l'ensemble subsaharien et dans la géopolitique globale, c'est cette dernière qui constitue le **centrepiece** de la stratégie continentale nigériane.

En effet, un regard à la fois diachronique et synchronique de la politique d'influence du Nigeria en Afrique centrale fait de son intervention au Tchad en 1979 la plus grande avancée du « géant d'Afrique noire » à l'intérieur de la sous-région. Cette intervention avait fait l'objet d'un vaste consensus tant au niveau national, régional que celui international. Tous les protagonistes de ce conflit civil approuvèrent également l'intervention nigériane, ce qui avait en quelque sorte conduit à la reconnaissance internationale du Nigeria comme puissance régionale. Dans des Etats où, jusqu'alors, les interventions militaires françaises constituaient sinon l'unique du moins la principale modalité de régulation et de stabilisation de la sous-région, on peut aisément comprendre la valeur symbolique de l'intervention nigériane dans une chasse gardée. Si l'intervention nigériane avait été soutenue et encouragée par la France qui procéda au retrait de ses troupes au moment où le Nigeria installait les siennes, donnant ainsi l'impression d'un transfert d'influence et de leadership entre la France et le Nigeria, il ne s'était pourtant nullement agi de la naissance d'un axe Paris-Lagos pour sauvegarder la paix et la sécurité en Afrique centrale. La politique tchadienne du Nigeria en concurrence avec celles française et libyenne dans le même pays avait plutôt bénéficié de l'embourbement et de l'enlisement des politiques tchadiennes de ces deux derniers pays du fait de leur trop grande implication partisane dans le conflit. Même si le début de la médiation nigériane a coïncidé avec la pénétration française de l'économie pétrolière nigériane, il reste que :

⁷¹⁸ D. BACH, « Les frontières du régionalisme. Le Nigeria en Afrique de l'Ouest », in D. BACH et al., op.cit,

« les succès enregistrés dans ce contexte consensuel par la diplomatie nigériane (Accords de Kano et de Lagos) ont contribué à affirmer l'émergence du Nigeria comme pôle d'influence régional dominant, au détriment de la Libye notamment. »⁷¹⁹

Toutefois l'intervention du Nigeria au Tchad en 1979 connaîtra finalement un échec. L'intervention a tourné court ; à peine quatre mois de présence militaire au Tchad, un cessez-le feu à peine imposé et effectivement respecté par les belligérants.

L'euphorie qui a accompagné le début de l'intervention sera finalement tempérée par le résultat très mitigé obtenu sur le terrain. Le Nigeria était ainsi confronté à l'épreuve de la puissance : plus on s'affirme puissant plus il faut le prouver et plus on tente de le prouver plus on découvre qu'on n'est pas suffisamment puissant.⁷²⁰ L'échec du Nigeria a profondément marqué sa politique de puissance hégémonique à l'égard de ses voisins francophones. Depuis lors le Nigeria s'est gardé de toute autre intervention militaire en Afrique centrale.

On peut comprendre pourquoi, les chamboulements et les retournements en cours dans la sous-région centre-africaines, contrairement au renouvellement des stratégies d'influence et au retour des hégémonies qu'ils déclenchent à l'échelle régionale et internationale, ne semblent guère émouvoir Abuja. Le pays d'Olusegun OBASANJO, il est désormais clair, a décidé de faire des conflits ouest-africains, le terrain d'affirmation de sa puissance. Depuis le retour des politiques de démocratisation et des dynamiques conflictuelles subséquentes, le Nigeria est engagé dans un processus de légitimation sous-régionale de son influence en Afrique de l'ouest. Le leadership nigérian en Afrique de l'Ouest se veut hégémonique, nonobstant le travail de sape des pays francophones de la sous-région (Côte-d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso) qui redoutent une domination anglophone. L'expédition des troupes nigérianes en Sierra Léonne et au Libéria sous le couvert de l'ECOMOG (ECOWAS Monitoring Group),⁷²¹ outre le fait qu'elle accompagne une volonté de fond de contenir les influences occidentales sur le continent, joue véritablement la fonction de légitimation de l'influence et de la puissance de la plus grande fédération d'Afrique noire. La position dominante du Nigeria au sein de l'ECOMOG est une marque incontestable de son leadership sous-régional même s'il convient de tenir compte des autres spécificités nationales à l'intérieur de la sous-région. La spécificité francophone

⁷¹⁹ R. OTAYEK « L'intervention du Nigeria dans le conflit tchadien. Heurs et malheurs d'un « nouveau centre de pouvoir », *Le Mois d'Afrique*, n° 209-210, Juin-Juillet 1983, pp. 51-66

⁷²⁰ J. NYE. *Le leadership américain ... op.cit.*

⁷²¹ Sur l'Ecomog, lire : E. NWOKEDI, *Regional Integration and Regional Security : ECOMOG, Nigeria and the Liberian Crisis*, CEAN, Travaux et Documents, n° 35, 1992. 19 p.

⁷²¹ De sérieuses dissensions sont apparues entre le Nigeria et ses partenaires francophones de la sous-région. Le président B. COMPAORE est même allé jusqu'à affirmer : « Les soldats nigériens (...) se comportent tout simplement comme une armée d'occupation. Des représentants de l'Ecomog ont carrément été placés à la tête de l'armée locale et dans les structures judiciaires (...) l'Econog outrepassa le mandat qui lui a été confié : elle ne devrait être qu'une force d'interposition et non une armée partisane » *Jeune Afrique*, n° 1988 16-22 Fév. 1999, p.18

de la sous-région se démarque de plus en plus des orientations militaires de l'ECOMOG.⁷²²

C'est, en tout cas, la vérification de l'hypothèse du recentrage africain de la diplomatie africaine, qui dessine une nouvelle répartition des sphères d'influence entre les « *grands* » du continent. C'est ce fait majeur que traduit largement la vogue de ce qu'on appelle déjà « *les nouveaux gendarmes d'Afrique* » qui agissent désormais pour leur propre compte :

*« Un José Edouardo Dos Santos, par exemple n'a pas sollicité l'aval, ni même informé l'Elysée ou la Maison Blanche de sa décision d'appuyer Sassou Nguesso et de sauver Kabila. De même Idriss Deby n'a pas consulté l'ancienne métropole coloniale lorsque, à la demande de Kadhafi - et grâce à sa logistiaque- il a dépêché un corps expéditionnaire hier à Brazzaville, aujourd'hui à Kinshasa. Sans doute doit-on se féliciter de ce qui apparaît comme un progrès : les Africains ne sont plus les harkis d'un monde riche et cynique, ils agissent par eux-mêmes »*⁷²³

Il semble ainsi se dessiner des lignes de partage des zones d'influences par les « *grands* » du continent. Le Nigeria, très actif sur la scène géostratégique Ouest-africaine reste sinon sourd du moins aveugle à l'égard de tout ce qui se déroule en Afrique centrale. Ni au Tchad toujours en guerre civile, ni au Congo Brazzaville meurtri par une guerre civile désormais structurelle est inscrite à la fois dans les institutions étatiques et dans les structures de réciprocité sociale,⁷²⁴ encore moins au Congo démocratique transformé en « *patchwork* », ⁷²⁵ le Nigeria ne s'est manifesté. Le baobab de l'Afrique centre-Ouest, qui couvre pourtant de son ombrage une bonne partie de l'Afrique centrale, semble définitivement partie de cette sous-région en ce qui concerne la stratégie militaire. Le fait symbolique de ce départ peut être l'attitude non favorable d'Abuja à l'égard de la demande de l'aide militaire formulée par L.D. KABILA au mois de mars 1999 dans sa lutte contre les rebelles fortement épaulés par Kampala et Kigali. Le Nigeria - fait marquant pour un pays qui a toujours aspiré à un rôle de « *guidance* » continentale - rechigne à l'exercice de son hégémonie militaire dans un pays africain aux inestimables atouts stratégiques, économiques et miniers. Cependant, on peut croire que la mouvance rebelle anti-KABILA diffusant un « *temps continental anglophone* », le Nigeria ne saurait s'opposer à cette dernière à partir du moment où cette mouvance reconnaît et s'interdit d'empiéter sur la sphère d'influence du Nigeria. Ce qui n'est pas le cas avec un Robert MUGABE en quête de reconnaissance dans le jeu régional de l'Afrique médiane. Dans ce sens,

⁷²³ F. KPATINDE, « Les nouveaux gendarmes » *Jeune Afrique*, n° 1969, 10-12 Octobre 1998, pp. 22-25

⁷²⁴ Voir P. YENGO, « Crise hégémonique, conflictualité ethnique et enjeux de pouvoir au Congo après la conférence nationale », pp. 395-438, in S. MAPIA (dir) *Puissance et impuissance de l'Etat. Les pouvoirs en question au Nord et au Sud*, Paris, Karthala, 1996, 466 p.

⁷²⁵ F. KPATINDE, « Les nouveaux gendarmes ... », op. cit.

l'engagement de M. MUGABE en RDC vise moins l'endiguement des influences sud-africaine et américaine dans la sous-région qu'une volonté de peser dans les stratégies américaine et sud-africaine dans le jeu régional. Le Nigeria a obtenu une reconnaissance internationale de sa zone d'influence ; d'où sa nouvelle politique de « *tourne dos* » à l'égard de l'Afrique centrale. Au total le Nigeria est en cours de restructuration de son influence et de son leadership continental. Influence et leadership militaires à l'ouest, influence « *soft* » (douce) – par la domination économique – en Afrique centrale.

3) La RDC et l'Afrique du sud : les positions continentales à venir

Les axes stratégiques et les réseaux d'influence régionaux s'organisent largement aujourd'hui autour de la situation fluide congolaise. Les équilibres tant internes des Etats que sous-régionaux se décideront globalement autour du devenir de la puissance empêtrée qu'est de nos jours la RDC. Le devenir de la RDC tient lui même à la qualité de ses relations avec ses voisins d'abord, avec les autres puissances régionales et internationales ensuite, enfin et surtout à la capacité du pays de LUMUMBA à parvenir à un impératif et nécessaire « *équilibre des tensions* » socio-politiques internes. En effet, la fuite de MOBUTU suivi de l'effondrement du Zaïre a constitué une très bonne opération pour Prétoria ; la « *renaissance du Congo* » se faisant pour ainsi dire dans la maternité de la S.A.D.C. Le président Nelson MANDELA lui-même, plus en sage-femme qu'en sage homme, ayant porté des gangs pour assister un Laurent Désiré KABILA très turbulent dans son « travail » de parturition du Congo. Malgré la patience et la tenacité de l'accoucheur, ce dernier ne put permettre la venue ou le retour au monde dans l'amiable et dans la sécurité de la République Démocratique du Congo. Mais en réalité, les gains symboliques et matériels de l'Afrique du sud furent largement au-dessus des heurts et des malheurs. La RDC, dès ses premiers pas, bouda la CEEAC inféodée globalement au néocolonialisme français pour entamer son insertion dans l'économie continentale et mondiale au sein de l'espace économique sud-africain ; l'axe Prétoria-Kinshasa se dessinant alors comme la locomotive future de la communauté. L'Afrique du sud profita pour s'incruster dans la rente aurifère et diamantifère congolaise.

Cependant, le retour de la guerre en RDC en août 1998 est porteur de restructurations et de revirements eu égard à l'extrême diversité des lectures du conflit par presque tous les Etats naguère solidaires sur la nécessité d'un renouveau politique dans ce qui était alors le Zaïre. Il y avait même eu comme une division internationale des tâches. Le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, l'Angola fournissaient logistique et soldats tandis que le leader charismatique sud-africain investissait tout son prestige dans l'affaiblissement et la délégitimation internationale de MOBUTU. Les logiques actuellement en œuvre ainsi que les positions défendues, pour peu conciliables qu'elles soient, devraient probablement conduire à une révision des positions sud-africaines tant en RDC

que dans l'ensemble de la sous-région. La RDC, en retour, devrait acquérir de nouvelles positions continentales.

a) L'Afrique du sud entre non interventionnisme et affirmation de la puissance : un pendicularisme stratégique défavorable (?)

« En fait, en raison de sa puissance, l'Afrique du sud est confrontée au dilemme suivant : ou bien elle intervient activement dans les conflits africains pour la plus grande satisfaction du lobby militaro-industriel qui voit ainsi son influence renforcée, et dans ce cas, elle sera accusée d'être, comme l'Afrique du Sud de l'apartheid, une puissance interventionniste, voire hégémonique ; ou bien elle met en œuvre une diplomatie tranquille, faite de prudence, et de réserve, et, dans ce cas, elle sera accusée, au mieux d'indifférence aux malheurs de ses frères et au pire de trahison »⁷²⁶

La fin de « l'odieux système d'apartheid » a eu pour corollaire la renaissance continentale et internationale de l'Afrique du Sud. Le rôle de « guidance » qui lui revenait de *facto* mais qu'elle n'a pu assumer à cause de son isolement continental et de son déclassement moral international pour cause de l'idéologie du « développement séparé des races », est aujourd'hui incontestablement accordé à Nelson MANDELA. Ce dernier, lors de son accession à la présidence sud-africaine en 1994, a d'ailleurs fait remarquer que l'Afrique du Sud ne pouvait échapper à « sa destinée continentale ». ⁷²⁷ Le moins qu'on puisse dire aujourd'hui après quelques années de mise en pratique de cette politique extérieure est que cette dernière n'est sûrement pas révolutionnaire même s'il convient de reconnaître en celle-ci de changements en profondeur. D'abord l'armée n'est plus au cœur de la conception et de la mise en œuvre de la politique à l'extérieur des frontières. ⁷²⁸ De même la formule de la création et de l'entretien d'un climat d'insécurité chez les voisins comme mode idoine de maintien de l'ordre et de la sécurité à l'intérieur est désormais désuète. L'Afrique du sud s'est dotée de nouveaux fondements de l'action extérieure dont les plus cardinaux sont : le développement économique, la paix et la sécurité régionale, la promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et de la justice internationale, la « Renaissance africaine » comme mode d'insertion de l'Afrique dans le système international au XXI^e siècle. L'Afrique du sud se construit, au total, beaucoup plus en un pôle de sens qu'en pôle militaire.

En effet, malgré l'affirmation de la prédestination africaine de l'Afrique du sud, le plus puissant au sud du Sahara semble être tombé dans un dilemme diplomatico-stratégique qui le fait osciller entre engagement et distanciation en ce

⁷²⁶ P.F. GONIDEC, « Afrique du Sud : une nouvelle politique extérieure ? », *Afrique 2000*, n° 27/28, Avril-Octobre 1997, p.135.

⁷²⁷ Cité par G. MILLS, « L'Afrique du Sud et l'Afrique australe », *Le Courrier*, n° 135, Sept. Oct. 1995, p.60

⁷²⁸ Cf. Ph. H. FRANKEL, *Pretoria's Pretorians : Civil - Military Relations in South Africa*, Cambridge, C.U.P. 1984

qui concerne les déchirements régionaux étincelants, complexes et diffus. Néanmoins le pays de Nelson MANDELA reste, malgré tout le noyau de la sécurité commune en Afrique australe et, au-delà, dans l'ensemble de l'« Afrique médiane ». L'Afrique du sud, qui retrouve en 1994, la fraternité continentale et l'amitié internationale avec les élections multiraciales qui ont porté le leader historique de l'ANC au pouvoir, devra ainsi se charger du « fardeau africain » ; cela d'autant plus que

*« L'Afrique du sud est incontestablement l'Etat le plus puissant de l'Afrique australe. Elle peut à ce titre, se faire entendre au plan international et exercer une certaine influence déterminante sur la destinée de la région »*⁷²⁹

Selon les données que fournissent P.J. Mc GOWAN et F. AHWIRENG-OBENG, il ressort que l'Afrique du sud, de par son commerce, ses infrastructures de transport, de développement, de communication représente à partir de 1993 environ 80 % de l'économie continentale⁷³⁰. Selon L. SINDJOUN et P. VENESSON

*« le produit national brut de l'Afrique du sud est quatre fois plus important que les produits bruts combinés des dix autres pays d'Afrique australe, y compris la République du Congo et la Tanzanie »*⁷³¹. On note également que l'économie la plus importante de la région après celle sud-africaine, l'économie zimbabwéenne est deux cents fois inférieure à celle de l'Afrique du sud. Les deux premiers auteurs parlent ainsi de la « *South Africa as a Semi-Peripheral Power* » tandis que les deux derniers parlent pour leur part de l'Afrique du sud comme « *une puissance intégrée dans la région* ».

Pourtant, malgré ce statut de « *superpuissance* » régionale - le pays a une capacité de frappe jusqu'à Douala (Cameroun) - l'Afrique du sud tente toujours de se montrer très discrète lorsque la question ou bien la nécessité de jouer le rôle de « *gendarme régional* » qui lui revient s'impose. Il s'avère plutôt que Pretoria se refuse à tout leadership coercitif reposant sur la puissance militaire.⁷³² Si

⁷²⁹ G. MILLS, op.cit. p.54

⁷³⁰ cf. F. AHWIRENG-OBENG and P.J. Mc GOWAN, « Partner or Hegemon ? South Africa in Africa », Part One and Part Two, *Journal of Contemporary African Studies*, n° 16, 1, 1998, pp. 5-48 et n° 16, 2, 1998 pp. 165-195.

⁷³¹ L. SINDJOUN et P. VENESSON, « Unipolarité et intégration régionale : l'Afrique du sud et la renaissance africaine », Papier présenté à la table ronde n° 3 « Les intégrations régionales », 6^e Congrès de l'Association Française de Science Politique, Rennes, 28 Septembre, 1^{er} Octobre 1999, 44 P., P. 27

⁷³² C'est ce que rappelait encore en 1997, Barbara MESEKELA, ambassadeur de l'Afrique du Sud à Paris : « La politique étrangère de l'Afrique du Sud est entrain d'être façonnée et modelée en fonction des besoins et des priorités de notre pays. Les priorités auxquelles le gouvernement sud-africain doit faire face sont les suivantes : 1) la consolidation de notre démocratie, 2) la croissance et le développement, 3) la réconciliation. Ces priorités sont reflétées dans la formulation de notre politique étrangère. En fait elles pourraient être considérées comme les forces qui guident nos relations étrangères (...). La formulation de la politique et de l'exécution de la stratégie en ce qui concerne nos relations avec les autres Etats africains sont donc également guidées et poussées par cette exigence fondamentale de stabilité qui, nous le croyons, concorde avec celle de nos voisins et du reste de l'Afrique », *La lettre diplomatique*, n°39, 2^e trimestre 1997, pp. 4- 16, p.7

l'Afrique du sud se montre très réservée dans ses interventions militaires régionales, cette attitude se veut en grande partie une réponse à la politique de prudence de ses voisins relativement plus petits et plus faibles qui n'entendent pas donner un droit à l'Afrique du Sud, - fut-ce sous le couvert de la sécurité régionale - de saper leur souveraineté nationale. Par ailleurs l'attitude réservée sud-africaine trouve son fondement dans l'idéologie de la réconciliation nationale que Nelson MANDELA tente d'exporter à l'extérieur des frontières sud-africaines. Dans un contexte régional conflictuel et marqué par une forte promotion du « *Hard power* » l'Afrique du sud oscille pour l'instant entre engagement et distanciation. La distance militaire prise par rapport aux conflits sous-régionaux va de paire avec un intense engagement au niveau diplomatique. Toutefois, il convient de reconnaître que le président Nelson MANDELA, qui avait opéré une distanciation stratégique et tactique au lendemain de son arrivée au pouvoir - pour dissiper les craintes légitimes des voisins - est entrain d'étendre progressivement son influence en intervenant dans les conflits sous-régionaux et en élargissant son champ de coopération économique. C'est le processus, progressif, de continentalisation de ses intérêts.

Sur le plan militaire, nonobstant les atermoiements du départ, l'Afrique du sud est désormais présente sur la scène militaire et diplomatique de sa zone d'influence. On a donc commencé à relever dans cet activisme une volonté affichée de Pretoria de participer au maintien de la paix dans la sous région ; ce qui conduit à une expression de la puissance.⁷³³ L'Afrique du sud se trouve ainsi dans une situation de gardienne de la paix et de la sécurité régionale. Ainsi par exemple, la mobilisation de la diplomatie sud-africaine dans la recherche d'une solution négociée à la crise zairoise reposait, de la part des stratèges de Pretoria, sur la conviction selon laquelle une déstabilisation du géant de l'Afrique centrale aurait nécessairement des répercussions néfastes sur les pays de la S.A.D.C. sur lesquels l'Afrique du sud exerce une forte influence politico-économique. En outre il s'est agi aussi pour l'Afrique du sud de commencer à assumer ses responsabilités continentales.

« L'Afrique du sud, note F. CHAMBON, n'avait pas ménagé sa peine pour que ses efforts de médiation soient enfin récompensés. L'Afrique du sud semble bien décidée à jouer jusqu'au bout le rôle prépondérant qu'elle a enfin choisi d'assumer dans les

⁷³³ Lors de la première crise de Lesotho en 1995, l'Afrique du sud a participé à l'effort de médiation aux cotés du Botswana et du Zimbabwe, mais elle a finalement opté pour le blocus en vue de faire pression sur cette nation enclavée plutôt que pour l'intervention militaire envisagée par ses partenaires. De même en Octobre 1998, lors de la deuxième crise qui a débouché sur des émeutes et une véritable mutinerie, l'Afrique du sud et le Botswana sont encore une fois de plus intervenus pour rétablir la paix, la sécurité et les autorités politiques légitimes. De même en 1994, au Mozambique, lorsque la Renamo s'est retirée de l'élection, l'Afrique du sud est rapidement intervenue au plus haut niveau diplomatique pour éviter une crise aux conséquences dramatiques. cf. G. GONCALVES, « En quête d'une sécurité commune » *Le courrier*, n° 153, Sept. Déc. 1995

*affaires du continent africain à l'occasion de la crise zaïroise »*⁷³⁴

L'effacement de Mohamed SHANOUN, envoyé spécial des Nations-Unies lors des pourparlers en vue d'une gestion pacifique des issues finales avec Kinshasa - dont la rencontre de l'Outeniqua entre KABILA et MOBUTU constitue le sommet - est très significatif à cet égard. Malgré « l'affront » subit par Nelson MANDELA de la part de L.D. KABILA dont « *le mot cessez-le feu ne fait pas partir du vocabulaire* » selon les aveux de MANDELA lui-même, l'échec de la médiation mandélinienne et l'entrée victorieuse des troupes de KABILA à Kinshasa le 17 mai 1997 peu après la fuite de celui qui, devant la débandade des lignes de défense des F.A.Z. face l'avancée rebelle se proclamait toujours « *léopard* », l'influence de Nelson MANDELA restait considérable en RDC. De l'avis même des nouvelles autorités de la R.D.C., Nelson MANDELA avait bien tenu son rôle d'empêcheur de bain de sang à Kinshasa, lequel bain de sang aurait sans doute marqué négativement la prise de pouvoir de Laurent Désiré KABILA. Il est maintenant clair que c'est Nelson MANDELA qui a persuadé MOBUTU à s'enfuir⁷³⁵ ; c'était d'ailleurs le sujet n°1 de la négociation de l'Outeniqua du 7 février 1997 si l'on tient compte du fait que, l'avis même de MANDA MOBUTU - « (...) *les vrais acteurs de cette guerre, Museveni, Kagame, Dos Santos, les Américains n'étaient pas là. Nous étions spectateurs d'un match de tennis qui se jouait ailleurs* »⁷³⁶

Ce n'est pour autant pas dire que Nelson MANDELA n'était qu'un médiateur-écran. Une esquisse du code opérationnel du prisonnier de conscience le plus célèbre de cette fin de siècle révèle qu'il fait du consensus et de la réconciliation les voies royales de résolution des différends. Le président sud-africain a donc toujours tenté une exportation de son mode de gestion et d'équilibre des tensions internes : « *Vérité et Réconciliation* ». Il s'agit là vraisemblablement d'un langage ésotérique pour un irréductible rebelle qui n'avait même pas cru bon de se joindre à la conférence nationale souveraine de son pays voulue et conçue de la part de tous comme une tribune cathartique de tous les maux nationaux et une instance génitrice de pouvoirs nouveaux.⁷³⁷ Pour Laurent Désiré KABILA, la « *résolution hobbesienne* » des conflits, c'est-à-dire la victoire par les armes était l'unique option. La victoire ainsi obtenue s'est avérée très précaire eu égard au retour de la guerre en août 1998.

La guerre qui fait son retour au Congo démocratique le 2 août 1998 a pris les mêmes trajectoires et caractères que celle de novembre 1996-mai 1997. Les

⁷³⁴ F. CHAMBON, « L'Afrique du sud dans le concert diplomatique des « Grands », *Le monde*, n° 16258, 6 mai 1997.

⁷³⁵ MANDA MOBUTU affirme à ce propos que « ... je crois que (...) Mandela et sans doute les Américains, voulaient éviter que Mobutu soit tué lors de la prise de Kinshasa. Il fallait donc qu'il s'en aille. Comment l'en convaincre ? Sur l'Outeniqua, c'était le problème numéro un. Mandela nous a pris à part, nous les enfants, pour nous demander de faire pression sur notre père en ce sens », Interview, *Jeune Afrique*, n° 1940, 17 Mars 1998, p.20

⁷³⁶ Ibidem

⁷³⁷ Sur les conférences nationales lire F. EBOUSSI BOULAGA, *Les conférences nationale en Afrique, Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993, 229 p.

mêmes acteurs sont revenus sur scène, avec un KABILA désormais « *pire que MOBUTU* » et sommé de se retirer « *sans condition* » du pouvoir. Les soutiens régionaux de la rébellion étaient à peine entrain de vouloir se redessiner autour du noyau dur ougando - rwandais lorsque, de façon non attendue, le Zimbabwe se prononça avec vigueur pour un soutien militaire à KABILA jugé « *légitime* ». Le Zimbabwe a entraîné dans son sillage la Namibie et intéressé dans un premier temps la Tanzanie qui plus tard, se rallia à MUSEVENI. De même l'Angola, après un temps de recul et d'observation pour certainement connaître des griefs, des acteurs rebelles et de leurs parrains, des activités et des sympathies de cette dernière à l'intérieur de son territoire, décida de sauver *in extremis* le régime de L. D. KABILA.

La guerre au Congo de L.D. KABILA semble ainsi porteuse d'un « *Yalta* » sous les tropiques ; avec ses deux principaux blocs : le bloc des légitimistes qui participent à « *l'effort régional d'appui aux autorités congolaises* » et le bloc de ceux qui défendent leurs propres « *intérêts nationaux* » en RDC ; c'est-à-dire le bloc de ceux qui soutiennent la rébellion. On utilise « bloc » dans un sens mou ; compte tenu du fait qu'il nyapas ici de super-puissance qui dissuade à l'extérieur et discipline à l'intérieur. Mais la bipolarisation de la région laisse aussi apparaître des neutres et surtout des non-alignés qui rejettent l'extrémisme militaire des blocs en conflit pour appeler à une solution politique négociée, globale et durable du conflit. Ce faisant les non-alignés de la bipolarisation guerrière en R.D.C., tout comme ceux du Yalta de la guerre froide se posent en facteur de paix. A la tête de ce groupe se trouve l'Afrique du sud de Nelson MANDELA.

C'est justement le choix du non-alignement militaire et le parti pris pour la négociation multisectorielle, transnationale et régionale globale qui conduit automatiquement à la non condamnation des factions en conflit ; y compris l'agression ouverte de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi. La condamnation est en effet délicate pour un Etat comme l'Afrique du Sud qui préconise un mode négocié et pacifique de construction d'une paix durable en R.D.C. Si cette position est en effet recommandable et logique pour le rôle de médiateur que l'Afrique du Sud n'a pas renoncé à jouer entre KABILA et la rébellion, pour la simple raison qu'elle offre une neutralité certaine et donc une transcendance à l'égard des belligérants, il convient néanmoins de reconnaître que pareille position est on ne peu plus susceptible et à priori inefficace dans un contexte d'exaltation et de la force militaire et de sa considération comme l'instrument idoine de gestion et de résolution des crises. Aussi, de la part des autorités politiques de la R.D.C., la position de Nelson MANDELA est apparue comme un subterfuge, comme le masque d'un certain parti pris qui se donne pourtant à voir. D'ailleurs il est de notoriété universelle que dans un contexte de jeu à somme nulle comme celui de la guerre régionale qui se déroule au Congo-Kinshasa, qui ne condamne pas la rébellion ou bien qui ne reconnaît pas l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi comme des agresseurs est de connivence avec les artisanants de la chute du régime de L.D. KABILA. C'est dans ce contexte que l'Afrique du sud est fortement soupçonnée par Kinshasa de jouer le jeu régional rwando-ougandais

sous le couvert de quelques populations congolaises de « *nationalité douteuse* ». ⁷³⁸ C'est le même soupçon voire la même conviction chez le zimbabwéen R. MUGABE qui n'a pas été loin de taxer son homologue sud-africain d'« *hypocrite* ». « *Personne n'est obligé d'aider la R.D.C., devait marteler R. MUGARE lors du sommet de la S.A.D.C. des 18 et 19 décembre 1998 à Harare, mais ceux qui veulent rester en dehors doivent se taire à propos de ceux qui veulent aider* » ⁷³⁹

De toute évidence, la politique actuelle sud-africaine de neutralité militaire annonce déjà des conséquences assez néfastes sur l'avenir de l'influence de ce « *puissant pays* » en R.D.C., cette influence pourrait même être réduite à la portion congrue si le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie parvenaient à chasser militairement le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi de la R.D.C.

La guerre en cours n'a pas seulement diminué l'influence sud-africaine en RDC et menacer ses intérêts miniers dans ce pays dit « *scandale géologique* ». La guerre de la RDC s'est déjà érigée en vecteur de la contestation du leadership et l'Afrique du sud dans la région. Même s'il convient de reconnaître que le leadership sud-africain ne s'est lui-même jamais voulu hégémonique, il convient de reconnaître que les logiques et les stratégies en cours dans la guerre congolaise constituent un « *coup* » symbolique et géostratégique réel pour l'Afrique du Sud qui se sent défiée au sein de son espace naturel d'influence qu'est l'Afrique australe d'abord et par extension l'Afrique orientale. Dans l'état actuel de la conjoncture régionale, Robert MUGABE s'est déjà posé en principal challenger de Nelson MANDELA et en véritable champion de la ligne contestataire du leadership sud-africain qui semble se résumer paradoxalement, à quelques exceptions près, à l'ancienne « *ligne de front* ». Les pays, qui ont souffert de la lutte anti-apartheid en servant de terre d'exil des militants de l'A.N.C. et de bases arrières pour ses combattants, se disent aujourd'hui surpris du manque de reconnaissance de la part de Prétoria. Aussi c'est sans surprise de la part des observateurs avertis des dynamiques politiques sous-régionales que

« l'Afrique du sud a été prise de court par le Zimbabwe contestant ouvertement le leadership régional de Nelson MANDELA(...) Pretoria a aussi été surprise par l'attitude de la Namibie, qui a manifesté son indépendance par rapport au tuteur sud-africain en envoyant un contingent et des armes aux côtés des forces loyales à Kinshasa » ⁷⁴⁰

⁷³⁸ Terme désignant les populations Banyamulengue ; populations congolaises d'origine rwandaise.

⁷³⁹ Cité par P. TRIAY-KONE, « Dissensions à la SADC » *Jeune Afrique Economie*, 31 Août - 13 Sept. 1998, p.97

⁷⁴⁰ Ph. TRIAY-KONE, « SADC. L'échec de la diplomatie sud-africaine », *Jeune Afrique Economie*, n° 271, 14 sept - 04 Oct. 1998, p.33. Pour en savoir un peu plus sur cette rivalité entre MANDELA et MUGABE, lire MWAYILA TSNIYEMBE, « Ambitions rivales dans l'Afrique des Grands Lacs », *Monde diplomatique*, Janvier 1999. Cette rivalité remonte en effet « au temps de la guerre froide, alors que l'A.N.C. était soutenu par l'Union Soviétique, l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU) de M. Robert MUGABE l'était par Pékin. Et la ZANU soutenait en Afrique du Sud, le Congrès panafricain, qui disputait à l'ANC le leadership de la lutte contre l'apartheid. Depuis sa libération en 1990, M. NELSON MANDELA faisait de l'ombre au Président Zimbabwéen

Somme toute, la guerre du Congo démocratique a déjà des répercussions régionales qui s'avèrent déterminantes pour l'avenir de l'influence sud-africaine dans la région. La stabilisation et la consolidation de son leadership sont également mises en jeu. La bipolarisation de la sous-région, dont la rencontre Harare des 18 et 19 août tient lieu de « *Yalta* », est un véritable défi pour les positions continentales à venir de l'Afrique du sud.

Les positions continentales à venir de la république sud-africaine dépendront largement des restructurations de la politique africaine. Ces restructurations sonnent aujourd'hui comme un impératif catégorique au regard de la complexité des dynamiques régionales en cours. La politique africaine de Prétoria exige un renouvellement de ses fondements, de ses orientations mais surtout de ses modalités d'intervention dans le désordre politique, économique et militaire qui caractérise la sous-région. La thèse de la projection hégémonique de l'Afrique du sud dans sa périphérie, thèse fortement répandue lors de l'accession de Nelson MANDELA à la présidence sud-africaine, est aujourd'hui battue en brèche. Au fondement de ce fait saisissant, l'idéologie de la réconciliation que Nelson MANDELA tente d'exporter à tout prix alors qu'il ne s'agissait d'une technologie adéquate d'équilibrage des tensions et des rancœurs politiques purement internes à l'Afrique du sud. Comme le souligne bien P. VALE,

« La tendance de l'Afrique du sud à proposer des gouvernements d'union nationale comme seule solution aux problèmes qui existent dans un pays comme le Congo démontre qu'il y a quelque chose de fondamentalement bancal dans notre stratégie politique »⁷⁴¹

La politique étrangère sud-africaine, surtout en ce qui concerne le continent noir, n'est pas encore véritablement dessinée. Celle qui est appliquée depuis l'accession du pays de Nelson MANDELA à la fraternité continentale et à l'amitié internationale en 1994 ne représente véritablement aujourd'hui qu'un premier balbutiement. L'Afrique du sud entend toutefois conduire une politique de puissance en douceur en faisant du développement, de la paix et de la sécurité, de la démocratie et des droits de l'Homme les fondements de sa politique étrangère. C'est dans cette logique que Nelson MANDELA a décliné l'offre faite à l'Afrique du Sud par les Etats-Unis de participer à la création d'une « *African Crisis Response Force* ». N. MANDELA a en effet opposé sa préférence pour une participation de l'Afrique du sud à la mise en oeuvre des décisions de l'OUA concernant la création d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Dans la même logique, N. MANDELA a préféré aux opérations de rétablissement et de maintien de la paix de l'ONU, la mise en

qui avait été jusque là l'un des chefs de file des pays de la ligne de front opposés au régime de discrimination sud-africain », C. WAUTHIER, « L'Afrique du Sud se prépare à l'après-Mandela », *Le Monde diplomatique*, n° 540, Mars 1999, pp. 10-11

⁷⁴¹ Cité par TRIAY KONE, « SADC, l'échec... » op. cit., p.33

œuvre des moyens pour l'action préventive.⁷⁴² En réalité l'Afrique du sud semble faire là dans une confusion de registre et d'échiquier. Car si la fin de la guerre froide a consacré les échiquiers de la démocratie, des droits de l'Homme, du développement comme étant ceux à travers lesquels allait prioritairement s'exprimer la puissance et le leadership, les contradictions et les dynamiques africaines post-bipolaires ne se sont pas inscrites dans ce nouveau cadre. L'Afrique a maintenu l'argument militaire comme principal atout d'attestation de la puissance et du leadership.

Le pays de N. MANDELA se doit donc d'investir l'échiquier du « *Hard power* ». Et sur ce registre militaire sur lequel se joue les recompositions de la puissance africaine post-transitionnelle, la capacité militaire sud-africaine ainsi que son professionnalisme dans les interventions coercitives doivent encore s'éprouver. On sait que « *le lobby militaire verrait volontiers l'Afrique du sud intervenir dans ce domaine, où leur expérience de maintien de la paix pendant la période de répression contre les mouvements de libération pourrait être utile* »⁷⁴³ Il appartient à Nelson MANDELA de donner le feu vert. Dans un contexte de contestations de son leadership diplomatique par les voisins qui se sentent menacés,⁷⁴⁴ le registre militaire reste celui à travers lequel N. MANDELA pourrait et devrait reconstruire son prestige personnel fortement sinon durablement ébranlé par les événements du Congo démocratique. L'Afrique du sud se doit, si elle ne veut pas seulement rester l'économie dominante de la sous-région, de développer une politique de puissance en matière surtout de préservation de la paix. Si l'Afrique du sud de demain entend rester le bastion de la « *Renaissance africaine* », elle ne doit plus être seulement le baobab à palabre dans un contexte de forte décadence des valeurs irénologiques. Le pays de Nelson MANDELA ou son successeur T. MBEKI se doit de se vêtir du treillis de gendarme de la paix et porter la « *Kalachnikov* » de l'entente et de la solidarité sous-régionale. A commencer par le Congo démocratique.⁷⁴⁵

b) La RDC et la puissance : quel avenir ?

La question ne manque sans doute pas d'intérêt pour un pays qui s'est affirmé doté, de par la « *nature* », d'une « *vocation africaine* » suivant une pareille rationalisation :

*« la vocation africaine du Zaïre, en effet, peut-être définie comme un appel spécifique adressé à ce pays par la nature afin d'accomplir une mission déterminée dans la vie politique des Etats du continent »*⁷⁴⁶

⁷⁴² Lire Bulletin de l'Afrique du sud, n° 239, 16 Octobre 1996

⁷⁴³ P.F. GONIDEC, « Afrique du sud : une nouvelle... » art. cit., p.134

⁷⁴⁴ Cf. J.P. LANGELLIER, « Le géant sud-africain inquiète ses voisins », Le monde, 27 Janvier 1996

⁷⁴⁵ Sur les capacités militaires de l'Afrique du sud, cf. P. BATCHELOR et S. WILLET, Disarmement and Defense Industrial Adjustment in south Africa, New York, Oxford University Press, 1998, pp. 113-140.

⁷⁴⁶ P.F. YEZI, « Exigences fondamentales de la vocation africaine du Zaïre », Problèmes sociaux Zaïrois, (118-119), Sept. Déc 1977, p.23

L'époque de la recherche d'une légitimité rationnelle à l'idéologie de la prédestination continentale du Zaïre a coïncidé avec un vaste mouvement national de célébration du « *puissant zaïre* » en tant que centre de stabilisation et lieu de commande du continent noir. En conséquence le Zaïre était promu au statut de puissance régionale qui devait remplir une mission naturelle de « *guidance* » continentale. Dans son discours du 4 septembre 1973 aux Nations-Unies, discours « *révolutionnaire et nationaliste* » tout à la fois, le président MOBUTU, reprenant une image de Frantz FANON, présentait l'Afrique comme « *un revolver dont la gâchette est placée au Zaïre* ». Dans le même ordre d'exaltation de la profondeur stratégique du Zaïre, le président Léopold Sédar SENGHOR, au cours d'une visite au Zaïre en 1969, déclarait à la grande satisfaction du maréchal MOBUTU que « *celui qui est maître au Congo (Zaïre) est sans contexte maître de l'Afrique* »⁷⁴⁷ Cette construction continentale du pays de MOBUTU en « *heartland* » africain est au fondement de la tendance du zaïre

« à toujours croire qu'il pouvait s'imposer en Afrique centrale comme puissance dominante et jouer un rôle de premier plan dans l'organisation de l'Afrique et dans la lutte du tiers-monde pour son indépendance économique »

L'époque du « *Zaïre et de la puissance* »⁷⁴⁸ est également celle de l'exaltation de l'Authenticité comme messianisme idéologique zaïrois. Cependant, près de quatre décennies après l'élaboration tonitruante de la politique de puissance, le géant de l'Afrique centrale est paradoxalement entré dans une trajectoire de désétatisation qui l'a finalement conduit à la morgue de la puissance. La politique de puissance s'est retournée en chaos structurel, en anarchie organisationnelle et a conduit au déclenchement de « *conflits pauvres* » de pouvoir et/ou de légitimité. Ces conflits ont à leur tour fait le lit des interventions extérieures négatrices de la souveraineté du « *puissant Zaïre* » qui est ainsi devenu le maillon le plus faible et le plus fragile de la chaîne étatique sous-régionale. Suivant une certaine grille de lecture,

*« cette situation de faiblesse est paradoxalement le résultat d'une politique de puissance, pratiquée aussi bien à l'égard d'Etats africains qu'à l'égard de grands Etats occidentaux »*⁷⁴⁹

L'affaiblissement du Zaïre redevenu en 1997 République Démocratique du Congo, s'avère d'ores et déjà inscrite dans la très longue durée ; au regard de la complexité et de la profondeur de la fracture politique, économique et sociale que connaît ce vaste territoire qui n'a besoin que d'un minimum d'organisation et de

⁷⁴⁷ Les deux propos sont rapportés par S. CAMARA, « La Zaïre et la puissance », *Le mois en Afrique*, n° 203-204, Déc. 1982 - Jan. 1983, p. 18

⁷⁴⁸ Ibidem

⁷⁴⁹ S. CAMARA, art. cit., p. 23

« bonne gouvernance » pour sortir de « la raque de l'histoire continentale » de cette fin de siècle. De sa « vocation de puissance régionale » africaine pourtant fondée sur des atouts concrets, la RDC est devenue de nos jours ce que les géopoliticiens nomment un « patchwork » ou encore tout simplement le vaste terrain du « jeu de puissance régionale ». Selon les propos d'un universitaire sénégalais rapporté par le *Journal Jeune Afrique Economie*, « la patrie de Kabila n'est pas un pays mais un véritable patchwork, un champ de bataille où s'affrontent des soldats venus de partout et de nulle part »⁷⁵⁰

Dans un contexte où l'interventionnisme n'est pas d'abord un altruisme, mais dicté par les appetits et les intérêts multiformes des Etats interventionnistes, il est à douter de la capacité de la R.DC de redevenir dans un avenir raisonnable, une puissance autonome. La souveraineté du géant territorial de l'Afrique centrale, aujourd'hui presque annihilée par la présence des troupes des armées étrangères sur son territoire, devrait encore pour longtemps rester sinon limiter du moins étroitement contrôlée. La transformation du Congo en terrain d'affrontement des réseaux régionaux d'influence en gestation dans l'Afrique médiane, ainsi qu'en surface d'attestation et de légitimation de la supériorité militaire de tel ou tel Etat, outre le risque ou bien même la conséquence d'une guerre interafricaine qu'elles ont déjà occasionnée, pourrait également conduire à une remise en cause de l'intégrité territoriale de ce pays. Néanmoins, la situation, pour peu dangereuse pour la partition du Congo qu'elle paraît être au regard du fait que l'ensemble des grandes puissances ainsi que l'OUA se sont déjà prononcés pour l'intégrité territoriale du pays de L.D. KABILA,⁷⁵¹ ne resta pas moins explosive et préoccupante quant au contrôle effectif de la totalité du territoire congolais par les autorités de Kinshasa. Pour l'instant la RDC vit une partition de fait avec la mouvance ougando-rwandaise qui affirme contrôler 40% du territoire national congolais. La situation est en réalité plus éclatée qu'on ne la présente souvent.

Ainsi l'Est, c'est-à-dire l'ensemble de Katanga, est aux mains de Kigali et de Kampala via les rebelles banyamulenge. Ces dernières capitales ne se privent pas de l'exploitation d'immenses ressources qui s'y trouvent. L'Ouest du pays se conforte dans la coupe des nouveaux alliés de KABILA ; c'est-à-dire les Angolais et les Zimbabwéens. Toujours à l'Ouest l'UNITA de J.M. SAVIMBI a gardé le contrôle du large espace transfrontalier congolo-angolais. Dans l'équateur, une nouvelle rébellion est née et contrôle sa part de territoire et de ressources. Il semble alors qu'on soit relativement éloigné de la « renaissance du Congo » que L.D. KABILA a prétendu incarnée. Cet homme, surgie de « maquis gavaristes trentenaires » s'était affublé de la figure emblématique de sauveur et de libérateur et promettait aux populations congolaises ainsi qu'à la communauté internationale toute entière de faire de l' « interminable dictature mobutiste une

⁷⁵⁰ F. KPATINDE, « Afrique. Les nouveaux gendarmes », op. cit., p.22

⁷⁵¹ Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1234 du 9 avril 1999, « Réaffirme que tous les Etats ont l'obligation de respecter l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et la souveraineté nationale de la République démocratique du Congo et des autres Etats de la région, et qu'ils sont tenus de s'abstenir de recourir à la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat ».

triste parenthèse de l'histoire politique congolaise ». La place est aujourd'hui au désenchantement de la libération même si la politique hégémonique ougandorwandaise a redonné à Laurent Désiré KABILA une légitimité qu'il avait déjà perdu.

Parce que les interventionnistes en RDC semblent pour l'heure animés d'une volonté manifeste de « soviétisation » des territoires « libérés » ou « conquis », il est à redouter la transformation de la RDC en « shatterbelt ». Les signes de basculement dans cette réalité ne manquent pas. C'est ce qu'on perçoit bien aujourd'hui à travers le comportement des « gendarmes africains » actuellement présents sur le théâtre des opérations en RDC :

« Pauvres, incapables de payer régulièrement les soldes et, moins encore les primes de risque, les armées africaines se servent sur l'habitant et ont une sérieuse tendance à s'installer sur place. Rwandais et Ougandais ne bougent plus du Kivu, où ils ont rétabli à leur profit les flux de diamant et d'ivoire qui préexistaient à la colonisation. Les Angolais ont pris racine dans le Kioulou congolais et dans le Badundu ex-Zaïrois, le long d'une côte où les champs de pétrole se mêlent aux bancs de mérours. Les Zimbabwéens, eux, n'ont soutenu Kabila, avec hommes et Migs, que parce qu'ils lui vendent des armes et lorgnent sur les cuivres du Shaba (...) Il y a donc tout dans cette frénésie d'intervention, sauf les bons sentiments. Jeu de puissances régionales, convoitises, razzias à la petite semaine, criminalisation accélérée des économies : les prédateurs, cette fois, ne sont plus occidentaux »⁷⁵²

De toutes les façons, la reconstruction de la puissance congolaise se joue dans la guerre régionale dont elle est devenue le théâtre. La RDC doit pouvoir reconstruire sa cohésion interne, sa viabilité économique et sa respectabilité internationale si elle veut encore prétendre à sa mission de « guidance ». Cette reconstruction passe largement par la victoire à la fois militaire et politique sur les forces centrifuges internes de même que sur les partisans de la rédéfinition, par la force militaire, des frontières coloniales. Dans la guerre actuelle en RDC se joue également l'avenir de la nouvelle géopolitique africaine inspirée et largement soutenue par les stratèges pentagone. Cette nouvelle géopolitique procède par un renversement de la primauté stratégique des grands Etats au profit des plus petits. Dans la nouvelle donne actuelle de l'effondrement de l'Etat africain ; où le pouvoir central ne jouit plus du monopole d'imposition, de contrôle territorial ainsi que des prestations sécuritaires, les Etats vastes deviennent ipso-facto les plus vulnérables. On le voit à merveille dans des Etats comme la R.D.C, l'Angola, le Soudan, l'Algérie, le Tchad etc. Les capitales de ces pays ne disposent pas de ressources nécessaires pour contrôler, organiser et administrer la

⁷⁵² F. SOUDAN, « Le temps des razzias » *Jeune Afrique*, n° 1969, 6-12 Oct. 1998, p.23

totalité de leur territoire. Dans cette conjoncture spécifique, les petits Etats deviennent plus stables en ce sens que le contrôle, l'organisation et l'administration territoriale sont relativement facilités par les faibles dimensions territoriales de ces Etats. Il est alors facilement compréhensible la capacité de nuisance des petits Etats comme le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi qui parviennent à déstabiliser, avec récurrence, le grand Congo. La guerre actuelle en RDC devrait donc consacrer la primauté ou le déclin stratégique des petits Etats. Au demeurant, l'enjeu souterrain et principal qui travaille les affrontements interafricains au Congo démocratique est la consécration de nouveaux pôles de puissance ; en commençant par la RDC qui dispose des atouts géographiques, économiques voire humains en la matière. La R.D.C. va-t-elle redevenir la gâchette de l'Afrique médiane ?

Paragraphe 3 : LES REAJUSTEMENTS CONFLICTUELS DE 1998 ET LA NOUVELLE GEOGRAPHIE DES REGROUPEMENTS POLITICO-STRATEGIQUES REGIONAUX.

Les guerres congolaises de cette fin de siècle sont devenues génitrices de nouvelles figures de regroupements politico-stratégiques sous-régionaux. La guerre du Zaïre de novembre 1996-mai 1997, qui a vu l'arrivée au pouvoir à Kinshasa d'une coalition régionale sous le couvert de l'AFDL a dessiné une nouvelle carte géostratégique de l'Afrique au Sud du Sahara. Cette guerre a vu la naissance d'un « *continuum hégémonique* » ou d'un réseau régional ouganda-Rwanda-Burundi-RDC-Ethiopie-Erythrée se situant largement dans la mouvance de l'influence américaine. Ce réseau régional s'est révélé à la fois une ligne de démarcation des influences américaine et française et une ligne de front pour les batailles géopolitiques continentales à venir ; surtout en ce qui concerne le leadership continental.

L'issue de la guerre de renversement du Zaïre de MOBUTU et de la (re)naissance du Congo a vu le triomphe du réseau régional sus-évoqué ; avec incontestablement à sa tête l'Ouganda jouant alors le rôle de pôle initiateur et redistribuer. Les Etats-Unis sont apparus comme la principale grande puissance bénéficiaire du réseau régional qui se mettait ainsi en place dans l'« *Afrique médiane* ». Cependant, comme la plupart des analystes le soulignent déjà, ce réseau régional, voulu et perçu comme une ligne de relais de l'influence américaine et de la renaissance africaine, reposait sur des fondements en argile. C'est un réseau mou, « *de revers* », en pointillés. La nature plurielle et antagoniste du réseau ne pouvait augurer des lendemains meilleurs. Le réseau était en effet un assemblage hétéroclite d'acteurs aux motivations et intérêts divergents, s'inscrivant dans des trajectoires socio-politiques spécifiques et ne connaissant de consensus que sur un seul point : le départ de MOBUTU. Il était donc logiquement attendu, comme c'est le cas en ce moment, que le réseau régional s'empêtre dans ses propres contradictions et dans des déchirements internes qui ont finalement conduit à son éclatement en moins d'une année d'existence. L'éclatement, qui a lui-même lieu dans un contexte de reprise de la

guerre - qui vise cette fois le départ de KABILA- procède à la mise sur pieds de nouveaux regroupements qui s'avèrent déjà aussi contradictoires et contre-natures que les premiers.

La guerre déclenchée le 2 août 1998 par les Bonyamulengue- une fois de plus - s'accompagne de nouveaux bouleversements et de nouvelles transformations des configurations et des frontières géostratégiques issues de la rébellion victorieuse de L.D. KABILLA. De toutes nouvelles sont entrain d'être mises en œuvre. D'une manière générale les nouveaux acteurs de ces décompositions et recompositions sont d'abord africains ; d'où l'hypothèse d'une « africanisation de l'histoire » :

« Si les guerres civiles se multiplient, notent G. MUKENDI et B. KASONGA, c'est parce que l'heure est enfin arrivée pour l'Afrique « d'écrire elle-même son histoire », comme le souhaitait tant Lumumba, et il ne faut pas l'entraver une nouvelle fois. Les événements qui se déroulent en ce moment au Zaïre ne sont dus à l'initiative ni des Français, ni des Belges, ni des Américains »⁷⁵³ [Et R. POURTIER d'ajouter], c'est bien une révolution copernicienne qui est en cours dans une Afrique en marche, une « Afrique qui se cherche » et aujourd'hui le Blanc compte de moins en moins »⁷⁵⁴

Les récents événements dans le bassin du Congo consacrent la reprise de l'initiative historique pour l'Afrique, longtemps tenue pour simple objet des relations internationales. Comme le souligne fort opportunément A. GUICHOUA,

« La principale conclusion (...) des événements tient à la difficulté avérée et vraisemblablement durable à manipuler les interlocuteurs et acteurs africains : il existe désormais des réseaux régionaux (Ouganda, Rwanda, Zambie, Angola etc.) capables de s'auto-organiser pour faire aboutir des stratégies certes avalisées par telle ou telle « grande » puissance, mais dont toutes les implications ne recevraient pas les soutiens souhaités. Par ailleurs [il existe] une complexité des enjeux et alliances entre pays africains, mais aussi la volonté de régler les conflits régionaux sur le continent lui-même (...) »⁷⁵⁵

⁷⁵³ G. MUKENDI et B. KASONGA, *Kabila. Le retour du Congo*, Ottignies, Ed. Quorum, 1997, 207 p. Il convient de souligner également que Nelson MANDELA et Julius NVERERE partagent largement cette lecture de l'africanisation de l'histoire. J. NYERERE a par exemple affirmé à propos du renouveau politique au Zaïre qu'il s'agissait « du début à la fin une affaire africaine », *Le monde*, 21 Juillet 1997.

⁷⁵⁴ R. POURTIER, « Congo-Zaïre Congo... » op. cit., p.8

⁷⁵⁵ A. GUICHOUA « Les nouvelles politiques... » art. cit., pp. 51-52

La reprise de la guerre transnationale du Congo est sans doute due à cette « *complexité des alliances et des enjeux entre pays africains* ». La coalition régionale anti-mobutiste reposait sur une solidarité concurrente. L'unanimité sur le départ du « *vieux kleptocrate* » cachait de sérieuses divergences alimentées par la gestion inéquitable des retombées matérielles et symboliques de la victoire de l'« *entente entre les chefs d'Etat de la sous-région* » au nom d'un certain panafricanisme. En réalité, s'il y avait au départ comme un semblant d'unanimité sur les valeurs qui devaient régir la « *renaissance africaine* » à savoir l'obtention d'une « *seconde libération* » par la rupture d'avec le néocolonialisme, le renouvellement des classes politiques au profit de la troisième génération des indépendances, l'arrêt de l'hémorragie des économies par la lutte contre la corruption et l'osmose entre position de pouvoir et d'accumulation, l'instauration d'un nouveau partenariat avec le monde extérieur etc., il convient de reconnaître cependant que l'unanimité n'avait jamais été faite quant à l'épineuse question de la direction de la nouvelle ligne continentale promouvant la renaissance africaine. Chacun des pivots de cette ligne avait une prétention légitime à la direction. D'où les tensions et une animosité d'abord latentes puis finalement manifestes entre les partenaires du réseau régional et la renaissance africaine. L'exacerbation des tensions et des animosités a finalement conduit à une situation paradoxale où les alliés d'hier se font désormais la guerre. Une guerre sans merci qui redessine une nouvelle carte politico-stratégique.

a) Politique de puissance, tentative hégémonique ougando-rwandaise et éclatement du réseau régional de la « renaissance africaine » : les pronostics stratégiques erronés de Washington (?)

L'actuelle « *guerre populaire* » de L.D. KABILA révèle, s'il est encore besoin de le souligner, que la mise en place d'un « *système régional en accord avec les intérêts de Washington* » s'est réalisé sans que ne soit procédé à une révision des pôles redistributeurs de l'influence américaine ainsi que de la disciplinarisation au dedans du réseau à partir du moment où le « *grand Zaïre* » avait basculé dans la sphère d'influence des partisans de la « *renaissance africaine* ». Cet oubli - volontaire ? - est pour beaucoup dans l'actuelle implosion de ce qui apparaissait comme une nouvelle situation stratégique. De fait,

« La prise du pouvoir par l'AFDL, porté par une formidable coalition régionale, a créé une situation d'une très grande complexité. Non seulement parce que l'AFDL elle-même est une alliance conjoncturelle et par définition fragile, mais également parce que ses sponsors étrangers n'ont pas forcément les mêmes objectifs (...). De plus les intérêts et les alliances des acteurs régionaux ne sont pas nécessairement identiques, du moins maintenant que l'objectif commun, le départ de MOBUTU, a été atteint (...). En effet, tout comme les prédécesseurs du Nord, les pays de la région ont été motivés

par des considérations de Reapolitik et de promotion de ce qu'ils considéraient comme leur intérêt national. Les soucis de démocratie et de respect des droits de l'Homme étant parfaitement absents.»⁷⁵⁶

Le Rwanda et l'Ouganda justifiaient leur intervention militaire en RDC au lendemain du 2 août 1998 par le fait qu'ils y ont des « *intérêts nationaux* » à défendre. Dans un tel contexte et compte tenu de la politique de puissance qui a actuellement cours dans la région, il était logiquement attendu que les facteurs réels d'expression de la puissance déterminent la hiérarchie des positions à l'intérieur du réseau et réorientent la politique de soutien tous azimuts des Etats-Unis considérés comme le parrain et le sponsor du réseau. Or il n'en a rien été. Les Etats-Unis, tout comme la France à l'aube de la décennie 1990 ne semblent avoir pas suffisamment mesuré la profondeur des transformations issues de la « *libération* » du Congo démocratique afin de procéder à une restructuration radicale de son mode d'intervention dans la région. Washington a tout simplement continué à faire de Kampala et de son lieutenant Kigali son pied-à-terre dans le sous-continent. La même tendance à uniquement insister sur l'aspect relationnel de la puissance de la part des stratèges du Pentagone a également eu cours dans le point terminal du réseau au Nord-Est ; Washington appuyant sans réserve la constitution d'une place forte à Asmara (Erythrée) au détriment d'Addis-Abeba (Ethiopie).⁷⁵⁷ Cette stratégie, il convient de le reconnaître, a connu un relatif succès avec la moisson du « *grand Zaïre* ». Pour contrebalancer l'influence française en tout cas, Washington s'est appuyé sur les petits Etats jadis sans grande envergure régionale. En 1996, un spécialiste français du dossier [des Grands Lacs] estimait déjà qu'« *il y avait un plan rwando-ougandais de déstabilisation du Zaïre, [plan] qui a l'aval de Washington* ». ⁷⁵⁸ Si la stratégie de « *David contre Goliath* » a connu un succès dans la diffusion de l'influence américaine en « *Afrique médiane* », il apparaît qu'une fois l'influence américaine étendue dans la région, une redistribution des rôles et des statuts ainsi qu'une redétermination des « *règles du jeu* » ressortaient de l'ordre de l'impératif si jamais il y avait une volonté ferme de stabilisation, de pacification et de solidification de la coalition régionale. Les nouveaux déchirements en cours qui sont survenus à peine une année après la célébration de la lune de miel le 29 mai 1997 lors de l'investiture de L.D. KABILA - les chefs de l'Etat de l'Angola, du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda, de la Zambie y étaient présents - sont largement tributaires du manque d'adaptation des politiques stratégiques dans la région.

C'est ce contexte déjà difficile dans lequel est venu se greffer une désastreuse gestion de la « *libération du Congo* » par KABILA qui explique le retour à la guerre ; guerre qui amène elle-même de profonds bouleversements de

⁷⁵⁶ F. REYNTJENS, « La rébellion au Congo-Zaïre : une affaire des voisins », *Hérodote*, op. cit., pp. 73 et 75

⁷⁵⁷ Voir : « Eritrea/Ethiopia. When friends go to War » *BBC Focus on Africa*, Oct. Dec. 1998, Vol.9, n°4, pp. 20-

25

⁷⁵⁸ Cf. *Le Figaro*, 7 Novembre 1996

précaires équilibres politico-stratégiques qui ont permis une paix mince dans la région. En réalité, les prétentions légitimes des alliés et des parrains de l'AFDL qui s'attendaient chacun à une rétribution à la mesure de son engagement et de sa contribution à la victoire finale se sont avérées difficilement conciliables avec le nationalisme arrogant d'un lumumbiste irréductible. « *L'ingratitude* » qui a été reprochée à L.D. KABILA par ses alliés d'hier ne manque réellement pas de fondements. Premièrement, le libérateur du Congo a ignoré, dès son installation à Kinshasa, l'action des forces socio-politiques profondes dans l'effondrement de l'édifice MOBUTU. Tout le monde ou presque, a été taxé de collusion mobutiste, y compris Etienne TSHISSEKEDI, du reste premier ministre à plusieurs reprises de l'Etat mobutiste. Cette situation a conduit à une crispation intérieure et à une condamnation populaire⁷⁵⁹ de KABILA : le baillonneur de ses compatriotes, faire valoir des « *envahisseurs* » au sein d'une alliance objective de domination et du pillage des ressources du pays.⁷⁶⁰ Si KABILA réprime à l'intérieur, il se montre tout aussi désinvolte et arrogant envers l'extérieur. Le président autoproclamé de la R.D.C. a obstrué l'enquête de l'ONU sur les massacres des réfugiés Hutus dans les forêts de l'est-Zaïre. Les pressions américaines à cet égard se sont avérées sans impact sur l'attitude du nouveau « *Mzee* » du Congo. Ce dernier cessait d'être considéré à Washington comme un « *leader rationnel* ». De même le « *Mzee* » a humiliée voire insulté la France en l'accusant de néo-colonialisme non sans avoir tapageusement claqué la porte de la francophonie. Le leader charismatique sud-africain, Nelson MANDELA n'avait pour sa part pas encore oublié l'affront subi de la part de L.D. KABILA dans *l'Outenika*. Avec ses pairs de la CEEAC, L. D. KABILA avait pris ses distances, préférant s'allier à l'Afrique australe et orientale. Quant aux sponsors de sa propre victoire, L.D. KABILA n'a fait mieux que de renier le caractère décisif et déterminant des appuis reçus, les réduisant à la portion congrue d'une simple « *aide* ». Ces derniers se sont offusqués de « *l'ingratitude* » de KABILA qui, depuis son accession au pouvoir, n'avait jusque-là résolu aucun problème d'intérêt commun : le problème de la nationalité des populations rwandophones installées au Congo depuis des siècles, les problèmes d'insécurité aux frontières avec le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi. D'où la rupture avec les parrains de sa « *victoire nationale* » du 17 mai 1997. Les « *amis du congo* » sur lesquels L.D. KABILA avait fondé beaucoup d'espoir pour la reconstruction de son pays sont restés mythiques, sans visages assignables. La politique du « *compter sur ses propres forces* » que L.D. KABILA prône désormais semble une simple incantation de conjoncture, sans effets sur les populations. C'est donc dans une situation d'isolement, de lâchage régional et d'indifférence internationale que L.D. KABILA, qui vit désormais sous la phobie du complot, entreprend de se séparer de ses encombrants alliés. La séparation sera triste et explosive.

⁷⁵⁹ On se souvient de cette phrase populaire à Kinshasa ; « Nous sommes toujours dans le même taxi, c'est le chauffeur qui a changé » ou bien « Dombolo ya solo » = le chimpanzé est arrivé, il faut fuir... »

⁷⁶⁰ Cf. BAPUWA MWAMBA « Congo Kinshasa : Kabila peut-il s'en sortir ? » *Jeune Afrique Economie*, n°266, 15-18 juin 1998, pp.94-98

L'Ouganda et le Rwanda, pays qui d'une part font désormais montre d'une certaine osmose entre leurs intérêts géostratégiques comme dans le couple américano-britannique et qui, d'autre part inscrivent leur relation de solidarité dans la concurrence, vont entreprendre une deuxième intervention au Congo démocratique. Dans cette intervention en effet, chacun des deux pays tente d'accroître autant que faire se peut sa propre surface de respectabilité internationale. Conscients de leur vocation à la « guidance » sous-régionale et confortés dans leur nouvelle position de pôles de puissance émergents relayant les intérêts de l'unique superpuissance du monde dans la région⁷⁶¹ le Rwanda et l'Ouganda décident une fois de plus de résoudre le problème congolais à la lumière de celui zaïrois. D'évidence, la conquête militaire du Zaïre, dû en grande partie à la débandade des lignes de défense des F.A.Z., a néanmoins largement révélé la supériorité tactique et l'intelligence stratégique du duo MUSEVENI-KAGAME qui ont planifié une politique de puissance à l'échelle sous-régionale. Comme inspirateur et principal animateur de cette politique se trouve Y. K. MUSEVENI. D'ailleurs la question s'est posée avec acuité de savoir si Y.K. MUSEVENI était un messie ou un mégalomane.⁷⁶² Sans abonder dans cette controverse aporétique, le fait aujourd'hui, est que l'Ouganda est devenu « l'acteur diplomatique montant de l'Afrique Centrale » ; un « acteur émergent » qui se trouve au centre des bouleversements régionaux en cours. Kampala semble désormais se poser comme le centre d'initiative et de contrôle des changements politiques dans la zone des Grands Lacs. La capitale ougandaise semble également devenir le lieu d'impulsion des dynamiques insurrectionnelles qui se révèlent de plus en plus comme les modalités principales des transferts de pouvoir et des recompositions sociales en Afrique centre-orientale. Cette situation privilégiée de pays de contrôle des nouvelles turbulences régionales place Y. K. MUSEVENI au cœur du dispositif géostratégique de « l'Afrique médiane ». « KAGAME est mon affaire » se plaît souvent à dire le père du « One party system ». En effet c'est la NRA (National Resistance Army) qui a hissé Paul KAGAME au pouvoir à Kigali tout comme elle a permis à L.D.KABILA de renaître de ses cendres révolutionnaires. Ainsi dans toutes les conquêtes et reconquêtes des territoires des Etats du sous-espace interlacustre, « les armées à dominante tutsie du Rwanda et du Burundi défendaient des intérêts convergents (...) avec le soutien de l'Ouganda. »⁷⁶³

Toutefois, malgré l'ascension géopolitique fulgurante de Y.K. MUSEVENI qui lui confère le statut de leader sous-régional, ce dernier est fortement concurrencé par P. KAGAME, « son affaire », qui soupçonne son maître de supercherie. L'Ouganda, sans faire partie de l'Afrique centrale, y joue un jeu régional en se servant du Rwanda. De plus en plus, le Rwanda ne voudrait plus servir d'écran. Le pays de P. KAGAME veut jouer son propre jeu ; en se

⁷⁶¹ Constance FREEMAN, directrice du Center for Strategic and International Studies (CSIS) affirmait encore tout récemment que « le nouveau leadership est davantage représenté par des pays comme l'Ouganda ou le Rwanda » Cf. *Jeune Afrique*, n° 1984, 19-25 Janvier 1999, p.37

⁷⁶² « Museveni, Messiah or Megalomania ? » *BBC Focus on Africa*, July -Sept. 1998

⁷⁶³ R. POURTIER, « La guerre du Kivu... » op. cit., p.34

posant comme la plaque tournante de l'Afrique centrale, jouissant d'une maîtrise de l'initiative et du contrôle des interventions militaires dans la sous-région. D'où la concurrence et les divergences géostratégiques de fond qui, de plus en plus, ne se dissimulent plus entre le parrain et le parrainé. Evoquant un des fondements de la deuxième guerre dite des Banyamulenge, Faustin TWAGIRAMUNGU, ancien premier ministre du Rwanda en exil en Belgique depuis août 1995, explique :

« Yoweri Museveni s'est présenté devant les Américains comme le leader de la région, mais le général KAGAME veut se faire passer lui aussi pour un leader »⁷⁶⁴

Les déclarations des autorités rwandaises ces derniers temps disent long sur la volonté de leadership du Rwanda en Afrique centrale. L'organisation ethnico-politico-militaire au pouvoir dans ce pays le plus minuscule et l'un des plus pauvres de la région, qui s'est construite l'image forte de victime du génocide avec la bienveillance américaine et qui jusqu'à présent, malgré les massacres de réfugiés hutus dans les forêts de l'est-Zaïre⁷⁶⁵ s'est vue lavée de toute accusation de génocide, croit pouvoir poser le Rwanda en passage obligé, lieu de transit des produits et des biens politiques de toute nature en direction des autres pays de la région.

« (...) Le Rwanda semble souhaiter assumer un leadership régional. De passage à Bruxelles le 15 Juin 1997, le secrétaire général du FPR, Denis Pilisi, rappelle que le Rwanda est devenu la « pièce maîtresse » de la région des Grands Lacs et que « plus rien ne pourra se faire désormais [dans cette région] sans passer par le Rwanda ». Et d'ajouter que « le Rwanda vient de résoudre le problème du Zaïre et s'apprête à résoudre d'autres dans la région ».⁷⁶⁶

Ces aveux du secrétaire général du FPR ne surprennent évidemment pas les observateurs avertis des velléités du leadership des autorités rwandaises. Déjà, après avoir révélé « une entente entre les Etats de la région » - pour renverser MOBUTU -, le général P. KAGAME attribue exclusivement au Rwanda, en avril 1997, la victoire de l'AFDL de L.D. KABILA. L'Homme fort de Kigali déclare que le gouvernement rwandais a « planifié et dirigé la rébellion » et que l'APR a

⁷⁶⁴ Interview à Jeunes Afrique Economie sous le titre « Ce n'est pas un conflit ethniques », n° 271, 14 sept-4 oct. 1998, p.31

⁷⁶⁵ Dans un Rapport diffusé le 11 juillet 1997, à New-York, une mission d'enquête de l'ONU à l'Est de la RDC estime en effet que « les crimes semblent revêtir un caractère suffisamment massif et systématique pour que la qualification de crime contre l'humanité puisse leur être attribué (...) Certaines des allégations de massacre ethnique dont les victimes sont en grande partie des Hutus rwandais, burundais et zaïrois pourraient constituer des actes de génocide » ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL, Report of the Joint Mission Charged with Investigating Allegations of Massacres and other Human Rights Violations occurring in Eastern Zaïre (now Democratic Republic of Congo) since september 1996, n°A/51/142? 2 Juillet 1997.

⁷⁶⁶ Cité par F. REYNTJENS, « La rébellion du Congo-Zaïre. Une affaire de voisins », op. cit., p.74

« participé dans la prise d'au moins quatre villes » [Kisangani, Lubumbashi, Kenge, Kinshasa]⁷⁶⁷ Ces villes, il convient de le noter, sont les principaux lieux centraux de la R.D.C. Logiquement donc, qui conquiert ces villes, conquiert l'Etat congolais. Cette reconnaissance officielle de l'agression, qui a aussi des implications sur les responsabilités des massacres des réfugiés hutus, relève à la fois de la publicité et de la revendication. La revendication rwandaise de la victoire de l'AFDL n'est pas tout simplement un effet d'impressionnisme. L'engagement de l'APR dans la lutte anti-MOBUTU a en effet été récompensé par le stationnement des troupes à l'APR à Kinshasa, l'installation d'un rwandais, James KABAHERE au poste de chef d'état major des F.A.C., sans oublier la propulsion de BIZIMA KAHARA au poste de Ministre des affaires étrangères rendant directement compte à Kigali ainsi que l'installation de Deogratias BUGERA à la centrale des renseignements de la R.D.C. Dans la réalité la R.D.C. était sous la tutelle rwandaise. Comparativement aux autres pays de la coalition anti-mobutiste, le Rwanda s'était taillé la part du lion dans le butin de la « libération du Congo ».

C'est dans cette politique de puissance et cette volonté hégémonique du Rwanda et de l'Ouganda que se trouve le fondement de l'éclatement du réseau régional de l'« Afrique médiane » soutenu par Washington. Comme le souligne encore une fois le Premier ministre F. TWAGIRAMUNGU,

« Le problème de cette région s'explique par le fait que des Rwandais belliqueux, venus de l'Ouganda, croient toujours que le Rwanda ancien, c'est-à-dire le Rwanda d'avant la colonisation doit absolument exister par des conquêtes qui (...) ne sont plus possibles aujourd'hui »⁷⁶⁸

Il s'agit en réalité, selon l'expression de F. TWAGIRAMUNGU, d'« une folie des grandeurs » que la plupart des Etats de la région ne pouvaient légitimement corroborer. D'abord parce que le Rwanda n'a pas les moyens d'une politique de puissance hégémonique. Le Rwanda est un pays pauvre et enclavé. Son gouvernement ne jouit pas déjà du monopole du contrôle exclusif de son territoire national malgré le fait que le pays consacre « plus de la moitié de ses dépenses courantes à la défense et à la sécurité ». La position de « pièce maîtresse » de la région affirmée tapageusement est purement conjoncturelle, car découlant d'un rapport de force militaire frappé du sceau de l'éphémère, faute d'atouts objectifs d'inscription dans la longue durée. Par ailleurs, il est géopolitiquement impensable de gouverner un pays-continent comme la R.D.C. et rendre compte au Rwanda et à l'Ouganda au regard des avantages comparatifs que dispose la RDC en matière d'atouts de puissance. La « mégalomanie » des Rwandais a d'ailleurs été pour beaucoup dans le vif ressentiment des Congolais à l'égard de L.D. KABILA qu'ils considéraient comme l'otage des tutsis et qu'ils accusaient par ailleurs d'avoir vendu l'est du pays aux Rwandais.

⁷⁶⁷ Interview à *Washington Post*, 9 juillet 1997

⁷⁶⁸ F. TWAGIRAMUNGU, op. cit., p.31

Progressivement le 17 mai a cessé d'être le jour de la « *libération nationale* », pour ne devenir que le triste jour de la « *défaite nationale* ». La rupture entre tutsis ougando-rwandais et L.D. KABILA, soucieux de se construire une légitimité, était prévisible. Enfin les autres Etats de la sous-région ne pouvaient laisser les mains libres au duo KAGAME -MUSEVENI déterminer eux-seuls, pour eux-seuls et pour le reste, les critères de l'opportun et du mauvais dans la région. C'est dire que les autres Etats de la sous-région, face à l'auto-proclamation du Rwanda comme *heartland* régional, attendaient une erreur tactique comme celle de l'« *agression* » de la RDC pour tempérer l'ardeur et faire tomber l'illusion de puissance régionale de ce petit et pauvre pays en le remettant à sa vraie place : celle d'un nain géopolitique.

D'où le vaste soutien régional à L.D. KABILA et l'isolement africain bien perceptible du duo KAGAME-MUSEVENI ; figures trop visibles de qui est alors apparu comme le « *péril tutsi* ». ⁷⁶⁹ De plus en plus se développe une lecture anthropologique de la politique de puissance ougando-rwandaise qui présente la filière tutsie des Grands Lacs qui s'appuie sur le trio MUSEVENI-KAGAME-BUYOYA comme un véritable danger pour les Bantu. Cette dimension anthropologue des convulsions régionales actuelles fortement développée ces derniers temps affirme... l'existence tantôt d'un clivage culturel islamo-swahilien et bantu-chrétien-lingala, tantôt une lutte de domination entre population Hima-nilothiques et populations bantu. En tout état de cause,

« Une rapide ethnogenèse est en cours : (...) sur le thème d'une lutte entre « Bantus » et « Hamites » « Hima » ou « Nilothiques ». C'est dans ces termes que le conflit est proposé dès décembre 1996 par un brumeux « conseil de résistance et de libération du Kivu » qui, en tant qu'organisation « bantoue » fixe pour un de ses objectifs de « chasser les Hima des territoires de l'Est du Zaïre » (...) [le] professeur Kabuya-Luma Sando (...) « face à la doctrine hégémoniste des Tutsis, (...) évoque « une sorte d'alliance objective des peuples du Zaïre et les Hutus » ⁷⁷⁰

Dans un tel contexte où la suspicion s'est logée dans les structures de réciprocité sociale, où elle s'est installée dans les lentilles conceptuelles de décodage des événements et des situations de crise socio-politique, l'agitation Bangamulengue - une fois de plus - et l'appui automatique des régimes cousins de Kigali, Kampala et Bujumbura ne pouvait que confirmer la volonté de domination hégémonique des tutsis. Les tutsis du sous-espace interlacustre se construisaient, ou bien tentaient de parachever la construction de l'« image de faiseurs et de tombeurs des régimes politiques non tutsis. Renverser

⁷⁶⁹ La presse zimbabwéenne, pour justifier l'intervention du Zimbabwe aux côtés de L.D. KABILA, parle de « péril tutsi ». Le président L. D. KABILA s'est également appuyé sur le « complot tutsi » pour lancer son appel à la mobilisation pour une guerre populaire totale.

⁷⁷⁰ F. REXNTJENS, op. cit., p.74

unilatéralement L.D. KABILA pourtant porté au pouvoir, malgré les dénégations de ce dernier par une véritable coalition régionale était, de la part du Rwanda et de l'Ouganda, vouloir donner la confirmation d'une espèce de « *condominium* » qu'ils entendaient instaurer au Congo démocratique en particulier et en Afrique centrale en général. D'où une vigoureuse contre-réaction régionale avec, à sa tête le Zimbabwe et l'Angola - une des pièces maîtresses de la chute de MOBUTU -, mais aussi le Tchad⁷⁷¹, la Namibie etc.

L'erreur de Washington, dans ce jeu de puissance régionale, c'est peut être de ne s'être pas suffisamment démarqué de la politique de puissance trop active et trop agressive de ses relais régionaux d'influence. Tout comme en 1996-1997, Washington s'est contenté de condamner du bout des lèvres la présence des forces ougando-rwandaïses en RDC sans jamais parler clairement d'agression. La plus puissante capitale du monde s'est également contentée d'affirmer son attachement à l'unité et l'intégrité territoriale congolaises alors que le pays vit une partition, mieux une balkanisation de fait. Jusqu'à présent en effet, Washington ne semble avoir pas critiqué ouvertement le schéma géopolitique du « *Grand Rwanda* » qui sert de leitmotiv à l'appel récurrent de « *Berlin II* » par les nouvelles autorités de Kigali.

En tout état de cause, le duo ougando-rwandaïse, très isolé sur la scène africaine risque de sortir très affaibli de la guerre en cours en RDC. Et ce sera automatiquement l'intérêt stratégique des Etats-Unis dans la région qui prendrait un grand coup. La condamnation de la partialité ou de la connivence tutsie de Washington ne se fait plus en secret ; elle est déjà très ouverte et même virulente et haineuse dans des pays comme le Zimbabwe. Pour ne s'être pas clairement démarqué des conquêtes régionales tutsies, tout comme l'Afrique du sud, les regroupements en cours risquent de se faire dans une ligne anti-américaine comme l'atteste la multiplication des actes terroristes visant les cibles américaines en Afrique de l'est ou les massacres des ressortissants anglo-saxons dans certains pays de la région des Grands Lacs. Les pronostics stratégiques de Washington, malgré les assurances que tentent de se donner la directrice du *Center for Strategic and International Studies*, C. FREEMAN,⁷⁷², s'avèrent maintenant, on ne peut plus approximatifs. Les choix des pays et des hommes devant assurer, impulser et propager la « *renaissance africaine* », voulue comme préalable à la construction du nouveau « *partenariat* » avec l'Afrique ne sont pas aussi rationnels que le Pentagone voudrait nous le faire croire.

« Pour tout dire, semble conclure F. TWAGIRAMUNGU, la politique américaine dans la sous-région est soumise à rude épreuve. C'est une désillusion pour les Etats-Unis qui ont tout

⁷⁷¹ Il est à noter ici qu'une certaine croyance populaire à N'djamena attribue une origine tchadienne à R. MUGABE. L'actuel président zimbabwéen serait un descendant des constructeurs des chemins de fer déportés du Tchad. D'ailleurs MUGABE, en langue Sara-Gambai signifierait « j'ai acheté le pays ou résident étranger ».

⁷⁷² Elle affirme : « Le nouveau leadership est davantage représenté par des pays comme l'Ouganda ou le Rwanda. Les dirigeants de ces pays ont certes été impliqués dans le conflit congolais, et ils ont largement contribué à porter Kabila au pouvoir mais l'échec de leur politique en RDC ne signifie pas qu'ils aient échoué sur toute la ligne », op. cit., p.37

*misé sur la renaissance qu'ils essayent d'imposer aux Africains.
Une renaissance qui n'existe pas »⁷⁷³*

b) Le leadership régional reconfiguré : l'axe néo-communiste et l'ex-ligne de front au cœur de la nouvelle situation géostratégique

Tout comme en 1996 où il a été un vaste champ d'affrontement entre FAZ-FAR-INTERHAMWE-UNITA d'un côté et BANYAMULENGUE-AFDL-APR-NRA-FALPA-FAB de l'autre, le Kivu est redevenu une nouvelle fois depuis le 2 août 1998, le champ d'une bataille rangée entre deux coalitions (transnationales) qui éprouvent les capacités combattantes de leurs forces armées respectives. Les contours géostratégiques qui semblaient se dessiner avec l'effondrement du Zaïre de MOBUTU sont profondément bouleversés. On retrouve ainsi d'une part les Banyamulengue, incontestables chevaux de Troie de l'Ouganda et du Rwanda qui courtisent assidûment la puissance de feu de l'armée de l'UNITA ainsi que celle des ex-FAZ.⁷⁷⁴ D'autre part se dresse une ligne stratégique qu'on peut considérer comme une alliance des ex-marxistes : Angola-Zimbabwe-Namibie-FAC- et dans une mesure moindre la Tanzanie. Cette dernière ligne renferme en son sein la majorité des pays de l'ancienne ligne de front auxquels il convient d'ajouter le Tchad, la R.C.A., voire le Soudan et la Libye. On est ici en présence d'une « *alliance défensive* » s'ayant donné pour objectif de repousser les attaques des agresseurs ougando-rwandais.

L'entrée dans une coalition comme dans une autre est bien évidemment fonction des intérêts⁷⁷⁵ et des sympathies des différents protagonistes. Dans le camp de la rébellion on ne reviendra plus sur les « *intérêts nationaux* » que l'Ouganda et le Rwanda ont affirmé vouloir défendre en RDC.⁷⁷⁶ La stabilité aux frontières avec la RDC et la sécurité à l'intérieur subséquente ont, une fois de plus, du moins officiellement, motivé les engagements rwandais, ougandais et burundais aux côtés de la rébellion anti-KABILA.

Cette rationalisation de légitimation de l'agression avancée par les sources officielles de ces pays et relayée par le monde de la presse internationale ainsi que les milieux pro-tutsis a été démontée par le prof G. NZONGOLA qui affirme qu'avec un « *droit de poursuite* » de fait reconnu à l'APR de P. KAGAME et à la NRA de Y. K. MUSEVENI par L.D. KABILA, un rwandais chef d'état major des FAC (James KABAREHE), deux autres rwandais respectivement chef des renseignements congolais (Deogratias BUGERA) et secrétaire général de l'A.F.D.L., les hommes forts de Kampala et de Kigali ne peuvent véritablement

⁷⁷³ F. TWAGIRAMUNGU, op. cit. p. 32

⁷⁷⁴ C'est un officier mobutiste, le commandant J. P. ONDEKANE, qui est le commandant de l'aile militaire du RCD, organe politique de la rébellion.

⁷⁷⁵ Depuis le soutien apporté par E. DOS SANTOS aux Forces Armées Congolaises de L.D. KABILA, l'Ouganda, le Rwanda, la Zambie semblent, en guise de représailles, soutenir les forces rebelles de l'UNITA de J. SAVIMBI. Depuis 1999, l'Ouganda a commencé à réceptionner armes, munitions et avions de guerre pour le compte de l'UNITA. Le gouvernement de Luanda a officiellement accusé, en avril 1999, la Zambie de servir de base arrière de l'UNITA, allant jusqu'à faire du vice-Ministre zambien de la défense, le cerveau des ventes d'armes à l'UNITA.

⁷⁷⁶ Voir les déclarations du Pasteur BIZIMUNGU, chef de l'Etat rwandais ; de Pierre BUYOYA, chef de l'Etat burundais, de Yoweri K. MUSEVENI chef de l'Etat ougandais dans *Jeune Afrique*, n° 1978, 8-14 Déc. 1998.

pas accuser L. D. KABILA d'être en collusion avec les groupes rebelles qui accentuent leur pression militaire sur les gouvernements de Kigali, Kampala et Bujumbura.⁷⁷⁷ Le vrai mobile de ce que les partisans de la « légitimité » appellent l'agression « ougando-rwandaise » serait plutôt la réalisation du dessein géopolitique cher à Kigali, à savoir le « Grand Rwanda ». La reprise de la guerre est une poursuite de la revendication armée du « Kivu promis par KABILA »⁷⁷⁸; lequel Kivu n'est d'ailleurs qu'un « prolongement naturel du Rwanda ».

« Lors d'un discours prononcé à Cyangugu le 10 octobre 1996, lorsque la guerre est pleinement engagée au Kivu, le président Bizimungu évoque les frontières de l'ancien Rwanda dans lequel il inclut les parties du Zaïre. Il récidive de façon explicite le 28 octobre (1997) lorsqu'il montre une carte du « grand Rwanda ». Il ajoute : « Si le Zaïre entend nous renvoyer au Rwanda ceux de ses ressortissants qui ont toujours habités ces régions (Goma, Masisi, Walikale, Kalehe, Jamba, île d'Idjwi) sous prétexte qu'ils sont Rwandais, pourquoi n'irait-il pas jusqu'à renoncer à ces régions au profit du Rwanda? ». Quand un communiqué de la présidence daté du 30 octobre précise que le Rwanda propose la tenue d'une « conférence de Berlin II », la suggestion d'une remise en cause des frontières coloniales se trouve évidemment renforcée »⁷⁷⁹

Pour leur part, les mobiles du soutien au « gouvernement légitime » congolais incarné par L.D. KABILA sont variés et passablement contre-nature. La nature des mobiles reflète la coalition pro-KABILA elle-même. Les logiques d'intervention des Etats membres de cette coalition se recoupent difficilement. D'abord l'Angola. Le pays de DOS SANTOS a été d'un appui déterminant dans la chute de Kenge, « ville vérou » dont la chute est restée le symbole de la fin du Zaïre. Et aujourd'hui, ce pays est presque le seul de la coalition anti-mobutiste à prendre fait et cause pour L.D. KABILA, « l'ingrat » qui, « en moins d'un an s'est révélé pire que MOBUTU en 30 ans » selon les griefs de son ancien ministre des affaires étrangères, BIZIMA KAHARA. Les interventions angolaises, dans les pays voisins reposent sur quelques constantes géopolitiques : la coupure, en vue de son affaiblissement et de son isolement, des bases arrières de l'UNITA, des sanctuaires de trafic et de contrebande transfrontières qui alimentent l'effort de guerre de J.M. SAVIMBI, la sécurisation de l'enclave pétrolière de Cabinda menacée par les activistes du F.L.E.C.(Front de Libération de l'Enclave de Cabinda). Par ailleurs il est à souligner que ce sont les contacts secrets entre la

⁷⁷⁷ Interview à *Jeune Afrique Economie*, n°

⁷⁷⁸ L.D. KABILA aurait, d'après Pascal TSCHIPATA, ancien chef de renseignement des forces de KABILA au Sud. Kivu, par un accord conclu le 23 Octobre 1996 à Lemera, promis de « confier le Kivu » aux Banyamubugés dès que Kinshasa sera libéré. Le gouvernement de Kinshasa dément évidemment cette affirmation.

⁷⁷⁹ F. REYNTJENS, op.cit., p.26

rebellion banyamulengue et l'UNITA qui a fait sortir le gouvernement de Luanda de ses attermoissements devant une nouvelle aventure militaire en RDC.⁷⁸⁰

Le Zimbabwe, principal animateur du groupe des interventionnistes, outre les ambitions d'équation personnelle de Robert MUGABE, conteste le leadership sud-africain en prélude à la sortie de Nelson MANDELA de la scène politique. La concurrence d'Hararé contre Prétoria ne se limite plus au plan purement diplomatique ; elle s'exprime tout aussi sur le terrain commercial et militaire. La Zimbabwean Defense Army (ZDI) a passé d'importants contrats d'armement et d'équipement avec l'armée et la police congolaises ; d'une valeur d'environ 90 millions de dollars. Or l'Afrique du Sud se pose déjà en principal fournisseur d'armes aux pays de la sous-région. Le Rwanda et l'Ouganda sont parmi ses principaux clients. Le retournement de la RDC vers le Zimbabwe ne semble pas avoir été apprécié par Prétoria. D'ailleurs F. SOUDAN souligne que

« cette guerre dans la guerre, commerciale celle-là est (...) également l'une des clefs méconnues de la rupture entre Kabila et ses voisins de Kampala et de Kigali, le Congo accusant l'Ouganda et le Rwanda de capter à leur profit les richesses du Kivu afin de se rembourser de leur effort de guerre »⁷⁸¹

On ne manquera pas de faire mention de ce que les autorités d'Hararé lorgnent les mines de cuivre du Katanga.⁷⁸² En octobre 1998, le président MUGABE appelait les opérateurs économiques de son pays à ne pas abandonner le vaste marché congolais aux seuls sud-africains. On voit de quel poids les mobiles géoéconomiques pèsent lourdement dans les interventions des Etats extérieurs en RDC. Dans ce cas la défense de la légitimité n'est qu'une couverture, de même que la menace régionale évoquée par R. MUGABE : *« une menace contre les membres de la SADC est une menace contre toute la région. »*⁷⁸³ Mais en réalité, comme l'a souligné un journaliste belge, spécialiste de l'Afrique centrale, *« la situation en République Démocratique du Congo représente un réel défi pour tous ceux qui recherchent une justification qui soit politiquement correcte pour s'impliquer dans le conflit »*⁷⁸⁴. C'est dire combien les interventions dans le conflit congolais sont d'abord déterminés par des considérations de realpolitik.

La Namibie semble partager le même agacement devant la tutelle encombrante de l'Afrique du sud. Aussi, malgré la grande influence de Nelson MANDELA sur Sam NUJUMA, ce dernier tente déjà de se doter d'une grille

⁷⁸⁰ En effet les responsables de l'Unita avaient été reçus à Kigali très discrètement, au début de la guerre, A. ZAIDI NGOMA avait rencontré le chef du FLEEC-FAC pour lui demander une aide en échange de son soutien par Kinshasa. Cf. D. LAGARDE, « Congo : le prix d'un sauvetage », *L'express*, n° 2461, 3/9/1998, p.32

⁷⁸¹ F. SOUDAN, « Congo. Les dessous de la guerre » *Jeune Afrique*, n° 1967, 1-7 sept. 1998, p.24

⁷⁸² D. LAGARDE, op. cit.

⁷⁸³ Déclaration au sommet de la SADC des 18 et 19 Août 1998 à Harare et consacré entièrement à l'examen de la situation en R.D.C. Ce sommet a finalement connu un échec dû surtout à la divergence profonde des positions Zimbabweennes et sud-africaines.

⁷⁸⁴ Rapporté par Ph. TRIAY KONE, « SADC, L'échec de la diplomatie sud-africaine » *Jeune Afrique Economie*, n° 271, 14 sept - 4 oct. 1998, p.33

propre de lisibilité des questions régionales ainsi que d'une surface tout aussi propre d'action diplomatique. Tirailé entre un Robert MUGABE très interventionniste et un Nelson MANDELA préconisant la solution politique et négociée, le président namibien a finalement opté pour le soutien à l'armée de L.D. KABILA. Il s'agit là d'une démarcation géostratégique lourde de signification pour l'avenir de l'influence régionale sud-africaine. En tout état de cause, le choix de Sam NUJUMA se fonde sur de bonnes raisons ; à commencer par celles liées au pragmatisme réaliste qui est au cœur de l'action des Etats. Hormis la part légitimement attendue dans l'exploitation de précieuses ressources qui abondent au pays de L.D. KABILA, en guise sinon de rétribution du moins de reconnaissance, le gouvernement de Windhoek tient beaucoup plus, pour sa part, à la réalisation d'un projet d'acheminement de l'eau du fleuve Congo vers le nord de la Namibie en passant par l'Angola. On comprend pourquoi, dans une situation où prévaut un jeu à somme nulle, le président Sam NUJUMA ne pouvait que suivre les préférences angolaises et soutenir le gouverneemnt de Kinshasa.

Du côté de l'Afrique centrale francophone, les deux soutiens les plus actifs à L.D. KABILA reposent sur des mobiles très peu perceptibles. S'il est vrai que la R.D.C. et la R.C.A. ont une frontière commune, et que des éléments de la DSP de MOBUTU en fuite avaient traversé le Chari faisant ainsi régner l'ombre du Kivu en RCA, il s'avère plutôt que ce sont les relations très personnelles - et non sécuritaires - entre L.D. KABILA et A.F. PATASSE qui sont au fondement du soutien de Bangui aux autorités de Kinshasa. L'aide de PATASSE à KABILA se fait en nature. Lors de la pénombre dans laquelle était plongée Kinshasa consécutive à la prise du barrage de Inga par les rebelles, Bangui avait fourni à la R.D.C. d'importantes quantités de nourriture et de carburant. Par ailleurs l'aéroport de Bangui avait servi et sert encore durant ces moments difficiles, de base arrière pour le ravitaillement des troupes loyalistes

L'envoi par contre, par le Tchad, de près d'un millier de ses « *soldats sans frontières* »⁷⁸⁵ en RDC reste un acte politiquement et stratégiquement peu lisible à un moment où le pays d'Idriss DEBY connaît une recrudescence des activités rebelles. Bien que le Tchad soit pour KABILA un « *terrain ami* », certains analystes s'accordent cependant à croire que cette amitié est insuffisante pour fonder la critique armée, de la part du Tchad, de l'« *agression étrangère* » dont est victime la RDC. Il est possible que l'intervention tchadienne en RDC soit d'abord le fait de la main invisible du colonel KADHAFI de retour sur la scène géopolitique régionale. KADHAFI semble reprendre le combat de front contre des intérêts américains en « *Afrique médiane* ». L'envoi d'un millier de soldats en RDC par N'djamena s'explique dans une large mesure par le fait que « *Deby et Kabila ont un « frère » commun : le Colonel Kadhafi* »⁷⁸⁶

⁷⁸⁵ Ces sodats sans frontière auraient, selon plusieurs sources, discrètement appuyé les miliciens de Denis SASSOU NGUESSO dans sa reconquête armée du pouvoir à Brazzaville.

⁷⁸⁶ Lors de la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur du Tchad à Washington, en janvier 1999, le président Bill CLINTON avait mis en garde le Tchad contre ses relations on ne peut plus intimes avec le régime libyen.

Ces interventions sont en tout cas la conséquence de la fissuration du réseau de l'«*Afrique médiane*» qui présente désormais deux grands camps qui s'affrontent, chacun des camps mobilisant, pour son triomphe, les ressources tant nationales, régionales, internationales, voire transnationales. Au regard de l'état des forces en présence, le camp Kabiliste semble, de par le nombre des membres - il regroupe 5 des 8 pays actuellement engagés militairement dans le conflit - et sa puissance de frappe, le camp le plus important et le plus à même de porter des coups sérieux et décisifs au camp adverse qui fait néanmoins montre d'une incomparable intelligence stratégique allant jusqu'à obtempérer l'optimisme victorieux des alliés de Kabila. Il s'agit d'une véritable coalition régionale contre la remise en cause des fondements des relations internationales africaines par les «*acteurs émergents*» des Grands Lacs que sont le Rwanda et l'Ouganda. La SADC, l'Afrique centrale francophone ont condamné la «*rébellion*» et l'agression et affirmé leur soutien à L.D. KABILA.

La présomption d'une hégémonie tutsie ainsi que la politique de puissance et de conquête de l'espace vital affirmé par Kigali et Kampala portent une mauvaise tâche à la rébellion ainsi qu'à ses soutiens extérieurs. Car une remise en cause des frontières coloniales non seulement contredirait l'un des sacro-saints principes de l'OUA qui, malgré les critiques de toutes sortes, n'ont pas été sans quelque bénéfice pour la stabilité continentale. Si les revendications territoriales rwandaises se concrétisent, elles créeraient un précédent aux imprévisibles conséquences.

Dans les réactions internationales à la crise en RDC, le Rwanda et l'Ouganda semblent, se trouver bien isolés. Malgré le fait que l'Ouganda a hérité de l'important arsenal militaire de l'opération «*Restore Hope*» en Somalie en 1992, il apparaît pourtant, avec le Rwanda d'une relative capacité d'affrontement des troupes alliées du gouvernement de la RDC ; surtout si ces dernières décident une marche vers l'Est. On a pensé que le Rwanda et l'Ouganda pourraient compter sur l'aide des pays «*frère*» que sont l'Ethiopie et l'Erythrée. «*Hélas, s'exclame F. TWAGIRAMUNGU, le calcul est mauvais, puisque les fameux «leaders pragmatiques de la nouvelle génération» se trouvent tous en difficulté*».⁷⁸⁷ En fait, il est difficile que ces deux pays voisins se préoccupent du sort lié ougandais et rwandais à l'est de la RDC au regard du conflit frontalier très violent et sanglant qui les oppose depuis le 6 mai 1998 ; un conflit qui connaît d'ores et déjà un enlisement et une «*impasse*». Le plan de paix américano-rwandais approuvé par l'OUA est dans l'impasse. Elle prévoyait une démilitarisation de la frontière erythro-éthiopienne, ce que Asmara a refusé de faire arguant du fait qu'il ne pouvait se retirer de son propre territoire. Le Rwanda a d'ailleurs quitté le 2 juillet 1998 la délégation des ambassadeurs chargée de trouver une solution négociée au problème. C'est un autre signe patent de l'éclatement du réseau régional de «*l'Afrique médiane*» en accord avec Washington. Le choix de la solution armée par L.D. KABILA, qui laisse très peu

⁷⁸⁷ «*Ethiopie - Erythrée. Un conflit dans l'impasse*» *Jeune Afrique Economie*, n° 272, 5 - 18 Octobre 1998, p. 22
Dans le conflit se joue aussi la détermination de la puissance. L'Erythrée a tenté d'établir dans la corne d'Afrique une espèce d'ordre israélien dans le monde arabe.

de perspectives à la voie négociée chère à Nelson MANDELA, pourrait avoir des conséquences incalculables pour le rayonnement du Rwanda et de l'Ouganda. Toutefois cette perspective semble très peu probable au regard de l'enlisement actuel des combats.

Pour l'instant néanmoins, c'est le bloc allié à L. KABILA qui semble au centre de la nouvelle situation stratégique en Afrique au sud du Sahara. Si ce bloc est de toute évidence contre nature, parce que regroupant des Etats aux préoccupations divergentes, il est cependant susceptible d'être la véritable ligne d'élaboration du nouvel ordre géostratégique africain si les Etats qui en font partie se dote d'une plate forme d'action.⁷⁸⁸ Le bloc allié présente deux principaux atouts : un pôle diplomatique, le Zimbabwe qui, malgré la libération de l'Afrique du sud et l'attrait moral de Nelson MANDELA, a néanmoins réussi à remobiliser les pays de l'ex-ligne de front autour d'une entreprise commune. Le pays de Robert MUGABE a en effet fait montre d'un extraordinaire renouvellement d'anciennes solidarités idéologiques. Le pôle diplomatique d'Harare est donc vigoureux et véritablement capable de leadership. En plus du pôle diplomatique s'y trouve un pôle militaire : l'Angola. Le pays a l'une des armées les mieux équipées et les mieux entraînées du continent. Ses généraux font montre d'une dextérité et d'une intelligence stratégique remarquable. L'Angola vole ainsi de victoire en victoire dans les expéditions dans les pays voisins. Avec l'une des aviations les plus performantes en qualité et en quantité ; l'Angola, qui s'affirme comme principale puissance militaire de la région après l'Afrique du sud est un maillon essentiel d'invulnérabilité militaire de la nouvelle ligne stratégique dessinée à la faveur de la reprise de la guerre en RDC le 2 août 1998.

Cette nouvelle ligne stratégique, qui repose sur le duo Luanda-Harare, est jusqu'à présent non inféodée à une grande puissance. Leur action n'est pas encore avalisée par les grandes puissances qui interviennent dans la région. Toutefois, il est à penser que, les Américains, suivant le principe d'«*idéalisme pragmatique*» cher à Madeleine ALBRIGHT, pourraient s'aligner derrière la ligne forte ; ce qui serait une défaite totale pour l'Ouganda et le Rwanda qui payeraient alors au prix fort leur politique de puissance hégémonique. Par ailleurs on sait que Paris recherche activement de nouveaux alliés en Afrique.

⁷⁸⁸ En Avril 1999, lors du sommet de Luanda, a été conclu un accord d'assistance mutuelle entre l'Angola, le Congo-Kinshasa, la Namibie et le Zimbabwe. Les quatre pays s'engageait à intervenir en cas d'agression tant externe qu'interne de 'l'un d'entre eux.

2) Conflits, interventions étrangères et hiérarchisation en Afrique centrale

Le processus de conflictualisation en cours en Afrique centrale a déclenché une dynamique d'intervention qui se pose en facteur de hiérarchisation des Etats. Dans le conflit se jouent en effet l'affirmation des pleines capacités ainsi que la détermination des statuts et des rôles. Dit autrement, la dynamique conflictuelle est, dans une large mesure, une trajectoire ou un processus de configuration, c'est-à-dire d'ordonnement, d'organisation des interactions et des échanges ; en un mot de l'ordre. Dans la perspective du holisme conflictuel durkheimien où, dans un complexe de relations et d'interactions, aucun élément n'est conflictuellement neutre, il va de soi que dans un contexte international le conflit est un prétexte de comportement de puissance de la part des Etats. Ainsi l'intervention étrangère dans un conflit interne relève largement de ce comportement de puissance dans des situations de redéfinition de l'ordre.

Le concept d'intervention est ancien et relativement controversé en politique internationale. Toutefois il semble exister comme un large consensus sur la nature conceptuelle de l'intervention qui se définit, du point de vue du droit international comme

« une ingérence dictatoriale ou coercitive perpétrée par une partie ou des parties étrangères dans la sphère d'autorité d'une communauté politique indépendante »⁷⁸⁹

Dans ce sens premier, l'intervention est ouverte, directe, se faisant au moyen de la force militaire. Elle est un comportement de puissance et de domination où l'intervenant jouit d'une situation de transcendance. Subséquemment, elle structure une verticalité entre les Etats. Mais l'intervention n'est pas que militaire et coercitive : elle est aussi le plus souvent subtile comme l'attestent les mesures économiques restrictives ou bien les sanctions économiques internationales sous la modalité principale de l'embargo. Généralement les interventions sont perçues par les protagonistes

« comme des directives portant atteintes aux droits souverains intrinsèques des entités politiques que sont les Etats. Cette qualité subversive des interventions renforce la critique et alimente les objections que l'on formule à leur égard, quand elles sont un mode de comportement politique international »⁷⁹⁰

Au regard des enjeux de souveraineté et de domination qui l'accompagne, l'intervention, en tant que comportement hégémonique - peu importe qu'elle

⁷⁸⁹ Cité par L.A. GAMBARI, « Le rôle de l'intervention étrangère dans la reconstruction en Afrique », in L.W. ZARTMAN, L'effondrement de l'Etat, op. cit. pp. 227-250, p.239

⁷⁹⁰ Ibid., p.239

s'orne du vernis humanitaire - a ses partisans et ses adversaires.⁷⁹¹ Seulement elle connaît désormais une vogue.

L'Afrique centrale est devenue une terre des conflits et des interventions. La sous-région est ainsi un espace en cours d'ordonnement. Les conflits armés majeurs qui y ont cours actuellement renferment et décèlent à la fois des modes d'organisation et de distribution de l'influence qui, quoiqu'encore fluides, connaissent néanmoins un processus de sédimentation pour progressivement devenir des lieux d'appréhension du nouvel ordre régional. Il ne semble donc nullement assez prématuré et présomptueux de consigner dans l'agenda géopolitique régional les démarcations nettes en matière d'initiatives des interventions et des contrôles militaires qui s'opèrent.

L'option pour la « *résolution hobbesienne* » des conflits, fondée sur l'écrasement militaire de l'ennemi consacre déjà certains Etats comme puissances sous-régionales sur le registre du « *hard power* ». C'est le cas, au sein des onze pays qui composent l'espace géopolitique d'Afrique centrale de l'Angola dont les sorties armées à l'extérieur de son territoire se soldent par d'éclatants succès. Le militarisme rwandais fait aussi désormais de ce petit pays depuis l'arrivée du FPR au pouvoir une capacité militaire sous-régionale.

a) Intervention et hiérarchisation : l'Afrique centrale sous la férule du « Hard-Power » angolais.

Le paradoxe angolais, c'est l'incapacité manifeste des FALPA devenues FAA à restaurer l'administration de Luanda sur l'ensemble du territoire angolais - par la réduction de la rébellion de l'UNITA - et leur trop grande aptitude à instaurer une « *paix angolaise* » dans les pays voisins. En effet à la faveur des conflits qui embrasent l'Afrique centrale depuis la fin de l'année 1996, l'« *Angola est devenu une puissance régionale redoutable sur le plan militaire [qui] étend son influence en Afrique centrale* »⁷⁹² Sur le plan régional, le pays de DOS SANTOS s'affirme incontestablement comme la principale force militaire après l'Afrique du sud. Cette dernière est néanmoins fortement dépréciée dans sa logique anti-interventionniste qui s'apparente à un acte de déviance dans un contexte fortement imprégnée par l'activisme militaire comme moyen d'affirmation du prestige et de la grandeur. L'armée angolaise a été au centre des fuites de MOBUTU et de P. LISSOUBA tout comme elle a sauvé L.D. KABILA d'une chute certaine. Fort de ses succès militaires à l'extérieur de ses frontières, Luanda a tenté, le 29 octobre 1997, de dessiner un nouvel ordre sous-régional au cours d'un sommet regroupant quelques Etats de l'Afrique centrale. Luanda a en effet obtenu des participants l'adhésion à son système de sécurité régionale. Dans le texte final du sommet signé par les présidents Omar BONGO (Gabon), Denis SASSOU NGUESSO (Congo), Laurent Désiré KABILA (République Démocratique du Congo), Edouardo DOS SANTOS (Angola) il est stipulé que :

⁷⁹¹ Sur l'ingérence qui se construit en droit, voir A.D. OLINGA, Contribution à l'étude du droit d'ingérence. (L'assistance humanitaire et la protection des droits de l'homme face au principe de non intervention en Droit international contemporain), Thèse de Doctorat en Droit Public, Université de Montpellier I, 1993, 480 p.

⁷⁹² F. CHAMBON, « L'Angola étend son influence en Afrique Centrale », Le monde, 29 Octobre 1997.

« Aucun pays de la région ne peut permettre que son territoire soit utilisé par des groupes de mouvements armés pour destabiliser politiquement et militairement les pays voisins »⁷⁹³

Cet ordre en gestation est largement favorable à Luanda qui assène ainsi un coup de plus à l'UNITA dont la coupure des bases arrières en territoire congolais est officiellement ratifiée. Par ailleurs le centre de gravité de la nouvelle géopolitique africaine a semblé se déplacer de la façon progressive vers Luanda.

« L'engagement croissant de l'Angola se traduit par le déplacement du centre de gravité politique. Alors qu'initialement, Laurent Désiré KABILA fait de nombreux déplacements à Kigali et Kampala, Luanda devient progressivement le lieu de rencontres entre l'AFDL et ses appuis régionaux ; plus tard Luanda devient la plaque tournante des efforts infructueux de l'Afrique du Sud, des Etats-Unis et de l'ONU pour trouver une solution négociée »⁷⁹⁴

C'est à ce niveau justement qu'il convient de noter l'absence à ce sommet des autres acteurs de la coalition régionale victorieuse de MOBUTU et des FAZ : le Rwanda et l'Ouganda. En effet, ces deux pays qui ont constitué avec l'Angola comme un trio stratégique pendant la guerre de renversement du « maréchal poussière » ne se sont finalement pas entendus sur la question des bénéfices de guerre. En tout cas les buts de la guerre ont fortement différé avec ceux de la paix. L'après MOBUTU, et le nouveau sous-régionalisme esquissé se sont avérés des contextes difficiles et complexes, au regard des prétentions affichées par chaque acteur à la direction du nouveau régionalisme. En 1998, le Rwanda et l'Ouganda décident, unilatéralement, d'apporter un correctif à ce nouveau contexte régional. La même stratégie qui a renversé MOBUTU est réappliquée. C'est alors que Edouardo DOS SANTOS décide d'administrer une sévère riposte à ses anciens alliés et sauve in extremis L.D.KABILA. Face à cette autre victoire stratégique, Y. KEBE n'a pas s'empêcher d'écrire :

« Heureux qui comme le président angolais, José Edouardo DOS SANTOS, devenu en l'espace d'un an le maître incontesté de l'Afrique centrale et le chef d'Etat le plus influent de l'Afrique australe après Nelson MANDELA. Après avoir largement contribué à la chute de MOBUTU, en mai 1997, il impose Denis SASSOU NGUESSO à Brazzaville, cinq mois plus tard, en octobre 1997. Devant la déroute des forces armées

⁷⁹³ Cf. *Jeune Afrique*, n° 1921, Nov. 1997. Un second sommet s'est tenu à Luanda en Avril 1999. Un accord d'assistance mutuelle entre le Congo Kinshasa, la Namibie, le Zimbabwe et l'Angola a été signé. Les quatre s'engagent, dans cet accord, à intervenir en cas d'agression tant interne qu'externe de l'un d'entre eux.

⁷⁹⁴ F. REYNTJENS, « La rébellion au Congo-Zaïre... », art. cit., p.67

congolaises durant les trois premières semaines du soulèvement rebelle, déclenché le 2 Août 1998, l'Angola entre en guerre le 23 Août 1998 et sauve, de justesse, Laurent Désiré Kabila d'une défaite certaine »⁷⁹⁵

L'Angola possède, de l'avis de la plupart des observateurs et experts militaires, de l'une des armées les plus puissantes d'Afrique, avec un effectif d'environ 110 500 hommes. L'armée angolaise est cependant plus célèbre de par son aviation bien équipée et entraînée. L'Angola dispose de 11 000 hommes pour l'armée de l'air, 27 avions de chasse et 26 hélicoptères de combat. Les forces terrestres disposent, pour leur part, d'environ 300 chars de combat, 250 véhicules blindés et près de 300 pièces d'artilleries⁷⁹⁶. Tout cet arsenal constitue une redoutable force de frappe qui dérouta des adversaires bien en deçà du niveau d'équipement des FAA. Pourtant, il convient de souligner que les FAA, malgré tout cet arsenal, ne sont jamais venues à bout de l'armée de l'UNITA qui dispose aussi d'une puissance de feu impressionnante ainsi que des milliers de combattants aguerris et expérimentés qui ont été, plusieurs fois, tout près de la neutralisation du pouvoir de Luanda. C'est donc dire déjà que si d'aventure, l'Angola parvient à la résolution de son conflit interne, son armée sera encore plus puissante. Sur le registre militaire par conséquent, le pays ne manquera pas d'être '*super-puissance*' de l'Afrique centrale.

Dans les deux républiques du Congo règne une "paix angolaise". En République du Congo, depuis octobre 1997, ce sont les soldats angolais qui assurent l'ordre, le maintien de la paix à Brazzaville et qui servent de bouclier au pouvoir de D. SASSOU NGUESSO. En RDC, c'est « *un groupement d'unités spéciales doté d'artillerie lourde de longue distance, de véhicules blindés et de chars, une escadrille d'Alouette, de Mig - 29 et de « Souyouz », une force de 1 000 à 1 500 hommes qui ceinture la capitale Kinshasa, sous le commandement du général VALERIO* »⁷⁹⁷.

Malgré cette position de transcendance militaire dont jouit Edouardo DOS SANTOS dans les deux républiques congolaises, ce dernier ne parvient pas à peser de tout son poids pour normaliser les relations entre ses deux protégés que sont L.D KABILA et D.SASSOU NGUESSO. L'animosité entre ces deux chefs d'Etat est manifeste. Les deux hommes forts de Kinshasa et de Brazzaville, autoproclamés présidents de leur république respective, s'accusent mutuellement de servir chacun de base arrière aux groupes armés⁷⁹⁸ qui visent à destabiliser l'autre. On sait en effet que beaucoup d'éléments de la DSP de MOBUTU ont, dans leur débâcle rejoint les rangs des miliciens « *Cobra* » de D. SASSOU

⁷⁹⁵ Y. KEBE, « Congo-Kinshasa. Jusqu'où ira KABILA? » *Jeune Afrique Economie*, n° 271, sept, oct 1998, p18

⁷⁹⁶ Source : *Jeune Afrique Economie*, n° 271

⁷⁹⁷ Voir, S.CASIMIRIO, « Pourquoi et comment l'Angola a sauvé Kabila? » *Jeune Afrique Economie*, N°272, 5-18 oct. 1998, pp. 116-117

⁷⁹⁸ F. Soudan souligne à ce propos : « Entre le maître de Brazzaville et celui de Kinshasa (...) les relations n'ont jamais été franches (...). Chacun des deux voisins a contre l'autre un « dossier », que la presse locale des deux capitales jumelles épluche régulièrement. Kinshasa abriterait ainsi des bases de Ninjas et Brazzaville offrirait l'asile aux éléments revanchards, de l'ancienne DSP de MOBUTU, « Congo. Brazzaville. Sassou Nguesso peut-il tenir ? », *Jeune Afrique*, n° 1993, 23-29 mars 1999, pp. 12-15

NGUESSO. Avec la victoire de ce dernier, ils sont désormais des éléments réguliers du Congo-Brazzaville et n'ont pas fait le deuil de leur ambition de prendre un jour leur revanche sur L.D. KABILA. Pareillement, des résidus non négligeables de l'armée de P. LISSOUBA ont traversé le fleuve pour rejoindre Kinshasa pendant l'assaut final des Forces Armées Angolaises sur Brazzaville. Nourris par l'histoire du FPR ou bien même de celle de l'AFDL, les deux présidents mesurent bien le caractère dangereux de cette situation. Autant dire que si DOS SANTOS est le champion militaire, la touche conciliatrice semble un registre non encore acquis.

En Afrique centrale, l'Angola n'est pas le seul pays interventionniste. Le géant angolais est suivi par le Rwanda où le FPR développe un militarisme sans précédent dans l'histoire politique du pays. Mais en réalité le militarisme et l'interventionnisme tutsis sont bien anciens par rapport à la vogue actuelle. Ce sont les combattants tutsis qui ont accompagné leur cousin Y. MUSEVENI dans sa marche victorieuse qui connaît son aboutissement en 1986 avec la prise de Kampala. Bien qu'étant officiellement Banyankolé, l'ancien guerillero devenu chef d'Etat est reconnu aujourd'hui comme ayant des origines tutsis. Toutefois ce sont les interventions rwandaises au Zaïre en 1996-97 et en 1998 en RDC qui ont révélé les potentialités militaires et la vitalité guerrière de cet Etat lillupitien. A chaque fois, les opérations d'intervention « *préparées et planifiées* » par Kigali ont connu un grand succès ; ce qui a cultivé, de la part de Kigali, la conviction d'une grandeur stratégique. L'intelligence stratégique de P. KAGAME est très appréciée à Washington. En août 1998 encore, c'est l'ouverture d'un second front à l'Ouest de la RDC par des troupes de l'APR qui ont enregistrées des victoires « *éclairs* » sur les FAC, poussant L.D. KABILA à fuir la capitale pour se réfugier dans son fief de Lubumbashi, qui a une fois de plus confirmé la supériorité combattante des forces armées rwandaises.

Aussi bien sous le « *Hutu power* » que sous le « *tutsi power* » les forces militaires rwandaises ont toujours été importantes. A la fin du régime Hutu, on comptait environ 55000 hommes pour les FAR avec : 35000 militaires, 1500 soldats pour la garde présidentielle, et 17000 miliciens pour l'opposition armée. Aujourd'hui l'APR est une armée bien entraînée d'au moins 62000 hommes. Elle est équipée de véhicules blindés de type soviétique, de pièces d'artillerie et dispose de deux hélicoptères de combat. Il convient de relever que numériquement l'APR est supérieure à la NRA même si cette dernière est de loin la mieux armée. Le Rwanda, le plus petit pays des Grands Lacs est paradoxalement « l'un des Etats les plus surarmés de la région » au point que F. TWAGIRAMUNGU qualifie les rwandais du FPR de « *belliqueux* » :

« Les militaires rwando-ougandais se targuent d'avoir combattu victorieusement l'ancien régime ougandais et d'avoir mis Museveni au pouvoir. D'où leur prétention à combattre le régime actuel du Congo-Kinshasa et de mettre au pouvoir quelqu'un qui pourrait servir leurs intérêts. Pour ce faire, le général Kagame et le président Museveni estiment qu'ils

*doivent faire montre d'une solidarité sans faille. Ce qui explique le fait que les militaires ougandais et rwandais soient toujours ensemble. Les chefs d'état-major des deux armées communiquent souvent, échangent leur informations sur la sécurité dans la sous-région »*⁷⁹⁹

Si cette opinion permet de voir les certitudes qui galvanisent le militarisme du FPR en tant que cadre et instrument de résolution des problèmes sous-régionaux, elle traduit tout aussi clairement le fait que lorsqu'on parle de militarisme rwandais, on parle nécessairement du duo APR-NRA. Le couple MUSEVENI-KAGAME semble tellement soudé – quoique concurrent – que les victoires, heurts et malheurs de l'un sont aussi ceux de l'autre ; et peut-être ceux aussi de leur grand parrain américain. J. BEDNAREK critique cette association américano-ougando-rwandaise dans une politique régionale qui repose sur « *la force du lion* ».

*« La connivence entre les responsables américains et ces dictatures semble reposer sur une vision darwinienne du règne vivant , qui reconnaît la domination du plus fort sur le plus faible, et donc l'émergence du groupe le plus agressif sur les autres concurrents. Dans les sociétés, cette vision se nomme libéralisme et capitalisme sauvages. Bien avant que les chefs de guerre tutsis de l'Afrique des Grands Lacs, passés et actuels, ne fondent leur pouvoir sur la force des armés et le non-droit, les Etats-Unis se sont créés sur le génocide des indiens d'Amérique et sur l'esclavage des Noirs »*⁸⁰⁰

Le moins qu'on puisse dire aujourd'hui, c'est que cette politique américaine d'appui aux Etats belliqueux d'Afrique centrale semble ne point conduire vers une stabilisation territoriale durable ni à une véritable réduction de la pauvreté des populations. Au contraire, on note une très forte résurgence du détournement des ressources des Etats vers les dépenses militaires. Dans le Rapport des Nations-Unies de 1997 sur le développement par exemple, sur 175 pays classés, le Rwanda occupe le 174^e rang, l'Ouganda, le 159^e, l'Erythrée le 168^e, le Burundi le 169^e et l'Ethiopie le 170^e rang. Au total, selon une fois de plus J. BEDNADEK,

« La mise en œuvre de cette politique hégémonique est décevante. L'Ethiopie et l'Erythrée sont en guerre, et des rebelles sévissent en Ouganda, au Rwanda, et au Burundi,

⁷⁹⁹ F. TWAGIRAMUNGU, op. cit., p.31

⁸⁰⁰ J. BEDNAREK, « Rwanda : Bill et Paul, une même pensée » *Africa International*, n° 317, Sept. 1998, p.22 Les aventures militaires rwandaises pèsent tellement lourd sur le budget de l'Etat rwandais au point où, le 16 octobre 1999, le Président de l'Assemblée Nationale du Rwanda a appelé à une contribution des rwandais de bonne volonté à l'entretien des forces armées. Ces contributions devraient directement être versé aux militaires et ne seraient plus gérées par le budget du ministère de la défense.

malgré le renforcement des capacités militaires locales. Par exemple, le budget de la défense du Burundi a doublé entre 1995 et 1997, et représente désormais 30% du budget national ; celui du Rwanda absorberait actuellement 50% des recettes fiscales de l'Etat »⁸⁰¹

Le groupe des interventionnistes en Afrique centrale s'est élargi avec le Tchad qui est de plus en plus en activité dans ce champ. Le pays d'Idriss DEBY a envoyé un contingent en Centrafrique dans le cadre de la Mission Internationale de Surveillance des Accords de Banqui (MISSAB) ; ainsi qu'un millier de « soldats sans frontière » au Congo-Brazzaville pour appuyer D. SASSOU NGUESSO dans sa reconquête du pouvoir. Dans l'actuelle guerre en RDC, le Tchad s'est également manifesté militairement en envoyant des renforts en hommes au président L.D. KABILA. Toutefois cette politique interventionniste d'Idriss DEBY apparaît sans grande conséquence sur la place et la marge de manoeuvre de N'djamena sur les grandes questions régionales. N'empêche que N'Djamena joue un rôle régional de plus en plus accru sur le plan militaire.

b) Quelques autres frontières de l'interventionnisme sous les tropiques.

L'analyse de la dynamique interventionniste en cours en Afrique subsaharienne révèle tout d'abord un fait majeur : les Etats interventionnistes sont des Etats en tentative de reconstruction mais toujours menacés d'effondrement. Ces Etats connaissent des situations de conflagration civile quasi-endémique. Il semble donc exister comme un lien entre reconstruction et intervention. La relation dialectique qui s'institue entre ces deux phénomènes se fonde sur le fait que l'intervention dans un conflit externe participe tout d'abord de la volonté de pacification et de stabilisation à l'intérieur. C'est en gros la stratégie de l'Angola et du Rwanda dont les buts de l'intervention en RDC sont « *la défense des intérêts nationaux* » et/ou « *vitaux* » de l'Etat. La destruction des bases arrières de leur rébellion respective a toujours servi pour ces Etats, de rationalisation de légitimation de la transgression des frontières de leur grand voisin. Il s'agit d'une stratégie d'affaiblissement de la résistance armée interne à l'Etat.

L'intervention prend aussi toute une autre posture : celle de la reconstruction de l'image de marque de l'Etat à l'extérieur de ses frontières ; de la restauration de l'autorité et de la noblesse de l'Etat au sein de la communauté internationale. Dans cette posture spécifique, l'intervention est un moyen d'exercice de la violence symbolique sur les contestataires armés internes par la construction d'une image résiduelle des forces politiques armées d'opposition. Car envoyer des corps expéditionnaires à l'extérieur est un luxe pour les pays en guerre civile qui, sur le plan symbolique, est la réduction à la portion congrue des groupes armés d'opposition. L'intervention traduit une quête de la reconnaissance internationale de la faction qui contrôle les symboles de l'Etat. On

⁸⁰¹ Op. cit., p.22

comprend pourquoi les interventionnistes sont d'abord des pouvoirs en crise de légitimité au sein des Etats eux-mêmes en crise de territorialité. L'Angola, le Rwanda et le Tchad ont des pouvoirs durs, mieux des régimes militaro-civils qui font face à de vigoureuses rebellions qui leur ôtent toute prétention au contrôle de leur totalité territoriale respective.

Les « *nouveaux gendarmes* » africains sont un indice révélateur des grandes mutations qui s'opèrent dans le continent africain. Les « *gendarmes* » africains dont on vit l'avènement sont la consécration d'un fait majeur dans l'histoire de la géostratégie africaine moderne : le changement de la nature et des acteurs de l'intervention en Afrique. Jadis prérogatives qu'on pourrait à juste titre qualifier de « *régaliennes* » des anciennes puissances coloniales ou des deux « *super-grands* » par leurs épigones interposés, et à but essentiellement de sauvetage des « *dictateurs* », les interventions militaires dans les conflits internes des Etats africains sont de nos jours le fait ou la mission d'autres Etats africains. Les « *nouveaux gendarmes* » sont désormais africains et les interventions visent désormais le renversement d'une « *kleptocratie* » (Zaïre), soit la réduction d'une ambition arrogante et hégémonique (les brigades internationales tutsie ougandorwando-burundaises), soit tout simplement l'accomplissement d'un dessein de **realpolitik** (cas des interventions ougandaises, rwandaises, burundaise, namibienne, tchadienne etc).

Les interventions des grandes puissances occidentales dans les conflits internes, qui ne se contentent plus que de « *l'évacuation de leurs ressortissants* », peuvent être tenues pour le symbole du transfert des politiques militaires interventionnistes entre l'Occident et l'Afrique. Après avoir été les chantres du droit d'ingérence⁸⁰² les Occidentaux se contentent désormais d'une politique discriminatoire et contraire à la rationalité humanitaire de la « *nouvelle moralité internationale* » qui, pour l'essentiel, consiste en l'extirpement de quelques individus des théâtres des affrontements, délaissant de milliers d'autres à la merci des soldatesques qui pillent et tuent. Dans un contexte post-moderne où la sécurité se veut désormais globale, la politique de l'évacuation des ressortissants est une véritable irresponsabilité.

En tout cas, les Etats africains interviennent dorénavant dans les conflits internes des autres Etats pour mettre de l'ordre, résoudre le conflit et permettre un retour à la reconstruction politique et économique nationale. On a ainsi parlé de « *restitution de l'histoire* » aux sociétés politiques africaines. Les interventions sont soit unilatérales soit multilatérales dans le cadre d'organisation sous-régionale (SADC, ECOMOQ). Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, il est à remarquer qu'il y a une préférence du mode coercitif : c'est-à-dire armé de l'intervention. Seul le Burundi a connu, de la part des pays de l'Afrique de l'est, ce qu'on peut qualifier d'intervention subtile, c'est-à-dire l'embargo.

⁸⁰² Voir M. BETTATI et B. KOUCHNER, *Le devoir d'ingérence*, Paris, Denoel, 1987, 300p. et O. CORTEN et P. KLEIN, *Droit d'ingérence ou obligation de réaction ?*, Bruxelles, Bruylant, 1992, 282p.

Section 2 : DIPLOMATIE DE LA PAIX, ENJEUX DE SENS ET DE LEADERSHIP EN AFRIQUE CENTRALE CONFLICTUELLE : LA HIERARCHISATION EN « DOUCEUR »

Le champ de la « *résolution hobbesienne* » des conflits a structuré, en Afrique centrale, une géopolitique essentiellement militaro-stratégique qui accorde une grande importance aux considérations militaires. Si la recherche de la puissance s'est souvent faite en priorité sur l'échiquier de la force militaire,⁸⁰³ il se trouve actuellement que cet échiquier de la force militaire, qu'on ne saurait affirmer en déclin, est néanmoins fortement relativisé par la force symbolique de la géo-économie. La « *géoéconomie* », qu'on qualifie aussi de « *paix démocratique* » accorde en effet une très grande valeur à l'économique et au culturel. Dit autrement le fait marquant de la conjoncture géopolitique actuelle est la dévaluation ou la perte de l'importance du militaire, du nucléaire et du stratégique et la revalorisation de l'économique, du culturel et de l'idéologico-symbolique. Ainsi dans les nouveaux champs d'expression de la puissance que sont la résolution des conflits et le maintien de la paix, le contrôle des négociations de paix est devenu sur le plan diplomatique un critère de leadership.

En Afrique centrale, l'activisme des Etats de la sous-région dans l'accueil et le contrôle des négociations de paix entre parties belligérantes consacre déjà une concurrence dans le domaine. Si concurrence il y a dans le domaine, c'est parce qu'il s'y détermine la possession du « *sens* », c'est-à-dire la capacité à dessiner la paix dans des situations de conflit, à imposer une trajectoire pacifique de sortie des crises armées majeures. La captation des avantages matériels et symboliques du parrainage des « *négociations de paix* » constitue désormais non seulement l'assise du leadership diplomatique, mais aussi confère une noblesse régionale et internationale. La résolution « *kantienne* » des conflits ; c'est-à-dire la résolution par l'ajustement négocié de principes contradictoires en vue de l'instauration d'une « *paix perpétuelle* » est un champ de la hiérarchisation en douceur des Etats.

La négociation, et surtout la médiation semble désormais tenir lieu de politique publique dans certains Etats qui s'auto-construisent l'image de « *gardiens* » ou de « *facilitateurs* » de la paix ; dans un contexte où, justement, la paix est devenu l'objectif cardinal de la communauté internationale. Ainsi le recours aux armes et à la négociation constituent deux champs complémentaires et irréductibles l'un à l'autre, de la résolution des conflits. D'ailleurs chacun de ces deux champs semble avoir partie liée avec l'autre. C'est dire que l'autonomie de ces deux champs est sinon illusoire du moins relative. Les conflits africains, dans leur globalité, semblent se résoudre suivant une logique pendiculaire qui oscille entre le principe « *hobbesien* » - la force militaire - et le *principe omusien* - principe de la résolution pacifique des différends. L'échec de l'une de ces voies met l'autre sur orbite et vice-versa ; l'échec de la voie des armes conduit les protagonistes sur le terrain de la négociation tout comme la non possibilité de

⁸⁰³ Cf. W. MCNEIL, La recherche de la puissance. Technique, force armée et société depuis l'an mil, Paris, Economica, 1992, 464 p.

conclusion de celle-ci installe les parties en conflit dans celle-là. Il est cependant plus courant de voir les conflits s'exprimer de façon concomitante sur les deux registres de la négociation et de l'affrontement armé. Dans ce cas l'avancée des discussions et des négociations est tributaire des rapports de force sur les champs de bataille. Les succès militaires ont tendance à annihiler les négociations, comme on l'a vu avec L.D. KABILA face à MOBUTU, ou avec D.SASSOU NGUESSO qui, fort de ses appuis angolais, tchadien et gabonais, avait proclamé qu'il ne voyait une autre issue possible à la guerre civile congolaise que celle militaire. En revanche les défaites militaires ont d'abord un effet de suppression des conditionnalités de participation aux pourparlers de paix formulées le plus souvent par les belligérants. Dans un cas comme dans l'autre, la négociation d'un *modus vivendis*, bien que nourrie et appuyée par des considérations militaires, semble la trajectoire de sortie de l'embrasement le plus souvent durable.

Dans les deux champs de la résolution des conflits, on trouve bien évidemment des champions ; des ténors. La première section de ce chapitre a permis de déterminer les pôles de puissance émergents et consacrés dans le registre de la résolution hobbésienne des conflits. Cette deuxième section ambitionne d'explorer l'arrière fond de même que les pays de la sous-région qui dominant le registre de la résolution négociée et institutionnelle des conflits.

Paragraphe 1 : NEGOCIATION ET « SOFT POWER » : L'AFRIQUE COMME CADRE D'INFLECHISSEMENT DE LA THEORIE DES TRANSFORMATIONS DE LA PUISSANCE.

Dans l'analytique du paradigme de la puissance faite à l'orée de la présente recherche, il a été souligné la dynamique que connaît sa nature qui perd progressivement sa coquille géopolitique pour se loger dans la carapace géoéconomique. Que la puissance perde sa couverture géopolitique au profit de l'enveloppe géoéconomique, cela voudrait précisément dire qu'elle s'exprime déjà beaucoup plus dans l'économico-symbolique au détriment du militaro-stratégique qui n'est nullement à sa fin comme des lecture et analyses quelques peu hâtives aiment à le conclure.⁸⁰⁴ A l'instar d'un nouvel évangile, la sociologie des mutations post-modernes assure de manière péremptoire que la « *puissance en douceur* » (ou soft power) s'exprime aujourd'hui dans la production massive des biens économiques et culturels.⁸⁰⁵ La situation en Afrique centrale semble pourtant une mise en crise de cette dynamique (1). Dans la sous-région en effet, le contrôle de la négociation, de la maîtrise des missions de « *bons offices* » et de « *facilitation* » du dialogue semble un critère de leadership « *en douceur* » (2) malgré le fait qu'il se dégage ici comme un faible enracinement des cultures de la paix.

⁸⁰⁴ Voir M. BERTRAND, *La fin de l'ordre militaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996 ; P. VENESSON, « Vers la fin de la guerre ? », *Sciences Humaines*, n° 74, Juillet 1997,

⁸⁰⁵ M. RUPPERT, *Production Hegemony. The politics of Moss Production and American global power*, op.cit.

1) Désordre, ordre centre-africain et crise du post-modernisme politique international

Les figures d'ordre en genèse dans le désordre politique qui sévit actuellement dans la partie centrale de l'Afrique ne semblent pas épouser les grands contours élaborés par la post-modernité en la matière. A bien des égards, la tour post-moderne est déviée, contournée par les Etats du centre de l'Afrique. Cette « *déviance créatrice* » fonde une certaine « *peur du sud* » qui conduit certains « *secrurocrates* » occidentaux à préconiser une « *invention du sud* »,⁸⁰⁶ c'est-à-dire son organisation et sa régulation par l'Occident.

a) L'argumentaire post-moderne : puissance douce, puissance économique-symbolique

La puissance post-moderne présente en gros deux interfaces : une interface douce et une autre structurelle. La puissance douce est mobile et commerciale ; elle met l'accent sur les « *paramètres déterritorialisés* ». La géoéconomie et la géoculture sont les cadres d'appréhension de cette puissance qui repose sur la production et la commercialisation massive des biens et des services de toute nature. La puissance structurelle est anonyme. Elle est promue par le discours transnational, discours critique du système des souverainetés étatiques et de la promotion de l'acteur international non-étatique. Dans le contexte de ce discours, la puissance étatique s'étiole par l'effet du dépassement de la frontiérification qui s'est érigée en distributrice des surfaces de souveraineté. Il s'ensuit un temps mondial fortement déterritorialisé qui marque la fin du monopole de l'exclusivité des compétences humaine et matérielle des Etats à l'intérieur de leurs frontières. Est tout aussi sapée l'autonomie décisionnelle des Etats en matière d'élaboration des politiques sociales et de direction des orientations économiques.

La puissance du monde post-moderne est, en somme, une puissance dématérialisée, subtile et structurelle. Cette dynamique de la puissance s'accorde plus ou moins avec les mutations africaines.

b) Accueil, arbitrage des négociations de paix et leadership : le champ du « *soft power* » africain

La négociation est la poursuite de la guerre par les moyens du dialogue. En se substituant à la guerre, la négociation n'en garde pas moins les finalités : le triomphe de la volonté d'un groupe et la sauvegarde de ses intérêts. La négociation est une tactique de guerre et repose sur « *la ruse du renard* ». La négociation est donc une technique machiavélique, c'est-à-dire qu'elle est réaliste. Il faut alors convenir sur le fait que dans la négociation se joue la puissance et le leadership. L'activité négociatrice est aussi un facteur de hiérarchisation entre les Etats. La hiérarchisation ici est douce parce qu'elle

⁸⁰⁶ J.C. RUFFIN, *L'empire et les nouveaux barbares*, Paris, J.C. Lattès, 1991, 252 p.

repose sur l'attrait moral, politique et symbolique de la paix que certains Etats en font le leitmotiv de leur action internationale. La puissance « douce » ou le leadership diplomatique africain de cette veille du XXI^e siècle se joue largement dans cet échiquier de la négociation. Ainsi accueillir les négociations de paix, les présider, ou assurer la médiation et les bons offices entre belligérants est, en Afrique, un facteur d'expression et de manifestation de la puissance « douce ». Il y a en Afrique une non-inscription de la puissance douce, subtile et non coercitive dans le registre occidental post-moderne qui insiste comme on le sait sur la production massive et la capacité de diffusion planétaire des biens économiques et culturels. Dans des Etats économiquement non viables, le leadership économique appuyé sur d'importantes considérations militaires ne saurait avoir cours. D'où le rôle prépondérant que joue désormais en la matière, les négociations de paix.

2) « Sociostratégie »⁸⁰⁷ de la négociation

Faire une lecture « sociostratégique » du fait de « négociation », c'est à la fois élucider sa doctrine, identifier ses acteurs et leurs logiques, les finalités poursuivies par les acteurs à travers ce phénomène. Dans sa « sociostratégie de la négociation », J.P. CHARNAY en dresse le tableau suivant :

« Sa fonction est de se substituer à la guerre : de résoudre les conflits sans violence, ou au moins d'en sortir ; par inversion, elle peut pousser l'autre à la guerre au moment pour lui le plus défavorable (...) Enfin, sa conceptualisation consiste en la détermination d'une série de conduites stratégiquement orientées, et mises en œuvre par des tactiques particulières, scripturaires, verbales et comportementales »⁸⁰⁸

Cette conception essentiellement sociologique et stratégique de la négociation donne déjà une idée de la portée du phénomène dans les conflagrations africaines.

a) La négociation, contours du concept

Il n'existe pas de définition, objective et neutre de la négociation qui fasse l'unanimité de tous les analystes et praticiens en la matière. En effet, comme tout concept central en sciences sociales, la négociation fait l'objet d'un investissement sémantique polysémique. Toutefois dans la fluidité définitionnelle

⁸⁰⁷ Sociostratégie : mise en corrélation des doctrines et conduites stratégiques, et des leaders et des groupes qui les agissent ou les subissent. Définition de J.P. CHARNAY, « Relations internationales et concepts stratégiques : sociostratégie de la négociation », Le trimestre du monde, 3^e trimestre 1994, pp. 175-194

⁸⁰⁸ Ibidem.

du concept, il se dégage une tendance lourde : la négociation est à la fois une activité et un jeu social⁸⁰⁹

« mettant face à face deux ou plusieurs acteurs qui, confrontés à des divergences et se sentant interdépendants, choisissent la recherche effective d'un arrangement pour mettre fin à cette divergence et de cette manière créer (...), maintenir ou développer une relation entre eux (...). Il s'agit d'une activité dans laquelle s'engagent volontairement deux ou plusieurs personnes (ou groupes) voulant trouver une issue satisfaisante et non violente face à une situation exigeant de la part de chacun la prise en compte de la réalité de l'autre »⁸¹⁰

La négociation est une évaluation critique par au moins deux êtres rationnels⁸¹¹ de leur « vision du monde », de leurs convictions, de leurs attentes dans un contexte de rencontre des intérêts ; évaluation critique qui doit se faire dans et par des concessions mutuelles afin d'aboutir à des convictions de partage et de consensus comme gage véritable d'équilibre des tensions. La négociation est une joute oratoire, une manœuvre oratoire d'accommodement des intérêts divergents et contradictoires. Elle est du point de vue de son déroulement, séquentielle.⁸¹² La négociation a un important avantage comparatif sur les autres moyens sociaux de la résolution des différends. On répertorie souvent parmi ces autres moyens sociaux, l'évitement, la confrontation, le recours à la loi, le consensus. Cet avantage comparatif réside d'une part dans la valorisation de chaque acteur en prenant en compte sa volonté et ses convictions légitimes, d'autre part dans le fait qu'elle intègre les aspects majeurs de la communication sociale qui consiste à faire évoluer une situation, à renseigner et à convaincre en modifiant la pensée et l'opinion de l'autre. La négociation est ainsi un important moyen de régulation et d'équilibrage des tensions :

« La négociation est en fin de compte un mode volontaire de règlement des différends et un mode de régulation entre des acteurs(...) L'avantage de la négociation (...) est qu'elle valorise chaque acteur en prenant en compte sa volonté et qu'elle conduit à une meilleure harmonie des relations sociales (...). La négociation apparaît donc comme un important moyen de régulation des tensions sociales tant sur le plan interne que sur le

⁸⁰⁹ L. ZANG. « L'importance de la négociation en tant que phénomène social et définition de la négociation », Séminaire IRIC/ACCT sur « les mécanismes de la négociation internationale », Yaoundé-Cameroun, 31 juillet - 11 Août 1995, 13 p.

⁸¹⁰ C. DUPONT, *La négociation, conduite, théorie et application*, Paris, Dalloz, 1986, pp.23 et suiv.

⁸¹¹ O. YOUNG, *Bargaining Formal theories of Negotiation*, Urbana Chicago, London, University of Minois Press, 1975.

⁸¹² Voir J.P. CHARNAY, op. cit. et C. DUPONT, op.cit.

plan d'intérêt entre les individus et entre les groupes d'individus »⁸¹³

Dans un système international multicentré et aux intérêts divergents et enchevêtrés, il faut dire en effet que c'est la négociation qui, plus que la puissance dure ou douce à l'occidentale, régule le système-monde de plus en plus complexe. On peut ainsi faire de la négociation internationale, le nerf de la pacification de la société mondiale.⁸¹⁴ Il existe en gros deux grandes orientations de la négociation : l'orientation distributive et l'orientation intégrative ou productive.

« La négociation distributive vise à partager une valeur existante à des acteurs qui aspirent chacun à se l'approprier. Le différend entre acteurs porte sur une valeur à se répartir, chacun voulant obtenir le maximum possible (...) De son côté la négociation intégrative vise à produire une nouvelle valeur à travers la coopération et la concertation entre acteurs. Elle expose de nouvelles sphères de coopération pouvant générer des gains mutuels »⁸¹⁵

Selon que la négociation prend l'une quelconque de ces deux orientations, et en fonction des contextes et des conjonctures, elle peut s'avérer concluante ou non. Tout dépend de l'enjeu de la négociation mesuré en terme de gains et d'avantages ; tout dépend également de la nature des points à négocier ; de la négociabilité de ces points. Car il y a plusieurs points qui relèvent souvent des choses dites non négociables (territoire, souveraineté etc.)

b) Quelques stratégies et techniques de la négociation

La négociation prend aujourd'hui de plus en plus la forme du « *bargaining* » au sens littéral du mot en français : le marchandage. Le « *bargaining* » dans sa posture actuelle, procède à l'insertion de toutes les choses économiques, politiques, militaires, culturelles, voire purement humaines dans la sphère de ce que S. LABOU TANSY nomme la « *marchandisation* ». Le « *bargaining* » pose le postulat selon lequel « *tout se négocie* » : de la course aux armements au désarmement, des prises d'otages à la livraison des terroristes, de la régulation des flux démographiques au support des coûts de la dépollution, de la répartition mondiale des richesses, du pouvoir à l'instauration d'une justice mondiale équitable etc. Le « *bargaining* » généralisé de la veille du XXI^e siècle s'applique par diverses techniques. On soulignera au moins trois :

⁸¹³ L. ZANG. op. cit., pp. 11-12

⁸¹⁴ Sur une étude globale de l'importance de la négociation sur le plan international, Cf. A. PLANTEY, La Négociation Internationale. Principe et méthodes, Paris, Ed. du CNRS, 1980, pp.20 et suiv.

⁸¹⁵ Lire . L. ZANG, « Les orientations de la négociation » Séminaire IRIC/ACCT sur les « mécanisme de la négociation internationale », Yaoundé-Cameroun, 31 juillet- 11 Août 1995, 15 p.

* « Le « *muddling through* ». L'attitude du « *muddling through* » renvoie à ce qu'on appelle vulgairement « *la débrouille* ». C'est

« se « *débrouiller* » d'une manière à la fois positive, par comparaison et pondération de la multiplicité des intérêts respectifs contradictoires en présence, et négative : placer le vis-à-vis dans une atmosphère psychologique générale ou lui apparaîtront plus fortement les avantages d'un accord que ses inconvénients »⁸¹⁶

Le « *muddling through* » semble aujourd'hui la technique privilégiée : d'abord parce que le monde à tendance post-moderne affirme de plus en plus sa préférence à la prise en compte des intérêts de l'ensemble des acteurs du système international⁸¹⁷ ; ensuite parce que le déroulement de l'activité de la négociation se donne pour environnement psychologique la confiance et la ruse ; ou plus exactement, la ruse dans la confiance. Tous les négociateurs sont en effet portés par l'élan d'accommodement de leurs intérêts contradictoires. Mais dans cet élan d'accommodement, chacun tente de maximiser ses avantages propres ; de faire prévaloir une part de gains qui reflète sa position internationale et ses possessions matérielle et militaire. On peut avancer l'hypothèse de la négociation comme le terrain de la conciliation inégale des intérêts.

* La méthode de *l'incrementalism* ou méthode des « *petits pas* ». Il s'agit d'une marque déposée Kissingerienne. La méthode des « *petits pas* » est une méthode assez exhaustive d'analyse continue et non discrète de l'ensemble des facteurs et des causes constituant une situation litigieuse. L'ambition ici est de discriminer l'ensemble des éléments et des facteurs afin de voir sur quels éléments il convient d'agir, efficacement et au moindre coût. L'intention tactique de la technique de *l'incrementalism* est la réduction ou l'évitement du « *jeu de la loi des rendements décroissants et des désutilités marginales* ». ⁸¹⁸ La négociation des « *petits pas* » est celle qui prend en compte la complexité des enjeux, l'inextricabilité des risques, l'immensité des défis. Dans un tel contexte, il convient d'examiner patiemment tous les éléments conflictuels, litigieux.

*La méthode du *linkage*. Elle est la « *liaison indissoluble des points hétérogènes* ». C'est ce qu'on a coutume de qualifier de négociation globale. Dans celle-ci toute la situation politique et sociale fait l'objet d'un examen minutieux car tout conflit a des soubassements politiques, économiques, sociaux.

⁸¹⁶ J.P. CHARNAY, op. cit., p. 184

⁸¹⁷ Lire R.J. DUPUY, op. cit., A et H. TOFFLER, op. cit.

⁸¹⁸ J.P. CHARNAY, ibid., p.184

3) La place de la négociation dans les conflits d'Afrique centrale.

« *Pas de dialogue avec les terroristes !* », affirmait encore Y. MUSEVENI à Kampala, fin novembre 1998. « *Négocier quoi et avec qui ? En RDC il n'y a pas de rebelles, mais une armée d'occupation. Pas de tutsis mais de simples bandits* ». C'est le commentaire de Victor MPOYO, l'un des pontes du régime au pouvoir en RDC depuis le 17 mai 1997, chantre du « *comportement héroïque de Kabila* ». C'était lors du sommet de la SADC du Grand Baie des 13 et 14 septembre 1998 à Maurice. Et KABILA lui-même de renchérir : « *Je ne vois pas le Rwanda gagner cette guerre, même s'il a des soutiens. Nous avons un grand peuple. Nous n'allons pas nous rabaisser devant le Rwanda, un petit pays et un petit peuple* »⁸¹⁹. « *Négocier avec DEBY ? C'est tout à fait exclu. Il ignore le sens même de ce mot. Tous les opposants qui ont tenté d'engager des négociations avec lui ne sont plus aujourd'hui de ce monde* »⁸²⁰ C'est J. TOGOÏMI le chef de la rébellion du MDJT qui l'affirme. Les propos sont suffisamment révélateurs de la place accordée à la négociation par tous les protagonistes des conflits africains. La négociation, en réalité, est tout simplement reléguée à la portion congrue lorsqu'elle ne fait pas tout simplement l'objet d'une pratique caricaturale. La technique de l'« *évitement* » est, comme cela ressort clairement des propos ci-dessus évoqués, de règle. L'adversaire, le protagoniste est toujours un « *bandit armé* », un « *terroriste* », un « *agresseur* », un « *génocidaire* », un « *criminel de guerre* » etc. En Angola le processus de paix entre UNITA et MPLA s'est tout simplement transformé en « *logique de guerre* »⁸²¹. Au Rwanda, le pouvoir de Kigali campe dans un extrémisme militaire sous la couverture idéologique de la punition des auteurs du génocide de 1994. L'accusation de « *génocidaire* » et de « *bandes armées qui sèment le désordre* » sert également de paravent à D.SASSOU NGUESSO qui refuse d'avoir des négociations avec l'ensemble des forces politiques du pays. Ce faisant, le général président privilégie la solution militaire qui non seulement est impossible mais précipite le pays dans la ruine et la désolation. Au Tchad Idriss DEBY se contente des mêmes méthodes militaires pour venir à bout de ses multiples phoenix de rébellion. La RDC et ses alliés au départ n'envisageaient d'autres issues susceptibles de restaurer la souveraineté et l'intégrité du territoire congolais que celle qui consiste à « *bouter le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi* » hors du territoire national par les moyens militaires. D'une manière générale, la négociation est faiblement ancrée dans le mœurs politiques. Dans la plupart des cas, elle est considérée comme un mythe à jeter dans les poubelles des méthodes de gestion des crises. Seul le Burundi semble, dans ce tableau très peu reluisant, faire figure d'exception. Des pourparlers de paix sont en cours dans ce pays, sous l'encadrement de la Tanzanie et sous la

⁸¹⁹ Cité par *Jeune Afrique*, « Ils ont dit », rassemblé par Annik ROURE, n° 1962-1963, 18 - 31 Août 1998, p.20

⁸²⁰ Y. TOGOÏMI, « Négocier avec DEBY ? Ceux qui ont essayé sont morts », *Jeune Afrique* N°2004, 8-14 juin 1999, p.32.

⁸²¹ C. MESSIANT? « MPLA et UNITA : processus de paix et logique de guerre » *Politique africaine* 57, Mars 1995, pp. 40-57

houlette du Mwalimu Julius NYERERE. Toutefois l'ensemble des forces politiques du pays ne sont pas acquises au dialogue et à la négociation et préfère plutôt la lutte armée. C'est le cas notamment des forces du Comité National de Défense de la Démocratie (CNDD) de L. NYANGOMA.

La surface très réduite du dialogue dans les conflits armés majeurs ou mineurs africains peut être attribuée à un certain nombre de logiques. D'abord la soif du pouvoir monopolistique. Parce que la négociation est un champ de promotion des intérêts réciproques des protagonistes, elle conduit inéluctablement à des concessions mutuelles, à la répartition sinon équitable du moins consensuelle de l'objet litigieux - le pouvoir dans la plupart des cas -, à la création mutuellement acceptée de nouvelles valeurs socio-politiques devant régir les comportements des protagonistes. Dans des contextes de forte personnalisation des pouvoirs politiques, il faut comprendre pourquoi les processus de négociation buttent contre la réticence des protagonistes en conflit. Ensuite parce que les médiateurs sont toujours soupçonnés de partialité sans oublier le fait que ces derniers sont pour la plupart sans assise charismatique ni respectabilité internationale.

Enfin parce que les grands groupes qui proposent les armes exercent de fortes pressions sur les protagonistes, pressions qui vont dans le sens de la poursuite des combats. La négociation signifierait en effet l'arrêt des affrontements par la signature des cessez-le-feu et donc, un ralentissement des commandes d'armes et de munitions.

Souligner cette place relativement faible des négociations dans les conflits africains, ce n'est pour autant pas conclure à leur futilité. Malgré la faible surface de la négociation dans les conflits africains, elle a bel et bien cours en Afrique ; sous le couvert d'une « *diplomatie d'urgence de la paix* ». Et la diplomatie de la paix s'accompagne des enjeux de puissance et de leadership.

Paragraphe 2 : NEGOCIATIONS DE PAIX ET LEADERSHIP DIPLOMATIQUE EN AFRIQUE CENTRALE : LES POLES DE SENS.

Le terrain du contrôle des « *négociations de paix* », du parrainage Ces « *rencontres entre belligérants* », bref de la facilitations de la paix est fort sollicité dans les relations internationales en général et sur la scène africaine en particulier. Si le terrain est ainsi très sollicité en Afrique, c'est qu'il offre des avantages tant matériels que symboliques. Dans une Afrique où traditionnellement, la palabre, cet exutoire cathartique des conflits et des malaises sociaux, a souvent représenté l'une des plus grandes vertus, on peut comprendre l'actuelle rotation des pays autour de ce champ. C'est comme dans une « *danse des cellules* » en biologie : seuls quelques Etats y pénètrent et jouissent des avantages matériels et symboliques du contrôle des négociations. En Afrique centrale, il existe des leaders en la matière : le Gabon (1) qui ravit presque la vedette au géant économique et politique d'Afrique centrale ; le Cameroun (2). Des pays extra-sous-régionaux interviennent aussi dans l'organisation et le contrôle des palabres en Afrique centrale (3).

1) le Gabon, leader de la diplomatie de la paix en Afrique centrale (?)

De toute évidence, le Gabon symbolise de nos jours le baobab qui abrite les palabres sous-régionaux de pacification, de réconciliation, de négociation ou de concertation. Que le Gabon soit devenu aujourd'hui un arbre de paix dans un océan de bombardiers et de canons est ce que révèle aujourd'hui la transformation du pays d'Omar BONGO en terre d'accueil de la plupart des « *pourparlers de paix* » dans la sous-région. Désormais pôle de pacifisme, « *haut lieu de visite des pèlerins de la paix* », « *jardin des roses de la paix* », le Gabon semble devenir incontournable dans les tentatives régionales et internationales de résolution pacifique des conflits armés africains. Le Gabon s'affirme ainsi de plus en plus comme une puissance de sens, qui exerce, quoique ne disposant d'une force militaire impressionnante, une véritable influence symbolique. L'activisme de la république gabonaise dans la recherche des *modus vivendis* dans les pays en conflit est tel que la médiation et l'arbitrage semblent prendre l'allure d'une politique publique de l'Etat. Des résultats importants en la matière sont à mettre à l'actif du Gabon (b) qui dispose d'un certain nombre d'atouts en la matière (a).

a) Les atouts d'une diplomatie de la paix

Nain territorial et démographique doté d'une relative adéquation entre ressources et population mais aussi empêtré dans la marginalisation croissante des groupes exclus, l'«*économie de pillage*», la privatisation et la néopatrimonialisation du pouvoir, une opposition aux velléités jusqu'aboutistes et mercantilistes, le Gabon est un pays qui réussit néanmoins un équilibre des tensions à forte valeur ajoutée stabilisatrice. Par ailleurs la culture politique du dialogue, du consensus et du partage dont fait preuve son leader Omar BONGO fait du Gabon un pays de dialogue, même si ce dialogue ne conduit pas toujours une totale ouverture de la vie politique du pays.⁸²² Le dialogue fait d'ailleurs partie, avec l'unité nationale, la paix, la souveraineté des fondements de la politique interne du chef de l'Etat gabonais.

Le Gabon est un pays qui jouit d'une continuité institutionnelle et d'une quasi-stabilité socio-politique, malgré un pendicularisme très visible en périodes de conjoncture électorale. Continuité et stabilité politiques sont l'atout de base de la capacité diplomatique du Gabon. Les grands principes de la politique étrangère de la république du Gabon participent à la réussite et du rayonnement de sa stratégie internationale. On peut rappeler avec le président Omar BONGO quelques uns de ces principes :

« Depuis son indépendance, le Gabon a toujours prôné et favorisé la concertation entre les Etats, position qui s'affirme

⁸²² F. KOMILA-A-IBOANGA, « La résistance du pouvoir à l'instauration de la démocratie pluraliste en Afrique : le cas du Gabon » *Revue juridique et politique. Interdépendance et coopération*, Paris, Ediena, 1991, pp. 10- 23.

clairement dans son action par le respect de la souveraineté de toutes les nations, et de l'intégrité de leur territoire »⁸²³

Souveraineté, intégrité, non-intervention et non- ingérence, égalité des races et des nations sont ainsi parmi les grands axes de la politique étrangère du Gabon. Cette politique étrangère, il convient de le signaler, a été dès les débuts fortement influencée par l'esprit de la conférence de Bandoeng. L'arrivée de Omar BONGO au pouvoir en 1968 suite au décès du « *père de la nation* » Léon MBA va voir une réorientation, une restructuration et une redynamisation de la politique étrangère du Gabon.

« Dès 1968, soit aussitôt après mon accession à la magistrature suprême (...) j'ai essayé d'imprimer une nouvelle dynamique à notre politique, dans le cadre du Mouvement de la Rénovation, qui privilègie le dialogue à l'intérieur, mais aussi naturellement dans nos relations avec tous les autres pays. Le dialogue vise à rapprocher les peuples, à rechercher des solutions pacifiques aux différends de toute nature susceptibles de naître entre les nations, d'autant plus que la force, le recours à la violence n'ont jamais fait partie de notre philosophie bantoue, de la conception gabonaise de la vie (...). Ainsi donc, le dialogue, l'ouverture avec pour corollaire le bon voisinage et la solidarité africaine constituent les données spécifiques incontournables et irréversibles de la politique étrangère du Gabon »⁸²⁴

Le dialogue est comme on le constate, posé comme l'instrument cardinal à l'aide duquel se conduit la stratégie internationale du Gabon. Si la politique étrangère est comprise ici comme la partie de l'activité politique interne tournée vers l'extérieur, et suivant l'interdépendance logique entre l'interne et l'externe, le Dialogue, mode de politique interne, ne peut qu'être projeté à l'extérieur, dans le champ interétatique. D'ailleurs une esquisse du « *code opérationnel* » ou de la « *carte cognitive* » d'Omar BONGO fait ressortir la centralité de la notion de Dialogue qui semble à la fois une vision du monde, un programme politique et un mode d'action politique. « *Le dialogue des nations* »⁸²⁵ est chez Omar BONGO une contrainte axiologico-politique et un indice de « *civilisation ou internationale des mœurs politiques* ».

En plus de cette cohérente élaboration d'une grille de lisibilité du monde ainsi qu'une stratégie d'action internationale, le Gabon jouit tout aussi d'un important atout géostratégique : la large couverture sur l'Océan atlantique. Sur le plan stratégique-diplomatique, le Gabon est un puissant relais de l'influence française en Afrique centrale. Les intérêts multiformes français sont tellement

⁸²³ O. BONGO, Interview à La lettre diplomatique, n° 41, 1er trimestre 1998, p.

⁸²⁴ Ibidem.

⁸²⁵ O. BONGO, Le dialogue des Nations. L'Afrique dans le nouvel ordre politique et économique mondial, Gabon, Multipress (sans date) 130 p.

immenses qu'on imagine difficilement un autre Etat d'Afrique centrale ou d'ailleurs entrain de menacer le Gabon. La France contrôle pratiquement l'économie gabonaise : 120 filiales françaises et 150 PME-PMI franco-gabonaises représentent 75% des investissements étrangers au Gabon.

« Dans le secteur pétrolier, sur les trois opérateurs présents au Gabon, deux sont français. Elf Gabon avec 6,6 milliards de tonnes comme opérateur et 9,7 milliards de tonnes si l'on intègre les parts revenant au groupe, et Kelt Energy, holding du groupe Perenco, avec 1,2 milliards de tonnes. Dans le secteur minier, le Cogema est actionnaire à 68% de la Comaf, producteur d'uranium. Cette dernière exporte près de 80% de sa production vers la France. Dans le secteur du bois, ressource privilégiée au Gabon, les trois grandes entreprises Rougier, Thanry et Isoroy ainsi que les huit grands forestiers français indépendants s'assurent 75% de la production de bois du Gabon (...). Les sociétés Spie Batignolles, Alcatel, Alsthon et la Lyonnaise des Eaux sont bien implantés dans le secteur de l'eau et de l'électricité. Concernant le secteur bancaire et des assurances, les trois filiales françaises BNP, crédit Lyonnais et Paribas représentent 75% des dépôts, tandis que les filiales UAP et Athéna contrôle la totalité du marché gabonais des assurances »⁸²⁶

Le domaine sécuritaire n'est pas en reste. La France dispose, au Gabon, d'une base militaire qui participe à la stabilisation des institutions politiques gabonaises. La France est même intervenue au Gabon en 1963, pour remettre au pouvoir le président Léon MBA renversé par les militaires. De même en 1990, suite à la mort mystérieuse du secrétaire général du Parti gabonais du Progrès (PGP) M. RENDJAMBE, mort ayant entraîné des troubles, des prises d'otages et des attaques contre les intérêts français, Paris décide l'opération « Requin » qui s'effectue avec l'« accord » et non à la « demande » du gouvernement gabonais en vertu des accords signés en 1960 et 1974. Il convient de noter que l'intervention n'a suscité aucune condamnation de la société internationale ; ce qui a quelque peu confirmé la position du Gabon comme le joyau stratégique français. Au total, le Gabon qui se dote une image d'« Emirats » de l'Afrique centrale, et qui s'est doté des moyens idéologiques d'une politique étrangère attrayante tout en comptant sur sa relations privilégiée avec la France qui exerce sur elle une espèce de tutorat, le Gabon sous l'impulsion et la conduite d'un président qui a une profonde connaissance des méandres de la politique africaine, est devenu le leader diplomatique de l'Afrique centrale. Les réalisations de ce pays sur le plan international sont largement au-dessus de celles des autres pays de la sous-région.

⁸²⁶ La lettre diplomatique, op.cit. p.42

b) Diplomatie de la paix et transcendance gabonaise

Le Gabon a été élu pour deux ans membre non permanent du Conseil de sécurité qui, selon la disposition de la charte, s'est octroyée « *la responsabilité principale du maintien de la paix* ». Il s'agit là d'une position privilégiée qui permet au Gabon d'être au centre des préoccupations de paix dans le monde. En plus de cette position privilégiée de membre non permanent du conseil de sécurité de l'ONU, le Gabon s'est lui-même auto-construit en véritable pôle de sens ; une terre de négociation et de dialogue. Libreville semble jouir aujourd'hui d'une véritable « *influence sans puissance* ». C'est la vérification de l'hypothèse de la puissance comme étant essentiellement relationnelle. La mobilisation des signes n'est pas en reste : le président O. BONGO s'est auto-auréolé des attributs de sage naguère réservés aux présidents F. HOUPHOUET BOIGNY, J. NYERERE et depuis 1994 Nelson MANDELA. Ainsi dans son dossier sur « les médiateurs » africains, Africa International a écrit que « *Le président gabonais est actuellement l'homme le plus consulté du continent* »⁸²⁷

Sur le plan de la résolution des conflits, le Gabon imprime de sa marque la politique régionale en la matière. Il est à mettre à son actif le règlement de nombreux conflits sous-régionaux. Au Tchad, la guerre civile trentenaire qui se poursuit a connu sa relaxation actuelle grâce à la médiation réussie d'Omar BONGO qui s'est appuyé sur sa stratégie - désormais fétiche - du « *tout le monde est coupable* ». La technique de la culpabilité partagée permet une prise de conscience rapide de la nécessité de raccrocher les armes ; de même qu'elle permet de structurer une disposition psychologique à la négociation, au dialogue franc et au consensus. Parlant de cette médiation dans les guerres civiles tchadiennes, le président gabonais reconnaît :

*« C'est exactement ce que nous avons fait au Tchad lorsque j'ai eu à assurer la médiation entre le pouvoir tchadien et les mouvements d'opposition et Dieu sait s'ils étaient nombreux ! J'ai réussi par le dialogue à tout mettre en place. Nous avons mis en place à Libreville un organisme composé de Gabonais, et chaque mouvement d'opposition venait s'exprimer. Cette façon nous pourrions l'appliquer aujourd'hui à la RDC »*⁸²⁸

On voit bien comment un « *comité composé de Gabonais* » devient l'instance sinon ultime du moins légitime d'énonciation, de structuration et de conseil de la paix au Tchad. Par rapport au Tchad, le Gabon jouit ainsi d'une majorité symbolique et d'une position de transcendance. En réalité, comme le notent L. SINDJOUN et D. BACH, dans tout processus de médiation se joue l'affirmation du leadership. Cela parce que

⁸²⁷ Africa international, n° 306, Juillet-Août 1997, pp. 18-19

⁸²⁸ O. BONGO, Interview, Jeune Afrique Economie, n° 271, 14 Sept. 4 Nov. 1998, p.91

« la résolution des conflits est porteuse d'enjeu de domination. La résolution des conflits marque, d'une certaine façon, le leadership des acteurs de l'ordre sur les belligérants. Dans un contexte social international structuré par la paix comme modèle de conduite collective, l'implication d'un acteur dans la résolution des conflits lui confère un avantage symbolique ou un bénéfice de « gardiens des normes » de l'éthique des relations internationales. Face aux parties belligérantes, le médiateur se trouve ainsi placé dans une posture qui les transcende (...) c'est là une conséquence mais aussi une source de médiation »⁸²⁹

La médiation, si elle postule la neutralité du médiateur par rapport aux belligérants, n'est pour autant pas neutre eu égard à la construction de la puissance, de l'hégémonie et du leadership. Dans toute médiation en effet, il se déploie des finalités d'influence et de domination du médiateur sur les protagonistes en conflit. La médiation est un facteur d'influence à finalité pacifique.

Dans le conflit Tchad-Libye le pays d'Omar BONGO s'est une fois de plus posé en relais de l'hégémonie symbolique de l'ONU qui recommande la résolution pacifique des différends comme un principe de la Charte. Président de l'organisation chargée de trouver une issue non violente à la querelle frontalière entre Tripoli et N'djamena, Omar BONGO a persuadé les deux belligérants à se pouvoir devant la Cour Internationale de Justice de la Haye. Dans cette action, le moins qu'on puisse dire est que le président gabonais se pose une fois de plus en gardien et en prometteur des normes internationales de résolution des différends et de sauvegarde de la paix. L'issue finalement pacifique de la crise frontalière tachado-libyenne peut à juste titre être considérée comme une victoire de la diplomatie de la paix du président O. BONGO. Le Gabon s'est également investi dans la résolution de la guerre civile en Centrafrique. Le Président Omar BONGO a en effet présidé la MISAB qui a supervisé le cessez-le-feu ainsi que le partage du pouvoir entre les groupes politico-militaires en conflit. On peut aujourd'hui affirmer que la MISAB a été un succès ; car elle a permis l'arrêt des mutineries, la conclusion d'une plate forme d'action politique, le retour des militaires dans les casernes. La MISAB a également permis le déploiement harmonieux de la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA) qui veille à la bonne poursuite des consultations électorales dans ce pays.

Médiateur soutenu par la Communauté internationale, le président Omar BONGO l'a été une fois de plus dans la guerre civile congolaise qui a opposé pendant cinq mois les miliciens de D. SASSOU NGUESSO aux forces gouvernementales restés fidèles au président élu P. LISSOUBA. Même s'il faut reconnaître que cette médiation n'a pas connu un succès au regard de la résolution finalement « hobbesienne » du conflit, ce qu'il convient cependant de relever ici c'est le soutien quasi-spontané de la communauté internationale à la médiation

⁸²⁹ D. BACH et L. SINDJOUN, op. cit., p.12

gabonaise. De même, malgré la partialité du président Omar BONGO dans ces négociations de paix congolo-congolaises, l'acceptation sans beaucoup de conditions par les belligérants, de rechercher la paix autour d'Omar BONGO et à Libreville, est un signe probant de l'avantage symbolique dont jouit le « sage » qui trône à la tête de l'« Emirats » de l'Afrique centrale. Edifiant à cet égard est le fait que l'offre de médiation concurrente de l'Homme fort de Kinshasa, Laurent Désiré KABILA, est restée lettre morte.

L'implication non moins active du Gabon est aussi visible dans le difficile et complexe conflit angolais : Franceville et Libreville ayant, en 1995, abrité des pourparlers sanctionnés par des accords de paix. Omar BONGO confirme lui-même sa participation dans la recherche d'une issue négociée au plus vieux conflit d'Afrique centrale:

« Je suis de ces chefs d'Etat qui ont toujours pris part aux tentatives de règlement du problème angolais. Le président DOS SANTOS m'a toujours associé à ce processus »⁸³⁰

Dans la guerre actuellement en cours en RDC, le président gabonais est une fois de plus en première ligne dans la recherche des voies pacifiques de résolution de la guerre. Déjà le 7 mai 1997, à l'avant-veille de la fuite de MOBUTU et de la chute de Kinshasa le 17 mai, Libreville avait abrité une rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement pour tenter une gestion pacifique des issues finales avec Kinshasa.⁸³¹ Depuis le divorce de L.D. KABILA d'avec ses parrains ougandorwandais et la reprise de la guerre le 2 août 1998 dans le pays, le Gabon tente de se poser, tant bien que mal, en plaque tournante de la pacification du pays. Déjà le 24 septembre 1998, Libreville a réuni un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique centrale. Les Présidents Omar BONGO (Gabon), Denis SASSOU NGUESSO (Congo Brazzaville), Ange Felix PATASSE (RCA), Théodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO (Guinée Equatoriale), Sam NUJUMA (Namibie), Idriss DEBY (Tchad), le premier ministre camerounais et le Ministre de l'intérieur angolais se sont rencontrés à Libreville afin de rechercher des pistes de sortie de la guerre « d'agression » de la RDC. Lors de ce sommet auquel participait personnellement le Président Laurent Désiré KABILA, les participants avaient exigé le « retrait des forces étrangères d'agression » du territoire de la RDC ainsi que le respect de l'intégrité territoriale de la RDC. Par ailleurs, le président O. BONGO est le principal soutien et/ou le parrain du « Comité de bons offices » créé pour faciliter le retour au bercail des personnalités congolaises en exil depuis la chute de l'Etat-Mobutu et présidé par deux anciens mobutistes : Victor NENDAKA et André ATUNDU. Ces deux dirigeants avaient été reçus par O. BONGO, le 13 octobre 1998 à Paris et le 24 octobre de la même année, le vice-président sud africain, Thabo MBEKI devait à son tour recevoir les dirigeants du même comité. Il n'est pas superflu de mentionner que le comité bénéficie des soutiens du Premier ministre Belge, M. Jean-Luc DEHAENE et du

⁸³⁰ O. BONGO, Interview à *Jeune Afrique Economie*, n° 271, op. cit., p.93

⁸³¹ *Ibid.*, p.91

conseiller de Jacques CHIRAC, Fernand WIBAUX. Ce comité n'est pas en réalité que la promotion de la vision gabonaise de la sortie du conflit, telle qu'énoncée par Omar BONGO :

« La seule manière de sauver le Congo-Kinshasa, c'est de faire en sorte que le pouvoir soit démocratisé. Il ne peut y avoir un président qui soit à la fois chef de l'Etat, chef du gouvernement, ministre de la Défense (...) Il ne faut pas non plus pratiquer une politique de l'exclusion. Ce n'est pas parce que MOBUTU est mort qu'il faut aujourd'hui jeter l'anathème sur lui et sur tous ceux qui ont servi sous son régime. Pas de chasse à l'homme (...). Toutes les filles et tous les fils du Congo doivent se retrouver, parler d'une même voix, accepter ce qui s'est fait. Le gouvernement, lui, doit pratiquer la politique de la main tendue. Ainsi l'on pourra trouver les moyens de dénouer cette crise. Il faut enfin que le gouvernement de la république démocratique du Congo organise, comme l'a demandé il y a quelque temps Jacques CHIRAC, avec d'autres pays africains, une conférence sur l'Afrique centrale au cours de laquelle tous ces problèmes seront évoqués. Si besoin était le cadre politique sera déterminé. Ce n'est pas une honte de s'asseoir autour d'une table, de reconnaître que le Congo démocratique a connu beaucoup de problèmes, et d'essayer de sortir de ces problèmes pour aider le pays à se démocratiser. Ce ne serait pas s'ingérer ni prendre la place du Congo-Kinshasa »⁸³²

Lorsqu'on sait que le champ de la résolution pacifique des conflits est un « espace social constitué par les relations de concurrence ou de complémentarité entre des acteurs en quête de définition de l'ordre dans une situation conflictuelle »⁸³³, on mesure l'importance de l'enjeu qu'elle représente, qui est à la fois symbolique et matériel. La position de médiateur construit grandement la « noblesse » politique et internationale de l'Etat-médiateur. On comprend pourquoi ce champ hégémonique est très convoité de nos jours par les différents acteurs en quête chacun d'une surface internationale de positionnement la plus large possible. Ce qui, désormais, apparaît comme la quasi-hégémonie du Gabon dans le domaine en fait un leader diplomatique, champion du pacifisme.

En plus de l'implication « intime » d'Omar BONGO dans la résolution pacifique des conflits sous-régionaux, le Gabon capte aussi efficacement la rente de l'abritement des grandes rencontres internationales. Libreville est devenu le point de convergence des grandes rencontres d'Afrique subsaharienne en général et d'Afrique centrale en particulier. On peut citer, entre autres, le sommet Africains-Africains-Américains en 1992, le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UDEAC en 1995, le sommet spécial de la BAD en 1996, le

⁸³² O. BONGO, Interview, *Jeune Afrique Economie*, n° 271, op. cit.

⁸³³ D. BACH et L. SINDJOUN, op. cit., p.10

sommet ACP-UE en 1998, les sommets des chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique centrale des 7 mai 1997 et du 24 Septembre 1998. etc.

Au total, le registre de la captation des avantages de la tenue chez soi des réunions institutionnalisées des organisations mondiales est des grandes rencontres internationales est dominé, en Afrique centrale, par le Gabon. Le Gabon est ainsi un véritable pôle de sens, une puissance diplomatique. Mais le restera-t-il encore pour longtemps au regard de ce qui apparaît comme le retour du Cameroun dans ce registre de l'influence et du leadership ?

2) Le retour du Cameroun ? Les enjeux d'une sortie de la réserve diplomatique

Entre engagement de distanciation : telle semble être la situation sous-régionale, régionale et internationale du Cameroun à la veille du XXI^e siècle qui s'annonce avec tant de défis. Le Cameroun, jusqu'à une époque très récente, a semblé se positionner à l'écart des échiquiers au sein desquels se joue de nos jours l'essentiel des redistributions de la puissance et de l'influence en Afrique. De fait l'engagement sous-régional, régional et international du Cameroun semble bien en deçà de ses possibilités et capacités réelles. Pourtant le corpus doctrinal du Cameroun en matière de politique étrangère met en exergue une volonté rigoureuse d'action rationnelle, systématique et fructueuse. Au fronton de la bibliothèque de l'IRIC par exemple, sont gravés en caractères lumineux, ces propos du chef de la diplomatie camerounaise, le président Paul BIYA : « *le Cameroun doit déployer toute l'énergie dont il est capable pour contribuer au renforcement de l'unité africaine au niveau continental, régional et sous-régional* »

Plus significativement, dès son arrivée au pouvoir en 1982, le président Paul BIYA, dans sa promotion d'une politique dite de « *Renouveau national* », avait envisagé de nouvelles perspectives pour la diplomatie camerounaise qui semblait alors souffrir d'un manque de revitalisation. L'ambition internationale affichée alors au lendemain du 6 novembre 1982 était aussi alléchante qu'ambitieuse :

« Je l'ai dit : l'action diplomatique se ressentira des effets de la dynamique du renouveau. Par une politique de présence et de participation active et réaliste, elle s'efforcera de consolider toujours davantage l'indépendance et le rayonnement du Cameroun, de faire toujours mieux entendre notre voix dans la solution des grands problèmes qui confrontent l'humanité de notre temps et d'apporter ainsi notre meilleure contribution à l'édification d'un nouvel ordre international plus juste et plus humain, fondé sur un progrès concerté, et respectueux de la liberté de l'égalité et de la dignité de tous les peuples. »⁸³⁴

⁸³⁴ Discours d'« inauguration » du mandat présidentiel, 22 Janvier 1984,

En effet, il y a effectivement eu, dès les premières heures du « *Renouveau* », comme une dynamisation de la politique étrangère camerounaise de par une revitalisation de l'effort doctrinal, une allocation supplémentaire des moyens financiers par l'accroissement du budget du Ministère des affaires étrangères, un redéploiement géographique diversifié avec notamment une intensification de la politique africaine du Cameroun une consolidation des liens traditionnels avec le camp occidental, une réactivation des relations avec le bloc de l'Est. Il faut aussi souligner ce qui est apparu comme l'inscription de l'action diplomatique dans l'expertise manageriale et/ou technocratique avec le placement d'un ancien secrétaire général de l'OUA, président de la XXV^e assemblée générale de l'UNESCO, William ETEKI MBOUMOUA à la tête du Ministère des affaires étrangères. Malheureusement le renouveau diplomatique (présence participation, rayonnement) comme celui purement national (rigueur, moralisation, démocratisation) a tôt fait de s'estomper et de piétiner. Le redéploiement n'aura duré que le temps d'une rose. Acculé par une crise économique aiguë, menacée par le délabrement de l'autorité de l'Etat dû à des revendications démocratiques chaotiques, le pouvoir de Yaoundé ne put alors se tourner prioritairement que vers le redressement de l'économie nationale et la consolidation du pouvoir politique interne. C'est le grand moment du tassement de l'activité diplomatique du Cameroun ; de l'absence d'initiative, de « *participation active* » au jeu régional. Certains ont même ironiser en affirmant que la diplomatie du renouveau est plus proche de l'absence que de la présence :

« Comment interpréter l'absence à tous les sommets de la zone franc et de la BEAC, du président Paul BIYA alors que les autres chefs d'Etat étaient présents à l'une ou l'autre de ces rencontres » ?⁸³⁵

Et S. EBOUA de souligner la dimension historique de l'indolence diplomatique du Cameroun qui remonte à l'ère AHIDJO :

« Cette politique de silence, on dirait même d'absence, a fait ignorer sur le plan international, un pays qui aurait dû jouer un rôle de premier plan, non seulement en Afrique centrale, mais aussi sur le continent. Cet effacement n'était point dû à des consignes officielles, mais à l'extrême prudence des titulaires du portefeuille »⁸³⁶

Ainsi la politique étrangère du Cameroun a produit des résultats bien modestes ; voire même aux antipodes des objectifs clairement affichés. Paradoxalement, la présence a conduit à l'absence, la « *participation active* » à la léthargie et à la mollesse, le rayonnement au tassement. Dans les faits en tout cas,

⁸³⁵ B. HIBOU, « Contradictions de l'intégration régionale en Afrique centrale », op. cit. p.66

⁸³⁶ S. EBOUA, *Ahidjo et la logique du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 1985, 235 p, p.189

la politique domestique, au courant de la décennie qui s'achève, l'a finalement emportée sur la politique extérieure. Un symbole illustre cette réalité : le 8 octobre 1998, lorsque s'ouvre à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 34^e sommet de l'OUA, le président Paul BIYA réunit le même jour le Bureau politique de son parti, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC). Les mutations en cours dans la sous-région semblent confirmer sinon la marginalisation du moins le faible engagement du Cameroun dans la recherche de nouvelles combinaisons des équilibres régionaux. Il est intéressant de creuser ce paradoxe en brossant la carte diplomatique du Cameroun - où on constate que la couverture internationale du Cameroun est en deçà de ses atouts internationaux-et en examinant le comportement international du pays de Paul BIYA - qui apparaît sans grande vitalité.

a) La carte diplomatique du Cameroun : esquisse géopolitique

Selon l'« *Annuaire diplomatique du Cameroun* »,⁸³⁷ le Cameroun compte à l'échelle de la planète, trente (30) ambassades qui assurent la couverture diplomatique de 87 pays : cinq (05) consulats parmi lesquels deux sont généraux et trois ordinaires et enfin deux missions permanentes. Ce qui donne un total de trente sept (37) représentations diplomatiques. La distribution géographique varie d'un continent à un autre et présente une topographie éclatée en zones de forte concentration de représentations diplomatiques (Afrique et Europe) et en zones de (très) faible concentration (Asie et Amérique). La répartition géographique de ces représentation donne la distribution suivante par continent :

Tableau : 10 Récapitulatif

Continents	Ambassade		Consultants généraux	Consultants ordinaires	Missions permanentes
	Résidence	Accréditation			
AFRIQUE	14	32	-	2	-
AMERIQUE	3	5	-	-	1
ASIE	4	9	1	-	-
EUROPE	9	12	1	1	1
Total	30	57	2	3	3

La couverture diplomatique de l'Afrique par le Cameroun semble dessiner deux cercles concentriques : un cercle qu'on pourrait dire proche et un cercle qu'on qualifierait volontiers de lointain.

** Le cercle proche*

Il constitue une véritable ceinture diplomatique et pourrait se prêter à une double lecture : géostratégique et géoéconomique. Au plan géostratégique on peut dire que l'objectif essentiel de l'action internationale des Etats est la poursuite des intérêts vitaux de ces derniers qui renvoient à la survie, à la préservation et à la

⁸³⁷ MINREX/DAG, « *Annuaire diplomatique du Cameroun. Services extérieurs du Ministère des Relations Extérieures* », Sept. 1997.

sécurisation de l'entité politique au nom de laquelle s'exerce l'activité diplomatique. On peut aisément comprendre la ceinture diplomatique constituée par les Etats voisins. La défense du territoire national, l'organisation d'une politique économique et sociale sur ce dernier par un pouvoir constitué sous la figure d'un gouvernement organisé, la sécurisation des frontières sont restées jusqu'à présent l'objectif à court terme de l'action internationale des Etats. Et les sites sensibles ou d'insécurisation de l'entité étatique camerounaise sont constitués par les territoires des Etats voisins par le Cameroun. Il est un fait aujourd'hui qu'en Afrique les frontières sont restées des « zones grises » presque incontrôlables par les pouvoirs centraux ; devenant ainsi l'épicentre des guerres tant civiles qu'interétatiques qui déchirent de nos jours le continent africain. Au plan politico-économique, le cercle proche au-delà de la matérialisation du discours diplomatique sur la fraternité et l'amitié répond à une dynamique profonde - quoique piétinante - de regroupement économique-politique. On retrouve dans le cercle proche la plupart des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (C.E.E.A.C.) ainsi que tous les Etats de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (C.E.M.A.C.). Il convient également de signaler que le cercle proche est presque totalement francophone.

* *Le cercle lointain*

Il peut se lire comme l'arrière-base de sécurité du Cameroun. La première remarque est que le cercle lointain est constitué d'Etats situés en bordure du continent africain et ayant une ouverture soit sur la mer soit sur un fleuve navigable : Afrique du Sud, Ethiopie, Egypte, Algérie, Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire. Au surplus ces Etats peuvent à juste titre être considérés comme des « *Etats-pivots* » ; c'est-à-dire les Etats dont la position est déterminante dans la sécurité des régions dans lesquelles ils se situent.

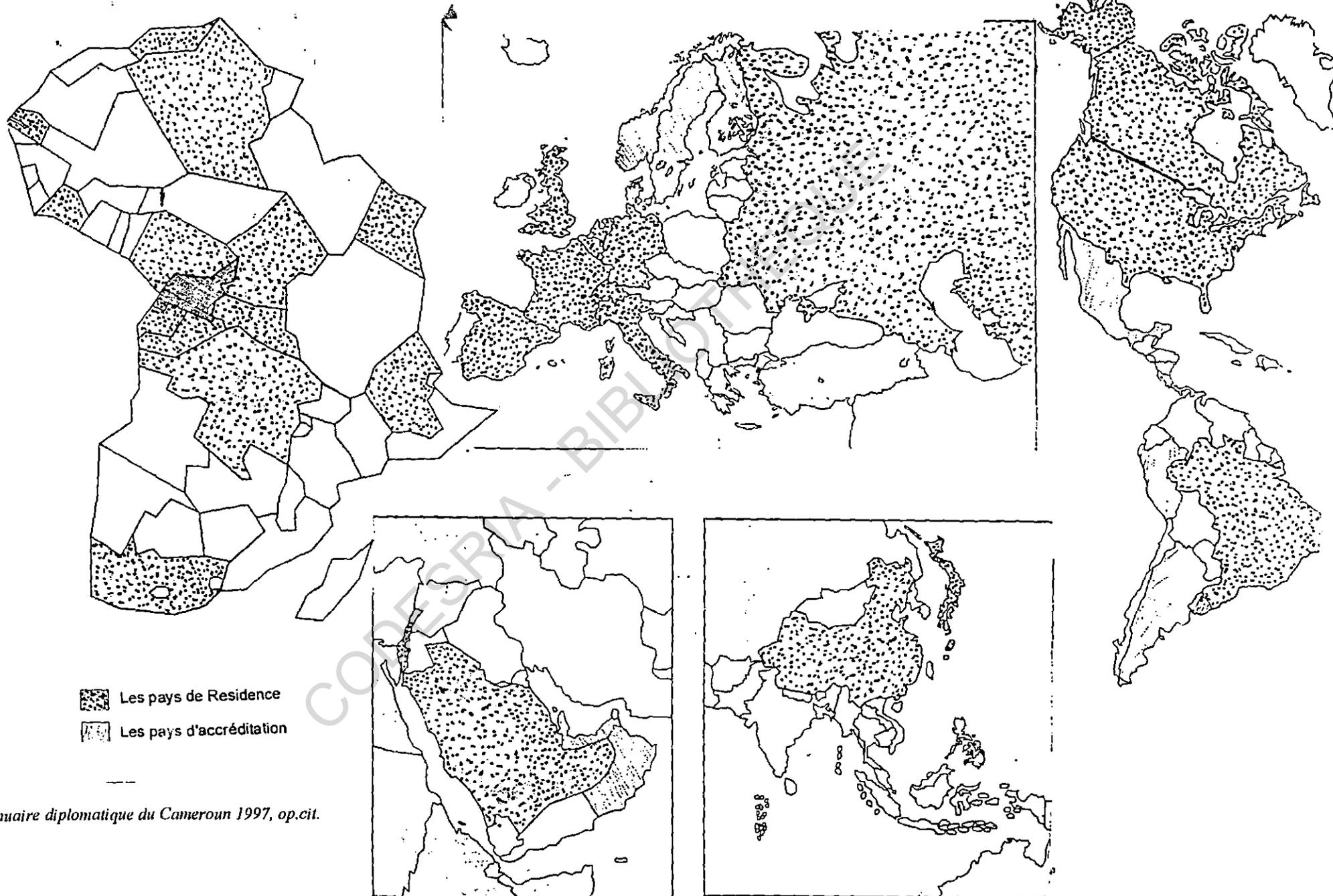
Il est également intéressant de souligner que le cercle lointain comprend des Etats qui sont pour la plupart bien intégrés militairement et qui par le passé - à l'instar du Maroc - ont souvent apporté leur concours à la résolution de certains conflits nationaux.⁸³⁸ Il s'agit également d'Etats qui pour la plupart, ont connu ou connaissent une relative croissance économique.

Sur le plan géopolitique classique, il ressort que le cercle proche s'inscrit dans un axe continental dans la perspective de la grande tradition germanique tandis que le cercle lointain s'oriente vers un axe maritime dans la perspective anglo-saxonne.⁸³⁹ Dans l'ensemble, très peu de pays anglophones sont couverts (Nigeria, Afrique du Sud : 1994) ; ce qui fait ressortir le clivage « *culturel* » francophone - anglophone hérité de la colonisation. Trois pays arabophones sont diplomatiquement couverts par le Cameroun.

⁸³⁸ Le Maroc a contribué à la fin des années 1970 à la résolutions des crises zaïro-zaïroises en intervenant, aux côtés du Maréchal Mobutu, dans les deux guerres du Shaba.

⁸³⁹ Sur ces grandes orientations de la discipline géopolitique, lire Ph. MOREA-DEFARGES *Introduction à la géopolitique*, Paris, Seuil, 1994, 240 p.

Carte diplomatique du Cameroun



Source : Annuaire diplomatique du Cameroun 1997, op.cit.

Au total, le Cameroun entretient un commerce diplomatique avec tous les Etats de l'Afrique par le biais de l'accréditation multiple. Ce qui pourrait dans une certaine mesure dénoter de l'ambition panafricaine du Cameroun. Le pays est d'ailleurs l'un des membres fondateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.)

La lecture des enjeux stratégiques et géoéconomiques du continent américain apparaît relativement aisée pour la plupart des stratèges. Vu du Cameroun, le continent américain apparaît comme scindé en deux mondes : le monde de la puissance économique-politique (c'est l'Amérique utile : Etats-Unis, Canada et dans une certaine mesure le Brésil) et le monde sous-développé, quoiqu'émergent. Cette lecture apporte des éléments d'éclairage sur la stratégie d'occupation diplomatique de l'espace américain par le Cameroun. Concrètement, le Cameroun a pénétré l'Amérique « utile » : l'Amérique de la puissance industrielle et technologique.

Cependant, Yaoundé n'a pas manqué d'étendre son champ d'expression diplomatique vers les pays émergents : Mexique, Pérou, Argentine, Uruguay. On notera que c'est Brasilia qui couvre ces derniers pays qui ne sont que des pays d'accréditation.

La lecture géopolitique des sites d'implantation diplomatique du Cameroun sur le continent américain révèle que la couverture diplomatique du continent par Yaoundé obéit à une dynamique de maîtrise de l'espace et des territoires : ce sont les Etats aux territoires vastes qui accueillent les représentations diplomatiques du Cameroun : Etats Unis, Canada, Brésil.

Outre la perception dualiste qu'on pourrait avoir à la lecture de la présence diplomatique camerounaise en Amérique, en distinguant notamment une diplomatie de l'empire et de la périphérie, l'autre fait marquant est l'apparition de ce que nous pouvons appeler les « *espaces vierges* ». Ici il existe un certain nombre d'Etats avec lesquels le Cameroun n'entretient pas de relations diplomatiques. Dans l'ensemble, on peut dire que ces « *espaces vierges* » au regard de leur faiblesse économique, présentent très peu d'intérêt pour le Cameroun dont la diplomatie a comme horizon le développement. Par contre ce fait illustre le faible niveau de coopération Sud-Sud qui a longtemps fonctionné comme une utopie alternative au libéralisme et au socialisme.

En Asie, on note l'existence de deux axes diplomatiques : l'axe proche-oriental et l'axe pacifique. L'axe proche-oriental est contrôlé par Riyadh et Tel-Aviv tandis que l'axe pacifique est dominé par la Chine. L'axe proche-oriental semble s'inscrire dans une ligne géopolitique maritime. L'Arabie Saoudite et Israël ont en effet une situation géographique privilégiée dans le contrôle de la Mer rouge. L'axe pacifique s'enracine également dans la ligne géopolitique maritime avec le Japon et les Coréens, mais cet axe comporte également une projection continentale avec la couverture de l'aire chinoise. L'immensité du

territoire chinois fait en sorte qu'il occupe une position éminemment stratégique dans l'Asie du Sud Est⁸⁴⁰.

Comme en Amérique, on remarque beaucoup *d'espaces vierges*. La géographie de la diplomatie camerounaise en Asie fait ressortir la marginalisation par Yaoundé du monde indochinois et indonésien. En dehors du Pakistan qui, plutôt relève de la compétence de Tokyo, on constate par exemple que l'Inde, « *la plus grande démocratie* » du monde n'est pas un champ diplomatique important pour le Cameroun. Le monde des jeunes dragons économiques c'est-à-dire l'Asie du Sud-Est ne constitue pas un axe diplomatique pour le Cameroun. Des pays comme la Malaisie, malgré un dynamisme économique confirmé restent des *terrae inconitae*.

Dans l'aire géographique du proche orient il convient de signaler que l'Arabie Saoudite est le seul pays arabe qui suscite de l'intérêt pour le Cameroun. Par ailleurs le Cameroun a pris soin de n'entretenir aucune relation avec les Etats voisins d'Israël.

Une fois de plus, l'étendue de ce que nous avons appelé les « *espaces vierges* » est révélateur de la faiblesse du niveau de la coopération sud-sud. Une lecture attentive des sites d'implantation de la diplomatie camerounaise en Asie fait découvrir une stratégie essentiellement géoéconomique : les pays couverts représentent dans une certaine mesure l'Asie de la profondeur stratégique, de l'avancée technologique et de l'aspiration à la « *guidance* .»

L'Europe, surtout sa partie occidentale, est le principal foyer de concentration de la diplomatie camerounaise. L'axe occidental qui monopolise toute l'activité diplomatique du Cameroun sur le continent est l'axe de la prospérité économique et surtout, des anciennes puissances coloniales. Au surplus, l'Europe occidentale domine l'Europe; aussi qui la pénètre ,pénètre en fait l'Europe.

L'axe central jadis assujetti à la sphère d'influence soviétique, regorge des Etats pour la plupart moins développés par rapport au reste du continent. Malgré le fait que ces Etats soient de nos jours en pleine mutation politique et en pleine restructuration de leurs économies tout comme les pays africains, l'Europe centrale n'est pas un terrain diplomatique pertinent pour les stratèges du Palais de l'Unité. Presque tous les pays de l'Europe centrale ne constituent même pas de simples pays d'accréditation. Cela se comprend aisément dès lors que l'on se remémore le projet politique dont la diplomatie camerounaise est l'émanation ainsi que l'expression dans l'environnement : ce projet n'est autre que celui du développement national. L'Europe centrale, du point de vue de l'aide au développement, de l'assistance ou du transfert des technologies n'a pas grand chose à donner aux Etats africains dont la captation de la rente de l'aide reste la racine nourricière des stratégies d'action internationale.

L'Europe occidentale constitue la communauté des donateurs occidentaux. Cette région participe également à la direction du monde avec la désormais

⁸⁴⁰ GENTELLE (dir), *L'Etat de la Chine et de ses habitants*, Paris, La Découverte, 1999, 454 p.

unique super-puissance américaine. L'Europe occidentale est l'Europe de la prospérité économique, de la maîtrise technologique, de la puissance militaire. C'est aussi l'Europe messianique. On voit donc ici une présence diplomatique camerounaise qui allie enjeux économiques et considérations stratégiques.

• ***Les grandes orientations de la diplomatie camerounaise***

La géopolitique de la carte diplomatique du Cameroun telle que nous venons de l'esquisser, montre clairement que la hiérarchie de l'orientation de l'action diplomatique se présente comme suit : l'Europe, l'Afrique l'Amérique, l'Asie.

****Une diplomatie eurocentrée***

La concentration diplomatique du Cameroun en Europe et plus exactement en Europe de l'ouest, si elle répond à une stratégie de captation de la rente financière et des atouts technologiques qu'offre cette région en vue d'accélérer le développement du pays, répond tout aussi à la logique coloniale et néocoloniale. Les facteurs géographiques sont également pour beaucoup dans la forte présence diplomatique du Cameroun en Europe occidentale : l'Europe est assez proche du continent africain. Politiquement et militairement, le Cameroun reste sous la dépendance de l'Europe. Sur le plan économique, l'Europe régule la plupart des économies des Etats africains ; le Cameroun y compris. Il y a par exemple une implication structurelle de la France dans le domaine économique des « *pays du champ* » en général. Culturellement, le Cameroun en tant qu'ancienne colonie de l'Allemagne, puis territoire sous mandat français et britannique, est très proche de l'Europe. Les flux d'étudiants, les échanges d'enseignants, bref l'échange des produits culturels se font d'abord avec l'Europe.

****Une orientation panafricaine certaine de la diplomatie de Yaoundé.***

Le Cameroun entretient des relations diplomatiques avec tous les Etats africains par le système de l'accréditation multiple. Une analyse purement quantitative des partenaires diplomatiques du Cameroun place le continent africain en tête des grandes régions d'exercice de l'activité diplomatique camerounaise. Toutefois, il faut aller au-delà du nombre et tenir beaucoup plus compte de la qualité pour comprendre que l'Afrique occupe à peine l'axe diplomatique second du Cameroun. D'abord parce que sur les 48 pays qui sont les partenaires diplomatiques du Cameroun en Afrique, on ne compte guère que 14 pays de résidence soit une moyenne relative d'un pays de résidence pour trois pays d'accréditation. L'ensemble des ressources humaines allouées au continent africain est évalué à 92 agents des services centraux parmi lesquels on compte 26 diplomates de carrière contre 101 agents et 31 diplomates de carrière pour l'Europe. Ensuite l'autre fait marquant est que le niveau des échanges entre les pays africains est relativement bas si on le compare à celui avec l'Europe. Enfin il est à remarquer que chaque Etat représente à peu de choses près, une base d'insécurité et de déstabilisation pour l'autre. Ce qui institue la *méfiance* comme attitude politique principale de chaque Etat à l'égard du voisin. Est ainsi apparu

un phénomène assez paradoxal : l'Afrique se protège d'abord contre l'Afrique. Par ailleurs le commerce interafricain est presque inexistant. Les échanges entre pays africains ne représentent que près de 6% de l'ensemble des échanges du continent. Un autre fait qui pourrait militer en faveur de la relativisation de l'importance diplomatique de l'Afrique est le nombre élevé des vacances du poste d'ambassadeur : l'Afrique compte 6 vacances de postes contre 0 pour l'Amérique, 2 pour l'Asie et 1 pour l'Europe.

****L'orientation américaine***

La troisième orientation de la diplomatie camerounaise est le monde américain. Trois ambassades couvrent 8 pays. Les relations camerouno-américaines sont focalisées en Amérique du nord (Etats-Unis, Canada). Les relations diplomatiques avec l'Amérique restent très distendues malgré la percée diplomatique que constitue le Brésil. On peut d'ailleurs comprendre très aisément l'investissement diplomatique du Cameroun au Brésil : ce dernier pays, avec l'Afrique du sud, l'Egypte voire l'Argentine veulent constituer des pôles de développement pour le tiers-monde.

****L'axe asiatique***

En dépit des échanges de délégations (parlementaires et d'affaires...) et des visites au sommet (avec la Chine) qui se sont intensifiés ces derniers temps entre l'Asie et le Cameroun, l'Asie reste une région qui enregistre une présence relativement faible du Cameroun. Toutefois ce qui marque très vite l'attention de l'analyste, c'est que les relations diplomatiques entre l'Afrique et le monde asiatique privilégient la qualité à la quantité. Les relations avec le monde asiatique sont donc des relations très intenses.

****L'ancien monde communiste***

Il représente la dernière orientation diplomatique du Cameroun. Seul Moscou bénéficie d'une représentation diplomatique avec d'ailleurs un personnel assez symbolique de 4 agents des services centraux contre par exemple 23 pour Paris et 18 pour Washington.

Tableau 11 La diplomatie camerounaise et les grands regroupements politico-culturels

Francophonie	Commonwealth	Organisation de la Conférence Islamique (OCI)
Côte d'Ivoire République Centrafricaine Sénégal Gabon Tchad France Belgique Canada Nigeria Maroc	Angleterre Canada Afrique du Sud Nigeria	Arabie Saoudite Maroc Algérie

Source : Tableau réalisé par l'auteur

Ce tableau montre, en dépit du caractère biculturel du Cameroun, une diplomatie particulièrement intense dans l'espace de la Francophonie. Quant au Commonwealth, il enregistre encore une présence diplomatique relativement faible. Il en est de même pour l'Organisation de la Conférence Islamique. Il est à penser que la nomination récente de deux Ministres délégués auprès du Ministre des Relations Extérieures chargés spécifiquement du Commonwealth et du monde islamique ouvre des perspectives vers la restauration des grands équilibres diplomatiques par Yaoundé.

b) Une puissance régionale qui ne fait pas sens : grandeur et solitude diplomatique du Cameroun en Afrique centrale ?.

« S'il est vrai que le Cameroun a toujours été l'économie dominante de la région, ses effets d'entraînement sur les autres pays de la région ont toujours été faibles »⁸⁴¹

La perspective relationnelle de la puissance nous servira encore de grille de lisibilité dans la compréhension du faible rayonnement régional et international du Cameroun. En effet il ne suffit pas à un Etat de disposer d'importants atouts géopolitiques ou de compétences relationnelles. Encore faut-il que l'Etat les valorise ; car c'est dans l'acte de valorisation à la fois de ses compétences relationnelles et de ses atouts géostratégiques qu'un Etat se taille une surface internationale d'influence, de prestige, de promotion et de maximisation de ses intérêts. Des compétences et des atouts non valorisés sont inaptes à faire valoir un Etat dans le champ interétatique comme le souligne J.N. MOUELLE KOMBI à propos du Cameroun ;

« Le Cameroun capitalise divers atouts qui le prédestinaient à un leadership naturel dans l'ensemble UDEAC. Les atouts procédant de facteurs dimensionnels et structurels en matière géostratégique, économique et démographique en font la première puissance de la sous-région. Certes ces éléments objectifs ne sont pas systématiquement confortés par l'ingrédient subjectif qu'est la volonté de domination ou d'hégémonie »⁸⁴²

Ce constat de J.N. KOMBI MOUELLE est largement partagé par bon nombre d'autres analystes : B. HIBOU⁸⁴³, P. ANGO ELA,⁸⁴⁴ prof. B. BEKOLO EBE qui affirme : *« J'ai l'impression que nous [Camerounais] ne sommes pas conscients du rôle de leadership que la nature nous a donné. »⁸⁴⁵* Et le professeur de s'étonner de la « course vers la petitesse » à laquelle est paradoxalement

⁸⁴¹ B. HIBOU, op. cit p.66.

⁸⁴² J.N. KOMBI MOUELLE, La politique étrangère du Cameroun, Paris, Karthala, 1996, p.76

⁸⁴³ op.cit.

⁸⁴⁴ P. ANGO ELA, « Les regroupements politiques en Afrique centrale », Conférence, ENAM, Novembre 1997

⁸⁴⁵ Emission télévisée UNIVERSALIS, Samedi 22 Novembre 1998, 22h-23h

engagé le Cameroun en Afrique centrale. En réalité les principes d'indépendance nationale, de pacifisme, de non-ingérence, de panafricanisme, de non-ingérence, de développement national, de présence, de participation et de rayonnement qui forment l'arsenal doctrinal du Cameroun en matière de politique étrangère rendent difficilement compte de la faible vigueur diplomatique de ce pays. Ce qui de toute évidence a plutôt conduit le Cameroun dans une position de marginalisé dans le procès de redistribution de la puissance en cours dans la sous-région est son attitude oscillatoire entre engagement et distanciation par rapport aux principaux échiquiers sur lesquels se jouent les recompositions de la puissance. Cette politique internationale qui frise la désinvolture a fait en sorte que Cameroun devienne progressivement comme une puissance sous-régionale éthérée, une puissance qui ne fait pas sens ; une puissance sans influence déterminante.

Cette hypothèse de puissance qui ne fait pas sens peut être testée par la faible implication du Cameroun dans la résolution - pacifique ou militaire - des conflits régionaux ainsi que par la relative pertinence du Comité Consultatif Permanent des Nations-Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, dont il a eu l'initiative, quoique le comité ait finalement été créé par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Face aux conflits africains, depuis la logique bipolaire jusqu'à l'ère des « *gendarmes africains* », le Cameroun fait montre d'une double position quasi-constante : la neutralité politique et militaire à l'égard des belligérants et le parti pris axiologique pour la résolution des différends par la voie du dialogue et de la réconciliation pacifique des parties en conflit. Cette position, si elle a toujours obéi aux principes de non-ingérence, d'égalité et de respect de la souveraineté des Etats, est souvent apparue comme un acte de désengagement de l'Etat camerounais de l'exigence de la tenue de son rang de puissance sous-régionale. Tous les conflits sous-régionaux qui se sont alors déroulés sous la barbe du Cameroun ont trouvé leur résolution en marge de l'influence décisive de ce pays.

Dans le conflit fratricide de légitimité qui a accompagné l'accès à l'indépendance de l'Angola et qui se poursuit jusqu'à ce jour, le Cameroun avait adopté une position équidistante vis-à-vis des trois protagonistes à savoir le MPLA, Le FNLA et l'UNITA.⁸⁴⁶ Si le MPLA était de connivence idéologique avec l'UPC, le FNLA était totalement d'obédience mobutiste et donc américaine. Pour Yaoundé, une victoire du MPLA aurait pu donner une base arrière et un soutien décisif à l'UPC tandis qu'une victoire FNLA aurait pu équivaloir à un gain géopolitique décisif pour MOBUTU qui discutait alors le leadership régional à AHIDJO. Finalement, en appelant officiellement à la réconciliation de toutes les forces politiques angolaises, Yaoundé, sur le plan des faits, décida de jeter son dévolu sur celui que les médias officiels du Cameroun appellent le « *Docteur Jonas SAVIMBI* ». La politique angolaise du Cameroun semble n'avoir pas connu jusqu'à ce jour une réorientation majeure. Même si le sommet tenu à Libreville le 24 Septembre 1998 et qui s'est penché sur la guerre en RDC et la reprise des

⁸⁴⁶ Voir D. OYONO, Avec ou sans la France. La politique africaine du Cameroun, op. cit.

hostilités en Angola a désavoué ce qu'il a qualifié de « *logique militaire* » de J. SAVIMBI et appelé à la reconnaissance de la nouvelle direction de l'UNITA, il convient de remarquer l'absence à ce sommet du président Paul BIYA en personne. Bien que s'étant fait représenté par son Premier ministre Peter MAFANY MUSSONGUE, on ne peut manquer de donner une signification politique à cet acte capital. Par ailleurs l'ambassadeur d'Angola au Cameroun avec résidence à Libreville, dépêché par DOS SANTOS auprès du président Paul BIYA pour, officiellement, « *solliciter l'appui du Cameroun à la candidature d'un Angolais à la présidence de l'Organisation Internationale du Café* », et qui a plaidé pour la reconnaissance de la nouvelle direction de l'UNITA, a tout simplement été reçu par le Secrétaire général des services de la présidence camerounaise, M. MARAFAT HAMINOU YAYA. Il s'agit bel et bien là d'un accueil au second niveau. Toujours est-il que Yaoundé n'est nullement très actif dans le parrainage des « *pourparlers* » de paix interangolais. Ce faisant le Cameroun se prive néanmoins d'une opportunité d'influence de ce joyau géopolitique qu'est l'Angola.

La neutralité officielle a également été la position du Cameroun à l'égard de la chaîne de conflits du « *Congo-Zaïre-Congo* ». Les deux guerres du Shaba de 1977 et 1978 et les interventions françaises subséquentes, interventions pourtant controversées n'ont fait l'objet d'aucune prise de position officielle de la part de Yaoundé.⁸⁴⁷ Toutefois, discrètement, le gouvernement de Yaoundé prit fait et cause pour le pouvoir de MOBUTU et approuva par conséquent, de façon tacite, l'intervention française qui ne reposait pourtant pas sur des bases juridiques évidentes. La « *guerre de libération* » de KABILA qui devait aboutir à la « *renaissance du Congo* » par le renversement du maréchal MOBUTU n'a apparemment pas ébranlé la position classique de Yaoundé à l'égard de MOBUTU. Durant les sept mois qu'a duré la guerre, Yaoundé est en effet resté l'une des plus grandes capitales de l'« *Afrique médiane* » à n'avoir pas accueilli un sommet de paix. Il est même à dire que la capitale camerounaise a été contournée⁸⁴⁸ dans la recherche des pistes de sortie de crise, si on met à part la réunion extraordinaire de l'Organe central de Mécanisme de l'OUA sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'OUA en 1996, réunion présidée par Paul BIYA en sa qualité de président en exercice de l'OUA. Le régime MOBUTU étant finalement tombé, Yaoundé se contenta de prendre acte du changement de pouvoir et de légalité à Kinshasa, sans plus. Or cela a déjà été maintes fois souligné, la « *guerre de libération* » de KABILA était une coalition régionale contre un pouvoir de paille. Dans cette guerre se jouait pourtant une profonde redistribution des influences et des grands équilibres régionaux. Le Cameroun, par sa politique de non ingérence est resté à l'écart de ces redistributions.

La pénétration des forces de l'AFDL à Kinshasa et l'installation de KABILA à la tête de l'Etat congolais n'a pas signifié la fin de la guerre. Elle a été

⁸⁴⁷ J. OWONA, op.cit.

⁸⁴⁸ Pour corroborer ce contournement, on soulignera le fait que, même en sa qualité de président en exercice de l'OUA, le président Paul BIYA n'a pas été admis dans les négociations de l'Outeniqua.

une période d'accalmie qui a pris fin le 2 août 1998 avec la reprise de la rébellion banyamulengue appuyée une fois de plus par le trio Ouganda, Rwanda, Burundi. Le soulèvement rebelle du 2 août était le prélude d'une autre guerre régionale que la plupart des analystes et observateurs n'ont pas prévu. Deux axes militaro-stratégiques régionaux se sont formés et s'affrontent violemment en RDC devenu un *patchwork*. De grandes manœuvres diplomatiques sont en cours. La plupart des Etats de la sous-région qui aspirent à quelque forme de leadership que ce soit sont engagés dans la guerre congolaise soit au plan militaire soit sur celui diplomatique. Néanmoins certaines sources font état du financement des coûts de transport du contingent tchadien dépêché en RDC par Yaoundé. Après plusieurs mois de neutralité officielle, la capitale camerounaise semble s'être enfin sorti de sa neutralité officielle. La « *Déclaration de Yaoundé sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale* » des 25 et 26 février 1999 appelle clairement « *au retrait immédiat et sans condition des forces étrangères d'agression* ». Ce qu'il convient de souligner ici, c'est la léthargie de Yaoundé sur le terrain de la résolution des conflits devenu celui de l'affirmation de la puissance.

Les situations conflictuelles du Congo-Brazzaville, de la Guinée Equatoriale de la RCA, du Tchad ont également fait l'objet d'une faible mobilisation de la part des autorités politiques de Yaoundé malgré le fait que ces Etats partagent des frontières communes avec le Cameroun.

La guerre de pouvoir de D. SASSOU NGUESSO a poussé le président P. LISSOUBA, en quête de stabilité, à aller chercher des soutiens à Paris, en RDC et en Ouganda, sans véritable succès. Quant à D. SASSOU NGUESSO, il s'est fait épaulé par l'armée du MPLA, les soldats d'Idriss DEBY et par les bases aériennes d'Omar BONGO. Le Cameroun s'en est tenu à l'écart. Aujourd'hui, c'est l'armée du MPLA qui assure l'ordre et la stabilité du pouvoir actuel de Brazzaville. On voit comment le MPLA étend son influence aux portes du Cameroun. Et lorsqu'on connaît les récriminations faites par Luanda à la politique de soutien de l'UNITA de Yaoundé, il convient de rester vigilant sur la sécurité aux frontières orientales du Cameroun.

Les mutineries de la RCA de 1996-1997 qui se sont dégénérées en véritable conflagration civile ont vu la résurgence des interventions françaises sur un registre purement néo-colonial. Le Cameroun s'est contenté de « *l'évacuation de ses ressortissants* » qui vivaient dans la capitale centrafricaine, Bangui, en gardant une neutralité politique et militaire par rapport aux protagonistes. Pourtant, au Congrès du RDPC de 1995, le délégué du Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC), parti du président A.F. PATASSE au pouvoir à Bangui avait réclamé la médiation du président Paul BIYA entre le pouvoir centrafricain et les soldats mutins. Cet appel à l'hégémonie camerounaise de la part de la RCA est resté sans suite favorable de la part de Yaoundé qui s'est contenté d'un communiqué laconique « *sur la situation en RCA* » :

« Le président de la République du Cameroun suit avec une grave préoccupation la situation qui prévaut en République Centrafricaine depuis quelques jours, du fait de la mutinerie

d'une partie de l'armée. Convaincu que l'Afrique a besoin de paix et de stabilité pour conduire avec succès son développement et le processus démocratique en cours, il lance un appel pressant au peuple frère centrafricain pour un retour à l'ordre et à l'entente, dans le respect de la légalité républicaine et des institutions démocratiquement établies.

Dans ces circonstances exceptionnelles de menaces graves à la paix civile, le Président de la République du Cameroun lance également un appel à la France, afin qu'elle prête tout son concours au rétablissement rapide de l'ordre public et des institutions en république Centrafricaine »⁸⁴⁹

On peut mettre un terme à cette recension non exhaustive en s'arrêtant sur le vieux conflit civil tchadien.

Lors des événements qui ont emporté le gouvernement de F. TOMBALBAYE, le Cameroun est resté discret. La même discrétion a caractérisé l'attitude du pays le plus puissant de la CEMAC pendant la prise de pouvoir de F. MALLOUM ainsi que dans les guerres fratricides antérieures entre G. WEDDEYE et H. HABRE. Dans tous les cas, les conflits tchado-tchadiens n'ont jamais fait l'objet d'une ingérence ouverte de la part du Cameroun. La position de Yaoundé vis-à-vis de ces conflits est restée constante : non-ingérence, résolution pacifique du conflit, réconciliation nationale, solidarité envers le peuple tchadien.⁸⁵⁰ D'où l'appel lancé par Yaoundé au retrait des troupes libyennes, à la mise sur pieds d'une force neutre et à l'organisation des élections libres et transparentes dans ce pays. Ce qu'on cherche à souligner à la suite de ce développement, c'est qu'au Tchad, Nigériens et Libyens s'étaient emparés du champ de la résolution de la guerre civile, le Cameroun restant une fois de plus en dehors du processus de pacification. Ces deux pays, qui agissaient sur le registre purement militaire seront finalement supplantés par le Gabon qui a la maîtrise du registre politique et diplomatique.

Plus qu'un faible engagement sous-régional et régional du Cameroun, il est possible de lire aussi cette situation comme une marginalisation de la capitale camerounaise par les Etats de la sous-région. Le Cameroun semble ainsi souffrir d'une solitude sous-régionale, conséquence directe de sa politique non-hégémonique et qui le prive d'un leadership naturel. Dans un système international essentiellement relationnel, hiérarchisé et polarisateur, la politique régionale anti-hégémonique de Yaoundé semble une relative méprise stratégique. L'ordre des nations est essentiellement inégalitaire,⁸⁵¹ quoique complémentaire et confère aux Etats forts et puissants le rôle de leadership et la mission de « guidance ». Se refuser à jouer un rôle international à la mesure des atouts dont

⁸⁴⁹ Il est à faire mention du fait que le Cameroun lance plutôt un « appel à la France » alors que le parti du président Ange Félix PATASSE s'était tourné vers le Cameroun. Ce dernier pays esquive en tout cas ses responsabilités régionales.

⁸⁵⁰ Voir J.N. KOMBI MOUELLE, op. cit.

⁸⁵¹ Voir W. TUCKER, *De l'inégalité de nations*, Paris, Economica, 1980, 159p.

il dispose, ne pas combler les attentes que les autres Etats place en lui du fait justement de sa prééminence politico-économique semble pour le Cameroun une véritable démission devant ses responsabilités régionales, démission qui conduit la plupart des capitales régionales à se détourner de Yaoundé et à aller chercher des soutiens et des parrains en dehors de la sous-région. L'effondrement durable du Congo démocratique, qui devait légitimement voir l'ascendance sous-régionale du Cameroun en tant qu'unique pôle fédérateur, a plutôt vu un recroquevillement du Cameroun sur les préoccupations de politique intérieure.

L'une des conséquences néfastes de cette absence de pôle fédérateur est le quasi-éclatement de la sous-région d'Afrique centrale qui est devenu l'une des plus excentrées et éclatées. Les réorientations sous-régionales que consacrent cet éclatement sont diversifiées. Ainsi le Tchad et la RCA ont désormais un « parrain » commun, le colonel M. KADHAFI et se sont progressivement retournés vers le giron sahero-sahélien où KADHAFI prônent un nouveau regroupement économique (COMESSA). Le guide libyen se déplace déjà pour des « prières » à Ndjamena. Au Tchad les « Zaghawas » soudanais assurent la garde personnelle du président Idriss DEBY ; qui à son tour, a prêté quelques éléments de ces « Zaghawas » pour la garde personnelle de A.F. PATASSE. Ce dernier s'était progressivement détourné du Cameroun pour assurer le transit des biens et marchandises en direction de la RCA par le Congo-Brazzaville. La guerre civile congolaise avec son cortège de sabotage, de racket de massacre et de paralysie de la circulation des biens et des échanges a eu de sérieuses répercussions sur Bangui, où a eu lieu automatiquement des pénuries des denrées de première nécessité. Ce qui a contraint Ange Félix PATASSE à se retourner vers Yaoundé où il a effectué, « sur invitation de son homologue camerounais » « une visite de travail et d'amitié » en novembre 1998. Si la RCA et le Tchad ont jeté leur dévolu sur l'aire sahero-soudanaise, le Burundi, le Rwanda et la RDC sont pour leur part tirés vers l'Afrique orientale et australe. La RDC est membre de la SADC ; le Rwanda et le Burundi sont dépendants des ports de l'Afrique de l'Est, la Tanzanie en l'occurrence. Au Congo Brazzaville règne une paix angolaise. Pour tout dire l'Afrique centrale est actuellement éclatée.

Par ailleurs, les relations entre Yaoundé et les autres capitales sous-régionales semblent empreintes de suspicion et de méfiance. C'est notamment le cas avec Libreville. La bataille pour leadership sous-régional explique grandement la tiédeur des relations entre Yaoundé et Libreville. En instituant le conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale (COPAX) en 1999, après le Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale (CCQS - AC) en 1991, le Cameroun opère incontestablement un retour au cœur de la dynamique pacifique en Afrique centrale. Le Cameroun se positionne ainsi comme une « puissance émergente de relais » et de promotion du nouvel ordre mondial fondé sur la « paix démocratique ». Cependant, la puissance est relationnelle, c'est-à-dire qu'elle se construit dans un jeu de rapports internationaux ou régionaux de force. Ainsi pendant que Omar BONGO s'implique fortement au sein de la CEMAC, Paul BIYA pour sa part semble beaucoup plus s'activer au sein de la CEEAC, par le biais du CCQS-AC et du

COPAX. C'est ce qu'on appelle à proprement parler avoir des stratégies opposées. Les relations entre Yaoundé et Libreville sont « *supposées* » bonnes, selon les déclarations d'Omar BONGO lui-même. On sait que les suspensions entre BONGO et BIYA remontent à la tentative de putsch manqué du 6 avril 1984 à Yaoundé.⁸⁵² Le Gabon avait alors été, avec le Sénégal, le Maroc parmi les Etats africains accusés par Yaoundé d'avoir été de mêche avec les putschistes. Interrogé sur le rechignement de son homologue camerounais, Paul BIYA, à se rendre à Libreville, Omar BONGO s'interroge :

*« Biya ? S'il y a un problème entre lui et moi, ce n'est en tout cas pas de mon fait. Paul Biya, Abdou Diouf et moi-même avons un parcours similaire (...) J'ai d'excellentes relations avec Abdou Diouf, que je considère vraiment comme un frère. Avec le président Biya aussi, je suppose. Je sais qu'on ne le voit guère ici, à Libreville, alors que moi, je me suis rendu à Yaoundé, aux sommets de l'OUA et de la CEMAC. Que faudrait-il faire ? Que je n'y aille plus, afin que nous soyons à armes égales? »*⁸⁵³

Le fait est aujourd'hui qu'Omar BONGO semble avoir choisi de répondre à l'absence par l'absence, comme l'atteste ses absences aux sommets des chefs d'Etat d'Afrique centrale sur la paix et la sécurité dans la sous-région des 24 et 25 février 1999 et sur la conservation des écosystèmes en Afrique centrale de mars 1999.

Il existe également une forte volatilité diplomatique entre le Cameroun et ses challengers angolais, rwandais et ougandais. Le Rwanda et l'Angola, acteurs militaires de première ligne, n'ont pas répondu présents au sommet de Yaoundé sur la paix et la sécurité. Le gouvernement militaro-civil tutsi de Kigali soupçonne Yaoundé de servir de base arrière pour la reconstruction militaire et politique des « *génocidaire Hutus* » tandis que Luanda reproche à Yaoundé son soutien présumé au leader de l'UNITA, J. SAVIMBI déclaré « *criminel de guerre* » par le pouvoir de Luanda et tenu par la communauté internationale pour principale responsable de la non mise en œuvre des accords de Lusaka de 1991. Avec N'djamena, le phénomène de « *coupeurs de route* » nuit considérablement aux relations de bon voisinage entre le Tchad et le Cameroun. Si Yaoundé s'est jusqu'à présent gardé - malgré la demande insistante du lobby militaire - d'accorder à ses soldats un droit de poursuite de ces bandits qui sont parfois des éléments de l'armée régulière tchadienne, le phénomène, qui prend de plus en plus l'ampleur, pourrait amener à une révision de cette attitude au regard des impératifs de sécurité auxquels est astreint le gouvernement de Yaoundé. La Guinée Equatoriale semblait devenir dans un passé pas très lointain une épine

⁸⁵² D. OYONO, « Le coup d'Etat manqué du 6 Avril 1984 et les engagements de politique étrangère du Cameroun », *RFEP* n° 223-224, Sept. 1984, pp. 48-56

⁸⁵³ O. BONGO, in *Jeune Afrique*, n° 1975, 17-23 Novembre 1998.

d'insécurité dans la plante du pied camerounais, compte de la convoitise de l'hégémonie nigérienne par Malabo.

Le moins qu'on puisse dire au demeurant, c'est que, entre Yaoundé et Libreville d'abord,⁸⁵⁴ Yaoundé, Luanda, Kigali, Kampala ensuite Yaoundé et les autres capitales africaines voire occidentales enfin, à propos de la politique de pacification et du leadership sous-régional, le désaccord est profond et durable, que les grandes messes sécuritaires toujours empruntées d'un parfum de « *syndicalisme des chefs d'Etat* » peuvent difficilement être discernées. Avec plus de 51% du PIB de la CEMAC, une « *démocratie avancée* » et « *apaisée* », une consolidation des institutions républicaines, et disposant d'une armée républicaine le Cameroun est aujourd'hui, en Afrique centrale, l'Etat qui dispose le plus d'atouts pour l'exercice du leadership sous-régional. Pourvu que le retour qui s'annonce soit durable mais surtout actif et créatif.

Au total, certains pays africains se sont érigés en terrain de négociation ou de recherche de la paix dans les conflits qui embrasent le continent. Il existe désormais comme des pays médiateurs, compte tenu du fait que la plupart des médiations mobilisent des acteurs étatiques. Le champ de la pacification semble ainsi le monopole de leaders ayant chacun soit une notoriété charismatique à l'échelle continentale comme Nelson MANDELA, soit une glorieuse renommée acquise grâce à d'extraordinaires équations personnelles à la tête des Etats, comme Julius NYERERE ou Amadou TOUMANI TOURE. Etant donné que ces hommes agissent pour le compte de leurs Etats respectifs, on peut donc dire que des pays extra-sous-régionaux influencent l'Afrique centrale. La Tanzanie a servi de lieu de négociation entre les FAR et le FPR qui se battaient au Rwanda jusqu'à la conclusion des « *Accords d'Arusha* ». Aujourd'hui c'est toujours à Arusha que se déroulent les pourparlers de paix interburundais. Arusha abrite par ailleurs le TPI chargé de juger les auteurs de génocide tutsi de 1994 au Rwanda. Arusha est ainsi un lieu désormais symbolique de sauvegarde de la tolérance politique et de représailles des violations graves de la dignité humaine.

Paragraphe 3 : VERS UN NOUVEL ORDRE SOUS-REGIONAL ECLATE EN AFRIQUE CENTRALE

La distribution du pouvoir entre les Etats, la hiérarchie qui en découle, le système dominant-dominé qui découle de cette distribution est ce qu'on nomme généralement l'ordre géopolitique.⁸⁵⁵ L'ordre dont il est question ici est un ordre interétatique réaliste. Or cet ordre du système des souverainetés est aujourd'hui

⁸⁵⁴ B. HIBOU écrit : « En Afrique centrale (...), l'opposition historique entre le Cameroun et le Gabon paralyse littéralement le fonctionnement de la BEAC. Le gouverneur (gabonais par les textes) a une politique ouvertement hostile et discriminatoire envers le Cameroun, avec l'acquiescement des autres Etats-membres, irrité par l'attitude camerounaise. Le compte d'opération du Cameroun est en effet sans cesse en déficit depuis quelques années et ce sont les autres pays, à commencer par les petits pays pauvres, qui atténuent ou compensent ce déficit » op. cit., Pour en savoir plus sur cette animosité, consulter également J.N. MOUELLE KOMBI, Les compétences internationales du Cameroun. Contribution à l'étude de l'action internationale d'un Etat du Tiers-monde, Thèse de Droit, Paris V, 1992, 2 tomes, 678 p.

⁸⁵⁵ Voir M. GIRARD, op. cit.,

largement combattu par le transnationalisme qui prend très au sérieux la montée des acteurs transnationaux. D'où la préférence, dans cette recherche, pour un ordre régional global dans la perspective de J. ROSENAU qui distingue un monde des Etats et un monde multicentré. Le premier est réaliste et interétatique, le second mondial et global. Le « *nouvel ordre africain* »⁸⁵⁶ est ainsi envisagé dans la perspective d'un ordre régional global : agencement complexe et turbulent des interactions entre différents acteurs. L'ordre régional africain ainsi intégré dans la « *turbulence globale* » de la conflictualisation s'inscrit dans une dynamique mobile et évolutive, dynamique à l'intérieur de laquelle se déroule une restructuration multidimensionnelle de l'ordre. Globalement le « *nouvel ordre africain* » semble être entrainé de se jouer autour de trois échiquiers, fondamentaux : **l'échiquier militaire, l'échiquier du sens et l'échiquier anonyme**. Il n'existe nullement une cloison étanche entre ces trois échiquiers qui s'interpénètrent et se recoupent. Toutefois, dans le processus de construction d'un ordre régional global, ces échiquiers ne se situent nullement dans une ligne d'horizontalité. En Afrique en général et en Afrique centrale en particulier, dans l'actuelle conjoncture géopolitique, l'échiquier militaire l'emporte sur les autres.

1) Echiquier du « Hard power » et ordre régional multipolaire

L'ordre régional bi ou tripolaire est un pari que risque de nos jours certains spécialistes de la géopolitique sous-régionale. Et à juste titre car l'interventionnisme militaire en vogue dans la région d'Afrique centrale consacre, quelques géants militaires : l'Angola, le Rwanda (et l'Ouganda). Cependant, compte tenu du fait que la conflictualisation ne se déroule pas à une échelle régionale globale, on ne saurait ériger la bipolarisation (ou la tripolarisation) militaire que consacrent les conflits en cours en ordre régional global. Il convient de tenir compte des géants militaires régionaux qui, sans être parties prenantes aux conflits en cours, ni dans l'interventionnisme militaire en vogue, constituent néanmoins des pôles réels de la puissance dure/militaire comme le Cameroun. Ce dernier contient d'ailleurs fort bien le géant Nigeria dans sa tentative de rectification militaire unilatérale de sa frontière maritime avec le Cameroun. On peut ainsi avancer l'hypothèse d'un ordre régional multipolaire, avec au moins trois pôles militaires sous-régionaux réels : Angola, Rwanda, Cameroun. Cette reconnaissance tacite d'une tripolarisation militaire ne saurait faire table rase des autres acteurs militaires régionaux qui s'efforcent de se construire une notoriété continentale comme le Tchad ou la RDC qui devront encore faire face à une conjoncture militaro-politique interne durable.

L'ordre régional multipolaire, il convient de le souligner, est aussi un ordre extraverti. Il existe désormais comme une véritable extraversion stratégique de la région d'Afrique centrale qui se traduit par le fait que les « *acteurs émergents* » de la nouvelle géopolitique régionale sont des acteurs extérieurs à l'Afrique centrale. Tous les Etats d'Afrique centrale sont dépendants militairement de

⁸⁵⁶ Lire E.J. KELLER et D. ROTHSCHILD, op. cit.

l'Europe, des autres grandes puissances, des autres Etats africains qui dépendent à leur tour des puissances extrafricaines. En outre la plupart des opérations de pacification sont contrôlées par les puissances extérieures, les grandes organisations internationales basées en Europe ou les autres Etats africains (Afrique du Sud, Zimbabwe, Tanzanie etc)

L'ordre régional multipolaire est un ordre de la puissance. Et l'ordre de la puissance est aussi le plus souvent un ordre de l'équilibre, de la dissuasion. Cet ordre s'édifie à travers la construction de réseaux interétatiques régionaux.

2) Echiquier du « soft power » et régional spécifique

Strictement, l'ordre spécifique renvoie à un état dans lequel

« Les rapports entre les nations sont (...) largement régulés par des normes, des procédures, des institutions ou des structures qui possèdent, d'origine ou par acquisition, un caractère extranational, voire supra-national »⁸⁵⁷

L'ordre spécifique est un ordre symbolique, ordre des normes qui institue une espèce de « *moralité internationale* » prescrivant à chaque Etat des modes de comportement. De même la « *politique internationale* » ; c'est-à-dire l'ensemble des valeurs politiques, économiques et idéologiques qui dominent le monde à un moment donné, constitue un autre lieu de prescription de l'ordre. Dans un ordre régional spécifique, la paix doit guider le comportement de tout acteur du système régional. La promotion du pacifisme occupe une place de choix dans les textes de l'ONU et de l'OUA, de la CEEAC (CCQS-AC et COPAX). En Afrique centrale, les leaders du pacifisme sont sans conteste le Gabon et le Cameroun. Toutefois comme dans le cas de l'ordre de la puissance, beaucoup d'Etats extra-sous-régionaux interviennent dans le domaine, éclipsant et supplantant les acteurs de la sous-région (Afrique du Sud, Tanzanie, France etc)

3) L'ordre anonyme ou le polycentrisme transnational régional

L'ordre anonyme ou le polycentrisme transnational renvoie à un état dans lequel les ordonnancements régionaux sont régulés par les réseaux transnationaux, par les multinationales, les organisations et les institutions internationales, les entreprises privés, les OING, les flux transnationaux de toutes sortes. L'ordre anonyme est l'ordre de la puissance désétatisée ; une puissance diffuse, exercée par plusieurs centres de pouvoir aussi bien officiels qu'occultes. Dans le domaine officiel, il est possible de voir en le FMI et la Banque mondiale de véritables centres de possession et d'exercice du pouvoir africain. L'ajustement structurel qui est la principale modalité d'intervention de ces organismes en Afrique ressemble de près à un processus de (re) colonisation

⁸⁵⁷ M. GIRARD, op. cit.

puisque procédant à un travail de sape des souverainetés étatiques fragiles ; à une érosion de l'exclusivité de la compétence économique des Etats, à une néantisation de l'autonomie décisionnelle en matière d'orientation des politiques sociales. Dans la même logique, des multinationales exercent un véritable impérialisme⁸⁵⁸ comme peut l'attester l'implication de Elf dans la plupart des affaires africaines,⁸⁵⁹ et dont l'activisme dans la chute du président Pascal LISSOUBA reste l'un des récents cas les plus édifiants. On notera également l'incrustation de Mobil Oil dans les réseaux de pouvoir équato-guinéen, American Mining Fiels en R.D.C., Agip au Congo, Gulf-Chevron en Angola etc. Il convient également de prendre à sa juste mesure l'influence des réseaux des grandes entreprises sud-africaines comme De Beers, Randgold au Gabon, Eskom et Tende-Fungurume en R.D.C. et des réseaux de mercenaires comme Executive Outcomes⁸⁶⁰.

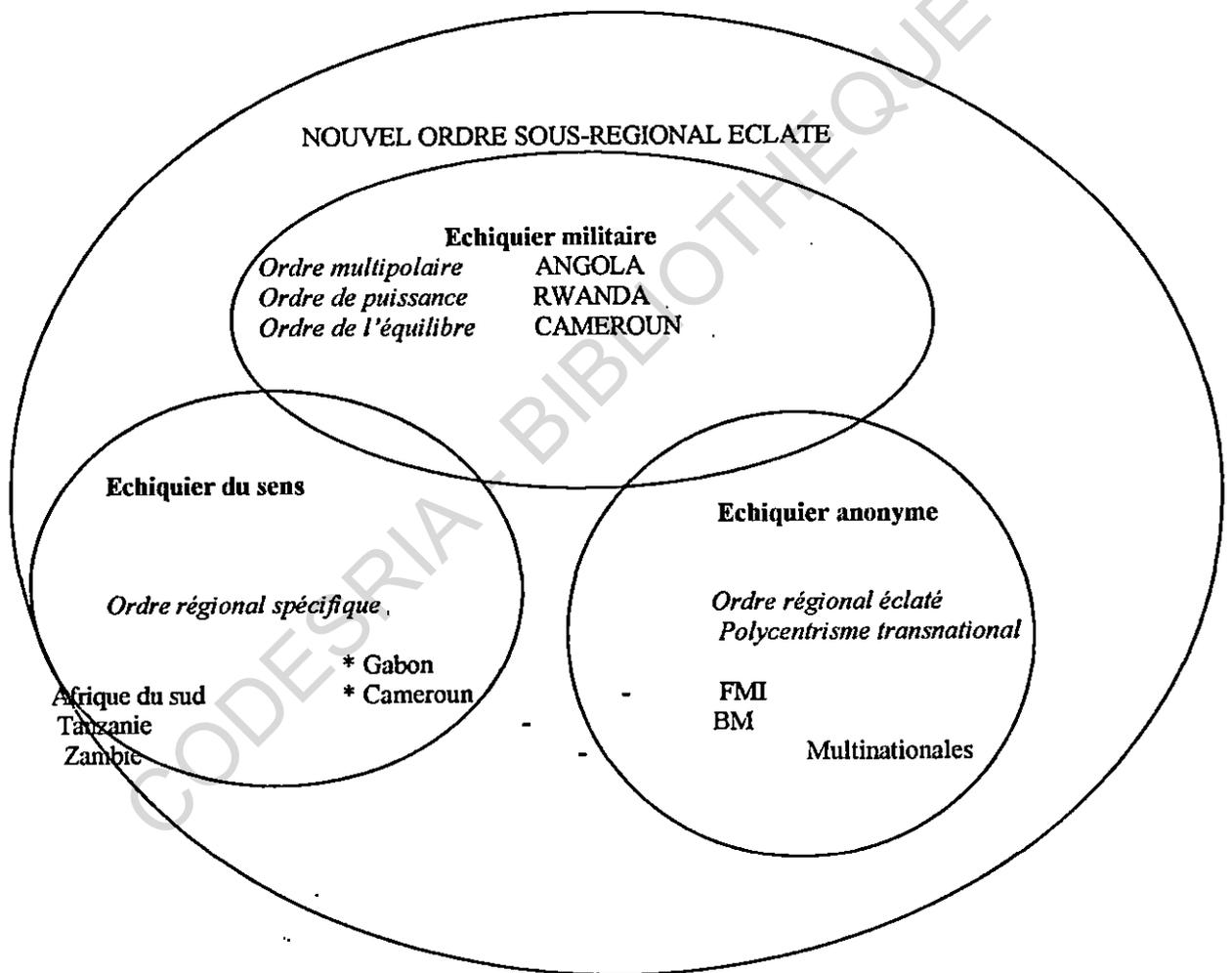
Certains Etats exercent également une influence structurelle sur les autres du fait de l'infiltration économique d'un Etat par les entrepreneurs privés appartenant à un autre Etat. Ainsi le Cameroun jouit par exemple d'une influence structurelle sur la Guinée équatoriale ; de même près de 4 millions de nigériens donnent à Abuja une confortable influence sur le Cameroun tout comme ce dernier influence à son tour par acteurs privés interposés, certains de ses voisins en l'occurrence la RCA, le Tchad.

⁸⁵⁸ Voir D.A. YATES, « Central Africa : Oil and the Franco-American Rivalry », *L'Afrique politique* 1998, pp. 205-226

⁸⁵⁹ Cf. V. LECASBLE et A. ROUTIER, *Forages en eau profonde. Les secrets de « l'affaire ELF »*, Paris, Grasset et Flammarion, 1998, 414 p.

⁸⁶⁰ Selon B. BADIE, « *Executive Outcomes a pu ainsi conquérir les champs pétrolifères de Soyo en Angola pour le compte d'une compagnie multinationale : faisant preuve de son efficacité, elle se vit alors proposer un contrat de 40 millions de dollars par le gouvernement de Luanda afin de réorganiser ses forces armées. Prestataire un peu partout en Afrique, elle monaye ses services pour se substituer à l'Etat là où il est déficient : pour garantir la sécurité, pour organiser les infrastructures, notamment les aéroports et le transport aérien, pour coordonner l'exploitation des mines...* », *Un monde sans souveraineté...*, op.cit., pp. 131-132

Fig. 1 Vue schématique du nouvel ordre régional éclaté en Afrique centrale.



Source : Réalisée par l'auteur

Au demeurant, la puissance régionale est en marche, c'est-à-dire en cours de configuration. Cette configuration se fait dans la perspective d'acquisition d'une pleine autonomie régionale et régionale en matière de capacité. La puissance régionale, comme cela a été abondamment illustré, se construit à travers de nouveaux champs et se matérialise à travers des configurations régionales spécifiques. Sur le registre concernant les nouveaux champs d'expression de la puissance régionale figurent la résolution des conflits, le maintien de la paix, la médiation, les missions d'observation de toutes sortes. En outre la transformation de pays ou groupes de pays en relais de leadership de certaines puissances du centre semble également une modalité d'expression de la puissance. Tout aussi capital dans la détermination des pôles émergents de la puissance est l'influence que procure la captation de la rente de l'aide publique au développement et des ressources symboliques et matérielles des institutions financières internationales sous la modalité du « *bon élève* ». On peut parler à ce niveau de l'influence sans puissance. Peut s'inclure dans ce registre la captation des avantages de la tenue chez soi des réunions institutionnalisées des organisations mondiales et des rencontres internationales. En tout cas, le nouvel ordre régional africain en cours d'édification est multidimensionnel, se structure aux conflits du « *hard* » et du « *soft power* », en rapport avec les réseaux transnationaux de pouvoir, dans un contexte de conflit de direction du nouvel ordre régional entre les puissances mondiales, régionales et régionales.

Chapitre 4

ENJEUX ECONOMIQUES ET SECURITAIRES DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE : NOUVELLES FRONTIERES

Tout conflit a des enjeux géostratégiques, économiques et sécuritaires. Après avoir essayé une lecture des tendances géostratégiques lourdes en cours de structuration dans le sous-régionalisme conflictuel d'Afrique centrale dans le chapitre précédent, il sera tenté dans le présent chapitre une appréciation et une évaluation des conflits sur la coopération et l'intégration sous-régionales ainsi que les non-dits des trajectoires de sortie des conflits ; c'est-à-dire de construction de la paix qui sont proposés. L'évaluation des effets des conflits sur la coopération et l'intégration sous-régionale est faite dans la perspective du retournement du paradigme du conflit comme facteur inhibiteur de l'intégration. On se situe ici dans la perspective de G. SIMMEL ou le conflit, quoique porteur des effets de dissociation, n'en comporte pas moins des facteurs de sociation, c'est-à-dire d'intégration⁸⁶¹. Sans faire un éloge des conflits, on ne s'empêche pour autant pas d'y déceler des possibilités et des opportunités de renforcement et d'accélération des politiques d'intégration régionale (**Section 1**). Quant à l'analyse des perspectives sécuritaires dans la sous-région, elle se fait à partir de l'appréhension du champ de la résolution des conflits et du maintien de la paix comme un champ d'expression de la puissance, porteur d'enjeu de leadership et de domination⁸⁶² (**Section 2**).

Section 1 : CONFLICTUALISATION ET INTEGRATION SOUS-REGIONALE : « LE RETOURNEMENT D'UN PARADIGME »

« Des recompositions internes sont en cours sur le continent. De nouvelles frontières se dessinent, de nouvelles géographies de l'échange se mettent en place. Elles ont une dimension à la fois régionale et internationale »⁸⁶³

En économie politique, la construction de grands ensembles économiques par le biais de regroupements d'Etats est aujourd'hui le paradigme dominant. La régionalisation, hautement promue comme la réponse idoine aux exigences délicates de la mondialisation, est devenue le prisme à travers lequel est considéré toute politique économique ; qu'elle émane des Etats ou des institutions

⁸⁶¹ G. SIMMEL, *Le conflit*, op.cit.

⁸⁶² P.A. CHILTON, « Maintien de la paix et puissance : les concepts stratégiques et les organisations internationales », *Relations internationales et stratégiques*, n°17, Paris, IRIS, Printemps 1995, pp. 15-28

⁸⁶³ « Sciences sociales et enjeux de la globalisation en Afrique », *Bulletin du CODESRIA*, N°2, 1998, p.6

internationales de développement.⁸⁶⁴ L'époque actuelle est celle dominée, au plan de la doctrine économique et du développement, par l'intégration régionale. Désormais, il n'est plus de réflexions d'experts, de stratégies de technocrates, de politiques économiques gouvernementales ou non qui ne se résument en de chapelets d'avantages du régionalisme économique : l'ascendance téléologique des territoires économiques aux dépens de ceux politiques domine la théorie et la politique économique du monde post-bipolaire. Il s'agit d'un contexte de promotion de la viabilité ou de la force économique des Etats au rang de facteurs décisifs de la hiérarchisation des nations en matière d'influence. C'est l'ascension conceptuelle et politique de la géoéconomie qui assigne à l'économie de marché la première place dans la structuration des rapports de force internationaux ; lesquels rapports de force supportent et orientent à leur tour les stratégies internationales des Etats.

Le processus d'intégration économique en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier a déjà une histoire ; ou plus exactement une petite histoire. Qu'une petite histoire existe en la matière dans la sous-région, cela voudrait tout simplement signifier que la vague actuelle du régionalisme est postérieure au volontarisme africain à l'égard de l'intégration des économies ; même si certains n'y ont vu qu'un effet de mimétisme. C'est le cas notamment de M.L. ROPIVIA qui avance l'hypothèse d'une « *réplique associative* » :

*« La réplique associative est donc un mode d'intégration africaine qui naît par suggestion des technocrates européens. Elle est la manifestation d'un paternalisme institutionnel qui repose sur une idée fondamentale, celle du lien indissoluble entre l'Europe dominante et l'Afrique dominée, ôtant à cette dernière toute capacité d'autonomie en matière de stratégie d'intégration »*⁸⁶⁵.

En effet, il est à éviter ici le cercle vicieux de la confrontation entre les thèses de l'externalité et de l'internalité dans la dynamique sous-régionale de l'intégration. Il existe de fait une étroite interrelation entre les deux. Dès lors la perspective la plus féconde semble celle de l'évaluation du niveau effectif de l'intégration en Afrique centrale. Ce niveau, il est de notoriété planétaire, est très insignifiant. Les politiques étatiques dans le domaine semble avoir paradoxalement conduit à une vaste et profonde désintégration des économies de la sous-région. Les raisons profondes de cet échec sont connues. Certaines sont d'ordre structurel : étroitesse des marchés nationaux, faible combativité des économies nationales, non-diversification des exportations le plus souvent dominées par une monoculture (cacao, café, coton, arachide) ou par une ressource

⁸⁶⁴ Certains analystes soulignent avec force que cette uniformisation est la manifestation même de la crise de la théorie du développement. Lire, R. HEILBRONER et W. MILBERG, *La pensée économique en crise*, Paris, Economica, 1998, 190 p

⁸⁶⁵ M.C. ROPIVIA, « Institutions déliquiscentes et espace éclaté : quelle intégration régionale en Afrique centrale ? » art. cit., p. 175

minière quasi-unique (pétrole le plus souvent). D'autres sont conjoncturelles et manageriales : c'est le cas du faible niveau d'investissement, de la mal gouvernance et des conflits ravageurs.

A la faveur du triomphe du discours géoéconomique, il y a eu un profond renouvellement de la problématique de l'intégration régionale dans la théorie économique-politique de même qu'une réactivation de sa pratique par les Etats. En Afrique subsaharienne prise globalement et en Afrique centrale en particulier, la question de l'intégration économique sous-régionale se pose désormais dans un contexte particulier : celui de la détérioration sécuritaire, de la conflictualisation, de la criminalisation des sociétés politiques. Dans pareille donne, le glissement des perspectives de la lecture des pesanteurs liées au processus de construction du régionalisme économique est inéluctable. Ainsi, dans la panoplie des analyses relatives aux effets de désintégration sous-régionale en cours, il s'y dégage comme un consensus de fond : « *les multiples conflits qui minent la sous-région constituent un facteur inhibiteur de cette intégration* »⁸⁶⁶. Globalement les lectures dominantes sur l'actuelle traversée conflictuelle de l'Afrique centrale insistent sur les incidences négatives des crises et des conflits sur l'intégration et la coopération sous-régionale. Ce qui relève d'une vérité de Lapalisse à partir du moment où est privilégié l'aspect négatif des conflits.

Cependant, le négativisme conflictuel semble heuristiquement court. Il relève même de la transposition de l'émotion et de l'indignation en facteurs de discrimination, c'est-à-dire d'évaluation de la réalité. C'est pourquoi la positivité conflictuelle s'est imposée à l'orée de la présente étude comme le cadre d'appréhension de la dynamique des ruptures en cours dans la sous-région. Le modèle paradigmatique simélien sert ici de soubassement théorique :

*« Le conflit n'est pas un accident dans la vie des sociétés, il en fait partie intégrante (...), il est davantage un facteur qui concourt à la formation d'associations et d'organisations au sein d'une collectivité : il est directement une forme de socialisation, ce qui veut dire que la société vit et subsiste parce qu'elle comporte nécessairement des conflits »*⁸⁶⁷

Les conflits d'Afrique centrale ont des aspects positifs⁸⁶⁸ et peuvent donner le branle au processus d'intégration sous-régionale qui marque le pas depuis près de quatre décennies. Telle est l'ossature de l'argumentaire de la présente section qui s'appuie uniquement sur les réalités conflictuelles de l'Afrique centrale. Sans glissement marxisant, c'est-à-dire sans adopter complètement la loi du « *matérialisme historique* » suivant laquelle les conflits

⁸⁶⁶ ECA/SRDC – CA, Rapport, op. cit. p.47

⁸⁶⁷ J. FREUND, « Préface », Georg SIMMEL, Le conflit, Paris, Circé, 1995, pp. 8 - 9

⁸⁶⁸ Le Représentant-Résident du PNUD et coordonateur du système des Nations-Unies à Yaoundé, M. Ahmed RAZHAOUI a, lors d'un Forum Diplomatique tenu à l'IRIC le 2/12/98 sur le thème « Développement et prévention des conflits en Afrique centrale » définit le conflit comme un « phénomène omniprésent et nécessaire pour le développement ».

sont le moteur de toutes les transformations et changements sociaux - puisqu'il y a des changements qui s'opèrent dans des contextes non conflictuels - il est néanmoins à retenir que tout conflit a comme point d'aboutissement une reconfiguration des rapports sociaux, les conflits, lorsqu'ils font irruption dans un contexte socio-politique donné, conduisent toujours à une restructuration des rapports sociaux.

Il y a aujourd'hui en Afrique centrale comme une culture régionale du conflit. Les conflits ici ne sont plus seulement des réalités conjoncturelles ; ils se sont logés dans les dispositifs mentaux des individus, dans les structures sociales et étatiques. Il va alors sans dire que l'Afrique centrale est durablement entrée dans une ère conflictuelle et chaotique. Aussi les perspectives de liaison entre paix et développement, et surtout entre aide et stabilité⁸⁶⁹ peuvent être lourdes de conséquences pour cette région qui, de toute évidence, ne sera nullement pacifiée du jour au lendemain. D'ailleurs ces perspectives se nourrissent toutes d'une position de négativisme conflictuel qui a déjà été récusée. Par conséquent lier la reprise et l'intensification de la coopération au retour à la stabilité serait une logique d'abandon de l'Afrique centrale tant il est que la sortie des conjonctures actuelles sera nécessairement longue. « *Seul le temps résout les conflits* »⁸⁷⁰. Il convient par conséquent, afin d'éviter l'écueil d'une recherche désincarnée, de rechercher les opportunités d'intégration qu'offre la donne conflictuelle. Les conflits, comparés aux technologies institutionnelles de l'intégration semblent plus prometteurs. Il ne s'agit point de faire des conflits des instruments d'intégration mais de démêler les voies de la réalisation d'une intégration dans le conflit et non par le conflit.

Paragraphe 1 : ORDRE D'ADDIS-ABEBA ET INTEGRATION SOUS-REGIONALE : UN CONTEXTE ETROIT.

L'état de l'intégration économique dans la région marque le pas. S'il est vrai comme le souligne fort opportunément A. TRAORE qu' il convient de reconnaître qu'en la matière ,

« L'Afrique semble (...) manquer de lignes directrices opérationnelles sur la manière de gérer et d'organiser un processus d'intégration et de coopération régionales ; sur la manière d'en assurer la mise en œuvre et sur les exigences préalables à une telle stratégie »⁸⁷¹

⁸⁶⁹ Durant le même Forum Ahmed RAZHAOUI a laissé entendre que l'aide internationale pourrait désormais être liée à la stabilité.

⁸⁷⁰ W.I. ZARTMAN, *La résolution des conflits en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1990, 272 p.

⁸⁷¹ G. LAPORTE, « L'intégration : de la théorie à la pratique » *Le courrier UE-ACP*, 142, 1993, P.60

En réalité, malgré le fait que l'Afrique centrale n'a visiblement pas encore rempli les trois conditions de base nécessaires à la réussite d'une intégration à savoir l'aplanissement des disparités économiques entre Etats, la mise en œuvre d'un engagement politique soutenu et la croissance régulière des économies nationales⁸⁷², la politique d'intégration régionale ne constitue pas moins ici la vision politique et économique légitime.

Au départ politique économique sérieuse et désirable, l'intégration sous-régionale et régionale a subi ici un véritable détournement de signification à force de galvaudage au point qu'elle est devenue une simple incantation de conjoncture ; un simple slogan sans véritable capacité de mobilisation des leaders politiques. Dans un tel contexte, les trajectoires officielles de mise en œuvre du processus d'intégration régionale ne pouvaient aboutir qu'à la stagnation et à la dégradation. Comme le souligne P. HUGON :

*« Malgré une forte institutionnalisation, on observe en Afrique subsaharienne une concomitance entre la marginalisation extérieure, le maintien de la structure sectorielle de la production et des échanges, la stagnation économique, la faiblesse des Etats au-delà d'un discours volontariste et la très faible intensité des relations régionales du moins officielles ».*⁸⁷³

Pour mieux apprécier le fossé entre les proclamations officielles emphatiques de la volonté d'intégration régionale et sa faible attestation sur le plan concret, il convient de revisiter, en la mettant en perspective avec le contexte africain (2), la théorie de l'intégration régionale (1). Ce procédé permet de mettre en exergue la stratégie institutionnelle de l'intégration en Afrique centrale ainsi que ses pesanteurs (3).

1) Retour sur la théorie « classique » de l'intégration et perspectives africaines.

De manière classique, le processus d'intégration suit un certain nombre d'étapes (1) dont la réalisation effective est tributaire d'un certain nombre de conditions (2).

a) Les conditions de l'intégration régionale.

Il est possible de distinguer, en matière d'intégration régionale, les conditions historiques et géographiques et des conditions politiques et économiques.

⁸⁷² Voir R.J. LANGHAMMER, « L'intégration par le marché : coûts et risques d'échecs élevés », Le courrier ACP-UE, 142, 1993, pp. 56-59

⁸⁷³ Ph. HUGON, « Les séquences inversées de la régionalisation » in « La régionalisation comparée en Afrique subsaharienne et en Asie de l'Est », Revue Tiers-monde, n°155, Juillet-Sept. 1998, t XXXIX, Paris, PUF, 1998, p.529

• **Les conditions historiques et géographiques.**

« L'espace d'Afrique centrale reste, par excellence un univers de discontinuités spatiales et de déconnexions territoriales »⁸⁷⁴, écrit M.C. ROPIVIA. Il faut déjà voir dans cette diversité géographique l'un des fondements de l'échec de l'intégration sous-régionale. En effet, les conditions géographiques favorables comme la contiguïté des territoires, les conditions climatiques végétales quasi-communes etc. sont parmi les conditions principales de réussite de l'intégration. Des similitudes géographiques fondent celles civilisationnelles en ce sens qu'on peut avoir des modes similaires de vision du monde ainsi qu'un rapport identique à la nature. Nécessairement, des relations historiques profondes sont attendues des hommes qui vivent les mêmes conditions géographiques : les peuples se reconnaissent comme une communauté par et dans un territoire donné. On intègre difficilement des peuples qui se connaissent du jour au lendemain ; qui ne partagent ni traditions historiques, ni expériences du présent ni une interchangeabilité voire une communauté des us et coutumes.

• **Les conditions politiques et économiques.**

Le partage des valeurs politiques communes ou similaires, des systèmes de gouvernement ainsi que de références idéologiques sont parmi les conditions très importantes de tout processus d'intégration régionale. La démocratie libérale qui a été la "moralité politique" occidentale a été pour beaucoup dans la marche réussie de l'intégration régionale européenne. Cela n'a pas été le cas en Afrique centrale partagée entre capitalistes et marxistes. En plus des conditions politiques, celles économiques sont tout aussi nécessaires : niveau de développement comparable, niveau d'échange élevé, une tradition de négoce entre les peuples. Les communications doivent également être développées entre les entités à intégrer. Les économies de ces entités peuvent aussi être à la fois concurrentes et complémentaires.

Toutes ces conditions, simplement rappelées ici, sont autant le socle que la terre nourricière du processus d'intégration qui, de manière classique, connaît un certain nombre d'étapes.

b) **Les étapes de l'intégration.**

L'intégration économique, qu'elle soit sous-régionale ou régionale se veut un processus linéaire, cohérent, continu et soutenu. L'intégration suppose à la base un infléchissement des souverainetés des Etats. Cet infléchissement se fait par le biais de transferts de souveraineté qui induit l'acceptation, par l'Etat souverain, des interventions régionales ou internationales dans le domaine de ses compétences exclusives⁸⁷⁵ ; notamment en matière de réglementation et d'orientation des politiques économiques. La théorie classique de l'intégration régionale est celle de B. BALASSA qui a résumé, sous forme d'étapes, les

⁸⁷⁴ M.C. ROPIVIA, op. cit, p. 181

⁸⁷⁵ Cf. T. de MONTBRIAL, « Interventions internationales, souveraineté des Etats et démocratie », *Politique étrangère*, 3/98, Automne 1998, pp. 549-566

principaux moments du processus d'intégration. Pour B. BALASSA l'intégration régionale se définit à la fois comme un processus et un état ; un état qui peut être dynamique - c'est-à-dire qui tend vers l'élimination de toutes formes de discrimination entre les économies nationales⁸⁷⁶. Toutefois il convient de relever que malgré le succès théorique du modèle balassien, il ne constitue nullement un modèle ou une voie unique vers l'intégration. Les pratiques en la matière sont le plus souvent diversifiées.

- **La théorie classique de B. BALASSA.**

Dans son modèle théorique, B. BALASSA distingue au moins quatre étapes de la mise en œuvre de l'intégration régionale :

- La **zone de libre échange (ZLE)** qui consiste en l'abolition des obstacles à la libre circulation des produits. Cependant chaque Etat membre peut, à ce stade, maintenir son tarif douanier envers les Etats tiers ; l'**union douanière**

qui met le cap sur l'instauration d'un tarif extérieur commun (T.E.C.). Il s'agit d'une avancée considérable dans le processus de l'intégration économique des Etats ; le **marché commun** qui est l'étape de la suppression des obstacles au mouvement des facteurs de production : le capital et le travail et enfin l'**union économique** qui représente le moment de la pleine réalisation de la zone de libre échange, de l'union douanière et du marché commun. L'union économique consiste en l'harmonisation des politiques économiques, fiscales, monétaires et sociales à l'intérieur de l'union. Toutes ces étapes conduisent à l'intégration totale qui est le point d'arrivée du processus d'intégration économique. Ce point d'arrivée est également celui de l'adoption et de l'application d'une politique étrangère commune, d'une défense commune et d'une politique économique commune. B. BALASSA a représenté les différentes étapes de l'intégration sous la forme d'un tableau dont le modèle est le suivant :

Tableau 12 : Les étapes de l'intégration

	Suppression des droits de douane et quotas	Tarif extérieur commun (T.E.C)	Libre circulation des facteurs de production	Harmonisation des politiques économiques	Unification politique et institutionnelle.
Zone de libre échange (Z.L.E.)	X				
Union douanière	X	X			
Marché commun	X	X	X		
Union économique	X	X	X	X	
Intégration économique totale	X	X	X	X	X

Source : Tableau réalisé par B. BALASSA, repris par P.F. GONIDEC, *Relations internationales*, Paris, Montchrétien, 1974, p.44.

⁸⁷⁶ B. BALASSA, *The Theory of Integration*, repris par I. VADJA, « Intégration économique et Etat national », *Revue Tiers-Monde*, 1979, p. 26 et suiv.

Cette théorie de l'intégration s'inspire beaucoup de l'expérience européenne de l'intégration régionale. Si, théoriquement, cette dernière semble s'imposer au regard de sa quasi réussite, il est néanmoins observable de nos jours que les autres dynamiques d'intégration dans le monde n'empruntent pas toutes la ligne balassienne d'inspiration européenne. Ph. HUGON relève d'ailleurs à cet égard que :

« Le régionalisme est multiforme. Il ne correspond guère aux séquences définies par Bela BALASSA allant des zones de libre échange à l'intégration en passant par les unions douanières, les marchés communs et les unions économiques. Il est à la fois un processus et le résultat de ce processus. Il se caractérise par une intensification des mouvements d'échanges et de facteurs, par une coordination des politiques économiques, par des projets de coopération mis en place par des acteurs, par des organisations en réseaux, par des interdépendances entre les économies, conduisant à des convergences économiques et (ou) par la mise en place de règles ou de transfert de souveraineté munis de structures institutionnelles »⁸⁷⁷

. Une pratique diversifiée.

En dépit de la pertinence de la rationalisation théorique entreprise par B. BALASSA qui a abouti à une espèce de linéarité référentielle, force est de constater qu'il existe de nos jours en la matière une pratique fortement diversifiée. Les processus d'intégration à l'œuvre à l'échelle du globe renvoient à des trajectoires hétérogènes et multiples. Ainsi par exemple, dès 1964, les pays de l'ancien AEF, en plus du Cameroun décident de la mise sur pied d'une union douanière sans être passés au préalable par une zone de libre échange. En 1993, l'UDEAC ainsi constituée décide de passer à la communauté économique et monétaire (CEMAC) sans toutefois que les conditions de réalisation d'une union douanière soient pleinement réalisées. Il est loisible de ne pas oublier qu'il existe sinon une théorie du moins un plan africain de l'intégration régionale. En effet, les dirigeants africains du lendemain des indépendances avaient fait de la coopération et l'intégration économique une stratégie de développement. La coopération et l'intégration ont ainsi été élevées au rang d'objectifs principaux de l'O.U.A. dès 1963, date d'inauguration de l'organisation panafricaine. Le plan de construction de la communauté économique africaine connut une élaboration en cinq phases successives : zone d'échanges préférentiels, zone de libre échange, union douanière, marché commun, et communauté. La communauté économique à construire devait commencer par se réaliser d'abord à l'échelle des sous-régions

Cependant, le bilan après plus de quatre décennies est très mitigé. Compte tenu de multiples obstacles tant structurels que conjoncturels et face au manque manifeste de volonté politique de la part des Etats du continent, de progrès substantiels n'ont pas pu être réalisés dans le domaine. Aussi en 1991, le 28^e

⁸⁷⁷ Ph. HUGON, « Introduction », in Ph. HUGON (dir), « La régionalisation comparée en Afrique et en Asie de l'Est » *Revue Tiers Monde*, n° 155, Juillet – Sept. 1998, E. XXXIX, Paris PUF 1998, p. 488.

sommet de l'O.U.A. a reporté la date d'achèvement de la mise sur pied de la communauté en 2025 suivant une construction de l'intégration régionale en six divisions temporelles :

1- renforcement des communautés sous-régionales existantes en cinq (5) ans ; soit 1991 - 1996 ;

2- stabilisation des régimes fiscaux appliqués aux échanges à l'intérieur des sous-régions, huit (8) ans ; soit 1996 -2004 ;

3- établissement d'une zone de libre échange au niveau de chaque groupement économique sous-régional, dix (10) ans ; 2004 - 2014 ;

4- coordination et harmonisation des régimes tarifaires et non tarifaires entre les groupements économiques sous-régionaux ; deux (2) ans ; 2014 – 2016

5- établissement du marché commun africain ; quatre (4) ans ; 2016 -2020

6- établissement de la communauté économique africaine ; cinq (5) ans, 2020 - 2025.

Le sommet de Harare de la "Renaissance africaine" de 1997 a pour sa part prolongé une fois de plus ce calendrier de la communauté économique africaine en l'an 2035.

Somme toute

« Le régionalisme africain (...) prend (...) la forme minimaliste des zones d'échanges préférentiels (...) ou des accords de libre échange (...). Il conduit à des unions douanières (...) Certains Etats coordonnent ou unifient leurs politiques économiques, mettent en place une coopération institutionnelle et créent une monnaie unique (...) »⁸⁷⁸

2) Ordre d'Addis-Abéba et tentatives institutionnelles d'intégration en Afrique centrale : « un immobilisme à grands pas ».

Une analyse, mieux un rappel des fondamentaux de l'ordre continental africain institué à Addis-Abéba en 1963 est nécessaire pour pouvoir rendre compte des blocages et des piétinements qui entravent la pleine mise en œuvre du processus d'intégration régionale en Afrique centrale.

a) Ordre d'Addis-Abéba et politique internationale africaine.

Un aspect définitionnel de l'ordre fait de cette notion « *l'ensemble des principes d'organisation intelligibles et/ou pratiques qui régissent ou doivent régir les rapports entre les nations* »⁸⁷⁹. Il est ainsi couramment distingué un ordre mondial, régional, national voire local. Lors de l'accession de ses Etats à la souveraineté internationale à partir de 1960, l'Afrique s'est dotée, par la création de l'O.U.A., d'une visibilité propre en ce qui concerne aussi bien son

⁸⁷⁸ Ph. HUGON, « Introduction », op. cit., p. 488

⁸⁷⁹ M. GIRARD, op. cit.

ordonnement interne que son insertion et son positionnement dans le concert des nations ⁸⁸⁰. La création de l'O.U.A. institue en effet un ordre continental et une politique internationale africaine spécifique. En effet la Charte d'Addis-Abéba contient un certain nombre de principes qui doivent régir les comportements internationaux des Etats africains. Parmi ces principes il convient de mentionner :

*** Respect de la souveraineté des Etats et intangibilité des frontières coloniales.**

La souveraineté, c'est dans la perspective de J. BODIN la capacité de commander et de contraindre sans être à son tour ni contraint ni commandé par qui que ce soit. Elle renvoie dans une perspective plus juridique au monopole et à l'exclusivité des compétences matérielles et humaines d'un Etat à l'intérieur de ses frontières. Dans un contexte international essentiellement relationnel, le respect de la souveraineté induit le respect de l'intégrité territoriale ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat. A ces principes il convient d'ajouter celui, plus célèbre de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Ce principe consacre la structuration coloniale de la distribution étatique du continent africain. Tous les principes conduisent vers la construction de l'égalité souveraine des Etats africains.

*** Anti-colonialisme, non-alignement et coopération internationale.**

Ces principes semblaient jeter les premiers fondements d'une politique étrangère commune des Etats africains face à la politique internationale bipolaire essentiellement manichéenne et néo-coloniale. Achever l'indépendance des Etats africains était une exigence et une preuve de la pleine autonomie de l'Afrique.

La charte d'Addis-Abéba de 1963 a fortement influencé les relations internationales africaines par la consécration d'un ensemble de principes politiques qui fonctionnent comme de véritables contraintes. La charte a ainsi contribué à la structuration d'une politique internationale africaine fortement dominée par le respect et la défense des souverainetés nationales. Ensemble de valeurs politiques, idéologiques, économiques et stratégiques qui dominent la pratique politique internationale à une période donnée, la politique internationale africaine inspirée par la charte d'Addis-Abéba de 1963 est dominée par les valeurs de solidarité africaine, de la recherche et de la défense de l'intérêt national, du développement socio-économique, de la coopération sans exclusives, de la promotion de la paix et de la sécurité, de la stabilité politique et de l'unité africaine. Dans l'ensemble le sens de l'Etat est très fort dans les politiques étrangères. Et les Etats étant tenus par des pouvoirs fortement personnalisés, la politique étrangère des Etats est tout aussi personnalisée, dominée par la "figure du père" ou de « *l'homme fort* ». Il en découle une politique étrangère faible car manquant de sens national. Une politique étrangère efficace doit pouvoir être inspirée par le sens national.

⁸⁸⁰ Voir P. F. GONDEC, Relations internationales africaines, Paris, LGDJ, 1996

L'ancien secrétaire général de l'OUA, Edem KODJO, souligne dans un ouvrage fort retentissant, le paradoxe d'une organisation de l'unité africaine qui maintient l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation comme l'un de ses principes fondamentaux⁸⁸¹. L'ordre d'Addis-Abeba a en effet été perçu dès le départ comme la victoire des adversaires de la construction des Etats-Unis d'Afrique. Certains y ont même vu une ratification de la balkanisation du continent. D'évidence, l'ordre d'Addis-Abeba de 1963, évalué à l'aune de ses réalisations en faveur de l'intégration africaine, s'affirme comme un empêchement de tourner en rond, un obstacle à l'unité africaine. Addis-Abeba a consacré le système des micro-nationalistes par l'affirmation de l'égalité souveraine des nations. L'ordre régional africain s'est ainsi avéré comme celui qui semble cruellement manqué de leadership. L'Afrique est restée jusqu'à présent la seule région au monde qui manque de super-puissance diplomatique. Il n'y a point de pôle fédérateur ou unificateur même s'il convient de tenir compte de la montée hégémonique de l'Afrique du sud et du Nigeria.. C'est l'une des raisons pour lesquelles il manque de "*Pax Africana*" s'étendant à l'échelle régionale.

L'ordre d'Addis-Abeba a par ailleurs consacré la solidarité aux dépens de l'unité. Dans un système de pouvoirs néopatrimoniaux et fortement personnalisés, la solidarité africaine énoncée dans le cadre de l'O.U.A. était d'abord une solidarité entre les "*hommes forts*"; ou plus exactement un système de ménagement mutuel des chefs d'Etat. On se souvient de ce que le président malien Alpha O. KONARE, dans son anti-conformisme du début, a critiqué l'entente tacite des chefs d'Etat africains qui ne se critiquent jamais entre eux. D'où l'ironie de la qualification de l'O.U.A. en "*syndicat des chefs d'Etat*". A. KABOU a accusé l'O.U.A. d'être une "*vaste organisation de désunion de l'Afrique*"⁸⁸². Somme toute l'O.U.A., toutes proportions gardées, n'a pas beaucoup favorisé l'avancée de l'intégration africaine.

b) Les tentatives institutionnelles d'intégration en Afrique centrale :
« un immobilisme à grands pas »

« ...Il faut changer radicalement d'approche et s'interroger sur la réelle efficacité des constructions institutionnelles a priori. Sont-elles vraiment indispensables à l'intensification des échanges ou n'en sont-elles que de possibles résultantes... »⁸⁸³

En Afrique, le régionalisme réglementaire et formel se caractérise par une institutionnalisation et par des projets d'organisation sans réelles bases économiques. En effet les économies africaines sont engagées depuis les indépendances dans une vaste entreprise de viabilisation qui se fait de pair avec l'impératif de la construction nationale des Etats. Le projet national-étatique et celui économique-régional se sont révélés les deux principaux pôles de l'action de

⁸⁸¹ E. KODJO, *Et demain l'Afrique...* Paris, Stock, 1985, 372 p.

⁸⁸² A. KABOU, *Et si l'Afrique...* op. cit :

⁸⁸³ A. DUBRESSON et J.P. RAISON, *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*, Paris, A. Colin, 1998, 248p., p.205

valorisation des compétences tant nationales que relationnelles des nouveaux Etats africains. D'ailleurs A. DUBRESSON et J. RAISON s'interrogent sur la compatibilité entre construction nationale et mise sur pieds de coalescences régionale à vocation intégratrices.⁸⁸⁴ Dans l'optimisme global du lendemain des indépendances, l'intégration économique s'est vu investie d'une vertu émancipatrice et a joui d'une insertion à titre programmatique aussi bien dans la théorie que la pratique économique et politique des Etats. Dans la volonté de la matérialisation des bonnes intentions panafricaines affichées de toutes parts, les responsables au sommet de la politique africaine ont ainsi procédé à la mise sur pieds de cadres sous-régionaux de coopération et d'intégration : l'UDEAC en 1964, l'UDEO en 1966 etc. La voie institutionnelle de l'intégration a été ainsi celle retenue par les chefs d'Etat africains. C'est à une évaluation des tentatives institutionnelles d'intégration que s'attelle le présent paragraphe. Se voulant dans la perspective d'une chronique synthétique et critique, le paragraphe avance d'emblée l'hypothèse d'un « immobilisme à grands pas » comme caractéristique de la marche institutionnelle des Etats de l'Afrique centrale vers l'intégration régionale.

Si la technologie institutionnelle de l'intégration a connu un quasi-échec, c'est en grande partie parce que des obstacles structurels ont jalonné aussi bien son élaboration que sa mise en œuvre. B.D. NOMVETE a essayé une récapitulation explicite de ces obstacles structurels :

« esprit de clocher, le manque de soutien à la base, la pénurie d'hommes d'affaires privés et le manque de qualification au niveau local, la dépendance excessive des pays africains vis-à-vis de l'extérieur, les problèmes de transports, les difficultés opérationnelles et institutionnelles, les difficultés imputables à la politique, les difficultés inhérentes aux accords de coopération, la multiplicité d'organisations, les facteurs politiques, la stagnation relative des économies africaines et l'environnement économique international »⁸⁸⁵.

Dans leur tentative d'expliquer « le difficile chemin des intégrations régionales » suivant « les contradictions institutionnelles « par le haut » », A.DUBRESSON et J.P.RAISON. mettent l'accent sur « le problème des pôles lourds »⁸⁸⁶

Dans l'ensemble des pays d'Afrique centrale, il est aisé de constater que les programmes de coopération et d'intégration sous-régionales ne font pas l'objet de politiques publiques gouvernementales pertinentes. On note également un faible niveau de maîtrise technologique de même qu'une insuffisance d'entreprises privées susceptibles d'accélérer le développement économique. L'infrastructure sur le plan des transports, vecteur de l'intégration par la facilitation des échanges

⁸⁸⁴ Op.cit, p.200

⁸⁸⁵ B.D. NOMVETE, « Intégration régionale en Afrique : Une route pleine d'obstacles », *Le Courrier*, 142, p.51

⁸⁸⁶ Ibid, pp. 196 et 200

intra-régionaux reste à un niveau insignifiant. On n'oubliera pas la multiplicité d'organismes ou d'agences de coopération et d'intégration dans une même région, et cela sur fond de rivalités aiguës entre Etats. Dans une étude de la CNUCED, on peut lire :

« On ne doit pas oublier les rivalités profondément ancrées qui perdurent au cours de la croissance de beaucoup de pays en voie de développement d'une même sous-région. Ces rivalités sont assez irrationnelles et reposent sur la conception que le développement économique et national est dans un ensemble de pays en voie de développement, un jeu à somme nulle. Ces rivalités et ces conceptions sont sans aucun doute liés à des modèles historiques du colonialisme. On ne doit pas chercher bien loin pour retrouver potentiellement de telles rivalités dans tous les groupes sous-régionaux de pays en voie de développement »⁸⁸⁷.

En Afrique centrale précisément, les rivalités de leadership entre le Cameroun et l'ex-Zaïre, le Cameroun et le Gabon sont parmi les facteurs de retardement de la construction sous-régionale. Ainsi, une raffinerie régionale de pétrole qui devait être construite au Gabon n'a pu voir le jour ; le Cameroun et le Congo ayant choisi de se doter d'installations propres. De plus, entre le Cameroun et le Gabon la compétition est actuellement rude en vue de l'abritement du siège de la Bourse régionale des valeurs dont la date butoir de la mise sur pieds a été prévue pour mars 2000.⁸⁸⁸

Les pays en voie de développement en général et ceux d'Afrique centrale en particulier offrent ainsi un cocktail d'obstacles et de difficultés eu égard à la mise en œuvre du processus d'intégration des économies. Dans un contexte pareil, l'engagement dans la voie institutionnelle de l'intégration semble le choix délibéré d'une voie de l'échec. Le résultat de la voie institutionnelle de l'intégration est aujourd'hui très mitigé : que ce soit l'UDEAC, la CEPGL, ou encore la CEEAC, l'intégration régionale au sein de ces structures bat de l'aile si jamais elle avait pris un envol.

***L' UDEAC / CEMAC : « Sens et non sens de l'intégration en Afrique centrale »⁸⁸⁹**

Destinée à compenser les effets défavorables de l'éclatement de l'AEF⁸⁹⁰ entériné par la création d'une éphémère Union des Républiques d'Afrique

⁸⁸⁷ Cité par R.J. LANGHAMMER, op. cit., p.56

⁸⁸⁸ F.DORCE, « Afrique centrale. Un fauteuil pour deux ? » *Jeune Afrique Economie*, N° 294, 13 sept. - 3 oct.1999 pp. 60-63

⁸⁸⁹ R. POURTIER, « La rénovation de l'UDEAC ; sens et non-sens de l'intégration en Afrique centrale », in D. BACH (dir) *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala CNRS, 1998, pp. 184-198

⁸⁹⁰ Cf. T. NJIKAM, op.cit.

Centrale (U.R.A.C.) et à sauvegarder des liens économiques et politiques étroits entre les anciennes colonies françaises et l'ancienne métropole, l'U.D.E.A.C. fut créé par le traité de Brazzaville du 8 décembre 1964. L'Union représenta au moment de sa création l'une des figures possibles du regroupement en Afrique. Toutefois il est à constater aujourd'hui que, dans son fonctionnement quotidien, l'U.D.E.A.C. a largement déjoué ce pronostic. Qu'à cela ne tienne les responsables politiques d'Afrique centrale ont décidé de porter l'intégration dans un autre cadre ; celui de la communauté économique et monétaire. La transition semble une contradiction, un non-sens ou tout simplement une fuite en avant.

- *L'U.D.E.A.C. et ses réalisations.*

Avec de nos jours près de 25 millions d'habitants sur près de 3 millions de km², l'UDEAC, dès sa création, avait des objectifs relativement simples : établissement graduel et progressif d'un marché commun en Afrique centrale, amélioration du niveau de vie des peuples par l'extension des marchés et la promotion du commerce inter-Etats, l'unification et le développement des économies de la sous-région, la création d'un pont vers un marché commun africain et la réalisation complète de l'unité africaine. Trois décennies après l'affirmation de ces objectifs, quelques réalisations ont pu être faites ; chaque décennie correspondant à la concrétisation d'une étape d'envergure. La première décennie a vu la mise en œuvre de l'union douanière et fiscale ; la deuxième est marquée par la mise en place de la coopération économique élargie tandis que la troisième est marquée par la mise en œuvre des P.A.S. suite à la crise généralisée des économies de rente de la sous-région. Dans l'ensemble, les réalisations obtenues sont symboliques. Les effets « désintégrateurs » ont pris le pas sur les éléments intégrateurs. Selon R. POURTIER, « *l'Afrique centrale post-coloniale a délibérément œuvré au desserrement des liens qu'avait noués la puissance colonisatrice, et cela en dépit du maintien d'une monnaie unique* »⁸⁹¹.

A la veille du passage de l'U.D.E.A.C. à la C.E.M.A.C. en 1993, la situation économique de la sous-région est l'une des plus préoccupantes. Globalement, la sous-région a vécu un accroissement exponentiel de la pauvreté. Le bilan de trois décennies d'intégration sous-régionale est celui d'économies nationales profondément dégradées et des relations socio-économiques très distantes. Les économies de la CEMAC sont dépendantes et extraverties avec des importations qui représentent 15 à 20 % du P.I.B. de la zone. La monoculture d'exportation perpétue ici la rationalité instrumentale de l'économie de traite. Les recettes, rapportées au P.I.B. sont faibles ; c'est-à-dire de l'ordre de 11,77 %. Le commerce intra-régional est très faible. Selon la Banque mondiale, « *les pays de l'U.D.E.A.C. réalisent près de la moitié de leurs échanges inter-africains avec les pays de la CEDEAO ; et moins de 45% à l'intérieur du groupe* »⁸⁹². Les projets en matière d'infrastructure sont restés de simples gadgets de discours politiques ; les législations internes se sont durcies et ont mis en lumière les disharmonies politiques et économiques. La promotion des ressources humaines n'a pas dépassé

⁸⁹¹ R. POURTIER, *Ibid.*, p.188

⁸⁹² Banque Mondiale, *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, Washington DC, 1989, p.179

le stade de la création formelle de quelques structures de recherche scientifique et technique. Le secrétariat général connaît une crise financière des plus aiguës ; signe patent de l'échec de l'UDEAC car

« toute organisation chargée de promouvoir l'intégration doit avoir une certaine indépendance vis-à-vis des gouvernements participants afin de pouvoir agir dans l'intérêt « commun » plutôt que dans le sens des intérêts nationaux dispersés. Cette indépendance doit aller de pair avec les ressources propres pour que les activités communes puissent être menées à bien, faute de quoi l'organisation devra constamment mendier des fonds et ne sera pas capable de formuler ne de mettre en œuvre une politique en matière d'intégration »⁸⁹³

La disproportion entre les objectifs proclamés et les réalisations concrètes ont conduit l'UDEAC à vivre une situation de léthargie et de morosité. Face à cette situation, les responsables au sommet de la politique sous-régionale, réunis à Yaoundé en 1991, décident de « relancer les choses » par la mise sur pieds d'un programme régional des réformes (P.R.R.) qui s'articule autour de principaux volets : une réforme-projet sur les transports inter-Etats des pays de l'Afrique centrale (T.I.P.A.C.). L'ambition de ce projet est la réduction des obstacles liés à la fluidité du trafic entre les Etats de l'Union ; une réforme fiscal-douanière qui vise l'harmonisation de la réglementation dans le domaine des douanes et de la fiscalité. La réforme finalement adoptée par le Comité directeur de l'UDEAC le 21 juin 1993 prévoit un tarif extérieur commun (T.E.C.) aux taux uniformes classés en quatre catégories (de 5 % pour les biens de première nécessité à 50 % pour les produits de luxe ; un tarif préférentiel pour les biens produits localement ; une taxe sur le chiffre d'affaire à définir à l'intérieur d'une fourchette de 3 à 6 % pour le taux réduit et de 7 à 18 % pour le taux normal) ; la mise sur pieds de la CEMAC. Cette dernière sera finalement instituée par le traité de N'djamena du 16 mars 1994, malgré un faible niveau d'échanges inter-sous-régionaux comme l'atteste le tableau suivant :

⁸⁹³ Commission Européenne 1993, cité par M.C. ROPIVIA, op. cit., p.174

Tableau 13: Structure des importations intra-régionales.

	CAMEROUN	CENTRAFRIQUE	CONGO	GABON	GUINEE EQUATORIALE	TCHAD
Poids relatif des importations en provenance de l'UDEAC dans le total des importations mi-avril-septembre 94 en millions de FCFA	0,2%	8,5%	3,2%	1,2%	15%	Nd.
Poids relatifs des importations intra-UDEAC dans le total des importations sur Avril-septembre 94 en millions de FCFA	0,8%	11%	3%	2%	24%	Nd.
Poids relatif des flux intra UDEAC des importations en 1994 en millions de FCFA	0,8%	22%	6,0%	4%	48%	Nd.

Source : Rapport de synthèse de la mission d'étude sur la mise en œuvre de la réforme fiscal-douanière dans les Etats de l'UDEAC. Etabli par Olivier Coustet (Inspecteur des Finances) Dec.

- Le projet de la C.E.M.A.C.

C'est dans un contexte de crise structurelle d'une UDEAC qui vit une situation globale d'extraversion économique⁸⁹⁴ doublée d'une crise purement conjoncturelle liée aux mutations chaotiques et conflictuelles de la société régionale centre-africaine que « des docteurs se rassemblent au chevet de l'UDEAC non pas pour dresser le constat de son décès, mais pour la promouvoir à une nouvelle vie » par la création de la C.E.M.A.C. La C.E.M.A.C., en effet, reprend les objectifs initiaux de l'U.D.E.A.C. et repose sur le renforcement de la monnaie, l'instauration d'un cadre juridique et le renforcement de la cohérence des politiques macro-économiques. La libre circulation des biens, des capitaux, des services et des hommes au sein de la communauté est également un objectif

⁸⁹⁴ Le tableau 14 suivant offre une idée exacte du niveau d'extraversion économique de la sous-région

	CAMEROUN	CENTRAFRIQUE	CONGO	GABON	GUINEE EQUATORIALE	TCHAD
Diamants		58,1%				
Bétaïls						32,5%
Coton	1%	7,5%				37,5%
Café		3,3%				
Tabac		1,1%				
Pétrole	48,1%	0	85,8%	81,8%	41,3%	
Manganèse				6,5%		
Uranium				1,6%		
Cacao	8,3%				3,3%	
Bois		18,4%	10,2%	9,3%	28,6%	
Sucre			0,7%			
TOTAL	70%	88,4%	96,7%	99,2%	73,2%	70%

Source : Rapport de programmation monétaire BEAC (Juillet 1994)

majeur à atteindre. La CEMAC doit par ailleurs œuvrer au parachèvement de l'union douanière, à l'instauration d'un marché commun, à l'exécution de politiques sectorielles communes ainsi qu'à l'accomplissement de la libre circulation des facteurs de production. La CEMAC s'est dotée pour ce faire d'un certain nombre d'organes⁸⁹⁵.

La CEMAC se veut un espace socio-économique intégré qui s'appuie sur l'espace monétaire intégré qu'elle forme déjà. Elle s'inspire des orientations de la Conférence d'Abuja de 1991 qui prévoient la réalisation de la Communauté économique africaine (C.E.A.) pour l'an 2025. Toutefois il reste que, au regard de la structure dont elle est à la fois l'héritière et le stade avancé, la CEMAC s'apparente d'ores et déjà à un mort-né. Jusqu'à présent les Etats qui forment cette communauté se positionnent sur un mode de concurrence plutôt que sur un mode de complémentarité. Par ailleurs la CEMAC manque d'un véritable pôle intégrateur en dépit de la prépondérance camerounaise. De fait,

« Seul le Cameroun paraît avoir une économie diversifiée, au regard d'un tissu d'industries de transformation plus élaborées et de coûts de production relativement bas. Ce sera donc le nouveau centre économique irriguant les vastes marchés du Zaïre et de l'Angola sans parler de ceux, plus minuscules du Gabon, du Congo, de la Guinée Equatoriale et de la République Centrafricaine »⁸⁹⁶

Pourtant malgré cette domination de l'économie camerounaise qui détient 55 % du P.I.B. de la C.E.M.A.C. contre 0,8 % pour la Guinée Equatoriale, 35 % pour le Gabon, l'hégémonie camerounaise est contestée au sein de la CEMAC. Le Cameroun a d'ailleurs boudé la signature du traité instituant la CEMAC en 1994. Ce n'est qu'en novembre 1998, soit cinq ans après, que le Cameroun a finalement ratifié le traité instituant la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale.

La CEMAC, en tout cas, n'a pu être la baguette magique de l'épineuse et complexe problématique de l'intégration sous-régionale. La communauté a reconduit les problèmes de financement hérités de l'UDEAC. Les aérés de contribution des Etats membres sont énormes ; ce qui constitue une entrave majeure au bon fonctionnement de la communauté. Les politiques d'austérité des institutions financières internationales ainsi que le chaos politique ambiant dans la sous-région sont autant d'obstacles à la construction de la communauté.

⁸⁹⁵ Les principaux organes de la CEMAC sont : la Conférence des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres, le comité ministériel, le Comité inter-Etats, le secrétaire exécutif la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), La Banque du Développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), le parlement communautaire, le Cour de Justice Communautaire (qui comprend la chambre judiciaire et la chambre des comptes), l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC).

⁸⁹⁶ M.C. ROPIVIA, op.cit, p. 180

*** La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (C.E.P.G.L.) : un espoir brisé.**

La CEPGL a été créée en 1976 sous l'impulsion du « *puissant Zaïre* » à la suite de l'échec de la politique de puissance du Maréchal MOBUTU en Afrique centrale. Depuis Gisenyi (Rwanda) où elle a été créée le 20 septembre 1976 jusqu'à sa « *mort* » actuelle, la CEPGL, malgré la "*vocation naturelle des pays de la région des Grands Lacs à s'unir* » n'a pu conduire vers un regroupement sous-régional digne de ce nom. En effet les affinités culturelles, sociologiques et géographiques entre les trois pays membres de cette communauté à savoir le Zaïre, le Rwanda, le Burundi constituaient de grands atouts en faveur de l'intégration. Il y eut, en 1985, un grand vent d'optimisme en ce qui concerne la réalisation effective de cette intégration avec la signature de la Convention sur la libre circulation des biens et des personnes entre les trois Etats membres. Cette convention représentait à l'époque

*« le document le plus avancé d'ouverture inter-étatique jamais signé en Afrique et se donnait les moyens d'aborder positivement la résolution d'un certain nombre de séquelles de conflits, de conflits potentiels ou avérés (...) Plus encore, des voies étaient proposées pour réguler de nouveaux flux... »*⁸⁹⁷

Pourtant, l'intégration n'a pas eu lieu. Fortement dominée par le Zaïre (50% du budget de la communauté) et reposant plutôt sur les relations très personnalisées entre les chefs d'Etat de l'époque (MOBUTU-HABYA RIMANA-BAGAZZA), la dynamique de la communauté s'est transformée en dynamique conflictuelle avec le retournement progressif des amitiés qui liaient les chefs d'Etat des trois pays. On voit bien les effets de l'ordre d'Addis-Abéba sur le projet de la C.E.P.G.L. La communauté repose non sur des structures inter ou supra-étatiques impersonnelles mais plutôt sur les relations personnelles des leaders politiques. La léthargie de la C.E.P.G.L. qui hypothèque fortement la voie de l'intégration régionale et l'échec du multilatéralisme qu'elle induit sont à mettre à l'actif des relations bilatérales très personnifiées ; si bien que la détérioration de ces relations conduit automatiquement à ce que A. GUICHOUA nomme « *la fin des Grands Lacs* »⁸⁹⁸

*** La communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (C.E.E.A.C.)**

L'établissement d'une Communauté économique africaine via les regroupements économiques sous-régionaux avait été préconisé par la conférence au sommet des chefs d'Etats africains de mai 1963 à Addis-Abéba ; conférence qui avait vu l'inauguration de l'O.U.A. Les engagements de Monrovia "sur les principes directeurs à respecter les mesures à prendre pour réaliser l'autosuffisance nationale et collective (...) en vue de l'établissement d'un nouvel

⁸⁹⁷ A. GUICHOUA « Les « nouvelles » politiques... » op. cit. p.45

⁸⁹⁸ Idem

ordre économique international" ainsi que le plan d'Action de Lagos définissant les mesures "*relatives à la création de structures sous-régionales, et au renforcement de celles déjà existantes, en vue de l'établissement ultérieur d'un marché commun africain, prélude à une communauté économique africaine*" sont parmi les motivations de référence de la création de la communauté. C'est le 18 octobre 1983 que le traité instituant la C.E.E.A.C. est ratifié par les Etats membres à l'exception de l'Angola alors en pleine guerre civile. A l'instar des autres regroupements du même type, la CEEAC s'est dotée d'objectifs et d'organes. Les réalisations restent, comme toujours, très symboliques.

- Objectifs et organes de la CEEAC.

La C.E.E.A.C. vise la promotion et le renforcement de la coopération harmonieuse, fructueuse et mutuellement bénéfique entre les pays membres. Cette ambition doit se réaliser à travers l'abolition, entre les Etats membres, des barrières tarifaires, des droits de douane et taxes d'effet équivalent, des restrictions quantitatives et autres entraves au libre commerce, l'établissement d'un T.E.C, l'harmonisation des politiques nationales, la création d'un fonds de coopération et de développement etc. Au demeurant, la CEEAC vise l'intensification et l'approfondissement de la coopération et des échanges entre les Etats membres dans les domaines de l'industrie, de l'énergie, de l'agriculture, des communications, de la gestion des ressources naturelles et des ressources humaines, de la culture, de la science et de la technologie.

En vue de mener à bien ces objectifs, la CEEAC s'est dotée d'une structure qui comprend les organes intergouvernementaux et les organes spécialisés. Parmi les premiers, on distingue : la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement (CEEG), le Conseil des Ministres (CM), la Commission consultative, la Cour de Justice, le Secrétariat général. La Cour de Justice et le Secrétariat général constituent les organes intégrés où les membres agissent au nom de l'organisation. Les organes spécialisés sont des organes techniques. L'article 7 du chapitre 3 du traité relatif aux institutions de la communauté cite parmi les institutions spécialisées "*tout comité ou organe technique spécialisé créé ou prévu par le présent traité*". En 1991, lors de la réunion de Libreville, la CEEAC s'est dotée d'un comité consultatif sur les questions de sécurité qui sera analysé plus loin.

- L'intégration régionale au sein de la CEEAC : Un chemin difficile

Évaluée à l'aune des effets intégrateurs qu'elle produit effectivement, la CEEAC semble à bien des égards une coquille vide. La CEEAC n'a pas pu devenir le creuset de la coopération et de l'harmonisation des économies de la sous-région d'Afrique centrale. Dans les domaines monétaire et financier la coopération a tourné court. Les monnaies de la sous-région restent diversifiées : Burundi, Rwanda, Angola, République démocratique du Congo, Sao Tome E Principe ont chacun sa propre monnaie. Sur le plan agricole la sécurité agricole reste fragile ; la production agricole n'est pas diversifiée. La sous-région CEEAC connaît un enclavement qui porte un grand coup aux flux des échanges intra-régionaux. Les égoïsmes nationaux, les oppositions idéologiques, la concurrence

industrielle instaurent un manque de confiance qui est somme toute néfaste à la construction sous-régionale.⁸⁹⁹

La CEEAC connaît en outre un obstacle structurel majeur : ses Etats membres réaffirment leur attachement aux principes du droit international que sont : le principe de souveraineté, d'égalité et d'indépendance des Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, la prééminence du droit dans leurs rapports mutuels. Tous ces principes ne sont pas susceptibles de favoriser l'intégration qui exige plutôt leur assouplissement . La CEEAC est une organisation inter-étatique plutôt qu'une organisation d'intégration.

3) Théories et pratiques alternatives de l'intégration en Afrique centrale : Cas de l'intégration par le marché

« Peut-on promouvoir autrement des simultanités de rythmes économiques ? [...] « Une connexion par défaut ? » »⁹⁰⁰

La voie institutionnelle de l'intégration régionale se révèle, comme cela transparait désormais à la lumière de la brève évaluation des « *bénéfices intégrateurs* » des institutions sous-régionales d'intégration qui vient d'être faite, une voie de l'échec. L'intégration institutionnelle est tout simplement un mythe. Parce qu'elle est devenue comme une mystique sans éthique ni actions fondatrices, l'intégration institutionnelle, enceinte de blocages structurels, de disparités socio-économiques a tout simplement conduit à la stagnation et la désintégration. D'où la révocation par certains analystes et observateurs de l'U.D.E.A.C, de la C.E.P.G.L, de la C.E.A.C. comme étant des structures de

« renonciation à la discrimination entre les agents économiques des pays membres, et la formation et l'application de politiques coordonnées et communes à une échelle suffisante pour assurer que les objectifs économiques essentiels et ceux du bien être sont atteints »⁹⁰¹

Dans un tel contexte où les structures d'intégration régionale sont devenues des facteurs de désintégration, des vecteurs de la crise du panafricanisme économique ou encore des cadres du maintien du *statu quo* et de promotion des rivalités égoïstes entre les Etats membres, des alternatives ont été suscitées. Certaines sont l'œuvre de théorisations fines d'experts et autres « *consultants* » en économie du développement. C'est le cas de l'intégration « *par les marchés* ». D'autres alternatives par contre relèvent de pratiques populaires, infra ou trans-étatiques reprises par les théoriciens et promues au rang de voies possibles de

⁸⁹⁹ Voir A.R. MALONGA, « Une nouvelle tentative de coopération sud-sud. La communauté économique de l'Afrique centrale » Mémoire de 3^e cycle, IRIC 1984, 144p.

⁹⁰⁰ A.DUBRESSON et J.P.RAISON, op.cit p.205.

⁹⁰¹ C'est la définition de l'intégration proposée par J. PINDER, cité par I. WADA, « Intégration, Union économique et Etat national », *Revue Tiers Monde*, 1969.

l'intégration. Ces voies s'avèrent pertinentes en ce sens qu'elles sont le fait du « bas ». C'est le cas notamment du commerce informel transfrontalier qui se déroule à l'intérieur d'un certain nombre de réseaux. L'informel, c'est de l'avis de certains "un vote par les pieds pour l'intégration" qui ne trouve pas de réelle expression dans les politiques étatiques.

Le marché, c'est un espace de rencontre entre une offre et une demande ; donc un espace de circulation compétitive aussi bien de biens que de facteurs de production. Il va sans dire que le développement d'un pays ou d'un ensemble de pays dépend étroitement de la viabilité de leur marché. Au regard de cette place cardinale du marché dans le développement économique des nations, il ne saurait avoir de projet de développement commercial, industriel ou socio-économique qui n'en accorde une très grande importance. Ainsi le marché occupe la première place dans la création des conditions économique-politiques du développement. La problématique sous-régionale de l'intégration des économies ne pouvait alors faire l'économie de la piste du marché. Face à l'immobilisme de la voie institutionnelle, l'intégration "par le marché" s'est présentée comme une alternative pertinente. Mais les réalités des marchés en Afrique centrale (1) semblent de toute évidence avoir un impact nivelant sur le processus de l'intégration régionale (2).

1) Réalités des marchés d'Afrique centrale. (voir tableaux p. 342)

De par leur nature, les marchés africains semblent des obstacles au processus d'intégration régionale⁹⁰². Le fait entravant majeur est l'étroitesse des marchés qui les empêche de servir de support à l'épanouissement d'une véritable entreprise industrielle et commerciale au niveau de la région. L'étroitesse des marchés sous-régionaux est un frein contre l'amélioration qualitative et quantitative des produits « dans la mesure où ces deux éléments sont intimement liés aux capacités de production de l'usine et à l'exigence de la demande »⁹⁰³. L'autre handicap, tout aussi fondamental, c'est la pénétration frauduleuse de produits concurrents de toutes provenances à des prix très bas. Les marchés africains se caractérisent à la fois par la faiblesse de la productivité, une faiblesse de l'offre et de la demande.

« Somme toute la nature des Etats africains pose plusieurs problèmes par rapport à l'efficacité du marché : faiblesse de la population, de la productivité et du pouvoir d'achat des travailleurs. C'est conscients de ces difficultés que les dirigeants depuis des années d'ailleurs mettent l'accent sur la nécessité d'une intégration régionale à partir de laquelle il serait possible de créer des conditions favorables au marché »⁹⁰⁴

⁹⁰² Voir R.J. LANGHAMMER, op. cit

⁹⁰³ J.O. IGUE, « Marchés africains et problématique d'intégration régionale », *Afrique 2000*, 16, Juin-Mars 1994, pp. 67-78, p. 68.

⁹⁰⁴ J.O. IGUE, op. cit, p.70

2) Impacts de la nature des marchés sur l'intégration régionale.

Ces impacts sont dans l'ensemble négatifs. Les réalités des marchés africains qui viennent d'être misés en exergue ne permettent guère un brin d'optimisme face à l'exigence de viabilisation des économies de la sous-région. La perspective d'une intégration « *par le marché* » semble ainsi de prime abord trop étroite et objectivement inapte à remplir une fonction d'intégration. La problématique de l'intégration « *par le marché* » conduit alors inéluctablement à un cercle vicieux : le marché n'est pas une solution pour l'intégration régionale mais c'est plutôt l'intégration qui apparaît comme une solution appropriée au problème du marché africain. L'intégration des marchés est ici une véritable gageure. Pour John O. IGUE,

« L'intégration des marchés (...) butte sur une série d'obstacles parmi lesquels on peut relever : - la disparité des mesures tarifaires et non tarifaires, - les difficultés de transports et de moyens de communication, - l'insuffisance des facteurs de production, - la question monétaire »⁹⁰⁵

Toutes ces disparités créent une véritable dysharmonie qui transforme en contradictions les actions réciproques des unités économiques qui sont supposées s'engager dans un processus de construction de l'intégration. La construction régionale dans pareille donne se révèle alors être un « *non-sens* ». D'une manière générale, tous les pays d'Afrique centrale protègent leur marché intérieur des produits voisins. Par ailleurs l'essentiel des échanges de ces pays se fait avec les pays extérieurs à la sous-région. Par exemple les importations du Cameroun en provenance de la CEMAC se sont élevées en 1994 à 0,2% de son volume globale, 1,2 % pour le Gabon, 3,2 % pour le Congo, 8,5 % pour le RCA et 15 % pour la Guinée Equatoriale. Cela veut dire qu'on note une très grande faiblesse du commerce intra-régional des groupements africains d'intégration. La part des échanges n'a pas augmenté depuis la création des gouvernements ; les pourcentages fluctuent autour des mêmes valeurs⁹⁰⁶. A titre indicatif,

« Le Cameroun commerce à plus de 50 % sur le plan inter-régional avec l'Afrique de l'Ouest bien qu'il fasse partie de l'Afrique centrale. C'est plutôt à l'Ouest que la plupart des multinationales Bamiléks fructifient bien. Ainsi l'essentiel des billets de banque émis par la Banque des Etats d'Afrique Centrale au profit du Cameroun circulent davantage au Nigéria, Bénin, Togo, Niger et Côte-d'Ivoire [...] Le Tchad est encore plus

⁹⁰⁵ Op.cit. p. 55

⁹⁰⁶ R. POURTIER, op.cit.

dépendant de ses voisins de l'Ouest, Niger et Nigéria que des Etats d'Afrique centrale »⁹⁰⁷.

Un pays comme le Gabon protège systématiquement son marché intérieur contre l'invasion des produits de son grand voisin, le Cameroun. Au total il est à souligner avec R.J. LANGHAMMER que

« L'intégration économique régionale "par le marché en Afrique subsaharienne fait face à des coûts élevés de mise en place ainsi qu'à des risques importants d'échecs politiques et donc de perte de crédibilité »⁹⁰⁸.

Paragraphe 2 : CONFLITS ET EFFONDREMENT DE L'ORDRE D'ADDIS-ABEBA : VERS UNE REVOLUTION SOUS LES « TRISTES TROPIQUES »

« Ceci est très probablement nouveau tient précisément à cette banalisation croissante de l'acte de débordement sur la souveraineté de l'autre : s'emparer de la vie politique intérieure du voisin à des fins stratégiques propres devient pratique presque courante (...) Il faut pourtant se garder de simplifier ... »⁹⁰⁹

Le discours politique des conflits en cours est un discours critique du système des souverainetés hérité de Westphalie en 1648, repris et renforcé dans le cadre africain par l'adoption de la Charte d'Addis-Abéba de 1963. Le discours des conflits est par conséquent un discours transnationaliste. La coalition régionale qui a renversé le Maréchal MOBUTU s'est volontiers parée du bijou panafricaniste comme rationalisation de légitimation - a posteriori - de la transgression des frontières internationales zaïroises. Dans la même logique, les armées africaines qui se battent en R.D.C. se construisent pour leitmotiv la réappropriation par les pays africains des conflits africains en vue d'y apporter des *« solutions africaines »*. Cette ambition trouve aujourd'hui sa légitimité dans ce qui apparaît comme un désengagement de la société internationale par rapport aux multiples situations critiques du continent noir.⁹¹⁰

⁹⁰⁷ J.O. IGUE, « Commerce informel et intégration régionale » *Le courrier*, 142, p. 163

⁹⁰⁸ R.J. LANGHAMMER, op. cit., p. 57

⁹⁰⁹ B.BADIE, *Un monde sans souveraineté. Les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999, 306p, p.137.

⁹¹⁰ Il convient de souligner que les événements qui secouent la région des Grands Lacs ainsi que la RDC n'émeuvent nullement la communauté internationale. L'agression ouverte du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi contre la RDC n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune condamnation tant de la part du Conseil de sécurité qui a la responsabilité principale du maintien de la paix que de la part de l'OUA qui a fait du respect de l'intégrité territoriale des Etats du respect des souverainetés et de l'intangibilité des frontières coloniales ses principes cardinaux.

D'une manière générale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, qui a jusque-là fonctionné comme le bouclier des souverainetés nationales ainsi que le principe de l'intangibilité des frontières coloniales, qui s'est posé en élément stabilisateur du « *cadastre* » étatique post-colonial ne semblent plus être des déterminants de l'interétatisme africain. Ce qui apparaît plus révélateur des mutations des fondements des relations internationales africaines, c'est que des voies - et non des moindres - s'élèvent pour demander la convocation et la tenue effective d'une deuxième conférence de Berlin ; c'est-à-dire une remodification des territoires politiques existants. Ce discours, comme on le sait, trouve sa plus forte expression à Kigali depuis l'avènement du pouvoir tutsi en 1994. Les autorités rwandaises, sans prendre des gangs, affirment leur volonté de conduire jusqu'à son achèvement le projet de création d'une continuité politique et territoriale entre le Kivu congolais et le Rwanda. Toutes proportions gardées, les dynamiques conflictuelles en cours dans la sous-région d'Afrique centrale sont porteuses d'ingrédients révolutionnaires quant à l'actuelle géographie des Etats. Cela semble d'autant plus probable que les motivations et les téléologies locales de mise en œuvre de la violence conflictuelle se nourrissent, selon la perspective d'un Yoweri K. MUSEVENI - une des mamelles nourricières des conflits en Afrique centrale - de l'utopie des Etats-Unis d'Afrique centrale. Ces Etats-Unis d'Afrique centrale sont promus comme l'aboutissement du processus de la « *seconde libération* » du continent. Justifiant l'action militaire en vue de la construction des Etats-Unis d'Afrique centrale, Y. K. MUSEVENI affirme :

« Il est plus que jamais nécessaire de rationaliser cet espace géographique, de lui donner une continuité territoriale. Le clivage entre le hinterland et les zones côtières, la déconnexion de territoires entiers du circuit économique régional et international justifie pleinement cette initiative »⁹¹¹.

Sans toutefois préjuger des intérêts purement réalistes des Etats, intérêts qui de l'avis général apparaissent comme les motivations réelles des va-t-en guerre, il y a effectivement que la donne conflictuelle actuelle déclenche comme un retournement dialectique favorable pour l'intégration régionale et sous-régionale. Le fait majeur dans les restructurations en cours, c'est la remise en cause ouverte de l'ordre de l'O.U.A. Le système des souverainetés, système de la balkanisation du continent, s'érode ainsi à partir de ses fondements. La légitimation des frontières coloniales et la fin de l'éludation de la question de la puissance régionale sont les bases nécessaires au discours sur le renouveau ou la « *renaissance africaine* ». La disqualification des fondements des relations internationales africaines instituées par la charte de l'O.U.A. peut à juste titre être perçue comme le fait le plus positif des conflits régionaux en cours. Avec cette critique de l'ordre continental de l'O.U.A., l'Afrique semble au cœur de la problématique de la révolution continentale qu'elle appelle de tous ses vœux

⁹¹¹ « YOWERI MUSEVENI et les Etats -Unis d'Afrique centrale », *Jeune Afrique*, n° 1972, 27 Oct. - 2 Nov. 1998, p. 18

depuis bien longtemps et dont la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, l'avènement des processus démocratiques et l'effondrement du mobutisme ont été perçus comme les premiers résultats.

Parce que les conflits actuels se font dans une dynamique déterritorialisante, c'est-à-dire une dynamique de transgression des frontières, parce qu'ils conduisent à une mise en commun des armées et des politiques de défense, ces conflits s'avèrent sinon des trajectoires du moins des contextes propices pour l'amorce du passage de la théorie de l'intégration à sa pratique effective. Les mobilisations sociales, économiques, politiques, internationales que suscitent les conflits peuvent être autant d'éléments structurateurs d'une prise de conscience définitive et d'une action renforcée en faveur de l'intégration régionale.

1) Critique des armes du système des souverainetés : une aubaine pour l'accélération du processus de l'intégration régionale ?

Les logiques conflictuelles africaines sont des logiques de défrontiérisation. En effet, l'Afrique centrale des conflits, contrairement à celle de la « *paix insurrectionnelle* » est aujourd'hui un espace défrontiérisé où le monopole de la violence légitime, de l'organisation du contrôle et de l'exploitation territoriale n'échoient plus à aucun gouvernement ou pouvoir central. Dans les faits, on y rencontre à la fois une coopération contrebandière transnationale qui menace les pouvoirs officiellement institués, une collusion entre bandes rebelles au sein des Etats et armées nationales tierces, une mise en commun des défenses ou des appareils sécuritaires des Etats pour contrebalancer ou endiguer l'onde révolutionnaire que tentent de propager des rebellions soutenues à bout de bras par d'autres Etats. Les fondements traditionnels des relations internationales africaines reposent sur l'intangibilité des frontières coloniales, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect de la souveraineté des autres Etats, la résolution des différends par la médiation, la conciliation et l'arbitrage se trouvent aujourd'hui profondément ébranlés.

Dans ce remue-ménage politique tumultueux, se joue quelque chose de très fondamental pour la nouvelle géopolitique africaine : la déterritorialisation étatique ou plutôt la régionalisation conflictuelle des territoires jusque là exclusivement nationaux. Les nouveaux conflits dessinent de nouvelles frontières, délimitent de nouveaux espaces politiques de fait. Les conflits en cours inaugurent et structurent l'ère de la transcendance des frontières et de la concordance des politiques sécuritaires des Etats. Dans l'ensemble, il semble ne plus avoir de défense purement nationale. La sécurité s'est régionalisée et cette régionalisation sécuritaire semble avoir comme pendant une redéfinition de la souveraineté des Etats.

Toutefois des pouvoirs centraux règnent néanmoins sur des territoires de plus en plus symboliques. Cela voudrait précisément dire que les formes traditionnelles des Etats demeurent même si la réalité et l'effectivité des pouvoirs se trouvent de plus en plus ailleurs que dans les sphères étroites des Etats

nationaux. Par ailleurs l'agenda du panafricanisme échappe de plus en plus au monopole des chefs d'Etat et de gouvernement. Tout compte fait, la conflictualisation en Afrique centrale rime avec la déterritorialisation (a) qui annonce la relativisation du système des souverainetés (b)⁹¹².

a) **Des territoires étatiques au territoire régional : conflits et unification des territoires.**

Dans les conflits en cours dans le monde tropical, un itinéraire géopolitique spécifique et inédit se dessine pour l'Afrique centrale : la fin des territoires étatiques au sens classique et l'émergence d'un territoire régional en matière de circulation des échanges et de constitution des « zones d'opération ». Plus précisément, le régionalisme conflictuel africain semble désormais faire des frontières non plus des lignes de démarcation des souverainetés et des politiques mais plutôt des lignes de liaison des territoires étatiques qui sont aussi des lignes de production des rentes. D'ailleurs récusant déjà le paradigme de la « frontière-contrainte » d'inspiration néo-libérale, D. BACH affirmait déjà que

« Loin d'être de simples contraintes à la libre circulation des personnes, des marchandises, des services ou des flux financiers, les frontières africaines cristallisent et matérialisent des possibilités d'accumulation et de régulation sociale devenues essentielles dans le contexte du déclin des conditions de vie des populations et du durcissement des conditionalités imposées de l'extérieur aux dirigeants »⁹¹³.

L'ère de la transcendance de la frontière semble atteindre son paroxysme avec la banalisation des frontières que renforcent les désordres conflictuels qui transforment l'Afrique centrale en un « empire du chaos »⁹¹⁴. Il apparaît dans ce contexte comme une intégration régionale spécifique qui ne procède pas d'un « démantèlement des entraves que constituent les frontières » mais plutôt « de l'exploitation des opportunités » qu'offrent celles-ci⁹¹⁵. La conflictualisation en cours semble accoucher d'un nouvel ordre territorial régional qui s'oriente vers la transétatisation. Le régionalisme conflictuel est transétatique. Sans avoir décidé d'une intégration régionale officielle, les Etats se trouvent néanmoins contraints de vivre une situation de fait d'unification de leurs territoires :

« Le développement du régionalisme transétatique (...) s'inscrit surtout dans une réalité paradoxale de continentalisation des

⁹¹² Lire sur un plan global B. BADIE, La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, Fayard, 1995, 280 p.

⁹¹³ D. BACH, « Contraintes et ressources de la frontière en Afrique subsaharienne » Revue Internationale de Politique Comparée, Vol 2, N°3, 1995, pp. 533-541, p. 577

⁹¹⁴ Voir S. AMIN, L'empire du chaos, Paris, L'Harmattan, 1991, 139 p.

⁹¹⁵ D. BACH, *Ibid.*

échanges et de déterritorialisation des Etats sans qu'il y ait production de territoires alternatifs »⁹¹⁶.

Parce qu'ils procèdent à une imbrication quasi-organique des espaces politiques et économiques avoisinants, les conflits peuvent assurément être comparés au douloureux travail d'accouchement de la régionalisation. Cette "enfance" régionale est susceptible d'être élevée et entretenue afin qu'elle atteigne la phase adulte de l'intégration institutionnelle, structurelle, populaire, officielle et pacifique. Pour mener à bien ce dessein, il conviendrait que les positions géographiques actuelles des acteurs ou protagonistes en conflit soient gelées sur le terrain. Les positions géographiques acquises de fait par la force des armes par les acteurs régionaux pourraient alors connaître une légitimation et une reconnaissance internationale par l'ouverture de négociations à dessein essentiellement consensuel. La finalité à atteindre dans cette situation spécifique est la reconnaissance mutuelle des groupes socio-politiques condamnés à l'entente minimale en vue de l'édification d'une société un tant soit peu vivable. Il s'agira d'une société où être étranger cesse de devenir un motif de persécution et de liquidation pour se transmuier en un droit et en une exigence de respect et d'intégration⁹¹⁷.

Le fait le plus marquant sans doute des conflits qui se déroulent en Afrique actuellement est la défrontiérisation.

« L'expérience africaine, note A.MBEMBE, montre que, à l'ère de la mondialisation, la domestication du temps mondial passe, comme de nécessité, par la déconstruction violente des cadres territoriaux existant, la remise en cause des frontières convenues et la création simultanée d'espaces mouvants et d'espaces d'enfermement ... »⁹¹⁸

En effet il s'est instauré comme une continuité territoriale entre le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et la RDC ; entre l'Angola et la RDC, l'Angola et le Congo-Brazzaville. Dans tous ces Etats, l'encadrement territorial échappe aux pouvoirs centraux du reste sinon symboliques du moins résiduels. Ce sont des regroupements d'Etats qui tentent de se mettre ensemble pour se soustraire à la menace de leur anéantissement total. La mise en commun des Etats de la sous-région a atteint le niveau très significatif de la coopération ou de l'opération conjointe des armées. Cette prise de conscience par les Etats de la sous-région de leur incapacité à assurer chacun pour soi sa propre sécurité (qui est au fondement même de leur création) est le signe patent de l'échec du système des micro-

⁹¹⁶ D. BACH, op. cit, p.539

⁹¹⁷ Cf. S. CHAUVIER, Du Droit d'être étranger. Essai sur le concept Kantien d'un droit cosmopolitique, Paris, l'Harmattan, 1997, 224 p.

⁹¹⁸ A.MBEMBE, « Mouvements de populations, éclatement des Etats, recompositions géopolitiques. Les frontières mouvantes du continent africain », Le monde diplomatique, Novembre 1999, pp 22-23.

souverainetés. Cette incapacité sécuritaire est aussi une exigence de redéfinition des Etats sur des bases plus larges.

La visée de la construction panafricaine peut légitimement soutenir la présence des forces armées étrangères dans certains Etats africains. Historiquement l'Union soviétique offre un exemple de construction d'un Etat continental à partir des positions acquises à la suite d'une intervention victorieuse dans une guerre ; la deuxième guerre mondiale en l'occurrence. On se souvient de ce que la Russie soviétique avait tout simplement refusé de démobiliser l'armée rouge des territoires qu'elle avait libérés. Au lieu de cela, la Russie avait plutôt procédé à l'extension dans ces territoires de son modèle politique sous la bannière d'une Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Cet exemple historique pourrait inspirer les responsables politico-militaires africains qui, au lieu de procéder à des retraits ou rappels des troupes, ont l'alternative de l'intégration de leurs forces. Autrement dit la multitude des armées qui se battent les unes contre les autres et qui contrôlent chacune de portions importantes du territoire régional peuvent tout simplement être unifiées sous un commandement unique avec un état major reflétant toutes les composantes majeures de la région. On pourrait ainsi avoir une armée sous-régionale qui, en matière de sauvegarde la sécurité ne connaîtra pas de frontières. Les territoires politiques eux, pourront demeurer. Il s'agit tout simplement pour les Etats de la sous-région de renoncer, au profit d'un commandement sous-régional, à leur compétence sécuritaire. Cela peut représenter une trajectoire sûre d'extinction des "guerres fauves" et transnationales qui provoquent des massacres civils à grande échelle et détruisent l'infrastructure économique ainsi que le tissu social. La défrontiérisation qui a cours à la faveur des conflits armés est à cet égard une opportunité qu'il convient de saisir de même qu'elle est un tremplin pour un autre prospectif régional.

b) Sous les conflits, une critique et une relativisation du système des souverainetés.

« *La guerre a souvent servi de détonateur à la révolution* », écrit CAO-HUY THUAN. La révolution majeure qu'occasionne les guerres d'Afrique centrale est celle de la critique et de la relativisation des souverainetés étatiques. Au monde centre-africain découpé arbitrairement en de minuscules Etats confrontés à de multiples antagonismes, les conflits semblent consacrer les notions plus positives de globalité, de l'interdépendance et de l'intégration. La relativisation et la transgression des souverainetés en Afrique centrale ne doivent assurément pas se lire uniquement comme des « *souverainetés déchues* », « *abolies* », ou « *trompées* »⁹¹⁹ même s'il convient de prendre très au sérieux l'idée de « *collapsed state* ». Si tant est que « *la souveraineté est une construction sociale* »⁹²⁰, il convient aussi de lire la conjoncture des souverainetés en Afrique centrale en termes de collusion, d'osmose. Les guerres d'Afrique centrale construisent de plus en plus comme des souverainetés interdépendantes. Elles

⁹¹⁹ Cette lecture est de B. BADIE, *Un monde sans souveraineté*, op.cit, pp.117 et sq

⁹²⁰ cf. T. BIERSTCKER et C. WEBER (ed), *State Sovereignty as Social Construct*, Cambridge, CUP, 1996

conduisent également à la mise sur pied de noyaux de souverainetés molles qui tentent de se fédérer pour survivre. En effet, la reconnaissance de l'interdépendance générale qui se renforce à la faveur des conflits conduit à une autre reconnaissance : celle du caractère indivisible de la sécurité : si elle n'est pas collective, personne ne peut s'estimer en sécurité.

« Le seul fondement solide pour la sécurité est alors la reconnaissance des intérêts de tous les peuples et de tous les pays. Il ne devrait y avoir d'effort vers la sécurité pour soi aux dépens des autres. De là découle l'idée que les adversaires doivent devenir partenaires et se mettre à la recherche, en commun, des moyens de parvenir à une sécurité universelle. »⁹²¹

Le partenariat noué entre adversaires peut s'avérer le plus solide en ce sens qu'il est le résultat de la prise de conscience par ceux-ci de la conséquence suicidaire et néfaste des exclusivismes, unilatéralismes ou antagonismes. On est ici en présence d'un aspect fondamental de la positivité conflictuelle. Les conflits en cours semblent montrer que la sécurité des Etats de la sous-région ne peut être mieux assurée que par un « *gouvernement régional* ». D'ailleurs l'école du « *gouvernement régional* » s'est toujours affirmé comme une critique et une alternative au système des souverainetés étatiques qui attribue à un Etat national internationalement reconnu la plénitude et l'exclusivité des compétences territoriales, matérielles et humaines à l'intérieur des frontières.⁹²²

La réalisation des souverainetés propres aux situations conflictuelles approfondit la surface de légitimité du discours transnationaliste qui véhicule lui-même une « *idéologie a-nationale* ». Il y a en réalité une interpénétration entre le système de guerre et le système transnational. On a ainsi vu par exemple dans l'ex-Zaïre la pénétration des firmes multinationales américaines et sud-africaines qui a connu une accélération avec la « *guerre de libération* » de Laurent-Désiré KABILA. La conflictualisation fait corps avec une multinationnalisation qui est une trajectoire non négligeable de l'intégration régionale :

« C'est un fait (...) que les multinationales contribuent à l'intégration régionale. Elles le font spontanément de part leur nature intégrant. Du fait de leur faculté de faire abstraction des frontières nationales dans leurs activités de production et de commercialisation des produits, elle contribue à créer une culture régionale et une manière de vivre commune »⁹²³

⁹²¹ CAO-HUY Thuan, « Désordre, désordre. Le discours du désordre international », art. cit, p. 327

⁹²² Sur le gouvernement mondial, Lire I.L.J. CLAUDE, « Appraisal of the Case for World Government » in R. PFALTZ GRAFF, ed. Politics and International system, 2nd ed. The John Nopkino University, 1972, p. 586 et suiv.

⁹²³ CAO HUY Thuan, op. cit, p. 331

Les conflits armés, comme on le perçoit à la lecture de la situation de l'Afrique centrale, instaurent des réseaux d'interdépendance qui nouent, à travers les frontières, des sensibilités politiques et morales, des loyautés transnationales qui pourraient, si elles se fortifient davantage servir de socle particulièrement solide à l'intégration régionale. Aussi le Cameroun connaît à la faveur de la guerre rwandaise de 1994 une forte intégration de la communauté Hutu.

Pour tout dire les conflits qui embrasent l'Afrique Centrale dans cette fin de siècle structurent et légitiment une vision étatique qui se conforte de plus en plus de la relativisation des souverainetés nationales Etats. C'est à travers ce phénomène majeur que peut se jouer l'avenir régional de l'Afrique centrale. En acceptant les ingérences unilatérales des Etats avoisinants, les Etats d'Afrique Centrale pourraient se montrer prédisposés à adopter la concentration d'un ordre régional transcendant les Etats.

2) Mutations sécuritaires et intégration régionale : Les atouts intégrateurs de l'interventionnisme militaire intra-régional.

L'Afrique centrale des conflits connaît une importante mutation des modes traditionnels d'encadrement sécuritaire des Etats. En effet il est de plus en plus à noter comme une création de groupements régionaux de sécurité. Par ailleurs des changements de plus en plus perceptibles dans les modes classiques de sécurisation des Etats du continent sont à noter; tout comme l'émergence et la consécration quasi-apologétique d'un interventionnisme militaire animé par les *gendarmes régionaux*. Afin d'une meilleure compréhension et appréciation d'une situation sécuritaire sous régionale inédite qui doit davantage être positivée, (b) il convient au préalable de jeter un regard rétrospectif sur les grands traits des politiques nationales classiques de sécurité dans la sous-région(a).

a) Le système régional classique de sécurité.

Il ressort d'une observation attentive des politiques nationales de sécurité à l'échelle régionale que celles-ci reposaient, en dépit de différences non négligeable une ossature presque identique.

D'abord une structure autonome et relativement close sur elle même : les armées nationales . Cette structure reste jusqu'à présent le fer de lance de la sécurité des Etats. Presque partout la stratégie de défense théorisée et appliquée reste celle de la défense populaire dont l'armée assure la direction⁹²⁴.

Ensuite, l'armée nationale est-elle même annexée à un acteur politique que l'on peut considérer comme secondaire mais qui constitue un «*bouclier sécuritaire* ». Le bouclier sécuritaire est le plus souvent constitué de l'ancienne métropole . La France a ainsi eu, au regard de son engagement et de sa présence historique en Afrique centrale à jouer un rôle majeur dans les questions de

⁹²⁴ Voir NKOA ATENGA, « L'OUA et la paix et la sécurité en Afrique », in M. KAMTO, J.E. PONDI, L. ZANG, *L'OUA : retrospective et perspectives africaines*, Paris, Economica, 1990, 340 p.

sécurité en Afrique centrale. Le bouclier sécuritaire était lui-même plus ou moins relié à un des sous-ensembles du système mondial des relations internationales. Aussi chaque Etat d'Afrique centrale était enrôlé dans un camp; celui auquel appartenait son bouclier sécuritaire.

Enfin on note l'absence d'un périmètre de sécurité pour tous les Etats. C'est ce qui explique la récurrence des conflits aux frontières des Etats. L'absence de la délimitation des périmètres de sécurité a été la conséquence de l'absence de toute politique de puissance de la part des Etats.

Vu des capitales des Etats, le système de sécurité comprend de façon schématique :

- un acteur principal constitué par chaque pays;
- un « vecteur de menace » : les subversifs de l'ordre politique établi et constituant des poches de déstabilisation soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Ces subversifs disposent généralement de soutiens extérieurs.
- un « challenger » : le Nigeria pour le Cameroun, L'Angola pour l'ex-Zaïre, le Cameroun pour ses voisins gabonais, equato-guinéen etc.

La région a connu et connaît en matière sécuritaire une grande dissymétrie. Dans ces conditions d'extrême dissymétrie, il n'y a pas eu de place pour le jeu des équilibres de force, encore que les puissances tutrices ne laissent pas une marge de manœuvre raisonnable à cet égard. Néanmoins on a quand même pu voir le Cameroun et le Zaïre se discuter le leadership; course au leadership qui est maintenant trop ouverte entre Yaoundé et Libreville. En outre le principe selon lequel toute puissance régionale s'efforce toujours d'écarter les puissances extérieures à la région n'a pas beaucoup fonctionné en Afrique centrale où les leaders ou ceux qu'on peut considérer comme tels ont plutôt cherché des alliés régionaux et internationaux pour renforcer leur capacité d'influence et de leadership.

Les conflits de l'heure dans la sous-région peuvent à juste titre être considérés comme une faillite de ce système sécuritaire qui n'a pas pu procéder à une stabilisation durable des Etats. Sans être effondré, ce système sécuritaire connaît une profonde transmutation. Le principal bouclier sécuritaire de la sous-région, la France a procédé à une redéfinition de ses engagements sécuritaires vis à vis de l'ensemble du continent noir et à une restructuration de sa présence militaire sur le terrain⁹²⁵. A l'intérieur de la sous-région elle-même, tout bouge : un interventionnisme africain dans le domaine s'est officialisée. Il ne semble pas exagérer de parler de révolution sécuritaire dans les conflits en cours.

b) Interventionnisme militaire et intégration de fait des politiques sécuritaires.

L'interventionnisme militaire intra-régional et qui a cessé de se faire sous le couvert des puissances occidentales est une critique du néocolonialisme et du droit régional de l'OUA qui prône la non ingérence et, à fortiori la non-

⁹²⁵ Cf. A.N. AYISSI, « Powershift and Strategic Adjustment in French Military Engagement in Central Africa », African Journal of Political Science, November 1999.

intervention des Etats africains dans les conflits internes des autres Etats. L'interventionnisme militaire intra-régional en cours s'affirme comme une réévaluation et une réadaptation de la théorie régionale africaine dans un contexte de mondialisation et de régionalisation.⁹²⁶ En examinant les causes du blocage et de l'intégration africaine, il a déjà été mentionné la prégnance des obstacles que constituent les conceptions restrictives du système des souverainetés fondé sur les armées nationales. La nouveauté de l'interventionnisme s'inscrit ainsi vraisemblablement dans une logique de réduction de ces obstacles.

En inaugurant la politique des gendarmes intra-régionaux, l'interventionnisme crée des situations de coopération, d'assistance et d'intégration militaires de fait. La mise en commun des forces armées nationales est une expérience fructueuse pour l'intégration régionale. Parce qu'une armée est une institution étatique de souveraineté, la mise en commun des armées équivaut à une association des souverainetés. C'est dans une certaine mesure à juste titre qu'on a parlé, dans le cas du conflit armé de la RDC, de la « *première guerre mondiale africaine* ». **Il s'agit d'une « guerre régionale » qui inaugure l'ère des encadrements militaires régionaux des territoires nationaux. Autrement dit, le contrôle d'un territoire national se fait désormais par une coalition régionale armée.** C'est là un fait majeur dans la tortueuse route de l'intégration régionale. Car ces situations de fait peuvent et doivent servir de prémisses à l'édification d'un système régional de défense et de sécurité plus élaboré. Dans ce cas, ces situations de fait sont à rationaliser dans le but de leur meilleure adaptation à la réalité régionale.

3) Economie de guerre, mondialisation et intégration régionale.

S'ils diffèrent de par leurs bases, leurs modes d'expression et leurs stratégies, la mondialisation et la conflictualisation se rencontrent néanmoins comme deux angles par le sommet en ce qui concerne leurs effets sur ordres territoriaux. La conflictualisation, autant que la mondialisation, a comme principale conséquence la déterritorialisation. Cette situation s'avère être une conjoncture on ne peu plus favorable pour la construction régionale en Afrique centrale. En effet « *la fin des territoires* »⁹²⁷ est le fait majeur de « *l'ordre mondial relâché* »⁹²⁸ de l'après guerre froide qu'évoque Z. LAIDI et dont la mondialisation/globalisation est devenue la vulgate. La déterritorialisation comme conséquence de la mondialisation est ainsi parmi les facteurs les plus expressifs de l'affaiblissement des souverainetés étatiques, de la rupture des figures de gouvernement et des ensembles institutionnels en Afrique centrale. Il s'est même désormais instauré comme une osmose entre mondialisation et conflictualisation.

Par déterritorialisation, il convient d'entendre non pas la disparition des frontières qui délimitent objectivement les territoires des Etats mais au rebours un

⁹²⁶ Lire M.L. ROPIVIA, *Géopolitique de l'intégration en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1994, 236 p.

⁹²⁷ Voir B. BADIE, *la fin des territoires*, op. cit.

⁹²⁸ Z. LAIDI, *L'Ordre Mondial Relâché*, op. cit.

contexte spécifique où il devient malaisé de distinguer l'externe de l'interne, où la politique internationale détermine et conditionne les politiques nationales des Etats. Progressivement, l'interne est devenu l'externe et vice-versa⁹²⁹. La politique internationale essentiellement géoéconomique, c'est-à-dire celle où l'économie détermine les rapports de la force internationaux et les stratégies nationales et internationales des Etats, accorde désormais une importance quasi-prioritaire à la régionalisation et à la mondialisation dont semble dépendre aujourd'hui la modernité économique-politique des Etats. Mondialisation et régionalisation sont devenues ainsi des projets géopolitiques cardinaux de la post-bipolarité. Elles se déploient dans une logique « *a- territoriale* » qui est aussi devenue la logique propre de la conflictualisation.

« L'époque n'est plus, note à juste titre D.BACH, où promouvoir le dépassement des contraintes frontalières nationales paraissait relever du registre de l'utopie lorsqu'il ne s'agissait pas d'exprimer des ambitions hégémoniques. »⁹³⁰

La transcendance des frontières semble une subversion de l'ordre international consacré depuis Westphalie en 1648. Ainsi les réseaux transfrontaliers que renforcent l'économie de guerre, les politiques économiques d'austérité des institutions de Bretton-Woods, le multilatéralisme de la globalisation sont autant de facteurs de relativisation des souverainetés étatiques qui pourraient être tenus pour des techniques de "socialisation" à l'intégration régionale.

a) Les réseaux transfrontaliers de l'économie de guerre : des jalons possibles de l'intégration officielle.

En Afrique, il existe un « *polymorphisme sans précédent de construction et de structuration du régionalisme* »⁹³¹. Il y a un dédoublement de la construction régionale : un régionalisme officiel qui bat de l'aile et un régionalisme informel, officieux, impulsé par le bas qui s'avère plus dynamique. En effet, eu égard à l'affaiblissement des Etats et à leur effondrement dans les contextes désormais conflictuels, la réponse à la question de la mondialisation n'est plus assurée par les Etats mais plutôt par les réseaux transnationaux. Dans ce cas de figure, le « *développement du régionalisme des réseaux (...), loin de contribuer à un ajustement de l'Etat face aux contraintes de la globalisation, est l'expression de micro-stratégies qui, à l'inverse, mobilisent les ressources de la globalisation contre l'Etat* »⁹³². Les réseaux sont les viviers des forces para-étatiques qui fournissent à des groupes de citoyens des ressources leur permettant de se

⁹²⁹ Lire Ph. MOREAU-DEFARGES, *La politique internationale*, Paris, Hachette, 1990, 380 p ; du même auteur, *L'ordre mondial*, Paris, A. Colin, 1998, 180 p.

⁹³⁰ D. BACH, « Régionalisme et mondialisation en Afrique subsaharienne... » op. cit. p.9

⁹³¹ Ibidem

⁹³² Ibidem

construire et de s'opposer aux Etats. Les réseaux sont ainsi les principaux vecteurs d'effondrement et d'anéantissement des Etats en tant que principes d'ordonnement, de sécurisation et de régulation d'espaces territoriaux objectivement délimités. Par réseaux il convient d'entendre, dans la perspective de D.C MARTIN,

« les groupements sans règles explicites ni frontières fixes, mis en mouvement dans une conjoncture particulière. Les réseaux traversent les partis et les syndicats, les associations et les coopérations (...). Les réseaux cherchent à mobiliser les soutiens en faisant jouer les solidarités d'origine au profit d'intérêts essentiellement transnationaux (...) et utilisent fréquemment des mécanismes clientélistes qui transcendent les oppositions de classe [...] Ils peuvent également être constitués à partir de structures religieuses (...). Enfin, jetant les passerelles entre l'institutionnel et l'informel, entre le politique et l'économique, entre l'affectivité (les liens d'origines ou de confession) et la rationalité (les avantages recherchés), jouant le rôle de lubrifiant du passage à la modernité, il n'est pas étonnant qu'on retrouve ces réseaux dans ce qu'il est convenu d'appeler le secteur « non structuré »⁹³³

Les réseaux, c'est le triomphe de ce que A.TOFFLER appelle « *l'empire du souterrain* » ; empire contrôlé et régenté par « *les gladiateurs mondiaux* »⁹³⁴ qui imposent aux Etats un partage parfois inégal du pouvoir et du contrôle des territoires et des ressources. Le partage du pouvoir, ou plus exactement le dépouillement des Etats de certains de leurs pouvoirs et prérogatives est révélateur de la puissance des réseaux transnationaux qui travaillent au contournement des Etats tout en créant des circuits parallèles d'influence, de disciplinarisation, voire de légitimité.⁹³⁵ Les conflits sous-régionaux y trouvent des ressources de vivification lorsqu'ils ne sont pas tout simplement à l'origine de la création de ces réseaux. Les réseaux mis sur pieds à la faveur des conflits fondent un régionalisme para-étatique qui va à l'encontre des Etats. Dans la donne conflictuelle qui caractérise le continent,

« Le développement du régionalisme africain n'est pas le vecteur de stratégies étatiques de modulation des effets conjugués de la globalisation et du régionalisme infra-étatique (...). La spécificité du régionalisme africain procède d'une logique de mobilisation des ressources de la globalisation par les réseaux personnels

⁹³³ Cité par F.X. VERSCHAVE, La FrancAfrique, op.cit

⁹³⁴ A. TOFFLER, op. cit .

⁹³⁵ Cf. STRAY, « Réseaux marchands et espaces transfrontaliers en Afrique de l'Ouest », Afrique contemporaine, n° 177, 1^{er} trim. 1996, pp. 43-53.

dont l'activité contribue directement ou non à une déconstruction des rapports entre Etats et territoire »⁹³⁶

Le régionalisme africain en général, et d'Afrique centrale en particulier, régionalisme des réseaux qu'encadre la donne de la globalisation est le lieu d'un dépassement des Etats et de la structuration d'une relative intégration. Il s'agit d'un phénomène que la littérature dominante qualifie comme un « *vote par les pieds* »⁹³⁷ en faveur de l'intégration que les Etats n'ont pas pu construire. Le régionalisme par les réseaux armés sert aussi de bouclier à celui des réseaux marchands transfrontaliers⁹³⁸. La mondialisation et la conflictualisation sont les terreaux du secteur sous-terrain, secteur non structuré. Désormais l'informel l'emporte sur le formel, le non structuré sur l'institutionnel, l'interdit sur le permis. On n'affirme pas ici que les réseaux n'avaient pas cours avant la conflictualisation⁹³⁹ ; on voudrait plutôt traduire le fait que leur importance s'est accrue de façon vertigineuse avec la militarisation des sociétés africaines, militarisation renforcée avec l'annonce du « *nouvel ordre mondial* ».

L'Afrique centrale pourrait, au sortir des affrontements armés intra et interétatiques auxquels elle fait face actuellement, utiliser les réseaux transfrontaliers de l'économie de guerre pour accélérer et consolider la construction de son intégration régionale. Car comme l'avancent A.DUBRESSON et J.P.RAISON, « *les dynamismes marchands illégaux que facilite la porosité des frontières finissent pas créer des zones de libre-échange de facto qui taraudent et ruinent tout effort communautaire institutionnel* ».⁹⁴⁰ Les « *réseaux personnels et le commerce transfrontaliers entre les migrants zaïrois et congolais* »⁹⁴¹ peuvent être utilisés comme des jalons de l'intégration officielle. Les réseaux angolais de l'UNITA en RDC; puis du gouvernement MPLA dans ce pays et au Congo-Brazaville sont également des situations exploitables dans une période de paix en vue du renforcement de l'intégration de ces Etats. Dans le même ordre d'idées, le transethnisme rwandais, burundais et congolais constitue déjà une situation idéale, pourvu qu'une éducation à la paix, à l'acceptation mutuelle à la coexistence pacifique se substitue aux pogroms anti-hima ou anti-bantu qui sont abondamment servis actuellement aux populations de ces régions. Le travail à faire dans ce contexte est celui de positiver l'héritage apparemment néfaste des situations conflictuelles.

⁹³⁶ D. BACH, op. cit., p.20

⁹³⁷ Lire B. DAVIDSON, « African Nationalism : Where do we go from here ? », *West Africa*, n° 3621-3622, Fév. 1987, cité par E. SALL, *Senegambie : Territoire et espaces et réseaux sociaux*, CEAN, Travaux et Documents, n° 36, 1992, 29 p.

⁹³⁸ Cf. D. BACH, *Régionalisation...* op. cit. Voir chap 4 : « Réseaux ».

⁹³⁹ Voir F.X. VERSCHAVE, *La Françafrique. Le plus gros scandale de la République*, Paris, Stock, 1998, 380 p.

⁹⁴⁰ Op.cit p.201

⁹⁴¹ J. MACGAFFEY et R. BAZENGUISSA, « Réseaux personnels et commerce transfrontaliers : les migrants zaïrois et congolais » in D. BACH (dir), *Régionalisation ...* op. cit. pp. 255-267

b) Conflits, insécurité et prise de conscience de la nécessité de l'intégration : le bénéfice moral.

L'argumentaire selon lequel les conflits qui désorganisent et détruisent plusieurs régions africaines sont dus à l'échec du projet de l'intégration régionale n'est pas dénué de tout fondement. En tout cas la recrudescence des conflits dans le continent oblige les décideurs politiques à remettre à l'ordre du jour la question de l'intégration africaine. Evoquant l'effort régional à fournir en matière de paix, de sécurité et d'intégration des économies africaines, le président Omar BONGO affirme :

« Ayons le courage de reconnaître que le bilan est maigre. Les causes de cet échec ont été maintes fois dénommées et analysées : insuffisance des moyens de transports et de communication, étroitesse des marchés, micro-nationalismes trop répandus ou peut-être aussi la multiplication, au fil des années, d'organisation de tout genre dont l'efficacité reste à démontrer (...) Je veux le dire ici solennellement : cela n'est pas supportable . Je le redis et je le répéterai sans cesse: seule l'union de l'Afrique peut faire la force de l'Afrique. Nous avancerons ou nous reculerons ensemble »⁹⁴²

Le fait que le renforcement des institutions sous-régionales sonne désormais comme un impératif de survie collective peut à juste titre être considéré comme le bénéfice moral ou idéologique des situations conflictuelles qui sont celles du continent en ce moment. Même si les conflits qui traversent le continent ne conduisent pas l'OUA à sortir de sa léthargie⁹⁴³, il convient néanmoins de reconnaître que l'idéologie panafricaine trouve aujourd'hui, plus que par le passé, toute sa légitimité et toute sa nécessité. L'intégration continentale sert de plus en plus de référentiel à la pratique politique et économique en Afrique.

L'autre changement majeur qui s'avère très favorable pour l'intégration continentale est le changement de la modalité principale d'appréhension de l'Afrique. A l'intérieur comme à l'extérieur, l'Afrique n'est plus appréhendée à partir des Etats ; mais plutôt à partir de l'échelle sous-régionale ou régionale globale. Il s'agit d'un véritable renversement de perspective qu'il convient d'en mesurer la pleine portée.

Un autre fait à souligner avec force est la relation désormais bien perceptible entre conflits et afrocentrisme en tant que nouvelle culture diplomatico-stratégique africaine. On peut entendre par culture diplomatique l'ensemble des considérations politiques internes et externes, des pratiques coutumières et des manières de penser qui gouvernent et organisent le mode d'insertion d'un Etat ou d'un continent dans le commerce diplomatique mondial.

⁹⁴² Interview ,op.cit.

⁹⁴³ Voir A. BOURGI, « Voyage à l'intérieur de l'OUA », *Politique étrangère* 4/98, pp. 779-794

La culture stratégique détermine en effet le style diplomatique. A la culture stratégique de l'accommodation de l'hégémonie européenne des trois premières décennies d'indépendance semble succéder aujourd'hui la culture nouvelle de responsabilité et d'indépendance diplomatique et stratégique. Il s'agit plus précisément d'un mouvement de reprise de soi de l'Afrique - exigence de l'affirmation de son autonomie - qui procède à un affaiblissement considérable, quoique relatif, de l'influence occidentale. En tout cas, le régionalisme domine désormais dans l'appréhension du continent noir.

Au demeurant donc, les répercussions du croisement entre mondialisation et conflictualisation sur les armatures idéologiques et théoriques du continent noir se font sentir au niveau de l'horizon de son appréhension. L'horizon régional l'a définitivement (?) emporté sur celui national. C'est, à n'en point douter, le grand bénéfice idéologique et moral de la conflictualisation qui est devenue la carte d'identité de la région.

Paragraphe 3 : ASSISTANCE INTERNATIONALE EN SITUATION D'APRES-CONFLIT ET CONSTRUCTION REGIONALE.

Le rôle de la communauté internationale est très grand dans les contextes de sortie de crise avec leur cortège de réconciliation, de pacification et de reconstruction. Et l'avenir de la plupart des pays ou régions qui connaissent des situations de conflit à une période quelconque est largement tributaire des contours et de la qualité de la paix mise en œuvre au sortir du conflit. En Afrique centrale en proie aux conflits complexes et compliqués, l'assistance internationale peut être d'un apport décisif dans la construction régionale.

1 - Quelques éléments de renforcement de la construction régionale par l'assistance internationale post-confliktuelle.

L'unanimité semble se faire entre experts et analystes des conflits sur le fait que l'assistance internationale en période d'après conflit doit prendre en compte la dynamique propre des conflits Autrement dit :

« avant toute tentative pour contribuer à résoudre un conflit, la communauté internationale doit mieux connaître et comprendre les raisons économiques fondamentales de la tension entre les communautés, et prendre conscience de la complexité et de la délicatesse des situations »⁹⁴⁴

Cette position est très bénéfique à la problématique du régionalisme africain car il est désormais de notoriété planétaire que le faible degré d'intégration est à la source de la non viabilité des économies politiques africaines très défavorisées par les contraintes frontalières imposées par les

⁹⁴⁴ Dr. M.B. ANDERSON, op. cit., p.27

micro-Etats. Si en effet, comme le souligne M.B. ANDERSON, « *l'aide internationale au développement doit aller aux causes ainsi qu'aux symptômes du conflit* » il va de soi que le secteur de la construction régionale sera le plus privilégié par les bailleurs de fond. La consolidation de la paix par la construction d'infrastructures transnationales et le renforcement de la coopération sous-régionale est une piste de l'intégration régionale à explorer. Dans un contexte spécifique de guerres transfrontières qui induisent des mobiles communs du recours aux insurrections armées, la réponse régionale semble la plus appropriée pour un retour à la paix et à la stabilité. Elle se pose dans le même temps comme un facteur fondamental de renforcement du régionalisme. D'ailleurs l'approche régionale de la gestion des crises - même internes est la conviction la mieux partagée chez les experts :

« L'expérience a montré à la communauté internationale, explique R.SCHARF, qu'il était souvent préférable, dans le cas d'un conflit interne, que l'action préventive multilatérale passe par le truchement de l'organisation ou du groupe régional adéquat. Un gouvernement membre d'une organisation régionale se sentira probablement moins menacé par une action régionale coordonnée par cette même organisation que par l'intervention d'acteurs extérieurs à la région »⁹⁴⁵

L'aide et l'assistance internationales aux pays vivant des contextes de post-conflit doit pouvoir contribuer à l'amélioration et au renforcement des institutions sous régionales. L'assistance internationale à la reconstruction et au développement, pour être un appui au processus d'intégration régionale, doit se faire dans une perspective fonctionnaliste⁹⁴⁶. La coopération politique doit être relativisée parce que, de tous temps, les conflits armés sont la résultante de l'égoïsme du système des souverainetés. Doit ainsi être privilégiée par l'assistance internationale la coopération technique. Les réalisations technologiques transétatiques renforcent nécessairement les peuples. Les projets de développement communs et mutuellement bénéfiques, la création d'institutions fonctionnelles dans des domaines qui touchent à la vie quotidienne des individus empêchent à la fois l'irruption des conflits et renforce le régionalisme. L'assistance internationale post-conflictuelle peut ainsi être d'un apport important dans le développement de la coopération économique, technique, sociale. Somme toute l'assistance internationale post-conflictuelle doit pouvoir être une balise de l'intégration régionale, processus par lequel les acteurs politiques de nationalité différente transforme leur allégeance, leurs intérêts spécifiques pour les situer dans un cadre beaucoup plus large.

⁹⁴⁵ R. SCHARF, « Conclusions du groupe de travail du CAD de l'OCDE sur les conflits, la paix et la coopération du développement : La prévention des conflits comme impératif », in H. GRANDVOINNET et H. SCHNEIDER, op. cit, pp. 121-134, P. 132

⁹⁴⁶ Voir sur le fonctionnalisme, D. MITRANY, *A Working Peace System*, Chicago, Quadrangle Books, 1966, 221 p. ; R. KEOHANE et J. NYE, *Transnational Relations and World Politics in Transition*, Boston, Little Brown, 1997, 273 p.

2 - Assistance internationale et renforcement de la paix: quelques exigences.

L'assistance internationale ne peut vraisemblablement apporter la paix ou le développement aux sociétés d'après-confit par le haut. Elle se doit plutôt de soutenir les capacités locales afin de réaliser les conditions de paix et du développement. En effet J.ELIASON, ancien directeur du Département des Affaires Politiques des Nations Unies a rappelé à la communauté internationale qu'elle « devrait "respecter les problèmes" que leur aide a pour but de résoudre »⁹⁴⁷. L'assistance internationale se doit ainsi de se fonder sur ces incontournables éléments du renforcement de la paix et de la réconciliation que sont la revitalisation des institutions locales ainsi que de la société civile, le développement de l'ingénierie locale etc. Comme le souligne avec force M.B. ANDERSON,

« ...La communauté internationale des bailleurs de fonds doit reconnaître qu'en tant que "intervenant extérieur", elle ne peut pas apporter le développement ou "faire la paix à la place d'autres peuples. Les sociétés doivent réussir à mener à bien leur propre développement et créer les conditions propres à l'édification de leur propre paix. Le rôle de l'assistance internationale se limite donc au soutien de la capacité des populations à atteindre ces buts dans leurs propres sociétés. (...) Reconnaître et comprendre les liens qui existent entre les causes du conflit constituent des premiers pas importants pour concevoir et apporter cette aide, de façon à ce qu'elle soutienne les populations et les processus qui, dans la communauté bénéficiaire, tentent de réussir la reconstruction et la réconciliation. Pour parvenir à mettre en place un processus économique et politique qui soit durable, au lieu d'un processus qui débouche de nouveau sur la guerre et la destruction, il est impératif que la réconciliation soit le but principal de l'assistance internationale apportée pour promouvoir la reconstruction de l'après-guerre »⁹⁴⁸

⁹⁴⁷ Cité par M.B. ANDERSON, op. cit.

⁹⁴⁸ Ibid. p. 33

Section 2 : ENJEUX DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ORDRE SECURITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE : LES PROSPECTIVES SECURITAIRES SOUS-REGIONALES COMME CHAMPS DE NEGOCIATION DES RAPPORTS DE FORCE.

« Le contrôle du maintien de la paix est devenu un critère de puissance dans la situation stratégique succédant à la guerre froide. Qui contrôle les opérations de paix ? Qui décide des mandats ? Qui contribue à quoi ? Dans quelles conditions ?, sont des questions cruciales des relations internationales dans l'après guerre froide »⁹⁴⁹

Les recompositions sous-régionales en cours se situent à l'intersection des dynamiques endogènes multisectorielles et des mutations internationales globales. C'est à travers la dialectique de l'endogène national et/ou régional et de l'exogène international et/ou mondial que s'édifie le nouvel ordre sous-régional de l'Afrique centrale ; qu'il soit géostratégique ou sécuritaire. En effet, la fin de la logique de la confrontation bipolaire a permis un regain de vitalité ainsi qu'un élargissement de la mise en œuvre de la sécurité collective qui fait l'objet d'une insertion programmatique dans la Charte. Cette sécurité collective a connu, jusqu'à l'époque de l'agonie communiste, une expression largement étriquée ; conséquence des contraintes imposées par le jeu bipolaire. Aujourd'hui, la rupture, en matière de mise en œuvre de la sécurité collective est bien perceptible malgré des éléments de continuité qu'il ne faudrait pas laisser à la portion congrue. Le nouvel ordre sécuritaire renvoie ainsi tant aux mutations de la nature des techniques de maintien de la paix qu'à la codification progressive d'un nouveau droit d'intervention de la communauté internationale au sein des Etats en conflit sous le couvert de l'humanitaire. On n'oubliera pas la promotion de la diplomatie préventive comme point d'ancrage ou comme noyau dur de la sécurité collective. Le nouvel ordre sécuritaire en cours d'édification n'est pas à l'abri de la dialectique de l'universel et du particulier, du mondialisme et du régionalisme - dialectique qui accompagne le contexte mondial post-bipolaire.

Insérer l'Afrique centrale entre le nouvel ordre sécuritaire mondial et l'ordre sécuritaire régional africain, c'est essayer d'appréhender les configurations sous-régionales spécifiques que promeuvent et consolident les paradigmes sécuritaires qui structure le champ interétatique conflictuel de l'espace centre-africain. En d'autres termes, il s'agit de saisir et de mesurer la contribution des concepts clefs de l'ordre d'après guerre froide que sont le maintien de la paix, le droit d'ingérence, la diplomatie préventive à la structuration d'un ordre géopolitique nouveau en Afrique centrale. La transition post-bipolaire, qui est aussi celle de la société post-internationale se déroule en Afrique centrale dans un contexte de conflictualité diffuse. Pareil contexte semble remettre en cause l'idéologie du nouvel ordre mondial comme inéluctable

⁹⁴⁹ C. ATLAN et J. LAUSEIG, op.cit., p 99

moment de l'avènement de l'entente et de la fraternité universelle, moment paroxystique de la « *paix démocratique* ». A cet égard, l'Afrique centrale, devenu un véritable « *continuum conflictuel* » constitue un site privilégié de mise en œuvre du maintien de la paix, du droit d'ingérence, voire de la diplomatie préventive à travers lesquels se consolide le nouvel ordre mondial.

Le premier chapitre de cette deuxième partie a essayé d'approcher les multiples visages de l'ordonnement sous-régional que consacrent surtout les mutations et les révisions géopolitiques internes à l'Afrique centrale. Ce deuxième chapitre, en sa première section, a mis en perspective quelques enjeux géoéconomiques de la conflictualité qui semble de plus en plus fertiliser en Afrique centrale. Cette deuxième section se propose, pour sa part, de mettre l'accent sur les stratégies du nouvel ordre sécuritaire à travers ses trois nœuds que sont le maintien de la paix, le droit d'ingérence humanitaire, la diplomatie préventive⁹⁵⁰

Paragraphe 1 : STRATEGIES INTERNATIONALES DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE

Les opérations de maintien de la paix décidées dans le cadre de l'organisation des Nations-Unies, l'ingérence humanitaire qui tente de se construire en « *droit* » et qui s'inscrit le plus souvent dans le cadre d'actions unilatérales de certaines grandes puissances sont parmi les principales stratégies internationales de paix et de sécurité en Afrique centrale.

1) Les opérations classiques de maintien de la paix en Afrique centrale.

Le maintien de la paix concourt largement à la structuration de l'ordre en ce sens qu'il renvoie « *à une interposition entre les Etats hostiles ou alors entre les communautés adverses au sein d'un même Etat afin de maîtriser les conflits.* »⁹⁵¹ Il convient cependant de souligner le fait majeur qu'il semble ne point avoir dans l'état actuel de l'irénologie, (du grec *irene* = absence de trouble et *logos* = étude, science. Irénologie veut dire science de la paix -) d'autonomie définitionnelle de la paix. Elle se définit plutôt par rapport à son contraire qu'est la guerre. Ainsi, pour R. ARON.

« On dit que la paix règne quand le commerce entre les nations ne comporte pas les formes militaires de lutte (...). Ce commerce pacifique se déroule à l'ombre des batailles passées ou dans l'attente des batailles futures. [Aussi] le principe de paix n'est

⁹⁵⁰ Cf. A.N. AYISSI, Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide : vers la diplomatie préventive et la sécurité collective, New York et Genève, Nations-Unies, 1994, 138 p.

⁹⁵¹ L. SINDJOUN, « Universalisme, régionalisme et maintien de la paix dans le contexte international actuel » Relations internationales et développement, Bordeaux ACCT, 1995, pp. 62-85, p.56

pas différent en nature de celui des guerres. Les paix sont fondées sur la puissance (...) les divers types de paix peuvent être rapportés aux types de rapports de force »⁹⁵²

Cette position de R. ARON implique que le dédoublement conceptuel « *paix-guerre* » est celui à partir duquel s'élabore toute réflexion et toute recherche sur la paix. Comme le souligne fort opportunément W.E. DOOB,

« La guerre et la paix se situent aux deux bouts d'un continuum dont l'une des extrémités est le plus atroce macabre qui soit et l'autre l'utopie la plus séduisante. Toute action spécifique d'un gouvernement s'inscrira obligatoirement le long de ce continuum, ainsi il va sans dire qu'en se préparant militairement ou en effectuant un raid aérien, on penche vers l'extrémité guerre et, en favorisant le désarmement ou les négociations, vers l'extrémité paix »⁹⁵³

Toute entreprise irénologique, toute sociologie de la paix et de la sécurité a donc pour champ d'investigation le continuum « *guerre paix* », ; car la guerre engendre la paix et la paix est la matrice ou la téléologie de la guerre ; de sorte que le maintien de la paix se situe « *entre guerre et paix* ». ⁹⁵⁴ Si R. ARON met l'accent sur le rapport de force comme socle de la paix, c'est pour insister sur le fait que la paix n'est pas une donnée naturelle, une harmonie préétablie : elle se construit autour de certains acteurs sociaux ou internationaux dotés d'une force, elle est préservée par des normes, légitimée par l'adhésion des communautés et des sociétés. Dans ce contexte précis, le maintien de la paix, à l'ère de la post-modernité, ne peut que participer de la consolidation de l'ordre mondial d'après guerre froide. Il y a aujourd'hui comme une horizontalité dans l'énonciation des normes et l'aménagement des cadres juridiques des opérations de maintien de la paix et une verticalité dans la détermination et la mise en œuvre de ces opérations.

Le maintien de la paix, en Afrique centrale, est un champ de concurrence entre acteurs, un échiquier au sein duquel se joue la distribution de l'influence et aussi un champ de compétition, de complémentarité entre acteurs africains, institutions internationales et grandes puissances. L'Afrique centrale a connu un certain nombre d'opérations de maintien de la paix qui se situent dans les catégories de la première et de la deuxième générations. La troisième génération n'est point mise en œuvre, ce qui conduit à un bilan très mitigé quant à la capacité de pacification des opérations de maintien de la paix.

⁹⁵² R. ARON, *Paix et guerre entre les nations*, op. cit., p.58

⁹⁵³ W.E. DOOB, *La résolution des conflits*, Bordeau, L'Age de l'Homme, 1984, p.11

⁹⁵⁴ J. LALOY, *Entre guerre et paix*, Paris, Plon, 1966

a) Les opérations de maintien de la paix effectivement mise en oeuvre en Afrique centrale : la prédominance de la première génération.

Les opérations de maintien de la paix renvoient aux actions de paix entreprises par la communauté internationale dans ce que B. BOUTROS-GHALI appelle les « *Etats vacants* ». L'Afrique centrale a connu un certain nombre d'opérations de maintien de la paix qui, dans l'ensemble relèvent de la première génération. La première génération des opérations de maintien de la paix est essentiellement militaire ; tant par le mandat que par le déploiement effectif des hommes et des moyens matériels sur le théâtre des conflits. Dans la première génération de ces actions de paix, les préoccupations premières et cardinales sont celles de l'instauration ou de l'obtention de cessez-le-feu entre belligérants ; de la supervision et de la surveillance de la cessation des hostilités, de l'interposition entre protagonistes en hostilités ouvertes ou larvées. Comme il est aisé de le constater, la pratique de l'activité de pacification se fait par une présence physique des « *casques bleus de l'ONU* » sur le terrain des conflits. Cette présence peut revêtir et revêt le plus souvent plusieurs formes : Groupe d'observation, Mission de pacification etc.

L'observation des opérations de maintien de la paix des Nations-Unies en Afrique centrale (voir Annexes) indique clairement une domination de la première génération. Les opérations de maintien de la paix de la première génération ne sont déployées qu'avec le consentement des parties au conflit et avec l'accord des pays qui fournissent les moyens d'action. Elles sont établies pour une durée temporaire et sont composées de contingents fournis par différents pays. Les contingents doivent être neutres, c'est-à-dire qu'ils doivent respecter la souveraineté des Etats dans lesquels ils sont déployés. Ils ne peuvent user de la force qu'en cas de légitime défense. Il convient de souligner le fait que les opérations de maintien de la paix se distinguent des actions entreprises dans le cadre du chapitre VII de la Charte⁹⁵⁵ en ceci qu'elles impliquent qu'il n'y ait aucune condamnation - même de l'Etat agresseur - ni usage de la force contre l'une des parties. Cela est la garantie de l'impartialité et le fondement du consentement de chacune des parties. Au demeurant les opérations de maintien de la paix ne s'inscrivent pas dans le cadre du chapitre VII tout comme elles ne s'assimilent pas non plus aux moyens diplomatiques de règlement pacifique des différends du chapitre VI. Il est même à dire avec B. BOUTROS-GHALI que

« les opérations de maintien de la paix nous renvoient à la lacune principale de la charte, à cette sorte de chaînon manquant entre le chapitre VI, relatif au règlement pacifique des

⁹⁵⁵ Les opérations de maintien de la paix sont une mission postérieure à la Charte, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été prévues par la charte des Nations-Unies. Elles sont placées sous le commandement du secrétaire général qui agit sous l'autorité du conseil de sécurité.

différends et le chapitre VII, relatif aux mesures coercitives. Faut-il autant un chapitre VI bis à la charte?»⁹⁵⁶

Les opérations de maintien de la paix mises en œuvre en Afrique centrale révèle clairement qu'il s'agit largement d'opérations conservatoires et non coercitives qui reposent sur une base consensuelle. Jugées à l'aune des résultats qu'elles procurent, ces opérations semblent globalement un échec. Leur effet réel de pacification est très limité.

b) Sociologie d'un échec

Les opérations de maintien de la paix en Afrique centrale ont connu un succès très relatif. Dans la majorité des cas le maintien de la paix a fortement contribué à la production de son contraire : l'insécurité, la guerre anarchique et les atteintes graves aux vies humaines. Les processus de paix « observés » ou « supervisés » par l'ONU se sont pour la plupart transformés en « logique de guerre » comme le témoigne aujourd'hui la recrudescence des affrontements violents et meurtriers en Angola. L'UNAVEM I et l'UNAVEM II se révèlent aujourd'hui de spectaculaires échecs. L'Angola est replongé dans une guerre totale et les Nations-Unies, sous l'insistance intransigeante de José Eduardo DOS SANTOS, ont plié bagages, avec amertume. Ces propos de C. MESSIANT tenus lors de la troisième guerre angolaise rendent bien compte de celle qui a cours, la quatrième :

« Entre l'un et l'autre conflit s'intercale le processus de paix ». Il n'a pas été seulement inefficace, inapte à empêcher la reprise du conflit. Il a été un facteur « positif » du retour à la guerre. Et le rôle de la « communauté internationale » dans ce processus et sa responsabilité politique dans son aboutissement ont été considérables »⁹⁵⁷

L'Angola n'est pas le seul pays dans lequel le « processus de paix » s'est transformé en logique de guerre. Cette trajectoire contradictoire est celle qu'a également suivi le Rwanda. Le régime du général Juvénal HABYARIMANA s'est effondré sous le regard impuissant de la MINUOR tandis que le génocide tutsi s'est déroulé sous la barbe de la MINUAR. Le nouveau pouvoir tutsi du Rwanda ainsi qu'une certaine opinion internationale ont construit la responsabilité morale de l'ONU à l'égard de ce génocide si bien que le secrétaire général KOFFI ANAN s'est déclaré favorable à l'idée d'une enquête internationale sur le rôle joué par l'organisation mondiale dans le génocide de

⁹⁵⁶ Lire B. BOUTROS GHALI, Agenda pour la paix. Diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix, New-York, Nations-Unies, 1992, 58 p.

⁹⁵⁷ M. MESSIANT, « MPLA et UNITA : Processus de paix et logique de guerre », op. Cit., pp. 40-41

1994. Quant au Rwanda lui-même, le pays est plongé dans une guerre civile qui s'est déjà inscrite dans la longue durée.⁹⁵⁸

En RDC, le rôle ambigu des Nations Unies dans l'assassinat de Patrice LUMUMBA est devenu le prisme déformant et spécieux à partir duquel sont perçues les activités des Nations-Unies dans ce pays. On se souvient à cet égard du torpillage par L.D. KABILA, de l'enquête des Nations-Unies sur les massacres présumés des réfugiés Hutus dans les forêts de l'est de la RDC par les « *brigades internationales tutsies* » et les soldats de l'AFDL.

La MINURCA parvient encore à assurer une paix relative à Bangui devenu depuis les mutineries de 1996, une véritable poudrière. D'ailleurs malgré la présence physique de la MINURCA à Bangui, la paix reste toujours très précaire, ce qui a conduit le secrétaire général des Nations-Unies à proroger le mandat de la MINURCA jusqu'à la fin des élections présidentielles de 1999. La « *Déclaration de Yaoundé sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale* » du 25 février 1999 y est revenu avec insistance :

*« Rappelant l'importance du rôle de la MINURCA dans le maintien d'un climat de sécurité et de stabilité propice au renforcement du processus de réconciliation nationale en République Centrafricaine, ils [les chefs d'Etat] ont souligné que la cessation définitive des activités de la MINURCA ne devrait intervenir qu'une fois les processus électoraux achevés et la réconciliation nationale suffisamment consolidée »*⁹⁵⁹

Tout le problème est de savoir si la MINURCA restera encore pour longtemps une logique de paix. En tout cas rien n'est moins sûr.

En Afrique centrale en tout cas, les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont un échec. Il convient tout aussi de lire cet échec comme une remise en cause de l'ordre international qu'escorte les opérations de maintien de la paix. En effet, comme le suggère L. SINDJOUN,

*« Les opérations de maintien de la paix construisent le principe de vision et de division du monde, d'une part en circonscrivant grâce à la force des résolutions, les lieux du désordre et ceux de l'ordre, d'autre part, en déterminant, à travers la participation au vote des résolutions et à leur mise en œuvre, les Etats philanthropes (...) Les opérations de maintien de la paix produisent aussi une noblesse internationale, c'est-à-dire une catégorie restreinte des Etats qui se distinguent par leur implication dans la prévention des conflits ou la cessation des hostilités... »*⁹⁶⁰

⁹⁵⁸ B. FITZPATRICK, *The Rwandan Regional Crisis*, Genève, World Council of Churches, 1995, 49 p.

⁹⁵⁹ Cf. Cameroon Tribune, N° 6796, Vendredi, 26 Février 1999, p.10

⁹⁶⁰ L. SINDJOUN, « Universalisme, régionalisme ... » op.cit. pp. 62 et 65.

La paix des opérations de maintien de la paix prend l'architecture d'une paix verticale qui est une paix d'empire. Dans ce genre de paix, note R. ARON, les

« les forces des unités politiques (...) sont dominées par celles de l'une d'entre elles [ou] sont surclassées (...) au point que toutes les autres unités, sauf une, perdent leur autonomie et tendent à disparaître en tant que centre de décision politique »⁹⁶¹

Le torpillage des opérations de maintien de la paix par les Etats africains en général et ceux d'Afrique en particulier s'inscrit dans cette révocation d'un ordre mondial à forte dominance des membres du Conseil de sécurité de l'ONU. L'échec des opérations de maintien de la paix est un refus de l'action militaire massive des « puissances » du jour et une promotion des processus de pacification locaux. L'échec est la consécration du refus, par le pays en désordre politique, de perdre l'autonomie organisationnelle et l'initiative de l'auto-vision, de l'auto-construction et de l'auto-positionnement. Les moyens de pacification de l'organisation mondiale seraient plus efficaces s'ils étaient des instruments entre les mains des acteurs politiques locaux.

2) La deuxième et la troisième génération des opérations de maintien de la paix en Afrique centrale : chronique d'un avortement

Si les opérations de maintien de la paix de la première génération s'inscrivent dans le temps historique de la bipolarité, celles des deuxième et troisième générations sont filles de la rupture de l'ordre de Yalta. La post-bipolarité est en effet le lieu d'émergence des deuxième et troisième générations du maintien de la paix. En effet la plupart des analystes s'accordent pour affirmer que la fin de la guerre froide s'est révélée un facteur de déblocage du système de sécurité collective onusien. Il y a eu, avec la fin de la guerre froide, comme une libération de l'ONU naguère prise en otage par les deux superpuissances architectes de l'ordre des Yalta et leurs épigones. Dans ce nouveau contexte, des espoirs et des opportunités de renforcement de l'organisation mondiale s'offrent à nouveau ; d'où l'élargissement progressif du domaine d'intervention des Nations-Unies en ce qui concerne le maintien de la paix ; élargissement qui conduit à l'édification progressive d'une deuxième et d'une troisième génération.

a) L'ingérence humanitaire ou de l'utilisation des moyens militaires dans la sphère humanitaire en Afrique centrale : la symbolique de l'Opération turquoise.

Le point d'encrage de la deuxième génération des opérations de maintien de la paix est l'ingérence humanitaire ; ingérence humanitaire qui s'est constitué sinon en droit positif du moins en *lex feranda*.⁹⁶² « Effectivité en mouvement »

⁹⁶¹ A. ARON, *Paix et guerre...*, op. cit. p.

⁹⁶² Voir J. ESSOMBE EDIMO, « Le droit d'ingérence humanitaire : une effectivité en mouvement », *Afrique 2000*, 18, Juil-Sept. 1994, pp. 5 - 17

selon J. ESSOMBE EDIMO, « *droit aux fondements incertains, au contenu imprécis et à géométrie variable* » pour M. DJIENA WEMBOU,⁹⁶³ « *renouveau de l'ONU en matière de maintien de la paix* » selon L. SINDJOUN, « *morale de l'extrême urgence* »⁹⁶⁴ selon B. KOUCHNER, le droit d'ingérence (humanitaire ?) n'insiste plus sur le consentement des parties en conflit comme c'est le cas dans les opérations de la première génération. De même ce droit relativise et transcende le principe de la souveraineté des Etats et de l'exclusivité des compétences dans les affaires internes subséquentes. Toutefois les juristes, selon le doyen BETTATI, préfère le terme de « droit d'assistance »⁹⁶⁵ même s'il convient de souligner le fait que les travaux de juristes contribuent à la concrétisation d'un droit d'ingérence humanitaire.⁹⁶⁶ Selon l'explication que tente de donner CAO-HUY THUAN,

*« Seul le terme d'ingérence exprime correctement le noyau dur de la nouvelle idée : le défi lancé à la souveraineté « archaïque » de l'Etat, le fait d'ignorer les frontières étatiques lorsqu'il s'agit de répondre au « gémissement de la douleur » ou au « hurlement » des victimes »*⁹⁶⁷

Les « *incertitudes conceptuelles* » et le « *vide normatif* » qui caractérisent ce nouveau droit conduisent à une prééminence de son usage idéologique. Ainsi que le souligne P.BUIRETE.

*« L'humanitaire d'Etat est sélectif. Il peut être un alibi à des entreprises européocentriques ou néocolonialiste. Il peut aussi être un paravent à la démission diplomatique (Yougoslavie) ou une illusion quant au règlement politique d'un conflit interne (Somalie) »*⁹⁶⁸

En Afrique centrale, l'Opération Turquoise constitue le symbole de la mise en œuvre de l'ingérence humanitaire dans la sous-région. Autorisé par le Conseil de sécurité le 22 juin 1994 en vertu du chapitre VII de la Charte, l'opération Turquoise est une opération d'intervention de deux mois montée par la France au Rwanda. L'opération Turquoise a vu le déploiement au Rwanda de 2500 hommes, 700 véhicules, 8000 tonnes de matériels. Approuvée par le Conseil de sécurité en tant qu'« *opération multinationale* » « *à des fins humanitaires* »,

⁹⁶³ Voir M. DJIENA WEMBOU, « Le droit d'ingérence humanitaire : un droit aux fondements incertains, au contenu imprécis et à géométrie variable », *Afrique* 2000, 11, Oct. Déc. 1992, pp. 5-22

⁹⁶⁴ B.KOUCHNER, *Le malheur des autres*, Paris, Odile Jacob, 1991, p.289

⁹⁶⁵ M. BETTATI, *Le débat*, n°67 Novembre-décembre 1991

⁹⁶⁶ Voir A. D. OLINGA, *Contribution à l'étude du droit d'ingérence humanitaire et la protection des droits de l'Homme face au principe de non intervention en droit international contemporain*, Thèse de Doctorat, Université de Montpellier, 1993 480 p.

⁹⁶⁷ CAO-HUY THUAN, « De l'intervention humanitaire au droit humanitaire. La morale de l' (extrême) prudence » in CAO-HUY THUAN et A.FENET (dir), *Mutations internationales et évolutions des normes*, Paris, PUF, 1994, pp.93-136, p.119.

⁹⁶⁸ P.BUIRETE, « Ordre humanitaire et ordre mondial » in CAO-HUY THUAN et A.FENET, *Ibid* pp.67-83, 76.

l'Opération Turquoise a vu la participation des soldats de six pays africains « équipés par la France » : Sénégal, Congo-Brazzaville, Guinée-Bissau, Mauritanie, Tchad. Le bilan humanitaire de l'Opération est assez considérable :

« Le bilan du travail de quelques 250 militaires et civils français engagés, du 22 juin au 30 septembre, est le suivant : 1100 interventions chirurgicales, 17000 consultations médicales, 11000 journées d'hospitalisation, 90000 soins ambulatoire, 24000 vaccinations et 24 accouchements »⁹⁶⁹

Les résultats humanitaires à court terme contrastent fortement avec ceux politiques et moraux. L'opération Turquoise s'est inscrite dans l'éternelle dialectique de la conflictualité et de la complémentarité entre l'humanitaire et le politique. La question s'est posée en effet de savoir si,

« Etant donné les liens passés et présents de la France avec les dirigeants politiques et militaires hutus de l'ancien régime, les véritables mobiles de l'opération n'étaient-ils pas de ralentir l'avancée de l'armée tutsi et de maintenir la région sous influence française ? »⁹⁷⁰

En tout cas la production humanitaire est fondamentalement politique. Sous la couverture de l'humanitaire se construit des enjeux de domination et d'hégémonie. L'opération Turquoise a d'abord été perçue par la communauté internationale comme une opération de sauvegarde et de consolidation des intérêts géopolitiques français. Même s'il s'est développé une opinion selon laquelle sans l'opération Turquoise, « la situation aurait été cinq fois pire », il reste que la « France n'a pas apporté de solution à long terme ». Ainsi :

« Sur le front politique, les effets à long terme de l'opération Turquoise ont été largement négatifs (...) Si elle a permis d'éviter ces représailles, la Turquoise a également retardé l'établissement de la pleine autorité du nouveau pouvoir sur le pays (...). La «zone humanitaire sûre» était en effet devenu un refuge pour ceux-là mêmes qui étaient suspectés d'avoir participé au génocide (...). L'exclusion du Rwanda du sommet franco-africain de novembre 1994 a renforcé la conviction que les intérêts français dans la région étaient finalement politiques et que l'opération Turquoise n'avait été rien d'autre qu'une intervention politique - ou, au mieux un bref détour humanitaire dans une trajectoire politique constante »⁹⁷¹

⁹⁶⁹ L. MINEAR et Ph. GUILLOT, op. cit., p.111

⁹⁷⁰ L. MINEAR et Ph. GUILLOT, op. cit. P. 103

⁹⁷¹ Ibid. pp.115-116

Une évaluation on ne peu plus serrée de l'opération Turquoise sur le plan humanitaire et politique global conduit au constat d'un grand échec. Sur le plan géopolitique la France a perdu le Rwanda et a subi une souillure morale de complicité de génocide. Ce génocide est lui-même le signe de l'échec de la Turquoise sur le plan humanitaire. Un autre échec humanitaire est l'avortement du projet d'intervention à l'est-Zaïre en novembre 1996. Une fois de plus, l'humanitaire a été torpillé par le politique. Le droit d'ingérence, parce que ses déterminants sont essentiellement politiques, est un canal de conduite du sens et de la puissance.

b) L'absence de la mise en œuvre de la troisième génération en Afrique centrale

La troisième génération des opérations de maintien de la paix renvoie à l'imposition de la paix dans des contextes chaotiques. Elle implique également une consolidation de la paix par la mise sur pieds d'un certain nombre d'actions de réhabilitation économique et politique. On est ainsi loin des opérations militaires à but strictement humanitaire de la deuxième génération. Les opérations militaires visent globalement la reconstruction politique et économique. Tout comme dans l'ingérence humanitaire, les principes de souveraineté et de non-ingérence sont remis en cause. La pratique des opérations de maintien de la paix dans le cadre de la troisième génération a connu également une évolution substantielle. Ces opérations de troisième type

«nécessitent de plus en plus le personnel civil - spécialistes politiques, observateurs ayant pour fonction de veiller au respect des droits de l'homme, personnel chargé des élections, spécialistes des réfugiés et de l'aide humanitaire et politiciens jouent un rôle aussi central que le personnel militaire »⁹⁷²

Tout ce personnel travaille pour la «consolidation de paix» : Selon B. BOUTROS GHALI.

« La notion de consolidation de la paix, en tant qu'instauration d'un environnement nouveau, doit être considérée comme faisant pendant à la diplomatie préventive, qui vise à éviter une rupture des conditions de paix (...) La diplomatie préventive vise à éviter qu'une crise ne se reproduise »⁹⁷³

L'imposition de la paix a connu un échec en Somalie.⁹⁷⁴ En Afrique centrale, malgré la multitude des situations de forte conjoncture critique, les opérations de troisième génération ne sont nullement mises en œuvre.

⁹⁷² B. BOUTROS-GHALI, *Agenda pour la paix...*, op. Cit. p.33

⁹⁷³ Ibid. P. 26

⁹⁷⁴ Voir Ameen JAN, « Somalie : l'échec de la consolidation de la paix » in H. GRANDVOINNET et H. SCHNEIDER, op. cit. Pp. 81-86

Paragraphe 2 : LA DYNAMIQUE REGIONALE ET SOUS-REGIONALE DU MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE : UN DEFICIT DE LA PRATIQUE

Bien que réunis dans le cadre d'une organisation continentale, les pays africains sont également membres de l'organisation mondiale qui a une primauté absolue sur les regroupements régionaux ou sous-régionaux. Parce que

« aucune disposition de la charte ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationale, se prêtent à une action de caractère régionale compatible avec les principes des Nations-Unies »,⁹⁷⁵

l'Afrique comme la plupart des autres continents, s'est fondée sur cette ouverture de la charte pour se doter d'instances régionales et sous-régionales de promotion de la paix. Dans le cadre des activités de pacification menées tant au sein de l'organisation continentale - OUA - que des regroupements sous-régionaux, l'Afrique s'est progressivement construite une expérience propre en matière de maintien de la paix.

1) Le règlement des conflits, la question de la paix et de la sécurité dans la théorie et la pratique de l'organisation panafricaine : des réalisations minces.

La libération totale du continent africain ainsi que la réalisation de son unité dans la paix, la sécurité et la stabilité sont les principales motivations qui ont présidées à la création de l'organisation panafricaine. En effet la Charte d'Addis-Abeba de 1963 qui crée l'OUA dispose en son article 3, XIX que le règlement des différends se fait par voie pacifique de négociation, de conciliation. A cet effet un protocole de médiation, de conciliation et d'arbitrage a été adopté et intégré dans la charte en 1963. Ce protocole constitue l'essentiel de la théorie du règlement des conflits, du maintien de la paix et de la sécurité de l'OUA (a). Toutefois, depuis l'avènement du nouvel ordre mondial et des mutations mondiales subséquentes, l'OUA s'est engagée dans un processus de revitalisation de ses technologies de pacification avec, en prime, la forte promotion de la diplomatie préventive (b)

⁹⁷⁵ Art. 52, chap. VII

a) L'OUA et sa «première génération» du règlement des différends : une inefficacité chronique

La philosophie générale du règlement des différends et du maintien de paix de l'organisation panafricaine se trouve contenue dans l'article 3 de la Charte tandis que l'instance de résolution des différends est créée par l'article 19 de la même charte qui institue une Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage. La commission est composée de 21 membres élus par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement sur une base géographique équilibrée. L'article 17 attribue aux membres de la commission les privilèges et immunités de l'OUA. La commission statue seule et sans appel ; elle ne peut connaître que des litiges ou des différends entre Etats uniquement (art. 12). Par ailleurs, les litiges et différends doivent toucher à « *un désaccord sur une faute de droit ou de fait, une opposition des thèses juridiques ou d'intérêts entre deux personnes* ». Sa compétence est exclue sur le contentieux de l'interprétation réservé à la « *conférence au sommet* ». La commission ne peut être saisie que par les parties à un conflit ou un organe de l'OUA : le conseil des ministres, la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement. La médiation, la conciliation, l'arbitrage sont les moyens d'action de la commission.

*** La médiation (art. 20, 21)**

La médiation est théoriquement la seule procédure à la portée de l'OUA : elle peut effectivement déclencher l'action avec l'accord des parties. Le rôle de la médiation « *se limite à concilier les points de vue et les revendications des parties* ». C'est le président de la commission qui nomme un ou plusieurs médiateurs avec l'accord des parties. Le médiateur, dans son action, présente des propositions écrites aux parties ; propositions qui doivent conduire, dans le cas où elles rencontreraient l'assentiment des parties, à la signature du protocole d'arrangement. Dans le cas échéant, la fonction du médiateur prend fin.

*** La conciliation (art 22)**

Plus diplomatique est la procédure de conciliation. Le procédé de la conciliation peut être mis en œuvre à la demande d'une seule partie. Toutefois, l'accord des parties au conflit est nécessaire, voire le préalable de la mise en œuvre de l'activité conciliatrice. Selon la Charte, le président de la commission forme un conseil de conciliation de cinq membres dont deux sont désignés par les parties au litige. Pour l'essentiel, le rôle du conciliateur consiste à « *préciser les données du litige* », à « *s'efforcer de réaliser un accord entre les parties, à des conditions mutuellement acceptables* ». Les travaux du conseil de conciliation sont secrets et la publication du procès-verbal des travaux ne peut se faire qu'avec l'accord des parties.

*** L'arbitrage**

L'arbitrage désigne le règlement des litiges et des différends entre les Etats par des juges de leur choix. Les juges désignés agissent sur la base de l'article 37

de la convention de la Haye de 1907. Le tribunal arbitral est composé de cinq membres. Chacune des deux parties désigne un arbitre choisi dans la commission. Les deux arbitres désignés choisissent à leur tour un surarbitre qui assumera la présidence du tribunal. Au cas où les arbitres désignés ne s'entendraient pas sur la désignation d'un surarbitre, le bureau de la commission se charge de le faire.

Le bilan de la Commission, sur le plan des réalisations est globalement en deçà des espérances. La commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage est un échec ; un échec aux fondements aussi bien structurels que conjoncturels. Sur le plan structurel, la charte contient en elle-même de nombreuses insuffisances. Le bouquet de ces insuffisances peut être représenté par le fait que la commission n'est pas un organe judiciaire. D'ailleurs elle occupe la dernière place dans la hiérarchie des organes de l'OUA. Il apparaît donc clairement que le maintien de la paix et de la sécurité sont une préoccupation secondaire de la Charte. Le faible positionnement de la commission au sein de l'OUA a conduit le professeur BOUTROS-BOUTROS GHALI à dire que cela dénote du rôle secondaire de la commission, rôle secondaire qui montre que les Africains préfèrent les méthodes de négociation directes comme le procédé idoine de règlement des différends internationaux. Par ailleurs le caractère facultatif de la commission a fait dire au premier secrétaire général africain de l'ONU que la commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage rappelle la Cour permanente d'Arbitrage de la Haye du début du siècle.⁹⁷⁶ Les conditions d'insertion de la commission dans la Charte, le champ d'action à elle conférée ainsi que les ressources matérielles et humaines mises à la disposition de la commission ne lui ont pas permis de tenir la flamme du règlement pacifique des différends.

En Afrique centrale plus particulièrement, l'OUA, à travers sa commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage, n'a pas brillé par des actes de pacification d'envergure. Dans la plupart des cas, ce sont des médiations *ad hoc*, extra-commission, qui ont eu cours sur l'ensemble du continent. Face à cet échec de la commission, l'OUA a entrepris une activité de revitalisation et de renforcement des mécanismes institutionnels de maintien de la paix. La priorité est ici donnée à la diplomatie préventive dont l'efficacité reste encore à prouver

b) L'OUA et sa « deuxième génération » du maintien de la paix : le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

La diplomatie préventive est au fondement du nouvel ordre sécuritaire africain. Il s'agit là d'une inscription de l'Afrique dans la philosophie globale du nouvel ordre mondial qui se fonde sur la sécurité et la paix démocratique. Dit autrement la diplomatie préventive de l'organisation panafricaine procède d'une vision du monde qui lie paix, sécurité et développement. Le mécanisme de

⁹⁷⁶ B. BOUTROS GHALI, *L'Organisation de l'Unité Africaine*, Paris, A. Colin, 1969, 200 p.

prévention, de gestion et de règlement des conflits est à la fois la consécration de cette vision du monde et la marque de l'inscription de l'Afrique dans les restructurations internationales post-bipolaires. C'est la « *Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux qui surviennent dans le monde* » adoptée à Addis-Abeba en 1990 (26^e session) qui arrête le principe du renforcement des moyens de l'OUA dans la réduction des tensions et le règlement des conflits ; et cela « *dans le but ultime de créer les conditions de paix, de stabilité et de justice sociale qui seules peuvent garantir le développement économique et social des peuples africains* ». ⁹⁷⁷ Un an plus tard, à Dakar au Sénégal, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la 27^e session ordinaire du sommet de l'OUA va faire adopter le principe d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique, conformément aux principes et objectifs de la Charte. Il est alors demandé au Secrétaire général de l'OUA, S. Ahmed SALIM, d'entreprendre une « *étude approfondie sur tous les aspects d'un tel mécanisme* » - institutionnel, opérationnel et financier. ⁹⁷⁸ C'est sur la base des propositions du secrétaire général de l'OUA sur la paix et la sécurité ⁹⁷⁹ en Afrique que sera finalement adoptée, au sommet du Caire de 1973 le « *Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits* ». L'adoption du Mécanisme constitue en effet un grand bond en avant de l'Organisation panafricaine dans la revitalisation du maintien de la paix dans le continent. Le Mécanisme transcende en effet pour la première fois les souverainetés étatiques pour désormais « *jouer un rôle de premier plan dans toutes les actions visant à instaurer la paix et la stabilité sur le continent* ». Les objectifs du Mécanisme contenus dans le paragraphe 15 de la Déclaration du Caire constituent sans conteste une profonde innovation.

« Le Mécanisme aura comme objectif premier de prévoir et de prévenir les conflits. En cas de conflit, il aura la responsabilité de rétablir et de consolider la paix en vue de faciliter le règlement du conflit. A cette fin, l'OUA peut constituer et déployer des missions civiles et militaires d'observation et de vérification de taille et de durée limitée » ⁹⁸⁰

Il convient de souligner que le Mécanisme agit suivant les principes de la Charte : égalité des Etats, respect de la souveraineté, non-ingérence dans les affaires intérieures, respect de l'intégrité territoriale des Etats.

L'appareil institutionnel du Mécanisme est relativement souple. Il comprend un organe central constitué par le Bureau du Mécanisme. Le président

⁹⁷⁷ M. C. DJIENA WEMBOU, « A propos du nouveau mécanisme de l'OUA sur les conflits », *Afrique 2000*, 16, Jan. - Mars 1994, pp. 5 - 20

⁹⁷⁸ Voir Décision AHG/Decl. 1 (XXVIII).

⁹⁷⁹ Voir Rapport du Secrétaire Général sur les Conflits en Afrique : Proposition d'un Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits », Publications de l'OUA, Addis-Abeba, 1993, 52 p.

⁹⁸⁰ Déclaration AHG/ Décl. 3 (XXIV) (Rev 1).

en exercice de l'OUA, son prédécesseur et son successeur forment le Bureau du Mécanisme. Il convient de mentionner le Conseil des Ministres, la Réunion permanente des ambassadeurs accrédités auprès de l'OUA et qui examinent mensuellement tous les risques de conflit au sein du continent. Dans cet appareil institutionnel, le Secrétariat général apparaît comme l'organe d'exécution des décisions prises par le Mécanisme. Il est également reconnu au Secrétaire Général la capacité d'initiative dans la diplomatie préventive de même qu'il peut attirer l'attention du Bureau sur les facteurs conflictuels susceptibles de rompre la paix. Enfin des commissions sont ou peuvent être créées pour connaître des différends et rendre des rapports. Sur le plan financier un «*Fonds de l'OUA pour la paix*» a été créé :

« Dans un premier temps, il recevra une contribution annuelle d'un montant de 1 million de dollars U.S. prélevé sur le budget ordinaire de l'OUA. Il sera également versé au Fonds des contributions volontaires d'Etats, d'individus et d'institutions sur le continent et hors du continent »⁹⁸¹.

En Afrique centrale, la «*deuxième génération*» du maintien de la paix de l'OUA qu'est le Mécanisme du Caire de 1993 a eu à entreprendre de remarquables actions, même s'il convient de reconnaître que les résultats obtenus n'ont pas toujours été à la mesure des efforts consentis. On peut citer la mise en place, en 1994 au Rwanda, d'un Groupe d'observateurs militaires neutres ayant pour mission de surveiller l'application du cessez-le-feu entre le gouvernement rwandais et les rebelles du FPR ainsi que l'envoi à Bujumbura au courant de la même année d'un groupe militaire chargé d'assurer le bon fonctionnement des nouvelles institutions démocratiques mises à mal par les extrémistes militaires tutsis qui n'ont pas hésité de procéder à la liquidation physique du président élu Melchior NDADAYE en fin 1993. Il s'agit précisément de la Mission internationale de protection et d'observation pour le rétablissement de la confiance au Burundi (MIOB). Cette mission fut créée en 1993. L'organe central du mécanisme s'était réuni au niveau des Ambassadeurs au siège de l'Organisation pour

« condamne(r) vigoureusement ce coup d'Etat militaire contre un président démocratiquement élu, [et exiger] des auteurs de ce coup d'Etat militaire de respecter le caractère sacré de la vie humaine, de mettre fin immédiatement à leur acte illégal et de permettre un retour à la normale, à la démocratie et à un Etat de droit au Burundi... »⁹⁸²

Pendant la guerre de l'est-Zaïre qui devait voir la fuite de MOBUTU, l'organe central du Mécanisme de l'OUA s'était également réuni au niveau de

⁹⁸¹ Déclaration AHG..., op. cit.

⁹⁸² M. C. DJIENA WEMBOU, op. cit.

son Bureau en 1996 à Lomé au Togo et avait tenté de jeter les bases d'un règlement négocié à ce conflit.

Toutefois, il convient de reconnaître que le Mécanisme a déjà montré ses limites. D'abord sur le plan de sa philosophie globale et de sa téléologie : la prévention des conflits. La multiplication des foyers de conflit dans le continent, dont l'Afrique centrale détient désormais le palme d'or, est un signe patent du cuisant échec de la diplomatie préventive promue par le Mécanisme du Caire de 1993. La diplomatie préventive était difficilement à mettre en œuvre dans un contexte africain où les conflits sont pour la plupart liés au néopatrimonialisme étatique et aux appétits de pouvoir des entrepreneurs politico-militaires.⁹⁸³ En dehors des problèmes juridiques que posent la création du Mécanisme⁹⁸⁴ ainsi que de « l'imprécision du processus décisionnel »⁹⁸⁵ la faiblesse n° 1 du Mécanisme est l'absence de ressources financières. On sait que les opérations de maintien de la paix sont énormément onéreuses et qu'au regard des déséquilibres structurels des économies africaines qui n'arrivent même pas à assurer les missions régaliennes des Etats, les coûts élevés des opérations de pacification peuvent difficilement être supportés par les Etats africains. Par ailleurs il ne saurait y avoir de véritable revitalisation du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique dès lors que les questions essentielles d'un conseil de sécurité africain ainsi qu'une force africaine de paix restent toujours éludées par la fiction juridique de l'égalité souveraine des Etats.

2) La dynamique sous-régionale du maintien de la paix : le CCQS-AC et son ordre sous-régional

L'intensification de l'interpénétration entre universalisme, régionalisme et sous-régionalisme en matière de maintien de la paix et de création des conditions de confiance et de sécurité collective est l'un des faits marquants des questions et des stratégies de paix et de sécurité après la guerre froide. La dialectique de la globalisation et de la régionalisation qui accompagne le nouvel ordre mondial n'épargne désormais aucun domaine. Le concept d'« *ordre mondial régionalisé* » est d'ailleurs très fructueux au plan de la production des notions qui cernent de près la réalité des faits.⁹⁸⁶ La diplomatie préventive qui se trouve au centre du nouvel ordre sécuritaire international a ses pendants régionaux - le Mécanisme de l'OUA - et sous-régionaux - le CCQS-AC. Le CCQS-AC est une matérialisation de l'ordre sécuritaire mondial régionalisé. Participant de la diffusion du temps mondial Onusien et donc occidental, le CCQS-AC ne tente pas moins de

⁹⁸³ Cf. A. ZANGA, *L'OUA et le règlement pacifique des différends*, Paris, Ed. ABC, 1987, 214 p.

⁹⁸⁴ Selon M. C. DJIENA WEMBOU, « La déclaration du 29^e sommet portant création d'un Mécanisme chargé des conflits à l'OUA repose sur des bases juridiques pour le moins imprécises et en tout cas contestables car en décidant de créer ce nouvel organe, la Conférence a outrepassé les pouvoirs qui lui sont reconnus aussi bien par la Charte que par son propre Règlement Intérieur » op.cit., p.16

⁹⁸⁵ M.C. DJIENA WEMBOU, Ibid., p. 17

⁹⁸⁶ H. BJÖRN et A. INOTAI, *The New Regionalism. Implications for Global Development and International Security*, Helsinki, The United Nations University, 1994, p.3

structurer une distribution sous-régionale de la puissance, de la prépondérance et de l'influence.

a) Diplomatie de la paix et sécurité sous-régionale collective dans le cadre du Comité Consultatif permanent des Nations-Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale⁹⁸⁷

Le CCQS-AC est une initiative camerounaise ratifiée par les Nations-Unies. Cette initiative a été formulée pour la première fois le 28 novembre 1983 devant la 41^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'ONU. En 1986, alors qu'il assure la présidence de la CEEAC, le Cameroun propose à ses pairs d'Afrique centrale et à l'Organisation mondiale un ensemble de mesures propres visant à renforcer la confiance, à créer les conditions de paix et à promouvoir la sécurité et le développement dans la sous-région.⁹⁸⁸ Une vaste réflexion est engagée à ce sujet à l'échelle sous-régionale.⁹⁸⁹ C'est finalement la résolution A/RES/46/37B de l'Assemblée générale de l'ONU du 31 décembre 1991 qui crée le CCQS-AC et le 28 mai 1992 le Secrétaire général de l'ONU, en application de la résolution 6/37 B, annonce officiellement la création du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale⁹⁹⁰. Le Comité ainsi créé est un cadre de réflexion et un instrument d'action en vue de l'instauration de la sécurité collective sous-régionale⁹⁹¹. La sécurité collective se fonde elle-même sur la promotion des mesures de confiance et la création des conditions de paix et de stabilité dans la sous-région, la réduction intensive des tensions conflictuelles, la promotion du désarmement ainsi que la création des « zones de paix » et surtout, ce qui s'apparente à un impératif catégorique : la résolution pacifique des différends⁹⁹².

Le Comité devrait travailler à l'établissement d'instruments juridiques sur le désarmement⁹⁹³ et la limitation de l'achat, de la fabrication et de la possession des armements et, prioritairement, à la conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats membres de la CEEAC. De plus le comité était un cadre de promotion et de renforcement de la coopération en matière de défense, de la politique

⁹⁸⁷ Sur étude du CCQS-AC, voir C. MBALLA EYENGA, « La coopération pour la paix et la sécurité sous-régionale : le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale » Mémoire de DESS en relations Internationales, IRIC, 1997, 115 p.

⁹⁸⁸ Voir Archives du Ministère des relations Extérieures du Cameroun. Sur les mesures propres à renforcer la confiance et à promouvoir la sécurité et le développement dans la sous-région.

⁹⁸⁹ Deux rencontres préparatoires ont en effet précédé la création du CCQS-AC ; - la Conférence sur la promotion de mesures de confiance de sécurité et de développement dans le cadre de la CEEAC en février 1988 au Centre Régional des Nations-Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (Togo) ; - Un séminaire Atelier sur la prévention et la gestion des crises à l'intention d'Experts civils et Militaires des Etats de la CEEAC en juin 1991 à Yaoundé (Cameroun).

⁹⁹⁰ Cf. Comité consultatif permanent des Nations-Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, Mobilisation des Nations-Unies pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, Document de référence, Nations-Unies, New-York, 1997, 129 p. ; p. 103

⁹⁹¹ Voir CCQS-AC, Conférence sous-régionale sur les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale, Batta (Guinée Equatoriale) 18-21 mai 1998, Rapport de conférence 1998, Nations-Unies, New-York 1999, 34 p.

⁹⁹² Voir W.E. MBOUMOUA, « Les mécanismes et mode de règlement pacifique des conflits et des crises », Séminaire sous-régional de haut niveau sur le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique, 19-21 juillet 1999, 25 p.

⁹⁹³ Pour un comportement des Etats d'Afrique centrale à l'égard du désarmement, voir Annexe.

étrangère, l'échange des informations et les concertations entre les état-majors, la présence diplomatique effective de chaque Etat dans tous les autres pays de la sous-région. Par ailleurs le CCQS-AC devait œuvrer à la création des zones démilitarisées et de paix, au rétablissement et au maintien de la paix,⁹⁹⁴ à l'éducation à la paix ainsi qu'au renforcement de la coopération économique transfrontalière. On ne manquera pas de mentionner l'action humanitaire d'urgence, le soutien aux processus de démocratisation, la sauvegarde des droits de l'Homme et l'établissement, au niveau de chaque Etat membre d'un mécanisme de gestion des crises.

Pour mener un tant soit peu à bien ces objectifs, le CCQS-AC s'est doté d'une structure relativement simple comprenant un Bureau et un secrétariat permanent. Le Bureau se compose d'un Président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur général. Quant au secrétariat permanent, il est rattaché au bureau des Affaires du désarmement des Nations-Unies.

Le CCQS-AC a eu à mener quelques activités. Des réalisations non négligeables sont à mettre à l'actif du Comité. Au niveau sous-régional, il est à mentionner quelques études sur la typologie des crises et des conflits en Afrique centrale⁹⁹⁵, un projet de protocole non finalisé sur l'assistance mutuelle en matière de défense et de sécurité entre les membres du comité et surtout un projet de statut des unités spécialisées de maintien de la paix au sein des forces armées des Etats membres. Les anciennes armées du Congo et de l'ex-Zaïre avaient déjà procédé, avant leur effondrement, à la création de ces unités spécialisées. Le Gabon, le Tchad et la Guinée Equatoriale ont fait de même. Au Cameroun, c'est le décret n°65/206 du 05 octobre 1995 qui crée l'Unité Nationale de Maintien de la paix. Ces unités sont néanmoins restées inopérantes dans un contexte centre-africain fortement conflictualisé. Mais la réalisation majeure du comité aura été la conclusion d'un pacte de non-agression qu'un seul pays, le Rwanda, n'a pas jugé utile de signer. (voir Annexe)

b) Le CCQS-AC et les perspectives de l'ordre sous-régional : le test de leadership camerounais ?

Le CCQS-AC est une initiative camerounaise partagée par l'ensemble de la sous-région et entérinée par l'organisation mondiale. En ce sens, le CCQS-AC est une manifestation du sens (et de la puissance ?) de la part du Cameroun. En créant sous le couvert de l'ONU, un CCQS-AC, le Cameroun s'affirme comme le relais légitime d'influence et des valeurs dont l'organisation se trouve être le

⁹⁹⁴ Il est envisagé un mécanisme permanent interétatique du maintien de la paix et de la gestion des crises. Ce mécanisme sera créé à base égalitaire.

⁹⁹⁵ Voir W. A. ETEKI MBOUMOUA, « Typologie des conflits et des crises en Afrique centrale » Séminaire sous-régional de haut niveau..., op.cit., 16p. Sur un plan global, voir « The causes of conflicts and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa », Report of the Secretary General, United Nations, General Assembly, Security Council, 13 April 1998, 21 p.

symbole et le garant. Il s'agit d'une tentative de positionnement en amont dans la problématique sécuritaire internationale légitime. La tentative de transcendance du Cameroun dans le domaine s'illustre par le fait que ses manœuvres en vue de la création d'un CCQS-AC font de lui le champion du pacifisme dans la sous-région. D'où l'hypothèse de la création du CCQS-AC comme un test de leadership pour le Cameroun. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le Cameroun a fait montre d'une forte capacité d'attraction idéologique et de cooptation des autres pays de la sous-région en les faisant adhérer à son initiative. Il s'agit là d'une manifestation de ce qu'on appelle « *la puissance en douceur* ».

Toutefois, il convient également de faire remarquer qu'en plaçant la création du CCQS-AC sous l'égide de l'ONU, le Cameroun s'est lui-même dépouillé des moyens d'une influence substantielle du CCQS-AC. Son statut d'organe subsidiaire des Nations-Unies⁹⁹⁶ a de fortes implications sur la nature et la portée de ses activités. Le comité souffre en tout cas d'un manque d'autonomie. D'ailleurs il a été indiqué que son secrétariat permanent est rattaché au Bureau des Affaires du désarmement des Nations-Unies et non à une quelconque conférence des Chefs d'Etat de gouvernement. Le comité, quoique permanent, s'est plutôt voulu consultatif et si l'on suit cette dénomination à la lettre, il ne peut que donner des avis sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Par ailleurs,

« en l'appelant Comité consultatif permanent, ses initiateurs, de même que ses créateurs n'ont pas eu l'intention d'en faire une organisation sous-régionale, dont le traité constitutif aurait eu pour tâche, de définir dans des dispositions précises, non seulement un domaine de compétences propres à l'organisme conformément à sa nature d'instrument de sécurité collective, mais aussi ses droits et obligations vis-à-vis des Etats membres et des tiers »⁹⁹⁷

En plaçant l'initiative de sécurité collective sous-régionale dont il est la locomotive sous le parapluie de l'ONU, en refusant la création d'un organisme sous-régional sur lequel il aurait pu jouir d'une influence majeure, le Cameroun s'est dérobé subtilement de ses responsabilités régionales et sous-régionales. C'est l'argument de la peur d'exercice du leadership régional par le Cameroun. On peut trouver ici la survivance de ce qui apparaît désormais le syndrome de la doctrine politique anti-hégémonique prônée depuis longtemps par Yaoundé. **Il est nécessaire et urgent que le Cameroun abandonne son approche idéaliste du régionalisme et de l'universalisme pour intégrer le naturel suivant lequel il existe des pôles intégrateurs et des locomotives sécuritaires dans chaque région ou sous-région. En Afrique centrale, les atouts naturels, politiques et économiques du Cameroun le prédisposent au leadership sous-régional. Le**

⁹⁹⁶ Un organe subsidiaire est créé par un organe principal de l'Organisation des Nations-Unies sous son égide conformément à l'article 7 alinéa 2 de la Charte, il fait partie intégrante de l'Organisation.

⁹⁹⁷ C. MBALLA EYENGA, op. cit., p.86

retour du Cameroun sur la scène diplomatique et sécuritaire s'avère donc très promoteur à cet égard.

Le Cameroun semble se rendre compte de la nécessité qu'il y avait à autonomiser la création d'un instrument de la sécurité collective, de maintien et de rétablissement de la paix dans la sous-région. Car il s'avère maintenant que c'est le placement du CCQS-AC sous la tutelle de l'ONU qui est la source principale de sa déficience opérationnelle observée. Le pacte de non-agression n'est pas respecté ; du Congo-Brazzaville à la RDC, du Rwanda à l'Angola, de la RCA au Tchad, l'Afrique centrale est devenue une terre des conflits et de l'insécurité ; sous le regard impuissant du CCQS-AC et de l'ensemble des mécanismes d'alerte rapide et de maintien de la paix de l'ONU. Dans ces conditions très peu reluisantes, le Cameroun a repris ses manœuvres en matière de paix et de sécurité dans la sous-région. S'écartant des propositions d'une autonomisation du CCQS-AC par son rattachement à la CEEAC ou par sa transformation en institution spécialisée des Nations-Unies, le Cameroun a tout simplement suscité la création en Afrique centrale d'un Conseil de paix et de sécurité (COPAX). Ainsi le CCQS-AC s'est avéré un test de leadership pacifique de la part du Cameroun ; lequel comité a aussi traduit une certaine peur d'engagement sans garde-fous dans une politique d'influence sous-régionale. La culture stratégique de Yaoundé fondé sur le pacifisme et la conclusion d'accords et de traités de non-agression trouve ici son fondement premier.⁹⁹⁸ Il convient cependant de ne pas édulcorer le fait que l'échec désormais manifeste du CCQS-AC est aussi largement l'échec du Cameroun en tant que principal initiateur du Comité.

Au total, l'ordre sous-régional promu par le CCQS-AC, fondé sur une espèce de « *condominium sécuritaire* » ONU-Cameroun en Afrique centrale est fortement battu en brèche non seulement par des acteurs militaires « *émergents* » de la sous-région à l'instar du Rwanda et de l'Angola mais aussi par des acteurs extra-sous-régionaux qui jouent les gendarmes en Afrique Centrale.

La question se pose maintenant de savoir si, après l'échec de la diplomatie préventive qu'a voulu promouvoir le CCQS-AC, le maintien de la paix et de la sécurité qui se veut la raison d'être du COPAX aura quelque chance de réussite ou du moins de mise en œuvre effective. Si le CCQS-AC n'a pas pu agir efficacement sur les situations inéluctablement explosive à court ou à moyen terme - certainement par déficit théorique de l'agir -, l'organe de mise en œuvre effective de paix et de sécurité dont il est entrain de se doter est-il susceptible d'une action plus succincte sur les acteurs ? Rien n'est moins sûr quand on tient

⁹⁹⁸ J.R. BOOH BOOH, alors Ministère des Relations Extérieures du Cameroun avait traduit cette culture stratégique au moment de la conclusion du pacte en 1992 : « Le temps semble venu pour nos Etats de réviser leur doctrines de défense stratégiques et d'œuvrer pour la disparition et la suspension des pesanteurs diverses qui ont longtemps entravé un développement plus intense de nos relations.[...] A cet égard, il nous paraît indispensable que nos gouvernements puissent envisager avec sérieux la conclusion d'un Pacte de non-agression. Cet instrument juridique serait en effet de nature à créer des conditions favorables à la réduction des budgets de défense et de sécurité de nos Etats respectifs, et à l'affectation des économies ainsi faites aux projets de développement économique et social de nos Etats en crise » Archives du Ministère des relations Extérieures. Réunion d'organisation du CCQS-AC. Déclaration de Jacques-Roger BOOH BOOH, Ministre des Relations Extérieures du Cameroun, 27 Juillet 1992, p. 2

compte du fait que le COPAX, organe d'un CCQS-AC mou et faiblement opérationnel a de fortes chances d'hériter des mêmes tares que sa structure mère. Par ailleurs au regard des divergences profondes entre les Etats membres du CCQS-AC, le COPAX semble naître dans un contexte difficile de forte déficience opérationnelle. Le moins qu'on puisse dire en effet, c'est que, entre Yaoundé et Libreville d'abord, Yaoundé, Luanda, Kampala, Kigali ensuite, Yaoundé et les autres capitales africaines et occidentales enfin, à propos de l'ordre sécuritaire et du leadership sous-régional, le désaccord est profond et durable. Désaccord qu les grand-messes sécuritaires toujours empreintes d'un parfum de « *syndicalisme des chefs d'Etat* » peuvent difficilement discerner. Le manque de volonté politique dans la mise en œuvre du COPAX est d'ores et déjà perceptible.

Ainsi tandis que O. BONGO - qui coiffe désormais la toque de la violence symbolique du sage africain - a déjà conforté sa prééminence sur le plan sécuritaire régional à travers le Mécanisme d'alerte rapide basé à Libreville, Paul BIYA s'active pour sa part au sein de la CEEAC, par le biais du CCQS-AC et du COPAX. C'est ce qu'on appelle à proprement parler avoir des stratégies opposées. De fortes divergences existent entre Yaoundé et Libreville sur le pays d'accueil du COPAX :

« Not everyone agrees with the idea of COPAX becoming independent organisation (...) At the meeting of government experts and the Council of Ministers in Yaounde in February 1999, some delegates even sought to do away with the idea of COPAX on the ground that the sub-region did not need a security mechanism but a strong commitment to make the EWM [Early Warning Mechanism] fully operational (...) In this context it has been suggested that, rather than setting COPAX as another sub-regional organization with its own administrative structure, the Heads of State should consider making the EWM the Technical Secretariat of COPAX(...) the EWM would then prepare the Summit of the Heads of State, implement and follow-up on the Summit's decisions ; and preserve the archives and keep records of sub-regional deliberations and decisions on peace and security matters. »⁹⁹⁹

Une telle position ne peut être avantageuse qu'à Omar BONGO qui semble ainsi garder une main dominante sur la problématique sécuritaire sous-régionale. D'ailleurs, le fait que, au sommet de Malabo de mai 1999, il est finalement été de confier les questions de sécurité au troisième Secrétaire général adjoint de la CEEAC semble dans une large mesure un désaveu pour le Cameroun qui militait pour un COPAX autonome quoique coopératif avec la CEEAC.

⁹⁹⁹ Dr MMWANASALI, Peace and Security in Central Africa », *African Journal of Political Science*, Nov. 1999

Par ailleurs, l'Afrique centrale vit aujourd'hui sous la férule des « *Hard power* » angolais tandis que le Rwanda développe un activisme militaire qui a progressivement fait de ce pays un acteur militaire très sérieux dans la sous-région. Les deux pays n'avaient pas répondu présents aux assises sécuritaires de Yaoundé des 25 et 26 février 1999. Le président congolais Denis SASSOU NGUESSO s'était également fait représenter. Selon certaines sources, cette absence, d'une part, était une réaction face à la non suite donnée par le chef de l'Etat camerounais à l'aide militaire qu'il lui avait demandée en décembre 1998 lorsque ses forces se trouvaient en « *sérieuses difficultés* » face aux assauts des miliciens « *Ninjas* » et « *Cocoyes* » (fidèles à l'ancien président Pascal LISSOUBA et à son gouvernement); d'autre part l'absence résultait des pressions conjuguées de Luanda et de Libreville qui ne souhaitaient pas une réussite des assises sécuritaires de Yaoundé. C'est dire donc que le COPAX émerge dans un contexte politique très empoisonné qui sera, à coup sûr, le premier obstacle à son opérationnalisation.

De plus, les Etats membres du CCQS-AC semblent privilégier des micro-regroupements sécuritaires en lieu et place d'un système sécuritaire sous-régional global. La capitale angolaise Luanda a déjà abrité à cet effet deux sommets. Le premier, tenu le 29 octobre 1998 avec la participation de Denis SASSOU NGUESSO, Laurent Désiré KABILA, Edouardo DOS SANTOS, Omar BONGO a vu la mise sur pieds d'un système sous-régional de sécurité dans lequel aucun des Etats signataires ne doit servir de base de déstabilisation pour les autres. Le second sommet s'est tenu le 14 avril 1999 et a conduit à la signature d'un Accord d'assistance mutuelle entre l'Angola, le Congo-Kinshasa, la Namibie et le Zimbabwe. Les quatre pays s'engagent à intervenir en cas d'agression tant externe qu'interne de l'un d'entre eux. Les initiatives concurrentes au COPAX seront des difficultés supplémentaires dans son processus de mise en œuvre effective.

Enfin les schémas de la mise en forme du COPAX semblent *a priori* d'une faible opérationnalité. Si les experts en questions sécuritaires, les états-majors militaires et les appareils politiques avancent l'idée d'un COPAX sous le modèle de l'ECOMOG, ils tiennent à insister sur la non-domination du COPAX par un pays quelconque de la sous-région. Le Président Paul BIYA l'a affirmé dans une interview accordée à Jeune Afrique¹⁰⁰⁰. Or il s'avère bien que la vitalité de l'ECOMOG repose en grande partie sur l'implication hégémonique nigériane tout comme la crédibilité militaro-politique de l'OTAN est la conséquence de la trop forte et visible présence de la superpuissance américaine au sein de cette organisation. La politique équilibrée prônée au sein du COPAX semble à bien des égards un leurre stratégique. Le domaine militaire est un domaine réaliste. Et dans le cadre de la mise en œuvre de la sécurité collective au sein d'un organe régional, les Etats forts sur les plans économiques et politiques et militairement consolidés se doivent de servir de point d'impulsion de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits à l'intérieur de la sous-région.

¹⁰⁰⁰ Jeune Afrique, Fév. 1999

Paragraphe 3 : LES PROSPECTIVES SECURITAIRES SOUS-REGIONALES : NOUVEAUX CHAMPS DE (RE)NEGOCIATION DES RAPPORTS DE FORCE EN AFRIQUE CENTRALE ?

La problématique sécuritaire sous-régionale est devenue un important enjeu que chaque acteur sous-régional tente et espère gagner. Jamais en effet le domaine stratégique africain n'aura été aussi fortement sollicité et convoité aussi bien par les grands maîtres de la stratégie internationale que par les acteurs régionaux émergents. Les offres sécuritaires internationales en direction de la région se rivalisent les unes les autres sur un arrière-fond de bataille pour la prépondérance stratégique. Dans le même temps des initiatives locales en matière de sécurité collective pullulent et connaissent des fortunes diverses. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le domaine sécuritaire est en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier, un nouveau champ de négociation des rapports de force. La concurrence stratégique en Afrique centrale s'avère un nouveau champ de négociation des rapports de force. La concurrence stratégique en Afrique met au devant de la scène les deux puissances les plus rivales de l'Alliance atlantique, « victorieuses » de la guerre froide : la France et les Etats-Unis qui s'affichent chacune par une offre sécuritaire « volontariste ». Les stratégies et les offres sécuritaires qui ont cours dans la région sont porteuses de tout un ordre régional ; de toute une distribution régionale de l'influence. Il en est de même de la conférence internationale sur les grands Lacs et/ou sur l'Afrique centrale que certains affirment le plus à même de conduire à une paix durable. Ces deux offres sont des « souhaits » des grandes puissances ; donc extra-africains. Ces « souhaits » ne semblent bénéficier pour l'instant d'une oreille attentive chez les pays d'Afrique centrale qui semblent bien déterminés à reprendre pour leur propre compte l'initiative sécuritaire. Le conseil de paix et de sécurité initié à Yaoundé en février 1999 est le pas concret qui mesure la détermination des pays africains en la matière.

1) La concurrence franco-américaine sur le terrain du maintien du paix en Afrique : un autre échiquier du conflit de direction du nouvel ordre mondial

« *Un seul lit pour deux rêves* ». Cette métaphore d'André FONTAINE à propos de la guerre froide résume fort bien aujourd'hui la préoccupation sécuritaire en Afrique. Cette situation ne devrait surprendre outre mesure à partir du moment où le maintien de la paix s'est révélé en cette fin de siècle comme l'un des principaux champs d'expression de la puissance et d'affirmation du leadership. Et comme dans tout autre champ d'expression de la puissance dans le « *temps mondial* » de la post-bipolarité, le domaine du maintien de la paix en Afrique fait l'objet d'une concurrence acharnée entre les deux principales puissances occidentales qui entendent influencer la politique internationale post-bipolaire. Aussi les nouvelles « *approches française et américaine du maintien de*

la paix en Afrique » sont un autre niveau d'expression du conflit de direction du nouvel ordre mondial par les puissances du centre.

a) L'ACRI américain : une conception politique et stratégique de l'Afrique

L'« *African Crisis Response Initiative* » ou Initiative de Réaction aux Crises Africaines est le projet américain de maintien de la paix en Afrique. Ce projet, qui a connu une dynamique terminologique remonte en fin 1996. C'est en effet lors de la tournée africaine de W. CHRISTOPHER du 8 au 15 octobre 1996 que le schéma d'une force interafricaine de paix est exposé dans quelques capitales africaines. Ce projet porte alors le nom d'« *African Crisis Response Force* » (ACRF). L'ACRF se veut une « *force interafricaine de maintien de la paix* » d'environ 10 000 hommes, avec une direction africaine, placée sous l'égide des Nations-Unies et équipée par les donateurs américains et européens. Sur le plan juridique, l'ACRF doit se définir sur la base du chapitre VI de la Charte de l'ONU et avoir pour mission « *d'intervenir en cas de conflit sur le continent africain pour protéger les civils et assurer la livraison de l'aide humanitaire* ». ¹⁰⁰¹ L'ACRF se veut au départ un projet à court terme avec un déploiement immédiat au Burundi. Comme on le constate donc :

«Le projet américain tourne en effet autour de l'idée de «Force» interafricaine, c'est-à-dire d'une armée africaine spécifique, composée de troupes distinctes des troupes régulières des pays africains ; une armée de maintien de la paix forte de 5000 à 10000 hommes, avec un Etat-Major, une formation et des structures spécifiques » ¹⁰⁰²

Le projet américain ainsi exposé a été très diversement accueilli dans les milieux africains et européens. La France, comme il fallait s'y attendre, parle en des termes très peu diplomatiques, de visées purement électoralistes destinées tout simplement à retourner le lobby noir des Etats-Unis en faveur de Bill CLINTON. Les « *géants* » militaires africains - Egypte, Nigeria, Afrique du Sud - se déclarent, avec des raisons diverses, franchement hostiles au projet américain de l'ACRF. Seuls l'Ouganda, l'Ethiopie, le Mali se sont déclarés favorables au projet américain.

Le projet américain appréhende la problématique sécuritaire africaine dans un cadre régional global tandis que les projets franco-européens par exemple privilégient l'échelon sous-régional. Si on a pu percevoir comme un héritage du panafricanisme chez le premier, le second quant à lui semble nostalgique des fédérations coloniales. De plus le rattachement de la « *Force interafricaine* » à l'ONU par Washington est à dessein dans un contexte où l'organisation n'est pas souvent très loin d'être **un instrument de la politique étrangère américaine** ou

¹⁰⁰¹ C. ATLAN et J. LAUSEIG, « Les approches françaises et américaines du maintien de la paix en Afrique », POLIS/RCSP/CPSR, Vol. 4, n°2, 1997, p.81

¹⁰⁰² C. ATLAN et C. LAUSEIG, op. cit, p.86

encore un instrument de légitimation collective de la volonté prépondérante de la seule Amérique. Le danger de contournement de l'OUA a d'ailleurs été l'essentiel de l'argumentaire de la réticence sud-africaine par rapport au projet. Et le Nigeria par exemple voyait son leadership militaire quasi hégémonique au sein de l'ECOMOG menacé.

C'est pour tenter de surmonter toutes ces appréhensions que le projet américain a connu une substantielle évolution. D'abord l'« *African Crisis Response Force* » est devenu l'« *African Crisis Response Initiative* ». De « *Force* » à « *Initiative* », la mutation n'est pas seulement sémantique : elle touche à la nature du dispositif stratégique à mettre en place. L'initiative renvoie plus à l'idée d'action, d'intervention qui traduit l'abandon progressif de l'idée d'une « *Force autonome* » distincte des troupes régulières des pays africains. L'ACRI a finalement opté pour la formation des unités spécialisées au sein des forces régulières des Etats ; reprenant par là la position française des « *modules en attente* ». Bill CLINTON a lui même affirmé cette option le 1er avril à Thiès, base militaire française située non loin de Dakar :

*« La communauté internationale a besoin de nouveaux outils afin de maintenir la paix dans les régions instables et de parer aux crises humanitaires. Le programme de l'initiative de réaction aux crises africaines (...) fournit un entraînement aux techniques de maintien de la paix et des équipements non meurtriers aux soldats africains, dans le dessein d'aider les Etats africains à préparer leurs unités à réagir rapidement et efficacement, sous commandement africain, à toute crise humanitaire ou à toute menace pesant sur la paix en Afrique et dans le monde entier »*¹⁰⁰³

Les exercices de l'ACRI sont en cours depuis plus d'un an. En avril 1999 le président Bill CLINTON déclarait déjà :

*« Le Sénégal a été l'un des premiers pays à soutenir l'initiative de réaction aux crises africaines. Avec l'Ouganda, il a été l'un des premiers à participer à ces exercices. Le Mali et la Malawi participeront bientôt. Nous sommes sur le point de commencer des exercices avec des troupes ghanéennes, avec l'aide de soldats belges. Un peu plus tard cette année, nous conduirons des exercices en Ethiopie et nous escomptons la participation d'autres pays »*¹⁰⁰⁴

L'ACRI est ainsi entrain de connaître un succès continental ; un succès lent certes mais décisif dans la structuration et l'accroissement de l'influence stratégique américaine dans le continent. De même la stratégie de promotion de

¹⁰⁰³ Texte de l'allocution présidentielle, Thiès (Sénégal), 1er Avril 1998.

¹⁰⁰⁴ Ibid.

l'ACRI a changé. Contrairement à l'ACRF qui se voulait « *Force interafricaine* » l'ACRI se veut plutôt une initiative complémentaire destinée à compléter les efforts locaux, régionaux et internationaux en la matière. C'est le président Bill CLINTON qui l'exprime une fois de plus :

« Notre objectif n'est pas de trancher les questions de sécurité en Afrique ou d'abandonner le rôle des Etats-Unis¹⁰⁰⁵ au niveau de la garantie de la sécurité de ce continent. Il s'agit de s'appuyer sur les capacités existantes, celles des pays africains, de l'Organisation de l'unité africaine, des Nations-Unies, de la France, de la Grande-Bretagne et d'autres, afin de les renforcer au nom de la paix. Avec nos partenaires africains, nous allons également fonder un centre d'études sur la sécurité en Afrique, modelé sur le Centre Marshall en Allemagne, visant à offrir à des responsables civils et militaires des cours sur la planification de la politique de défense et le rôle de l'armée dans une société démocratique »¹⁰⁰⁶

Ce qu'il convient de relever ici c'est que l'ACRI dans son déploiement, se greffe sur le clivage linguistique francophone - anglophone. A part les deux Etats francophones qui servent en effet de caution panafricaine/transcontinentale à l'initiative américaine, la majorité des Etats qui participent aux manœuvres de l'ACRI est anglophone. Ce qu'il faut par ailleurs souligner, c'est la quasi-absence des Etats d'Afrique centrale dans la force américaine en dépit du fait, dans le court terme qui a accompagné son début, l'initiative de réaction aux crises africaines devait se déployer en Afrique centrale, notamment au Burundi et à l'est de la RDC. A ce sujet deux ordres de considérations peuvent être avancés soit l'Afrique centrale se situe globalement en marge de l'influence sécuritaire américaine comme l'atteste bien la création du COPAX au milieu des ces offres sécuritaires ; soit que l'Afrique centrale se trouve marginalisée dans les velléités actuelles de redistribution de l'influence. L'ACRI en tout cas participe de la diffusion de l'influence stratégique du Pentagone en Afrique¹⁰⁰⁷.

b) La France et le maintien de la paix en Afrique centrale : de la capacité Africaine de Réaction aux Crises (C.A.R.C.) au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP.)

Il y a en effet une antériorité chronologique du projet français sur celui américain. C'est précisément en novembre 1994, lors du sommet franco-africain

¹⁰⁰⁵ L'ACRC projet éminemment volontariste, répand d'abord à la volonté américaine de « sous-traitance » des conflits en Afrique qui traduit elle-même l'idéologie du « pas un seul soldat américain en Afrique »

¹⁰⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁰⁷ Quelle peut être le degré d'autonomie et d'« africanité » d'une Initiative de réaction aux crises africaines équipée et entraînée par les soldats de l'armée des Etats-Unis ? C'est en effet le commandant Adrian ERCHENBRACK de l'armée de terre des Etats-Unis qui commande l'Unité de forces spéciales américaines au Sénégal, unité de la formation des soldats sénégalais.

de Biarritz, que la France a lancé l'idée de création d'une force multinationale africaine bénéficiant de son soutien logistique. Cette initiative sera finalement sans suite eu égard au très peu d'enthousiasme montré par les Etats africains présents à ladite conférence. Deux ans plus tard, au sommet franco-africain de Ouagadougou tenu du 4 au 6 novembre 1996, les dirigeants africains examineront une fois de plus, en marge du sommet, les « *projets d'entraînement communs d'unités militaires de divers pays africains visant à constituer une force provisoire qui pourrait rapidement entrer en action sur l'ordre des Nations-Unies et de l'Organisation de l'Unité africaine* ». ¹⁰⁰⁸ Il s'est agi une fois encore de discussions informelles qui n'ont pas connues de suite concrète. La France va poursuivre ses réflexions qui déboucheront finalement sur la définition du concept de « *modules de force en attente* » comme ossature principale d'une « *capacité africaine de réactions aux crises* » (CARC). C'est le président togolais G. EYADEMA qui se fera le porte-parole du projet français dans le cadre du sommet de l'OUA tenu à Lomé le 26 mars 1997. ¹⁰⁰⁹ Au projet de « *Force interafricaine* » des Etats-Unis, la France oppose celle de « *module de forces en attente* ». Selon l'Hexagone le mécanisme américain

« serait à la fois trop lourd financièrement pour les budgets de coopération militaire - problème de superposition des différentes structures de décision et d'action - trop délicat à mettre en place du point de vue diplomatique - problème de commandement et de mobilisation de cette Force - et trop risqué politiquement - problème du devenir de cette Force en temps de paix. C'est pourquoi elle préfère la formule de « modules de force en attente » mobilisables par les Nations-Unies selon une procédure éprouvée, et disponibles au sein d'armées africaines déjà existantes » ¹⁰¹⁰

Derrière ces divergences de forme se cachent des conceptions différentes du maintien de la paix de même que des présupposés et des enjeux spécifiques. Le concept de « *modules de force en attente* » pourrait préserver les chances d'influence stratégique de la France en Afrique. Les « *modules* » permettraient en effet des combinaisons calculées dans la constitution de forces multinationales africaines appelées à intervenir dans certains pays africains. La France a tenté de donner un visage à son projet en décembre 1996 après l'éclatement de la rébellion contre le président A.F. PATASSE. Une force interafricaine suscitée et équipée par la France a été constituée par les accords de Bangui du 25 janvier 1997. Le Tchad, le Gabon, le Mali, le Burkina-Faso, pays francophones, ont fourni les soldats

¹⁰⁰⁸ Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, La contribution de l'UEO au renforcement de la paix en Afrique centrale, Rapport de la 43^e session, Document 1566, 13 mai 1997, p.30

¹⁰⁰⁹ C. PHILIPPE, « Une force interafricaine d'intervention », Défense nationale, Octobre 1995, 51^e année, n° 10, pp. 13-124

¹⁰¹⁰ C. ATLAN et J. LAUSEIG, op. cit., p.86

« Cette force multinationale de quelque 450 hommes, appelée MISAB (...) bénéficie du soutien logistique de la France. Celle-ci observe que c'est la première force interafricaine de paix - indépendante, francophone et appuyée sur le plan logistique par la France - qui vient en aide à un pays africain sous mandat diplomatique d'autres États africains. Elle y voit les prémices d'une force multilatérale de paix en Afrique, organisée par des états-majors africains »¹⁰¹¹

On voit bien que la technique des « modules de force en attente » laisse une assez large marge de manœuvre dans le dosage des « forces interafricaines » dont les physionomies pourraient épouser les clivages géoculturels ou les sphères d'influence. De plus, l'insistance de la France sur la prise en compte de l'échelon régional traduit la peur de la France de voir la « Force interafricaine de paix » placée sous l'égide de l'ONU largement dominée par la superpuissance américaine.¹⁰¹²

La France tout comme les Etats-Unis a déjà commencé à former ses unités spécialisées. Un Centre d'instruction des Forces de maintien de la paix est entrain d'être ouvert en Côte d'Ivoire. C'est à Zambakro, près de Yamssoucro que ce centre est entrain d'être implanté.

Comme pour conjurer définitivement l'idée d'une « Force africaine de maintien de la paix », la France a rebaptisé son initiative le « Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix » (Recamp). Le Recamp concerne surtout les anciens territoires colonisés ou sous mandat français¹⁰¹³. Il se structure autour de trois volets qui visent la valorisation de la dimension régionale. Le premier volet concerne la formation. Paris a dégagé 16 millions de francs pour la construction de l'école de Zambakro. Les stages sont organisés en collaboration avec l'ONU, l'OUA ainsi qu'avec l'école mise en place à Harare (Zimbabwe) par les Britanniques. Le deuxième volet concerne l'affectation de matériels. L'Hexagone a décidé de prépositionner les matériels nécessaires aux opérations de maintien de la paix dans certains pays africains relais de son influence : équipement d'un bataillon complet de 25 millions de francs français à Dakar (Sénégal) et dans un proche avenir au Gabon et à Djibouti. Le troisième volet du Recamp vise les manœuvres communes avec les armées africaines intéressées à la formation des unités de maintien de la paix. On peut noter l'exercice Guidimakha qui a réuni en février-mars 1998 à la frontière du Sénégal, de la Mauritanie, du Mali, les unités américaines et britanniques, 600 soldats français et plus de 2000 hommes venus du Sénégal, de Mauritanie, Mali, Ghana, Gambie, Guinée Bissau, Cap-Vert.¹⁰¹⁴ On notera que la France dispose encore en Afrique de près de 8200

¹⁰¹¹ Union de l'Europe Occidentale, op. cit., p.30

¹⁰¹² Voir C. WAUTHIER, « Les organisations régionales et la sécurité en Afrique », Relations internationales et stratégiques, (14), été 1994, pp. 202-208

¹⁰¹³ Sur une récente analyse de l'ajustement de la stratégie française en Afrique centrale, lire A.N. AYISSI, « Powershift ... » op.cit.

¹⁰¹⁴ Voir H. SADA « Le changement à petits pas des relations afranco-africaines » op. Cit., p. 228 et suiv.

hommes qui pourraient être d'un grand apport dans l'instruction des forces armées africaines de maintien de la paix. Voici les chiffres du nouveau dispositif militaire français en Afrique (1998) : Djibouti : 3180 hommes, Gabon 560 hommes ; Tchad 1120 hommes ; Sénégal, un millier d'hommes, Côte-d'Ivoire 677 hommes.¹⁰¹⁵ Les opérations programmées du RECAMP semblent une fois de plus promouvoir Libreville, même s'il convient de tenir compte des rencontres de travail entre officiers français et camerounais et quelques manœuvres communes comme à Garoua ou à Limbé. Toutefois, les manœuvres du RECAMP prévues sur une base régionale en janvier 2000 devront réunir sous la houlette de l'armée française quelques armées sous régionales à Libreville au Gabon.

Somme toute, le fait que Français et Américains ne se soient pas finalement entendus sur la question de la Force africaine de maintien de la paix témoigne de la profondeur des divergences de cultures stratégiques et de la densité des enjeux de leadership. Ce sont désormais deux ordres sécuritaires qui se structurent en s'opposant sur le continent. Au regard de la situation sous-régionale actuelle, aucun des projets français et américain ne connaît une mise en pratique d'envergure en Afrique centrale. Le nouvel ordre sécuritaire que promeuvent avec un volontarisme exacerbé les puissances occidentales apparaît ainsi sinon comme battu en brèche du moins fortement érodé par les pays d'Afrique centrale. En tout état de cause l'ordre que tente de diffuser la stratégie de la constitution des forces africaines de paix financée et équipée par les donateurs occidentaux subit la forte concurrence d'autres stratégies internationales.¹⁰¹⁶ La conférence internationale sur l'Afrique centrale est l'une de ces stratégies les plus promues.

2) La conférence internationale sur l'Afrique centrale et ses enjeux géopolitiques : la tentative de promotion d'une paix franco-gabonaise. ?

C'est depuis 1995 que la France a appelé à l'organisation d'une conférence internationale sur les Grands-Lacs lorsque la nature régionale du conflit rwandais s'était révélé comme une évidence. Cette idée fut reprise en 1996 dans le Plan de paix du représentant spécial de l'ONU et de l'OUA¹⁰¹⁷ - Mohammed SHANOUN - et avalisé par le Conseil de sécurité le 19 février 1997. Mais le «*règlement aux*

¹⁰¹⁵ Selon H.SADA ces forces disposent de deux bâtiments navals, 15 avions de combat, 6 avions de transport, 1 appareil de patrouille maritime et 19 hélicoptères.

¹⁰¹⁶ La Grande-Bretagne se montre aussi hautement préoccupée par la consolidation des capacités africaines de maintien de la paix. C'est une «*priorité*» pour le gouvernement britannique qui organise ou participe à l'organisation de séminaires de formation de cadres militaires ainsi qu'aux manœuvres militaires communes. L'Italie et la Belgique se sont également préoccupés par les initiatives en faveur du maintien, de la paix en Afrique. Une initiative Union européenne-ACP a été également étudiée par le conseil européen qui a avancé l'idée de création d'un «*corps mixte, civilo-militaire, pour le maintien et l'imposition de la paix*» Cf. *Europe*, n° 6942, 26 mars 1997

¹⁰¹⁷ Ce plan de paix comprenait cinq points : Cessation immédiates des hostilités ; retrait de toutes les forces extérieures, mercenaires y compris, réaffirmation de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Zaïre et des autres Etats de la région ; protection et sécurité de tous les réfugiés et personnes déplacées et facilité d'action humanitaires, solution du conflit par le dialogue le processus électoral et la convocation d'une conférence internationale sur la paix et le développement dans la région des Grands lacs.

forceps » du problème des réfugiés et l'élimination de « *l'hypothèque Mobutu* » lequel MOBUTU a été proclamé « *incontournable* » par l'Hexagone ont rendu désuète cette idée de conférence internationale sur la région interlacustre. En réalité aucun protagoniste de la région s'était montré favorable à l'idée de cette conférence.

« Ce refus explique A. GUICHOUA, demeure difficile à comprendre alors même que des ententes régionales et des systèmes de parrainage ou d'intégration fonctionnent déjà de facto et de manière tout à fait efficace. L'explication la plus vraisemblable réside dans le fait que chaque protagoniste sait à quel point des divergences ou contentieux majeurs subsistent dans leurs propres relations bilatérales, divergences qui pourraient rapidement dégénérer en affrontements économiques ou politiques ouverts si des alliances privilégiées devaient se dégager ou se consolider lors de telles concertations régionales »¹⁰¹⁸

Malgré ce refus qui est la traduction d'enjeux et d'intérêts géopolitiques divergents, l'idée de la tenue d'une conférence régionale reste pertinente. A la faveur de l'échec de la consolidation du pouvoir militaire de L.D. KABILA et de l'embrasement sous-régional global en cours, la France comme il fallait s'y attendre, a repris de l'initiative en la matière. Elle appelle aujourd'hui à l'organisation d'une conférence internationale non plus uniquement sur la région des Grands Lacs mais sur l'ensemble de l'Afrique centrale. La conférence internationale sur l'Afrique centrale comme référence de pacification et de stabilisation sous-régionale relève largement du volontarisme diplomatico-stratégique français dans ses manœuvres de maîtrise des mutations qui tendent au renversement des positions de l'Hexagone dans l'une de ses sphères traditionnelles d'influence. Le relais sous-régional de promotion de la tenue d'une conférence internationale sur l'Afrique centrale est le Gabon. Le président gabonais ne cesse aujourd'hui d'appeler le gouvernement de la RDC et les autres pays africains à organiser, « *comme l'a demandé il y a quelques temps Jacques Chirac (...) une Conférence sur l'Afrique centrale au cours de laquelle tous [les] problèmes seront évoqués. Si besoin était le cadre politique nécessaire sera déterminé* »¹⁰¹⁹ Lorsque le président O. BONGO vante les atouts et les réussites de Libreville dans la mise en place des trajectoires de sortie de pareils imbroglios, il est évident que « *le médiateur le plus prisé du continent* » tente de surcoder son offre de médiation.

Au demeurant la problématique du maintien de la paix et de la résolution des conflits dans la sous-région est porteuse d'enjeux de domination et de leadership. Ici se joue l'ordre régional véritable qui doit émerger de l'actuel chamboulement.

¹⁰¹⁸ A. GUICHOUA, « Les « nouvelles » politiques... » op. cit. Pp. 61-62

¹⁰¹⁹ O. BONGO, interview, *Jeune Afrique*, n°1975, 17-20 nov. 1998

En guise de conclusion :

« RECAPITULATIONS EXPLICITANTES »¹⁰²⁰ :
L'APPORT DU DESORDRE CONFLICTUEL REGIONAL A
L'EMERGENCE DE NOUVEAUX PROCESSUS SOCIAUX, A
L'ELABORATION DE NOUVELLES REGLES DU JEU
POLITICO-MILITAIRE ET A L'ENRICHISSEMENT DE LA
« NOUVELLE SOCIOLOGIE DES CONFLITS ».

Les mutations politiques internes, les transferts de pouvoirs entre Etats et organismes privés, les recompositions de la puissance ainsi que les redistributions de l'influence entre Etats et groupes d'Etats de la région d'Afrique centrale sont sous la double figure conceptuelle de l'ordre du désordre, parmi les principales données de cette recherche. Il s'est globalement agi, à partir de la construction de la dialectique de la démocratisation, de la conflictualisation et de la puissance comme l'objet d'analyse, de saisir la relation qui lie les trois notions dans la conjoncture spécifique de la région d'Afrique centrale.

Comment la démocratisation, promu sinon comme une contrainte axiologico-politique du moins comme une trajectoire de « *civilisation internationale des mœurs politiques* » (L. SINDJOUN) a plutôt conduit paradoxalement à la conflictualisation anarchique, sanglante et fortement prédatrice qui a anéanti l'autorité et le pouvoir légitimes de l'Etat ? Quels ont été ou bien quels sont les effets de « *la capillarisation de la violence* », de la diffusion conflictuelle sur les restructurations des équilibres politiques et géopolitiques internes et régionaux ? Quels schémas géostratégiques se mettent progressivement en place ? Tels ont été les termes d'énonciation de la problématique de la présente recherche, une problématique du reste multidimensionnelle comme il est aisé de le constater.

¹⁰²⁰ Expression empruntée à F. EBOUSSI BOULAGA, *A Contretemps. L'enjeu de Dieu en Afrique*. Paris, Karthala, 1991, 264p.

Des explications anticipées à ces interrogations ont été avancées en guise d'hypothèses de recherche : 1) la désynchronisation entre mobilisation et participation politiques, l'exogenité et l'illégitimité des politiques d'austérité exprimées sous la couverture de la « *bonne gouvernance* », l'effondrement du domaine public et du pouvoir d'Etat sont parmi les causes d'avortement du projet démocratique et de l'Etat de droit ; 2) la démocratisation conflictuelle entraîne des déchirures géopolitiques qui ne sont pas que des décompositions de l'ordre ou de la puissance sous-régionale. Des recompositions sont en cours et visent la consécration des pôles régionaux de puissance ; 3) la puissance elle-même connaît une transnationalisation progressive de sa nature : ce qui explique une rupture et une révision progressive de l'ordre d'Addis-Abeba de 1963 fondé sur la non-ingérence, le respect des souverainetés et l'intangibilité des frontières.

L'analyse, qui a tenu compte de la configuration du champ d'Afrique centrale, des acteurs en présence, leurs stratégies ainsi que des règles du jeu s'est faite à l'intérieur d'une combinatoire théorique intégrant le réalisme et l'interdépendance, les théories sociologiques des configurations et de la fluidité, la perspective géopolitique et/ou géoéconomique ainsi la théorie des régimes et du *linkage politics*. Le relativisme a également dominé la recherche de bout en bout. Ces choix théoriques et méthodologiques ont été aussi un choix de l'opérationnalité. Ils ont présenté un grand intérêt heuristique de même qu'ils ont permis d'atteindre une certaine rentabilité épistémique. Ainsi quelques résultats (provisaires) peuvent déjà être avancés :

- L'Afrique centrale est entrée de nos jours dans une conjoncture conflictuelle inextricable, enchevêtrée, éclatée et inscrite dans la longue durée. La montée de la conflictualisation dans la région n'a d'égal que la structuration d'une culture régionale de la violence, de l'émeute, du pillage. On tend vers l'apogée des « *guerres fauves* » c'est-à-dire des guerres où la violence destructrice ne connaît pas de limites.
- Les conflits d'Afrique centrale s'avèrent de véritables défis à la « *nouvelle sociologie des conflits* ». Ils en constituent des lieux sinon de mise en crise du moins d'enrichissement et d'innovation. Le premier élément d'enrichissement de la « *nouvelle sociologie des conflits* » qu'offre la conjoncture régionale centre-africaine est celui de la **transnationalisation des « zones d'opérations »**. Cette **transnationalisation** est favorisée par une osmose identitaire faisant l'objet de mobilisations stratégiques et de légitimation de projets hégémoniques et prédateurs. Il y a ici comme une « *racialisation* » des guerres de survie, de constitution de patrimoines privés ou de construction du capital politique.
- Les guerres d'Afrique centrale obtempèrent dans une certaine mesure les lectures « *négatives* » qui n'y voient que des « *guerres dégénérées* »,

« fauves », « moléculaires ». Les guerres régionales en cours ne semblent nullement consacrer « *la mort de Clausewitz* » car elles sont dans une large mesure des rentes politico-financières pour les chefs de guerre. Instruments de recomposition des élites et de conservation du pouvoir, ces guerres sont aussi des circuits d'ascension politique et économique d'une nouvelle génération de bandits et de criminels politiques qui désinstitutionnalisent les moyens du combat politique. Ces guerres sont aussi des guerres de « *shatterbelt* », qui visent le « *pillage de l'Afrique* » par les « *gladiateurs mondiaux* » de l'Occident dominant et dominateur. Ainsi il y a une autonomie progressive des conflits régionaux. Certaines règles s'attachent progressivement à ces conflits :

- 1) **Combat intracommunautaire ;**
- 2) **Changement illimité d'alliances.** On voit ici l'émergence d'alliances quasi-molles, en pointillés, conjoncturelles sous la forme de coalitions hétérogènes et presque essentiellement éphémères.
- 3) **Perméabilité relative des factions ;**
- 4) **Partage intra-factionnel des ressources, des marchés et une fiscalisation illégale des populations ;**
- 5) **Système global de partage des pouvoirs ;**
- 6) **Dans ces conflits, l'obtention de la victoire finale n'est pas recherchée ; c'est plutôt la défense commune du système de guerre étant donné que la guerre vise d'abord la conquête, la confiscation et l'accumulation des subsistances.** Le comportement des miliciens est celui de « *la défense commune du système du système de guerre, surtout contre les tentatives de reconstituer une armée nationale, chacun résistant dans son propre territoire et arguant de l'attitude et des positions des autres pour bloquer ou saboter ces tentatives*¹⁰²¹ ». Ainsi les accords de cessez-le-feu qui sont signés par les belligérants en Afrique centrale sont *a priori* inaptes à permettre un retour à la paix.

La conjuncture régionale autorise l'hypothèse ou l'argumentaire de la **démocratisation belligène** qui relativise précepte néo-libéral de la « *paix démocratique* ».

- Dans la conflictualisation régionale généralisée se joue le leadership régional. De nouveaux champs d'expression de la puissance et du leadership émergent. Le maintien de la paix, la résolution des conflits, le parrainage des négociations de paix, le relais de l'influence de l'unique superpuissance mondiale etc. La dynamique du leadership régional présente une dimension endogène profonde : les acteurs émergents régionaux agissent désormais pour leur propre compte et non plus par procuration. Mais les conflits d'Afrique centrale mettent aussi en évidence un « *monde (régional) sans souveraineté* » ; ce qui rend difficile la pleine expression du jeu régional de puissance.

¹⁰²¹ S. NASK, « La prolongation des conflits », *Cultures et conflits*, Centre d'étude et des conflits, L'Harmattan, 1, Hiver 1990, pp.85-99

- Le jeu régional des grandes puissances est soumis à rude épreuve. Celui de Washington peut être résumé en une tentative de « *la greffe et du rejet* ». Le pays de l'Oncle Sam tente de greffer des leaders régionaux dans les régions qu'il juge pivots (Ouganda en Afrique centrale, Erythrée dans la Corne de l'Afrique). Ces greffes de leaders sont promptement rejetées par les vrais pôles de puissance régionale : RDC, Ethiopie, Afrique du sud, Nigeria etc. Le « *pré-carré* » est en plein ébranlement et sa tentative de reduplication sous la couverture des « *zones de solidarité prioritaire* » (ZSP) ne semble pas connaître de succès. De sorte que, dans la concurrence africaine à laquelle se livrent la France et les Etats-Unis, le dernier inflige de sérieux « *coups* » au premier qui se dépatouille à vouloir reconstruire une politique africaine rationnelle à partir des décombres de son néo-colonialisme trentenaire.

Des axes géostratégiques et des réseaux régionaux se sont progressivement mis en place. On distingue l'axe géostratégique d'obédience américaine traversant l'Erythrée, le Rwanda, l'Ethiopie, le Botswana. Dans cet axe, on note une solidarité par rapport aux Etats-Unis et une concurrence explosive entre les membres ; avec l'Ethiopie qui dispute le leadership à l'Erythrée tandis que le Rwanda le discute à l'Ouganda. C'est l'échec de la tentative de renversement géostratégique de Washington qui a voulu instituer en Afrique l'équivalent de l'ordre d'Israël au Moyen-Orient : les petits Etats assurent le leadership sur les grands. Par ailleurs on distingue aussi l'émergence d'un axe géostratégique globalement panafricain et anciennement communiste : l'Angola, la RDC, le Zimbabwe, la Namibie. Cet axe tente de contrebalancer à la fois l'influence du géant sud-africain, la politique africaine des réseaux chère à la France et l'influence américaine.

Sont également en cours de consolidation des réseaux régionaux de combattants : Banyamulenge - RCD - FAZ - APR - NRA - (UNITA ?) d'une part et d'autre part les Mai-Mai - FAR - CNDD/FDD - FAC - FAA - ZAF - AN - FAT.

Pour l'instant il n'existe pas **d'ordre régional assignable** ; mais tout simplement des balbutiements d'ordre : **l'ordre par la puissance** (Angola, Ouganda, Rwanda), **l'ordre par le sens** (Gabon, Cameroun) et **l'ordre anonyme** (Elf Executive Outcomes, flux des individus de toutes nationalités et de toutes catégories etc.) Le système international régional semble relever du modèle de la « *guerre et du changement* » de R. GILPIN qui est le modèle de l'équilibre et de la puissance dans un état de nature¹⁰²². Il ya en effet dans la région comme une lutte généralisée pour la puissance dans un environnement anarchique avec cependant cette particularité que les acteurs en lutte sont pour la plupart d'une indépendance relative. Certains acteurs ont en effet intérêt au changement car les

¹⁰²² R. GILPIN, *War and Change...*, op. cit.

« *bénéfices qu'ils (pourront) en tirer seront supérieurs aux investissements (actuels) nécessaires à ce changement* »¹⁰²³. C'est le cas de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi en RDC ; car du changement de pouvoir dans ce pays semble dépendre la consolidation de la stabilité politique des ces pays. C'est la position contraire pour l'Angola, le Zimbabwe ou le Soudan etc. pour qui l'actuelle configuration de la conjoncture régionale est favorable aux intérêts géostratégiques chez le premier et le troisième et les intérêts du lobby militaro-industriel chez le deuxième.

En effet l'ordre géopolitique repose sur au moins trois éléments : des valeurs communes, une configuration acceptée de force et des institutions qui expriment l'ordre.¹⁰²⁴ En Afrique centrale, aucun de ces éléments ne s'est véritablement institué. Si bien que, comme cela a déjà été souligné, la problématique de l'ordre et de la puissance inscrit jusqu'à présent l'ordre sous-régional dans le domaine du possible : discours théorique et pratique sur le non-encore.

¹⁰²³ J. J. ROCHE, *Théories...*, op. cit., p. 100

¹⁰²⁴ Ph. MOREAU DEFARGES. *L'ordre mondial*, Paris, A. Colin, 1998, 180 p. Voir aussi, M.C. SMOUTS (dir), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, op.cit.

BIBLIOGRAPHIE RECAPITULATIVE

1. OUVRAGES

- ABELES, M., et JEUDI, H.P., Anthropologie politique, Paris, A. Colin, 1997, 283p.
- ADOTEVI, S., Négritude et négrologues, Paris, Ed. 10/18, 1972, 308p.
- AKIN AINA, T., Mondialisation et politique sociale - Questions et pistes de recherche, Document de travail, 2/97, Dakar, CODESRIA, 1997, 106 p.
- AKINDES. F., Les mirages de la démocratie en Afrique sub-saharienne francophone, Dakar, CODESRIA, 1996, 106 p.
- AMIN. S., * L'empire du chaos, Paris, L'Harmattan, 1991, 139p.
* La déconnexion. Pour sortir du système mondial, Paris, La Découverte, 1986, 333p.
- AMSELLE, J.L. et MBOKOLO, E., Au cœur de l'ethnie : ethnie, tribalisme et Etat en Afrique, Paris, La découverte, 1995, 225p.
- ANGULU (éd.), Adieu MOBUTU, Genève. DS Ed., 1991, 190p.
- ARON, R., Paix et guerre entre les nations, Paris, Calman-Levy, 8e ed., 1968, 794p.
- AYISSI, A.N., Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide : vers la diplomatie préventive et la sécurité collective, New-York et Genève, Nations-Unies, 1994, 138 p.
- BABU, A.R.M., African Socialism or Socialist Africa ?, Dar Es Salam, Tanzania Puglising House, 1981, 176p.
- BABU-ZALE, Le Congo de LISSOUBA, Paris, L'Harmattan, 1996, 256p.
- BACH, D, et al. (dir), Nigeria, un pouvoir en puissance, Paris, Karthala, 1988,
- BACH, D. (dir), Régionalisation, mondialisation et fragmentation, Paris, Karthala – CNRS, 1998, 317p.
- BACHELARD, G., La formation de l'esprit scientifique, Paris, Librairie J. Vrin, 1989
- BADIE, B., * L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1992, 326p.
* Le développement politique, Paris, Economica, 1994, 223p.
La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, Fayard, 1995, 280p
* Un monde sans souveraineté. Les Etats entre ruse et respectabilité, Paris, Fayard, 1999, 306p.
- BADIE, B. et SMOUTS, M.C., Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale, Paris PFNSP et Dalloz, 1995, 254p.
- BAILEY, A. et al., Encyclopédie de géographie, Paris, Economica, 1992, 1132 p.
- BAILEY, A., Comprendre et maîtriser l'espace ou la science de l'aménagement du territoire, Montpellier, Reclus, Maison de la Géographie, 1987, 176p.

- BAILEY, F.G.**, Les règles du jeu politique, Paris, PUF, 1971
- BAKONGA EKONGA, B.**, La politique culturelle en République du Zaïre, Paris, Les Presses de l'Unesco, 1975, 81p.
- BALANDIER, G.**, *Sociologie des Brazzavilles noires, Paris, PFNSP, 1985, 206p.
*Sens et puissance. Les dynamiques sociales, Paris, PUF, 1966, 356p.
*Sociologie des mutations, Paris, Anthropos, 1970.
*Anthropologie politique, Paris, PUF, 1967, 240 p.
- BALENCIE, J.M. et GRANGE, A.**, Mondes rebelles. Acteurs, conflits et violences politiques, tome 1. Amérique latine, Afrique, Paris, Ed. Michalon, 1997, 564 p.
- BANGOURA, D.**, Les Armées africaines (1960 - 1990), Paris, CHEAM, 1992
- BANQUE MONDIALE**, L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable, Washington DC, 1989
- BARRY, M.A.**, La résolution des conflits en Afrique de l'Ouest, Paris, Karthala, 1997, 208p.
- BARTLETT, C.J.**, The Global Conflict. The International Rivalry of The Great Powers 1970 - 1980, London & New-York, Longman, Second impression, 1985, 399p.
- BAYART, J.F.**, * La réinvention du capitalisme, Paris, Karthala, 1994, 254p.
*L'Etat en Afrique. La politique du ventre, Paris, Fayard, 1989, 439p.
*L'illusion identitaire, Paris Fayard, 1996, 303p.
- BAYART, J.F, ELLIS, S., HIBOU, B.**, La criminalisation de l'Etat en Afrique, Paris, Ed. Complexes, 1997, 168p.
- BAYART, J.F, TOULABOR, C, MBEMBE, A.**, La politique par le bas en Afrique. Contribution à une problématique de la démocratie, Paris, Karthala, 1992, 272p.
- BELLONCLE, G.**, Paysannerie sahéliennes en péril. Carnets de route tome 2, (1982 - 1984), Paris, L'Harmattan 1985, 274p.
- BENGA, P.S.**, Les dessous de la guerre du Congo-Brazzaville, Paris, L'Harmattan, 1998.
- BERGER, P.**, et **LUCKMANN, T.**, The Social Construction of Reality, London, Allenbane Penguin Press, 1967
- BERNAULT, F.**, Démocraties ambiguës. Congo-Brazzaville, Gabon : 1940 - 1965, Paris, Karthala, 1988
- BERNAULT, F.**, et **BAZENGUISSA, R.**, Les voies du politique au Congo. Essai de sociologie historique, Paris, Karthala, 1997
- BERTRAND, M.**, La fin de l'ordre militaire, Paris, Presses de sciences po, 1996
- BEAUD, M.**, Histoire du capitalisme de 1850 à nos jours, 4è ed. revue et corrigée en 1990, Paris, Seuil, 1990, 214 p.
- BESIS, S.**, La Libye contemporaine, Paris, L'Harmattan, 1986
- BIANCO, M.**, (*Biographie et entretien par*), Kadhafi, messenger du désert, Paris, Stock, 1974, 318 p.
- BIDET, S.**, et **TEXIER, J.**, Le nouveau système du monde, Paris, PUF, 1994, 286 p.

- BIERSTEKER, T., WEBER, C.,** State Sovereignty as Social Construct, Cambridge, CUP, 1996
- BIGO, A.,** Pouvoir et obéissance en Centrafrique, Paris, Karthala, 1988, 327p.
- BIRMINGHAM, D. et MATIN P.M.,** History of Central Africa, 2 volumes, Longmann Inc. 1983, 316 et 432 p.
- BIYA, P.,** Pour le libéralisme communautaire, Lausanne, Marcel/Favre ABC, 1987, 190 p.
- BLANC -PAMARD et CAMBERRY, L.,** (coord) Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières, Paris, Orstom Edition, 1995, 472p.
- BOISVERT, Y.,** Le monde post-moderne. Analyse du discours sur la postmodernité, Paris, L'Harmattan, 1996, 160p.
- BONIMPA, M.,** Idéologies de l'indépendance africaine, Paris, l'Harmattan 1989, 256 p.
- BONGO, O.,** *Confidences d'un Africain. Entretien avec Christian Casteran, Paris, Albin Michel, 1994, 181 p.
*Le dialogue des nations. L'Afrique dans le nouvel ordre politique et économique mondial, Gabon, Multipress (sans date), 130 p.
- BONIAFOUNA,** Congo démocratie, vol. 1 Les déboires de l'apprentissage, 228p. vol. 2. Les références, Paris, L'Harmattan, 1998, 288 p et 271 p.
- BOURGI, A., et CASTERAN C.,** Le printemps de l'Afrique, Paris, Karthala, 1992, 272 p.
- BOURDIEU, P.,** *Choses dites, Paris, Minuit, 1987, 238 p.
- " - *La distinction, Paris, Minuit, 1979
- BOUTHOU, G.,** Traité de polémologie. Sociologie des guerres, Paris, Payot, 1986.
- BOUTROS - BOUTROS, G.,** *Agenda pour la paix, New-York, Nations-Unies, 1992
*L'organisation de l'unité africaine, Paris, A. Colin, 1969, 200p.
- BRAILLARD, Ph.,** *La contribution du concept de système à l'étude des relations internationales, Bruxelles, Emile Bruylant, 1977,
- " - *Mythes et réalités du non-alignement, Paris, PUF., 1987, 131p.
- BREACKMAN, C.,** Le Dinosaur. LE Zaïre de Mobutu, Paris, Fayard, 1992, 382 p.
- BREACKMAN, C. et al.,** Kabila prend le pouvoir le pouvoir - Les prémisses d'une chute - La campagne victorieuse- Le Congo d'aujourd'hui, Bruxelles, GRIP/Complexes, 1998, 192 p.
- R BUISTENHIJS,,** La conférence nationale souveraine du Tchad. Un essai d'histoire immédiate, Paris, Karthala, 1993, 212p.
- BJÖRN, H., et INOTI, A.,** The New Regionalism. Implications for Global Development and International Security, Helsinki, The United Nations University, 1994
- BRITAIN, V.,** Death of Dignity, Londres Photo Press, 1998, 108p.
- BULL, H.,** The Anarchical Society - A Study of Order in World Politics, London, Macmillan, 1977, 285p.

- BUZAN, B.**, People, States and Fear -An Agenda for International Security Studies in Post Cold War Era, Hemel Hempstead- Wheatheaf, 2e ed., 1991, 393 p.
- BULOT, F.**, Atlas climatique du bassin congolais, Kinshasa, I.N.E.A.C., 1991 (non paginé)
- CALLAGHY, T. M.**, The Rise and Decline of the Zaïrian. The State-Society struggle. Zaïre in Comparative Perspectives, New-York, columbia University Press, 1984, 575 p.
- CAO HUY, Th.**, et **FENET, A.** (dir), Mutations internationales et évolution des normes, Paris, P.UF., 1994, 200p.
- CARBON, B.** et al. (dir), Democratic Transition in Africa, Ibadan CERDU, 1992, 436 p.
- CAZALIS, A.M.**, Kadhafi, le tremplier d'Allah, Paris, Gallimard, 1974, 181p.
- CHABAL P.** et **DALOZ J.P.**, L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique, Paris, Economica, 1999, 196p.
- CHANTEUR, J.**, De la guerre à la paix, Paris, PUF, 1989, 368 p.
- CHAPLEAU, Ph.**, et **MISSER, F.**, Mercenaires S.A., Paris, Desclée et Brouwer, 1998, 128 p.
- CHEVALLIER, J.**, L'Etat de droit, Paris, Montchrétien EJA, 1994, 160 p.
- CHRETIEN J. P.**, Le défi de l'ethnisme. Rwanda-Burundi 1989-1996, Paris, Karthala, 1997, 400p.
- CLAUSEWITZ, C.V.**, De la guerre, Paris, Ed. Minuit, 1955, 750 p.
- CLAYTON, A.**, Histoire de l'armée française en Afrique 1830 - 1962, Paris, Albin Michel, 1994
- COQUERY - VIRDROVITCH, C.**, **FOREST, A.**, **WELSS, H.** (dir) Rebellions-révolution du Zaïre 1963 - 1965, Paris, l'Harmattan, 1987, t et 2, 237 et 208 p.
- COPANS, J.**, La longue marche de la modernité africaine. Savoir, intellectuels et démocratie, Paris, Karthala, 1990
- CORNEVIN, R.**, L'Afrique de 1919 à nos jours, Paris, PUF, 1973, 252 p.
- CORCURFF, Ph.**, Les nouvelles sociologies, Paris, Nathan, 1995, 128p
- COSER. L.**, The Function of Social Conflict, New-York, Free Press (1956), 1964
- COSER, M.**, Introduction à la sociologie, De Book Université, 1992
- CREVELD, M.V.**, The Transformation of War, New-York, The Free Press, 1991
- CURAPP**, Désordre(s), Paris, PUF, 1997,
Droit et politique, Paris, PUF, 1993, 312p.
- CURAPP et CRISPA**, L'identité politique, Paris, PUF, 1994, 496p.
- DADI, A.**, Tchad : l'Etat retrouvé, Paris, L'Harmattan, 1987, 222p.
- DAVIS, J.**, Le système libyen. Les tribus et la révolution, Paris, PUF, 1990
- DE DEUX-BREZE, J.**, Le problème du regroupement en Afrique Equatoriale : du régime colonial à l'UDEAC, Paris, L.G.D.J, 1968,
- DELMAS, Ph.**, Le bel avenir de la guerre, Paris, Gallimard, 1995
- DENG, F.**, et al., Sovereignty as Responsibility. Conflict Management in Africa, Washington, The Brooking Institution, 1996, 265p.

- DESTEXHE, A., Rwanda. Essai sur le génocide, Bruxelles, Ed. Complexes, 1994, 119p.
- DOBRY, M., Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles, Paris, P.F.N.S.P, 1992, 315p.
- DOOB, W.E., La résolution des conflits, Bordeaux, L'Age de l'homme 1984
- DORSEY, L., Historical Dictionary of Rwanda, Metuchen Scarecrow, 1994, 437p.
- DUBRESSON A. et RAISON J.P., L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement, Paris, A. Colin, 1998, 248p.
- DUMONT, R., Paysans écrasés. terres massacrées, Paris R. Laffont, 1978, 360p.
- DUPOND, C., La Négociation, conduite, théorie et application, Paris, Dalloz, 1986
- DUPUY, R.J., La clôture du système international. La cité terrestre, Paris, PUF, 1989; 159p.
- DURKHEIM, E., *Les règles de la méthode sociologique, Paris, Flammarion, 1998, 256p.
*Le suicide, Paris, PUF, 1930, 463p
- DIAGNE, S.B. et OSSEBI, H., La question culturelle en Afrique. Contextes, enjeux et perspectives, Document de travail 1/1996, Dakar, CODESRIA, 1996, 66p.
- DIOUF M., Libéralisations politiques ou transitions démocratiques, Dakar, Codesria, 1998, 91p.
- DURFOUR, J.L et VAISSE, M., La guerre au XXè siècle, Paris, Hachette/Livre, 1993, 240p.
- DUROZELLE, J.B., Tout empire périra. Théories des relations internationales, Paris, A. Colin, 1992.
- EASTON, D., Analyse du système politique, Paris, A. Colin, 1974, 253p.
- EBOUA, S., AHIDJO et la logique du pouvoir, Paris, l'Harmattan, 1998, 253p.
- EBOUSSI BOULAGA, F., *La démocratie de transit au Cameroun, Paris, Karthala, 1997.
* A contretemps. L'enjeu de dieu en Afrique, Paris, Karthala, 1991, 264p.
* Les conférences nationales en Afrique. Une affaire à suivre, Paris, Karthala, 1993, 229p.
- ELA, J.M., *Quand l'Etat pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise, Paris, Karthala, 1990, 268p.
* Afrique, L'irruption des pauvres. Société contre pouvoir, ingérence, argent, Paris, Karthala, 1994, 234p
- ELIAS, N., *La société de cour, Paris, Flammarion, 1985
* La société des individus, Paris, Fayard, 1987, 302p.
- ETOUNGA MANGUELLE, D., *L'Afrique a-t-elle besoin d'un plan d'ajustement culturel, Paris, Nouvelles du Sud, 1990, 144p.
* Cent ans d'aliénation, Paris, Silex, 1985, 410p.
- FANON, F., * Black Skin White Mask, New-York, Grove Press, 1967, 232p.
* Les damnés de la terre, Paris, Maspéro, 1968, 240.
- FELL, R., Les idoles creuses, Grasmann Bierno (suisse) 1973, 177p.

- FITZPATRICK, B.**, The Rwandan Regional Crisis, Genève, World Council of Churches, 1994, 49p.
- FOUCHER, M.**, Les cartes de la globalisation, Paris, Economica, 1996.
Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique, Paris, Fayard, 1988, 527p.
- FRANKEL, Ph. H.**, Pretoria's Pretorians : Civil Military Relations in South Africa, Cambridge, C.U.P., 1984
- FUKUYAMA, F.**, La fin de l'histoire et le dernier homme, Paris, Flammarion, 1992, 456p.
- GALLAIS, J.**, Les tropiques, terres de risques et de violences, Paris, A.Colin, 1994, 270p.
- GAVSON, A.**, Crisis in Africa Battleground of East and West, England, Penguin Books Lt, 1981, 320p.
- GAXIE, D et LEHINGUE, P.**, Le cens caché, Paris, PUF/CURAPP, 1983.
- GEORGE, P.**, Géographie de l'électricité, Paris, PUF, 1973, 192p.
- GESCHIERE, P.**, Sorcellerie et politique. La viande des autres, Paris, Karthala, 1995, 304p.
- GILPIN R.**, War and Change in International Politics, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, 272p.
- GITTIS, G.**, et **BRAUER, H. -D.**, Angola, FA., Brockhaus Verlag, Leipsig, 1979, 155p.
- GONIDEC, P. F.**, *Les systèmes politiques africains. Première partie : L'évolution de la scène politique, l'intégration nationale, Paris, LGDJ, 1971, 361p.
*Relations internationales africaines, Paris, L.G.D.J., 1996, 208p.
- GORCE, P.M. De La**, Requiem pour les révolutions, Paris, Flammarion, 1990, 252p.
- GORBATCHEV, M.**, *Perestroïka. Vues neuves sur notre pays et le monde, Paris, Flammarion, 1987, 384p.
*Mémoires, Paris, Ed. du Rocher, 1997, 941p.
- GRAS, A.**, Sociologie des ruptures. Les pièges du temps en sciences sociales, Paris, PUF, 1979, 206p.
- GRANDVOINET, H. et SCHNEIDER, H(dir)**, Prévention et gestion des conflits en Afrique, un déficit permanent, Paris, OCDE, 1998, 134p.
- GRAWITZ, M.**, Méthodes en sciences sociales, 6è ed., Paris, Dalloz, 1984, 1073p.
- GRIP**, Conflits en Afrique, analyse des crises et pistes pour une prévention, Bruxelles, Ed. Complexes, 1997, 304p.
- GUERIEN, B.**, La théorie des jeux, Paris, Economica, 2è d., 1995, 108p
- GUICHOUA, A.**, Surpeuplement et stratégies migratoires des paysans au Burundi, Genève, BIT, 1981, 114p
(ed.), Les crises politiques au Burundi et au Rwanda. Fraits et documents 1993 - 1994, Paris, Karthala, 1995, 790p.
- HARROY, J.P.**, Rwanda : de la féodalité à la démocratie (1955 - 1962), Bruxelles, la Haye et Académie des Sciences d'outre-mer, Paris, 1984, 512p.

- HASSNER, J.F., et GREMOIN. P. (dir), Vents d'Est. Vers l'Europe des Etats de droit, Paris, PUF, 1990, 114p.
- HEBGA, M., Afrique de la raison, Afrique de la foi, Paris, Karthala, 1995, 208p.
- HEILBRONER, R. et MILBERG, W., La pensée économique en crise, Paris, Economica, 1998, 190p.
- HERMET, G., * Le peuple contre la démocratie, Paris, Fayard, 1993, 310p.
 * Le désenchantement de la liberté : la sortie des dictatures dans les années 90, Paris, Fayard, 1993, 336p
Le passage à la démocratie, Paris, PFNSP, 1996, 129p
- HIBOU, B., (dir), La privatisation des Etats, Paris, Karthala, 1999, 398p.
- HOBBS, Th., Léviathan. Traité de la matière, de la forme et de la forme du pouvoir de la république ecclésiastique et civile, Paris, Ed. Sirey, 1983, 780p.
- HOLTZI, K. J., The State, War and the State of War, Cambridge, C.U.P., 1996.
- HOROWITZ, D., Ethnic Group in Conflict, Berkeley, University of California Press, 1985
- HUNTINGTON, S.P., * The Clash of Civilisations and the Remaking of World Order, New-York, Simon & Schuster, 1996, 367p.
 * Troisième vague. Les démocratisations de la fin du XX^e siècle, Paris, Nouveaux Horizons, 1991, 340p.
- HUNTZINGER, J., Introduction aux relations internationales, Paris, Seuil, 1987, 358p.
- HYDEN G., et DRATTON, S. (textes réunis par), Gouverner l'Afrique. Vers un partage des rôles, Paris, Nouveaux Horizons, 1992, 414p.
- INPACT, Démocratie africaine. Otage du tribalisme? Yaoundé, CEPER. (sans date), 90p.
- JACQUEMOT, P., ASSIDON, E., Politiques de change et ajustement en Afrique. L'expérience de 16 Pays d'Afrique subsaharienne et de l'Océan indien, Paris, Ministère de la coopération du développement, 1989, 218p
- JACQUEMOT, P., et RAFFINOT, M., La nouvelle politique économique en Afrique, Paris, Edicef/AUPELF, 1993
- JACKSON, R.H., Quasi States. Sovereignty, International Relations and the Third World, Cambridge, CUP, 1994, 230p.
- JORGE, M., Pour comprendre l'Angola, Paris, Présence Africaine, 1998, 232p.
- JOSPIN, L., L'invention du possible, Paris, Flammarion, 1991
- KABOU, A., Et si l'Afrique refusait le développement, Paris, L'Harmattan, 1991, 208p.
- KALK, P., Bathélémy BOGANDA : 1910 - 1959 "Etude de Dieu et des centrafricains" Saint Mauer, Sépia, 1995, 218p
 , Histoire de République Centrafricaine, Paris, Berger - Levrault, 1974, 343p.
- KAMGANG, H., Au-delà de la conférence nationale. Pour les Etats-Unis d'Afrique, Paris, L'Harmattan, 1993, 252p.

- KAMTO, M.**, L'urgence de la pensée. Réflexion sur une précondition du développement en Afrique, Yaoundé, Ed. Mandara, 1993, 209p.
, Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme africain, Paris, L.G.D.J, 1987, 545p.
- KAPLAN, M. A.**, System and Process in international politics, New-York, wiley, 1957, XXVV, 283p.
- KAPUTO, S.**, Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire post-coloniale, Kinshasa, Presses Universitaires du Zaïre, 1992, 426p.
- KARL-I-BOND, N.**, Le Zaïre de demain, réflexion sur la troisième république, du Congo, Anvers, Soethadt & Co, 1983, 97p.
- KELLER, J., et ROTSCILD, (eds)**, Africa in the New International Order, Boulder et London, Lynne Rienner Publishers, 1996
- KEOHANE, R.D., et NYE, J.**, Transnational Relations and World Politics, Cambridge, Haward University Press, 1972, 428p.
, Power and Interdependance World Politics in Transition, Poston, Little Brown, 1997, 273p.
- KENNEDY, P.**, Stratégie et diplomatie 1870-1945, Paris, Economica, 1988
, Préparer le XXIè siècle, Paris, Odile Jacob, 1994, 512.
- KESTERGAT, J.**, Du Congo de Lumumba au Zaïre de Mubutu, Bruxelles, Paul Legrain, 1986, 220p.
- KODJO, E.**, Et demain l'Afrique, Paris, Sock, 1985, 372p.
- KOUNTCHOU KOUOMENI, A.**, Le système diplomatique africain Bilan et tendance de la première décennie, Paris, Pedone, 1977, 279p.
- KORRIMANN, M.**, Quand l'Allemagne pensait le monde, Grandeur et décadence d'une géopolitique, Paris, Fayard, 1990, 418p.
- KROP, P.**, Le génocide franco-africain. Faut-il juger les Mitterand ? Paris, J.C. Lattès, 1994, 175p.
- LABBENS, J.**, Sociologie de la pauvreté. Le Tiers-monde et le Quart-monde, Paris, Gallimard, 1978, 321p.
- LARROYE, J.**, Sociologie politique, Paris, PENSP et Dalloz, 1997, 513p.
- LAGUJIE, J., DELFAUD et LACOUR, C.**, Espace régional et aménagement du territoire, Paris, Dalloz 2è ed. 1985, 987p.
- LAÏDI, Z.**, Les contraintes d'une rivalité. Les superpuissances et L'Afrique (1960 - 1988), Paris, La Découverte, 1986, 299p.
, L'URSS vue du Tiers-monde, Paris, Karthala, 1984, 197p.
L'ordre Mondial Relâché. Sens et Puissance après la Guerre Froide, Paris, PFNSP, 1993, 263p.
Géopolitique du sens, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, 373p.
- LALOY, J.**, Entre guerre et paix, Paris,, Plon, 1966.
- LANNE, B.**, Tchad - Libye: La querelle des frontières, Paris, Karthala, 1982, 251p.
- LA PIERRE, J.W.**, Le pouvoir politique et les langues, Paris, PUF, 1988, 297p.
- LATOUCHE, S.**, L'Occidentalisation du monde, Paris, La découverte, 1989.
- Le -BRIS, E., et CHANVREAU (dir)**, Actes du colloque jeunes, ville Emploi. Quel

- avenir pour la jeunesse africaine? 26-29 Octobre 1992, Paris, Ministère de la coopération et du développement, 1993.
- LECASBLE, V. et ROUTIER, A.,** Forages en eau profonde. Les secrets de l'affaire Elf', Paris, Grasset 1998, 412p
- LELLOUCHE, P.,** Le nouveau monde. De l'ordre de Yalta au désordre des nations, Paris, Grasset & Fasquelle, 1992, 535p.
- LEMARCHAND, R.,** Burundi Ethnocide as Discourse and Practice, Washington; Woodrow Wilson Center Press, XXIII, 1994, 205p.
- LENAIN, P.,** Le désordre politique, Paris, Economica, 1992, 126p.
Le FMI, Paris, Paris, La Découverte, 1993, 128p.
- LINLGER-GOUMAZ,** Who's who de la dictature de Guinée Equatoriale :
Les nguémistes : 1979 - 1993, Genève, Ed. du Temps Libre, 1993, 351p.
La démocrature - Dictature camouflée, démocratie truquée, Paris, L'Harmattan, 1992, 364p.
- LUARD, E.,** The Blunted Sword. The Erosion of Military Power in Modern World Politics, Londres, Tanis, 1988.
- LUDENDORF (Général),** La guerre toale, Paris, Flammarion, 1936.
- LUTTWAK, E.,** Le rêve américain en danger, Paris, Odile Jacob, 1996.
- MADÉLIN, Ph.,** L'or des dictatures, Paris, Fayard, 1993, 485p.
- MAILLET, A.,** Les langues et la nouvelle Europe, Paris, Payot, 1928.
- MAPPA, S.(dir),** Puissance et impuissance de l'Etat. Les pouvoirs en question au Nord et au Sud, Paris, Karthala, 1996, 466p.
- MARTIN, G.,** Les systèmes électoraux et les modes de scrutin, Paris, Montchrétien, 1994, 160p.
- MATHIEU, P., LAURENT, P.J., J.C (dir)** Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflits, gouvernance et turbulences en Afrique de l'Ouest et Centrale, Bruxelles, Institut africain, CEDAF, Paris, L'Harmattan, 1997, 250p.
- MAUGENEST D., et P. G. POUGOUE ,** Droit de l'homme en Afrique centrale, Yaoundé, UCAC-Karthala, 1995, 283p.
- MBEMBE, A.,** Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat post-colonial, Paris, Karthala, 1988, 224p.
Du gouvernement privé indirect, Dakar Codesria, 1999, 91p .
- MBOKOLO, E.,** L'Afrique au XXe siècle. Le continent convoité, Paris, Montréal, Etudes vivantes, 1980, 284p.
- MBONDJI EDENGUELLE,** Les cultures de développement en Afrique. Essai sur l'impossible développement sans Révolution culturelle, Yaoundé, OSIRIS-Africa, 1988, 256p.
- MBONIMPA, M.,** Ethnicité et démocratie en Afrique. L'homme tribal contre l'homme citoyen, Paris, L'Harmattan, 1994, 128p.
- MC NEIL, W.,** La recherche de la puissance. Technique, force armée et société depuis l'an mil, Paris, Economica, 1992, 464p.

- MEDARD, J.F.**, (*textes réunis et présentés par*) Etats d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise, Paris, Kathala, 1991, 408p.
- MELANDRI, P.**, Une incertaine alliance. Les Etats et l'Europe, 1973 - 1983, Paris, Publications de la Sorbone, 1988, 432p.
- MERLIN, P.**, Espoir pour l'Afrique noire, Paris, Maison Neuve et carrosse, 1975, 263 p.
- MENY, Y.** (dir) Les politiques de mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet, Paris, L'Harmattan, 1993.
- MERLE, M.**, Sociologie des relations internationales, Paris, Jurisprudence Générale Dalloz, 1976, 480p.
- MINC, A.**, L'argent fou, Paris, Grasset, 1990, 260p
- MINEAR, L, GUILLOT, P.**, Soldats à la rescousse. Les leçons humanitaires des événements au Rwanda, Paris, O.C.D.E, 1996, 216p.
- MINEPLAN**, Stratégie alimentaire au Rwanda. Document de référence, Kigali, République Rwandaise, 1982, 18p. +annexes.
- MITRANY, D.**, A Working Peace System, Chicago, Ouadrangle Books, 1996, 221p.
- MONOD, J, CASTEBAJAC**, L'aménagement du territoire, "Que-sais-je ?" Paris, PUF, 1991, n°987, 128p.
- MONEY, T. L.** (dir), Un défi, le développement en Zones de conflit armé, Paris, OCDE, 1995, 50p.
- MONO NDZANA, H.**, Paradoxes. Essai sur les contradictions du sens commun, Yaoundé, objectif, 1981, 168p.
- MOREAU-DEFARGES Ph.**, Introduction à la géopolitique, Paris, Seuil, 1990, 380p.
 , La politique internationale, Paris, Hachette, 1990, 380p.
 , L'ordre mondial, Paris, A. Colin, 1998, 180p.
- MOUELLE KOMBI, N.**, La politique étrangère du Cameroun, Paris, Karthala, 1996, 236p.
- MUDIMBE, V.K.**, The Invention of Africa. Gnosis, Philosophy and the Order of Knowledge, Bloomington/Indianapolis, Indian University Press, 1988, 241p.
- MUKONDI, G, et KASSENKA, B.**, Kabila. Le retour du Congo, Ottignies, Ed. Quorum, 1997, 207p.
- MULLER, J.**, Retreat from Doomsday. The Obsolescence of Major War, New-York Basic Book, 1988.
- MOUIDIELINO MASSENKO, M.**, République Populaire du Congo. Une escroquerie au coeur d'un long drame, Paris, Maison Neuve et Carosse, 1975, 263p.
- MWOROPHA, E. et al.**, Histoire du Burundi : des origines à la fin du 19è siècle, Paris, Hatier, 1987, 272p.
- NEZEYS, B.**, Autopsie du Tiers-monde, Paris, Economica 1988, 226p.
- NGANGBET, M.**, Peut-on encore sauver le Tchad? Paris, Karthala, 1984, 139p.
- NGANSOP, G.J.**, Tchad, vingt ans de crise, Paris, L'Harmattan, 1986, 236p.

- N'GBANDA, H.**, Ainsi sonne le glas. Les derniers jours du Maréchal Mobutu, Paris, Ed. Gideppe, 1998, 448p.
- N'GOUPANDE, J.P.** Chronique de la crise Centrafricaine (1996 -1997). Le syndrome Barracuda, Paris, L'Harmattan, 1997, 282p.
- NIKOLSON, L. et SEIDMAN, S., S.**, Social Post Modernim Beyond Identity Politics, Cambridge, C.U.P., 1995, 397p.
- N'KUM A NDOUMBE III**, Hitler voulait l'Afrique. Le projet du 3e Reich sur le continent africain, Paris, L'Harmattan, 1980, 292p.
- NKURUNZIZA, F.**, Population et espace agraire au Burundi. Les limites de l'ajustement, Les cahiers du CIDEP, 1991, 117p.
- NKWAME N'KKUMAH**, Le consciencisme, Paris, Présence Africaine, 1976, 143p.
- NTANDOU, J. B.**, L'Afrique mystifiée, Paris, Paris, L'Harmattan, 1976, 176p.
- NWOKEDI, E.**, Regional Integration and Regional Security : Ecomog, Nigeria and Liberian Crisis, CEAN, Travaux & Documents, n°35, 1992, 19p.
- NYE, J.S.Jr.**, Le leadership américain. Quand les règles du jeu changent, Nancy, P.U.N, 1992, 274p.
- NYRERE, J.**, Liberté et socialisme, Yaoundé, Clé, 1972, 149p.
- NZEMEN, M.**, Monnaie, Franc CFA et Tontines. La monnaie dans les réalités africaines, Yaoundé, Ed. Mandara, 1997, 236p.
- NZIZABARA, J.**, Participation populaire au processus de développement au Rwanda. Les idées et les faits, Cahiers du CIDEP, 1995, 397p.
- OLIVIER, R.& ATMORE, A.**, L'Afrique depuis 1800, Paris, PUF, 1980, 352p.
- OTAYEK, R.**, La politique africaine de la Libye (1969 - 1985), Paris, Karthala., 1986, 280p.
- OYOND, D.**, Avec ou sans la France. La politique africaine du Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1990, 209p.
, Colonie ou mandat international ? La politique française du Cameroun de 1919 à 1946, Paris, L'Harmattan, 1992p.
- PAMBOU - TCHIVOUNDA, G.**, Essai sur l'Etat africain postcolonial, Paris, L.G.D.J, 1982, 168p.
- PARMENTIER, G.**, Le retour de l'histoire. Stratégies et relatons internationales pendant la guerre froide, Paris, complexes, 1993, 294p.
- PEAN, P.**, L'argent noir. Corruption et sous développement, Paris, Fayard, 1988, 278p.
, Affaires africaines, Paris, Fayard, 1983, 340p.
, Bokassa Ier, Paris, Alain Moreau, 1977.
- PENEL, J.D.**, Barthélemy Boganda: écrits et discours : 1946 - 1951, la lutte décisive, Paris, l'Harmattan, 1995, 409p.
- POURTIER, .** Le Gabon. Tome 2 Etat de développement, Paris, L'Harmattan, 1989, 352p.
- PROST, A.M.**, La hiérarchisation des villes en fonction de leurs activités de commerce et de service, Paris, Gauthier-Villiers, 1965, 333 p.
- PROST, A.M.**, Douze leçons sur l'histoire, Paris, Point histoire, 1996.

- QUANTIN, P., et DALOZ, P., (dir) Transitions démocratiques africaines : dynamique et contraintes 1990 - 1994, Karthala 1997.
- RAMONET, I., Géopolitique du chaos, Paris, Galilée, 1997, 168p.
- REICH, R., L'économie mondialisée, Paris, DUNOD, 1993, 336p.
- REZZA - DJALLILI, M., Diplomatie islamique. Stratégie internationale du Khomeynisme, Paris, PUF, 1989, 224p.
- ROCHE, J.J., Le système international contemporain, Paris, Monchretien, 1994, 160p.
 , Théorie des relations internationales, Paris, Monchretien EJA, 1994, 156p.
- ROSENEAU, J., Linkage Politics. Essays of the Convergence of National and international and International System, New York, Frce Press, 1969, 325p.
 , Turbulence in World Politics - A Theory of Change and Continuity, Princeton, P.U.P, 1990, 480p.
- ROUQUIE, A., La politique de Mars. Les processus politiques dans les régimes militaires contemporains, Paris, le Sycomore, 1981, 224p.
- ROPIVIA, M.L., Géopolitique de l'intégration en Afrique, Paris, L'Harmattan, 1994, 236p.
- ROY, A., KASSENTY A. et BERTRAND (cood), La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion fiable des ressources renouvelles, Paris, Karthala, 1996, 388p.
- RUFFIN, J. C., L'empire et les nouveaux barbares, Paris, J. C. Lattes, 1991, 252p.
 , La dictature libérale. Le secret de la forte puissance des démocraties au XXe siècle, Paris, J. C. Lattes, 1994, 313p.
- RUFLOLO, G., Puissance et Pouvoir. Les fluctuations géantes de l'Occident, Paris, Bernard coutaz, 1988, 154p.
- RUPPERT, M., Producing Hegemony. The Politics of Mass Production and American Global Power, Camboridge, C.U.P., 1995, 264p.
- RUSSET, B., Grasping the Democratic Peace - Principales for a Post Cold War World, Princeton (NJ), PUP, 1993.
- SALL, E., Sénégal : Territoires et espaces et réseaux sociaux, CEAN, Travaux et Documents, n° 36, 1992, 28p.
- SAVIMBI, J.M., Combats pour l'Afrique et la démocratie, Entretien avec Atutsé Kokouvi Agbobli, Paris, Fauve, 1997, 269p.
- SCHUM PETER, Capitalisme, Socialisme et démocratie, Paris, Payot, 1967, 433p.
- SEKOU TOURE, A., Stratégie et tactique de la Revolution Tome XXI, Conakry, Imprimerie Patrice Lumumba, 1979, 496p.
- SENGHOR, L.S., Liberté II. Négritude et voie africain du Socialisme, Paris, Seuil, 1971, 318p.
- SERAGELDIN, I., et TABOROFF, J.(dir) Culture et développement en Afrique, Washinton, Banque mondiale, 1994, 626p.
- SIMMEL, G., Le conflit, Paris, Circe, 1995, 160p.

- SMOUTS, M. C (dir), Les nouvelles relations internationales, Pratiques et théories, Paris, Presses de science Po, 1998, 410p.
- SOBGWI, Planification économique et projection spatiale au Cameroun, Paris, Nouvelles Ed. Debresse, 1976, 256p
- SORET, M., Histoire du Congo-Brazzaville, Paris, Berger-Levrault, 1978, 238p.
- STRANGE, S., The Retreat of State. The Diffusion of Power in World Economy.
- SUR, S., Relations internationales, Paris, Montchretien, EJA, 1995, 562p.
- TEVEODJRE, A., La pauvreté, richesse des nations, Paris, Ed. Ouvrières, 1978, 207p.
- TOFFLER, A. et H., Les nouveaux pouvoirs (powershift). Savoir, richesse, et violence à la veille du XXIe siècle, Paris, Fayard, 1991, 660p.
- TOUNA MAMA, BEKOLO EBE, FOUDA OWOUNDI, Les économistes africaines face à l'Europe de 1993, Yaoundé, Presses Universitaires du Cameroun, 1992, 126p.
- TSYEMBE, M., L'Etat post - colonial, facteur d'insécurité en Afrique, Paris, Présence Africaine, 1990, 25p.
- TUCKER, W., De l'inégalité des nations, Paris; Economica, 1980, 164p
- UNICEF, Pauvreté en Afrique de l'Ouest et du centre. Point de repère pour la programmation, WCARO, Abidjan, 1995, 500p.
- UWIZEYIMANA, Croissance démographique et production agricole au Rwanda. Impossible adéquation? Les cahiers CIDEP, 1991, 72p.
- VAN-CHI BANNARDEL, R., Grand Atlas du continent africain, Paris, Ed. Jeune Afrique, 1913, 336p.
- VERSCHAVE, F.X., La françafrique. Le plus gros scandale de la république, Paris, Stock, 1998, 380p.
- VERVIN, L'aménagement du territoire, Paris, Librairies Techniques, 1965, 186p.
- VIDAL, C., Sociologie des passions: Rwanda, Côte d'Ivoire, Paris, Karthala, 1991, 180p.
- WALZER, M., Just and Injust Wars. A Moral Argument With Historical Illustration, New-York, Renguin, 1977.
- WALLERSTEIN, I., Gepolitics and Geoculture. Essays on the Changing World System, Cambridge, CUP, 1992, 224p.
- WAUTIER, C., Quatre présidents et L'Afrique, Paris, Seuil, 1971, 718p.
- WELSSMANN, F., Election présidentielle de 1992 au Congo, entreprise politique et mobilisation électorale, Bordeaux, CEAN-IEP, 1993, 138p.
- WILLAME, J., L'automne d'un despotisme, Paris, Karthala, 1992, 226p.
, Aux sources de l'hécatombe rwandaise, Paris, L'Harmattan, 1995, 174p.
- YAMEOGO, H., Repenser l'Etat. Ses dimensions et ses prérogatives, Paris, L'Harmattan, 1994, 252p.
- YOUNG, G., TURNER II, The Rise and Decline of the Zairian State, Madison, the University of Wisconsin Press, 1985, 500p.
- YOUNG, O., Bargaining. Formal Theories of Negotiation, London, University of illinois Press, 1975.

- ZARTMAN, I. W.**, La résolution des conflits en Afrique, Paris, L'Harmattan, 1990, 272p.
, L'effondrement de l'Etat. Désintégration et restauration du pouvoir légitime, Lyme Riener Publishers, 1995, 408p.
- ZANGA, A.**, L'OUA et le règlement pacifique des différents, Paris, Ed. ABC, 1987, 214p.
- ZIEGLER, J.**, Le pouvoir africain, Paris, Seuil, 1971 et 1979,
, Retournez les fusils. Manuel de Sociologie d'opposition, Paris, Seuil, 1980, 224p.
, Main basse sur l'Afrique, Paris, Seuil, 1978, 291p.
- ZEZEZE. Kalonji**, Dictionnaire des organisations interafricaines. Lexique et textes, Paris, Ed. Giraf, 1998, 1168p.
- ZORGBIBE, C.**, Relations internationales, Paris, PUF, 1992

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

2. ARTICLES SCIENTIFIQUES ET CONTRIBUTIONS DANS DES OUVRAGES.

- AMIN, S., "Au sources de la catastrophe économique", Afrique Développement, vol. XX, n°3, 1995, pp. 5 - 21.
- ADEJUMBI, S., "Elections in Africa. A Fading Shadow of Democracy", Africa – Development, Vol.XXIII, n°1, 1998, pp. 41-42
- ANGO ELA, P., "La coopération militaire franco-africaine et la nouvelle donne des conflits en Afrique", Relations internationales et stratégiques, n° 23, Autonome 1996 ,pp.178 - 186.
- ATLAN, C. et LAUSEIG, J., "Les approches françaises et américaines du maintien de la paix en Afrique" POLIS/RCSP/CPSR, vol.4 , n°2, 1997, pp 81 - 102p.
- AHWERENG-OBENG and Mc GOWAN, P.J., « Partner or Hegemon ? South Africa in Africa », Part One and Two, Journal of Contemporary African Studies, N° 16, 2, 1998,pp.165-195
- BACH, D., "Contraintes et ressources de la frontière en Afrique subsaharienne" Revue internationale de politique de politique comparée, vol.2, n°3, 1995, pp.533 - 541.
- BADIE, B., et P. BIRNBAUM, « Sociologie de l'Etat revisité », RISS, N° 140, Juin 1994, pp.189-203
- BAKARY, T., " La démocratie en Afrique. L'ère post-électorale ?" Bulletin du Codesria, n°3/4, 1998, pp. 9 -15.
- BASLE, L., "La catastrophe économique" in CAO HUY Th. et al., Regards sur le changement en Union soviétique, Paris, PUF, 1990, 208P.
- BATTISTELA, D., "Guerre et conflits dans l'après guerre froide", Problèmes politiques et sociaux, n° 799 - 800, Mars 1998, 120p.
- BEKOLO EBE, B., "Pour une reprise de la planification en Afrique", Afrique-Développement, Vol. VIII, n°4, 1993, pp. 37-57.
- BELANGER, L., "Relation internationale et stratégique", Centre Québécois de relations internationales, n°6, Mars 1992.
, "Les relations internationales et la diffusion du temps mondial", Etudes internationales, vol. XXIV, n°003, Septembre 1993, pp. 37 - 57.
- BIGO, D., "Guerres, conflits, transnationalisation et territoire", Cultures et conflits,

- Paris, n°21 - 22, Printemps - Eté 1996, pp.402 - 410.
- BRODNING, G.**, "Les facteurs culturels et environnementaux dans les conflits violents: schéma de présentation des conflits", in **H. GRANVODINET**, et **H. SCHNEIDER**, La gestion des conflits en Afrique. Un défi permanent, Paris, OCDE, 1998, pp. 35 - 44.
- BOURGI, A.**, "Voyage à l'intérieur de l'OUA", Politique étrangère, 4/98, pp. 779 - 794.
- BOUTHOU, G., CARRERE, R., ANNEQUIN, J.**, "Guerres et civilisation. Les sept Epées", Cahiers de la fondation pour les études de défense nationale, n°14, 4è trimestre 1979.
- CAMARA, S.** "Le Zaïre et la puissance", Le Mois en Afrique, Etudes politiques, Economiques & Sociologiques africaines, n° 203 - 204, décembre - Janvier 1983, pp. 17 - 38 et n°205-206 Février 1983, pp.36-61
- CANAL, J.**, "Le politique militaire de la France en Afrique entre Yalta et la rupture stratégique de 1989", Mondes et cultures. Comptes rendus trimestriels des sciences de l'Académie des sciences d'outre-mer, Tome LVI-1-2, 1996, pp. 110 - 135
- CHARTON, R.** et **MAY, R.** "Wardords and Militarism in Chad", Review of African Political Economy, 45, pp. 12-25
- CHARNEY, J.P.**, "Relations internationales et concepts stratégiques : sociostratégie de la négociation", Le Trimestre du monde, 3e trimestre 1994, pp. 175 - 194.
- CHARPONNIERE, J.R.**, "L'ASEAN : réussite politique, échec économique?", Economie internationale, 57, 1er trimestre 1994, pp. 35 - 61.
- CHAVAL, P.**, "Pouvoir et violence en Afrique post-coloniale", Politique africaine, 42, Juin 1991, pp. 51 - 64
- CHILTON, P.A.**, "Maintien de la paix et puissance : les concepts stratégiques et les organisations internationales", Relations internationales & stratégiques, N°17, Paris, IRIS, Printemps 1995, pp. 15 - 28.
- CHRETIEN, J.P.**, "Les racines de la violence contemporaine en Afrique", Politique africaine, 42, Juin 1991, pp.15-27.
- CLAUDE, I.L.Jr.**, "Appraisal of the Case for World Government", in **R. PFALTZGAFF**, ed., Politics and International System, The John Hopkins University, 1972.
- CLAVAL, P.**, "La théorie des lieux centraux", Revue géographique de l'Est, n° 1-2, 1996, pp.131 - 152.
- "La théorie des villes", Revue géographique de l'Est, n°1-2, 1968, pp.3-56
- COHEN, J.A.**, "Quelle démocratie ? Perspectives critiques sur les transitions démocratiques en Amérique latine", Revue Internationale de Politique Comparée, vol, 2, n°2, 1995, pp. 35 - 368.
- COQUERY - VIDROVITCH**, "Démographie et déstabilisation politique en Afrique Centrale", in **E. VILQUIN** (dir) Révolution et population - Aspects démographiques des grandes révolutions, Claire Quetelet, 1998,

- Institut de démographie, Université Catholique de Louvain, 1990, pp. 173 -202.
- CONSTANTIN, F, et LAFARGUE, O.**, "Tanzanie. Elections pluralistes, désordres, désordre, continuité ou changement", CEAN, L'Afrique politique 1996, Karthala, 1996, pp. 45 - 167
- COSMO, W.B.**, "FIZI 1967- 1987. Le Maquis Kabila", Cahiers africains, n°26, 1987.
- DAVID, D.**, "La mondialisation en question", Le courrier n° 164, Juillet - Août 1997 pp. 50 - 54
- DJIENNA WEMBOU, M.C.**, "Le droit d'ingérence humanitaire: un droit aux fondements incertains, au contenu imprécis et à géométrie variable", Afrique 2000, n° 11, Oct.Nov.Dec. 1992, pp. 5 - 22
 , " A propos du nouveau mécanisme de l'OUA sur les conflits", Afrique 2000, n°16, Jean-Fev. Mars, 1994, pp.5-20.
- DOIRER-APRIL**, " Guerres de milices et fragmentation urbaine à Brazaville", Hérodote. Revue de géographie et de géopolitique, 3e-4e trimestre, 1997, pp.183 - 221.
- DUPOIRIER, E et SCHAJER, H. J.**, "L'identité régionale. Fondements théoriques et perspectives politiques", in **CURAPP. & CRISPA**, L'identité politique, Paris, PUF, 1994, pp. 330-344.
- DRAYTON, S.**, " La démystification du tribalisme. Politique et conflits identitaires en Afrique moderne" Bulletin Codesria, n°1, pp. 9 - 15.
- DUPUY, R.J.**, "Les armes dans les relations internationales", L'armement, N.S., n° 5, Novembre 1986, pp. 20-27.
- ELIE, B.**, " La situation actuelle de l'économie mondiale et perspectives des années 90 : quelques réflexions", Cahiers GEMDEV , N°20, 1993, pp. 69 - 79.
- ENZENSGERGER, H.M.**, "Vues sur la guerre civile", La grande migration, Paris, Gallimard, 1995, pp. 77 - 84.
- ESSOMBE EDIMO. J.**, "Le droit d'ingérence humanitaire, une effectivité en mouvement", Afrique 2000, n° 18, Juillet - Août, Septembre 1994, pp. 5 - 17.
- FORD, R.**, "The Population - Environment Nexus and Vulnerability Assesement in Africa", Géo-Journal, n° 35, 1995, pp. 207 - 216.
- GAUD, M., et PROGRES, L.**, "Biographie de quatorze chefs de guerre" Afrique contemporaine, n° spécial "L'Afrique face aux conflits", n°189, Oct-Dec1996, pp. 173 - 198.
- GAUDUSSON, J.D et BEAUD, M.(dir)**, "L'Afrique face aux conflits' ,Afrique contemporaine, n° spécial, n°180, oct. 1996.
- GENDREAU, F.**, "La dimension démographique des conflits africains", Afrique contemporaine, n°180, oct. 1996, pp. 129 - 141.
- GENISSIEUX, A., et THIBON, C.**, "Burundi. Amagumé, L'impasse ?" CEAN, L'Afrique politique 1996, pp. 109 - 143.
- GLUCKSMANN, A.**, "Les guerres à venir ...", Politique internationale, n° 65, Paris,

Automne 1994, pp. 52 - 60.

- GONCALVES, G.**, "En quête d'une société commune", Le courrier UE. ACP, n° 153, Sept - Dec. 1995.
- GONODEC, F.**, "La crise africaine, une crise d'Etat", Afrique 2000, n° 20, Juin. Fev. Mars 1995, 15 - 24
 , "Afrique du Sud : une nouvelle politique extérieure?" ,Afrique 2000, n° 27/28 Sept. Oct. 1995, pp. 119 - 144.
- GOUDIS, A.**, "Une perspective sur l'Afrique australe", in **GRANDVOINNET** et **SCHNEIDER** : H. la gestion des conflits en Afrique. Un défi permanent, Paris, OCDE, 1998, pp. 87 - 98
- GURR, T.**, "Peoples Against States. Ethnopolitical Conflits and the Changing World System", International Study Quaterly, Cambridge (Mars). vol.38, sept. 1994.
- HALIMI, S.**, 'Quand ceux qui signent les chèques font la loi", Le monde diplomatique, n°518, Mai 1997, pp. 14 - 15.
- HIBOU, B.**, Contradictions de l'intégration régionale en Afrique Centrale", Politique africaine, 54, Juin 1994, pp. 66 - 73.
- HOLMAN, M** et **WRONG, M.**, " Congo(s). Un nouveau continent se dessine sur les rives du Zaïre", Courrier international, n° 345, 12 Juin 1997, p. 35.
- HOMMER - DIXON, T. F.**, "Environmental Scarçities and Violent Conflit", International Security, Boston (Mass) vol. 19, Automne 1994, pp. 5 - 40.
- HOUNTONDJI, P.J.**, "La démocratie aujourd'hui", Afrique 2000, n° 1, Avril 1990, pp. 61 - 62.
- HUGON, Ph.**, "Les séquences inversées de la régionalisation comparée en Afrique subsaharienne et en Asie de l'Etat", Revue Tiers-Monde, n° 155, Juillet-sept. 1998, t. XXXIX, Paris, P.U.F, 1998
- IGUE, J.O.**, "Marchés africains et problématique d'intégration régionale", Afrique 2000, 16 Juin-Mars 1994, pp. 67 - 78.
 "Commerce informel et intégration régionale", Le courrier UE-ACP, 142.
- KABAYA, J. B.** "La conception du pouvoir et de la démocratie en Afrique noire après les indépendances", Le Mois d'Afrique, n° 244-246, Juin-Juillet 1986, pp. 23-38.
- KAMTO, M.**, "Le réveil de la diplomatie camerounaise" L'Afrique, diplomatique, économique et financière, n°2, Fev./Mars 1985, pp. 14 - 19.
- KENNES, E.**, « Du Zaïre à la République Démocratique du Congo : Une analyse de la guerre à l'Est », L'Afrique politique 1998, pp.175-204
- KENNES, E.**, et **PARQUE, V.**, "Essai bibliographique sur L.D.KABILA, (Working paper), RUCA/Université d'envers, 1998.
- KODJO, E.**, "Le nouvel ordre mondial et l'Afrique", Afrique 2000, n° 10, Juillet-Août, Sept. 1992, pp.5-17.
- KOMILA - I - IBONBA**, "La résistance du pouvoir à l'instauration de la démocratie pluraliste en Afrique. Le cas du Gagon", Revue Juridique et politique. Indépendance et coopération, Paris, Ediena 1991, pp. 10 - 23.

- LACOSTE, Y., "Géopolitique d'une Afrique médiane", Hérodote. Revue de Géographie et de Géopolitique, n°86/87, 3e 4e trimestre 1997, pp. 3-5.
- LAI, Z., "Enjeux de sens et de puissance au XXIe siècle", Défense nationale, n°4 Paris, Avril 1996.
 , "Université et déviance créatrice" in LEONARD, Y., (dir) "ordre et désordre dans le monde", Cahiers français, n° 263, Octobre - Décembre 1993, pp.
- LANGHAMER, R.J., "L'intégration par le marché. Coûts et risques d'échecs élevés", Le courrier UE-ACP, 142, 1993, pp.56 - 59.
- LAPORTE, G., "L' intégration de la théorie à la pratique", Le courrier UE-ACP, 142, 1993, pp.
- LE BERRE M., "Territoires" in BALLEY, A., FELLAS, R, PUMAIN, D, Encyclopédie de géographie, Paris, Economica, 1992, pp. 617 - 638.
- LEVESQUE, J., "La guerre d'Angola et le rôle des cubains en Afrique", Etudes internationales, vol. IX, n° 3, 1978.
- LEYMARIE, Ph, "La politique française au Rwanda en question", Le monde diplomatique, n° 134, sept. 1998, pp. 16 - 17.
 "La France s'accorde à son Afrique", Manière de voir, n° 32, Fev. 1997, pp. 46-47.
- MARAIS, H., "Conversion musclée à la realpolitick" , Le monde diplomatique, n° 540, Mars 1990, pp.17.
- MANOIGUI, Y., "Les vicissitudes de la transition tchadienne", Revue juridique et politique. Indépendance et coopération, n° 3, Octobre 1995, pp. 304 - 321.
- MARTIN, G., " La crise de l'Etat-nation en Afrique, du régionalisme au fédéralisme", Afrique 2000, n° 21. Avril-Mai-Juin 1995, pp. 51 - 62.
- MARTINEZ, L., "La guerre civile en Algérie. Une rente politico-financière", Bulletin du Codesria, 3/4, 1998, pp. 4 - 9.
- MBEMBE, A., "Une économie de la prédation : les rapports entre rareté matérielle et la démocratie en Afrique sub-saharienne », Afrique 2000, n°24, Juil ; -Août-Sept. 1996, pp.67-81
 « Tradition de l'autoritarisme et problème de gouvernement en Afrique noire », Afrique Développement, Vol. XVIII, N°1, 1992, pp.37-64
 « Notes provisoires sur la post-colonie », Politique africaine, 60, Déc. 1995, pp.76-109
- MEDARD, J. F., « Les avatars du messianisme français en Afrique », L'afrique politique 1999, pp. 17-34
- MENTHONG, H.L., " La question locale dans le débat constitutionnel au Cameroun. Chassé croisé entre unité et pluralisme", Africa-Development, vol. XXIII, n° 01, 1998, pp. 4-40.
- MESSIAN, C., "MPLA et UNITA : Processus de paix et logique de guerre" Politique africaine, 57, Mars 1995, pp. 40-47.
- MFOULOU, J., "Les non-dits de la démocratisation en Afrique", Revue

- camerounaise de relations internationales IV, 1-2, Decembre 1997, pp. 36-50
- MILLS, G., "L'Afrique du Sud et l'Afrique Australe", Le courrier UE.ACP, Sept.Oct. , 1995.pp.
- MOUELLE KOMBI, N., " Consultations électorales et respect de l'expression des citoyens", Afrique 2000,n° 16, Jan.-Fev.-Mars, 1994, pp. 41 - 50.
- MONGA, C., "L'indice de démocratisation. Comment déchiffrer le nouvel aide mémoire de l'autoritarisme", Afrique 2000, n°22, Juillet-Août-Sept. 1995, pp. 63 - 77.
- MONTBRIAL, T. de, "Interventions internationales, souveraineté des Etats et démocratie" Politique étrangère, 3/98, Automne 1998, pp. 549-566.
- MOURIC, N, "La politique tchadienne de la France sous Valéry Giscard d'Estaing", Politique africaine, 16, Dec. 1984, pp. 86-101.
- MVENG, E., "Paupérisation et développement en Afrique noire",Terroirs, revue africaine de sciences sociales, n° 001, Mai 1992, pp. 111-119.
 , "Y-a-il une identité culturelle camerounaise?", L'identité culturelle camerounaise. Actes du colloques de la deuxième semaine culturelle nationale, Yaoundé, 6-10 Mai 1985, pp. 67-81.
- NELSON, F., "Conflits et crise dans le monde",L'année internationale 1990. Annuaire géopolitique de la revue politique internationale, P. WAJSMANN(dir), Paris, Hachette, 1990, pp.583-388.
- NGUELE ABADA, M., "Etat de droit et libertés fondamentales au Cameroun" Revue juridique. Indépendance et coopération, n°03, Octobre 1995, pp. 285-303.
- NICOLAS, G., "Le Nigeria. Pôle de reconstruction géopolitique ou ligne de front entre chrétiens et musulmans?", Hérodote. Revue de géographie et de géopolitique, n° 65, pp. 224-235.
- NKOA ATENGA, C., "L'OUA et la paix et la sécurité en Afrique", in KAMTO, M., PONDI, J.E. ZANG, L., L'OUA : rétrospective et perspectives africaines, Paris, Economica, 1990, 340p. pp. 285-303.
- NOULA, A.G., "Ajustement Structurel et développement en Afrique. L'expérience des années 1980",Africa Développement, vol. XX, n°001, 1995, pp. 5-36.
- OSSEBI, H., "Ethnicité, logiques partisans et crise transitionnelle en Afrique. Le cas du Congo" in Crises, conflits et mutations : réactions et perspectives africaines, 26 Juin-2Juillet 1994, 19p.
- OTAYEK, R., "La Libye face à la France au Tchad : qui perd gagne ?" Politique africaine, 16 Décembre 1984, pp. 66-85.
 , "L'intervention du Nigeria dans le conflit tchadien. Heurs et malheurs d'un nouveau centre de pouvoir", Le Mois d'Afrique, n° 209-210, Juin-Juillet 1983, pp. 51-66.
- OWONA, J., "Les doctrines de sécurité en Afrique Centrale", Le Mois d'Afrique, n° 235, pp. 3-15 et n° 237-238, Octobre-Novembre 1985, pp. 43-56.
 , " La Guinée Equatoriale et la démocratisation. L'aticieux recours à un

- constitutionalisme redhibitoire", Le Mois d'Afrique, n° 208-209, Avril-Mai 1983, pp.52-63.
- OWONA NGUINI, M. E.**, « Etat-société civile dans le processus politique en Afrique Centrale : Les montages civilisateurs et décivilisateurs du pouvoir et du droit », African Journal of Political Science, N°2, November 1999
- OYONO, D.**, "Le coup d'Etat manqué du 6 Avril 1984 et les engagements de la politique étrangère du Cameroun", R.F.E.P.A., n° 223-224, Sept. 1984, pp. 48-56.
- PASCALINI**, "L'évolution des conflits en Afrique", La revue internationale et stratégique, 33, Printemps 1999, pp. 133-141.
- PHILIPPE, C.**, "Une force interafricaine d'intervention", Défense nationale, Octobre 1995, 51e année n° 10, pp. 113-140.
- PLATTNER, M.F.**, "L'heure de la démocratie" Dialogue, n°97. 3/1993, pp. 67-72.
- PONDI, J.E.**, "Le Fondamentation Islamique, Nouvel épouvantail de l'ordre mondial", Afrique 2000, Jul-Aot-Sept. 1995, pp. 23-52.
 , "Français et Américains en Afrique noire nouvelle dynamique ou nouvelle dynamiste", Afrique 2000, n°26, Jan.Fev.Mars 1997, pp. 49-54.
- POURTIER, R.**, "La guerre du Kivu : un conflit multidimensionnel", Afrique contemporaine, n° 168, Nov. 1996, pp. 15-38.
 , "Congo - Zaïre-Congo/ un itinéraire géopolitique au coeur de l'Afrique Centrale", Hérodote. Revue de Géographie et de Géopolitique, 86/87, 3e trimestre 1997, pp. 6-41.
- POURTIER, R.**, "La rénovation de L'UDEAC. Sens et non sens de l'intégration en Afrique subsaharienne" in BACH (dir), Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Paris, Karthala, CNRS, 1998, pp. 184-195.
- QUANTIN, P.**, "Congo. On achève bien les transitions" , POLIS/RCSP/CPSR, Vol.6, n°2. 1998, pp. 5-17.
 « L'Afrique centrale dans la guerre : Les Etats fantômes ne meurent jamais », African Journal of Political Science, N°2, Novembre 1999
- QUENTIN, F. et JOANNIDIS, M.**, "Trafic et blanchiment: L'Afrique, cible de choix pour les filières criminelles", La revue internationale et stratégique, 33, Printemps, 1999
- REYNTJENS, F.**, "La rébellion au Congo - Zaïre : une affaire de voisins", Hérodote. Revue de géographie et de géopolitique, n° 86/87, 3e 4e trimestre 1997, pp. 57-77.
- ROIG, J.**, "Elections municipales de septembre 1995 en Guinée Equatoriale", Politique africaine, 60, Dec. 1995, pp. 129-134.
- RONDE, A. (colonel)**, "Les conflits en Afrique", Défense, Mai - Juin 1997, 102p.
- RONDOT, Ph.**, "Le colonel Kadhafi : mythe et réalité" , Le Mois d'Afrique, n° 207-208, Avril Mai 1983, pp. 9-20.

- ROPIVIA, M.C.**, "Institutions deliquescentes et espace éclaté: quelle intégration régionale en Afrique Centrale?" , D. BACH (dir), Régionalisation, mondialisation et fragmentation, Paris, Karthala CNRS, 1998,
- ROSENAU, J.**, " The New-Global order : underpenning and aut-comes". Etudes internationales, Automne 1992.
- RUFFIN, J.C.**, "les économies de guerre dans les conflits de base intensité", Défense nationale, Paris, Dec. 1994, pp. 45-51.
- RUPESINGHE, K.**, "Définition d'un cadre permettant d'évaluer le rôle et l'impact de l'assistance internationale dans une situation de pré-conflits" ,**MONEY, T. L.**, Un défi. Le développement en zone de conflit armé, Paris, OCDE, 1995, pp. 35-42.
- SADA, H.**, (*dossier sous la direction de*), "L'Afrique entre guerre et paix", La revue internationale et stratégique, 33 Printemps 1999, pp. 131-243.
- SANDBROOK**, "Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste", Politique africaine, 26, Juin 1987, pp. 15-37.
- SINDJOUN, L.**, "La cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun", Afrique-Développement, Vol. XIX, n°2, 1994, pp. 21-69.
- , "Mobilisation politique du pluralisme culturel et crise de l'Etat au Cameroun", I. MANE (dir), Etat, démocratie, sociétés et culture en Afrique, Dakar, Ed. Démocraties africaines, 1994, pp 87-115.
- , "Quelle forme d'Etat pour l'Afrique ?" Afrique 2000, n° 23, Mai 1996, pp 37-55.
- , "Les nouvelles constitutions africaines et la politique internationale : contribution à une étude des biens politico-constitutionnels", Afrique 2000, n° 21, Mars-Avril-Mai 1996, pp. 37-50
- , "Universalisme, régionalisme et maintien de la paix dans le contexte international actuel", Relations internationales et développement Bordeaux Acct, 1995, pp. 62-85.
- « La France et l'Afrique du Sud dans l'Afrique postcoloniale. Un fauteuil pour deux ? » L'Année africaine 1999, pp.35-48
- SINDJOUN, L., VENESSON, P.**, « Unipolarité et intégration régionale : L'Afrique du Sud et la « Renaissance africaine » », African Journal of Political Science, N°2, November 1999
- SCHIEGELOV, H.**, "Communauté, société et Ethique en démocratie", Revue Internationale de Politique Comparée, vol. 2, 1995, pp. 225-275.
- SOLLENBERG, M. ET WALLERSTEEN, P.**, "Major Armed Conflict", SIPRI Years-BOOK. Armement, Disarmement and International Security Press, 1997, pp. 17-22
- STRAY, B.**, "Réseaux marchands et espaces transfrontaliers en Afrique de l'Ouest", Afrique contemporaines, n° 117, 1er trimestre 1996, pp. 45-53.
- TESSY, B.**, "La démocratie en Afrique. Lère post-électorale ?", Bulletin Codesria, n° 3/4, 1998, pp. 9-15

- TOWA, M., "Le concept d'identité culturelle", « L'identité culturelle camerounaise », Actes du colloque de la deuxième semaine nationale Yaoundé, 6-10 Mai 1985, pp. 23-38.
- TOUMANI TOURE, A., "Prévention et gestion des conflits en Afrique", GRANGVONNET, H. et SCHNEIDER, H., La gestion des conflits en Afrique. Un défi permanent, Paris, OCDE, 1998, pp. 35-61.
- VADJA, J., "Intégration économique et Etat national", Revue Tiers.Monde, 1979.
- VELLUT, J.C., "Relations internationales du Moyen Kwango et de L'Angola dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle", Etudes d'histoire africaine (I), (1970), pp. 75-135.
- VENESSON, P., "Vers la fin de la guerre ?", Sciences humaines, n° 74, Juillet 1977, pp.12-19.
- VIDAL, L., "Le génocide Rwandais : trois questions d'histoire", Afrique contemporaine, n° 174, 2e trimestre, 1995.
- WAUTHIER, C., "Les organisations régionales et la sécurité en Afrique", Relations internationales et stratégiques, (14), été 1994, pp. 202-208.
- WEEDE, F., "Economic Policy and International Security", European Journal of International Relations, Londres, vol.1 December 1995, pp. 519-524
- YACHIR, F., "L'ajustement structurel dans le Tiers-Monde", Afrique-Développement, vol. VI., n° 01, 1991, pp.165-184.
- YATES, D.A., « Central Africa. Oil and Franco-African Rivalry », L'Afrique politique1998, pp.205-225
- YENGO, P., "Crise hégémonique, conflictualité ethnique et enjeux de pouvoir du Congo après la conférence nationale" ,MAPPA, S. (dir), Puissance et impuissance de l'Etat. Les pouvoirs en question au Nord et au Sud, Paris, Karthala, 1996, pp. 395-438.
- YEZI, P.F., "Exigences fondamentales de la vocation africaine du Zaïre", Problèmes sociaux Zaïrois (118-119), Sept-Dec. 1979.
- YOUNG, O., "Système et société dans la conduite des affaires mondiales", Revue internationale de Sciences Sociales, n° 144, Juin 1995.
- ZANG, L., "La diplomatie du développement à l'horizon de l'an 2000", Revue camerounaise de relations internationales, n° spécial, vol. 3, n° 1, Fev. 1996 , " L'importance de la négociation en tant que phénomène social et définition", 13p. et, " Les orientations de la négociation", 15p. Textes inédits présentés au Séminaire IRIC/ACCT sur les "mécanismes de la négociation internationale", Yaoundé-Cameroun, 31 Juillet - 11 Août 1995.

3. ARTICLES DE JOURNAUX

- BAPUWA MWAMBA**, "Congo Kinshassa. Kabila peut-il s'en sortir ?" Jeune Afrique Economie, n° 266, 15-18 Juin 1998.
- BENAREK, J.** "Rwanda. Bill et Paul une même pensée", Africa International, n° 317, Sept. 1998.
- BEN YAHMED, B.**, "Ce que je crois", Jeune Afrique, n° 1943, 7-13 Avril 1998.
- BONGO, D.**, "On ne va pas à la chasse pour rentrer bredouille" (*Propos recueillis à Libreville pour F. SOUDAN*) Jeune Afrique, n° 17-23 Novembre 1998.
 , "Je ne tolérerai aucun désordre" (*Propos recueillis à Libreville par Frédéric DORCE et Blaise-Pascal TALLA*), Jeune Afrique, Economie, n° 271, 14 Sept.-4 Oct. 1998.
 , "Gabon : Stabilité et croissance économique en Afrique Centrale" (*interview*), La lettre diplomatique, The diplomatic Letter, n° 41, 1er trimestre 1998.
- BREACKMAN, C.**, "Le zaïre à feu et à sang en de vastes régions", Le monde diplomatique, 1993, pp. 37 et 35.
- BUYOYA, P.**, "C'est la fin du pré carré français", Jeune Afrique Economie, n° 277, 14 Déc. 1998-3 Jan. 1999. .
- BUCKLEY, S.**, "Génération Museveni", Jeune Afrique, n° 1935, 10-16 Fev.1998.
- CASIMIRO, S.**, "Pourquoi et comment l'Angola a sauvé Kabila?", Jeune Afrique Economie, n°272, 5-18Oct.1998
- CHAMBON, F.**, "L'Afrique du Sud dans le concert diplomatique des Grands", Le monde, n° 16258, 6 Mai 1997.
 , "L'Angola étend son influence en Afrique Centrale", Le monde, 29 Oct.1997.
- FAURE, M.**, "Le monde selon Washington", L'Express international, n°2329, 22-25 Fev.1996.
- LABOU TANSY, S.**, "Lettre que Africains sous couvert du parti unique", Jeune Afrique Economie, n°136, Oct.1990
 , " Crise du golfe ou effet indésirable colonialisme ?" Afrique international, Africa international, n°234, Jan.1991.
- LAGARDE, D.**, "Congo : le prix d'un sauvetage", L'Express, n° 2461, 31/9/1998.
- LANGUELIER, J.P.**, "Le géant Sud africain inquiète ses voisins", Le monde, 27 Jan.1996.

- KALA LOBE, S.**, "Les systèmes électoraux", L'Expression, n°127, 30 Mai 1997.
- KEBE, Y.**, "Congo. Kinshasa. Jusqu'ou ira Kabila ?", Jeune Afrique Economie, n°271, Sept.Oct.1998
- KOKOLO, D.L.**, "Nouvelle donne en Afrique Centrale", Jeune Afrique Economie, n°251, Nov.1997.
- KPATINDE, F.**, " Les nouveaux gendarmes", Jeune Afrique, n°1969, 10-12 Oct.1998.
- MASSOU, A.**, "La guerre du pétrole", Jeune Afrique, n°1921, 29 Oct-4Nov.1997.
- MARTIN, G.**, "L'incongrue Sud-africaine", Jeune Afrique Economie, n°277, 14 Dec.1998-3Tan.1999.
- MAZRUI, A.**, "Peut-on éviter la recolonisation ? ", Jeune Afrique, n°1576, 1-7 Sept.1994.
- MISSER, F. et VALLEE, O.**, "Les nouveaux acteurs du secteur minier africain", Le monde diplomatique, n° 530, Mai 1998, pp. 24-25.
- MUTUA, M.**, " Faut-il redessiner les frontières ? ", Jeune Afrique, n°1762, Oct.1994.
- MBEKI, T.**, "Eloge de la rébellion", Jeune Afrique, n°17, 13-19 Oct.
- N'DIAYE, R.**, "L'offensive américaine", Africa International, n°299, Nov.1996.
- PFAFF, W.**, "L'Europe doit revenir en Afrique", Jeune Afrique, n°1778, 2-8 Fev.1997.
- PRUNIER, G.**, "Kabila, portrait d'un ennemi de la France", L'événement du Jeudi, 20 Mars 1997.
- SIMON, C.**, "Le crépuscule du Maréchal "Poussière", Le monde, n°16258, Mardi 6 Mai 1997.
- SOUDAN, F.**, " Le temps des razzias", Jeune Afrique, n°1969, 6-12 Oct.1998.
 , "Congo-Brazaville. Sassou peut-il tenir" Jeune Afrique, n°1993, 23-29 Mars 1999.
- SOULE, I.**, "L'Occident contre la Lybie. Retour à la diplomatie musclée", Armand'la, n°004, Juin 1992.
- TRIAY-KONE et VADOT, C.**, "Ouganda. L'offensive diplomatique de Yoweri Museveni", Jeune Afrique Economie, n°236, 3 Mars 1997
- TSHIYMBE, M.**, "Ambitions rivales dans l'Afrique des grands Lacs", Le monde diplomatique, Janvier 1999.
- ZECCHINI, L.**, "Les Etats--Unis, leur dollar et L'Afrique", La Gazette, n°80, Mai-Juin 1997.

4. RAPPORTS, COMMUNIQUES ET DOCUMENTS DIVERS.

Centre de développement sous-régional pour l'Afrique Centrale, Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique Centrale 1997 : conflits, causes et conséquences économiques, impacts sur l'intégration régionale et la coopération sous-régionale, Yaoundé-Kribi, du 09 au 13 Mars 1998, 66p.

Nations Unies, Report of the joint commission charged with Investigating Allegations of Massacres and other Human Rights violations occurring in Ecertern Zaïre (now Democratic Republic of Congo) since September 1996, n°A/51/942, 2 Juillet 1997.

OUA, Rapport du Secrétaire général sur les conflits en Afrique. Proposition d'un mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, Publications de l'OUA, Addis-Abéba, 1993, 52p.

Service occuménique pour la paix et la promotion humaine, Rapport final des élections législatives du 17, 18 Mai et 3 Août (1997) au Cameroun, Ed. Service Humanus, septembre 1997, 285p.

Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, La contribution de LUEO au renforcement de la paix en Afrique Centrale , Rapport présenté au nom de la commission de défense par M Masseret, rapporteur, Document 1566, Quarante troisième session, 13 Mai 1997, 52p.

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Projet de recherche sur le rôle des problèmes frontaliers dans la paix et la sécurité en Afrique, Atelier international d'Experts, Rapport final, Lomé-Togo, Mars 1992, 56p.

OUA, Plan d'Action de Lagos pour le Développement économique de l'Afrique 1980-2000, Genève, institut international d'études sociales, 1981, 143p.

Personnalités publiques d'Afrique Centrale, Cameroun, RCA, Congo, Gabon, Tchad, 2e ed. n° spécial du Bulletin de l'Afrique noire, Ediafric-La documentation française, 316p.

MINREX/DAG, Annuaire diplomatique au Cameroun. Services extérieurs du Ministère des Relations Extérieures, Sep. 1997, 50p.

Fondation Dag Hammakjold, L'Etat et la Crise en Afrique : La recherche d'une seconde Libération, Compte-rendu de la conférence de Mwegu en Ouganda du 12 au 17 Mai 1990, Fondation Dag Hammakjold, 1992, 36p.

Comité Permanent sur les questions de sécurité en Afrique Centrale, Document des Nations-Unies, n° DPI/1583-9497873, Dec.1994.

Réunion d'organisation du CCPQS-AC, Déclaration de Jacques Roger BOOH BOOH, Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, 27 Juillet 1992, Archives du Ministère des relations Extérieures du Cameroun.

Sur les mesures propres à renforcer la confiance et à promouvoir la sécurité et le développement dans la Sous-région (Afrique Centrale), Archives du Ministère des relations extérieures du Cameroun.

Rapport de la cinquième Réunion ministérielle du CCPQS-AC tenue du 5 au 9 Septembre 1994 à Yaoundé, Nations-Unies, New-York.

Rapport de huitième Réunion ministérielle du CCPQS-AC (Yaoundé 15-19 avril 1996), Nations-Unies, New-York.

Communiqué de presse du Secrétaire Général (ONU) pour la création d'un Fonds d'Affectation pour promouvoir les mesures de confiance en Afrique Centrale, Département de l'intégration, New-York, 26 Mars 1996.

Communiqué commun du sommet d'Entebbé du 25 Mars 1998 entre la président des Etats-Unis et les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique Centrale et orientale.

"La stratégie de promotion de la croissance économique en Afriques", **Note d'information de la Maison Blanche**, 17 Juin 1997.

Texte du Discours de BILL CLINTON à la "Maison d'Etat du Bswana ((Gaberone), 29 Mars 1997.

Discours de Madeleine ALBRITH à la commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique Centrale, Addis-Abéba, 9 Décembre 1997.

Déclaration de Yaoundé sur la paix et la sécurité en Afrique Centrale, 25 Fevrier 1998.

5. THESES

AYISSI NGAH, A., Les fondements de la guerre dans l'Afrique postcoloniale. Esquisse d'une explication socio-politique, Thèse de Doctorat de 3e cycle, Université de Yaoundé, IRIC, 1990, 355p.

BEWEKEDI TIMBA, .C., Le mécanisme de prise de décision dans l'UDEAC, Thèse de Doctorat de 3e cycle, Université de Yaoundé, IRIC , 1991, 477 p.

CHIMOUN, O., Désarmement et développement en Afrique. Réflexion sur une politique régionale, Thèse de Doctorat 3e cycle, Université de Yaoundé II, IRIC, 1995, 284p. + annexes.

EBOLO, M.D., L'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique : Analyse des actions américaine et française au Cameroun, Thèse de Doctorat 3e cycle, Université de Yaoundé II, 1997, 364p.

ENGUELEGUELE, M., La contribution des organisations européennes à l'élaboration d'un nouvel ordre européen, Thèse pour le Nouveau Doctorat en Science Poltique, 2 volumes, Université de Picardie Jules Verne, 1995,

GABCHE J. NCHE, Nigeria and African conflit résolution : Request for continental peace (1960-1987), Université de Yaoundé, IRIC, 1989, 414. + annexes.

KAMGA SOBNGWI, J. R., L'intervention extérieure dans les conflits civils : le cas de l'Angola (1975-Juin 1990), Thèse de Doctorat 3e cycle, Université de Yaoundé II, IRIC, 1990, 247p.

MOUELLE KOMBI, N., Les compétences internationales du Cameroun.

Contribution à l'étude de l'action internationale d'un Etat du Tiers-monde, Thèse de Doctorat, Paris, 1992, 2 tomes, 678p.

NDJIKAM, T., L'éclatement de l'AEF, Thèse de Doctorat 3e cycle, Université de Yaoundé II, IRIC, 1990, 245p.

NJILA MOUNTON, J. R., L'armée dans la politique étrangère de la république Sud-Africaine 1960-1993, Thèse de Doctorat 3e cycle, Université de Yaoundé II, IRIC, 1996, 356p.

NKOUM-ME-TSENY, L.M.M., La dualité culturelle en politique étrangère une étude comparative entre le Cameroun et le Canada, Thèse de Doctorat 3e cycle, Université de Yaoundé II, IRIC, 1998, 663p.

NKEN, B.J., Coopération et enjeux de puissance en Afrique subsaharienne: Le cas de la France, Thèse de Doctorat 3e cycle, Université de Yaoundé II, IRIC, 1995, 331p.

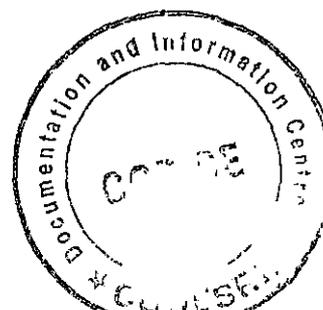
NZIGABARA, J., Evolution de l'Agriculture et croissance de la population au Rwanda. Ajustement d'un système de mise en valeur aux contraintes démographiques, Thèse de Doctorat, Louvain-La-Neuve, 1986, 559p.

ONANA, R.M.L., La problématique de la transition démocratique en Afrique post-coloniale, Thèse de Doctorat 3e cycle, Université de Yaoundé II, IRIC, 1993, 742p.

OLINGA, A.D., Contribution à l'étude du droit d'ingérence. (L'assistance humanitaire et la protection des droits de l'Homme face au principe de non-intervention en droit international contemporain), Thèse de Doctorat, Université de Montpellier, 1993, 480p.,

SINDJOUN, L., Construction et déconstruction de l'ordre politique au Cameroun. Sociogenèse de l'Etat, Thèse de Doctorat d'Etat en Science politique, Université de Yaoundé II-SOA, 1995

SOLOTSHI, M., Contribution à l'étude de l'organisation spatiale d'une région en Afrique tropicale : la dépression Kamalondo (Sahaba-Zaire), Thèse de Doctorat Louvain-La-Neuve, 1986, 559p.



6. MEMOIRES

- CHOUALA, Y.A.**, " La politique post-totalitaire en Afrique subsaharienne. Domination, Autonomie nationale et capacité internationale des Etats africains à l'ère de la pensée unique", Mémoire de DESS en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1998, 141p.
- MALONGA, A. R.**, " Une nouvelle tentative de coopération Sud-Sud : La communauté économique de l'Afrique Centrale", Mémoire pour le diplôme d'études de 3e cycle, Université de Yaoundé, IRIC, 1984, 144.
- MBALLA EYENGA, C.**, La coopération pour la paix et la sécurité sous-régionale: le comité consultatif permanent des Nations-Unies sur les questions de sécurité en Afrique Centrale", Mémoire de DESS en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1997, 115p.
- MOUNDOLOK, B.**, "L'intervention extérieure en Angola", Mémoire pour le Master Degree en Relations internationales, Université de Yaoundé, IRIC, 1997.
- NZOYOUM, N.**, "La présence militaire soviétique en Afrique 1995-1978", Mémoire pour la Master Degree en Relations internationales, IRIC, 1978.

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe 1

Les missions de paix des Nations-Unies en Afrique centrale

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

Maintien de la paix des Nations Unies et autres missions de paix des Nations Unies en Afrique centrale*

ANGOLA

■ UNAVEM I

Mission de vérification des Nations Unies en Angola I

Durée : Janvier 1989 - 25 mai 1991

Emplacement : Angola

Quartier général : Luanda

Effectif : 70 observateurs militaires, assistés par des civils (personnel international et local)

Pertes en vies humaines : Aucune

Coût de la mission : \$ 16 404 200

Autorisation : S/RES/626 du 20 décembre 1988

Fonction : Mise en place pour vérifier le redéploiement des troupes cubaines vers le nord et leur retrait échelonné et total du territoire de l'Angola, conformément au calendrier convenu entre l'Angola et Cuba.

■ UNAVEM II

Mission de vérification des Nations Unies en Angola II

Durée : 30 mai 1991 - février 1995

Emplacement : Angola

Quartier général : Luanda

Effectif : 350 observateurs militaires, 126 observateurs de police, environ 80 civils (personnel international), 155 agents locaux et 400 observateurs des élections (effectif maximal)

Pertes en vies humaines : 5 (2 observateurs militaires, un autre militaire, un observateur de police et un civil (personnel international))

Coût de la mission : \$ 175 802 600

Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la mission :

M. Alioune Blondin Beye (Mali)

Principal observateur militaire : Général de division Chris Abutu Garuba (Nigéria)

Autorisation : S/RES/696 du 30 mai 1991

Fonction : Etablie pour vérifier les arrangements convenus par les parties angolaises concernant la surveillance du

cessez-le-feu et de la police angolaise pendant la période du cessez-le-feu, et observer et vérifier les élections, conformément aux accords de paix signés par le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA). Bien que les Nations Unies aient vérifié que les élections tenues en septembre 1992 avaient été libres et équitables dans l'ensemble, l'UNITA en a contesté les résultats. Après la reprise des combats en octobre 1992 entre le Gouvernement et les forces de l'UNITA, le mandat d'UNAVEM II a été modifié pour aider les deux parties à s'entendre sur les modalités permettant de mener à bien le processus de paix et, parallèlement, pour négocier des cessez-le-feu, au niveau national ou local, et aider à les appliquer. A la suite de la signature par le Gouvernement angolais et l'UNITA du Protocole de Lusaka, le 20 novembre 1994, l'UNAVEM II a contrôlé le déroulement de la phase initiale du processus de paix.

■ UNAVEM III

Mission de vérification des Nations Unies en Angola III

Durée : février 1995 - 30 juin 1997

Emplacement : Angola

Quartier général : Luanda

Effectif autorisé : 350 observateurs militaires, 7 000 soldats et personnel militaire d'appui, 260 observateurs de police, 336 civils (personnel international), 343 agents locaux et 68 volontaires des Nations Unies.

Effectif (au 30 juin 1997) : 283 observateurs militaires, 3 649 soldats et 288 membres de la police civile

* Informations émanant du Département de l'information du Secrétariat des Nations Unies.

Pertes en vies humaines : 32

Coût de la mission : \$ 887 196 700

Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la mission :

M. Alioune Blondin Beye (Mali)

Commandant de la force : Général de division Phillip Valerio Sibanda (Zimbabwe)

Autorisation : S/RES/976 du 8 février 1995

Fonction : Mise en place pour aider le Gouvernement angolais et l'UNITA à rétablir la paix et à réaliser la réconciliation nationale sur la base des « Accords de Paz » signés le 31 mai 1991, du Protocole de Lusaka signé le 20 novembre 1994 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le mandat d'UNAVEM III comporte notamment les aspects suivants : fournir bons offices et médiation aux parties angolaises; contrôler et vérifier l'extension de l'administration publique à l'ensemble du pays et le processus de réconciliation nationale; superviser, contrôler et vérifier le dégageant des forces et contrôler le cessez-le-feu; vérifier les informations reçues du Gouvernement et de l'UNITA concernant leurs forces et tous les mouvements de troupe; faciliter la création de zones de cantonnement; vérifier le retrait, le cantonnement et la démobilisation des forces de l'UNITA; superviser le rassemblement et le stockage des armes de l'UNITA; vérifier le cantonnement des forces armées angolaises (FAA) et l'achèvement de la mise en place des FAA; vérifier la libre circulation des personnes et des marchandises; vérifier et contrôler la neutralité de la police nationale angolaise, le désarmement des civils, le cantonnement de la police de réaction rapide et les mesures de sécurité prises pour les chefs de l'UNITA; coordonner, faciliter et soutenir les activités humanitaires directement liées au processus de paix, et participer aux activités de déminage; déclarer officiellement que toutes les conditions essentielles pour la tenue du deuxième tour des élections présidentielles ont été réunies; et appuyer, vérifier et contrôler le processus électoral.

■ MONUA

Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Durée : Depuis juillet 1997

Emplacement : Angola

Quartier général : Luanda

Effectif autorisé : 193 soldats du contingent, 86 observateurs militaires et 345 observateurs de police civile, appuyés par quelque 310 civils (personnel international).

Effectif actuel : 3 568 (avec la réduction progressive de l'effectif d'UNAVEM III)

Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la mission :

M. Alioune Blondin Beye (Mali)

Commandant de la force : Général de division Phillip Valerio Sibanda (Zimbabwe)

Autorisation : S/RES/1118 du 30 juin 1997

Fonction : Etablie pour faire suite à la mission UNAVEM III, la MONUA a pour mandat d'aider les parties angolaises à consolider la paix et la réconciliation nationale, à renforcer la confiance et à instaurer un climat propice à la stabilité, à l'évolution démocratique et au relèvement à long terme du pays. Le mandat initial de la MONUA courait jusqu'au 31 octobre 1997 et il était par la suite renouvelé jusqu'au 31 janvier 1998. La MONUA doit oeuvrer pour l'achèvement du processus de démobilisation, l'intégration des anciens combattants de l'UNITA dans les forces armées angolaises (FAA) et la police nationale angolaise, l'intégration du personnel de l'UNITA à tous les niveaux de l'administration publique, l'élimination de tous les obstacles à la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que le désarmement de la population civile.

BURUNDI

■ Représentant spécial pour le Burundi

Le 17 novembre 1993, le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a désigné M. Ahmedou Ould Abdallah, de nationalité mauritanienne, Représentant spécial pour le Burundi. M. Abdallah a exercé ses fonctions jusqu'en octobre 1995. M. Marc Faguy, de nationalité canadienne, qui lui a succédé, a servi de janvier 1996 à février 1997. M. Cheikh Tidiane Sy, de nationalité sénégalaise, est l'actuel Directeur.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

■ MISAB**

■ Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui

Le 25 janvier 1997, les efforts de médiation menés par un groupe de pays africains composés du Burkina Faso, du Gabon, du Mali et du Tchad, en vue de faciliter le retour de la paix et de la sécurité en République centrafricaine, a abouti à la signature des Accords dits de Bangui, qui prévoyaient le déploiement d'une Mission interafricaine chargée de surveiller l'application desdits accords (MISAB). Cette force est constituée d'environ 800 troupes provenant du Burkina Faso, du Gabon, du Mali, du Sénégal, du Tchad et du Togo. Bien que la MISAB ne soit pas une opération initiée par les Nations Unies, le Conseil de Sécurité l'a approuvée et soutenue à travers ses résolutions S/Res/1125 du 6 août 1997 et S/Res/1136 du 6 novembre 1997. Le 4 décembre 1997, une équipe multi-sectorielle des Nations Unies composée de fonctionnaires des Départements des Affaires politiques et des Opérations de maintien de la paix, ainsi que de représentants du PNUD et du HCR ont visité la République Centrafricaine pour évaluer les progrès réalisés dans l'application des Accords de Bangui et déterminer les mesures

** Bien que la MISAB ne soit pas une opération initiée par les Nations Unies, le Conseil de Sécurité l'a approuvée et soutenue à travers ses résolutions S/Res/1125 et S/Res/1136.

supplémentaires à prendre pour y consolider la paix et la sécurité.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

■ ONUC

Opération des Nations Unies au Congo

Durée : Juillet 1960 - juin 1964

Emplacement : République démocratique du Congo

Quartier général : Léopoldville (aujourd'hui Kinshasa)

Effectif : 19 828 militaires, assistés par du personnel civil recruté sur le plan international et localement.

Pertes en vies humaines : 250 (245 militaires et 5 civils membres du personnel international)

Coûts de la mission : \$ 400 130 793

Autorisation : S/RES/143 du 14 juillet 1960

Fonction : Initialement établie pour assurer le retrait des forces belges, aider le Gouvernement à rétablir l'ordre public et fournir une assistance technique. Le mandat de l'ONUC a été ultérieurement modifié pour permettre d'assurer le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Congo, de prévenir la guerre civile et d'assurer le retrait de tous les conseillers et agents des forces militaires et paramilitaires étrangers ne relevant pas des Nations Unies, ainsi que de tous les mercenaires.

■ Représentant spécial pour la région des Grands Lacs

En janvier 1997, le Secrétaire général Kofi Annan a nommé M. Mohamed Sahnoun, de nationalité algérienne, en qualité de représentant spécial des Nations Unies/de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la région des Grands Lacs. A ce titre, M. Sahnoun a notamment représenté le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'OUA dans les efforts de paix liés aux crises de 1996/97 dans l'ex-Zaïre, aujourd'hui République démocratique du Congo.

RWANDA

■ MONUOR

Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda

Durée : Juin 1993 - octobre 1993

(officiellement close le 21 septembre 1994)

Emplacement : Côté ougandais de la
frontière entre l'Ouganda et le Rwanda

Quartier général : Kabale (Ouganda)

Effectif : 81 observateurs militaires, assistés
par du personnel civil international et local.

Pertes en vies humaines : Aucune

**Coût estimatif de la mission (de sa création
au 21 décembre 1993)** : \$ 2 298 500 (après
cette date, les coûts relatifs à la MONUOR
ont été intégrés dans les coûts de la
MINUAR)

Autorisation : S/RES/846 du 22 juin 1993

Fonction : Observer la frontière entre
l'Ouganda et le Rwanda, et vérifier qu'aucune
aide militaire (armes meurtrières, munitions
ou tout autre matériel pouvant être utilisé à
des fins militaires) ne parvienne au Rwanda.

■ MINUAR

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Durée : Octobre 1993 - mars 1996

Emplacement : Rwanda

Quartier général : Kigali

Effectif maximal autorisé : environ
5 500 militaires, dont environ 5 200 hommes
et personnel d'appui, et 320 observateurs
militaires et 120 policiers civils; également
prévus : civils recrutés sur le plan
international et localement.

Pertes en vies humaines : 26
(3 observateurs militaires, 22 autres militaires
et un membre de la police civile)

**Coût de la mission (de sa création au
19 avril 1996)** : 437 430 100 dollars

**Représentant spécial du Secrétaire
général et chef de mission** :

M. Shaharyar M. Khan (Pakistan) a succédé
à M. Jacques-Roger Booh-Booh (Cameroun)
qui avait exercé ses fonctions d'octobre 1993
à juin 1994.

Commandant de la force : Le Général de

division Guy Tousignant (Canada), qui a
succédé au Général de division Romeo A.
Dallaire (Canada), qui avait exercé ses
fonctions d'octobre 1993 à août 1994.

Autorisation : S/RES/872 du 5 octobre 1993

Fonction : Créée à l'origine pour aider à
appliquer l'Accord de paix d'Arusha signé par
les parties rwandaises le 4 août 1993. Le
mandat initial de la MINUAR était de
contribuer à assurer la sécurité de la ville de
Kigali; superviser l'accord de cessez-le-feu
appelant à la délimitation d'une nouvelle zone
démilitarisée ainsi qu'à la définition d'autres
procédures de démobilisation; superviser les
conditions de la sécurité générale pendant la
phase finale du mandat du gouvernement de
transition jusqu'aux élections; aider au
déménagement; et aider à coordonner les activités
d'aide humanitaire menées de concert avec
les opérations de secours. Après la reprise
des combats en avril 1994, le mandat de la
MINUAR a été modifié et étendu par la
résolution 918 du 17 mai 1994 du Conseil de
sécurité de manière à lui permettre de faire
fonction d'intermédiaire entre les parties
rwandaises et d'obtenir leur accord à un
cessez-le-feu; faciliter la reprise des
opérations de secours humanitaire dans la
mesure du possible; et suivre l'évolution de la
situation au Rwanda, y compris en ce qui
concerne la sécurité des civils qui avaient
cherché refuge auprès de la MINUAR. Après
une nouvelle détérioration de la situation au
Rwanda, le mandat de la MINUAR a été
élargi pour lui permettre de contribuer à la
sécurité et à la protection des réfugiés et des
civils en danger, notamment par
l'établissement et le maintien de zones
humanitaires sûres et par la mise en place de
mesures de sécurité pour les opérations de
secours, dans la mesure du possible. A la
suite du cessez-le-feu et de l'entrée en
fonction du nouveau gouvernement, les
responsabilités de la MINUAR ont de
nouveau été modifiées de manière à :
garantir la stabilité et la sécurité dans les
régions du nord-ouest et du sud-ouest du
Rwanda; stabiliser et contrôler la situation
dans toutes les régions du Rwanda pour
favoriser le retour des populations déplacées;

assurer la sécurité et l'appui des opérations de secours à l'intérieur du Rwanda et promouvoir, par la médiation et les bons offices, la réconciliation nationale au Rwanda. La MINUAR a également contribué à assurer la sécurité du personnel du Tribunal international pour le Rwanda et des spécialistes des droits de l'homme, et aider à la mise en place et à l'instruction d'une nouvelle force de police nationale intégrée. En décembre 1995, le Conseil de sécurité a une nouvelle fois modifié le mandat de la MINUAR en mettant principalement l'accent sur les moyens de faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés, en toute sécurité. Le mandat de la MINUAR a pris fin le 3 mars 1996 et son retrait s'est achevé en avril de la même année.

■ Opération "Turquoise"***

Durée : 22 Juin - 21 août 1994

Emplacement : Rwanda

Poste de commandement inter-armées de théâtre: Goma, République Démocratique du Congo

Commandant : Général Lafourcade

Autorisation : S/RES/929 du 22 juin 1994

Fonction : Le 19 juin 1994, le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, par lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1994/728), a recommandé que : « étant donné que les Etats membres tardaient à fournir les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du mandat élargi de la MINUAR », défini dans la résolution 918 du 17 mai 1994 du Conseil de sécurité, le Conseil « souhaitera sans doute examiner l'offre qu'a faite le Gouvernement français d'entreprendre, sous réserve de l'autorisation du Conseil, avec d'autres Etats membres, au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, une opération multinationale sous commandement français pour assurer la sécurité et la protection des personnes déplacées et des civils en danger au Rwanda ».

Le 21 juin 1994, le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé

une lettre (S/1994/734) au Secrétaire général déclarant notamment :

"La situation humanitaire au Rwanda continue à être désastreuse, le cessez-le-feu n'est pas respecté par les parties et les massacres de populations civiles se poursuivent à grande échelle.

"... Dans ce contexte, les Gouvernements français et sénégalais sont disposés à envoyer sur place sans délai une force destinée à assurer la jonction avec l'arrivée de la MINUAR renforcée. Ils sont en contact avec d'autres Etats membres susceptibles de se joindre à l'opération. Les objectifs assignés à cette force seraient les mêmes que ceux que le Conseil de sécurité a fixés à la MINUAR, c'est-à-dire de contribuer à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda, y compris par la création et le maintien, là où il sera possible, de zones humanitaires sûres. Cet objectif est naturellement exclusif de toute intervention dans l'évolution du rapport des forces militaires entre les parties prenantes au conflit.

"Dans l'esprit de la résolution 794 (1992) du 3 décembre 1992, nos Gouvernements souhaitent disposer, comme cadre juridique de leur intervention, d'une résolution placée sous le chapitre VII de la Charte des Nations Unies leur donnant mandat d'agir jusqu'au déploiement de la MINUAR renforcée. Dans notre esprit, la force intérimaire devrait pouvoir se retirer vers le milieu du mois d'août au plus tard, après avoir passé le relais à la MINUAR, lorsque ses renforts seront déployés."

Dans sa résolution 929, adoptée le 22 juin 1994, "considérant que l'ampleur de la crise humanitaire au Rwanda constitue une menace à la paix et à la sécurité dans la région", et agissant en vertu du chapitre VII

*** Bien qu'ayant été approuvée par le Conseil de sécurité, l'opération « Turquoise » était une opération humanitaire multinationale, et non pas une mission des Nations Unies. de la Charte, le Conseil de sécurité a autorisé

de la Charte, le Conseil de sécurité a autorisé "la mise en place d'une opération temporaire, placée sous commandement et contrôle nationaux, visant à contribuer, de manière impartiale, à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda, étant entendu que le coût de la mise en oeuvre de cette offre sera à la charge des Etats membres concernés".

Le Conseil a en outre décidé que cette mission sera limitée à une période de deux mois, à moins que le Secrétaire général ne considère avant la fin de cette période que la MINUAR renforcée en mesure d'accomplir son mandat.

Conformément à la demande du Conseil de sécurité, la France, au nom des pays participants, a soumis trois rapports au Conseil sur la mise en oeuvre de l'opération (voir documents S/1994/795 du 5 juillet 1994, S/1994/933 du 4 août 1994 et S/1994/1100 du 27 septembre 1994). Dans le troisième et dernier rapport, la France a informé le Conseil que l'opération "Turquoise", lancée le 22 juin 1994 par l'adoption de la résolution 929 du Conseil de sécurité, avait achevé sa mission le 21 août 1994.

TCHAD

■ GONUBA

Groupe d'observateurs des Nations Unies dans la Bande d'Aouzou

Durée : Mai 1994 - juin 1994

Emplacement : Bande d'Aouzou, République du Tchad

Effectif : 9 observateurs militaires et 6 civils (personnel international).

Pertes en vies humaines : Aucune

Coût de la mission : \$ 67 471

Autorisation : S/RES/915 du 5 mai 1994

Fonction : Mise en place pour vérifier le départ de l'administration des forces libyennes hors de la Bande d'Aouzou, conformément à la décision de la Cour internationale de justice. Le GONUBA s'est acquitté de son mandat après que les deux parties (la République du Tchad et la

Jamahiriya arabe libyenne) ont déclaré que le retrait était achevé.

Les pays de l'Afrique centrale affectés par les mines terrestres	
Pays	Nombre estimé de mines terrestres
Angola	15,000,000
Burundi	N/A
Rép. Dém. du Congo	N/A
Rwanda	250,000
Tchad	70,000

Département des affaires humanitaires
le 30 octobre 1997

Personnes visées par le HCR, au 1er janvier 1997, par catégorie Région: Afrique			
Les réfugiés	Les rapatriés	Les déplacés internes	Total
4,341,000	1,693,000	2,058,000	8,091,000

Haut Commissariat des Nations Unies
pour les réfugiés

On estime en général que l'Angola est le pays du monde qui a le nombre le plus élevé de mines terrestres par habitant.

Annexe 2

**Pacte de Non-Agression du CCQS-AC et
comportement des Etats d'Afrique centrale face au
désarmement**

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

**Pacte de Non Agression
entre Etats Membres du Comité
des Nations Unies sur les
Questions de Sécurité
en Afrique Centrale**

Signé à Yaoundé, Cameroun, le 8 juillet
1996

LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES,

Considérant que les relations harmonieuses qui existent entre les peuples et les Etats Membres du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale ne peuvent être maintenues et renforcées que dans un climat de paix et de sécurité favorable au développement économique et social,

Considérant l'article 2 (4) de la Charte des Nations Unies qui demande à tous les Etats Membres de s'abstenir dans leurs relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies,

Considérant la déclaration AHG/DECL.3 (XXIX) de la vingt-neuvième session ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, de juin 1993, portant création au sein de l'OUA d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique.

Considérant la décision du Secrétaire général de l'ONU en date du 28 mai 1992 de créer, le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique Centrale, conformément à la résolution 46/37B de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Considérant les conclusions de la

réunion d'organisation du Comité Consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique Centrale tenue à Yaoundé en juillet 1992, telles qu'entérinées par la résolution A/47/53 F adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 décembre 1992, lors de sa quarante-septième session,

Réaffirmant leur engagement à promouvoir une politique de coopération et à poursuivre les objectifs de paix, de sécurité, de désarmement et de développement dans la sous-région,

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT:

Article Premier

Les Etats Membres s'engagent à ne pas recourir dans leurs relations réciproques, à la menace ou à l'emploi de la force, ou à l'agression, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats Membres, soit de toute autre manière contraire à la Charte de l'Organisation des Nations Unies, à celle de l'Organisation de l'Unité Africaine et au traité constitutif de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

Article II

Chaque Etat membre s'engage à ne pas commettre, encourager ou soutenir des actes d'hostilité, ou d'agression contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats Membres.

Article III

Chaque Etat membre s'engage à empêcher que les actes visés à l'article 2 ci-dessus soient commis par des Etrangers résidents et non-résidents à partir de son territoire contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres Etats Membres.

Article IV

Les Etats membres s'engagent à recourir aux moyens pacifiques pour régler les différends qui pourraient surgir entre eux, en recourant aux différents mécanismes pertinents de règlement de conflit aux

niveaux de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, de l'Organisation de l'Unité Africaine et/ou de l'Organisation des Nations Unies.

Article V

Le présent pacte pourra être complété par des protocoles additionnels.

Article VI

1. Le présent pacte entrera en vigueur dès sa ratification par au moins sept des Etats signataires suivant les procédures constitutionnelles propres à chaque Etat membre;

2. Le présent pacte, dont les textes anglais et français font également foi, ainsi que tous les instruments de ratification seront déposés auprès du Gouvernement abritant la signature dudit pacte, dépositaire, qui transmettra des copies certifiées conformes de cet Accord à tous les Etats membres, leur notifiera des dates de dépôt des instruments de ratification et fera enregistrer le présent texte auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment habilités à cet effet, ont signé le présent Pacte

Fait à Yaoundé, le 08 juillet 1996

POUR:

L'ANGOLA	_____
LE BURUNDI	_____ signé
LE CAMEROUN	_____ signé
LE CONGO	_____ signé
LE GABON	_____ signé
LA GUINEE EQUATORIALE	_____ signé
LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	_____ signé(24/09/96)
LE RWANDA	_____
LE SAO TOME ET PRINCIPE	_____ signé
LE TCHAD	_____ signé
LE ZAIRE	_____ signé

Participation des Etats de l'Afrique centrale à des traités multilatéraux de désarmement

(au 17 septembre 1997)

(s) signé; (r) ratifié (y compris adhésions et successions)

Signataire ou partie	Protocole de Genève ¹	Interdiction partielle des essais ²	Espace extra-atmosphérique ³	Traité de non-prolifération ⁴	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ⁵	Fonds marins ⁶	Armes bactériologiques ⁷	Convention sur l'interdiction des armes chimiques ⁸	Modification de l'environnement ⁹	Traité de Pelindaba ¹⁰
Angola	r			r	s					s
Burundi		s	s	r	s	s	s	s		s
Cameroun	r	s	s	sr		s		sr		s
Congo				r	s	r	r	s		s
Gabon		sr		r	s		s	s		s
Guinée équatoriale	r	r	r	r	s	s	r	sr		
Rép. centrafricaine	r	r	s	r		sr	s	s		s
Rép. dém. du Congo (ex-Zaïre)		sr	s	sr	s		sr	s	s	s
Rwanda	r	sr	s	r		sr	sr	s		s
São Tomé et Príncipe				r	s	r	r		r	s
Tchad		sr		sr	s			s		s

1 Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques

Signé à Genève : 17 juin 1925

Entré en vigueur : pour chacun des Etats signataires, à dater du dépôt de sa ratification; les adhésions prennent effet à dater du jour de la notification par le gouvernement dépositaire.

Gouvernement dépositaire : France

2 Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau

Signé par les parties initiales à Moscou : 5 août 1963

Ouvert à la signature à Londres, Moscou et Washington : 8 août 1963

Entré en vigueur : 10 octobre 1963

Gouvernements dépositaires : Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

- 3 Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes**
Ouvert à la signature à Londres, Moscou et Washington : 27 janvier 1967
Entré en vigueur : 10 octobre 1967
Gouvernements dépositaires : Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- 4 Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**
Ouvert à la signature à Londres, Moscou et Washington : 1^{er} juillet 1968
Entré en vigueur : 5 mars 1970
Gouvernements dépositaires : Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- 5 Traité d'interdiction des essais nucléaires**
Ouvert à la signature à New York : 24 septembre 1996
Non encore en vigueur
Dépositaire : le Secrétaire général des Nations Unies
- 6 Traité interdisant de placer des armes nucléaires et autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol**
Ouvert à la signature à Londres, Moscou et Washington : 11 février 1971
Entré en vigueur : 18 mai 1972
Gouvernements dépositaires : Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- 7 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction**
Ouverte à la signature à Londres, Moscou et Washington : 10 avril 1972
Entrée en vigueur : 26 mars 1975
Gouvernements dépositaires : Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- 8 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction**
Ouverte à la signature : 13 janvier 1993
Entrée en vigueur : 29 avril 1997
Dépositaire : le Secrétaire général des Nations Unies
- 9 Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles**
Ouverte à la signature à Genève : 18 mai 1977
Entrée en vigueur : 5 octobre 1978
Dépositaire : le Secrétaire général des Nations Unies
- 10 Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique**
Ouvert à la signature au Caire : 11 avril 1996
Non encore en vigueur
Dépositaire : le Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine

Annexe 3

Typologie des sources des conflits en Afrique centrale d'après le CCQS-AC et le Rapport de la Conférence sur les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

A/50/474, annex II

**TYOLOGIE DES SOURCES DE
CONFLIT DANS LA SOUS-RÉGION
D'AFRIQUE CENTRALE**

*(adopté au cours de la sixième réunion
ministérielle du Comité Consultatif
Permanent des Nations Unies
à Brazzaville, mars 1995)*

À la lumière de l'expérience récente des pays de la sous-région d'Afrique centrale, plusieurs sources de tension, de crise et de conflit ont été identifiées, notamment aux plans interne, interétatique et extra sous-régional.

I. Les sources de conflits internes

Sur le plan interne les principales sources de conflit sont les suivantes :

- a) L'exacerbation des particularismes ethnique, culturel, religieux et politique;
- b) La prolifération des armes au sein des populations, comme facteur générateur du banditisme et du terrorisme;
- c) L'apprentissage et la gestion de la démocratie et le non-respect des droits des minorités;
- d) Les vellétés de sécession;
- e) Les coups d'État;
- f) Les mouvements d'opposition armée;
- g) Les guerres civiles généralisées;

- h) Les catastrophes de grande ampleur;
- i) La pauvreté;
- j) Les injustices sociales.

II. Les sources de conflit interétatiques

Sur le plan interétatique, elles sont principalement les suivantes :

- a) Les problèmes frontaliers, notamment ceux relatifs à la délimitation des frontières et au voisinage;
- b) Les problèmes de réfugiés, des personnes déplacées et d'immigration clandestine;
- c) La volonté de puissance.

III. Les sources de conflit extra sous-régionales

Il s'agit entre autres :

- a) Des agressions de toutes sortes menées par des États tiers;
- b) Des ingérences de toutes sortes menées par des États tiers;
- c) De la posture des forces;
- d) De la volonté de puissance.

Comité consultatif permanent des Nations Unies
sur les questions de sécurité en Afrique centrale

Conférence sous-régionale sur les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale

Bata (Guinée équatoriale)
18-21 mai 1998

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE, 1998



NATIONS UNIES
NEW YORK, 1999

CHAPITRE III

Documents de la Conférence

A. — Rapport final

Introduction

La Conférence sur les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale s'est tenue à Bata, en Guinée équatoriale, du 18 au 21 mai 1998.

Cette conférence a permis de réunir, pour la première fois dans un même forum sous-régional en Afrique centrale des membres de gouvernements, des représentants des partis de l'opposition, des officiers supérieurs des forces de l'ordre et des représentants de la société civile des pays membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. La Conférence a vu également la participation de nombreux experts nationaux et internationaux.

Les délégations des pays suivants ont participé effectivement à la Conférence : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe. La délégation du Tchad, bien qu'annoncée, a été empêchée. Le Rwanda n'a pas pris part aux travaux de la Conférence.

La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères et de la coopération internationale, S. E. M. Miguel Oyono Ndong Mifumu, au nom du pays hôte; par l'allocution du Président du Bureau du Comité consultatif permanent, S. E. M. Casimir Oyé Mba, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gabon; par le message du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, lu par son représentant, M. Sammy Kum Buo, directeur adjoint de la Division Afrique II, au Département des affaires politiques du Secrétariat et secrétaire du Comité; ainsi que par le discours d'ouverture du Président de la République de la Guinée équatoriale, S. E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo.

Organisation des travaux de la Conférence

La Conférence a adopté l'ordre du jour comprenant les points suivants :

- La démocratie participative et l'Etat de droit en Afrique centrale;
- Le rôle et la place de l'armée dans la protection des institutions démocratiques et la paix;
- Les cultures politiques traditionnelles et l'Etat de droit;
- Le rôle de la société civile dans les processus de paix et de démocratisation en Afrique centrale;

- Le rôle des médias dans le contexte de la démocratisation en Afrique centrale;
- La bonne gouvernance en tant que facteur de promotion du développement économique et de la paix en Afrique centrale.

L'examen de ces différents points de l'ordre du jour s'est fait dans le cadre de deux groupes de travail, à savoir :

Groupe I : La démocratie participative, l'Etat de droit et le rôle de l'armée dans la protection des institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale

Groupe II : Le rôle de la société civile dans le processus démocratique et la préservation de la paix et la bonne gouvernance en tant que facteur de promotion du développement en Afrique centrale.

Déroulement des travaux de la Conférence

Délibérations du Groupe I : Les questions de l'ordre du jour renvoyées à l'examen du Groupe de travail II portaient respectivement sur : la démocratie participative et l'Etat de droit en Afrique centrale, le rôle et la place de l'armée dans la protection des institutions démocratiques et dans le maintien de la paix, les cultures politiques traditionnelles et l'Etat de droit.

a) *La démocratie participative et l'Etat de droit en Afrique centrale*

En ce qui concerne l'ordre du jour ci-dessus examiné par le Groupe I, les participants ont pris acte de la communication du professeur Mwayila Tshiyembe sur « La démocratie participative et l'Etat de droit : de l'échec du modèle importé à la redécouverte du modèle négro-africain ». Cette communication a donné lieu à un large débat.

Compte tenu de l'importance des questions soulevées, les participants recommandent aux Etats membres d'apporter leurs observations écrites sur ce document, lors de la prochaine réunion du Comité.

Par ailleurs, les participants ont retenu la proposition de création d'un parlement sous-régional en Afrique centrale, faite par S. E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, président de la République, chef de l'Etat de la Guinée équatoriale, lors de son discours d'ouverture.

b) *Le rôle et la place de l'armée dans la protection des institutions démocratiques et la paix*

Conscients de l'importance, du rôle et de la place de l'armée dans la protection des institutions démocratiques et

la paix en Afrique centrale, les participants ont insisté sur la nécessité de mettre en place des forces armées qui sont véritablement nationales, républicaines et respectueuses des droits de l'homme et des peuples.

A cet effet, les Etats sont appelés à prendre des mesures urgentes en vue de la formation des forces armées et de sécurité en matière des droits de l'homme et des peuples, de la suppression des milices, de la coopération plus étroite entre les armées de la sous-région pour le renforcement de la confiance mutuelle et l'établissement d'une meilleure relation entre la société civile et les forces armées.

Par ailleurs, les participants recommandent la mise en œuvre rapide des mesures arrêtées lors de la dernière réunion des ministres de la défense et de l'intérieur des pays de la sous-région tenue à Libreville du 28 au 30 avril 1998. (*Voir le document A/53/258 de l'Assemblée générale des Nations Unies.*)

c) *Les cultures politiques traditionnelles et l'Etat de droit*

Après examen de ce point, les participants recommandent aux pays membres de s'inspirer profondément des valeurs traditionnelles africaines, fondées essentiellement sur la solidarité et le partage, dans l'instauration de systèmes participatifs de gouvernement, ce qui permettrait d'éviter les stéréotypes et le mimétisme générateurs de contradictions, de crises et de conflits. Les participants ont souligné que la lutte pour la promotion de l'identité culturelle doit être conçue pour conduire au progrès, à la paix et à la solidarité des peuples de la sous-région.

L'impunité : Cette question a particulièrement retenu l'attention des participants, qui ont suivi avec un grand intérêt l'exposé de Mme Imelda Perry, greffier adjoint du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

Sensibles à la situation du TPIR, les participants réaffirment l'appel solennel lancé par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du Comité lors de leur sommet de Brazzaville, les 2 et 3 décembre 1996, et invitent les Etats membres à concrétiser leur soutien au Tribunal, notamment en adoptant des mesures législatives et réglementaires, en vue de l'échange des informations, de l'arrestation, de la détention et du transfert des suspects et des accusés, de la protection des témoins ayant témoigné ou appelés à le faire et de l'exécution des sentences; conformément à la résolution 955/1994 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

En outre, conscients de la nécessité de lutter contre l'impunité, les participants ont souligné le besoin d'une paix civile et d'une concorde nationale au Rwanda et ailleurs dans la sous-région de l'Afrique centrale. Dans ce but, les participants recommandent la création de commissions nationales de réconciliation dans ces pays afin d'aider utilement les juridictions existantes.

Par ailleurs, les participants remercient le Greffier du TPIR pour les informations utiles fournies au Comité sur les progrès réalisés par le Tribunal dans le cadre de sa mission de lutte contre l'impunité et de promotion de la justice et de la sécurité au Rwanda et ailleurs dans la sous-région. Ils encouragent le Tribunal, comme moyen de mise en œuvre de sa fonction pédagogique, à poursuivre des efforts de diffusion des informations publiques sur les activités du Tribunal partout auprès des Etats de la sous-région, de leurs opinions

publiques ainsi que de la communauté internationale en général.

Au terme des débats des points de l'ordre du jour du Groupe de travail I, les représentants des partis de l'opposition des pays membres du Comité ont soumis une Déclaration spéciale annexée au présent rapport de Conférence (annexe II).

Délibérations du Groupe II : Les questions de l'ordre du jour renvoyées à l'examen du Groupe de travail II portaient respectivement sur :

- Le rôle de la société civile dans les processus de paix et la démocratisation en Afrique centrale;
- Le rôle des médias dans le contexte de la démocratisation en Afrique centrale;
- La bonne gouvernance en tant que facteur de promotion du développement économique et de la paix en Afrique centrale.

a) *Le rôle de la société civile dans les processus de paix et la démocratisation en Afrique centrale*

L'examen de ce point a été précédé par l'exposé du professeur Babacar Siné, qui a souligné le rôle déterminant joué par la société civile dans les mutations sociopolitiques survenues dans la sous-région, depuis le début du processus de démocratisation, ainsi que sa contribution dans la promotion de la paix en Afrique centrale.

Compte tenu de l'action importante de la société civile dans les processus de restauration, de maintien et de consolidation de la paix dans la sous-région, les participants recommandent que les Etats membres du Comité mettent en place un cadre institutionnel susceptible de faciliter l'allocation de ressources suffisantes visant à soutenir les activités des associations de la société civile. Par ailleurs, les participants ont recommandé l'implication de la société civile dans le fonctionnement du futur mécanisme d'alerte rapide que les pays membres du Comité ont prévu d'établir.

Conscients du risque permanent de manipulation des associations de la société civile, les participants soulignent l'importance de maintenir le caractère apolitique de la société civile.

Conscients du rôle prépondérant des femmes dans les pays membres du Comité, les participants recommandent leur pleine participation et leur implication effective à tous les niveaux du processus décisionnel afin d'accroître les chances d'une véritable démocratie et d'une paix durable en Afrique centrale.

A cet égard, les participants ont recommandé l'intégration des femmes dans les délégations chargées de négocier la paix et ont souhaité voir leur nombre augmenter dans les listes des participants aux futures réunions du Comité.

En outre, les participants recommandent la création d'un réseau sous-régional regroupant les associations de la société civile, afin de renforcer l'efficacité de leurs activités de paix et de promotion de la démocratie en Afrique centrale.

Convaincus que l'école représente un cadre idéal pour la transmission de la diffusion de la culture de la paix, les participants recommandent l'introduction, dans les programmes, des enseignements relatifs au respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.

b) *Le rôle des médias dans le contexte de la démocratisation en Afrique centrale*

Ce point a été introduit par M. Roger Guy Folly, qui a dressé l'état des lieux des médias depuis l'avènement des processus démocratiques en Afrique centrale.

Conscients de l'influence des médias sur les populations et du rôle que les organes de presse peuvent jouer dans la promotion des valeurs démocratiques et de paix, les participants recommandent la revalorisation de la formation des professionnels de la presse. A cet égard, ils souhaitent que soit créé dans tous les pays de la sous-région un cadre institutionnel qui organise l'activité des professionnels de la presse qui, tout en garantissant la liberté de la presse, mettrait également l'accent sur la responsabilité des communicateurs.

Tenant compte de l'état de la presse en Afrique centrale, où l'Etat dispose des meilleures capacités de communication, les participants recommandent la substitution de la terminologie de « presse gouvernementale » à celle de « presse nationale », afin de permettre une meilleure utilisation des structures de presse existantes par l'ensemble des opérateurs de presse. Dans cette perspective, les associations de la société civile pourront plus facilement occuper l'espace médiatique national, afin de mieux faire connaître leurs activités et contribuer de ce fait à la mission d'information et d'éducation des médias.

Rappelant les multiples cas où des organes de presse de la sous-région se sont illustrés par des actes de propagande appelant à la haine et à la violence civiles, les participants recommandent aux Etats membres d'assurer une meilleure formation des professionnels de la communication. A cet égard, ils ont convenu d'organiser, sous l'égide du Comité, un séminaire sous-régional de formation des agents de presse, pour mieux les familiariser avec la déontologie du métier de communicateur et à accroître leur professionnalisme.

Les participants ont également recommandé la création d'un centre de formation sous-régionale de journalistes, ainsi que la promotion d'échanges entre les organes de presse des pays membres du Comité.

Par ailleurs, les participants ont stigmatisé l'attitude de certains médias internationaux qui profitent de leur capacité

de couverture planétaire pour diffuser des informations erronées sur les pays de la sous-région.

c) *La bonne gouvernance en tant que facteur de promotion du développement économique et de la paix en Afrique centrale*

Ce point a été introduit par le professeur Babacar Siné, qui a mis en relief les deux aspects de la notion de bonne gouvernance qui renvoient au renforcement de l'efficacité de l'Etat dans la gestion des affaires publiques, d'une part, et, d'autre part, à la réforme de l'Etat en vue de son désengagement de tous les secteurs de l'activité économique.

Tout en adhérant résolument à tout effort visant une gestion plus rationnelle et plus transparente de l'Etat, notamment par une participation accrue de la société civile, les participants ont émis des doutes quant à la nécessité d'un désengagement total de l'Etat, notamment dans les secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé.

Par ailleurs, étant donné les liens qui existent entre la mauvaise gestion des affaires publiques et l'aggravation de la pauvreté, qui constitue l'une des causes profondes de la multiplication des conflits en Afrique centrale, les participants recommandent aux gouvernements de la sous-région de promouvoir des politiques susceptibles de permettre une meilleure utilisation des ressources nationales et de moderniser l'Etat.

Cérémonie solennelle de clôture

La cérémonie solennelle de clôture a été marquée par l'adoption du rapport final et de la Déclaration de Bata pour la promotion de la démocratie, de la paix et du développement durables en Afrique centrale, ci-incluse (annexe I), ainsi que par l'allocution du représentant du Secrétaire général de l'ONU, M. Sammy Kum Buo, secrétaire du Comité, par le discours de S.E. M. Casimir Oyé Mba, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République gabonaise et président du Bureau du Comité consultatif permanent, et par le discours de clôture de S. E. M. Angel Serafin Seriche Dougan, premier ministre, chef du gouvernement de la Guinée équatoriale, représentant le chef d'Etat, S.E. le président Teodoro Obiang Nguema Mbasago.

B. — Déclaration de Bata

Les participants à la Conférence sous-régionale sur les institutions démocratiques et à la paix en Afrique centrale regroupant des membres des gouvernements, des représentants des partis de l'opposition, des officiers supérieurs des forces armées et de sécurité et des parlementaires, ainsi que des représentants de la société civile des pays d'Afrique centrale, se sont réunis à Bata en Guinée équatoriale, du 18 au 21 mai 1998, sous les auspices du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, pour examiner les questions liées au processus démocratique et à la paix en Afrique centrale.

Les participants ont exprimé leur vive inquiétude face à la persistance des crises et conflits en Afrique centrale qui ont en-

gendré tant de pertes en vies humaines, de destructions et de souffrances dans la sous-région. Ils ont estimé que cette situation précaire menace le processus démocratique et le développement dans cette sous-région potentiellement riche.

Ils ont bien souligné l'opportunité historique offerte par cette conférence qui se tient dans une période de transition majeure en Afrique, caractérisée par le passage, encore difficile, de l'ère des partis uniques vers la démocratie pluraliste.

Les participants ont noté que la Conférence a permis aux différentes couches sociales et politiques de se concerter afin de promouvoir la recherche des voies et moyens de renforcer la paix et la démocratie à l'intérieur des Etats et dans l'en-

semble de la sous-région d'Afrique centrale. A cet égard, ils ont vivement remercié le Secrétaire général des Nations Unies pour son ferme soutien et pour l'assistance matérielle que l'Organisation a mis à la disposition du Comité en vue de permettre la tenue de cette importante conférence. Les participants ont émis le vœu de voir ce type de rencontre se multiplier.

Par ailleurs, ils ont exprimé leur gratitude au Secrétaire général pour le soutien et l'encouragement constants qu'il ne cesse d'apporter au Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, mécanisme politique privilégié pour le renforcement de la confiance et de la coopération en matière de paix et de stabilité dans cette sous-région si turbulente.

Les participants ont unanimement reconnu, comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, qu'un gouvernement démocratique aide à garantir le respect des droits politiques, à protéger les libertés économiques et à réunir les conditions de la paix et du développement.

Dans cette perspective, et convaincus de la nécessité d'établir dans leur sous-région des systèmes politiques ouverts qui permettent la pleine participation de l'ensemble des forces sociales et politiques, ils ont réaffirmé leur ferme engagement à promouvoir la démocratie dans leurs Etats et de contribuer à la stabilité de la sous-région d'Afrique centrale tout entière.

Ils ont réaffirmé le droit souverain de chaque Etat de fonder son système politique, socio-économique en fonction de sa culture propre et de déterminer le rythme de son processus de démocratisation de ses institutions, dans le respect des principes universels, notamment ceux énoncés dans les instruments régionaux et internationaux, tels que la Charte des Nations Unies, la Charte de l'OUA, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ils ont reconnu que l'établissement de solides fondements démocratiques au sein de chaque Etat membre, et dans l'ensemble de la sous-région, est de nature à renforcer la stabilité, à consolider les bases de la prévention des conflits et à favoriser le développement socio-économique durable en Afrique centrale.

Ils ont souligné la nécessité, en dépit de tout écueil, de persévérer sur la voie de la démocratisation, qui n'est pas un événement mais un processus évolutif, afin d'assurer les conditions idéales à la prospérité des Etats et des peuples de l'ensemble de la sous-région.

Tout en réaffirmant le droit souverain de chaque nation de déterminer la nature et le rythme de démocratisation de ses institutions, ils ont reconnu unanimement que ce processus devrait inéluctablement conduire à l'instauration d'un système politique dynamique, à même de permettre la pleine expression de la volonté du peuple, fondé sur les principes suivants :

- Le respect de l'Etat de droit;
- La lutte contre l'impunité;
- Le pluralisme politique;

- L'organisation d'élections libres, transparentes et justes;
- La liberté de la presse;
- L'indépendance judiciaire;
- Le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine;
- La promotion d'une réelle culture démocratique, essentiellement non violente;
- La pratique du dialogue et de la tolérance.

Recommandations

Afin de donner une assise durable à l'expérience démocratique et de renforcer la paix dans la sous-région de l'Afrique centrale, les participants ont adopté les mesures et recommandé la mise en place des mécanismes suivants, sur les plans interétatique et interne :

Sur le plan interétatique

a) Suite à la proposition faite par le chef de l'Etat de la Guinée équatoriale, S. E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, la Conférence a recommandé la création, dans les meilleurs délais, d'un parlement sous-régional en Afrique centrale. Ce parlement, qui serait chargé de traiter les questions d'intérêt commun visant à renforcer les mesures de confiance et la paix sous-régionale, sera composé de parlementaires issus d'élections pluralistes et démocratiques dans leurs pays respectifs, désignés par leurs parlements nationaux. Le parlement sous-régional servira comme un mécanisme privilégié de concertation et de promotion des valeurs et de l'expérience démocratiques en Afrique centrale et se réunira de manière rotative dans les pays membres.

b) Convaincus que l'œuvre de démocratisation implique non seulement la classe politique mais aussi les peuples, et afin de donner au parlement sous-régional tout l'appui qu'il mérite, les participants ont recommandé que les représentants de la société civile, particulièrement les organisations de défense et de promotion des droits de l'homme, les organisations d'émancipation de la condition de la femme et les mouvements des jeunes, jouissent du statut d'observateur permanent au sein du parlement.

c) Les participants ont donné mandat au Gouvernement de la Guinée équatoriale, en concertation avec le Président en exercice du Bureau du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, de saisir le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout entière dans l'objectif de faciliter l'établissement du parlement sous-régional dans les meilleurs délais.

d) Les participants ont réitéré l'impérieuse nécessité pour tous les Etats de la sous-région de l'Afrique centrale de signer et de respecter scrupuleusement le pacte de non-agression qu'ils ont conjointement négocié, adopté et signé, afin de ne pas recourir à l'usage de la force dans leurs relations réciproques. Ils ont à nouveau invité l'Angola et le Rwanda à signer ce pacte. Ils ont également invité les Etats signataires à procéder à sa ratification.

e) Conscients de l'importance cruciale de mettre en place et d'assurer l'efficacité des institutions démocratiques dans la sous-région, les participants ont lancé un appel à la

communauté internationale afin qu'elle contribue à la formation de cadres nationaux compétents, notamment dans les domaines de l'organisation des élections et du bon fonctionnement des institutions démocratiques.

f) Afin de promouvoir une meilleure compréhension par les peuples de la sous-région des idéaux de paix et de la culture démocratique en Afrique centrale, la Conférence prie le Secrétaire général des Nations Unies de faciliter la publication et la large diffusion des résultats de cette conférence historique de Bata.

Sur le plan interne

a) Insistant sur le respect scrupuleux de l'Etat de droit, les participants condamnent sans équivoque l'usage de la force armée comme moyen de conquête et de conservation du pouvoir politique.

b) Les participants ont rappelé le rôle des forces armées qui est de garantir les institutions républicaines, le bon respect des lois et la stabilité de l'Etat de droit.

c) Convaincus qu'une bonne gouvernance et la gestion transparente des affaires publiques sont de nature à promouvoir le bien-être des populations et à favoriser de meilleures performances économiques dans l'ensemble de la sous-région, les participants ont souligné la nécessité de lutter contre la corruption et l'impunité.

d) Les participants ont réaffirmé que le respect des droits politiques et civils des individus, le respect des droits de l'homme et le respect de l'Etat de droit garant de l'équité et de la justice sociale représentent la meilleure assurance contre les menaces à la paix et à la sécurité internes des Etats et au renforcement de la démocratie.

Les participants recommandent de multiplier les contacts entre la classe politique et la société civile au sein et entre les différents pays membres du Comité, en vue d'accroître la confiance des peuples dans les institutions étatiques et de raviver la responsabilité des élus à l'endroit de l'Etat et des populations.

FAIT à Bata, le 21 mai 1998.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe 4

L'enjeu régional africain vu de Washington

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Mme Albright et la politique des Etats-Unis envers l'Afrique centrale

Addis-Abeba - « L'Afrique compte et, à l'heure actuelle, rien ne compte plus en Afrique que la région des Grands Lacs. »

La secrétaire d'Etat américaine (ministre des affaires étrangères), Mme Madeleine Albright a souligné ce point le 9 décembre, lors du discours qu'elle a prononcé au siège de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et dans lequel elle a fait part des objectifs et des espoirs du gouvernement Clinton en matière de paix et de stabilité économique dans cette partie de l'Afrique.

Elle a également indiqué qu'elle était en Afrique pour écouter ce que ses dirigeants et ses habitants avaient à dire. « Les Etats-Unis et la communauté internationale, a-t-elle déclaré, ne se sont pas toujours associés à l'Afrique et aux Africains comme ils auraient pu le faire. A mon avis, si nous étions tous plus disposés à écouter, si nous nous efforcions tous de mieux comprendre et si nous consentions à agir en tant que partenaires, nous pourrions faire mieux. Nous devons faire mieux. »

Avant de prononcer son discours, Mme Albright s'est entretenue avec le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, M. Salim Salim. Il s'agissait là de la première étape de sa tournée dans sept pays d'Afrique subsaharienne, qui est son premier voyage en Afrique depuis qu'elle a assumé les fonctions de secrétaire d'Etat en janvier dernier.

Durant son périple africain, Mme Albright s'est en outre rendue en Ouganda, au Rwanda, en République démocratique du Congo, en Angola, en Afrique du Sud et au Zimbabwe.

Nous donnons ci-après le texte du discours de Mme Albright :



(Début du texte)

Je vous remercie, Monsieur Amoako, pour avoir mis à notre disposition cette salle magnifique.

Je vous remercie aussi, Monsieur le Secrétaire général, de votre présentation et de tout ce que vous faites pour que l'Organisation de l'unité africaine soit une force en faveur de la paix, de la démocratie et du développement en Afrique. J'ai été heureuse d'avoir eu ce matin l'occasion de rencontrer les représentants des Etats des Grands Lacs et de toute la région. J'ai eu aussi le plaisir d'être accompagné ce matin par notre excellent ambassadeur en Ethiopie, M. David Shinn.

A l'occasion de ma première tournée en Afrique en qualité de

secrétaire d'Etat, je n'arrive ni avec un sermon tout prêt, ni avec une longue liste de demandes ni avec un sac plein de promesses. Je viens plutôt entamer un dialogue avec vous et avec les habitants de toutes les régions d'Afrique, qu'ils soient puissants ou pauvres, ministres ou réfugiés.

Il s'agit de ma première visite en qualité de secrétaire d'Etat, mais ce ne sera pas ma dernière. De plus, notre dialogue prendra une nouvelle ampleur lorsque le président viendra à son tour en Afrique comme prévu.

Je suis venue parce qu'il est temps, pour le peuple des Etats-Unis, d'ouvrir un nouveau chapitre de ses relations avec les peuples d'Afrique.

Il est temps, car les meilleurs nouveaux dirigeants d'Afrique ont apporté un nouvel esprit d'espoir et

Vous un missionnaire africain qui a le contrôle sur les E.U.

d'accomplissement dans leurs pays respectifs et que cet esprit se répand à travers le continent. Ils savent que pour tout gouvernant, l'autorité suprême est celle que lui consentent les gouvernés. Ils savent que les plus grands obstacles à la réalisation de leurs plans sont la corruption et le cynisme. Enfin, ils savent la valeur de la coopération, au sein de leur société, avec les Etats limitrophes, dans l'ensemble de l'Afrique et au sein de la communauté internationale.

Les nouveaux dirigeants africains sont aussi divers que le continent africain, mais ils ont une conception commune de l'émancipation de leur peuple, de leur Etat, et de toute l'Afrique. Ils font tous preuve de l'énergie, de l'indépendance et de la détermination nécessaires pour diriger

la destinée de leur pays.

Ils prennent des mesures audacieuses destinées à changer la façon dont leurs pays fonctionnent et la façon dont nous collaborons avec eux. Ils mettent au défi les Etats-Unis et la communauté internationale de renoncer au paternalisme d'autrefois, de cesser de considérer leur politique africaine comme un service - somme toute médiocre - de sauvetage, et de commencer à saisir les occasions qui se présentent pour s'associer aux Africains en vue de transformer leur continent.

Or, les Etats-Unis et la communauté internationale ne se sont pas toujours associés à l'Afrique et aux Africains comme ils auraient pu le faire. A mon avis, si nous étions tous plus disposés à écouter, si nous nous efforcions tous de mieux comprendre et si nous consentions à agir en tant que partenaires, nous pourrions faire mieux. Nous devons faire mieux.

Nous devons faire mieux parce que l'Afrique compte et, à l'heure actuelle, rien ne compte plus en Afrique que la région des Grands Lacs.

L'instauration d'une paix durable dans cette région sera aussi difficile que l'application de l'accord de Camp-David et aussi complexe que l'exécution des accords de Dayton. Et pourtant, il ne fait aucun doute que les résultats seront aussi considérables et aussi importants pour nous.

Les ressources naturelles et humaines de la région ainsi que sa situation stratégique en font aussi bien un catalyseur de l'unité africaine qu'un obstacle à cette unité. L'Afrique centrale peut stabiliser la moitié du continent ou la déstabiliser ; elle peut susciter la croissance économique de Kampala au Cap ou la retarder.

J'ai commencé ma tournée ici, au siège de l'OUA, parce que je veux que les peuples africains sachent que le peuple américain se soucie de ce

qui se passe en Afrique. Nous nous en soucions parce que nous avons nos propres intérêts - économiques, politiques et humanitaires - qui sont importants. Nous nous en soucions aussi par égard pour les Africains.

Nous nous en soucions également parce que les dirigeants africains se sont lancés dans l'un des grands projets de notre époque. Peut-on créer des régimes démocratiques capables de faire face aux gageures de notre époque, telles que la mondialisation, la détérioration de l'environnement et la surpopulation ? Cette entreprise exige les idées et l'énergie de tous.

Je vais me rendre dans la région des Grands Lacs pour dire que l'instauration d'une paix durable exigera plus que de simples expressions d'intérêt et plus que quelques visites. Il nous faut faire l'effort de nous connaître, d'apprendre les uns des autres et finalement de nous faire confiance les uns aux autres.

Je chercherai à parler aux jeunes de la région, dans les écoles et dans les hôpitaux, dans les clubs et dans les camps de réfugiés, parce que les jeunes d'Afrique ont été pendant trop longtemps les victimes de nos échecs, alors qu'ils devraient être les fondements de notre réussite.

Dans la région des Grands Lacs, nous avons aujourd'hui l'occasion, sans précédent depuis que les pays africains ont accédé à l'indépendance, de mettre en place un véritable partenariat. Un effort couronné de succès soutiendra la paix et l'Etat de droit, encouragera la bonne conduite des affaires publiques et la démocratie et favorisera le développement économique et l'intégration.

Les Etats-Unis sont prêts à s'engager intensément dans cette initiative partagée et à agir en tant que catalyseur afin d'obtenir l'appui des

autres pays.

Ensemble, nous devons rompre le cycle de violence au sein des sociétés et entre les sociétés. Des décennies durant, l'Afrique centrale a été le théâtre de nombreux conflits attisés par le legs tragique du colonialisme, par des rivalités déstabilisatrices dues à la guerre froide et, plus récemment, par la négligence de la communauté internationale.

Dans bien trop d'endroits, ces conflits continuent, exacerbés par des rivalités ethniques, par d'anciens griefs ou, tout simplement, par la soif du pouvoir.

Nous devons mettre fin à cette culture d'impunité qui a fait tant de victimes et fait tant pour discréditer l'autorité légitime dans l'ensemble de la région. Pour leur part, les Etats-Unis espèrent faire face à ce défi en entreprenant, de concert avec les dirigeants de la région, une initiative juridique en faveur des Grands Lacs, visant l'établissement d'appareils judiciaires impartiaux, dignes de foi et efficaces.

Nous cherchons à débloquer trente millions de dollars afin d'appuyer les programmes nationaux destinés à former du personnel de tribunal et de police, de reconstruire la machine juridique là où elle est délabrée, et de renforcer les programmes qui, une fois le conflit terminé, encourageront la réconciliation et la cicatrisation des plaies.

La justice n'est qu'une partie de la réponse à la question des Grands Lacs. Bien que les pays de la région réalisent d'importants progrès sur le chemin de la stabilité, nous devons néanmoins admettre que la paix en Afrique centrale n'est, au mieux, que partielle, et qu'elle est menacée à la fois de l'intérieur et de l'extérieur, situation qu'aucun d'entre nous ne peut se permettre d'ignorer.

→ autre ligne

Nous ne pouvons pas non plus rester inactifs lorsque nous avons l'occasion d'aider des Africains qui apportent un regain de vigueur et une nouvelle détermination à la reconstruction de leur société.

En République démocratique du Congo, la fin de la dictature Mobutu a donné au peuple une occasion historique de parvenir à la démocratie, à la prospérité et à la paix qu'on lui refusait depuis si longtemps.

Le nouveau gouvernement, sous le président Kabila, a exprimé son attachement à une réforme constitutionnelle, à l'organisation d'élections démocratiques et à la relance économique. Le gouvernement Kabila a encore beaucoup de chemin à faire avant d'atteindre ces objectifs et de surmonter un scepticisme justifié. Nous devons tous offrir notre appui au peuple congolais alors qu'il s'efforce de parvenir à ces buts.

Il n'existe, bien sûr, pas de plan miracle de réussite. Il est essentiel de surmonter la méfiance et la fragmentation qui sont le legs des années Mobutu.

Garantir l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme à tous les habitants du pays sera une étape cruciale qui leur permettra de transformer leur vie et d'élaborer un avenir meilleur.

La commission que le président Kabila a créée afin d'élaborer une constitution pourra, si ses travaux sont transparents et n'excluent personne, aider à créer un gouvernement qui fonctionne, qui soit représentatif et qui gagne le respect du peuple.

S'il se réalise, l'engagement pris par le président Kabila d'organiser des élections sera le premier pas en vue de redonner du dynamisme au processus démocratique. En outre, la collaboration de son gouvernement aux travaux des groupes d'enquêteurs

de l'ONU en matière de droits de l'homme, est un pas nécessaire pour mettre fin à cette culture d'anarchie qui fait souffrir le peuple congolais depuis si longtemps.

Toute stratégie à long terme en vue d'apporter la paix et la prospérité dans la région des Grands Lacs exige de la mobilisation du vaste potentiel du Congo. Alors que les dirigeants africains consacrent leur énergie et leur créativité à cette difficile entreprise, les Etats-Unis sont prêts à prendre un engagement important afin de les appuyer.

Je suis heureuse d'annoncer aujourd'hui que les Etats-Unis vont contribuer dix millions de dollars au Fonds spécial de la Banque mondiale que les Amis du Congo se sont engagés à établir. Par le biais de ce mécanisme, la communauté internationale appuiera les projets de reconstruction qui refléteront les priorités congolaises.

Je peux aussi annoncer aujourd'hui que notre exécutif a l'intention de collaborer avec le Congrès afin d'accroître l'aide au Congo. Par le biais d'une aide technique et financière dans le domaine de la santé, de l'assainissement, des finances et de l'infrastructure, entre autres, ces fonds aideront les Congolais à reconstruire leur vie et à redresser leur pays.

Nous examinons aussi la possibilité d'un allègement de la dette. Nous encourageons le gouvernement du Congo à collaborer avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international afin de mettre au point un plan de réforme économique. Lorsqu'un programme approprié sera mis en place, les Etats-Unis collaboreront avec d'autres créanciers afin d'apporter une aide dans ce domaine.

Mais le cycle de la violence ne sera pas rompu tant que les citoyens ne pourront pas réaliser leurs

objectifs plus facilement avec des bulletins de vote qu'avec des balles et tant que les investisseurs ne remplaceront pas les insurgés comme auteurs de la transformation sociale.

Il est essentiel que les dirigeants régionaux prennent l'engagement de faciliter l'émancipation sociale, politique et économique de tous leurs concitoyens. C'est grâce à une telle émancipation que les gens auront un véritable enjeu dans leurs sociétés.

D'énormes obstacles s'opposent à ceux qui voudraient créer des institutions démocratiques et des économies de marché dans la région des Grands Lacs, notamment l'affaiblissement des sociétés après de longs et brutaux conflits, l'anéantissement des institutions gouvernementales, et les séquelles de l'autoritarisme.

Le travail sera long. Il y aura des échecs.

La démocratie est toujours et partout une oeuvre en évolution.

Mais dans toutes ses formes, et elles sont nombreuses, la démocratie a des qualités universelles qui transcendent les choix institutionnels : la primauté de la volonté du peuple ; l'Etat de droit.

L'ouverture et la transparence au niveau de la gestion des affaires publiques aideront également à libérer le potentiel économique de la région. Certains des gouvernements concernés sont déjà en train de réaliser d'importants progrès dans la voie de la réforme de leur économie, et leur taux de croissance économique illustre ce fait.

Par le biais de l'allègement de la dette et du partenariat en faveur de la croissance économique et des débouchés, dont le président Clinton a pris l'initiative, nous sommes déterminés à aider les pays qui entreprennent des réformes économiques à trouver des capitaux pour développer leurs

industries et des marchés pour vendre leurs produits. Une délégation d'hommes d'affaires, de parlementaires et d'officiels du gouvernement des Etats-Unis était à Addis-Abeba pas plus tard qu'hier, ainsi que le secrétaire général l'a mentionné, afin de rechercher les moyens par lesquels cette initiative peut renforcer les réformes déjà en place.

Que ce soit sur les plans économique, politique ou social, nous savons que l'intégration régionale a fait des miracles dans le monde, de l'Europe à l'Asie du Sud-Est, en passant par l'Amérique du Sud. Aucun d'entre nous ne connaît la réponse à toutes les questions. Serait-ce que, afin d'établir la paix dans la région des Grands Lacs, toutes les barrières doivent tomber et que la région s'ouvre à la libre circulation des biens, des personnes et des idées?

Dans cette région comme dans d'autres, je veux rencontrer les dirigeants afin de poser les bonnes questions. Un thème au sujet duquel nous devons poser des questions légitimes et aider à apporter des réponses est celui de la responsabilité des pays donateurs, des organisations internationales et des pays africains de tirer les leçons de nos succès comme de nos échecs :

- afin d'assurer que l'aide humanitaire ne serve pas à financer des camps armés et des génocides ;

- afin de trouver des moyens plus efficaces de prévenir les conflits et de réconcilier les anciens ennemis ;

- afin de faire justice et de trouver les responsables lorsque des violations massives des droits de l'homme ont eu lieu ;

- afin de résister à la montée de nouvelles tyrannies.

Permettez-moi d'exprimer clairement notre position. Les Etats-Unis ont pris le ferme engagement de surveiller de plus près

leur aide aux réfugiés et de faire en sorte que l'aide humanitaire ne tombe pas entre de mauvaises mains.

En proposant la création d'un groupe international de personnalités éminentes chargées d'étudier les récents génocides, d'examiner la réaction de la communauté internationale et de réfléchir aux moyens d'éviter de tels désastres à l'avenir, le premier ministre Méléès et l'OUA ont fait un pas important qui leur permettra de commencer à tirer les leçons des erreurs du passé.

Les Etats-Unis appuient fermement cette proposition. Nous allons coopérer avec vous par tous les moyens possibles afin d'aider cette commission à accomplir son travail. Permettez-moi d'entamer ce processus dès aujourd'hui en reconnaissant que nous, la communauté internationale, aurions dû être plus actifs dès le début des atrocités qui ont été perpétrées au Rwanda en 1994, et en appelant ces atrocités par leur nom : un génocide.

Nous accueillons également favorablement l'initiative qu'ont prise l'OUA et le Haut Commissariat de l'ONU aux réfugiés afin de promouvoir le respect des principes humanitaires.

Dans ce domaine comme dans tant d'autres, l'OUA est au premier plan de la recherche de solutions africaines à des problèmes africains.

Mais le ton que nous voulons donner à notre partenariat est encore plus important que ces mesures visant à écrire un nouveau chapitre de nos relations.

Ce partenariat doit reposer sur des responsabilités partagées, le respect mutuel et la prise en compte de nos intérêts réciproques.

Il doit nous permettre de parler franchement et d'exprimer librement nos désaccords, sans remettre en question les principes que nous partageons.

Il doit en outre contenir un

engagement à long terme de relever des défis formidables en ayant toujours le souci de promouvoir la paix, la démocratie et le soutien à la croissance économique.

Aujourd'hui, un choix nous est présenté. Nous pouvons poursuivre nos basses rivalités, continuer de rechercher des gains immédiats et ne prendre que des engagements de courte durée.

Ou bien, nous pouvons décider de dépasser les échecs et les récriminations du passé et commencer à formuler des réponses pragmatiques et durables face aux grandes questions qui se posent à nous.

Nous sommes parvenus à un moment de l'histoire où aucune nation ne doit être tenue à l'écart du système international, et toute nation qui cherche à participer et est prête à faire tout ce qu'elle peut afin de s'aider elle-même peut compter sur les Etats-Unis pour l'aider à trouver le droit chemin.

Cependant, cette idée n'émane pas d'un grand sentimentalisme. L'Afrique et ses amis ont vu trop de pauvreté et de souffrance pour se bercer d'illusions. Mais nous vivons dans un monde qui a été profondément enrichi par ceux qui ont survécu aux ravages de la guerre afin de reconstruire leur vie, de recréer leur collectivité et de renouer avec le progrès.

C'est sur les efforts de ces citoyens qu'une nouvelle Afrique peut se construire. Je suis convaincue que c'est exactement ce que les dirigeants et les peuples d'Afrique sont en train de faire. Et nous nous engageons à déployer nos meilleurs efforts afin de nourrir un nouveau partenariat qui sera à l'avantage des Africains et des Américains.

(Fin du texte)

Mme Rice fait le point des objectifs des E-U en Afrique

Washington - La politique des Etats-Unis à l'égard de l'Afrique doit s'articuler autour de deux grands thèmes charnières, à savoir la sécurité et le développement économique, a affirmé Mme Susan Rice, candidate désignée par le président Clinton au poste de secrétaire d'Etat adjointe chargée des affaires africaines.

Dans la déposition qu'elle a faite, le 11 septembre, à son audition de confirmation devant la commission sénatoriale des relations extérieures, Mme Rice, qui était précédemment assistante spéciale auprès du Président et directrice des affaires africaines au sein du Conseil national de sécurité de la Maison-Blanche, a défini ces deux dossiers dans les termes suivants :

- défendre les Etats-Unis contre les menaces « réelles » qui pèsent sur leur sécurité nationale en provenance d'Afrique, notamment « le terrorisme d'Etat, le trafic de stupéfiants, l'influence grandissante en Afrique de certains Etats parias, en particulier la Libye et l'Iran, la prolifération des armes, la dégradation du milieu ambiant et les maladies ;

- accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Cet objectif implique l'engagement simultané de nombre d'activités, notamment « la promotion de la réforme économique, des échanges et des investissements, le maintien de l'aide bilatérale et multilatérale au développement, le soutien de la démocratie, l'encouragement du respect des droits de l'homme, et la poursuite des initiatives visant à régler les conflits, afin que la stabilité règne durablement dans ce continent ».

Selon Mme Rice, l'ère de la dépendance politique et économique de l'Afrique noire tire à sa fin : « Une nouvelle génération de dirigeants africains cherche à façonner elle-même son avenir et à établir avec les Etats-Unis des relations d'association à part entière au XXI^e siècle. Cette "renaissance" africaine est mue par des chefs déterminés à réaliser l'autonomie, l'éradication de la pauvreté grâce à une réforme axée sur le marché et aux investissements privés, une bonne gestion gouvernementale, l'établissement de structures démocratiques durables et l'élaboration de solutions africaines à des problèmes africains. »

Toutefois, « le succès n'est nullement assuré. La façon dont les Etats-Unis réagiront à cette situation au cours des années à venir affectera peut-être profondément la mesure dans laquelle ils pourront défendre leurs intérêts tout en aidant l'Afrique à saisir la promesse du moment présent. »

Nous donnons ci-après le texte de la déposition liminaire de Mme Rice :

(Début du texte)

Monsieur le président et membres de la commission sénatoriale des relations extérieures, je suis profondément honorée de l'occasion qui m'est donnée de comparaître devant vous en qualité de candidate au poste de secrétaire d'Etat adjointe chargée des affaires africaines. Je suis reconnaissante au président Clinton, qui m'a désignée, ainsi qu'à la secrétaire d'Etat, Mme Albright, de la confiance qu'ils ont placée en moi. Si je suis confirmée à ce poste, je me ferai fort de collaborer de façon étroite et constructive avec les membres de la commission et avec les autres membres du Congrès en vue de forger des relations plus solides et plus productives entre les Etats-Unis et les Etats d'Afrique noire.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les membres de ma famille, auxquels je tiens à exprimer ma gratitude. Comme je suis native de Washington, j'ai la chance d'avoir auprès de moi mes deux parents, le docteur Emmett Rice et madame Lois Rice Fitt. Sont également présents mon époux, M. Ian Cameron, et mon jeune fils John David. Ma famille a toujours été pour moi

un soutien et une source de motivation immenses, et leur affection jointe à leur sagesse collective m'ont fortifiée à chaque étape de ma vie.

Je ressens le défi qui m'est présenté aujourd'hui comme une occasion à saisir avec enthousiasme. Dès le début de 1993, lorsque je suis devenue membre du Conseil national de sécurité, je me suis occupée directement et indirectement de questions africaines. Tout d'abord, en tant que directrice des affaires concernant les organisations internationales et le maintien de la paix, j'ai participé au concours apporté par les Etats-Unis au processus de paix au Mozambique, au Liberia et en Angola, ainsi qu'à la transition historique de l'Afrique du Sud. J'ai également participé étroitement à l'élaboration de la politique du président Clinton relative à la réforme des opérations multilatérales de paix, politique qui, à la suite de l'expérience qu'a vécue la communauté internationale en Somalie et au Rwanda, a insufflé une nouvelle rigueur et une plus grande discipline dans les décisions prises en faveur d'un appui et d'une participation à de telles opérations.

Depuis deux ans et demi, j'ai le

privilege d'occuper le poste d'assistante spéciale auprès du Président et de directrice des affaires africaines. A ce titre, j'ai joué un rôle significatif dans l'élaboration, la coordination et l'application de la politique des Etats-Unis à l'égard de l'Afrique. J'ai contribué énergiquement à l'élévation de l'Afrique parmi les priorités de politique étrangère des Etats-Unis, valorisation dont le point culminant a été, récemment, l'engagement qu'a pris le président Clinton d'oeuvrer étroitement de concert avec les chefs de file du Congrès en vue d'instituer un nouveau Partenariat en faveur de la promotion de la croissance économique et des débouchés en Afrique, et sa décision de se rendre en Afrique au cours de son second mandat. En outre, avec l'appui solide des deux partis au Congrès, mes collègues au sein de l'exécutif et moi-même avons poursuivi des initiatives novatrices en vue de renforcer les capacités africaines de maintien de la paix, travaillé diligemment à apporter une stabilité accrue à l'Afrique centrale, et soutenu activement les efforts destinés à cimenter le processus de paix fragile en Angola et au Liberia. Nous avons établi

avec l'Afrique du Sud des relations solides et en maturation constante. De concert avec les membres intéressés du Congrès, nous avons également révisé notre politique à l'égard du Soudan en vue d'exercer une pression accrue destinée à isoler le gouvernement de Khartoum, de façon à juguler la menace qu'il fait peser sur les intérêts des Etats-Unis et à le contraindre à mettre fin à son appui du terrorisme et à ses graves abus en matière de droits de l'homme. Nous avons, en outre, fourni pour la première fois une aide militaire défensive aux voisins du Soudan, qui sont directement menacés par les insurrections que parraine ce dernier.

Monsieur le Président, la fin de la guerre froide s'est traduite, en Afrique, par des changements profonds qui ont amené les artisans de la politique des Etats-Unis à établir de nouveaux principes. Si nous voulons réussir, nous devons maintenir le cap et résister à la tentation de dissiper notre énergie en réagissant uniquement aux crises du jour. Notre perspective doit être à plus long terme.

La politique des Etats-Unis à l'égard de l'Afrique doit s'articuler autour de deux grands objectifs. Tout d'abord, nous devons défendre les Etats-Unis contre les menaces réelles qui pèsent sur leur sécurité nationale en provenance d'Afrique, comme du reste du monde. Au nombre de ces menaces figurent le terrorisme d'Etat, le trafic de stupéfiants, l'influence grandissante en Afrique de certains Etats parias, en particulier la Libye et l'Iran, la prolifération des armes, la dégradation du milieu ambiant et les maladies.

En second lieu, nous devons chercher à accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Cet objectif implique l'exécution simultanée de nombre d'activités, notamment la promotion de la réforme économique, des échanges et des investissements en Afrique, le maintien de l'aide bilatérale et multilatérale au développement, le soutien de la démocratie, l'encouragement du respect des droits de l'homme, et la poursuite des efforts visant à régler les conflits, afin que la stabilité règne durablement dans ce continent.

Ce sont là des défis immenses, mais nullement hors de notre portée. Le

succès - celui des Africains principalement, mais le nôtre aussi - aidera à renforcer la sécurité et la prospérité des Africains aussi bien que des Américains. Des Etats africains stables, en développement, démocratiques et respectueux des droits de l'homme s'avèreront des partenaires plus capables et plus efficaces alors que nous essaierons de lutter de concert contre des menaces telles que le terrorisme et le trafic de stupéfiants.

Ces mêmes Etats peuvent constituer de nouveaux marchés dynamiques pour les exportations des Etats-Unis. A l'heure actuelle, celles-ci ne représentent que 7 % des exportations totales à destination de l'Afrique ; pourtant, cent mille emplois aux Etats-Unis sont déjà axés sur les exportations vers l'Afrique. A mesure que cette dernière progressera dans la voie de la croissance et que s'accroîtront nos parts de marché, le nombre des emplois aux Etats-Unis augmentera également. D'un autre côté, les Etats-Unis sont de plus en plus tributaires des importations en provenance d'Afrique. C'est ainsi, par exemple, que plus de 15 % de nos importations de pétrole proviennent d'Afrique noire, et on prévoit que cette proportion ira en augmentant au cours des années à venir.

Si le peuple des Etats-Unis est appelé à bénéficier de l'intensification de l'engagement de leur pays en Afrique, il en va de même, bien entendu, des peuples africains. L'établissement de relations économiques et politiques importantes avec les Etats africains contribuera à l'amélioration du niveau de vie et de la sécurité des peuples africains, avec lesquels tous les Américains ont d'importants liens historiques, culturels et humanitaires.

Monsieur le Président et membres de la commission, si je suis confirmée, je me ferai fort de collaborer avec vous en vue de poursuivre les progrès que l'exécutif et le législatif ont réalisés en faveur de la promotion des intérêts des Etats-Unis en Afrique. Je ne puis envisager de période plus exaltante que l'heure présente pour assumer la charge de secrétaire d'Etat adjointe aux affaires africaines. Il y a aujourd'hui plus de raisons d'espérer en l'avenir de

l'Afrique qu'il n'y en a eu à toute autre époque depuis l'accession de la plupart des Etats africains à l'indépendance, il y a plus de trente ans. S'il est vrai que les conflits et que la corruption persistent dans certaines régions, le tableau général est celui d'un raz-de-marée de changement qui déferle sur l'Afrique. Depuis 1990, le nombre des démocraties en Afrique a quintuplé. Le taux annuel de croissance du PIB dans ce continent a atteint près de 5 %.

L'ère de la dépendance politique et économique de l'Afrique noire tire à sa fin. Une nouvelle génération de dirigeants africains cherche à façonner elle-même son devenir et à établir avec les Etats-Unis des relations d'association à part entière au XXI^e siècle. Cette "renaissance" africaine est mue par des chefs engagés, déterminés à assurer l'autonomie, l'éradication de la pauvreté grâce à une réforme axée sur le marché et aux investissements privés, une bonne gestion gouvernementale, l'établissement de structures démocratiques durables et l'élaboration de solutions africaines à des problèmes africains.

Cette ère nouvelle est chargée de possibilités pour les Etats-Unis et elle leur pose en même temps des défis de taille. Les gains de l'Afrique sont naissants et fragiles. Le succès n'est nullement assuré. La façon dont les Etats-Unis réagiront à cette situation au cours des prochaines années affectera peut-être profondément la mesure dans laquelle ils pourront défendre leurs intérêts tout en aidant l'Afrique à saisir la promesse du moment présent.

Si, à ce carrefour où se trouve l'Afrique, les Etats-Unis négligent d'agir avec détermination et d'engager les ressources suffisantes, ils le feront à leur péril. Si, en revanche, ils s'engagent activement et acceptent même de prendre certains risques, le peuple américain pourra s'attendre à en tirer des bénéfices substantiels et durables. Le président Clinton et la secrétaire d'Etat, Mme Albright, sont résolus à intensifier la présence américaine en Afrique et à saisir ces occasions. Si je suis confirmée, je ferai tout mon possible, avec votre appui, pour que cet engagement se traduise par des résultats concrets et positifs.

Je vous remercie.

(Fin du texte)

Le Communiqué commun du Sommet d'Entebbe

Entebbe (Ouganda) - Le président Clinton et les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique centrale et d'Afrique orientale ont signé, le 25 mars, à l'issue de leur conférence au sommet à Entebbe (Ouganda), une « déclaration commune de principes » qui définit et établit le partenariat entre les Etats-Unis et l'Afrique pour le XXI^e siècle.

On trouvera ci-après le texte de ce communiqué :

Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Entebbe

A l'invitation du président de la République ougandaise, M. Yoweri Kaguta Museveni, et du président des Etats-Unis d'Amérique, M. William Jefferson Clinton, le président de la République du Kenya, M. Daniel Arap Moi, le président de la République rwandaise, M. Pasteur Bizimungu, le président de la République unie de Tanzanie, M. Benjamin William Mkapa, le président de la République démocratique du Congo, M. Laurent-Désiré Kabila, le premier ministre de la République démocratique fédérale de l'Ethiopie, M. Mélès Zenawi, et le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, M. Salim Ahmed Salim, se sont réunis le mercredi 25 mars 1998, à Entebbe (Ouganda).

L'échange de vues entre les chefs d'Etat et de gouvernement africains et le président des Etats-Unis marque un nouveau commencement et lance un processus de définition et de création d'un partenariat entre les Etats-Unis et l'Afrique pour le XXI^e siècle. Les chefs d'Etat et de gouvernement réaffirment les liens historiques qui unissent le peuple américain et les peuples africains. Ils s'engagent à renforcer ces liens dans le cadre d'un partenariat durable fondé sur des valeurs communes et sur la reconnaissance de leur interdépendance ainsi que sur le respect mutuel et sur l'égalité souveraine entre les Etats. Ils s'engagent aussi à respecter et à exécuter les accords conclus par toutes les parties en vue de poursuivre avec rigueur la croissance économique et la transformation de l'Afrique ainsi que sa pleine intégration à l'économie mondiale.

La mise en place du partenariat

Les chefs d'Etat et de gouvernement reconnaissent que, pour mettre en place ce nouveau partenariat véritable et transparent, il est nécessaire qu'ils s'engagent à définir et à reconnaître leurs intérêts tant mutuels que divergents, à poursuivre des entretiens francs et à comprendre clairement les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires.

Un partenariat fondé sur des principes et sur une conception commune

Les chefs d'Etat et de gouvernement reconnaissent qu'un partenariat durable doit se fonder sur les principes du partage de la possession et des responsabilités ainsi que de la

transparence intégrale.

Les chefs d'Etat et de gouvernement reconnaissent en outre qu'ils ont un intérêt commun essentiel dans un engagement sérieux et durable. Ils affirment que l'Afrique et les Etats-Unis ont un intérêt mutuel, à savoir favoriser la transformation économique et politique de l'Afrique et sa pleine intégration à l'économie mondiale, ainsi qu'encourager la participation de la population à la vie politique et le respect des droits de l'homme. Ils affirment que l'inclusion sociale, économique et politique constitue le fondement d'une paix et d'une stabilité durables. Ils déclarent que les intérêts tant des pays africains que des Etats-Unis en matière de sécurité seront favorisés s'ils s'attaquent ensemble aux problèmes transnationaux du terrorisme, de la propagation des maladies, de la prolifération des armes, du trafic des stupéfiants et de la dégradation de l'environnement.

La préparation d'un nouvel avenir économique

Reconnaissant que la stabilité de l'Afrique et la viabilité de la démocratie dépendent de la réduction de la pauvreté et de l'accession à un développement économique durable, les chefs d'Etat et de gouvernement s'engagent à prendre une série de mesures destinées à accélérer la transformation de l'Afrique et son intégration complète à l'économie mondiale ainsi qu'à accroître les échanges commerciaux et les possibilités d'investissement qui sont mutuellement avantageux :

- Les chefs d'Etat et de gouvernement s'engagent à favoriser un dialogue africain et international accru en vue de définir des stratégies susceptibles de faciliter l'intégration de l'Afrique à l'économie mondiale qui soient aussi souples et aussi innovatrices que celles que l'on a appliquées en Europe après la Seconde Guerre mondiale et en Asie.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement réaffirment l'importance des initiatives de l'« Inter-Governmental Authority on Development and East African Cooperation » visant à faciliter l'intégration économique régionale et à créer un marché régional plus vaste, et ils s'engagent à définir les moyens d'accélérer la mise en oeuvre de ces initiatives et d'autres mesures.

- Approuvant les conclusions du sommet de la Banque mondiale qui a eu lieu à Kampala en janvier 1998, les chefs d'Etat et de gouvernement décident de faire porter leurs efforts sur quatre grands domaines et d'encourager les institutions multilatérales à appuyer aussi dans leur intégralité :

- . l'établissement d'un dialogue international soutenu, fondé sur le respect mutuel et portant sur les moyens permettant d'assurer que les programmes de réformes économiques exigés sont bien adaptés à la situation particulière de chaque pays ;

- . l'accroissement des ressources extérieures et leur affectation en particulier dans les domaines de la valorisation des ressources humaines, de l'infrastructure, du développement et de la recherche intéressant les zones rurales ;

. l'augmentation des investissements dans l'infrastructure qui est nécessaire pour encourager le commerce et l'intégration au niveau régional ;

. le renforcement des moyens dont les pays africains ont besoin pour mettre en oeuvre des réformes économiques par l'intermédiaire d'institutions politiques et économiques qui sont transparentes et qui rendent compte de leurs actes.

- Les Etats-Unis affirment la priorité qu'ils accordent à l'application rapide du Partenariat pour la croissance économique, proposé par le président Clinton, et à la promulgation de la proposition de loi sur la croissance et les débouchés économiques en Afrique, qui permettra d'élargir l'accès des produits africains aux marchés américains.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement admettent que la future loi sur la croissance et les débouchés économiques en Afrique est une étape importante de l'évolution des relations économiques américano-africaines, mais reconnaissent que cette démarche, visant à fournir un plus grand accès commercial aux produits africains, doit être complétée par des efforts visant à augmenter la capacité des pays africains de diversifier leur économie et de fabriquer des produits d'exportation.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement s'engagent à coopérer afin de trouver des moyens d'assurer que cette loi, et d'autres mesures comprenant, notamment, des initiatives des institutions financières multilatérales, reflètent la diversité des économies nationales africaines et s'appuient dessus.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement soulignent en outre le besoin essentiel de continuer à renforcer, en particulier, la production et les procédures agricoles, notamment par le truchement de transferts de techniques.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement accueillent favorablement la décision de la Société américaine de promotion des investissements à l'étranger (OPIC) de réserver cinq cents millions de dollars d'investissements aux infrastructures en Afrique noire.

- Dans le dessein d'étendre encore plus les investissements américains privés dans la région et dans l'ensemble de l'Afrique, les chefs d'Etat et de gouvernement sont déterminés à prendre des mesures concrètes visant à promouvoir les possibilités africaines d'investissement et d'instauration d'un climat économique propice.

- Reconnaisant les dangers de la dépendance vis-à-vis de l'aide, et prenant note du désir africain d'autosuffisance, les chefs d'Etat et de gouvernement s'accordent sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à utiliser l'aide de l'étranger comme un outil de renforcement du commerce, des investissements et de la formation de capital, ainsi que du développement économique durable.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement reconnaissent que le fardeau de la dette continue d'être un obstacle à la transformation économique de l'Afrique, et réaffirment leur

détermination collective de mettre en oeuvre des méthodes novatrices de gestion et de réduction de la dette.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement se félicitent des actuelles démarches des pays africains et de leurs partenaires visant à instaurer l'intégrité, à lutter contre la corruption et à favoriser de meilleures pratiques commerciales, et se réjouissent des démarches régionales et continentales allant dans ce sens.

La condamnation des actes de génocide

Les chefs d'Etat et de gouvernement reconnaissent l'accomplissement du gouvernement du Rwanda au niveau de l'arrêt du génocide de 1994, condamnent tous les actes de génocide et promettent de faire des efforts concertés afin d'éviter que cela ne se reproduise. Dans ce dessein :

- Tous les chefs d'Etat et de gouvernement condamnent la poursuite des atrocités par l'ex-FAR, la milice Interahamwe et ses alliés, et promettent de coopérer afin d'interdire de tels actes dans la région des Grands Lacs, y compris ceux qui sont aidés par des fournisseurs étrangers d'armes, réclament la revitalisation et l'expansion de la commission de l'ONU sur les flux d'armements, et sont résolus à publier ses conclusions et à leur accorder la plus grande considération.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement s'engagent à refuser aux groupes terroristes l'usage de leur territoire, de leurs services postaux, de leurs aéroports, de leurs institutions financières, de leurs passeports, de leurs réseaux routiers et de leurs systèmes de communication. Le Sommet demande à tous les Etats d'opérer une surveillance étroite de ces groupes à l'étranger.

- Tous les chefs d'Etat et de gouvernement promettent de soutenir les conclusions de l'étude de l'OUA sur le génocide au Rwanda et les événements connexes, et d'en considérer sérieusement les recommandations.

- Les Etats-Unis s'engagent à collaborer avec des partenaires régionaux et autres afin de considérer, dans les trente prochains jours, la création d'une Coalition internationale contre le génocide, dont les objectifs pourraient notamment être de promouvoir la coordination internationale en appui aux initiatives régionales visant à faire respecter les mesures de lutte contre le génocide ; de fournir une tribune propre à des délibérations de haut niveau sur les initiatives à long terme visant à prévenir le génocide ; et de garantir un appui international aux conclusions de l'étude faite par l'OUA.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement félicitent le gouvernement du Rwanda de s'efforcer d'accorder la justice aux victimes du génocide et d'empêcher les actes de vengeance. Nous demandons à la communauté internationale de redoubler d'efforts en vue d'aider le gouvernement du Rwanda à réaliser ces objectifs.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement reconnaissent les progrès faits récemment par le Tribunal international habilité à juger les crimes de guerre au Rwanda, mais expriment néanmoins leurs préoccupations concernant la lenteur qui marque les travaux de ce tribunal ; ils exhortent cette institution à faire tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer l'examen des dossiers et demandent à tous les pays de collaborer pleinement et rapidement avec le tribunal.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement affirment que le rétablissement de la paix régionale et de la stabilité exige la cessation de l'impunité et le rétablissement de l'Etat de droit ; ils s'engagent à faire le maximum d'efforts afin de renforcer les appareils judiciaires nationaux civils et militaires. Les Etats-Unis s'engagent aussi, par le biais de l'Initiative en faveur de la justice dans la région des Grands Lacs, à faire davantage afin d'aider les secteurs public et privé au Rwanda, au Burundi et en République démocratique du Congo à mettre au point des appareils judiciaires qui seront impartiaux, crédibles et efficaces, et à appuyer les initiatives visant à promouvoir l'inclusion, la coexistence, la coopération et la sécurité.

Promouvoir la participation démocratique, les droits de l'homme et la stabilité régionale :

Les chefs d'Etat et de gouvernement affirment que la destinée et la sécurité de l'Afrique reposent principalement entre les mains des Africains. Les dirigeants s'engagent à rechercher des ressources supplémentaires, et, en consultation avec l'OUA et l'ONU, à renforcer les initiatives, tant régionales qu'internationales, déjà mises en oeuvre afin d'étayer et de raffermir la sécurité régionale et les capacités africaines de maintien de la paix. Les dirigeants condamnent toutes les formes de terrorisme lancées de pays voisins qui ciblent des civils et ils s'engagent à poursuivre leur collaboration afin d'y mettre fin.

Reconnaissant que la stabilité de la région dépend aussi de la capacité de poursuivre la démocratisation en Afrique, les chefs d'Etat et de gouvernement donnent leur aval aux principes fondamentaux d'inclusion, de primauté de droit, de respect des droits de l'homme, d'égalité de tous les hommes et femmes et du droit de tous les citoyens d'élire régulièrement et librement leurs dirigeants et de participer pleinement à la prise de décisions qui les touchent.

Par ailleurs :

- Les chefs d'Etat et de gouvernement s'engagent à maintenir un dialogue sur la démocratisation qui respecte ces principes fondamentaux, qui reconnaît qu'il n'existe pas de modèle unique d'institutions ou de transformation démocratiques, qui explore différentes stratégies en matière de gestion démocratique de la diversité culturelle et qui tient compte des différences historiques.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement reconnaissent le rôle central que jouent les gouvernements élus librement dans la conduite de la transformation économique et politique de l'Afrique ; la nécessité de garantir que ces gouvernements aient les moyens de diriger efficacement et ouvertement, et la nécessité d'encourager des liens sains, impliquant une

responsabilisation mutuelle, entre les gouvernements élus et une société civile dynamique et responsable.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement affirment que les organisations nationales de la société civile peuvent jouer un rôle important afin de faciliter la transition d'une situation de conflit et de gouvernement autoritaire à celle d'une démocratie, et qu'elles peuvent contribuer au développement social, politique et économique de la région.

- Reconnaissant le rôle crucial que jouent les institutions d'Etat, tant locales que nationales, dans la mise en place des fondements de la démocratie, les chefs d'Etat et de gouvernement invitent toutes les parties concernées à mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités de ces institutions ;

- Les chefs d'Etat et de gouvernement soulignent leur attachement commun au respect des droits de l'homme tels qu'énoncés dans la Déclaration des Nations unies sur les droits de l'homme et dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;

- Les chefs d'Etat et de gouvernement prient instamment la communauté internationale de prendre note des leçons tirées du passé tragique de la région. Ils s'engagent à appliquer les principes humanitaires, notamment le droit des populations civiles à une assistance en période de conflit et la protection des réfugiés et des non-combattants. Ils invitent la communauté internationale et les pays hôtes à empêcher à l'avenir toute fourniture d'aide humanitaire à des combattants armés, à s'efforcer de faire en sorte que les réfugiés ne soient pas assujettis à une intimidation politique quelconque, et à oeuvrer de concert avec les parties régionales, tant gouvernementales que non gouvernementales, afin que les agents humanitaires aient accès à toutes les populations dans le besoin ;

- Les chefs d'Etat et de gouvernement applaudissent à la détermination et aux efforts que déploient le Mécanisme de l'ONU pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que les diverses instances sous-régionales qui font leur apparition, telles que l'Autorité intergouvernementale sur le développement, en faveur d'initiatives d'origine africaine visant à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et ils s'engagent à s'employer à obtenir de nouveaux appuis internationaux en faveur de ces démarches.

La poursuite du Partenariat à l'avenir :

Les chefs d'Etat et de gouvernement décident à l'unanimité d'explorer les mécanismes qui permettront des consultations et des rencontres régulières au plus haut niveau entre les dirigeants d'Afrique et des Etats-Unis. Eu égard à l'importance que revêt la compréhension mutuelle entre les populations africaines et américaine, ils préconisent l'expansion des échanges culturels et éducatifs.

Les dirigeants africains ont pris note avec satisfaction de la tournée historique du président Clinton en Afrique et expriment l'espoir que sa présence sur leur continent a ouvert un nouveau chapitre des relations africano-américaines. Les chefs d'Etat et de gouvernement

reconnaissent que le développement d'une association durable, marquée au sceau d'une responsabilité partagée et d'un engagement sérieux, exigera de la détermination, du temps et de la patience. Les dirigeants eux-mêmes s'engagent à rechercher cet objectif dans un esprit de respect mutuel, à approfondir un dialogue franc et honnête, à évaluer ensemble les progrès qui auront été réalisés dans les mois à venir, et à assurer un partenariat significatif et permanent au XXI^e siècle.

Le président des Etats-Unis d'Amérique et les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique expriment leur profonde gratitude au président Yoweri Kaguta Museveni, au gouvernement et au peuple de l'Ouganda, pour la chaleureuse hospitalité qui leur a été réservée durant leur séjour dans ce pays.

Fait à Entebbe (Ouganda) le mercredi 25 mars 1998.

Signé

William Jefferson Clinton,
Président des Etats-Unis d'Amérique.

Yoweri Kaguta Museveni,
Président de la République d'Ouganda.

Daniel Arap Moi,
Président de la République du Kenya.

Pasteur Bizimungu,
Président de la République du Rwanda.

Benjamin William Mkapa,
Président de la République unie de Tanzanie.

Laurent-Désiré Kabila,
Président de la République démocratique du Congo

Mélès Zenawi,
Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie.

Entebbe, Ouganda, 25 mars 1998

Il a été décidé d'un commun accord que la personne suivante serait ajoutée comme signataire du Communiqué :

Dr Herbert Murerwa
Ministre des finances représentant le président du Zimbabwe et président en exercice de l'OUA, M. Robert Mugabe.